Bibliothèque de
Philosophie Contemporaine
Fondée par Félix ALCAN

LES AVEUGLES ET LA SOCIÉTÉ

PAR

Pierre HENRI
Docteur ès Lettres



Presses Universitaires
de France


EX
LIBRIS

LES AVEUGLES ET LA SOCIÉTÉ

DU MÊME AUTEUR

La vie des aveugles, coll. « Que sais-je ? », n° 152, P. U. F., 2e éd., 1948.

La vie et l'œuvre de Louis Braille, Paris, P. U. F., 1952.

L'adaptation des déficients visuels à la vie sociale et professionnelle, Paris, Bureau Universitaire de Recherches et de Statistiques, 1957.

Voir, en outre, la « Bibliographie » du présent volume, pp. 456-457.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE
PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE
Section dirigée par Maurice PRADINES
Membre de l'Institut, Professeur honoraire à la Sorbonne

LES AVEUGLES ET LA SOCIÉTÉ

Contribution
à la psychologie sociale de la cécité

PAR

Pierre HENRI
Docteur ès Lettres
Professeur à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

—

1958

DÉPOT LÉGAL
1re édition .. .. .. 2e trimestre 1958

A ma femme,
ma collaboratrice et mon amie,
en témoignage d'affection et d'admiration

Qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma gratitude à Mmes Schmitt-Mérimée, Girod de l'Ain et Fauche qui, comme lectrices et secrétaires, m'ont apporté une aide efficace dans la préparation de ce travail.

J'adresse également mes remerciements :

à Mme Fouqué, qui m'a donné toutes facilités pour profiter des collections de la Bibliothèque Valentin-Haüy, *dont elle est le conservateur et où, depuis Maurice de La Sizeranne, son fondateur, on s'est efforcé de réunir tout ce qui a été publié sur les aveugles ou par les aveugles ;*

et au Livre de l'Aveugle, *dont les transcriptions en Braille ont été pour moi un précieux instrument de travail.*

P. H.

AVANT-PROPOS

Les problèmes posés par la cécité ont toujours été nombreux. Mais, jusque vers 1930, les psychologues se sont surtout intéressés à l'étude des conditions de la représentation en l'absence de la vue. Lorsqu'ils se penchaient sur la vie affective des aveugles, ce n'était guère encore qu'en fonction de la théorie de la perception ou des images (individualisation des personnes et des choses dans l'état de cécité ; conceptions esthétiques des aveugles) ou en marge de préoccupations morales (conséquences pratiques des particularités de caractères mises au compte de l'infirmité). De son côté, en application des méthodes alors en honneur, la sociologie de la cécité ne s'attachait qu'à la recherche de la condition faite aux aveugles chez les primitifs et dans les civilisations anciennes, et à la découverte des survivances du passé dans l'attitude de nos contemporains.

En France, on en est pratiquement demeuré là. Depuis 30 ans, aucun ouvrage important n'a été publié sur la psychologie des aveugles. Les deux livres de Pierre Villey auxquels on continue de se référer, *Le monde des aveugles* et *L'aveugle dans le monde des voyants*, remontent respectivement à 1914 et 1927. Depuis, la psychologie a évolué. Déjà, en ce qui concerne la perception et l'imagination, Villey est mort trop tôt pour avoir pu accorder ses conceptions avec la théorie de la forme, si féconde en ces domaines. Ensuite, même si l'on n'est ni psychanalyste ni behavioriste, il est difficile aujourd'hui d'étudier les rapports entre voyants et aveugles, ainsi que leurs incidences sur l'organisation de la personnalité de l'aveugle et le mécanisme de ses conduites, sans faire appel aux notions dégagées par ces écoles. A l'étranger, aux États-Unis surtout, on n'a point manqué de le faire.

Dans une certaine mesure, la présente thèse (1) tend donc à

(1) Cette thèse, déposée en avril 1956, fut soutenue en Sorbonne le 19 janvier 1957. Le jury, présidé par le Dr Daniel Lagache, rapporteur pour la thèse complémentaire, comprenait le Dr Juliette Favez-Boutonier, M. Stoetzel, rapporteur pour la thèse principale, MM. Canguilhem et Fraisse. La thèse complémentaire a pour titre : *L'école et la cécité : L'adaptation du déficient visuel à la vie sociale et professionnelle.* Le Bureau universitaire de Statistique en a publié une édition abrégée (Paris, 1957).

combler une lacune. Si nous l'avons placée sous le signe de la psychologie sociale, c'est à cause du rôle prépondérant que joue le milieu, à commencer par la famille, dans l'apparition et le jeu des particularités de caractère et de comportement relevées chez les aveugles. C'est encore parce que ces composantes différentielles de la personnalité poussent les uns à s'agréger en un groupe restreint, alors qu'elles motivent chez les autres le refus de s'intégrer à ce groupe. Pour nous, la cécité constitue une de ces « variables sociologiques » que la psychologie américaine détache du concret pour en analyser les effets.

Délibérément, nous avons voulu que cette thèse prît la forme d'un travail d'observation. Avant tout, nous apportons des faits. Si nous exposons des doctrines, c'est encore que nous les considérons comme des documents, et que nous avons souvent eu l'occasion de constater qu'elles étaient inconnues ou mal connues de ceux qui, en France, font profession de s'occuper des aveugles. Quant aux vues personnelles que nous avons hasardées, nous prions le lecteur de n'y voir que des hypothèses à soumettre au feu de la critique ou de l'expérience.

Notre premier objectif a été la reconstitution du complexe idéo-affectif qui motive l'attitude des voyants à l'égard des aveugles, en plein XXe siècle, après deux millénaires de pensée logique et 150 ans d'efforts en faveur du reclassement social des déficients de la vue. A cette fin, nous avons procédé à des sondages systématiques d'opinion, opérés dans divers milieux et sur des sujets d'âge différent (1). Les observations qu'il nous a été donné de recueillir au cours de 45 années d'expérience personnelle de la cécité, corroborées par les déclarations d'autres aveugles et l'analyse du personnage de l'aveugle, tel que continue à le forger la littérature, ont utilement complété notre documentation.

Notre second souci a été de dégager les répliques, expressives ou intimes, conscientes ou non, qu'engendre chez l'aveugle, enfant ou adulte, le comportement du voyant à son endroit. Ici, enquêtes (2), interrogation de l'aveugle et de son entourage, observation directe des comportements, analyse d'ouvrages autobiographiques nous ont fourni nos matériaux.

En vérité, il est impossible de dissocier l'attitude du voyant de son retentissement sur les conduites de l'aveugle. Il ne s'agit pas là seulement de réaction, mais d'interaction. Ce n'est que pour la commodité de l'exposé que nous en avons réparti l'étude en deux

(1) Voir nos questionnaires, pp. 33, 64 et 85.
(2) Voir notamment nos questionnaires.

sections distinctes, sans d'ailleurs nous préoccuper outre mesure d'éviter les interférences. La méthode que nous avons suivie nous a permis de multiplier les recoupements. Il s'agissait en effet bien moins d'opposer les opinions des voyants à celles des aveugles, en vue d'établir le bien-fondé des unes ou des autres, que de rechercher dans les déclarations des premiers la confirmation ou l'infirmation des faits rapportés par les seconds, ou réciproquement.

La soutenance de notre thèse et les échos qu'elle a suscités dans la presse ont fait apparaître qu'elle pouvait être regardée comme un « réquisitoire » contre les voyants. Nous repoussons cette interprétation. Si, çà et là, une certaine façon de présenter les faits, purement littéraire, a pu laisser croire que nous prenions parti, nous regrettons vraiment ces concessions à la forme. Penser que « ce sont les faits qui accusent » trahit encore notre dessein. Accuser, c'est imputer une faute. Or, s'il est déjà difficile de parler ici de responsabilité, surtout lorsqu'il s'agit de l'individu, il ne saurait être question de culpabilité. D'ailleurs, si réquisitoire il y avait, il serait tout autant dirigé contre les aveugles que contre les voyants. Nous ne sommes pas certains que beaucoup d'aveugles précisément ne nous en veuillent pas d'avoir, sans ambages, tenté de mettre objectivement en lumière les effets, directs ou indirects, de la cécité. Auprès des uns et des autres, notre excuse sera de n'avoir voulu écrire ni un traité de morale ni un ouvrage de propagande, mais un essai de psychologie.

P. H.

Septembre 1957.

PREMIÈRE PARTIE

LES RÉACTIONS DES VOYANTS À LA CÉCITÉ

Chapitre Premier

LE CONCEPT DE CÉCITÉ

§ A) Les parentés linguistiques (1)

Dans un travail qui prend pour point de départ le concept de cécité, il paraît indiqué de rechercher d'abord à quelles notions s'apparentent, dans les diverses langues, les mots qui ont désigné ou désignent encore la cécité et les aveugles. Dans la mesure où ils reflètent les représentations collectives, les mots sont des documents pour le sociologue. Celui-ci ne doit pourtant jamais oublier que toute étymologie qui n'est pas attestée doit être tenue pour douteuse. Aussi n'est-ce qu'avec la plus grande circonspection que nous ferons ci-après état des hypothèses des indo-européanisants (2). Si elles conservent à nos yeux un certain intérêt, c'est que le seul fait qu'elles aient été émises révèle au moins une certaine orientation de la pensée de leurs auteurs vis-à-vis de la cécité.

Lorsqu'on essaie de suivre les linguistes dans leurs efforts de rapprochements, on découvre qu'ils rattachent la notion de cécité :

1° Aux idées de « noir », « sombre », « nuit », « ombre », « ténèbres ». Ce serait notamment le cas pour notre mot français « cécité » (3) ;

(1) Nous avons modifié la présentation de ce paragraphe. Dans le but de le rendre accessible aux non-spécialistes, nous avons renvoyé en note tout ce qui prenait un caractère d'érudition.

(2) Conformément à l'usage, nous affecterons d'un astérisque les étymologies non attestées.

(3) D'après Dauzat *(Dict. étym.)*, on trouve déjà ce mot chez Gautier de Coincy (XIII[e] siècle). Le premier exemple d'emploi qu'en donne Littré (t. I, 1873, p. 516) est emprunté à Montaigne. Le mot ne figure ni dans Lacurne de Sainte-Palaye (*Glossaire de l'ancien langage françois*, 1875-1882), ni dans Ménage (*Dict. étym.*, 1694), ni dans la 1[re] éd. du *Dictionnaire de l'Académie* (t. I, 1694). Il n'apparaît que dans la 4[e] éd. (t. I, 1762).

Cécité, de formation savante, n'est que la francisation du latin *caecitas*, lui-même formé sur *caecus* « aveugle ». Aloïs Vanicek (*Etymologisches Woerter-*

2° Aux idées de « brouillé », « mêlé », « troublé », un peu différentes des précédentes. Le vocable *blind* notamment, qui signifie « aveugle » en allemand et en anglais, se rattacherait à des mots ayant eu ces sens (1) ;

3° Aux idées de « couvert », « caché », « fermé », « secret ». Cette fois, ce seraient les langues slaves qui auraient emprunté à la notion d'occlusion celle de perte de la vue (2) ;

buch, pp. 1054-56), rend compte de *caecus* par **ska-i-ko*, « verdunkelt », « dunkel », « ohne Licht » (obscurci, obscur, sans lumière). Il rattache le terme à la racine indo-européenne **ska*, qui exprimerait les idées de « couvrir », « caché », et dont il rapproche le grec *skia* « ombre », *skilos* « obscurité ». De son côté, Juret (*Dict. étym. grec et latin*, pp. 52-53) rattache également *caecus* à la racine **sk*, signe phonétique qui rendrait les idées de « sombre », « nuit », « noir », « aveugle ». Il y rattache le sanscrit *aklu-la* « obscurité », « nuit », les mots grecs *achlus* « obscurité », « ténèbres », « brouillard troublant la vue », *kneiphas* « crépuscule » et *kelainos* « sombre », « noir », les mots latins *creper*, *crepusculum* « crépuscule », *caligo* « être sombre », et l'anglais *gloom* « obscurité ».

F. Kluge (*Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache*, t. I, 1934, au mot *blind*) remarque que les termes qui, dans les différentes langues indo-européennes, désignent une même infirmité, la cécité par exemple, ne dérivent d'une même racine que dans deux ou trois langues au plus. C'est ainsi que *caecus* ne se retrouve guère que dans l'irlandais *caech* ou *caeck*, dans le gallois *coeg* et dans le gothique *haihs*. Ce dernier terme avait déjà pris le sens de « borgne », le mot *blinds* ayant pris son ancienne acception « aveugle ». Cf. également Ernout et Meillet, *Dict. étym. latin*, 1932, au mot *caecus*.

Vanicek et Juret *(op. cit.)*, attribuent au latin *cocles* » borgne » la même origine qu'à *caecus* « aveugle » ; mais Ernout et Meillet distinguent les deux mots et pensent que *cocles* serait emprunté à l'étrusque (*op. cit.*, pp. 124 et 194). L'origine du mot « borgne » est inconnue. Littré cite un exemple d'emploi au xiie siècle. D'après Diez, son sens propre serait « louche » (Cf. genevois *bornicle* ; dans le Jura, *bornicler* « loucher » ; rapprocher de l'espagnol *bornear* « courber », « tordre »).

(1) Kluge (*op. cit.*, aux articles *blind*, *blenden*, *blendling*) rattache *blind* « aveugle » à une racine prégermanique **bhlandh* « brouillé », « troublé », « mêlé », qui aurait également donné le verbe allemand *blenden* « aveugler », « éblouir » et le nom *Blendling* « bâtard », « métis » ; l'anglo-saxon *blendan*, devenu *to blind*, causatif de l'adjectif *blind*; et l'anglais moderne *to blend* « mêler », « confondre ». D'après le même auteur (*ibid.*, art. *blind*), le causatif germanique primitif **blandjan*, d'où dériverait *blenden* « aveugler », « éblouir », aurait une affinité avec les termes lithuaniens *blandyti* « baisser les yeux », [*blendzu-s*, *blesti*] « s'obscurcir », *blisti* « s'assombrir ». Par cette voie, on reviendrait à la notion d'obscurité, à laquelle Vanicek et Juret rapportent le mot latin *caecus*.

(2) Les mots qui signifient « aveugle » en russe, tchèque, bulgare, etc., sont issus du slave *slěpù* (même sens). Franz Miklosich (*Etymologisches Woerterbuch der slavischen Sprachen*, 1886, p. 307) rapproche *slêpù* du lithuanien *slépti* « cacher » *slapus* « secret », et du lette *slêpl*, *slepêt* « tenir caché, dissimuler ». A la même racine se rattache les mots désignant « la poule » dans certaines langues slaves (tchèque *slepice*, *slipka*), sans doute parce que la membrane nictitante ou troisième paupière permet à cet animal de recouvrir ses yeux d'un voile.

Dans son *Dictionnaire étymologique de la langue bulgare*, 1941, pp. 592-593, Mladenov pose la racine **slep*, qu'il croit retrouver dans le bulgare *zalopiti* « fermer » et dans le grec *kleplo* « je vole ». Mais il ne s'agit plus là que d'une inférence, que M. Roger Bernard, professeur de bulgare à l'École des Langues orientales et à qui nous devons une partie de notre documentation, qualifie d' « audacieuse ».

4º A l'idée de « fumée », avec le grec *tuphlos* (1), sur lequel on a formé les mots « typhlophile », « typhlologique », etc.

L'origine commune attribuée au grec *tuphlos* « aveugle », à l'allemand *dauf* et à l'anglais *deaf* « sourd », à l'anglais *dumb* « muet », à l'allemand *dumpf* « muet », « stupide », est remarquable. Il semble que tout se soit passé comme si, les infirmités sensorielles ayant été conçues comme obscurcissant la connaissance, troublant l'esprit, masquant la réalité externe, on eût été amené à les confondre et à les désigner par les mots traduisant les faits matériels : fermé, obscur, troublé. Mais il ne faut s'aventurer sur ce terrain qu'avec une extrême prudence. Les inférences des linguistes, et notamment des indo-européanisants convaincus qu'étaient Vanicek, Juret et Mladenov, ne sont que des vues de l'esprit dont il faut se garder de tirer des conclusions rigoureuses.

Les rapprochements précédents, dont certains sont visiblement inspirés par le désir de rattacher à une racine commune, souvent induite ou hypothétique, des termes qui présentent entre eux quelque analogie de forme ou de sens, ne révèlent peut-être pas grand-chose sur le contenu profond du concept de cécité. Établir aujourd'hui une parenté étymologique entre les notions de cécité, ténèbres, brouillard, occlusion, surdité, mutité, stupidité ne permet évidemment pas d'affirmer que l'humanité primitive, lorsqu'elle pensait « aveugle », pensait plus ou moins confusément : « Qui vit dans le noir absolu », « à qui le monde extérieur est caché, inaccessible », « dont l'esprit est lourd, dont les formes de pensée sont irréductibles à celles des normaux », etc. Pourtant, si l'on confronte les rapprochements des linguistes avec les idées et les images qui surgissent spontanément dans l'esprit de nos contemporains, à la pensée de la cécité ou à la rencontre d'un aveugle, on est frappé de la coïncidence (cf. chap. II, § A). Limitons-nous au cas de la confusion des infirmités. N'est-il pas remarquable que, de nos jours, dans leur comportement à l'égard d'un aveugle, les voyants agissent souvent comme

(1) VANICEK (*op. cit.*, au mot *caecus*, pp. 411-412), JURET (*op. cit.*, au mot *caecus* également, pp. 54-55), et BOISACQ (*Dict. étym. de la langue grecque*, au mot *tupho*) rapprochent *tuphlos* « aveugle » de *tupho* « faire fumer ». BOISACQ (*op. cit.*, p. 994) considère que *tuphlos* est issu par dissimulation de **thuphlos*, mot qu'il rapporte à la racine indo-européenne **dhubhl*, d'où il fait dériver le gothique *daufs* « sourd », « stupide », le gaulois *dubis* (qui a donné *Doubs*, rivière « noire »), le germanique *dumba* « couvert d'un épais brouillard », « sombre », « muet », et l'ancien haut-allemand *tuba* « pigeon » (ainsi nommé à cause de sa couleur sombre). — Le sanscrit *dhûmas* « fumée », le grec *thumos* « souffle » et le latin *fumus* « fumée » auraient la même origine.

s'ils se trouvaient en présence d'un sourd (1), d'un étranger qui ne comprend pas leur langue, ou d'un diminué intellectuel? (cf. également II, § A).

D'après une information qui nous a été fournie, en dialecte avikan (issu du baoulé, Côte-d'Ivoire), « un aveugle » se dit *èwambo-nuin*, contraction de *èwambabo-nuin*, formé de : *èwamba* « œil », *bo* « crevé » (par extension, « privé de »), et *nuin* « homme » (« quelqu'un », dans les noms composés). Littéralement donc, dans ce pays, un aveugle serait « un homme privé d'yeux » (2). Et, peut-être n'y a-t-il pas si longtemps, le concevait-on comme « quelqu'un qui a les yeux crevés ». Or, d'une part, la tradition veut qu'avant l'arrivée des Français dans la région on crevât les yeux des guerriers vaincus ; d'autre part, on y pratiquait probablement la destruction des enfants nés aveugles, et peut-être, en dépit du respect manifesté à l'âge, le parricide des vieillards ayant perdu la vue (3). Les ancêtres des Avikan ou des Baoulé actuels n'auraient donc connu d'autre cause de cécité que l'aveuglement, et cela se serait traduit dans leur langue. Serions-nous là en présence d'un exemple où l'expression verbale reflète les mœurs ? L'information est trop fragmentaire pour que nous nous hasardions à généraliser.

*
* *

Peut-être est-il maintenant de quelque intérêt de considérer dans quelle direction et dans quel esprit le mot *aveugle* a été étendu à des situations autres que la cécité proprement dite, et quelles nuances révèlent ces extensions. Fait à noter : dans toutes les langues, on retrouve des valeurs métaphoriques identiques. En ce qui concerne tout d'abord l'emploi du mot comme signe verbal de certaines situations matérielles, il suffit d'ouvrir les dictionnaires au terme équivalent dans chaque langue au mot français « aveugle » pour y lire, avec exemples à l'appui, des définitions telles que : « obscur, qu'on ne voit pas, invisible » (4) ; « où l'on ne voit pas » (5) ; « bouché, sans issue, sans

(1) Dans les Ecritures, l'aveugle et le sourd sont souvent associés. Cf. Esaïe, XXIX, 18 ; XXXV, 5 ; XLII, 18-19 ; XLIII, 8 ; Matthieu, XI, 14 ; XIII, 13-16.

(2) Nous verrons plus loin (§ B) que le latin *orbus* et le français *aveugle* expriment cette même idée de privation d'organe.

(3) Sur ces pratiques, voir plus loin, chap. VI, § A.

(4) *Larousse du XXe siècle*, expression « à l'aveugle », t. I, p. 472, col. 2.

(5) *Nox caeca ; cubiculum caecum ; aveugles ténèbres* (Racine, *A Laudes, nox*, cité par Littré, *op. cit.* au mot *aveugle*).

ouverture vers l'extérieur, en cul-de-sac » (1) ; « qui arrête la lumière, écran » (2). Sauf peut-être dans ce dernier sens, qu'on ne trouve guère qu'en anglais et où n'intervient que l'idée de privation de lumière, d'obscurcissement, dans toutes les acceptions précédentes se glisse une nuance d'imperfection, plus marquée encore dans la locution *tapis aveugle* que rapporte Littré et dans l'un des sens donnés au mot anglais *blind*, qui en arrive à signifier : « à quoi il manque quelque chose d'essentiel » (3). Cette transposition sémantique n'a rien de surprenant en soi : les mots « cécité » et « aveugle », signes verbaux d'une imperfection physiologique, devaient tout naturellement tendre à qualifier tout ce qui manifeste une absence, un manque, une imperfection dans le domaine du visible. Mais la normalité du phénomène n'a rien à voir avec ses effets, à savoir, ici, avec le renforcement de la nuance péjorative attachée au mot dont on étend l'emploi.

La valeur péjorative du mot « aveugle » est beaucoup plus nette encore dans ses applications métaphoriques au domaine intellectuel et moral. On sait que dans toutes les langues, avec une unanimité plus grande encore que pour les extensions à des situations concrètes, il signifie alors (4) : dont le jugement est troublé, qui manque de lumière, de raison ; qui trouble le jugement, qui prive de lumières, de raison ; qui ne permet pas la réflexion, l'examen ; qui agit sans discernement, qui manque de prudence ; inconscient ignorant ; prétexte, faux-semblant (5), etc. Or, dans la langue écrite, tout au moins, le mot « aveugle » est beaucoup plus employé dans son sens moral et métaphorique qu'il ne l'est au sens propre et primitif, de même qu'on parle plus souvent d'aveuglement (6) que de cécité. Il est permis de se demander si le contenu de ce sens métaphorique n'a pas quelque peu réagi sur le contenu du sens propre, et si l'emploi le plus usuel du terme n'est pas pour quelque chose dans l'association confuse et inconsciente des notions de cécité physique et de diminution

(1) Cf. latin *caecum intestinum* ; grec *toû entérou tuphlón ti* (ARISTOTE, *P. A.*, 3,14) ; « without an opening, or outlet » (*Pearson's Easy Dictionary*, au mot *blind*) ; *fenêtre, arcade, chanfrein aveugles* (LITTRÉ et *Larousse du XX*e *siècle*). Cf. également Jacob und Wilhelm GRIMM, *Deutsches Woerterbuch* (1854). Egalement Vladimir DAL, *Tolkovyj slovar' živago velikorusskago jazyka* (*Dictionnaire complet de la langue grand-russienne*, 2e éd., 1880).

(2) Anglais *blind* ; *a window-screen* store, jalousie.

(3) *Tapis aveugle* : « grand tapis de Smyrne, dont le travail n'a pas rendu le dessin » (LITTRÉ, I, p. 265 ; « without something essential, as a *blind shell* (*Pearson's Easy Dictionary*, au mot *blind*).

(4) Voir les divers dictionnaires, notamment le *Dictionnaire de l'Académie*.

(5) On renconte cette dernière acception en anglais *blind* = *pretance*.

(6) Le *Dictionnaire de l'Académie* (4e éd. t. I, 1762) où le mot *cécité* apparaît pour la première fois, précise que *cécité* se dit au propre, *aveuglement* au figuré.

mentale, association que nous avons déjà soupçonnée à propos de l'origine des mots qui désignent l'aveugle dans les diverses langues anciennes et modernes et que nous retrouverons comme fait d'observation (chap. I).

Un exemple typique de contamination péjorative nous est fourni par les langues slaves. A côté de l'adjectif *slêpŭ* « aveugle » (russe *slepoj*, polonais *ślepy*, sorabe *slĕpy*, tchèque et slovaque *slepý*, slovène *slepi*, serbo-croate *slep*, *slijep*, bulgare *sljap*) existait un substantif *slêpĭcĭ* « (homme) aveugle » (r., tch.-sl., slovène et bulgare *slepec*, pol. *ślepiec*, sorabe *slĕpc*, serbo-croate *slepac*). Or ce substantif, après avoir signifié « aveugle mendiant », en est arrivé à désigner le « mendiant » en général, voire le mendiant malhonnête. Les aveugles l'ont eux-mêmes remplacé dans son acception originale par l'adjectif correspondant substantivé. C'est ainsi que la revue en braille des aveugles russes a pour titre aujourd'hui *Žizn' slepych (La vie des aveugles)* (avec le mot *slepoj*), tandis que celle qui correspondait avant 1914 à notre *Valentin Haüy* s'appelait encore *Slepec* « L'aveugle ». Une brochure de la typhlophile slovène Minka Skabernè s'intitulait en 1919 *Skrb za slepce (Le soin des aveugles)* (de *slepec*), alors que la revue des aveugles slovènes est maintenant *Tovariš slepih (Le compagnon des aveugles)* (de *slepi*).

D'autre part, cet adjectif *slêpŭ* a lui-même pris partout, au moins secondairement, un sens péjoratif : c'est, nous l'avons vu, celui de « moralement aveuglé », « agissant aveuglément ». Aussi un mouvement se dessine-t-il chez les aveugles (car ce sont les aveugles qui ressentent péniblement cette dualité de sens) pour écarter à son tour ce terme. Il est le plus fort en Pologne, où depuis plusieurs dizaines d'années un aveugle ne se qualifie plus que de *niewidomy* (mot senti comme « non voyant », bien que signifiant étymologiquement « non vu, invisible »). A Moscou et à Prague, *slepoj* et *slepý* restent officiels, mais chaque numéro des revues Braille nous apporte plusieurs exemples de *nezrjačij* ou *nevidomý* (1).

§ B) Les définitions de la cécité

La cécité, au sens physiologique du terme, est un fait brut, concret, dont tout le monde, apparemment, a une connaissance suffisante. Si le mot « cécité » — nous verrons plus loin pourquoi —

(1) Nous devons ces précisions à M. Etienne Decaux, auteur d'une thèse sur *Le Braille dans les langues slaves*, aujourd'hui professeur de polonais à l'École des Langues orientales.

n'entre qu'assez tard dans le vocabulaire d'un jeune Français, il semble que, dès la cinquième ou sixième année, la notion se précise dans l'esprit des enfants (voir chap. III, § A). Primitif ou évolué, l'adulte est capable de dire sans hésitation ce dont il s'agit. C'est pourquoi les définitions courantes qu'on donne de cette infirmité varient assez peu dans le temps et dans l'espace.

Dans ses *Episcopi Originum sive Etymologarum* (1), Isidore de Séville (570-636) dit : « Caecus appelatus quod careat visu. Est enim luminibus amissis. Caecus est qui utroque oculo non videt. » Nous retrouvons presque mot pour mot (2) dans le *Vocabularium Latinum* de Papias (XIe siècle), la même définition tandis qu'au XVIe siècle Robert Estienne (3) écrit : « Est autem caecus qui caret lumine », et que Carolo Sigonio donne cette explication : « Ap. Claudius caecus appelatus postquam aspectum oculorum amisit » (4). Quant à la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (5), au mot *aveugle*, elle donne comme premier sens : « Qui est privé de l'usage de la vue », ce qui est presque une traduction d'Isidore de Séville et de Papias. Les éditions suivantes reproduisent textuellement cette formule. La huitième et dernière édition (6) n'y apporte qu'une légère modification. En précisant « qui est privé du sens (au lieu de : l' « usage) de la vue », elle met l'accent sur le caractère physiologique de la cécité, écartant du champ d'application de la définition toute privation artificielle de la vision (du fait du port d'un bandeau, par exemple), le sujet étant alors « aveuglé » et non « aveugle ». La quasi-fixité de la définition de l'état de cécité est confirmée par la consultation des dictionnaires en langues étrangères, qui donnent du mot qui signifie « aveugle » des définitions équivalentes entre elles supportant toutes, ou à peu près, la même traduction en français : « Qui ne voit pas » (7).

(1) Isidori HISPALENSIS, *Episcopi Originum sive Etymologarum*. Cf. *Autores Latinae Linguae* (1593), liber X, col. 1072 (Bibl. Nat).

Le mot *caecus* ne figure pas dans les fragments que Denis GODEFROY publia (Bibl. Nat.), du *De Verborum Significatione* de VERRIUS FLACCUS, que nous ne connaissions déjà que par les extraits qu'en avait conservés S. Pompeius Festus.

(2) PAPIAS, *Vocabularium Latinum*, édition de 1476 (Bibl. Nat.) :
« Caecus dictus : quod careat visu : qui utroque oculo non videt inde caeco as. i. caecum facio actinum est. »

(3) Robert ESTIENNE, *Dictionarium seu Latinae Linguae Thesaurus*, édition de 1536 (Bibl. Nat.), au mot *caecus*.

(4) Carolus SIGONIUS, *De Romanibus*, *De Nominibus Romanorum Liber*, col. 1140 (Bibl. Nat.).

(5) T. I, 1694, p. 69.

(6) 1931.

(7) « Destitue of the sense of sight, whether by natural defect or by deprivation » (James MURRAY, *A New English Dictionary on Historical Principles*,

Toutes ces définitions ont comme commun caractère d'être exprimées sous une forme négative. Il ne saurait en être autrement. Les voyants, qui ont créé leur langue, ne pouvaient définir la cécité qu'en fonction de ce qui leur était connu, autrement dit de la vue. Dans un monde peuplé d'aveugles-nés, et où les voyants seraient l'exception, la définition adoptée serait mauvaise. Le mot français *aveugle*, en particulier, porte bien la marque de ce caractère négatif. C'est qu'il est, au fond, un mot de formation savante (1), autrement dit une définition abrégée. Le mot latin *orbus*, littéralement « privé » (2), qui, vers le IIe siècle, s'est spécialisé dans le sens de « privé de la vue » n'était, lui aussi, qu'une définition abrégée, par négation de la fonction. Si *orbus*, en latin, s'est substitué à *caecus* et *aveugle* au vieux français *cieu* ou *ciu* issu de *caecus*, on peut se demander si cela ne tient pas un peu à ce que ces termes nouveaux cadraient plus exactement avec la représentation que le peuple, confusément, se faisait de la cécité, représentation que traduisaient moins clairement, moins concrètement les mots traditionnels, dont le sens original (voir § A) était perdu depuis fort longtemps. Avant même que toute logique grammaticale intervint dans la définition, la cécité

Londres, 1888, au mot *blind*). « Das Fehlen des Sehvermoegens » (*Brockhaus Konversazion Lexikon*, 1901, au mot *Blindheit*). « Mancanza o perdita della divione che puo essere congenita o acquisita » (*Enciclopedia Italiana*, 1931-1939, au mot *cecità*). « Privado de la vista » (*Enciclopedia Universal Illustrada Europeo Americana*, au mot *ciego*), etc.

(1) On n'est pas tout à fait d'accord sur l'étymologie du mot *aveugle*. On admet généralement aujourd'hui qu'il serait une déformation de l'expression savante *ab oculis* (proprement : « privé d'yeux »), imité du grec *ap' ommatôn* », terme de médecins, qui serait ensuite passé dans la langue savante, et, de Paris, aurait gagné le reste de la France. Cf. O. Bloch, *Dict. étymologique de la langue française*, au mot *aveugle*.

D'après Littré (*op. cit.*, p. 265), l'expression serait devenue : en wallon, *aveûle* ; en rouchi, *aveule* ; en bourguignon, *éveugle* ; en picard *aveule*, *avugle*, *avule* ; en italien *avocolo*, *vocolo*.

La place qu'occupe l'aveugle dans l'Ancien et le Nouveau Testament (cf. J.-M. Desprat, *Les aveugles dans l'Evangile*, inédit) et parmi les saints (cf. Léon Le Grand, *Recherches sur la condition des aveugles au Moyen Age* ; cf. également E. Guilbeau, *Les saints Aveugles*), donne à penser, comme nous le suggère M. Ch. Bruneau (lette inédite), que la prédication a pu jouer son rôle dans la diffusion du terme. Il faut toutefois noter que la Vulgate emploie *caecus* et non *ab oculo*.

On donne aussi au mot *aveugle* l'étymogoloie *aboculus*, issue par dissimilation de *albocuosu* (œil blanc). O. Bloch *(op. cit.)* n'écarte pas cette explication et l'étaye d'une citation empruntée à la Glose de Cassel (VIIIe siècle) : *albios oculos staraplinter* « aveugle par cataracte ». Dauzat (*Diction. étymolog.*, 1938) ne fait pas état de cette dernière étymologie. Il atteste le mot, sous la forme *avuegle*, dans la *Vie de saint Alexis*, XIe siècle.

(2) *Orbus* (même racine que le grec *orphanos*) a donné en italien *orbo*, en provençal *orb* ou *orp* (cf. Ernout et Meillet, *Dict. étym. latin*).

Le gascon *eichorp* (littéralement : « privé d'œil ») est exactement formé comme le latin *aboculis* (cf. Piat, *Dict. français-occitanien*).

était conçue comme une absence totale de vue, assimilable à une énucléation (*aboculis*, sans yeux). Aujourd'hui encore, un aveugle est communément considéré comme vivant dans les ténèbres les plus épaisses (voir chap. II, § A), comme ne percevant pas la lumière (1). Rien ne pouvait donc mieux convenir, pour exprimer l'abolition totale de la fonction, que le mot qui traduisait la suppression de l'organe (2).

***

Tant que la société ne s'est pas spécialement intéressée aux aveugles, et même, plus précisément, tant que ne sont pas intervenues des lois sociales en leur faveur, on n'a pas éprouvé le besoin de délimiter le contenu du mot. La définition grammaticale, qui cadrait avec la conception générale de la cécité, suffisait, puisqu'elle ne s'appliquait à rien d'autre qu'au défini, et que, apparemment du moins, elle renfermait tout le défini. Les premiers législateurs ou administrateurs français qui se penchèrent sur le sort des aveugles ne songèrent même pas à dire ce qu'il fallait entendre par là, tant cela devait leur paraître simple et évident.

La charte de fondation des Quinze-Vingts a été perdue (3), mais il serait surprenant qu'elle eût édicté des précisions sur les conditions de vision à exiger des postulants. Le règlement très complet et très détaillé établi par Michel de Brache, aumônier du roi Jean II, entre 1251 et 1255, fixe bien l'effectif de la communauté, « 152 hommes aveugles, 60 voyants ; 88 femmes tant voyantes comme aveugles » (4) mais il en reste là. Le statut de 1522, promulgué par François Ier, ne se préoccupe pas davantage de régler cette question.

Les décrets de la Constituante des 21 juillet et 28 septembre 1791 (5), qui nationalisaient l'école fondée par Valentin

(1) Une édition au moins du Dictionnaire Larousse (*Nouveau Larousse, Dictionnaire encyclopédique*, Paris, 1925), comporte cette définition au mot *aveugle-né* : « Aveugle de naissance, qui n'a jamais vu la lumière », ce qui suppose implicitement qu'un aveugle ne voit pas la lumière, ou, tout au moins, qu'aucun aveugle-né ne perçoit la lumière, ce qui n'est pas exact.

(2) Aujourd'hui, personne ne pense plus « sans yeux », lorsqu'il lit ou prononce le mot *aveugle*, qui a ainsi perdu son sens primitif, trop radical.

(3) Cf. Léon Le Grand, *Les Quinze-vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine* (p. 11). Dans une publication précédente (cf. *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1885 de l'Ecole nationale des Chartes*, pp. 121-141), Léon Le Grand indique que la seule condition d'admissibilité était d'être sujet du roi.

(4) Règlement de Michel de Brache, art. I (*ibid.*, p. 312).

(5) *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale*, 21 juillet 1791, t. XXIV, p. 69. *Ibid*, 28 sept. 1791, 9e livraison, t. XXVIII, p. 56.

Haüy, à titre privé, sept ans auparavant, et le décret de la Convention du 10 thermidor an III (1), qui règle pourtant avec minutie bon nombre de détails de l'organisation de cet établissement, parlent tout simplement d' « aveugles », sans commentaires. Les règlements successifs de l'École (2) ne prennent pas davantage la peine de préciser les conditions de vision que doit remplir un sujet pour être considéré comme aveugle et être admis comme élève à l'Institution (impériale ou nationale) des Jeunes Aveugles. Le règlement prévu par l'article 4, alinéa 2, de la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation scolaire et qui devait déterminer « les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants sourds-muets et aux aveugles », n'a jamais vu le jour. Aurait-il été rédigé qu'il est douteux qu'on eût songé à y introduire quelque définition de la cécité, car, jusqu'en 1932 tout au moins, aucun des projets de loi tendant à organiser l'enseignement des aveugles en France, ne prend ce soin (3). Le premier texte français où, à notre connaissance, l'on se soit préoccupé d'insérer une définition de la cécité est la proposition de loi déposée sur le Bureau de la Chambre par M. Louis Dreyfus et une cinquantaine de députés, le 17 mars 1932, et tendant à organiser la protection sociale des aveugles (4).

Ce sont en effet les difficultés rencontrées dans l'application aux aveugles des mesures d'assistance qui amenèrent l'élaboration d'une définition légale de la cécité, de nature à circonscrire les interprétations et à éviter les injustices et les abus. La loi du 14 juillet 1905, sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, et notamment son article 20 prévoyant l'assistance à domicile, intéressait les aveugles. Ceux-ci, de plus, avaient la possibilité de postuler au bénéfice de l'article 171 de la loi du 16 avril 1930, instituant une majoration de l'allocation d'assistance en faveur des assistés à domicile ayant besoin de l' « aide constante d'une tierce personne ». Parallèlement, des mesures compensatrices étaient consenties : demi-tarif ou gratuité du guide sur les chemins de fer ; gratuité du guide, doublée bientôt d'un tarif réduit pour l'aveugle lui-même, sur les transports en commun de la région parisienne, etc. Comme il s'agissait d'avantages sociaux, il était logique de les étendre à tous ceux qu'une

(1) *Bulletin des lois*, n° 169, loi n° 985.
(2) 16 fév. 1792, 10 oct. 1815, 27 août 1853 et 14 juin 1889.
(3) Cf. chap. II de *L'école et la cécité*.
(4) 14e législature, proposition 6707, procès-verbal de la séance du 17 mars 1932. Bien qu'ayant été repris, sous la 15e législature, sous le n° 3668, procès-verbal de la séance de la Chambre des Députés du 23 juin 1934, ce projet ne vint jamais en discussion.

déficience visuelle suffisamment marquée mettait en état d'infériorité ambulatoire ou professionnelle. Peu à peu, la notion de « cécité pratique » prenait droit de cité dans les instructions officielles destinées à faciliter l'application des mesures légales ou des dispositions administratives (1).

Mais comment définir la cécité pratique ? Où s'arrêter ? Comment éviter les abus ? Quel critère fournir aux oculistes chargés de délivrer les indispensables certificats « de cécité » ? Un texte précis devenait d'autant plus nécessaire que les dispositions favorables, assez facilement octroyées en période de prospérité économique et de budgets en équilibre, apparaissaient comme onéreuses en période de crise et de difficultés financières : enflure du budget d'assistance ; déficit croissant de la S. N. C. F. et de la Société des Transports en Commun de la Région parisienne, etc. Dans l'intérêt même du maintien des compensations acquises, il importait de limiter le nombre des bénéficiaires aux authentiques ayants droit.

Il fut un temps où, à l'étranger surtout, il semble qu'on ait voulu systématiquement écarter toute définition optométrique et se placer uniquement sur un terrain pratique (entraves ambulatoires, scolaires, professionnelles). Puisqu'il s'agissait de définir la cécité pratique, il paraissait logique de ne recourir qu'à des moyens pratiques. Mais les formules proposées (2) n'évitaient pas les difficultés. Le problème n'est pas simple : on doit, en effet, s'efforcer d'établir un principe de classification sûr, d'application facile, permettant de délimiter la classe des ayants droit à une compensation légale réparatrice d'un handicap social.

Or, ce handicap social n'est pas uniquement fonction de la déficience visuelle. D'autres facteurs interviennent, qui devraient être pris en considération : âge, santé, autres infirmités, infério-

(1) A notre connaissance, c'est le Pr Truc *(Rapport sur la cécité et les aveugles de France)*, qui, pour la première fois, indiqua clairement la distinction entre la cécité absolue ou scientifique et la cécité relative ou pratique. Il définit celle-ci : « Une diminution de la vision telle que le reste de la vision est sans utilité pour les activités courantes de la vie journalière. »

(2) D'après Geneviève Rohlfs (cf. *Le Valentin-Haüy*, III, 1937), ces formules font appel à quatre critères principaux : impossibilité de compter les doigts, de lire, de se diriger seul, de travailler. Cf. également P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, 1re Partie, chap. I, § 1, pp. 9-12.

Une enquête récente entreprise par l'Association internationale de Prophylaxie de la cécité sur la demande de l'O. N. U. montre que, dans beaucoup de pays, on prend encore comme critère l'impossibilité de compter les doigts à 1 m (cf. *J. d'Ophtalmie sociale*, série IV, juillet 1933, p. 3). Comme le faisait remarquer le délégué de Ceylan à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale pour la Protection sociale des Aveugles (séance du 7 août 1954), la définition pratique devient une nécessité dans les pays sous-développés, où les territoires sont vastes, les oculistes peu nombreux et rarement consultés.

rité psycho-motrice, médiocrité intellectuelle. Un sujet jouissant encore de 1/10 et même davantage de vision chiffrable, mais dont l'affaiblissement optique, ou bien est intervenu à un âge où l'on ne se réadapte que difficilement, ou bien se double de dureté d'oreille, de maladresse manuelle notoire, de capacité intellectuelle réduite, est assurément plus entravé dans ses possibilités de déplacement ou d'activités familiales ou professionnelles qu'on ne l'est avec moins de 1/20 lorsqu'on possède ces précieux moyens d'ajustement que constituent une bonne santé, une oreille intacte, des réactions musculaires précises et une intelligence suffisante.

Mais, faire entrer en ligne de compte tous ces éléments (1) pour l'octroi du certificat de cécité pratique laisserait le champ libre à l'interprétation, à l'arbitraire, et conduirait à des abus, à des injustices, à des conflits entre l'administration et les postulants, et aboutirait à pénaliser les mieux doués, c'est-à-dire ceux qui ont su trouver d'abord en eux les premiers secours contre leur handicap. Ce ne serait d'ailleurs pas définir la cécité, mais une incapacité sociale dont une certaine déficience visuelle serait peut-être la principale, mais non l'unique composante. C'est pourquoi, après avoir expérimenté des formules plus générales, plus souples, mais trop vagues, on en est venu un peu partout à ne faire appel qu'à des notions optométriques (2). Pourtant, si

(1) On pourrait aller plus loin et prendre en considération le sexe, le caractère du postulant, le milieu social dans lequel il sera appelé à évoluer, etc. La femme ne se trouve peut-être pas en mesure de réagir de la même façon que l'homme à la cécité : par exemple, pour des raisons qui lui sont propres, elle se hasarde moins volontiers à circuler seule en dehors de sa maison ; par contre beaucoup de femmes aveugles continuent à remplir leur rôle naturel au foyer (cf. chap. V, § E). La force de caractère est un des principaux leviers de la réadaptation. Dans tel milieu, pour un même individu, les chances de reclassement ne seront pas les mêmes que dans tel autre parce que l'attitude du voyant vis-à-vis de la cécité n'y sera pas la même.

(2) C'est le point de vue qui s'est une fois de plus affirmé dans deux manifestations récentes : Conférence panaméricaine pour le Bien-Etre des Aveugles (São Paulo, Brésil, juin 1954) et Assemblée générale de l'Organisation mondiale pour la Protection sociale des Aveugles (Paris, séance du 7 août 1954). La similitude de ces textes s'explique historiquement par leur origine commune. Ils ont tous en effet été inspirés par la Fédération des Aveugles civils de France et des colonies.

A la définition du projet Louis-Dreyfus, la Commission d'Etudes de l'Association Valentin-Haüy aurait voulu voir substituer le texte suivant :

« Seront considérés comme aveugles les sujets dont l'acuité visuelle, après correction des vices de réfraction, sera au plus égal à 1 /20 de la vision normale. Au-dessus de 1 /20, il sera tenu compte des anomalies visuelles et de l'évolution de l'affection, dans la mesure où ces facteurs risquent, à plus ou moins brève échéance, de ramener la vision au-dessous du 1 /20 prévu ou d'entraver gravement l'exercice d'une activité sociale normale. Les cas litigieux seront soumis à une commission compétente. »

les facteurs extra-oculaires n'ont pas trouvé place dans les textes adoptés, ils ont diversement influencé leur rédaction. De là, le manque d'universalité rencontré dans les définitions légales de la cécité. Il en est, en effet, qui ne se réfèrent qu'à l'acuité visuelle ; d'autres qui tiennent compte à la fois de l'acuité visuelle et de l'étendue du champ visuel ; les unes s'en tiennent à 1/20 ; l'Allemagne même, après avoir admis 1/25, ne tolère plus aujourd'hui que 1/60 ; les autres, plus libérales, admettent qu'on est encore pratiquement aveugle lorsqu'on ne possède plus que 1/10 de la vision normale.

En France, l'article I de l'ordonnance du 3 juillet 1945, est ainsi libellé :

« La protection sociale instituée par la présente ordonnance s'étend à tous les Français atteints pratiquement de cécité, c'est-à-dire à ceux dont la vision centrale est nulle ou inférieure à 1/20 de la normale (1).

« L'état de cécité est constaté par une carte d'invalidité délivrée par le ministère de la Santé publique, sur l'avis conforme d'une Commission spéciale instituée dans chaque département et dont la composition et le fonctionnement seront fixés par décret (2). »

Cette définition était à peine née qu'elle était l'objet de diverses critiques (3) :

1) Les spécialistes de l'éducation et de la rééducation des aveugles lui reprochaient de ne tenir aucun compte du facteur probabilité de cécité. Soit un enfant de 8 ans, par exemple, dont la vision centrale est encore de 1/10 ou plus mais que les pronostics vouent à la cécité à plus ou moins brève échéance (12 ans, 15 ans, 20 ans). Légalement, il n'est pas aveugle. Va-t-on pourtant lui refuser le bénéfice d'une éducation spéciale qui sera sans efficacité si elle intervient trop tard (4) ? Dira-t-on que l'ordonnance ne s'applique pas aux enfants, les articles relatifs à

(1) Cette définition a été codifiée dans l'article 43 du décret du 29 nov. 1953 portant réforme des lois d'assistance.

(2) *J. O.* du 4 juillet 1945. Cette définition est conforme aux règles adoptées en matière de pensions militaires et de pensions aux accidentés du travail. La proposition de loi Louis-Dreyfus (1932) contenait (art. I, al. 3) la définition suivante : « La cécité congénitale ou acquise est complète quand la vision est nulle, quantitative (?) ou inférieure à 1/20 de la vision normale. » D'après la circulaire ministérielle n° 64 du ministère de la Santé publique en date du 5 août 1938, était considéré comme ayant besoin de « l'aide constante d'une tierce personne » et *a fortiori* comme aveugle tout sujet dont la vision est inférieure à 1/20.

(3) Voir les procès-verbaux des séances du comité consultatif institué par l'art. 9 de l'ordonnance du 3 juillet 1945 : Séances des 24 oct. 1946, 3 mars 1947.

(4) Sur ce point, voir chap. V de *L'école et la cécité*, § A.

l'organisation de l'enseignement des aveugles ayant été disjoints au cours de sa préparation ? En réalité, l'article Ier ne fait aucune distinction d'âge et s'applique à tous les Français. D'ailleurs, le facteur « évolution » regarde aussi les adultes sur le point de perdre la vue et pour qui il peut y avoir intérêt à commencer plus tôt un apprentissage. En ce qui concerne les enfants, il a été tenu compte des observations des éducateurs, puisque la circulaire ministérielle 245 du ministère de la Santé publique, du 31 octobre 1946, précise en son titre Ier :

« Si dorénavant, la preuve de l'état de cécité sera habituellement administrée par la présentation de la carte d'invalidité d'aveugle, il n'en est pas de même pour les mineurs qui sont menacés de cécité, tout en bénéficiant momentanément d'une vision centrale supérieure à 1/20 de la normale... L'application stricte à ces mineurs des dispositions du décret (1) aurait pour effet d'entraver leur instruction ou leur formation professionnelle.

« Il suffira d'exiger pour leur admission, au compte des collectivités publiques, dans une institution spéciale, un certificat médical délivré par un médecin ophtalmologiste, attestant que, par suite de maladie ou d'anomalies de la vision momentanée, son état de cécité est inévitable à plus ou moins longue échéance. »

Ce texte ne constitue pas une véritable définition de la cécité. En droit strict, il ne saurait se substituer aux termes de la loi. Aussi, toute disposition législative à intervenir relativement à l'organisation de l'enseignement des aveugles devrait-elle commencer par préciser qui sera justiciable de cette éducation spéciale. Certains pays ont ainsi deux définitions légales de la cécité, l'une générale, l'autre scolaire. C'est le cas, par exemple, de l'Angleterre : l'article 69 de l' « Education Act » de 1921 prévoit une éducation spéciale pour les enfants « trop aveugles pour être capables de lire les livres scolaires ordinaires utilisés par les enfants » (2).

2) Mais les critiques adressées par les oculistes à la définition légale française de la cécité sont plus graves et plus générales. Ils l'accusent de mettre parfois à dure épreuve leur conscience professionnelle. D'abord, elle ne tient aucun compte de la vision périphérique, qui peut être suffisamment importante pour que le sujet ne se comporte pas en aveugle, malgré une vision centrale

(1) Décret du 19 oct. 1946, pris en application de l'art. 10 de l'ordonnance et comportant règlement d'administration publique. La circul. minist. citée n'en constitue que le commentaire à l'usage des préfets.

(2) Cf. *Encyclopædia Britannica*, au mot *blind (training and welfare of the)*.

inférieure au vingtième prévu (1). Ensuite et surtout, elle ignore absolument le rétrécissement du champ visuel, rétrécissement qui rend pratiquement inutilisable une acuité parfois considérable : il est des sujets qui chiffrent 5 à 6/10 à l'échelle optométrique, mais dont l'angle de vision est si réduit qu'ils voient comme par un trou d'aiguille. Aussi, la définition légale américaine (2) place-t-elle sur un pied d'égalité pour l'obtention de la qualification d' « aveugle », la diminution de l'acuité à 1/10 et le rétrécissement du champ visuel à 20 degrés. Le Dr Bailliart estime que doivent être considérés comme aveugles : « Celui qui, quelle que soit l'étendue de son champ visuel, n'a qu'une vision de 1/20 ; celui dont l'acuité visuelle étant même de 1 à 2/10 a un champ visuel limité à 20° ; celui qui, avec une acuité de 5/10 a un champ visuel limité à 5° (3). » Le rapport présenté par Mme le Dr Schiff à la séance du 22 octobre 1947 du Comité consultatif pour la Protection sociale des Aveugles, au nom de la Sous-Commission désignée à cet effet, proposait d'accorder la qualité d'aveugle dans les trois cas suivants :

a) Cécité absolue (aucune perception lumineuse) ;
b) Cécité relative par réduction d'acuité au-dessous de 1/20, quel que soit le champ visuel ;
c) Cécité relative par réduction d'acuité à 2/10 pour un champ visuel inférieur à 10°.

Quels que soient les chiffres auxquels on s'arrêtera, il semble bien qu'il faille, un jour ou l'autre, faire entrer la notion de champ visuel réduit dans la définition légale de la cécité pratique. Peut-être aussi acceptera-t-on de tenir compte des facteurs « rapidité d'établissement de l'image visuelle » et « fatigabilité » ; lire telle ligne d'une échelle optométrique dans un cabinet d'oculiste, en prenant tout son temps, et pendant quelques secondes seule-

(1) Un des titulaires de la carte de circulation délivrée aux aveugles du département de la Seine ayant fait l'objet d'un rapport — il avait coutume de sauter dans les autobus en marche et, à la suite de démêlés avec un receveur avait tenté d'échapper en courant à la poursuite d'un agent — la préfecture de police demanda des explications au Dr Bailliart, ophtalmologiste des Quinze-Vingts, président de l'Association internationale de Prophylaxie de la cécité, qui avait signé le certificat de cécité. Vérification faite, la vision centrale du délinquant était bien inférieure à 1/20 et le certificat était conforme aux instructions données par la préfecture de police.

(2) « Persons with visual acuity of 20/200 or less in the better eye after correction *or* with a limitation of field of less than 20 degrees » (*Outlook for the Blind*, feb. 1948).

(3) *Valentin-Haüy*, III, 1938, p. 42. Rappelons qu'horizontalement un œil normal peut embrasser 120° et que les deux yeux, regardant droit devant eux, couvrent au moins 160°.

ment, d'une part, c'est tout autre chose que d'être tenu d'apprécier les mêmes détails dans un temps très réduit, au cours de la traversée d'une rue, par exemple, ou d'avoir à les regarder plusieurs heures par jour dans l'exercice d'une profession d'autre part. Le problème est très complexe et la définition légale ne sera jamais parfaite (1). Quelle qu'elle soit, elle sera bien différente de la définition logique à laquelle se limitent les dictionnaires, et diffusée, elle tendra à modifier la conception traditionnelle de la « cécité-ténèbres ». Un chiffre fera toucher du doigt l'écart qui sépare les deux notions : aux États-Unis, 3 % seulement des enfants considérés comme légalement aveugles n'ont aucune perception lumineuse (2) ; la faiblesse de cette proportion tient uniquement à ce que la définition américaine est très large, puisque, comme nous l'avons vu, non seulement elle qualifie encore de « cécité » une vision voisine de 1/10, mais aussi une vision d'acuité quelconque, pourvu que le champ soit moindre de 20° (3).

Dans cette question de la définition de la cécité, la position des organisations françaises pour aveugles, telle qu'elle a été réaffirmée récemment encore à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale pour la Protection sociale des Aveugles (août 1954), est nette. Elles estiment que le handicap d'un aveugle complet est bien supérieur à celui d'un partiellement voyant, que plus on élargira la définition de la cécité, moins risquent d'être appréciables les avantages sociaux accordés aux aveugles, et que la fixation à 1/20 de la limite supérieure d'acuité laisse suffisamment de marge.

§ C) La notion juridique de la cécité

L'ordonnance du 3 juillet 1945 a un but précis : la protection sociale des aveugles. Logiquement, la définition de la cécité qu'elle édicte ne devrait s'appliquer qu'en matière d'assistance, de rééducation professionnelle, de compensation à un manque à gagner, de protection sur la voie publique (canne blanche), qui font l'objet de ses différents articles. Déjà, nous l'avons vu,

(1) Sur les difficultés rencontrées, cf. Dr Bailliart, *Causes et répartition de la cécité dans le monde.*

(2) Elisabeth Lennon, The Partialy Seeing Child in a school for the Blind (*Outlook for the Blind*, feb. 1948).

(3) Nous verrons ailleurs *(L'école et la cécité)*, l'importance toute particulière que prend la définition donnée à la cécité dans un pays déterminé lorsqu'il s'agit des professions que l'on assure être exercées par les aveugles dans ce pays.

la définition ne convient plus en matière scolaire. Pourtant, comme elle est la seule formule légale qui définisse ce qu'il faut entendre par « cécité pratique », n'est-il pas à craindre qu'on soit tenté de s'y référer chaque fois qu'on aura à s'occuper des aveugles, notamment en matière juridique ?

Le Code civil français ne prononce pas le mot « aveugle ». Il n'y a donc pas lieu de se préoccuper de rechercher une définition juridique de ce mot. Si, en fait, la validité de certains actes de la vie civile (témoignage, testament, contrat, émission de chèque) accomplis par les aveugles a été parfois contestée, la jurisprudence a toujours considéré chaque cas comme un cas d'espèce. On ne voit pas quel intérêt il y aurait à étendre à ce domaine la définition légale de la cécité pratique. Ce qui pourrait être fixé en vue d'introduire un élément d'unité dans les décisions, ce serait le degré de vision à partir duquel on peut valablement accomplir les actes en question. Mais il n'est pas prouvé que ce degré coïncide avec celui qui justifie une protection sociale. En réalité, lorsque la notion de cécité a été introduite dans le droit (1), ce n'a pas été à cause de l'inaptitude à lire ou à écrire des aveugles, mais pour des raisons religieuses (Loi de Manou) ou par survivance de l'association tenace des notions d'infirmités physiques (tout au moins congénitales) et de déficience mentale appelant nécessairement la protection juridique. Cela est si vrai que le boiteux, tout autant que l'aveugle, était mis en tutelle par la loi lombarde, et que le Code italien actuel, tout comme le droit féodal, ne frappe d'incapacité juridique que les aveugles de naissance ; ceux-ci pouvant même en être relevés par jugement. D'ailleurs, la notion d'inaptitude à lire et à écrire aurait intéressé un groupe de déficients visuels bien plus étendu que celui des aveugles, au sens que l'on donnait alors à ce mot (cécité absolue) et aurait même due être appliquée à la majorité des voyants, en un temps où l'analphabétisme était de règle.

§ D) La notion de cécité en psychologie

Lorsqu'un philosophe écrit : « Chez les aveugles... » ou : « J'ai rencontré un aveugle qui... », que faut-il mettre sous le vocable « aveugle » ?

Pendant longtemps, le fait cécité a dû paraître si patent, si unitaire, si indécomposable, si facilement opposable à la « norma-

(1) Cf. Pierre Villey, *L'aveugle dans les monde des voyants*, IIIe Partie, chap. XVI (« La cécité au miroir de l'histoire du droit »), pp. 233-241.

lité », que le besoin d'en marquer les limites n'est même pas venu à la pensée des psychologues. La notion de cécité absolue planait au-dessus de leurs spéculations. Quand Molyneux posa à Locke son fameux problème (1), quand Berkeley (2) et Leibnitz (3) en discutèrent *a priori*, quand Voltaire (4), Buffon (5), Diderot (6), Condillac (7), dissertèrent sur les observations de Cheselden et de ses émules, « aveugle-né » ne pouvait en leur esprit signifier autre chose que « qui n'a jamais vu la lumière » (8). Au XIXe siècle, on a publié d'importantes monographies sur les aveugles (9), sur leurs facultés, leur caractère, en employant toujours le mot dans un sens général, sans jamais préciser à quel type d'aveugle se rapportait telle ou telle observation. On souhaiterait que des travaux plus modernes nous renseignassent avec plus de précision sur les conditions d'observations ou d'expérimentation (10), et notamment sur l'âge de la perte de la vue, sur les caractéristiques optiques (acuité, champ, qualité) des résidus de vision passés ou présents du sujet examiné. La critique de ces travaux et la comparaison des résultats obtenus par les divers auteurs en seraient d'autant facilitées.

En psychologie, comme dans toute science d'observation ou

(1) Cf. *Some Familiar Letters between Mr. Locke and Several of his Friends*, London, 1708, p. 32 : Mr. Molyneux to Mr. Locke, Dublin, March 2, 1692. — *Ibid.*, p. 39 : Mr. Locke to Mr. Molyneux, London 28 March 1693. — Cf. également John LOCKE, An Essay concerning Humane Understanding, in *Four Books*, The Second Edition, London, 1694, Book II, § 8, p. 67 sqq.

(2) *An Essay Towards a New Theory of Vision*, by George BERKELEY, M. A., Dublin, 1709, CXXXII, p. 154 sqq.

(3) *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, Livre second, chap. IX, p. 92 sqq.

(4) VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, article « Distance », t. III, p. 193. *Eléments de la philosophie de Newton*, IIe Partie, chap. VII (t. XXVIII, pp. 134-136). — La 1re éd. des *Eléments* est datée de : Amsterdam, 1738 ; autre édition : Londres, 1738 également. Le texte du *Dictionnaire philosophique* ne fait que reproduire celui des *Eléments*.

(5) Cf. *Histoire naturelle générale et particulière*, 1769, t. IV. *Du sens de la vue*, p. 439. (La 1re éd. est de 1749, voir son t. III).

(6) *Lettre sur les aveugles*, Amsterdam, 1749.

(7) Cf. *Traité des sensations*, 1754, IIIe Partie, chap. V et VI.

(8) Il est pourtant important de souligner que Cheselden commence ainsi la relation de sa célèbre observation « Tho. we say of the Gentleman that he was blind, as we do of all people who have Ripe Cataracts, yet they are never so blind from that cause, but that they can discern Day from Night ; and for the most Part in a strong Light, distinguish Black, White, and Scarlet ; but they cannot perceive the Shape of any Thing... » (*Philosophical Transactions*, p. 447).

(9) Dr GUILLIÉ, *Essai sur l'instruction des aveugles*, 1re éd., 1817, P. A. DUFAU, *Des aveugles*, 1re éd., 1837, Eugénie NIBOYET, *Des aveugles et de leur éducation*, 1837, G. DUMONT, *Recherches statistiques sur les causes et les effets de la cécité*, 1 856.

(10) Cf. notre étude : *Cécité et verbalisme.*

d'expérimentation, une définition préliminaire de la classe à laquelle appartiennent les objets étudiés n'a d'intérêt que si cette classe est homogène. Or, si la cécité incline à un certain profil psychologique (maniérismes, égocentrisme, verbalisme, etc.), si les processus d'ajustement des aveugles sont suffisamment généraux pour qu'on puisse parler d'une « psychologie des aveugles », rien de tout cela ne présente un caractère de nécessité, parce que, précisément, les composantes de cette entité que constitue la cécité varient d'un individu à l'autre. Les facteurs visuels ne sont d'ailleurs pas les seuls à entrer en jeu, l'édification de ce que nous avons appelé le « complexe de cécité » (1) est largement influencée par la personnalité intellectuelle, affective et volitive du sujet. Aucune formule ne pourra tenir compte de tous ces éléments. Dans un travail de psychologie sur les aveugles, il est donc plus important de noter avec le plus de précision possible les caractéristiques du sujet ou des sujets étudiés que de rechercher à définir ce qu'on entend par « aveugle ».

Pourtant, une telle définition est indispensable à titre d'hypothèse de travail, quitte à la réviser ensuite d'après les enseignements de l'expérience. Quel critère adopter alors ? Doit-on se limiter : 1) A ceux qui n'ont jamais vu la lumière ? 2) A ceux qui ne voient plus la lumière (ce qui sous-entend la possibilité de l'avoir vue) ? 3) A ceux qui distinguent la lumière, les ombres, voire les couleurs vives, mais ne discernent pas les formes dans les meilleures conditions de proximité et d'éclairement ? Ou bien : 4) Ira-t-on jusqu'au vingtième de la vision normale octroyée par la définition légale ?

Il est impossible d'édicter ici une règle absolue. Le choix du groupe dépend essentiellement de ce qu'on se propose d'étudier. Dans la pratique, deux questions se posent auxquelles l'état actuel des travaux sur la psychologie des déficients de la vue permet de donner une réponse *a posteriori* :

1° Faut-il ne compter comme aveugles-nés que des sujets n'ayant *jamais vu la lumière* ? Ce serait restreindre considérablement (2) et sans grand profit le champ d'investigation. L'expérience prouve qu'un enfant qui n'a vu, même parfaitement, que jusqu'à l'âge de 18 mois ou 2 ans, et même plus longtemps chez certains, ne conserve aucune image précise, même pas le souvenir des couleurs et de la lumière, après quelques années de cécité

(1) Cf. notre étude : *Cécité et verbalisme*, p. 239.
(2) Si le nombre des aveugles absolus est estimé à 3 % de la population des écoles d'aveugles aux Etats-Unis (voir n. 2, p. 22), le nombre des aveugles absolus de naissance doit y être beaucoup plus faible encore.

complète. *A fortiori*, pour un adulte qui aurait perdu la vue au même âge et pour qui la vie de voyant ne représente qu'une très faible fraction de la vie d'aveugle (1). A plus forte raison encore si, ce qui est souvent le cas, la vision a été défectueuse durant les premiers mois de la vie avant la cécité complète. Dans la distinction qu'ils établissent entre « les aveugles visualisants » et « les aveugles non visualisants » (2), les psychologues américains contemporains qui se sont spécialisés dans l'étude de ces questions considèrent que tout sujet qui a perdu la vue avant 5 ou 6 ans doit être classé parmi les « non-visualisants ». Pierre Villey (3), s'appuyant en partie sur l'enquête déjà ancienne de Jastrow (4), paraît vouloir fixer, lui aussi, à la sixième ou septième année l'âge d'établissement des conditions nécessaires à la conservation d'images visuelles quelque peu précises.

Là encore, il faut être relativiste. Avoir vu jusqu'à six ans, lorsqu'on n'a encore que huit ou neuf ans, et avoir vu jusqu'à six ans lorsqu'on en a quarante et qu'on a derrière soi trente-cinq ans de cécité, ce n'est pas la même chose. L'enquête à laquelle s'est livré Pierre Villey en 1929 prouve que, dans l'altération des images visuelles, « l'âge de la cécité » paraît avoir plus d'influence que l'âge de la perte de la vue. Ceci a été vérifié lorsque le sujet a perdu la vue assez tard, c'est-à-dire lorsqu'ont été réalisées les conditions de fixation des images visuelles. Il semble qu'il faille aussi en tenir compte dans le cas que nous venons de considérer. Du point de vue pédagogique, le problème a son importance, on le conçoit : si, après deux ou trois ans de cécité, un enfant de huit ou neuf ans conserve des images visuelles, il est tout indiqué de les utiliser et de les entretenir. Mais, pour le psychologue un autre problème se pose : quelle sera la nature de ces images visuelles acquises avant l'âge de six ans et que les travaux modernes sur les créations plastiques des enfants ont révélé être différentes de celles des adultes (5) ? Si l'aveugle-né n'est pas nécessairement celui qui n'a jamais vu, mais celui qui ne se souvient pas d'avoir vu, il est néanmoins indispensable, pour l'établissement du profil psychologique de ce dernier, de tenir compte des aptitudes et des habitudes qui ont pu être acquises au moment où la vue était encore une composante de la personna-

(1) Helen Keller, qui a perdu la vue et l'ouïe à 19 mois, se demande toutefois (*Histoire de ma vie*, Ire Partie, I), si elle n'a pas gardé quelques réminiscences visuelles et auditives remontant à l'époque où elle voyait et entendait.
(2) Cf. S. P. Hayes, *Contributions to a Psychology of Blindness*, p. 4.
(3) *La persistance des images visuelles dans la cécité*, p. 680.
(4) Jastrow, *The Dream of the Blind*, 1888.
(5) Parmi les plus récents, citons : J. Boutonnier, *Les dessins des enfants.*

lité, et notamment des schèmes spatiaux qui ont pu se former dans cette période de la vie.

2° Pour être psychologiquement considéré comme atteint de cécité « complète », est-il obligatoire d'être absolument indifférent à la lumière (1) ? Ne peut-on tenir comme quantités négligeables de vagues perceptions lumineuses (lueurs, ombres) ? Ici, la prudence s'impose, car il est très difficile d'apprécier, en qualité et en quantité, la valeur de ces éléments, l'observé et l'observateur ne parlant pas toujours la même langue. Il est particulièrement délicat de déterminer avec précision ce que voit un enfant. L'assimilation d'un sujet au groupe des « non-visualisants » est avant tout fonction du problème étudié. Des résidus de vision, si maigres soient-ils, fournissent toujours à distance des informations sur le monde ambiant, surtout si les projections sur la rétine sont assez précises ; il importe, par exemple, de ne choisir que des aveugles absolus si l'on se propose d'expérimenter sur le sens des obstacles (2), le sens de la direction ou l'acquisition des images spatiales élémentaires. Au contraire, la présence de très faibles perceptions visuelles influencera fort peu, croyons-nous, l'installation du sentiment d'infériorité ou d'une mentalité égocentrique, le meublement de l'esprit en images concrètes et sa conséquence, la tendance au verbalisme.

Dans une étude sur le développement de la personnalité chez les adolescents aveugles, à laquelle nous nous référerons plus loin (chap. XI) Vita Stein Sommers adopte la formule de Pintner, pour qui est aveugle tout sujet possédant encore un reste de vision qui « n'est d'aucune valeur pratique pour l'éducation et les activités générales de la vie courante ». Mais, dans ce dernier domaine en particulier, il est difficile de prévoir ce qui a une influence ou ce qui n'en a pas. Si les conditions (attitude de l'entourage, aptitudes héréditaires, intelligence et affectivité du sujet) sont favorables, toute la gamme des résidus qui s'étend de la cécité complète à l'acuité chiffrable peut entrer dans des complexes variés qui interviennent dans les connaissances et les comportements du sujet. Ces éléments influencent à leur tour l'attitude émotionnelle et les conduites coercitives de l'entourage.

(1) A remarquer que nous ne disons pas : « Etre plongé dans le noir absolu. » « Il n'y a pas plus de raison, dit quelque part Henri Piéron, pour qu'un aveugle voie « noir » qu'il n'y en a pour qu'un voyant voie « noirs » les objets placés derrière lui. Les énucléés anciens voyants disent ne pas voir noir, mais plutôt dans un gris indéterminé, ou encore comme dans un brouillard dans lequel on ne voit rien.

(2) La précaution a été prise par W. Dolanski. Cf. de cet auteur : *Les aveugles possèdent-ils le sens des obstacles* ? (1930).

Pour beaucoup de problèmes psychologiques, le critère essentiel permettant de tenter de définir la cécité nous paraît être la perception visuelle des formes. Psychologiquement, est aveugle, et, par conséquent, sera contraint de monter des structures spéciales et de se comporter en aveugle, sera menacé du « complexe de cécité », quiconque ne peut, à l'aide de ses yeux, appréhender globalement un ensemble (1) et réaliser, de ce fait, ce qui constitue le propre des structures visuelles.

Il s'agit là, répétons-le, moins d'une définition que d'une hypothèse de travail qui laisse subsister bon nombre de difficultés. D'abord, ne compliquons-nous pas le problème en substituant la notion de perception à la notion apparemment plus simple de sensation ? Ensuite, n'augmentons-nous pas arbitrairement le nombre des psychologiquement aveugles en classant parmi eux ceux qui ont la perception nette des couleurs sans posséder celle des formes ? Enfin et surtout, quelle valeur accordera-t-on aux facteurs distance et temps ?

Au premier point d'interrogation, il est facile aujourd'hui de répondre avec les structuralistes (2) qu'il n'y a pas de sensation pure, que l'acte psychologique élémentaire est la perception. La seconde question ne mérite guère qu'on s'y arrête davantage : on a montré (3) quelle prédominance a la forme par rapport à la couleur, pour la connaissance et pour l'action. Socialement, la vision de plages lumineuses et coloriées peut être utilisée, associée à d'autres signes, mais il est rare qu'elle rende des services sûrs si elle n'est accompagnée d'un minimum de perception des contours, et du discernement des différences d'intensité et de valeur d'où dépend, en partie, la perception du relief. Faute de pouvoir être associées aux éléments qui permettraient de les interpréter, ces perceptions lumineuses purement qualitatives finissent par ne plus attirer l'attention, par sortir du champ de la conscience. Beaucoup d'aveugles de jeune âge (au sens que nous donnons au mot « aveugle ») se révèlent capables, lorsqu'ils sont testés, d'établir des différences entre les couleurs, mais, chez eux, le

(1) Nous rejoignons ici la clause relative au rétrécissement du champ visuel insérée dans la définition légale américaine de la cécité (cf. précédemment § B). — Nous disons « globalement » (dans le sens où l'on parle de « lecture globale ») et non « synthétiquement » : un sujet dont le champ visuel est considérablement réduit peut construire des images d'ensemble par synthèse des éléments perçus à l'aide de la vue, tout comme l'aveugle peut le faire à partir de données tactiles.

(2) Cf. notamment Paul Guillaume, *La psychologie de la forme.*

(3) Cf. P. Villey, *Le monde des aveugles*, chap. XI ; P. Henri, *Cécité et verbalisme*, p. 239.

manque d'intérêt pour les couleurs a été tel qu'ils n'ont jamais éprouvé le besoin de mettre un nom sous chacune d'elles.

Perception visuelle des formes, soit. Mais à quelle distance, avec quelle rapidité et par quels moyens ? On peut identifier une mouche à quelques centimètres et ne pas soupçonner la présence d'un cheval à quelques mètres. L'identification peut se faire d'un seul coup d'œil ou, au contraire, péniblement, soit qu'il faille des délais considérables d'établissement de l'image, soit qu'il faille parcourir successivement les contours et les détails de l'objet. Avec l'intervention de ces facteurs, nous retombons dans l'inévitable prise en considération des cas d'espèce en fonction du phénomène à étudier. Notons cependant, sans toutefois faire de cette observation une règle, que, si les réductions considérables d'acuité et de champ visuels ont toujours existé chez un sujet donné, elles ont eu la plus grande influence sur la constitution du stock d'images de ce sujet, et le désintéressement constaté en ce qui concerne les couleurs s'installe souvent à l'égard des formes lorsque leur perception nécessite un effort de rapprochement de l'objet, ou demande trop de temps. Dans bien des cas donc, et particulièrement pour les activités sociales, les sujets souffrant de ce handicap ne sont guère plus avantagés que les aveugles absolus. Tout comme ces derniers, ils sont exposés à monter des structures où les éléments visuels tiennent peu de place et ils tendent vers le même profil psychologique. C'est pourquoi, en gros, la perception nette des formes nous paraît être le critère permettant de déterminer, pour les besoins de la psychologie, et au moins à titre provisoire, qui doit être ou ne pas être considéré comme aveugle.

§ E) Le concept de cécité fait social

En tant que fait physiologique, la cécité n'est pas proprement un fait social, au sens que Durkheim (1) et son école donnent à ce terme. Elle n'est nullement une conséquence nécessaire de la vie en société. Elle existe chez les animaux non sociaux, soit sporadiquement, comme suite d'une maladie ou d'un traumatisme soit normalement comme résultat d'une adaptation au milieu physique et aux conditions de vie (2). Chez l'homme, on conçoit qu'elle pourrait frapper des individus vivant isolés et n'ayant

(1) Cf. *Règles de la méthode sociologique.*
(2) C'est le cas de tous les animaux qui mènent une vie souterraine ou sous-marine.

avec leurs semblables d'autres rapports que ceux qu'exige la conservation de l'espèce. En particulier, la fréquence des cécités héréditaires ne se trouverait aucunement diminuée par l'absence de toute vie sociale, leur transmission n'étant qu'une conséquence d'ailleurs contingente, de l'acte procréateur, non de ses modalités.

Pourtant, il est impossible de parler de la cécité sans considérer le fait en fonction de ses liaisons avec la vie en société.

D'un côté, par quelques-unes de ses causes au moins, le phénomène soutient des rapports évidents avec certains faits sociaux (1). Seule, l'imperfection de l'outil statistique, imputable à des causes diverses, ne permet pas actuellement de faire ressortir avec netteté les corrélations que l'on devine entre la fréquence de la cécité et la prédominance de telle ou telle de ses causes, d'une part, l'intensité des contraintes sociales (2) et la forme de civilisation, d'autre part. Les causes de cécité sont multiples et s'enchevêtrent ; un type déterminé d'activité sociale peut simultanément diminuer l'une et accroître l'autre, ce qui fait intervenir des compensations et crée des résultantes dont les composantes sont difficiles à isoler par l'analyse. L'étude démographique du caractère « morbidité », vers laquelle on s'oriente de plus en plus (3), tend à résoudre des problèmes de ce genre. Il n'est pas interdit d'attendre quelque indication intéressante de l'application de cette méthode à la cécité, qui n'est qu'un caractère morbide particulier.

D'un autre côté, la cécité a des incidences certaines sur la vie sociale. Nous verrons en effet qu'elle tend à imposer des efforts d'adaptation aux institutions sociales (cf. IV et V).

Pourtant, en dépit de cette double interférence avec des faits sociaux, la cécité en soi ne saurait être qualifiée de fait social. Par contre, le « concept de cécité » (4), c'est-à-dire l'ensemble des représentations que les voyants se font de cette infirmité et de ses effets, en a tous les caractères. Montrer, comme nous le ferons plus loin (chap. VI, § B et C), que l'attitude des voyants vis-à-vis de la cécité et des aveugles a ses racines dans l'inconscient, ce n'est pas ôter aux forces sociales leur part de respon-

(1) Chap. V, § B.

(2) L'action prophylactique, par exemple, et notamment la prévention des maladies héréditaires, portent ce caractère de coercition (cf. chap. V, § B : les réactions sociales à la transmission de la cécité).

(3) Cf. par ex. Ch. Candiotti, M. et Cl. Moine, *La mortalité de l'enfant de première année* (1948) ; Ch. Candiotti, L. Dérobert, M. et Cl. Moine, *Considérations statistiques sur le suicide en France et à l'étranger* (1948).

(4) L'expression est de Pierre Villey (*L'aveugle dans le monde des voyants*, Ire Partie, chap. III, pp. 35 sqq.).

sabilité dans la genèse et le développement du phénomène. On sait en effet jusqu'à quel point le contenu de notre inconscient est tout à la fois constitué par des survivances du passé social et de l'espèce (mythes, magie, etc.) et façonné par les expériences sociales vécues par l'individu (action du surmoi). De sorte que, même si le concept de cécité ne participait d'aucune expérience objective de l'infirmité, réalisée par le sujet, par le voyant, au cours de sa vie, il n'en serait pas moins dominé par des éléments d'origine sociale.

Attribuer au concept de cécité une origine purement subjective, ce serait admettre qu'il aurait pu se développer même si la cécité ne s'était jamais, ni nulle part, actualisée. Né uniquement de la crainte de la privation d'un sens intuitivement conçu comme essentiel à la vie, il aurait alors pu être projeté hors de l'imagination, plus ou moins anthropomorphisé, comme l'ont été les esprits maléfiques ou les génies protecteurs. Transmise de génération en génération, cette projection se serait évidemment imposée aux individus par le jeu des activités créatrices (folklore, iconographie, etc.) dont cet aveugle irréel n'aurait sans doute pas manqué d'être le sujet, comme l'ont été les lutins, les gnomes, les géants ou les dieux. Mais, outre que, par son mode de transmission, cette représentation de la cécité aurait déjà été fortement marquée du cachet social, il est douteux qu'elle eût coïncidé avec l'une quelconque des représentations que s'en sont formées les diverses civilisations, compte tenu de l'actualisation de la cécité en leur sein.

Bien que les altérations de l'œil, organe mou, n'aient pu laisser sur les vestiges préhistoriques de traces comparables aux déformations osseuses qui ont amené à conclure à l'existence très ancienne du rachitisme, de la syphilis ou des mutilations traumatiques, il est infiniment probable que la cécité humaine est aussi vieille que l'humanité. Son apparition dans une société, sinon son maintien (1) pose donc le problème de l'apport de l'expérience externe dans la constitution du concept de cécité. Nous en discuterons plus loin (chap. VI, § C). Pierre Villey, nous le verrons, accorde le rôle principal à l'expérience interne que le voyant fait de la cécité ; nous pensons que les particularités personnalistiques vers lesquelles incline cette infirmité interviennent assez puissamment, que le voyant en soit le témoin direct ou que, sur ce point comme en ce qui regarde la plupart de nos

(1) Sur l'élimination des aveugles par infanticide ou parricide, cf. chap. VI, § A.

connaissances, il ait enregistré les observations ou les opinions d'autrui, sans avoir été en mesure ou sans s'être donné jamais la peine de les vérifier.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs de l'importance relative de ses composantes, le concept de cécité se transmet et se comporte comme une force sociale, comme une de ces nombreuses représentations collectives qui dominent la connaissance et orientent les conduites. Il s'impose au voyant, le contraignant à penser d'une certaine manière, en dépit de l'évidence et de l'expérience individuelle, et commandant ses comportements à l'égard des aveugles. A ces derniers aussi il s'impose, de l'extérieur, conditionnant leurs réactions et façonnant leur mentalité, de sorte que leur psychologie serait différente s'ils n'avaient pas à s'ajuster à ce concept, ou à y résister. « L'histoire de l'aveugle dans la société se confond presque avec l'histoire du préjugé de la cécité jusqu'au jour... où, par un acte réfléchi, le voyant s'avisera de regarder, d'étudier cette réalité toute proche de lui et tout ignorée : l'aveugle (1). »

Sociologiquement donc, un aveugle n'est pas seulement un individu qui ne perçoit pas les formes et est contraint de penser et d'agir en conséquence. C'est un être qui, de gré ou de force, incarne l'image que les voyants se font de la cécité, et qui est traité conformément à cette représentation.

(1) P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. III, § IV, p. 41.

Chapitre II

LES OPINIONS DES JEUNES GENS ET DES ADULTES

En 1930, nous avons lancé le questionnaire suivant, que nous reproduisons tel qu'il a été rédigé et distribué :

Essentiellement anonymes, les réponses à cette enquête devront être sincères et désintéressées, dictées uniquement par la réflexion personnelle et non à la suite de consultations d'ouvrages spéciaux.

Sexe :

Age :

Profession :

---

1. *Notez brièvement* (1) *les sentiments que vous éprouvez, ou les idées qui vous viennent, à la pensée de la cécité, ou à la vue d'un aveugle.*

---

2. *En général, les aveugles peuvent-ils travailler* (2) *?*

   Si non, pourquoi ?

   Si oui, dans quelles professions (1) *?*

---

3. *Epouseriez-vous ou auriez-vous épousé un ou une aveugle* (2) *?... Donnez vos raisons.*

---

4. *Avez-vous eu un ou une aveugle parmi vos amis, vos connaissances* (2) *?*

---

(1) Avec le moins possible de commentaires.
(2) Répondre par oui ou par non.

Nous avons enregistré 939 réponses : 454 masculines, 485 féminines, respectivement 48,4 % et 51,6 %. Le tableau suivant donne une idée de la répartition des réponses d'après la provenance (Paris, province) et les professions exercées.

Professions	Sexe masculin		Sexe féminin		Total	%
	Paris	Province	Paris	Province		
Elèves-maîtres	136	104	158	91	489	52,1
Intellectuels . .	42	22	23	10	97	10,3
Employés	68	41	69	19	197	21,0
Ouvriers	21	13	26	20	80	8,5
Ménagères (ou sans indication)	5	2	39	30	76	8,1
Ensemble .	272	182	315	170	939	100,0
%	29	19	33	18		

On pourra reprocher à cet essai de sondage de l'opinion d'être assez mal équilibré. D'une part, en effet, le principal contingent de nos réponses nous vient des deux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de Paris et d'Amiens, dont les élèves ont été testés en groupe ; si, aux 52 % de normaliens, on ajoute les 10,3 % de nos correspondants qui se sont déclarés étudiants, médecin, instituteur, professeur, homme de lettres, avocat, journaliste, ingénieur, nous constatons que plus de 62 % de nos réponses nous viennent d'intellectuels. Le milieu ouvrier, notamment, a été assez peu prospecté.

D'autre part, 62,5 % des feuilles d'enquête ont été remplies dans la région parisienne. Les réponses de province proviennent des villes suivantes : Dunkerque, Lille, Amiens, Le Havre, Strasbourg, Marseille. Le Nord est largement représenté. Bien qu'on puisse admettre qu'un certain nombre d'habitants des villes (et notamment une bonne proportion de normaliens et normaliennes d'Amiens) soient d'origine rurale la classe paysanne n'a pas été touchée par nos questionnaires.

Nous pourrions nous excuser de ces lacunes en invoquant les difficultés que l'on rencontre toujours lorsqu'on veut essayer de faire répondre des ouvriers ou des paysans à une enquête. Si l'on veut sonder ces milieux, il faut recourir à l'interrogation orale, mais celle-ci, quelques précautions que l'on prenne, tourne souvent plus ou moins à la conversation, ce qui fausse sensible-

ment la valeur des réponses. Au demeurant, si les intellectuels, les jeunes surtout, risquent de verser quelque peu dans la littérature, leurs analyses sont plus fines et plus fouillées. L'opinion des instituteurs, des journalistes, des écrivains n'est pas seulement intéressante en soi ; elle l'est encore parce qu'en partie ce sont ces hommes qui façonnent l'opinion publique. C'est même cette dernière considération qui nous a déterminé à tester des élèves d'Écoles normales d'Instituteurs plutôt que des lycéens de même niveau scolaire.

Ce qui nous incline à penser que les conclusions que nous avons tirées du dépouillement de cette enquête ne se seraient guère trouvées modifiées par son élargissement, c'est la comparaison des réponses. Lorsque nous avons essayé d'étudier un peu objectivement si la représentation de la cécité ou la nature des sentiments qu'elle inspire se trouvent influencées par la provenance géographique ou le milieu social, voire par l'âge, nous n'avons pu déceler de différences essentielles : les mots employés ne sont pas toujours les mêmes, mais les images suggérées, les idées et les sentiments se ressemblent étrangement et peuvent être aisément groupés en un certain nombre de thèmes.

Réservant pour le chapitre V (Mariages), les matériaux que nous fournissent les réponses au point 3 du questionnaire, nous n'utiliserons dans le présent chapitre que les réactions aux questions I et II. Nous analyserons séparément les représentations (§ A) et les sentiments (§ B) que suggère la pensée de la cécité ou la rencontre d'un aveugle. Nous ne croyons pas qu'il y ait inconvénient majeur à produire ici des données vieilles d'un quart de siècle. Dans une enquête datée de 1952 ou de 1953, nous aurions peut-être rencontré quelque écho de manifestations, d'émissions radiophoniques ou de publications récentes ayant éveillé momentanément un certain intérêt (1), mais nous sommes persuadé que les opinions générales et les émotions foncières seraient demeurées les mêmes. Les sondages que nous avons opérés sur les enfants (voir chap. III) sont plus récents ; ils n'accusent pourtant aucune évolution appréciable. Nous essayerons d'ailleurs de montrer (§ D, ci-après) que la littérature elle-même, lorsqu'elle met en scène les aveugles, développe toujours, ou à peu près, les mêmes thèmes.

(1) Par exemple, en 1952, la translation des restes de Louis Braille au Panthéon, qui a fourni l'occasion d'articles, de reportages d'actualités cinématographiques ; en 1953, l'émission radiophonique *Des hommes comme les autres*, de Paul Soucasse, ou encore la sortie du livre autobiographique de Jacques Lusseyran *Et la lumière fut*, ainsi que les critiques qui l'ont accueilli.

§ A) La représentation de la cécité chez l'adulte

Pour reconstituer le personnage de l'aveugle, tel qu'il existe, bien vivant, dans l'esprit du grand public, en plein xxe siècle, après cent cinquante ans d'efforts, d'éducation et de propagande en faveur des aveugles, ne suffit-il pas de faire la synthèse des opinions les plus générales relevées dans les réponses à notre questionnaire ?

En premier lieu, l'aveugle nous y est représenté comme un « diminué physique », un « être incomplet ». Précisons : la perte de la vue ne constitue pas seulement une déficience sensorielle, mais elle est une cause de quasi-paralysie, de déficience motrice. L'aveugle est nettement pensé comme « un impotent », « un infirme », « un incapable », au sens étymologique de ces trois termes : impotent = impuissant ; infirme = qui ne peut se tenir ferme. « Privé de toute activité, il se lève le matin, « tâtonne », cherche péniblement ses vêtements, appelle à l'aide, afin qu'on lui passe ses pantoufles, qu'on boutonne son gilet ou qu'on lace ses chaussures. Telle est la scène qu'on imagine devoir se répéter quotidiennement. Un élève de l'École normale d'Amiens s'étonne même naïvement qu'un aveugle puisse « reconnaître ce qu'il touche », tandis qu'un futur instituteur parisien nous affirme et enseignera sans doute plus tard à ses élèves qu'un être privé de la vue « ne peut rien faire seul ».

L'aveugle est nécessairement « dépendant ». « Hésitant », longeant les murs, contournant les pièces qu'il doit traverser, heurtant les chaises, il se rend à la salle à manger ou à la cuisine, où il faudra le servir, couper sa viande, lui mettre la fourchette à la main, la cuiller à la bouche. « Il a recours aux autres pour manger, pour marcher », affirme l'un. D'autres, s'ils s'expriment autrement pensent de même : « Il est plus faible qu'un enfant ; il a besoin d'une protection, d'un guide. »

Naturellement, cet homme, « incapable de satisfaire à ses besoins », sans cesse en butte à des « difficultés matérielles », cet homme, qui ne possède plus « aucune liberté » et qui réclame des « soins constants » est une « charge » pour les siens. Il est nécessairement dans l'indigence. L'ombre de l'aveugle mendiant est toujours présente dans les esprits, profilée sur l'écran de la mémoire, moins par une expérience directe que par une imagerie à bon marché (journaux illustrés pour enfants, almanachs, livres scolaires même). Dans la conscience obscure, gêne pécuniaire et cécité sont indissolublement liées. Nous n'en voulons comme preuve que le fait suivant. A un aveugle qui cherchait à se loger,

une concierge fit cette réponse : « Oui, il y a bien quelque chose ici, mais cela ne vous conviendra pas... cinq pièces... 7 000 francs... (1) » Assurément, elle ne concevait pas qu'un aveugle pût avoir besoin d'un appartement d'une importance moyenne, et pût en assumer la charge.

Le comportement du voyant à l'égard de l'aveugle confirme pleinement ses opinions. Les précautions qu'il prend pour l'aider à monter ou à descendre un escalier — paralysant ainsi tous ses mouvements et l'exposant à des maladresses — pour le hisser dans une voiture publique, l'installer dans un fauteuil ; la frayeur avec laquelle il le regarde manier un couteau, un rasoir, un briquet, une aiguille ; l'étonnement, la curiosité qui succèdent à l'appréhension lorsque l'aveugle arrive à accomplir les actes les plus simples de la vie quotidienne ; tout cela révèle la préexistence d'une image : celle d'un être passif, inerte, dépendant, incapable de se suffire, de subvenir à ses besoins.

Nous étudierons spécialement les incidences de cet état d'esprit sur les aspirations des aveugles à une vie professionnelle et sexuelle normale (2). Contentons-nous ici de rapporter un simple fait, que son apparence anecdotique n'empêche pas d'être tout à fait caractéristique de la notion de cécité-impotence. A la fin de 1939, une dame habitant la province cherchait, à Paris, une pension de famille qui consentît à héberger sa fille aveugle, afin que celle-ci ne vît pas son avenir compromis par la guerre et pût continuer à suivre les cours de l'Institution nationale des Jeunes Aveugles, où ne fonctionnait alors qu'un externat. Un peu partout dans le quartier, et avec un certain accord dans les idées, sinon dans les termes, il lui fut répondu : « Nous regrettons. Ce serait une trop grosse charge, une trop grande responsabilité. Il faudrait trop s'en occuper ; nous manquons de personnel. Pensez donc ! En cas d'alerte... » Sans doute imaginait-on qu'il n'y aurait alors d'autre solution que de porter dans les bras jusqu'à l'abri le plus proche, cette grande fille de dix-sept ans (3).

L'aveugle n'est pas seulement considéré comme souffrant d'incapacité motrice. On se le représente comme atteint d'une sorte de paralysie sensorielle totale qui l' « isole complètement » du monde extérieur et affecte gravement ses facultés intellectuelles. La cécité est « une prison », « un tombeau », non seulement sans fenêtres, mais encore silencieuse, soigneusement calfeutrée

(1) Le fait se passait en 1938.
(2) Cf. respectivement chap. II, § C et chap. V, § A et C.
(3) Quand on essaie de placer un aveugle dans une maison de retraite, il est fréquemment répondu qu'on n'y accepte pas « les malades ».

et calorifugée. Aucun bruit, aucune odeur, aucun rayon de soleil n'y pénètre. L'aveugle y est « emmuré » (1), « séparé du reste des vivants », « sans communication avec le réel ». Pour d'autres, il est « en détresse », « comme perdu au milieu d'un océan », ou « d'un désert », « dans une solitude effrayante ». Tout, autour de lui, est « noir, uniforme, monotone, sans vie ». Il ne saurait « se rendre compte de ce qui se passe ».

Sans lumière, « sans soleil », pas de beauté. Il semble que celle-ci ne soit que couleur, que la forme et le mouvement ne puissent être saisis que par la vue. Quant à la musique, chose surprenante, on n'y songe même pas. Aussi, la nature entière échappe-t-elle à l'aveugle, tout autant que l'art humain dans son ensemble. Non seulement le cinéma muet — ce qui se conçoit — mais le théâtre même et le cinéma parlant n'ont aucun sens pour lui. Saurait-il y avoir des « visages aimés » là où il n'y a pas d'yeux pour les contempler ? Ce qui est invisible est irréel.

Pourtant, dans les réponses à notre enquête, nous ne trouvons affirmé nulle part que la cécité entraîne la surdité, paralyse l'odorat, le goût, le toucher. Une pareille pensée est tellement extravagante qu'elle est immédiatement l'objet d'une révision. Mais alors des doutes surgissent sur les capacités de compréhension de l'aveugle. Nous trouverons plus tard (B) la raison profonde de ces doutes. Comment concevoir qu'on puisse, sans la vue, tirer parti des excitations auditives, olfactives, gustatives, tactiles, organiser en perceptions, se représenter une chaise rien qu'en effleurant le dossier, reconnaître un aliment au goût, sans le voir (2), etc. L'idée que l'aveugle a une « mentalité à part » est assez confuse, comme tant d'autres conceptions qu'on ne prend pas la peine d'analyser, mais assez souvent exprimée pour que nous devions en tenir compte. A la vérité, nos correspondants ne s'expliquent guère sur ce point. « L'aveugle est incompréhensible », disent-ils. Ou bien : « Sa compréhension du monde est différente » ; ou encore : « Le fond de son cœur est une énigme, c'est l'inconnu. » On n'approfondit pas. On reste sur le terrain du mystérieux.

A en juger par leur comportement, certains voyants ne paraissent pas avoir une haute opinion du développement intellectuel

(1) *Les emmurés*, c'est précisément le titre que Lucien Descaves a choisi pour son roman réaliste, publié tout d'abord en feuilleton dans *Le Journal*, et où il met en scène des aveugles.

(2) Qu'on se réfère à ce jeu de société qui consiste à faire goûter des produits à une personne dont les yeux sont bandés, en lui demandant de les identifier. Même expérience pour un fumeur (Le colin-maillard du tabac). Cf. P. Henri, *Les ténèbres et le tabac*.

des aveugles. Ils haussent la voix lorsqu'ils s'adressent à eux, ainsi qu'on le fait parfois instinctivement devant un étranger ; on leur parle comme à quelqu'un qui ne possède que les mots essentiels d'une langue, en supprimant toute forme jugée inutile et embarrassante et en répétant les mots : « Attention, rampe... Là ! Descendre... Descendre... » Plus fréquemment, s'il est accompagné, ne serait-ce que par un enfant, on préfère s'adresser au guide qu'à l'aveugle lui-même : « Comment s'appelle ton papa, mon petit ?... Tu lui expliqueras bien que... » « Il me prend pour un idiot », pense alors l'aveugle, employant ce mot dans son sens pathologique. A la vérité, c'est bien plutôt le sens primitif, le sens étymologique (personnalité propre, mentalité particulière), qui conviendrait. On ne peut imaginer qu'un aveugle puisse penser, sentir, agir comme tout le monde. Sa psychologie participe du « mystère » et comporte toujours un élément irréductible à la psychologie commune à tous les civilisés normaux.

Sans contact avec la réalité externe, la vie de l'aveugle, dans l'esprit de nos correspondants, se déroule tout entière dans l' « imagination » ; sa « mémoire » est, bien entendu « prodigieuse » (1) ; n'étant « pas distrait » par le monde extérieur, il est plus « concentré », il a une « grande vie intérieure ». Voilà encore quelques lieux communs. Pour être complet, il faudrait en ajouter d'autres. L'aveugle est, pour certains, « gai », « il a un bon moral », et est vraiment « courageux ». Pourtant, étant donnée notre expérience des réflexions ordinaires du public, nous nous attendions à ce qu'il fût déclaré « gai » dans un plus grand nombre de réponses. En fait, la plupart de nos correspondants nous présentent plutôt un personnage « triste » et « résigné ». Nous verrons plus loin les raisons de ce désaccord apparent.

A défaut de données objectives, l'imagination populaire a le champ libre. Tout de suite, à propos de l'aveugle, arrivent en foule les expressions exagérées et les épithètes au superlatif. Du « cachot », on passe à la « tombe », des « ténèbres » à « l'ombre sépulcrale » ; de la « nuit » au « long sommeil », « à la mort »... La vie de l'aveugle est un « vide affreux » ; lui-même est « tombé dans le néant » ; c'est « un enterré vivant » ni plus ni moins. Résumant l'état d'esprit de la plupart de nos correspondants

(1) Déjà, en 1820, le Dr Guillié (*Essai sur l'instruction des aveugles*, Ire Partie, chap. II, 3e éd., p. 52), déclarait : « La mémoire des aveugles est prodigieuse. » A cette époque où l'Ecriture Braille n'existait pas, l'enseignement des jeunes aveugles était surtout oral. Il est possible que cette circonstance ait favorisé le développement de la mémoire. On a pourtant l'impression que Guillié part plu tôt, ici comme sur d'autres points, d'idées *a priori*, plutôt que de faits bien observés.

et établissant une distinction sur laquelle nous reviendrons au paragraphe suivant, un vieil employé parisien déclare :

« L'aveugle de naissance aspire toute sa vie à connaître les choses : c'est un esprit mort au milieu des vivants. L'aveugle par accident regrette de ne plus pouvoir contempler ce qu'il a vu et connu : c'est un esprit errant au milieu des ténèbres. »

On le voit, lorsque la littérature impressionniste s'est saisie du personnage de l'aveugle, les esprits étaient bien préparés à l'accueillir. Un de nos correspondants, un élève de l'École normale d'Instituteurs d'Amiens, s'écrie : « Mais, ne sommes-nous pas nous-mêmes des aveugles ! » C'est du Maurice Maeterlinck tout pur. En mettant en scène, pour les besoins du symbolisme, des personnages figés, stupides, n'ayant aucune notion du temps et de l'espace, Maeterlinck (1), sans qu'il s'en doute assurément, a fait œuvre réaliste, en ce sens qu'il a peint les aveugles, non certes tels qu'ils sont, mais tels qu'ils existent, bien réels, bien vivants, dans l'esprit de bon nombre de nos correspondants.

La cécité est un masque, une étiquette, un signe distinctif devant lequel toute autre particularité individuelle ou toute qualification sociale s'efface. Aussi bien que la couleur de la peau ou la forme du crâne, elle crée, socialement, un type humain. Cet inconnu que vous croisez chaque jour sur le trottoir n'est pas « le grand brun » ou « le petit blond » ou encore « le monsieur au pardessus gris » : c'est l' « aveugle ». Le boucher connaît parfaitement Mme X par son nom ; néanmoins, il prépare « la commande de l'aveugle », et donne l'ordre à son commis de la porter à telle adresse, chez l' « aveugle ». Entendez bien : « l'aveugle » avec un article défini. Plusieurs aveugles suivent-ils le même chemin, on les prend l'un pour l'autre. Empruntent-ils la même ligne de transport en commun, le receveur veut absolument que l'un descende en tel point du parcours, alors que c'est l'autre qui quitte ordinairement le véhicule en cet endroit (2). Manque d'esprit d'observation, de culture, de discrétion, pensera-t-on. Pas nécessairement.

La cécité est en fait un principe de classification. Soient un vieillard aveugle, un enfant aveugle, un enfant voyant : on rapprochera plutôt les deux premiers l'un de l'autre que les deux derniers (3). Soient encore les Quinze-Vingts (un hospice), l'Ins-

(1) Maeterlinck, *Les aveugles*, un acte, 1891.

(2) Voir un exemple dans notre étude : *La circulation d'un aveugle dans une grande ville.*

(3) Bien que l'argument économie eût été mis en avant, le besoin de symétrie dans la classification ne fut pas étranger, en 1800 (arrêtés des 15 et 28 ven-

titution nationale des Jeunes Aveugles (une école) et un lycée : comment classera-t-on ces trois établissements ? Les écoles ensemble ? Pas du tout. Les Quinze-Vingts et l'Institution seront réunis dans la conception populaire, comme ils le sont administrativement (1).

L'aveugle, tel que les pages précédentes nous le présentent, ne peut être, quel que soit son âge, qu'un objet d'assistance (2). Depuis 1882, on parle du rattachement au ministère de l'Éducation nationale des Écoles d'Aveugles (3). Les esprits ne sont pas préparés à cette réforme, pas plus celui du législateur que celui du passant qui, aidant un aveugle à traverser le boulevard des Invalides, où est située l'Institution nationale, lui dit : « Vous allez en face, à l'Hôpital des Aveugles (4). »

§ B) Sentiments exprimés par le voyant à l'égard de l'aveugle

Voici donc un être corporellement dépendant, isolé du monde physique et de ses semblables, nanti d'une mentalité irréductible à celle de l'individu normal, paralysé, quasi moribond, car c'est bien ainsi qu'en première analyse, on se le représente. Comment va-t-il impressionner l'affectivité du voyant ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

A la question : « Quels sentiments éprouvez-vous à la vue d'un aveugle ? », les termes « bonté, charité, fraternité, désir d'amour » sont moins fréquents qu'on aurait pu s'y attendre (à peine plus de 4 % des réponses masculines et féminines). Ce sont des sentiments qu'on éprouve peut-être, mais qu'on n'exprime guère dans un siècle tout positif et laïque. La forme moderne de la bonté se concrétise ici en un besoin de « venir en aide »

démiaire et du 23 nivôse an IX) au rattachement, sous la dénomination d' « Aveugles de deuxième classe », des jeunes aveugles de l'école d'Haüy aux aveugles adultes et âgés hospitalisés aux Quinze-Vingts, cette dernière catégorie constituant « Les aveugles de première classe ».

(1) Les deux établissements, confondus dans le groupe des cinq établissements nationaux de Bienfaisance, sont rattachés au ministère de la Santé publique et administrés par les mêmes services.

(2) Pendant longtemps, la direction ministérielle dont dépendait l'Institution nationale des Jeunes Aveugles (comme d'ailleurs celle des Sourds-Muets) s'est appelée : Direction de l'Assistance.

(3) Voir sur ce point notre chap. X de *L'école et la cécité.*

(4) De telles réflexions sont peut-être moins souvent exprimées à proximité de l'Institut départemental des Aveugles de la Seine, à Saint-Mandé, plus communément connu sous le nom d' « Ecole Braille ». Les Anglo-Saxons protestent contre l'appellation « Institution » appliquée à certaines de leurs écoles d'aveugles. Mais, en français, le mot « institution » ne désigne pas seulement un établissement hospitalier (cf. MONTAIGNE, *Essais*, XXV ou XXVI, selon les éditions : de L'Institution des Enfants), mais aussi des établissements scolaires. Le sens anglais est plutôt : établissement charitable.

(23 % des réponses féminines ; 27 % des masculines). Les uns mettent l'accent sur le côté moral ; il importe avant tout de « consoler l'aveugle », être triste par définition ; « adoucir sa peine, soulager sa souffrance, éviter de lui faire sentir son infériorité » ; on va rarement jusqu'à un effort de « compréhension », mais cela se rencontre. « Apporter de la lumière dans sa vie », formule d'ailleurs vague, « le distraire », comme on distrait un enfant, un malade, « lui faire plaisir », « accéder à ses désirs », méthode dangereuse, voilà encore l'ambition généreuse de certains. Visiblement, la plupart ne songent qu'au soutien matériel, peut-être parce qu'ils entrevoient que ce secours est la condition de la santé morale, mais surtout parce qu'il est plus commode à pratiquer, plus automatique, parce que, socialement, on y est plus préparé. Il suffit souvent alors d'imiter ses semblables. Un bras pour la traversée d'une chaussée, un avertissement devant l'obstacle imprévu, un conseil, une indication, un renseignement, voilà ce qui fait d'autant moins défaut à l'aveugle que la vie sociale est plus intense (1). Même si l'on est pressé par quelque affaire, on s'arrête, on revient sur ses pas, on se détourne de son chemin pour rendre service à un aveugle. L'aide matérielle ne s'arrête d'ailleurs pas à ces petites prévenances, à ces multiples « attentions ». Elle va parfois jusqu'à la prise en protection, en tutelle.

L'idée d'une aumône vient encore à la pensée. En fait, il arrive parfois qu'on glisse une petite pièce dans la main d'un aveugle qui ne le sollicite pas : accordeur, parcourant, trousse sous le bras, le couloir d'une correspondance du Métropolitain ; organiste, s'arrêtant une minute pour allumer une cigarette sur le parvis de l'église — le cadre s'y prête — etc. Mais en général, on sait qu'aujourd'hui, les secours pécuniaires sont répartis entre les aveugles nécessiteux par l'intermédiaire de grandes œuvres (patronage) ou après intervention de l'État (assistance légale). Dans certains milieux, on est précisément très prompt à s'étonner que les collectivités publiques ne fassent pas « davantage pour les aveugles », comme si l'octroi d'une allocation par la société devait libérer la conscience individuelle de ses obligations. L'une des réponses à mon questionnaire est un véritable réquisitoire contre « la société » : celle-ci est rendue responsable de toutes les cécités, comme de toutes les infirmités sans doute, et est tenue à réparation. D'autres, au contraire, de jeunes intellectuels, pensent à s'acquitter de leur dette d'altruisme en « transcrivant

(1) Voir *La circulation d'un aveugle dans une grande ville.*

des livres en Braille » et en réclament pour les aveugles le « droit à l'instruction ».

Les optimistes souhaitent ardemment « la guérison de ce malheureux ». Ils attendent beaucoup du « progrès scientifique », cette moderne panacée. Les pessimistes se retranchent derrière leur « impuissance ». Ils ont le sentiment d'une « grande injustice ». « Que faire pour ce déshérité ? » Selon leur credo, ils accusent Dieu, le sort, les hommes. « Tout cela fait douter d'une justice supérieure. » Et, de nouveau, l'existence de la cécité est un argument contre l'existence de Dieu (1). A ce propos, on prononce les mots de « victime », « martyr », « punition », « sacrifice » et on se révolte.

10 % des hommes et 6 % des femmes seulement manifestent du « respect » pour les aveugles. On les respecte, comme on respecte une femme, un faible, une grande douleur. La sensible différence de proportion signalée ci-dessus n'en est-elle pas une preuve ? Pour « la sympathie », au contraire, hommes et femmes sont pratiquement à égalité (8,3 % contre 8,9 %). C'est, nous le verrons, un sentiment que ne repoussent pas les aveugles. Ils croient y discerner une marque de « compréhension ». En réalité, le terme est élastique et quelque peu passe-partout : dans une lettre de condoléances, il a pratiquement le sens de compassion, son doublet ; dans les expressions « il est très sympathique », « je sympathise avec lui », il indique plutôt une affinité intellectuelle, une communauté d'idées, d'aspirations, plutôt qu'une communion affective profonde.

Nous ne croyons pourtant pas que le mot sympathie exprimé à l'égard d'un aveugle soit un euphémisme employé pour désigner « la pitié ». Le voyant ne prend pas de gants pour afficher la pitié. Chose remarquable pourtant, quand « sympathie » et « pitié » font partie d'une énumération de sentiments exprimés par la même personne à l'adresse d'un aveugle, le premier terme suit immédiatement le second, à quelques rares exceptions près, ou est placé tout à fait à la fin de la liste. Il semble qu'on ait voulu atténuer, corriger un sentiment qu'on sent dégradant pour son objet par un autre sentiment plus social. Malheureusement, comme nous le constaterons bientôt, la pitié étant exprimée beaucoup plus fréquemment que la sympathie, cette atténuation est, dans l'ensemble, assez peu sensible.

(1) Déjà, en 1749, avec une argumentation différente, il est vrai, DIDEROT, comme on le sait, faisait de sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* une véritable profession de foi athéistique qui le mena au donjon de Vincennes.

On arrive également à la sympathie par l' « intérêt » et à l'intérêt par la « curiosité ». « Que pense-t-il ? », « comment conçoit-il le monde ? », « Quels peuvent être ses désirs ? » Autant de points d'interrogation auxquels le voyant souhaite quelquefois qu'un contact direct permît de répondre. *A priori*, on se fait une image (voir § A) ; on sent confusément que ce portrait ne cadre que très difficilement avec la représentation qu'on se fait de l'homme moderne. C'est pour lever cette difficulté, pour tenter de trouver une explication, qu'on manifeste un certain désir de savoir, de « comprendre l'aveugle ». Cette attitude se rencontre davantage, naturellement, chez les intellectuels : « J'aurais plaisir, dit l'un d'eux, à parler avec lui. » D'une qualité moins relevée, la curiosité appliquée aux causes de la cécité est encore à l'origine de la sympathie. « Comment cela vous est-il arrivé ? » Voilà une question qui est souvent posée à un aveugle rencontré dans la rue. Du même ordre est le besoin qui pousse certaines personnes à visiter une école, un atelier d'aveugles. C'est un premier pas vers un effort de compréhension : oser questionner un aveugle, ce n'est déjà plus tout à fait le considérer comme un être à part.

Un contact superficiel ne peut aboutir qu'à une admiration irraisonnée. Le contact n'est pas même nécessaire. On « admire » l'aveugle pour « sa résignation », pour « son bon moral », parce qu'il a « le courage de vivre ». Songez donc, « il ne désire même pas mourir ! ». On l'admire encore parce qu' « il se conduit seul », qu' « il travaille », qu' « il est cultivé », ou « gai », ou « optimiste » ; parce qu'il est « adroit » et a su « s'adapter à son infirmité ». Au fond de cette admiration, même lorsqu'elle est justifiée, il y a surtout de l'étonnement, de la « surprise », qui persiste longtemps après la première rencontre. Nous touchons ici à une remarque qui a été souvent faite : ou l'aveugle « n'est qu'un incapable », « un paria », ou il est une sorte de « phénomène », au sens populaire du mot, doué de « facultés extraordinaires », qu'il tient de Dieu ou de la « Providence » (1). Dans d'autres cas, on préfère croire à un reste de vision plutôt que d'admettre pour le sujet la possibilité d'exécuter tel ou tel travail sans le secours des yeux. Témoin cette femme aveugle à qui l'on disait un jour : « Il faut tout de même que vous y voyiez bien de près pour coudre de la sorte », par extrapolation de cette opinion courante que les

(1) Nous retrouvons, ici une confirmation des conclusions de P. VILLEY, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. V (L'aveugle paria), et chap. VI (L'aveugle favori du ciel).

myopes, s'ils ne voient pas de loin, distinguent de près les plus minutieux détails.

Les aveugles ne sont d'ailleurs pas tous traités sur le même pied. On fait des distinctions. En 1930, 3,7 % des Français interrogés et 2 % seulement des Françaises, se souviennent encore qu'ils doivent de la « reconnaissance » aux aveugles de la guerre. Si notre enquête se fût située au lendemain de l'Armistice de 1918, cette proportion aurait certainement été beaucoup plus forte. A cette époque, l'imagination était tellement impressionnée par ces glorieuses cécités qu'un homme d'âge moyen ne pouvait être qu' « un aveugle de naissance » ou un « aveugle de guerre ». Nous avons retrouvé des traces de cette classification un peu simpliste dans certaines réponses où les « aveugles de naissance » sont nettement opposés « aux aveugles de guerre », ce dernier terme étant manifestement synonyme de « cécités tardives ». Des sentiments spéciaux sont quelquefois exprimés à l'égard des « aveugles-nés qui ne connaissent même pas les couleurs », comme si, pratiquement, la connaissance des couleurs avait une importance énorme dans la conduite de la vie. Mais c'est surtout vers les cécités tardives qu'on se penche plus volontiers. « C'est malheureux, surtout quand on a vu. » Au fond, ce n'est pas à l'aveugle que pense le voyant en émettant une telle opinion : c'est à lui-même.

De tous les sentiments dont font montre les voyants envers les aveugles, la « pitié » est de beaucoup le plus fréquent : 75 % des réponses féminines, 77,5 % des réponses masculines renferment en effet le mot « pitié » ou ses équivalents : « compassion », « commisération », « je le plains ». Cette proportion est tout à fait significative. Trois individus au moins sur quatre éprouvent de la pitié pour les aveugles, alors qu'il ne s'en trouve même pas un sur dix pour leur témoigner de la « sympathie » ou du « respect ». Fait remarquable également : de tous les sentiments dont l'aveugle est l'objet, celui qui lui est le plus pénible, celui qu'il repousse le plus, et souvent avec violence, c'est la pitié (voir chap. IX, § A).

A la vérité, si le mot « pitié » lui-même vient aux lèvres ou sous la plume de la plupart de ceux à qui l'on demande de formuler les sentiments qu'ils éprouvent à la vue d'un aveugle. le mot n'est pourtant pas toujours exprimé. Par euphémisme, par délicatesse, par souci de nuancer, ou vraiment parce que le terme répond mieux à l'émotion ressentie, certains disent simplement : « Je le plains », ou « Cela me fait de la peine. » D'autres s'accusent d'un « serrement de cœur », d'une « émotion ». Il

semble qu'on soit là en présence de la forme pure de la pitié, de la « compassion ». Ce terme est parfois employé seul, ou renforcé du mot « pitié ». Ce sentiment, plus ou moins compliqué d'apports intellectuels, a son origine dans la crainte, dans la terreur qu'inspire la cécité, et qui, d'après certains auteurs, est à la base de tout ce que le voyant pense de l'aveugle.

Cette pitié-là serait acceptable pour l'aveugle. Mais, beaucoup de nos réponses en font foi, il en est une autre qui a sa source dans le contenu même du concept d'aveugle, tel qu'il existe dans l'esprit de nos contemporains et tel que nous avons essayé de le dégager au paragraphe précédent. L'aveugle n'est pas seulement aperçu comme un « pauvre » voué à la misère, comme un « malheureux » qui souffre éternellement de ne plus voir la lumière, de ne pas jouir des beautés de la nature, ce qui est déjà faux, mais ce qui pourrait expliquer la « pitié-compassion ». C'est littéralement un « diminué », un « impotent », un « incapable », partant un inférieur, une moindre valeur, un « pauvre homme », un « pauvre type », pour citer une expression assez en faveur à l'époque où se situe notre enquête. Pour le jouisseur, pour le sportif, pour le fort, pour le businessman, pour le dilettante même, pour tous ceux qui débordent d'activités et à qui la vue paraît l'instrument indispensable à ces activités, l'aveugle peut-il être autre chose qu'un faible ?

Nous n'avons pas l'intention de trop solliciter les chiffres, mais un fait est tout de même significatif. Si nous avions à faire à une compassion pure, il semble que les femmes eussent dû en témoigner plus que les hommes et cela se serait traduit dans nos moyennes. Or, il se trouve que les hommes, les forts, les mieux doués, sont au moins aussi accessibles à la pitié à l'adresse des aveugles que ne le sont les femmes. Rappelons les chiffres : parmi nos correspondants, 75 % des femmes contre 77,5 % des hommes répondent par le mot « pitié » ou ses synonymes à la question : « Quels sentiments éprouvez-vous à la vue d'un aveugle ? » De plus, si, abandonnant le point de vue de la quantité, on se tourne vers celui de la qualité, on constate que ce sont surtout les femmes qui répondent : « Je le plains », ou « de l'attendrissement », ou encore « un serrement de cœur », alors que les hommes, en général, se contentent de dire plus sèchement : « de la pitié ». Et cette pitié-mépris, d'ailleurs tout à fait inconsciente dans la grosse majorité des cas, cette pitié-condescendance, paraît croître avec la culture ou le rang social : chez les ouvriers ou les employés, les sentiments sont en général plus simples que chez les intellectuels. Nous toucherons cela du doigt d'une

façon plus concrète quand nous parlerons des possibilités de mariage (chap. V ci-après) ou d'activités professionnelles (chap. IX) pour les aveugles.

C'est dans ce double domaine, en effet, que se manifesteront le plus clairement les conséquences de cet état d'esprit du voyant à l'égard de l'aveugle. Citons seulement ici pour terminer, quelques autres incidences de cette attitude. Un de nos correspondants, à la vue d'un aveugle, éprouve le désir de se soumettre à « leurs volontés ». C'est par un sentiment analogue que les parents font de leur enfant aveugle un égoïste, un exigeant, et lui préparent les plus graves déceptions (cf. chap. IV). Car les aveugles sont souvent victimes du trop grand bien qu'on leur porte. C'est encore ainsi que, au temps où l'on avait beaucoup de difficultés à se procurer un appartement, un gérant refusait de louer à un aveugle, sous le seul prétexte qu' « en cas de contestation, un juge donnerait toujours raison à un infirme » ; que beaucoup de chefs d'entreprise ne tiennent pas à employer un aveugle, en qualité de téléphoniste par exemple « parce qu'ils ne pourraient pas le traiter comme un employé ordinaire et le renvoyer s'il ne donnait pas satisfaction » ; qu'un directeur d'école d'aveugles s'était persuadé que tous les aveugles obtenaient des diplômes « par condescendance, par pitié » (sous le prétexte qu'on pourrait citer des cas où ce facteur était vraisemblablement entré en ligne de compte). Et l'on pourrait produire d'autres exemples où la pitié qu'on manifeste à l'égard des aveugles se retourne en définitive contre eux.

§ C) L'appréciation de la valeur économique des aveugles

En posant la triple question :

a) Les aveugles peuvent-ils travailler ?
b) Sinon, pourquoi ?
c) Si oui, quelles professions exercent-ils à votre connaissance ?
et en portant ainsi nos investigations sur un terrain très concret, notre but était double :

1° Rechercher dans quelle mesure les esprits sont préparés à voir travailler un aveugle, à admettre qu'il soit employable, non seulement dans des conditions philanthropiques d'exploitation (ateliers et ouvroirs spéciaux, compensation à un rendement réduit), mais encore dans des conditions normales (entrée des aveugles dans le circuit économique ordinaire) ;

2° Retrouver la source des connaissances positives que les

voyants peuvent avoir sur les aveugles, déterminer la valeur pratique de ces données et la possibilité de leur révision.

Sur le premier point, qu'on ne s'attende pas à une récolte d'opinions qui contrediraient les conclusions des deux paragraphes précédents et de l'étude que nous consacrerons plus loin (chap. V, § A) à la « mariabilité » des aveugles. Qu'on réagisse par « oui ou par « non » à notre question *a)*, les commentaires qui accompagnent les réponses participent toujours plus ou moins de la même image : celle d'une infirmité privant de tout ressort vital. « Pour toute besogne, la vue est indispensable. » Comment songer à confier du travail à un être « qui ne peut se déplacer », dont « les mouvements sont lents, limités, imprécis » ? L'aveugle demeure « un sédentaire », dans toute la mesure où ce terme qualifie l'immobilité, l'inaction. Les mieux partagés sont durs pour ceux qu'ils imaginent moins bien armés pour la lutte : « L'aveugle est un rouage inutile » affirme un comptable ; à son propos, un marin affecte orgueilleusement du symbole = 0 toutes les professions ne requérant qu'un « minimum d'action et de mouvements ». Immédiatement apparaît « la crainte de l'accident », que nous retrouverons à propos des activités ménagères : l'outil qui coupe, la machine qui tourne, le feu, le courant électrique. Par surcroît, l'aveugle, privé, nous le savons, de tout sens esthétique, « ne saurait avoir du goût pour le travail, pour sa perfection, parce qu'il ne peut contempler l'œuvre, jouir de son fini ».

S'il est des aveugles qui travaillent, c'est que ceux-là possèdent « des dons spéciaux », « une volonté remarquable ». Un normalien va jusqu'à proclamer qu' « à moins d'être des génies, ils ne doivent pas songer aux activités intellectuelles ». Dans tous les domaines, il faut « les aider, les guider, les seconder », « placer à côté d'eux une personne faisant la même tâche ». A cette condition seulement, « ils produiront un peu ».

Aussi, le travail des aveugles n'est-il conçu comme possible que dans « des endroits spéciaux », « dans des asiles » « dans des ateliers, où il est préparé et surveillé ». L'opinion courante, c'est qu'il ne peut s'agir que « d'un passe-temps », d' « un réconfort », d' « un soulagement », d' « un dérivatif à la douleur », d' « une raison de vivre », d' « un rayon de soleil à travers les ténèbres ». Dans le monde ouvrier, la musique n'est qu' « une distraction » pour ceux qui s'y adonnent ; on n'est nullement choqué de penser qu'elle n'est également que cela pour le professeur aveugle qui, des heures durant, donne des leçons de piano à des élèves plus ou moins doués. L'accordage des pianos lui-même n'est

qu' « une occupation », de même que la brosserie, la chaiserie, la vannerie. Puisque la cécité apporte avec elle « le dégoût de toutes choses », « le travail doit être pénible » aux aveugles ; « ils ne devraient pas travailler ». « Ils sont bien assez malheureux comme cela. » Un maçon, trahissant sans doute là sa propre crainte d'être « exploité », assure que les aveugles ne peuvent travailler, parce que « à notre époque égoïste, ils seraient pressurés *(sic)* par des gens sans cœur » (1).

Même couleur locale sans doute chez cette ouvrière qui affirme : « Il y a tant d'oisifs qui ne sont pas aveugles. »

Comme on doit s'y attendre, les tentatives de placement des aveugles se heurtent aux opinions *a priori* qu'on professe sur les aptitudes générales des aveugles. Nous pourrions ici multiplier les exemples. Contentons-nous des trois suivants, se rapportant à la profession de téléphoniste. On sait, qu'en fait, après y avoir été préparés dans des centres spéciaux, de nombreux aveugles assurent le service d'un standard, que certaines adaptations mettent à leur portée, sans que pourtant l'appareil cesse de pouvoir être manipulé par un voyant (2). L'existence d'un préjugé défavorable s'oppose souvent à la simple prise en considération de ce fait d'expérience. Ici, c'est le directeur du personnel d'une banque qui refuse d'affecter au service de l'un de ses standards l'une de ses employées qui venait de perdre la vue, sous le prétexte que, devenue « diminuée physique », elle était, pour ainsi dire par définition, inapte à remplir un quelconque emploi dans son administration. Là, c'est le chef d'une grande firme parisienne, dont le nom est pourtant attaché à une fondation philanthropique célèbre qui, en présence d'un cas analogue au précédent, préfère verser une petite « rente » à l'intéressée plutôt que de la réemployer comme téléphoniste. Ailleurs encore, c'est un patron qui refuse de prendre à l'essai un aveugle comme standardiste, parce que celui-ci doit emprunter l'escalier pour gagner son box.

Ainsi, alors que beaucoup d'aveugles fondent sur la seule vertu de l'exemple (3) l'espoir de leur réhabilitation, on constate que l'observation directe compte pour bien peu dans les jugements que les voyants émettent et propagent sur leur compte.

(1) On sait qu'en Angleterre, où la question s'est posée, les Trade Unions furent un moment opposés à l'emploi de diminués physiques, par crainte d'attribution de sous-salaires à ces derniers.
(2) Cf. P. Henri, *La vie des aveugles*, chap. III, p. 82.
(3) Entre 1934 et 1940, le périodique *Le Valentin-Haüy* comportait une rubrique « Propagande par l'exemple », destinée à porter à la connaissance du public des cas typiques de redressement social et professionnel des aveugles.

Notre question : « Quelles professions exercent-ils ? » aurait dû placer devant l'alternative : « Je ne sais pas », ou « Je sais que... » Dans ce dernier cas, la réponse aurait dû s'appuyer sur des souvenirs concrets et suffisamment précis. Or, rares sont ceux qui, comme un homme de lettres, un juriste et quelques autres personnes douées d'une certaine probité intellectuelle, déclarent : « Je suis incompétent. » Le plus souvent, quand on ne sait rien, on construit *a priori* un aveugle travailleur conforme à la représentation qu'on se forge du personnage, et, quand on cite une profession réellement exercée par les aveugles, on introduit des réserves, des réflexions, des interprétations, qui révèlent jusqu'à quel point les vues de l'esprit, ici comme ailleurs, dominent les vérités d'expérience.

De là, des contradictions. Pour les uns, ce sont les vocations intellectuelles qui conviennent le mieux aux aveugles. Les travaux manuels sont « trop dangereux » ; ils impliquent « le mouvement », notion décidément incompatible avec celle de cécité. Ici émerge le personnage figé, rehaussé du penseur. « Moindre distraction », « profondeur de réflexion », « grande sensibilité », « connaissance plus parfaite des âmes », tels sont les matériaux avec lesquels on bâtit de toutes pièces les « poètes », « les littérateurs », les « docteurs », les « savants », les « conférenciers » aveugles. Plus vagues encore sont les indications : « art », « droit » « médecine », « enseignement », tellement générales qu'elles ne révèlent pas grand-chose sur les connaissances objectives de quiconque les a données. Au reste, après avoir cantonné l'aveugle dans les professions intellectuelles, tout de suite on énumère des limites : « Il doit avoir fait ses études avant la perte de la vue » ; « être riche », car « il lui faut un secrétaire » — non pour faire des recherches, ce qui serait normal, mais « pour copier ses pensées » — son enseignement ne saurait être qu'oral ». Bien peu songent à l'instrument d'indépendance que constituent le Braille (1,5 % seulement des réponses le mentionne) et la machine à écrire ordinaire.

D'autres, au contraire, n'entrevoient que les professions « manuelles ». Le plus souvent alors, on se contente de jeter sur le papier ce dernier mot, sans le faire suivre d'aucun exemple, preuve qu'il s'agit bien plus d'un « il me semble » que d'un « je sais ». D'où, de nouveau, une certaine opposition dans les points de vue, comme il arrive toujours quand on évolue uniquement dans le domaine du possible sans prendre appui sur le réel. Ceux que hante la vision d'une cécité paralysante soutiennent que « le toucher, l'adresse, la patience sont insuffisants », et que seuls

conviennent des travaux « simples », « grossiers », ne requérant qu' « automatisme », « habitude, routine », « gestes mécaniques ». On serait tenté de croire que ces réserves répondent à des observations, puisqu'en fait beaucoup de métiers d'aveugles sont de ce type (1). Quand on rencontre comme exemple la profession d' « aide-rémouleur », il faut évidemment admettre que celui qui a donné cette précision a réellement vu un aveugle tournant la manivelle de la meule. Mais ce qui est pour nous si-significatif, c'est la concordance entre les vues de notre correspondant sur les capacités des aveugles et la pauvreté des aptitudes exigées par cette tâche, aujourd'hui demandée à un moteur, autrefois confiée à un chien tournant dans une cage d'écureuil ; on se demande même si ce n'est pas cette dernière image qui, remontant de son subconscient où elle se trouvait associée à celle de l'aveugle quasi figé, a entraîné ses opinions sur le caractère des activités convenant seules aux aveugles (2).

A l'opposé, ceux qui ne se réfèrent qu' « au toucher fin et délié » des aveugles — autre cliché — leur accordent le privilège de « besognes délicates », « minutieuses » et citent des métiers invraisemblables ou du moins tout à fait exceptionnels pour un aveugle : « réglage d'appareils », « recollage de la porcelaine », « reliure », « lutherie », « bimbeloterie », « marqueterie », « bourrellerie », « tabletterie », « maroquinerie », « peinture » *(sic)*, « optique de précision », « imprimerie », etc. Sans doute peut-on citer des aveugles qui exercent des occupations (cordonnerie, coutellerie, tonnellerie, etc. (3)), assez inattendues. Mais, outre qu'il est assez surprenant que ce soient précisément ces activités très sporadiques qui aient été remarquées, derrière les apparences de précision des exemples alignés plus haut se cachent des idées préconçues ou, pour le moins, des confusions. A l'origine de la conception d'un aveugle peintre ou raccommodeur de porcelaine, n'y a-t-il pas la légende de la vision des couleurs par le toucher (4) ; du souvenir vague d'un aveugle vendant des jouets au marché, ou des instruments de musique en magasin, ne passe-t-on pas à l'aveugle bimbelotier ou luthier, par confusion du fabricant et du marchand ? Dans tout cela même ne se mêle-t-il pas quelque image de vendeur ambulant, d'aveugle mendiant ou chanteur des rues ? Du fait qu'on enseigne la menuiserie ou la reliure aux

(1) Cf. notre *Vie des aveugles*, chap. III, p. 74.
(2) Il se peut encore qu'on se trouve en présence d'une allusion à Samson, contraint à tourner la meule du moulin (Cf. Juges, XVI, 21).
(3) Cf. notre *Vie des aveugles*, p. 85.
(4) Sur cette croyance, Cf. *ibid.*, chap. II, p. 75.

sourds-muets, et par suite de la confusion des infirmités signalée plus haut (§ A), ne conclut-on pas à l'exercice de ces métiers par des aveugles ? On ne saurait le nier.

A notre époque, le journalisme écrit ou parlé est, en partie, responsable de la genèse de ces demi-connaissances, qui aboutissent à la création du type « aveugle-phénomène », émanation nécessaire par le jeu de la loi des contrastes, de cet autre type : l'aveugle-incapable. L'enquête à laquelle nous nous référons se situe, rappelons-le, autour de l'année 1930. Elle doit fatalement porter la trace des publications de ce temps se rapportant aux aveugles. Par exemple, les mentions des professions de « députés » et d' « avocats », statistiquement anormales, ont certainement leur origine dans les articles à sensation, accompagnés de photographies, qui accompagnèrent l'élection au Parlement de Georges Scapini (1928), et les manifestations qui ont précédé ou suivi cet événement : présidence des États généraux de la France meurtrie (1927) ; voyage en Amérique (1928) ; publication du livre *L'apprentissage de la nuit* (1929), etc. De même, la participation à la Radio de quelques artistes aveugles, l'annonce claironnée chaque soir pendant un certain temps : « Et voici maintenant l'improvisation musicale de M. Jean Pergola, pianiste et compositeur, organiste aveugle du grand orgue de Saint-Germain-l'Auxerrois », ou encore la présentation quasi hebdomadaire du « chansonnier aveugle René de Buxeuil », sont certainement pour quelque chose dans la part très honorable réservée à ces spécialités professionnelles, alors que « professeur de violon » par exemple, ne figure pour ainsi dire pas dans nos feuilles d'enquête. Disons encore qu'un de nos correspondants avoue avoir retenu le titre d'un article : *Le doctorat pour un aveugle* ; qu'un autre signale : *L'emploi des aveugles dans les Usines Ford*, qu'un troisième cite l'*Autobiographie d'Henry Ford*, où il est précisément question de cet emploi, et dont la traduction française remonte à cette époque (1928).

Notre sondage révèle donc une certaine influence de la presse et de la radiodiffusion sur la constitution du stock de connaissances que le grand public peut acquérir sur les aveugles. Dans une certaine mesure, il renseigne également sur les conditions dans lesquelles intervient l'expérience objective, directe ou indirecte.

D'où vient, par exemple, que, pour le commun des hommes, la musicalité va nécessairement de pair avec la cécité ? Dans notre enquête, cette opinion se traduit par les chiffres suivants : la profession de musicien est signalée par une femme sur deux et

par deux hommes sur cinq. Sans doute cela tient-il surtout à une confuse croyance à une compensation sensorielle ; mais l'expérience n'y est peut-être pas tout à fait étrangère. Au cours du XIXe siècle, en effet, un gros effort a été fait en France en faveur du placement des aveugles sortis des écoles spéciales comme organistes, chantres, professeurs de piano ou de violon. Or, si la plupart de nos correspondants se contentent de mentionner « la musique », sans préciser davantage, il arrive que « l'orgue », « le chant », « l'enseignement du piano » soient spécifiés. Certains, nous l'avons dit, ne voient dans la musique qu' « une distraction » pour l'aveugle : c'est peut-être que, dans leur milieu, on est habitué à la considérer toujours comme telle, sans songer qu'il existe des professionnels de la musique. Quant à la différence de proportion relevée entre les hommes et les femmes, il est possible qu'elle soit due au fait que, il y a vingt-cinq ans surtout, la musique était plus cultivée par les femmes que par les hommes, ce qui aurait donné aux premières davantage d'occasions d'entendre parler des musiciens aveugles ou de s'y intéresser.

Après la musique, les métiers les plus fréquemment cités sont : la brosserie (30 % des réponses), l'accordage des pianos (20 %), la vannerie (16 %), la chaiserie (7,5 %). Ces moyennes ont été calculées sur l'ensemble des deux sexes. Si l'on entrait dans le détail, comme nous l'avons fait pour la musique, on constaterait encore que ces professions, notamment les trois premières, sont mieux connues des femmes que des hommes. L'explication proposée en ce qui regarde la musique vaudrait aussi pour l'accordage des pianos. Par ailleurs, la femme a davantage l'occasion de s'intéresser à l'achat des brosses, des balais, des paniers, à la réparation des sièges ; dans les magasins, sur les marchés, l'étiquette « travaux d'aveugles » risque également de retenir son attention. Sans compter que nous avons cru déceler chez elle une forme plus pure, moins orgueilleuse de la pitié (§ B). 20 % des hommes interrogés contre 11 % seulement des femmes répondent nettement « non » à notre question : « Les aveugles peuvent-ils travailler ? » tandis que 3,5 % des premiers n'entrevoient ce travail que comme « une distraction », alors que, pour les secondes, la proportion est un peu moindre (2,5 %).

On devait également s'attendre à une influence du milieu social. 25 % des personnes exerçant une profession libérale signalent l'accordage des pianos ; cette proportion, un peu plus faible déjà chez les employés, tombe à 10 % chez les ouvriers. Fait remarquable également et nullement inattendu : les aveugles paraissent mieux connus dans une ville de province, serait-elle

de quelque importance (Marseille, Lille) qu'ils ne le sont à Paris. Cela est frappant pour la chaiserie, signalée trois fois plus en province qu'à Paris, et plus encore pour la vannerie (1 contre 7). La pratique de ces deux métiers par les aveugles paraît à peu près inconnue aux ouvriers parisiens.

Ces constatations n'ont d'ailleurs absolument rien d'intangible. Elles traduisent uniquement l'influence des conditions de l'expérience, à un moment donné. Si les conditions changent, les connaissances varieront en un même lieu. Pourquoi, par exemple, la profession de téléphoniste figure-t-elle dans des réponses venues du Havre et de Strasbourg et pourquoi les Marseillais et les Lillois n'en parlent-ils pas ? Tout simplement parce que, à la date de notre sondage, il y avait en fonction (ou il y avait eu récemment) des téléphonistes aveugles dans les deux premières villes, alors qu'à notre connaissance, les deux dernières n'en comptaient pas alors. Un professeur de musique, un organiste, un accordeur aveugles dans une petite ville sont bien connus, de même qu'un magasin de vente de produits manufacturés par des aveugles.

A priori on peut penser que les connaissances concrètes que l'on possède sur les aveugles croissent en nombre et en objectivité avec l'âge. Apparemment, les chiffres confirment cette vue. 8 % seulement des futurs instituteurs songent qu'il existe des accordeurs et des brossiers aveugles, alors que, nous l'avons dit, la moyenne générale, pour ces deux professions, est respectivement 20 et 30 %. En fait, chez les jeunes gens de cet âge qui poursuivent des études, les connaissances en question, comme beaucoup d'autres sans doute, participent moins du contact avec la réalité que de souvenirs livresques. On a lu quelque part que Milton, Augustin Thierry, Saunderson étaient aveugles ; on se hâte de citer les professions de « poètes », d' « historiens », de « mathématiciens », comme étant exercées par les aveugles. Chez ceux-là même qui ne signalent les métiers d'accordeurs et de brossiers que dans 8 % de leurs réponses la mention « écrivains « rallie 19 % des suffrages. Psychologiquement, cela est normal : on voit la réalité en fonction de ses préoccupations personnelles du moment. Lorsque nous examinerons les opinons des enfants (chap. III), nous serons ramené à la même conclusion.

§ D) Les thèmes éternels

Cécité impotence, génératrice de dépendance et de dénûment ; cécité prison et sépulcre, mort et anéantissement ; cécité plongeant dans l'irréel et pétrie de mystérieux ; cécité stigmate, éti-

quette et principe de classification : telles sont les principales associations qui dominent l'esprit du Français moyen, en plein xxe siècle, lorsqu'il se donne la peine de formuler une opinion sur la privation de la vue et sur les aveugles. Au passage, nous avons signalé quelques interpénétrations de la littérature et de la représentation populaire. En reprenant, de ce seul point de vue, la magistrale étude à laquelle s'est livré Pierre Villey (1), on réaliserait jusqu'à quel point, dans la plupart des œuvres mettant en scène un aveugle, la littérature s'est contentée de développer, d'orchestrer les thèmes qui alimentent l'imagination et les connaissances du grand public. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la littérature ne façonne pas, ne dirige pas l'opinion, elle la reflète.

L'examen de la production littéraire des vingt-cinq dernières années (2) nous conduirait à la même constatation. Nous nous bornerons à analyser le dernier en date des romans dont le héros est un aveugle : *Aux quatre vents du ciel* par Mme Favareille-Yzelen (3). Sans nous attarder à discuter de la valeur proprement littéraire de l'œuvre (4), nous tenterons de dégager la signification profonde de l'usage qu'on y fait de la cécité. De l'intrigue, nous ne retiendrons d'ailleurs que ce qui est essentiel à notre projet :

Né aveugle des amours coupables d'une fermière du pays de Bray et d'un peintre scandinave en séjour d'inspiration dans la région, Jean, le héros de l'histoire, s'évade souvent dans la forêt voisine pour échapper à l'hostilité de son père par la loi et de ses demi-frères, qui lui reprochent peut-être davantage, au fond, d'être aveugle que d'être bâtard. Dans la forêt, vit le guérisseur, le bon sorcier, qui lui léguera son art. Là est aussi la cabane de Reine, la gitane, qui vit autant de prostitution que de la vente de ses paniers.

Chassé de la ferme à coups de fusil, Jean, par sa pureté, sauve Reine du vice, et l'épouse. Le jour même où le couple des réprouvés vient présenter son premier né à la ferme, un incendie éclate ; Reine fait alors preuve d'héroïsme, mais elle en sort défigurée. Le chirurgien qui la soigne pourrait rendre la vue à

(1) P. Villey, L'aveugle dans le roman contemporain (*Revue des Peuples*, sept. 1925, ou : La cécité au miroir des lettres, *L'aveugle dans le monde des voyants*, IIIe Partie, pp. 107 à 233).

(2) Il faudrait y ajouter la production cinématographique.

(3) Edition de la Pensée moderne, Paris, 1952.

(4) Le roman pourrait également être étudié sous l'angle de la littérature régionaliste. C'est surtout ce dernier point de vue qui a retenu l'attention de la critique, bien plus que le personnage de l'aveugle.

Jean, mais celui-ci, pour préserver sa vie intérieure, refuse le don de la lumière.

Plus tard, les enfants de Jean tenteront d'exploiter la ferme. Mais il ne sera pas dit que les fils de la forêt et des ténèbres réussiront dans la plaine, domaine de la lumière. Morin, le mauvais sorcier, le génie maléfique, s'y opposera, ce qui donnera à Jean l'occasion d'exercer le rôle de justicier.

Plus tard encore — car, en fait, il y a trois romans dans cet ouvrage — Jean, de nouveau, punira le péché. Providentiellement privé de progéniture légitime, providentiellement rendu stérile par une chute de cheval, le châtelain du lieu vient réclamer le garçon que Reine et Jean ont recueilli vingt ans plus tôt à la porte du cimetière, où l'avait déposé la toute jeune fille que le comte avait séduite. Jean refusera de livrer le jeune homme, toujours au nom de la préservation de la pureté. Et quand le comte, malade des suites de ses débauches, pris d'hallucination, harcelé par les portraits des ancêtres, sera tout près de revenir à la charge, c'est l'ombre de Jean qui lui barrera la route.

Ce qui frappe à la lecture de ce livre, c'est l'accumulation, en un même ouvrage, de tous les thèmes, de toutes les associations que les mythes et la littérature ont utilisés çà et là, depuis des siècles, bien avant Mme Favareille, sans réussir à les user. Tout se passe comme si, en ce qui concerne la cécité, ces motifs constituaient le stock des archétypes de l'imagination collective, dans lequel l'humanité des voyants ne peut faire autrement que de puiser. Nous essayerons plus loin (chap. VI) de rechercher la raison de cette constance du phénomène. Contentons-nous pour le moment de souligner la présence manifeste ou sous-jacente de ces associations dans l'œuvre de Mme Favareille ; elles remontent de l'inconscient de l'auteur qui les utilise comme éléments d'impressionnisme, afin de provoquer à son insu une résonance chez ses lecteurs, ce qui suppose également leur présence dans l'inconscient de ces derniers.

*
* *

La première association que nous rencontrons dans le roman, c'est celle de la cécité et du péché. Jean est le fruit d'amours extra-conjugales ; il incarne la culpabilité de sa mère ; il en est à la fois comme la conséquence nécessaire et le « témoin ». Tous les aveugles de la Mythologie, Œdipe, Tirésias et autres (cf. chap. VI, § B) doivent ainsi leur cécité à des transgressions sexuelles. Les croyances hindoues et chinoises à la cécité-punition

(cf. chap. VI, A) réapparaissent, tenaces, jusque dans notre littérature. S'y apparentent encore, d'une part, l'importance accordée, en dépit des enseignements de la statistique, à la notion d' « aveugle-né », et, d'autre part, l'association fréquente de cette notion avec celle d'hérédité (cf. V, § B). Et ce n'est pas seulement Jean qui portera toute sa vie le poids d'une transgression aux lois du mariage : ses enfants aussi seront frappés, en ce sens qu'ils seront finalement frustrés d'un patrimoine auquel la filiation paternelle stricte leur interdisait de prétendre. N'avaient-ils pas, par surcroît, à répondre du passé de leur propre mère ? Bâtard lui aussi, le fils du comte sera soumis à la même exclusion. Si la cécité tient dans le livre une assez large place, celle de la sexualité n'y est pas moindre, on le voit. Les images érotiques y abondent d'ailleurs.

Innocence et péché, pureté et impureté, tel est Jean. Il fallait s'attendre à cette ambivalence. Elle est un des traits du personnage d'Œdipe, tout aussi innocent que coupable, suivant l'angle sous lequel on le regarde. Elle n'est peut-être qu'un des aspects du couple lumière-ténèbres qui retiendra un peu plus loin notre attention.

Arrêtons-nous auparavant sur un second thème : celui des réprouvés. Il était pour ainsi dire fatal que Jean, l'aveugle, l'exclu du clan familial, dût unir son sort à Reine, la gitane, la fille perdue, rejetée de la société à ce double titre et qu'ils fussent condamnés, eux et leur descendance — le roman s'étale sur trois générations — à passer leur vie au fonds des bois, tout comme les hors-la-loi. Œdipe, proscrit et errant : le mythe réapparaît. La loi de Manou, de son côté, on le sait, rejetait les aveugles dans la caste des intouchables, où sans doute ils étaient des parias parmi les parias. Dans la tendance à intégrer les aveugles à leur milieu (cf. XII, § B), à considérer qu'ils ne peuvent trouver leur bonheur qu'entre eux ou avec d'autres déficients, dans une même communauté de pensées et de sentiments, ne faut-il pas voir comme une survivance de ce rejet ? La vieille association de l' « aveugle et du paralytique » reste, en somme, très vivante dans l'inconscient de nos contemporains.

Au thème des réprouvés s'apparente l'attelage cécité-laideur, utilisé si souvent par les littérateurs. Il ne s'agit pas ici de la laideur de la cécité, car, dans ce roman, la beauté, par une sorte de compensation nécessaire est du côté de l'aveugle, du côté de Jean. Mais, en général, pour le voyant, pour l'écrivain surtout, en quête de problèmes et d'antithèses, la laideur est un obstacle à l'amour. Sa contrepartie classique, la beauté morale, ne suffit

pas toujours à la faire accepter. Pour résoudre le conflit tout en demeurant sur le terrain de la vraisemblance psychologique, pas d'autre solution donc que de le supprimer, en faisant intervenir la cécité comme si le partenaire aveugle dut obligatoirement être insensible à la beauté ou ignorant de la laideur. Dans *Aux quatre vents du ciel*, la monnaie d'échange de la cécité de Jean a tout d'abord été demandée à l'impureté de Reine.

Cela ne suffisait pas. Par une sorte de déterminisme littéraire inconscient, tout autant pour trouver une raison supplémentaire à la persistance de cette union de deux rejetés que pour susciter de nouveaux problèmes — la cécité ne finira jamais d'en poser — l'auteur devait être amené à associer, pendant toute une existence, laideur et cécité. Reine affreusement défigurée par l'incendie et Jean, c'est, sous une autre forme, Gwinplaine et Déa de *L'homme qui rit*, de Victor Hugo (1).

La fiction de la cécité lumière de l'âme, abondamment développée dans l'œuvre que nous analysons, n'est pas non plus originale. Hugo l'a résumée en deux vers souvent cités :

L'aveugle voit dans l'ombre un monde de clarté :
Quand l'œil du corps s'éteint, l'œil de l'esprit s'allume (2)

Mais elle est sans doute aussi vieille que l'humanité. Dans l'Antiquité classique, Tirésias en était l'un des symboles. Il fallait pourtant s'attendre à son retour dans un livre pétri de tous les lieux communs centrés sur la cécité. Plus une notion prend racine dans l'inconscient, plus elle risque d'être ambivalente. C'est le cas pour la cécité. Jean réincarne le vieux couple ténèbres-lumière, le vieux mythe du jour sortant de la nuit, de la nuit enfantant le jour. A sa manière, il est un héros solaire. Tué en son corps par l'infirmité, par la souillure du péché charnel, il renaît par la clarté et la pureté de son âme :

« Loin de restreindre son domaine, la cécité du gars en repoussait les bornes à l'infini, le portait sur l'aile de l'instinct au delà des facultés humaines, au delà des visions permises à l'œil de chair » (chap. II).

« Et ce fut (le jour de la première communion de Jean) une cause d'émotion intense, d'émoi confus mais violent, que la vue du garçon revenant de l'autel — face au chœur et face aux fidèles — du garçon privé de lumière qui, malgré cela, paraissait en répandre, en diffuser autour de lui » *(ibid.)*.

(1) On trouvera dans Villey *(op. cit)*, d'autres exemples d'exploitation de ce thème. Citons : *Le rosaire*, de Florence Barclay ; *Conte bleu*, de René Dumesnil ; *Les yeux de l'amour*, de Bojer.

(2) Hugo, *Les contemplations*, I, pièce XX.

« Le solitaire (le sorcier-guérisseur), surpris de la visite tardive, admira le bel enfant clair illuminant soudain son nébuleux domaine » (chap. III).

Quant à l'association, à l'assimilation de la cécité aux ténèbres, elle est trop manifeste dans le roman pour qu'il soit nécessaire d'insister sur son exploitation. Qu'on se reporte, par exemple, à la place que tient la forêt, royaume de l'ombre, si souvent opposée à la plaine, domaine de la lumière (1). « La forêt les tenait à nouveau, refermant son mystère, son dédaigneux silence sur ce couple étrange, contraste étonnant de lumière et de nuit » (chap. XV). Par surcroît, il était encore nécessaire que Jean, le pur, chargé seulement du péché d'exogamie maternel, fût blond, d'un blond « lumineux », et que Reine, la prostituée, l'impure par son fait, fût noire, du teint sombre des gitanes. Il fallait encore que la beauté de Jean contrastât avec l'étrangeté de son regard, et que celui-ci fût tourné vers le ciel, que Jean aspirât à la lumière. « ... et si beau de visage que les fermières se retournaient et le suivaient des yeux, navrées devant ce regard émouvant qui ne fixait que le ciel » (chap. II).

De sa lumière intérieure, l'aveugle va tenir tout son prestige, toute sa puissance de fascination quasi hypnotique. Tout comme l'œil du corps, l'œil de l'esprit sera doué de vertus magiques. « Sa présence (la présence de Jean), loin d'être absorbée par celle des siens — sa présence les absorba, les annihila ; ils s'effacèrent, anéantis par sa lumière, par ce rayonnement inouï qui émanait de sa personne » (IIe Partie, chap. XII).

Entre ténèbres et lumière, il n'y a pas qu'une question de degré. Le jour est une création, une naissance. C'est le passage du non-être à l'être, ou, tout au moins, de la gestation à la vie. De là, la croyance, signalée plus haut, à une hétérogénéité radicale entre la mentalité des aveugles et celle des voyants. De là, le caractère de miracle, de recréation à base d'intervention divine, attaché, dans l'Antiquité, au don de la vue aux aveugles-nés (cf. VI, § A). De là encore l'intérêt que suscitèrent les réussites de Cheselden et de ses successeurs, et le parti que tira ultérieurement la littérature du thème de la vue recouvrée (2).

Dans ce lieu des composantes inconscientes du concept de cécité, que constitue *Aux quatre vents du ciel*, nous nous atten-

(1) Cette opposition doit, elle aussi, avoir des racines profondes. Nous la retrouvons dans le roman de M. Deveaux, *La gerbe et le fagot*, couronné en 1954, du Prix Edouard Herriot.

(2) Cf., entre autres, *La symphonie pastorale*, de Gide.

dions bien à voir exploiter ce filon. Toutefois, nous n'assisterons ni aux effusions délirantes de l'entourage ni aux surprises émerveillées de l'opéré, au moment du lever du bandeau. L'amour-propre de Reine nous épargnera ces scènes, et ce sera tant mieux pour la vérité (1).

Reine, songeant à l'irréparable mutilation de son visage, s'acharnera à penser : « Oh ! Cesser de regretter que Jean fût aveugle ; c'eût été terrible de lui montrer une face mutilée ! Ses sentiments pour elle ne varieraient jamais, bien sûr, puisqu'il ne la verrait pas » (chap. XVII).

Et cette prise de position, qui n'a rien d'inattendu, puisque nous en citerons plus loin des exemples vécus (cf. V, § D), va nous donner l'occasion de retrouver, dans les réflexions indignées du chirurgien, les idées chères aux voyants sur ce qui doit être, pour les aveugles, une source de grande douleur : la privation des « beaux couchers de soleil » et des « visages aimés ». « Elle lui contestait le droit (que nous recevons en naissant, en venant au jour) de profiter du ciel, du soleil, des nuages ou de la mer ; de jouir des arbres qu'il aimait, des fleurs qu'il respirait avec extase ; le droit de distinguer son prochain, de contempler *son fils* (le chef rugit d'indignation), *son fils*... Elle ne voulait pas qu'il le vît ! Ce petit si charmant, qui rendait Jean si fier !...

« Allait-elle... cesser de blasphémer... contre son époux qui méritait sa part de bonheur et qu'elle prétendait frustrer — voler — de son enfant, de l'image de son enfant ! » (chap. XI).

Et puis, avec les raisons que Jean se donne à lui-même pour justifier son refus de recouvrer la vue, ce sera, par l'intermédiaire de variations sur le thème du mensonge des sens, le retour au thème de la communion avec les vérités éternelles, avec les noumènes, les Idées, par le truchement de la lumière de l'âme.

« Jean, préserve tes regards intuitifs sur la vie... N'accepte pas la réalité, elle te décevrait tellement ; les êtres ou les choses ? mais ils ne sont rien, ils n'existent que par les vibrations qu'ils éveillent en nous et que notre instinct suffit à percevoir.

« Le regard de chair ! il obscurcit. Seul *l'autre* nous illumine, nous accordant — suivant nos penchants, notre valeur spirituelle — les idées que nous attendions.

« Le *privilège* de la vue ? Il nous trahit, simple rideau tiré sur l'idéal,

(1) Les résultats obtenus sur le plan psychologique sont, en effet, plus souvent décevants que spectaculaires. Cf. Horatio FERRER (V. plus loin, XII, § D).

perpétuel mensonge, déguisant la beauté, la faussant. Un monde aussi laid, aussi tristement laid ? Mais le fixer, c'est s'abîmer, presque s'avilir... La Vérité ne se trouve qu'en nous ; ce que nous contemplons à l'extérieur nous distrait, nous écarte d'elle... *on ne voit bien que* ce que l'on observe en fermant les yeux...

« Reste aveugle, Jean. L'aveugle seul est gai, sous ses voiles radieux l'isolant des airs crispés, des expressions mauvaises. Il conserve sa joie, car il embellit ce qu'il pense. L'aveugle seul use d'indulgence... Que lui importent les disgrâces d'autrui, les rides, les déclins, les difformités affreuses. L'aveugle seul garde sa candeur, rien ne le souille ; il s'emmure à l'écart de l'abjection courante et — par cela même — il retient sa jeunesse... L'aveugle seul demeure calme, détaché des agitations vaines, favorisé d'une sensibilité rare, d'un don supérieur. Recouvrer le jour, c'est perdre ce don, le mettre en fuite...

« Seul l'aveugle *voit* ! Oui, lui seul peut se dire lucide, qui jouit des visions subtiles de l'abstraction, de celles des *lumières suprêmes*... Et puis enfin, l'aveugle seul entend. La musique ? On ne la suit qu'au fond des ténèbres... » (chap. XXI).

Mais, derrière le couple lumière-ténèbres, il y a l'antagonisme des forces du bien et des forces du mal. La cécité ne pouvait manquer de se trouver au rendez-vous. Si la forêt est pour Jean un refuge, elle est aussi le repaire du mystérieux, de l'hostile, du maléfique (le puits-sans-fond, le mauvais sorcier). Tout un bouquet d'associations traditionnelles, dont l'un des termes est toujours la cécité, fleurit en une seule scène, celle où Jean, précisément au bord du puits-sans-fond, se sent impuissant à sauver sa petite chienne, qui l'implore à portée d'une main robuste que l'absence de la vue rend inefficace, inutile.

« Pour la première fois, il sentit l'étendue de sa misère ; cet incident, d'apparence banale, prit les proportions d'un drame, d'une désolation terrifiante... Des voix ricanèrent à ses oreilles, le narguant, le harcelant... » (chap. V).

Et, tout à la suite, en brochette, ce sont les thèmes bien connus de la cécité-incapacité : « Tu n'es rien, rien que faiblesse, impuissance... » — de la cécité-déchéance, retranchant du monde des normaux : « Tu ne seras jamais comme les autres, tu es à part, en marge de la vie... » — de la cécité-emmurement physique et mental : « Emmuré en ton corps, emmuré en ton âme, dont tu ne pourras jamais sortir... » — de la cécité-dépendance et isolement : « Ton lot ?... tout attendre du prochain, tout lui devoir. Rester seul, *tout seul* » *(ibid)*.

Dans les citations qui précèdent, nous nous sommes débarrassés par des points de suspension des excès d'une littérature

impressionniste attardée ou outrancière. Nous pensons néanmoins avoir suffisamment établi la présence, dans le dernier roman dont le héros est un aveugle, d'idées, d'images, de situations qui n'ont rien, absolument rien d'original. Devant une telle accumulation de thèmes souvent anciens, une critique superficielle serait tentée de conclure au plagiat, conscient ou inconscient. La vérité, croyons-nous, est tout autre. Pour ne citer qu'un seul exemple, disons que l'auteur de *Aux quatre vents du ciel*, nous a affirmé n'avoir jamais eu connaissance des deux vers d'Hugo rapportés plus haut, qui constituent pourtant toute la pierre angulaire de son livre. C'est bien là ce qui est significatif.

Nous sommes alors fondés à nous demander si la transmission des composantes ordinaires du concept de cécité est uniquement phénomène d'imitation, ou, si l'on veut, d'éducation. Ne remonteraient-elles pas plutôt des profondeurs de l'instinct ? Si les conceptions de la littérature non réaliste se rencontrent sur ce terrain avec les représentations populaires, ne serait-ce pas précisément que les deux produits jaillissent d'une même source ? Nous reviendrons plus loin sur ces problèmes (chap. VI). Auparavant, il nous faut examiner les opinions des enfants sur la cécité et leurs comportements vis-à-vis des aveugles.

Chapitre III

LES RÉACTIONS DE L'ENFANT VOYANT A LA CÉCITÉ

Nous étudierons plus tard (chap. VIII) les réactions du jeune aveugle à la cécité et notamment sa prise de conscience de l'infirmité, qui, comme nous le verrons, est très largement influencée par des facteurs sociaux. Auparavant, il est indispensable de déterminer quelle conception l'enfant voyant se fait de la cécité et quel est son comportement ordinaire vis-à-vis d'un aveugle. Nous assisterons ainsi à la formation de ce « concept de cécité », selon lequel l'aveugle sera jugé par l'adulte, quelles que soient ses attitudes et aptitudes personnelles, un peu en marge des véritables effets de l'infirmité. Nous essayerons donc successivement :

I. De rechercher à quel âge, à peu près, l'enfant commence à comprendre ce que signifie le mot « aveugle », et quelles représentations il se forme alors de la cécité, sans, bien entendu, faire intervenir ce dernier mot, qui n'entrera que beaucoup plus tard dans le vocabulaire de l'enfant (voir chap. VIII, § B). Ceci fera l'objet de notre § A.

2. De préciser les représentations et les sentiments qu'inspire la cécité au seuil de l'adolescence, entre 10 et 14 ans (§ B).

3. De donner une idée des conduites adoptées par les enfants voyants des divers âges vis-à-vis des aveugles (§ C).

§ A) Les réactions de la première enfance

Il n'est pas facile de pénétrer dans l'âme enfantine, les études poursuivies pendant ce demi-siècle le prouvent. Il est avant tout nécessaire de ne pas essayer de ramener ses représentations à celle de l'adulte, et de ne pas voir entre les deux ordres de phénomènes uniquement une différence de degré, imputable à moins d'expérience chez l'enfant. Celui-ci, on l'a bien des fois répété depuis Rousseau, n'est pas un petit homme. Bien plus,

il n'y a pas une enfance, mais des enfances, l'évolution vers la pensée socialisée ne se faisant que lentement.

Dans ces conditions, il n'est pas sans intérêt de se demander quelle idée on peut avoir de la cécité dans la première enfance (3 à 7 ans), et quelle est, dans cette notion, la part de l'observation personnelle, de l'expérience subjective et de la sensibilité, de la suggestion externe, autrement dit de l'intervention éducative, au sens large de ce mot. A cet effet, nous avons demandé aux jardinières d'enfants et institutrices de classes maternelles, par la voie de l'un de leurs organes pédagogiques, d'administrer (1) le questionnaire suivant :

1° Qu'est-ce que c'est qu'un aveugle ?
2° En as-tu déjà vu ? Où ?
3° Comment reconnaîtrais-tu qu'un monsieur est aveugle ?
4° Qu'est-ce qu'ils font, les aveugles ? Comment le sais-tu ?
5° Est-ce que c'est méchant, un aveugle ? Pourquoi ?
6° Aimerais-tu être aveugle, toi ? Pourquoi ?

Noter l'âge et, si possible, l'appréciation personnelle sur le degré d'éveil de l'enfant. Si les questions ont été posées en groupe, le noter. Tenir compte des réponses par influence. Noter le quartier. Toute impression personnelle de la maîtresse sera précieuse à l'enquêteur.

Quelque six cents enfants au moins (2) de 4 à 7 ans ont ainsi été testés, soit en groupe, soit individuellement dans la majorité des cas. Ils appartenaient à 18 écoles maternelles ou jardins d'enfants dont la plupart comportent deux ou trois sections. Les réponses nous sont venues de : Paris (VIIe, XIVe, XVIe et XXe arrondissements), Colombes et Villemomble, dans la Seine ; Montmorency, Orsay, Triel, dans la Seine-et-Oise ; Escaudin (Nord) ; Soissons, Dieppe, Lisieux, La Roche-sur-Yon, Belfort, Wittenheim-Théodore (Haut-Rhin) ; Belleville-sur-Saône (Rhône).

* * *

Une première conclusion se dégage, sur laquelle l'avis des institutrices est à peu près unanime : à part quelques rares exceptions, un enfant de moins de cinq ans ignore ce que signifie

(1) *L'école maternelle*, 1er déc. 1949, Bourrelier, édit.

(2) En fait, le nombre des testés est sensiblement plus élevé, certaines institutrices ne nous ayant pas communiqué l'effectif de leur classe, notamment en ce qui concerne les moins de 4 ans qui, nous allons le voir, sont en général restés muets à toutes les questions. Nous regrettons de ne pouvoir produire aucune réaction émanant de milieux ruraux, où n'existent bien entendu, pas de classes maternelles.

le mot « aveugle ». A Orsay, 38 sur 43 des 5 à 6 ans, soit près de 90 %, ne le savent pas encore. A Triel, nous retrouvons sensiblement la même proportion : 2 réponses satisfaisantes seulement à la première question, contre 13 absolument nulles, parmi les 5 à 6 ans également. A Montmorency, les enfants nés en 1946 et postérieurement ne donnent rien. A Soissons, après élimination des moins de 4 ans, 5 sur 60 seulement des plus âgés, dont 4 sont dans leur sixième année, expriment une idée. A Dieppe, sur 36 enfants interrogés, 3 réponses adéquates, émanant toutes d'enfants de 5 ans. A Belleville-sur-Saône, et malgré des conditions apparemment favorables que nous indiquerons plus loin, 1 enfant sur 25 de 4 à 5 ans répond, tandis que sur 32 présents de 5 à 6 ans, 15 réponses sont estimées satisfaisantes.

Cette amélioration des réponses avec l'âge est encore nettement mise en évidence par les analyses que nous fournissent trois directrices. A La Roche-sur-Yon, aucun enfant de 4 à 5 ans n'a répondu aux questions ; tandis que 7 sur 25, soit 28 % des 5 à 6 ans témoignent d'une connaissance du mot, et que la proportion monte à 50 % (4 sujets sur 8) avec des fillettes de 6 à 7 ans. A Villemomble, sur 23 4 à 5 ans, une seule indication (4 %) ; sur 53 5 à 6 ans, 19 réactions (35 %) ; sur 54 6 à 7 ans, 22 (40 %). A Colombes, 2 sur 17 chez les 4 à 5 ans ; 8 sur 21 (38 %) chez les 5 à 6 ans.

Des chiffres précédents, on pourrait conclure sans hésitation que ce n'est qu'entre 5 et 7 ans que la majorité des enfants se forment une idée de ce que peut être un aveugle. Il convient cependant de soumettre ces résultats à la critique. Au dépouillement, il nous est apparu qu'on pourrait adresser à notre méthode un grave reproche. Notre questionnaire n'est peut-être après tout qu'un vulgaire test de vocabulaire. Le mot « aveugle », un peu spécial et de tournure difficile pour une jeune oreille, peut très bien être ignoré d'un enfant qui aurait cependant une vague notion ou image de ce qu'est une personne ne voyant pas clair d'une façon permanente. Certains enfants ont confondu « aveugle » avec « avion » ou avec « aviateur ». Est-ce à dire que ceux-ci n'aient aucune idée de la cécité ? Bien entendu, il ne s'agissait pas de compter pour satisfaisantes uniquement les réponses comportant une vraie définition du mot : « Un monsieur qui ne voit pas clair. » Il nous suffit qu'un enfant dise : « C'est un monsieur qui a l'œil fermé », ou « qui a une canne », ou « qui ne peut pas traverser », pour que nous estimions qu'il a une idée de ce qu'est un aveugle. Il n'en reste pas moins que beaucoup d'enfants, peut-être même parmi les 4 à 5 ans, auraient peut-être

dit quelque chose d'intéressant si on leur avait demandé, par exemple : « Tu as déjà vu un monsieur qui ne voit pas clair du tout, même en plein jour ? » Cela est si vrai que quelques-uns, assez peu nombreux pourtant, qui étaient restés muets à la première question, ont ensuite réagi aux questions suivantes d'une façon prouvant qu'ils n'étaient pas tout à fait ignorants de la chose, même s'ils ne pouvaient préciser le sens du mot. Un certain nombre d'institutrices et de jardinières, se rendant sans doute compte du caractère un peu verbal de l'épreuve, ont d'ailleurs cru bon de noter, dans leurs commentaires, la pauvreté de vocabulaire des enfants de leur classe.

Ce qui nous incline pourtant à fixer aux environs de 5 ans la prise de conscience du fait cécité par un petit voyant, c'est d'abord que des enfants précisément signalés comme « ayant du vocabulaire », comme appartenant à un milieu où l'on parle à l'enfant, comme « ordinairement bavards » ne paraissent pas mieux renseignés que d'autres. De plus, la directrice de l'école maternelle de La Roche-sur-Yon, supposant que les 18 enfants de 5 à 6 ans (sur 25) qui ne savaient pas ce qu'était un aveugle pouvaient ignorer le terme et cependant connaître la chose, posa autrement la question : « As-tu vu un monsieur qui ne voit pas clair du tout ? » Le résultat fut tout aussi négatif. Sans doute en aurait-il été à peu près de même ailleurs. Au demeurant, la fixation de l'âge où l'enfant voyant commence à acquérir la notion de cécité est d'un intérêt secondaire. Il nous suffit de savoir qu'un certain nombre d'enfants de 5 à 6 ans ont déjà pris conscience de ce qu'est un aveugle pour que nous puissions rechercher ce que ceux-ci au moins savent de la cécité.

Et d'abord, à quels signes reconnaissent-ils qu'une personne est aveugle, autrement dit qu'est-ce qui frappe l'enfant dans l'apparence et le comportement de cette catégorie d'individus ?

Il ne faut pas s'attendre à l'unité dans les réponses. Pour les uns, ce sont l'aspect des yeux ou le port des lunettes ; pour les autres, la canne, ou — plus rarement — la nécessité d'être accompagné ; pour d'autres — assez nombreux — des particularités de comportement. A la question : « Comment reconnais-tu qu'un monsieur est aveugle ? », il est répondu : « Parce qu'il a les yeux tournés (Montmorency), « les yeux crevés » (Paris) ; « il a les yeux fermés, il ne regarde pas » (Montmorency) ; « ils ont une canne, ils se cognent partout *(id.)* ; « il a des lunettes et une canne » ; « quelqu'un qui ne voit pas clair et qui chante au marché » ; « il a une canne blanche » (Soissons) ; « il ne voit pas l'arbre, il peut boxer contre » (Wittenheim) ; « il marche

avec une canne, il tape sur le bord du trottoir » ; « il était avec une dame qui le conduisait » ; « il tâte les murs » (La Roche-sur-Yon) ; « ses yeux ne paraissent qu'un tout petit peu et il a une canne » ; « il touche par terre avec une canne pour chercher si c'est le trottoir » *(id.)* ; « il a une canne blanche, il n'est pas pareil aux autres » ; « il y a des personnes qui les aident à traverser » (Paris) ; « c'est quelqu'un qui le conduit et va le chercher » (Escaudin) ; « quelqu'un qui manque tomber », « qui était tombé » ; « c'est quelqu'un qui ne pouvait s'asseoir dans l'autocar », etc.

Apparemment, les réponses qui précèdent en disent déjà long sur les facultés d'observation de l'enfant. Compte tenu des réserves que nous ferons plus loin sur l'interprétation des déclarations des enfants en fonction de la psychologie de leur âge, celles-là révèlent, en première analyse, un certain réalisme objectif dans le contenu des connaissances. D'où leur vient donc leur expérience de la cécité ? A la question : « As-tu déjà vu un aveugle ? Où ? », la plupart répondent : « Dans la rue » ; « au marché ». Certains : « A la porte de l'église. » De ce point de vue, il n'est pas étonnant de trouver chez les Parisiens une plus grande proportion d'enfants ayant manifestement observé un aveugle — comme peut le faire un sujet de cet âge. L'influence de la densité des rencontres est ici évidente. Parmi les réponses que nous a values notre questionnaire, il en est une série qui nous est spécialement précieuse par son lieu d'origine, le XIVe arrondissement de Paris. Le hasard nous permet ainsi d'établir une filiation entre les opinions sur la cécité émanant d'enfants habitant des quartiers très voisins, à des âges différents. Dans les réflexions de 50 garçons et filles de 5 à 6 ans, élèves d'une école libre de la rue Gassendi, nous trouvons en germe l'essentiel des connaissances rapportées dans un exercice de rédaction par des enfants de 10 à 14 ans, testés rue Daviel, en bordure du même arrondissement (voir plus loin, § B). Sans doute trouvons-nous chez les plus jeunes une conception de la cécité en harmonie avec la mentalité de leur âge, mais nous sommes presque surpris, eu égard à la pauvreté sur ce point des réponses venues d'ailleurs, de constater qu'il en est, parmi ces petits, qui savent que les aveugles « rempaillent des chaises », « vendent des brosses », et qu' « on leur fait des petits points ». Bien entendu, c'est déjà l'image de l'aveugle musicien des rues, qui « joue du violon », « de l'accordéon », à qui « on donne des sous », « des pièces », qui habite ces petites têtes. Nous aurons l'occasion d'expliquer plus loin (§ B) la raison de la prédominance de cette représentation, rencontrée également chez leurs aînés.

*
* *

Un témoignage, provoqué cette fois, parce que nous y attachions un prix particulier, est celui des enfants de l'école maternelle de la rue Éblé (VIIe arrondissement de Paris), toute proche de deux maisons fréquentées par de nombreux aveugles : l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, au 56 du boulevard des Invalides et l'Association Valentin-Haüy, au 9 de la rue Duroc. Malgré cette proximité, les connaissances sur les activités professionnelles des aveugles, parmi les 5 à 6 ans, ne paraissent pas supérieures à celles que nous avons relevées rue Gassendi. « Je ne sais pas ce qu'ils font » est une réponse assez courante chez eux, et aucun, chose remarquable (1), ne parle d'aveugles jouant de la musique sur le trottoir ou dans les couloirs du métro, alors que cette image paraît avoir frappé, non seulement les enfants du XIVe arrondissement, mais ceux de quartiers aussi différents que Ménilmontant et Passy. Un garçon de cinq ans et demi dit pourtant : « Ils travaillent, ils font des petits paniers, j'en ai vu dans la vitrine (2). » En dépit de la présence de l'Institution Nationale (3), une petite fille de cinq ans et demi également affirme : « Ils ne peuvent pas aller à l'école. »

Par contre, les observations sur le comportement des aveugles dans la rue sont là assez nombreuses. La canne blanche, les lunettes noires, les dames qui viennent les conduire sont fréquemment signalées. « Il faut les mettre au bord du trottoir » (garçon, 5 ans, 4 mois) ; « Ils demandent si on peut les traverser » (fille, 6 ans) ; « Ils cherchent la rue, parce qu'ils sont à côté du trottoir (fille, 5 ans, 6 mois) ; « Ils veulent que les autres les conduisent » (garçon, 4 ans).

Alors que partout ailleurs les enfants de moins de 5 ans ne comprennent pas ce que signifie le mot « aveugle » et ne réagissent à aucune des questions posées, il semble que les élèves de la rue Éblé, aient, dès cet âge, quelque confuse expérience du

(1) Il serait tentant d'en voir la raison dans le fait que ce quartier, dont les habitants et les habitués savent que les aveugles travaillent, serait fui par l'aveugle vivant de la générosité publique, parce que peu rentable pour lui. Malheureusement, cette explication demeure sans fondement sûr.

(2) Allusion au magasin de vente des travaux d'aveugles de l'Association Valentin-Haüy.

(3) Beaucoup d'adultes ne savent pas s'il s'agit d'une école ou d'un hospice (voir chap. Ier, § A). Quant à la statue représentant Valentin Haüy apprenant à lire à son premier élève, située dans la cour d'honneur de l'établissement, si elle est visible pour un adulte, elle ne l'est pas pour un tout petit passant sur le trottoir, le soubassement de la grille d'entrée étant constitué de panneaux pleins.

fait cécité. Plusieurs réponses des 4 à 5 ans ne laissent même aucun doute à ce sujet, et l'institutrice chargée des 2 à 4 ans a même l'impression que plusieurs d'entre eux « ont certainement rencontré des aveugles (autrement dit, les ont remarqués), mais que le vocabulaire leur manque pour exprimer leur pensée ». Une petite de 4 ans dit même : « Ils ont pas d'zyeux et une canne toute blanche. » Bernard (3 ans, 1 mois) affirme qu' « ils font des ficelles ». Anne-Marie (4 ans) qu' « ils travaillent sans voir », et qu' « ils marchent doucement ». Il faut certainement voir là la conséquence du fait que ces enfants vivent dans un quartier où l'occasion de rencontrer des aveugles est plus grande qu'ailleurs.

Ainsi la rue est le théâtre de la première prise de conscience de cette particularité que constitue la cécité. Et il en est de même à Soissons, à Dieppe, à La Roche-sur-Yon, à Belfort aussi bien qu'à Paris, mais à un moindre degré par suite de la plus faible intensité de la vie extérieure. Il suffit d'une circonstance favorable pour que les tout jeunes enfants soient tout de suite mieux informés. A Triel, les orgues sont tenus par un aveugle. C'en est assez pour que Philippe (5 ans, 6 mois) sache qu' « il a les yeux noirs » (porte des lunettes noires), qu' « il fait des messes, des cérémonies » ; pour que Claude (5 ans, 9 mois) déclare : « J'en ai vu un que la dame conduit à la messe » ; et pour que la proportion des réponses témoignant d'une certaine connaissance de la cécité s'en trouve sensiblement augmentée. Il est vrai qu'à Escaudin, dans le Nord, l'organiste, également aveugle, ne paraît guère avoir été remarquée, mais il s'agit d'une femme, et — nous allons le dire plus loin et en rechercher les raisons — les enfants ne nous ont guère parlé des femmes aveugles. A Montmorency, Jean-Paul (5 ans) ne saurait sans doute rien des aveugles s'il n'était le fils du directeur de l'hôpital et n'en avait vu fréquenter cet établissement. Si Anne-Marie (Soissons, 5 ans, 2 mois) n'avait été la voisine du boulanger, elle n'aurait sans doute pas remarqué « le monsieur qui a une canne blanche, qui vient tous les jours acheter du pain à côté de chez nous ». Claude, le petit garçon de la rue Gassendi, à Paris, qui a signalé l'existence de l'écriture Braille, rencontre fréquemment « chez Maggi », un aveugle qui demeure près de chez lui et qui « fait les commissions ».

Bien peu d'enfants ont eu l'occasion d'observer des aveugles ailleurs que dans les lieux publics. L'un des 5 à 6 ans de La Roche-sur-Yon raconte pourtant que sa grand-mère l'a mené chez une dame aveugle : « La dame était assise ; elle ne bougeait pas... Mémé m'a dit qu'elle n'était pas méchante. » A noter à

ce propos que c'est là un des rares cas où il soit question d'une femme aveugle. Cela tient peut-être à la façon dont les questions ont été posées, toujours au masculin : « Sais-tu ce que c'est qu'un aveugle ? », etc. Dans l'esprit de l'enfant, « un aveugle » forme un tout ; passer de « un aveugle » à « une aveugle » constitue une opération logique (sortir de l'espèce pour considérer une autre espèce appartenant au même genre) pour laquelle il n'est pas encore mûr. Mais si, du point de vue qui nous intéresse, la rue est la plus grande éducatrice, rien d'étonnant à ce que l'enfant ait surtout eu à observer des hommes aveugles, les femmes sortant plus rarement seules et un aveugle accompagné se remarquant beaucoup moins qu'un aveugle circulant sans guide. Nous sommes là en présence d'une raison d'ordre statistique analogue à celle que nous invoquerons plus loin (§ B ci-après) pour tenter d'expliquer le fait que les aveugles mendiants sont plus connus du public que les aveugles travailleurs. Quant aux tout petits ayant eu l'occasion de trouver la cécité installée à leur propre foyer, nous n'en avons relevé que peu d'exemples, et encore, dans l'un d'eux, fallut-il la causerie collective qui suivit l'administration du test pour qu'une petite fille de 5 ans 8 mois découvrît que son grand-père, mort un an auparavant, avait « une canne blanche et un petit chien », et qu'elle eût alors seulement la révélation de la cécité de l'aïeul. Il faut dire que, si dans certaines familles, on initie volontiers de bonne heure les enfants aux misères de l'un des membres de la communauté, dans le but sans doute d'obtenir d'eux plus de prévenances, dans d'autres, au contraire, on entoure ces misères d'une grande discrétion pour ne pas en faire sentir davantage le poids au patient.

L'expérience objective semble donc bien être à la base des connaissances des tout petits. Si c'en est une condition, il ne faudrait tout de même pas en exagérer l'importance. Elle n'est peut-être pas nécessaire ; elle n'est certainement pas toujours suffisante. Nous insisterons plus loin (§ B, ci-après) sur le rôle joué par l'imagerie dans la représentation tenace de l'aveugle « classique ». Or, certaines réponses de nos petits témoignent que leur embryon de savoir est parfois davantage emprunté au livre d'images qu'à l'observation de la réalité. Le nombre relativement restreint d'aveugles qui, en France, utilisent le chien-guide, par comparaison au nombre de fois où le fait est signalé, pose un point d'interrogation sur l'origine de cette connaissance. Nous aurons à y revenir. Certaines descriptions d'aveugles loqueteux n'ont peut-être non plus d'autre source d'inspiration

que la gravure. Certaines affirmations sont, au contraire, d'origine objective. Il est parfois difficile de démêler la part de la réalité vécue et la part de l'image. Quand Bernard (5 ans, 5 mois) déclare d'abord : « Je l'ai vu sur un livre, » puis : « J'en ai vu un à Dieppe. Il y avait avec lui un monsieur qui avait les pieds cassés. Le monsieur aveugle avait un accordéon », ne nous trouvons-nous pas en présence d'un amalgame de quelque figuration de « l'aveugle et du paralytique », plus ou moins modernisée, et d'une expérience vécue, une telle symbiose mendicitaire n'étant pas rare de nos jours.

D'autres assertions sont visiblement d'origine verbale, telle celle-ci, invoquée comme signe de reconnaissance de la cécité : « Ils ont des yeux de verre. » Ce n'est pas là une observation qu'un enfant peut faire. L'intervention des adultes dans le déclenchement de l'observation ou dans la fixation du souvenir perce dans quelques déclarations enfantines, de sorte que l'on peut, dès cet âge, souligner l'influence de l'éducation dans l'acquisition de cette connaissance. Alain (Soissons, 5 ans, 7 mois) sait qu'un aveugle est « quelqu'un qui ne voit pas clair et qui chante au marché » ; mais il ajoute : « Il a une canne blanche. Papa m'a dit : Laisse-le passer le premier, parce qu'il est aveugle et qu'il ne voit pas clair. » A noter que la sœur d'Alain (4 ans, 6 mois), qui n'a peut-être pas fait la même expérience ou qui n'a pas bénéficié de la même recommandation, ne sait pas du tout ce qu'est un aveugle. Claude (Paris), que nous avons déjà cité comme connaissant l'existence de l'écriture en pointe, avoue que sa « maman lui a montré l'alphabet sur son dictionnaire ».

Plusieurs jardinières ont exprimé leur étonnement devant ce qu'elles appellent « l'ignorance des enfants ». La directrice de l'école maternelle d'Orsay croit bon de souligner que la commune compte une dizaine d'aveugles pour une population de 4 000 habitants. En fait, il ne suffit pas de rencontrer un aveugle pour le remarquer et se rendre compte de ce que représente la cécité. A Belleville-sur-Saône, le mot « aveugle » avait déjà été prononcé quelques semaines auparavant, au cours d'un exercice sensoriel (tri de formes les yeux fermés), et, circonstance particulièrement favorable *a priori*, le grand-père de l'un des enfants (d'ailleurs absent le jour de l'enquête) est aveugle et vient régulièrement chercher son petit-fils tous les jours, à la sortie de la classe. Malgré cela, une seule élève, sur les 25 de 4 à 5 ans, sait ce qu'est un aveugle, et aucun des 5 à 6 ans n'a remarqué l'infirmité du grand-père. Et si la quatrième

question sur ce que font les aveugles n'attire qu'une seule réaction, celle-ci (« Ils font des brosses, c'est ma mémé qui me l'a dit »), témoigne bien plutôt en faveur de l'intervention des adultes qu'elle ne s'inscrit à l'actif de l'observation directe. Bien plus, si les travaux contemporains ne nous avaient appris à apprécier les réponses fournies par les enfants, celles-ci seraient considérées comme relevant du « n'importe-quisme » dont parlent Binet et Simon dans leur étude sur *L'intelligence des imbéciles* (1). « Un aveugle, c'est un monsieur qu'est sourd », « c'est un vieillard », « un monsieur qui ne comprend pas », « il a les yeux fermés », « il a les oreilles bouchées », etc.

Mais, gardons-nous de juger du « n'importe-quisme » de l'enfant avec notre logique d'adulte et de conclure à des confusions et à de l'incohérence. L'enfant observe, mais n'organise pas ses observations (2) ; son attention est « multiple » (3) ; il juxtapose : aussi bien dans ses dessins que dans son langage, il groupe par « appartenance », non par « inclusion » (4), rapprochant parce que « cela va avec », non parce que « cela fait partie de » (5), uniquement suivant la « relation de propriété » (6) que lui apparaissent soutenir entre eux les éléments observés. Si, au cours de ces reproductions graphiques ou verbales, la première enfance révèle son « incapacité synthétique » (7), cela tient, on le sait, au caractère syncrétique de ses représentations, c'est-à-dire à ce qu'il perçoit par schémas globaux et subjectifs. Pour réédifier synthétiquement la réalité, selon les lois de notre logique, il faudrait que l'enfant fût capable d'analyse préalable ; c'est précisément ce que ne lui permet pas la structure syncrétique de ses perceptions.

Ces conceptions, brièvement résumées, vont nous permettre d'analyser les résultats de notre enquête. A leur lumière, certaines réponses deviennent intelligibles, et, bien que sur ce terrain, il ne faille construire que prudemment, et ne pas rechercher l'uniformité, nous nous ferons une idée plus adéquate de ce qu'un enfant de 5 à 6 ans peut penser de la cécité, lorsqu'il a pris connaissance de son existence.

Quand un enfant déclare : « Un aveugle, c'est un monsieur qu'est sourd », « un vieillard », « un monsieur qui ne comprend

(1) *Année psychol.*, 1909.
(2) PIAGET, *Les traits principaux de la logique de l'enfant*, p. 67.
(3) REVAULT D'ALONNE, cité par PIAGET, *ibid.*, p. 67.
(4) LUQUET, cité par PIAGET, *ibid.* p. 72.
(5) PIAGET, *op. cit.*, p. 72.
(6) *Ibid.*, PIAGET, *ibid.*, p. 72.
(7) *Ibid.*, LUQUET, cité par PIAGET, *op. cit.* p. 68.

pas », etc., il ne faut pas se hâter d'en conclure que ces répliques ne soutiennent absolument aucun rapport avec la question inductrice, et que l'enfant n'ait aucune intuition de la cécité, qu'il n'en ait jamais eu aucune expérience, objective ou subjective. L'étude sommaire (chap. I[er], § A), du signe verbal de la cécité à laquelle nous nous sommes livrés plus haut, nous a amené à nous demander si, dans l'esprit des primitifs, il n'y eut pas d'abord confusion des infirmités, y compris la faiblesse d'esprit, la spécialisation ne s'étant opérée qu'ensuite. En est-il de même pour l'enfant ? Celui-ci ne commence-t-il pas par confondre toutes les diminutions physiques ou mentales, la différenciation n'intervenant que plus tard ? L'affirmer serait postuler que l'enfant passe du général au particulier, alors que sa logique va plutôt du particulier au particulier, lorsque les éléments ont été juxtaposés dans un même tout, syncrétiquement perçu. Or, l'œil et l'oreille ne sont-ils pas des juxtaposés, non peut-être en tant qu'organes des sens — ce concept générique ne viendra que plus tard — mais en tant que parties du visage. D'autre part, « vieillesse » et « cécité » vont si souvent de pair (cf. chap. II, § A), que, là encore, nous avons affaire à des juxtaposés. Interrogé sur l'un, l'enfant répond par l'autre. Il n'y a pas erreur, confusion, mais spécificité de sa logique. De l'assertion : « Un aveugle, c'est un monsieur qui ne comprend pas », il ne faudrait pas non plus inférer que l'enfant qui l'a prononcée confonde « cécité » et « stupidité », que, pour lui déjà, comme incontestablement pour certains adultes, la privation de la vue entraîne l'affaiblissement de toutes les facultés. « Qui ne comprend pas », cela signifie peut-être, beaucoup plus simplement : « Qui n'entend pas, qui est sourd », et nous retombons ainsi sur la juxtaposition œil-oreille.

L'association de l'aveugle et de l'estropié (1), présentée par un petit Dieppois, nous avait conduit à nous demander s'il s'agissait d'une expérience vécue ou de la projection dans la réalité d'une image livresque, conformément au besoin de dramatiser de l'enfant. Assez nombreux sont les sujets, non pas qui associent, mais qui confondent carrément l'aveugle et l'impotent. « C'est un monsieur qui boite » (fille, 4 ans, 6 mois), « c'est quelqu'un qui ne marche pas, parce qu'il a mal aux jambes » (garçon, 5 ans), « qui a les pieds cassés », « qui est blessé aux pieds », etc. Faut-il voir là la traduction d'une connaissance syncrétique de

(1) Dans les Ecritures, l'aveugle est souvent associé à l'impotent et aux boiteux. Cf. saint Luc, XIX, 13, 21, Les Rois, V, 8, Matthieu, XXI, 14 ; XV, 29 ; XI, 4.

l'allure hésitante, de la démarche lente des aveugles, de ce que, dans son besoin de pittoresque, un petit Parisien exprime en disant : « C'est une tortue » ? Les réponses à la question : « A quoi reconnais-tu qu'un monsieur est aveugle ? » mettent parfois en évidence le sentiment qu'ils ont d'une disparité entre l'aspect d'un homme atteint de cécité, considéré globalement, et l'aspect d'un homme normal. « Je ne sais pas... Il n'est pas pareil aux autres », disent textuellement plusieurs enfants. Mais, dans la confusion entre l'aveugle et l'infirme des jambes intervient une autre particularité de la pensée enfantine : le recours à la causalité directe, à l'explication du juxtaposé par le juxtaposé. Un aveugle, pour l'enfant, c'est sans doute un ensemble, un être qui « n'est pas comme les autres », mais c'est aussi des yeux fermés, petits ou « tournés », des lunettes noires et une canne, chacun de ces éléments servant séparément de signe et de cause à l'ensemble. Une de nos correspondantes remarque que les élèves de sa classe semblent avoir été beaucoup plus frappés par les lunettes et la canne que par la privation de l'usage de la vue. La petite Soissonnaise dont nous avons déjà parlé a bien observé le monsieur avec une canne blanche qui vient chez le boulanger, son voisin, mais elle ne sait pas que ce monsieur est aveugle. C'est parce que d'autres ont parlé de canne qu'elle-même est amenée à rapporter son observation. Or, si l'occlusion des paupières et le port de verres noirs peuvent conduire à inférer la perte de la vision, la canne, par contre, dans l'esprit de l'enfant, est bien plutôt un organe de soutien qu'un instrument d'appréhension à distance. De là, la liaison entre la présence de la canne et la croyance à une affection des membres inférieurs. On comprend le mécanisme : on a parlé d' « aveugle » à propos d'un monsieur utilisant une canne pour s'aider à marcher ; la canne est conçue comme un signe de faiblesse des jambes : un aveugle ne peut donc être qu'un homme ayant mal aux jambes.

Cet appel à la causalité directe chez l'enfant permet peut-être aussi d'interpréter cette curieuse définition donnée par un petit garçon de 5 ans 10 mois pour qui un aveugle c'est « un monsieur qui battait son chien avec une canne sur la place de la République ». Il n'est pas sûr du tout que cela corresponde à une expérience vécue. Peut-être l'enfant a-t-il vu battre un chien avec une canne dans d'autres circonstances, ou bien a-t-il lui-même été menacé d'un bâton ? Il n'en faut pas plus pour que, appartenant à l'ensemble « monsieur-canne-chien », et le besoin de dramatiser aidant, le monsieur soit conçu comme se servant de sa canne pour frapper son chien. Ainsi en va-t-il de beaucoup

de mensonges d'enfants. Causalité directe encore dans ces affirmations recueillies à Wittenheim-Théodore sur de petits Alsaciens interrogés en groupes : « Il dort tout le jour, pas seulement la nuit, parce qu'il a les yeux fermés » ; « il ne peut pas pleurer » (sous-entendu, parce qu'il n'a plus d'yeux). Et la même explication vaut également pour l'interprétation de cette croyance qui serait une contradiction en logique d'adultes : « Il a des lunettes noires pour y voir encore un tout petit peu » (Paris, 6 ans).

L'idée ne nous est malheureusement pas venue d'interroger les enfants sur ce qui leur paraissait être la cause de la cécité, de leur demander : « Pourquoi est-on aveugle ? » ou « Qu'est-ce qui fait qu'on devient aveugle ? » Nous le regrettons. Nous nous sommes ainsi privés d'un faisceau de réponses qui n'auraient certainement pas manqué d'intérêt. Pourtant ce que nous savons de la conception de la causalité chez l'enfant (1) nous laisse supposer que nous aurions recueilli des déclarations du genre de celles-ci : « On est aveugle, parce qu'on a les yeux fermés », ou « parce qu'on a un bandeau sur les yeux », « parce qu'on a des lunettes noires ». Peut-être même certains auraient-ils répondu : « On est aveugle parce qu'on a une canne » ; tout comme d'autres ont affirmé « Le soleil ne tombe pas parce qu'il est chaud, jaune, haut », ou : « Le caillou fait monter l'eau dans le verre, parce qu'il est lourd (2) ». Quand deux caractères sont perçus ensemble, l'un, on le sait, sert d'explication à l'autre.

Beaucoup d'enfants ont d'ailleurs réparé notre omission en nous donnant indirectement leur opinion sur la cause de l'infirmité, à propos de la question : « Qu'est-ce qu'un aveugle ? » Quelques-uns, rares à la vérité, conçoivent l'intervention d'une cause physique extérieure : « C'est un monsieur qui regarde les éclairs », « qui a trop regardé les éclairs », « qui a une bombe qu'a éclaté dans son œil ». Les deux premières réponses reflètent l'influence des recommandations parentales sur lesquelles nous reviendrons bientôt : « Ferme les yeux ! Çà va te faire mal aux yeux, te rendre aveugle. » A moins qu'il n'y ait souvenir d'une association verbale : « Comme ces éclairs sont aveuglants ! » D'autres enfants, plus nombreux, attribuent l'absence de la vue à la perte de l'œil : un aveugle, pour ceux-là, c'est une personne « qu'a plus d'yeux » ou « qu'a l'œil crevé », encore que cette dernière opinion ait probablement pour origine quelque impératif : « Ne joue pas avec cela, tu vas te crever l'œil. »

(1) Piaget, *La causalité physique chez l'enfant.*
(2) Piaget, *Les traits principaux de la logique de l'enfant*, p. 75.

Mais, pour la grosse majorité des enfants de cet âge, qui savent qu'un aveugle est une personne qui ne voit pas clair, la cécité n'est pas fonctionnelle, pas organique. Elle est due à l'interposition d'un écran opaque entre le monde extérieur et l'œil. L'occlusion des paupières (1), les verres noirs, le bandeau ne sont pas des concomitants, mais des causes. Un aveugle a nécessairement les yeux fermés. Si l'on essaye de faire préciser en demandant à l'enfant : « Tu n'as pas vu des aveugles qui avaient les yeux ouverts ? » il est troublé par la question, il ne réalise plus. La bisaïeule d'une petite fille de La Roche-sur-Yon est aveugle. On lui a bien expliqué que sa grand-mère ne voyait pas. Si la vieille dame, pour reposer ses yeux, ferme les paupières, l'enfant lui dit : « Ouvre tes yeux ! » Quand, à table, l'aïeule a un geste maladroit, la petite la regarde sévèrement et dit : « Pourquoi as-tu fait cela, puisque tu ouvres les yeux... tu vois. »

Derrière les paupières, les lunettes sombres, le pansement, la vue est considérée comme toujours présente. Cette conception de la cécité, toute imprégnée de causalité immédiate, participe également d'une autre caractéristique de la mentalité enfantine : l'égocentrisme. Même si elle a été objectivement remarquée, l'infirmité n'est pensée par l'enfant qu'à travers son expérience subjective de la privation de la vision. La plus simple des expériences qu'il puisse en faire réside dans la fermeture volontaire des paupières. Aussi, à la question : « Qu'est-ce qu'un aveugle ? », et ceci en des localités distinctes, beaucoup d'enfants réagissent-ils simplement en fermant les yeux. Beaucoup d'adultes — on l'a souvent souligné — ne font pas autrement lorsqu'ils tentent une brève expérience de la cécité en vue de s'en faire une représentation. Nous reviendrons ailleurs sur le caractère tout artificiel de cette épreuve. Parfois, l'enfant a momentanément réalisé ce que signifie « ne pas voir clair », et, ramenant tout à lui, il s'empresse de se donner en exemple. Une petite Alsacienne qui, quelque temps auparavant avait reçu un ballon dans l'œil, rappelle le fait et conclut : « J'étais aveugle ». Mais c'est surtout dans le caractère immédiatement utilitaire des réponses des tout-petits que se révèle leur autisme. Ici (Soissons), où il faut passer l'eau pour gagner l'école, les enfants disent : « On ne verrait pas la passerelle, et on tomberait à l'eau, en passant la rivière. » Çà et là, ceux qui aiment se rendre en classe, ne pensent

(1) La croyance simpliste à la cécité par occlusion est ancienne. Cf. Esaïe, XXXV, 5. « Alors les yeux des aveugles seront *ouverts* et les oreilles des sourds seront débouchées. »

qu'à l'impossibilité d'aller à l'école ; « Je ne pourrais pas apprendre à lire », « on verrait pas les cubes » (Paris, rue Vercingétorix). Ailleurs, la crainte des heurts passe au premier plan : « Je me cognerais », « on se buterait au mur ». Une petite fille, qui ne sait évidemment pas encore que les aveugles reconnaissent à la voix ou au pas les personnes de leur entourage, est très inquiète : « Je pourrais pas dire qui c'est ». D'autres ne pensent visiblement qu'à leurs ébats : « Je ne pourrais pas courir » ; « on pourrait pas lancer la balle », « on se tamponnerait. »

Mais la grande préoccupation, celle qu'on trouve exprimée à peu près partout et par plusieurs sujets en un même lieu, c'est la difficulté qu'on éprouverait à circuler en ville : « Il faudrait me conduire » ; « je ne pourrais pas traverser », « on se ferait écraser par les autos et les vélos ». Un même enfant, qui dit avoir vu un aveugle seul dans la rue, ne croit pas du tout se contredire en affirmant ensuite : « On peut pas marcher. » C'est qu'alors il ne pense plus qu'à lui, à ce qu'il deviendrait les yeux fermés ou dans les ténèbres.

Sans doute, derrière les préoccupations personnelles des bambins, devine-t-on les préoccupations des adultes. L'enfant qu'on conduit à l'école et qu'on vient chercher, parce qu'on estime qu'il y a du danger à le laisser aller seul, ou celui à qui on répète chaque matin : « Fais attention avant de traverser ! Regarde bien à droite et à gauche ! Fais attention aux autos ! Ne te fais pas écraser ! », etc., ne peut faire autrement que d'être centré sur cet aspect de sa vie et de l'associer immédiatement à la notion de « ne pas voir clair », si l'on porte son attention sur ce point. Nous avons déjà souligné au passage, à propos des yeux de verre ou de l'influence des éclairs sur l'œil, le rôle joué par les adultes dans la formation des opinions enfantines sur la cécité. Dans bien des cas, l'enfant n'aurait pas pris si tôt conscience de cette infirmité, bien qu'elle soit des plus apparentes, si ses proches n'étaient intervenus pour la lui faire remarquer, directement ou indirectement. La seule application du mot « aveugle » à une image globale observée par l'enfant, mais non encore étiquetée par lui, ou son association à un détail (lunettes noires, canne, démarche hésitante), est déjà un phénomène social. Quelle que soit la précocité du besoin de pittoresque et du sentiment du ridicule chez l'enfant, il y a des phrases que l'enfant n'a pas inventées. Celle-ci par exemple : « Il a dit bonjour à un meuble », que la directrice de l'école maternelle d'Orsay recueille sur la bouche d'une petite fille de 5 ans 3 mois, qui l'applique à un monsieur qu'elle prétend avoir rencontré chez

des amis, qu'elle croit aveugle, et qui, croit la directrice, souffrirait en réalité de paralysie.

Remarquons d'ailleurs en passant que certaines formules utilisées par les enfants ne nous paraissent imagées que parce que nous ne les replaçons pas dans le cadre de la mentalité enfantine. Il nous est parfois bien difficile à nous, adultes, de faire cet effort et, lorsque nous le tentons, d'être sûrs de notre interprétation. A Montmorency, par exemple, pour Bertrand (5 ans) un aveugle, c'est « un monsieur qui marche dans un trou » ; pour Jean-Paul (5 ans également), c'est « quelqu'un qui a les yeux tournés ». On pourrait en inférer que Bertrand a observé un aveugle mettant le pied dans un trou, dans une flaque d'eau, et que Jean-Paul a été impressionné par un sujet atteint de strabisme. Cette dernière version serait d'autant plus tentante que Jean-Paul, déjà cité, est le fils du directeur de l'hôpital, et qu'ailleurs (voir plus loin la répartie d'Arlette), d'autres enfants font nettement allusion à des yeux qui louchent. Pourtant, la jardinière de Montmorency, qui vraisemblablement connaît bien ses élèves et qui étaye sans doute son opinion sur des précisions supplémentaires obtenues des élèves testés, nous suggère une autre interprétation. A son avis, « marcher dans un trou », c'est marcher dans le noir, comme dans un tunnel ; « avoir les yeux tournés, » c'est avoir les yeux en dedans, ne voir que soi. A propos de cette dernière traduction, nous devons à la vérité de dire que nous n'avons rencontré aucune autre réponse confirmant l'existence chez l'enfant du sentiment de semblable introversion sensorielle.

On ne pouvait parler à l'enfant de la cécité sans qu'immédiatement il ne la considérât sous l'angle de l'action et du jeu. Partout où le test a été administré en groupe, on a l'impression que la classe se serait bien vite transformée en un vivant colin-maillard. A Belfort, il a suffi que l'un des petits, manifestant les préoccupations utilitaires caractéristiques de son âge, remarque : « On se cognerait dans le mur... dans l'auto » pour qu'aussitôt toute la section se soit animée dans la recherche de tous les objets qu'on heurterait si l'on était aveugle. A Paris, rue Gassendi, c'est de même l'énumération en bouquet de tout ce que l'on ne verrait plus : (« Ce qui se passe », « les gens qu'on connaît, etc. ») de ce que l'on peut faire et surtout de ce que l'on ne peut pas faire sans voir. Ce que les interrogations en groupe nous ont fait perdre quant à la sincérité des allégations se rapportant à des expériences vécues, elles nous l'ont fait gagner sur le terrain des possibilités créatrices de l'enfant, de son pouvoir de projeter un

aveugle conforme aux préoccupations de son âge et de sa propre vision du monde extérieur. Si le concept de cécité, comme l'affirme P. Villey (cf. chap. VI, § B) est principalement ourdi d'expériences subjectives, cela est déjà vrai de l'idée que les jeunes enfants se forment de cette infirmité à l'aide des matériaux empruntés à leur activité.

***

Quand nous avons fait poser la question : « Est-ce que c'est méchant, un aveugle ? », *a priori*, nous n'avions d'autre but que de rechercher si la cécité faisait peur aux enfants. De ce seul point de vue, nous avons été bien servi : c'est par unités que nous pourrions compter les cas où l'aveugle a été pensé comme pouvant faire du mal. Le seul cas typique de frayeur provoquée par la cécité nous vient de La Roche-sur-Yon. C'est Jean (5 ans 1 /2), le fils d'un cultivateur, qui parle : « J'ai peur de lui, et un jour que j'avais peur, papa m'a monté sur son dos. J'étais petit : je ne venais pas encore à l'école. » Le souvenir paraît sincère, mais nous ne sommes pas renseignés sur les circonstances du fait. Sommes-nous là en présence d'une de ces frayeurs spontanées que les gestaltistes expliquent par l'existence de structures affectivo-perceptives (1), l'aspect de l'aveugle ayant joué le même rôle qu'un masque grimaçant ? Y a-t-il intervention d'un adulte, faisant de l'aveugle rencontré un croquemitaine, dans l'intention de faire obéir l'enfant ? Nous ne pouvons le dire. Un autre petit garçon (Colombes, 5 ans, 9 mois) voit de la méchanceté où il n'y aurait que cause involontaire de dommage : « Des fois, ils sont méchants, ils peuvent se tamponner dans les enfants ; ils peuvent tomber, puis nous aussi. » Survivance du stade animiste, où l'enfant qualifie de méchant et bat un objet contre lequel il s'est lui-même heurté, mais très certainement aussi souvenir d'une recommandation : « Fais attention à l'aveugle ! Il pourrait te faire tomber ! »

En général, pourtant, les enfants protestent d'un « Oh ! Non ! » convaincu, quand on leur demande si un aveugle est méchant. Les plus éveillés paraissent même surpris de la question et cela se lit sur leur visage. Pourquoi serait-il méchant, puisque « c'est un monsieur » ? Dans l'esprit des nombreux sujets qui, de tous lieux, réagissent par cette réplique, un animal, un chien peut être méchant, pas un homme. « C'est pas méchant. Ça n'a

(1) Cf. P. Guillaume, *La psychologie de la forme*, chap. V, § 4, pp. 132 sqq.

pas de dents », précise d'ailleurs Michel (Colombes, 5 ans, 11 mois), tandis que Éric (Passy, 6 ans), déclare péremptoirement : « C'est pas un monstre » et que Bertrand (Momtmorency, 5 ans) est déjà plein de confiance dans la protection dont l'entoure la société des grands : « C'est pas méchant. Ça marche ; s'ils étaient méchants, ils seraient enfermés. » D'autres associent assez curieusement richesse et méchanceté, pauvreté et bonté : ils ne sont pas méchants, « ils ne sont pas riches » (Paris, rue Gassendi) ; « ils n'ont pas de sous » (Paris, rue Éblé). Et c'est encore à la misère, non à la souffrance morale — le contexte le prouve — que pense un petit Gitan fréquentant une école du XXe arrondissement de Paris, pour qui les aveugles ne sauraient être méchants, « parce qu'ils sont malheureux ». Si, dans deux des cas cités au moins, les réponses n'étaient issues d'un quartier aisé ou d'une école libre recevant, nous précise l'institutrice, des enfants appartenant à la classe moyenne (petits commerçants, employés), nous serions tenté de voir dans ces réponses le reflet de réflexions formulées dans un milieu aigri par la misère.

Parmi les raisons invoquées par les enfants pour justifier leur confiance dans les aveugles, nous laisserons de côté les clichés tels que : « Ils n'ont pas de couteau », « ils ne volent pas les enfants », etc., cueillis çà et là. Mais, il est un motif qui revient souvent : « Ils ne voient pas », « Ça voit pas clair », « c'est aveugle », réponses peu significatives, en apparence, et pourtant tout à fait révélatrices de l'image que l'enfant se fait des conséquences physiques de la cécité. « Ils ne sont pas méchants, parce qu'ils ne voient pas clair », cela veut tout simplement dire : « Même s'ils le voulaient, ils ne le pourraient pas, ils n'en auraient pas les moyens physiques ». Aucune ambiguïté possible sur cette interprétation. La netteté de certaines répliques ne laisse subsister aucun doute : « Ils ne nous voient pas, ils ne peuvent pas nous battre » ; « il n'est pas méchant, parce qu'il ne peut pas courir pour nous taper quand on fait une bêtise » (Pont-l'Évêque, 5 ans, 6 mois) ; « Ils voient pas clair, i' peuvent pas tuer quelqu'un » (Paris, rue Gassendi) ; « ils sont malades » (même source) ; « ils ne voient pas, ils peuvent rien faire de mal » (Montmorency) ; « ils sont pas méchants, parce qu'ils ne voient pas si on fait du mal » (Wittenhein) ; « Ça ne bat pas, c'est gentil, et i' voit pas ce qu'i' fait » (rue Éblé, fille, 4 ans) ; « Ça marche doucement » (même source) (sous-entendu, ils ne peuvent pas courir). Certaines de ces réparties — assimilant d'ailleurs le droit de corriger à de la méchanceté — mettent l'accent sur la limitation sensorielle (l'aveugle ne peut se rendre compte de ce qui se passe) ; d'autres

sur la limitation motrice qui en est la conséquence (il ne peut agir, courir). Toutes témoignent combien un enfant de 5 à 6 ans s'est déjà formé l'image d'une cécité-prison-des-sens et d'une cécité-impotence, conceptions que nous retrouverons chez de plus grands enfants (ci-après, § B) et avons déjà rencontrées chez les adultes (chap. II, § A). Quel sentiment de supériorité déjà chez ce petit bambin qui s'estime assuré de l'impunité, en face d'un adulte, d'un homme dans la force de l'âge, parce qu'il est bien certain, en toute occurrence, de pouvoir lui échapper.

Les réponses précédentes sont d'autant plus probantes qu'elles sont inattendues, n'ayant pas été provoquées. Ce n'est pas cela, nous l'avons dit, que nous cherchions en posant notre question 5. Ce qu'elles révèlent se trouve d'ailleurs entièrement confirmé par les réactions à la question 4 : « Qu'est-ce qu'ils font, les aveugles ? » Ainsi formulée, la demande ne visait pas seulement à sonder les connaissances des enfants sur les activités professionnelles, mais encore à nous renseigner sur leurs opinions quant aux activités tout court, aux possibilités d'action des déficients visuels. En fait, les réponses sont variées.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nos petits savent des aveugles travailleurs. Nous en avons donné une idée plus haut, lorsque nous avons essayé de déceler la part de l'expérience externe dans les connaissances des élèves des classes maternelles. Rappelons seulement que l'aveugle aperçu par les enfants, soit dans les rues des villes, soit sur les gravures, ressemble beaucoup plus à un mendiant qu'à un travailleur. L'assiette « pour avoir des sous » a la priorité, dans les déclarations, sur le violon ou l'accordéon, instrument de travail. Ils n'ont pas encore le préjugé de la musicalité nécessairement associée à la cécité. Ils s'étonnent qu'un aveugle puisse se servir d'un instrument : « C'est drôle qu'en ne voyant pas clair, il puisse faire de la musique » (Belfort, 5 ans, 3 mois). C'est que la réalité objective compte pour bien peu déjà, même à cet âge, dans la conception de la cécité, conception tout entière dominée par cette impression, issue de l'expérience subjective : les yeux fermés rien n'existe plus, rien ne nous est plus possible. Qu'est-ce qu'ils font, les aveugles ? C'est bien simple : « Ils ne font rien » (La Roche-sur-Yon) ; « ils se promènent » (Escaudin) ; « i' s'ennuient », « i' restent chez eux » (Paris), etc. A la question : « Voudrais-tu être aveugle, toi ? » Jean, le fils du cultivateur de La Roche-sur-Yon, de s'écrier d'une manière bien édifiante : « Papa ne voudrait pas ; il veut que je travaille avec lui. »

D'ailleurs, en général, l'enfant voit davantage ce que les

aveugles ne peuvent pas faire que ce qu'ils peuvent faire : « Il ne trouve pas son chemin » ; « il ne voit pas son pain », « sa maison », « son escalier », « s'il est bien habillé » ; « il ne peut pas manger » ; « il peut manger, mais il ne voit pas ce qu'il mange », etc. : voilà tout un faisceau de réactions notées à Wittenheim-Théodore, en Alsace, que l'on retrouve un peu partout. Qu'on se reporte aux citations que nous avons déjà produites en parlant du caractère égocentrique et utilitaire des préoccupations enfantines. Or, soulignons-le, si l'affirmation participe souvent du réel, du vécu, la négation évolue bien davantage dans la catégorie du possible. Le possible, c'est l'opinion qu'on se forme à partir de ce qu'on croit savoir. Lorsqu'une petite Parisienne de 5 ans, pour qui la rue, de son aveu même, fut le seul lieu où elle ait vu un aveugle, affirme : « Parfois, ils ne peuvent pas manger », elle construit son aveugle comme le bâtiront plus tard les tout proches de l'adolescence et les adultes, à partir de ce qu'il leur semble absolument impossible de faire en l'absence de la vue.

A noter, pour en terminer avec ce point, que la notion de cécité-incapacité n'est peut-être pas étrangère à l'accueil réservé à l'association de la cécité et de la vieillesse, et de la cécité et de la pauvreté, que nous avons signalée ailleurs comme ayant vraisemblablement son origine dans l'image, bien plus que dans l'observation directe.

***

Le dernier point de notre enquête (« Aimerais-tu être aveugle ? »), tendait à nous renseigner sur la réaction des tout-petits à la pensée qu'ils pourraient ne plus voir clair. Là encore, nous avons recueilli de nombreuses confirmations sur l'existence du sentiment de l'impuissance à laquelle conduit la cécité. « Non, je ne pourrais pas » faire ceci ou cela. C'est que, comme nous le rappelle l'une de nos correspondantes, l'enfant est « plus réaliste que sensible ». Il nous faut cependant noter, d'une part, une sorte d'aspiration vers la lumière, la peur des ténèbres, et l'angoisse d'être privé de la contemplation de la nature et des visages aimés (préoccupations qui deviendront des lieux communs dans les déclarations des adultes), d'autre part, une sorte de répugnance irraisonnée, instinctive, née peut-être de l'aspect extérieur de la cécité, et d'un assez fort sentiment du ridicule appliqué aux comportements maladroits des aveugles, de ceux tout au moins que les enfants ont eu l'occasion d'observer ou que leur a représentés leur imagination.

Les premiers diront : « Tout serait noir » ; « dans leur maison, tout est noir » (Paris) ; « c'est pas amusant de marcher dans des trous » (Bertrand, 5 ans, qui entend par « trous », nous l'avons vu, un lieu où règnent les ténèbres) ; » je ne verrais ni les fleurs ni le soleil » (fille, Montmorency) ; « je verrais pas ma maman » (La Roche-sur-Yon). Les seconds sont plus embarrassés, plus imprécis, non que la peur de blesser les retienne dans l'expression de leurs sentiments, mais parce que ceux-ci sont difficiles à expliciter, même pour un adulte. Ils disent : « C'est triste » ; « c'est pas bien beau quand même » (Villemomble) ; « je n'aime pas ça » (Triel) ; « je n'aime pas avoir une canne blanche » (Paris). D'autres précisent davantage leurs valeurs esthétiques : « J'aime pas les yeux crevés », « les yeux noirs », « les lunettes noires ». Arlette (5 ans, 6 mois, Ménilmontant) dont la réponse — nous l'avons annoncée précédemment — est intéressante à un autre point de vue, et pour qui avoir « les yeux tordus » est le signe de la cécité (réponse à la question 3), déclare avec conviction (question 6) : « C'est pas beau ! » La répugnance pour la mendicité, pour l'exhibition sur la voie publique, qui se fera si vive vers 12 ou 13 ans (1), commence à s'éveiller : « J'aime pas faire de la musique dans les rues » (fille, 5 ans, 1 mois, Paris-Ménilmontant).

Il est des réactions que qualifierait de cruelles quiconque les jugerait en moraliste, non en psychologue. « C'est pas méchant, c'est rigolo », estime un moins de 5 ans de Triel, tandis qu'ici et là, aussi bien chez les filles que chez les garçons, quelques unités se laissent aller à la moquerie, à des mimiques peu charitables. Et ceux qui déclarent qu'ils ne voudraient pas être aveugles, parce qu' « on se cogne, on se tape, on se tamponne » obéissent peut-être autant à un obscur sentiment du ridicule s'attachant à des maladresses qu'à une appréhension de la douleur qui peut en être la conséquence. Ce qu'on est convenu d'appeler « des bons sentiments » ne se rencontre guère plus à cet âge que les reparties d'apparence malveillante et cruelle. Il n'y a souvent que du verbalisme dans le « C'est malheureux de ne pas voir clair », si souvent rencontré sur les lèvres des adultes : si elle était vraiment spontanée, il y aurait quelque chose de plus profond dans cette réponse d'une petite fille de Belfort (5 ans) : « Ce sont de pauvres hommes ; on n'en a pas peur, on en a pitié ! » On ne saurait dire si les enfants qui ont approché de près la cécité en restent plus vivement impressionnés que ceux qui n'en ont pris conscience que fortuitement dans la rue ou à travers

(1) Ci-après, § B.

les livres. A La Roche-sur-Yon — alors que Josette (5 ans, 8 mois) qui joue beaucoup sur le boulevard, s'étend sur « l'œil crevé, la veste usée et le vieux pantalon » du vieillard aveugle qui y circule, sans paraître autrement touchée par cette vision — Francette, plus jeune de 4 mois, semble bloquée par l'émotion au souvenir de l'aveugle qu'elle aurait vu « route de Dompierre ». A Paris, Marie-France (5 ans) révèle qu'elle connaît une petite aveugle et cette pensée l'impressionne visiblement.

L'éducation, familiale ou scolaire, n'est certainement pas sans influence sur les sentiments des enfants. Qu'on en juge par ces trois réponses glanées parmi celles qu'ont fournies les élèves de la classe maternelle de l'école libre du Sacré-Cœur, rue Gassendi, à Paris : « Quand j'ai vu un aveugle, le soir dans mon lit, je prie pour eux » ; « je voudrais bien être aveugle, parce que c'est l'ami du Bon Dieu » ; « j'aimerais pas être aveugle, parce que j'ai pas encore vu le Pape ». Quant à l'orientation du caractère, elle se dessine déjà dans certaines affirmations : « Ça ne me ferait rien (d'être aveugle) : ma marraine m'achèterait de beaux habits » (Escaudin, 5 ans, 9 mois). Assurément, réponse d'une enfant gâtée, habituée à voir calmer ses petites misères par des bonbons ou des cadeaux, mais aussi — et c'est ce qui lui vaut ici les honneurs d'une citation — preuve d'une possibilité de compensation propre à atténuer, chez l'enfant, le choc que l'adulte imagine devoir nécessairement accompagner la révélation de la cécité (1).

Il nous resterait peut-être, suivant une méthode devenue classique, à rechercher si les réponses des enfants sont influencées par le sexe ou par l'éveil intellectuel. Ce serait sans grand intérêt, à la vérité, et d'ailleurs très délicat, du fait même de la variété des domaines (conception de la cécité, connaissances concrètes sur les aveugles, retentissement émotionnel) que nous avons tenté d'explorer. Tout au plus, peut-on dire que les filles, dans l'ensemble, ont moins bien observé que les garçons. A Villemomble, 31 garçons sur 76 (40 %) réagissent ; 11 filles sur 54 (à peine plus de 20 %) seulement. Par contre, à en juger par certaines de leurs répliques, les filles tirent davantage d'elles-mêmes. Quant à l'intelligence et la sensibilité, il est difficile d'en déceler les rôles respectifs. Il faudrait d'abord définir ce qu'est l'intelligence d'un enfant de 5 ans. Certains sujets passant pour éveillés ne savent rien sur les aveugles là où de peu doués trouvent quelque chose à dire.

(1) Voir chap. VIII, § B.

§ B) Les représentations et les sentiments au seuil de l'adolescence

Cette conception de la cécité sera-t-elle la même quelques années plus tard, au seuil de l'adolescence ? Pour tenter de nous en rendre compte, nous avons fait traiter le sujet suivant par des écoliers parisiens (1) :

Vous venez de rencontrer un aveugle. Faites son portrait. Quels sentiments cette rencontre vous inspire-t-elle ? Comment un aveugle peut-il se rendre utile ? Quels métiers les aveugles peuvent-ils exercer ? — Vous serait-il pénible d'être le fils ou la fille d'un aveugle ? Pourquoi ?

Nous avons dépouillé les rédactions en nous plaçant aux quatre points de vue que voici : 1° Image que se fait d'un aveugle un enfant de cet âge ; 2° Connaissances sur les activités professionnelles des aveugles ; 3° Sentiments que lui inspire la cécité ; 4° Réactions de l'enfant à la pensée qu'un de ses proches pourrait être aveugle.

1°

L'aveugle que présente les enfants est, en général, lamentable, négligé, pauvre, famélique. La cécité est difficilement conçue comme indépendante de la misère qui apparaît comme sa conséquence nécessaire. Derrière l'aveugle, même quand il n'est pas décrit comme tel, on retrouve le mendiant que l'imagerie populaire nous a rendu familier : chapeau à larges bords, lunettes noires, pancarte, sébile, caniche au regard à la fois intelligent et doux, triste et implorant. A cet âge encore, l'enfant ne voit la réalité qu'à travers ses lectures et ses journaux illustrés.

« Je viens de rencontrer un aveugle. Il est vêtu d'une chemise rapiécée, d'un pantalon en loques et d'une veste qui tombent en lambeaux ; ses pieds sont chaussés de savates qui sont percées et qui prennent l'eau, et ses pieds sortent par les trous. Sa tête est coiffée d'un chapeau noir à larges bords qui lui tombe sur ses yeux éteints qui ne reverront plus jamais la lumière, son visage est émacié par les privations qu'il endure, il tient dans sa main droite une canne blanche, insigne de son infirmité » (G. 1, 11 ans 1/2, 5e de sa classe).

(1) Groupe scolaire de la rue Daviel, Paris, XIVe. — Filles : classe de fin d'études primaires ; garçons : cours supérieur. L'exercice n'avait pas été annoncé ; aucune leçon de morale ni de choses ne l'avait précédé, du moins dans l'année scolaire même. Il a été rédigé en classe, sous surveillance ; les enfants ont été invités à conserver l'anonymat, à n'indiquer que leur âge, leur rang dans la classe, la profession de leur père ou de leur mère. Dans les extraits que nous donnons ci-après, nous ne nous sommes permis que de corriger les fautes d'ortographe les plus grossières. Seuls les garçons ont indiqué leur rang.

« ... Il porte des lunettes dont les verres sont tout noirs... il a un manteau noir (1) très joli, mais triste comme son moral, et sur sa poitrine est une étiquette sur laquelle sont écrits ces mots : « Ayez pitié « d'un pauvre aveugle » ... » (G. 4, 11 ans 1/2, 14e, père ajusteur).

« ... Il est très vieux, avec une casquette noire, une veste noire qui a été beaucoup de fois raccommodée, une chemise malpropre... Il a un visage ridé, ainsi que ses mains sales, il a des sabots, car sûrement il n'a pas les moyens de s'acheter des chaussures potables » (G. 5, 12 ans, 6e ; père inspecteur de police).

« Avec une sébile en main, mendiant par-ci, par-là, avec un chien noir qui le guidait, les cheveux en broussailles, noirs, sa figure ridée et vieille, avec des lunettes noires aux yeux, des vêtements en lambeaux, mangés par les mites et la vermine » (G. 6, 11 ans 1/2, 17e, père peintre).

Mêmes notations chez les filles, qui s'attardent, elles aussi à décrire un misérable aspect vestimentaire, en insistant un peu plus peut-être sur les traits de physionomie qui leur paraissent seuls propres à refléter ce qu'elles croient être l'état d'âme ordinaire d'un aveugle.

« On peut voir sous sa figure, au-dessous des yeux creux, des traits de souffrance et de fatigue » (F. 5, 12 ans 1/2, père chauffeur).

« Il avait l'air malheureux, triste. Sa figure était toute ridée, crispée, fanée » (F. 6, père tôlier).

« Un jour, je ne sais plus exactement lequel, je vois un aveugle dans le métro. Il joue de l'accordéon. Son visage est plein de rides, creusées peut-être par le malheur et la souffrance ; ses joues sont un peu saillantes et pâles. Ses cheveux sont en désordre, pas lavés sans doute depuis des mois et des mois. Cet aveugle, aux vêtements crasseux, avec quelques accrocs, est conduit par un chien, chétif, malingre comme son maître ; son poil, jadis blanc, est gris de crasse. La musique de l'aveugle semble triste, morne, et je sens que cet homme a souffert » (F. 26, 14 ans, père peintre en bâtiment).

Tout cela est évidemment construit de souvenirs livresques et d'idées *a priori* sur la cécité. Il faut cependant avouer — et le fait est confirmé par la lecture des copies — que la seule réalité que soit exposé à connaître, en ce domaine, un petit Parisien du xxe siècle, c'est l'aveugle accordéoniste, camelot, vendeur de billets de loterie ou authentiques mendiants, qui stationnent dans les couloirs du métro ou dans tout autre lieu public suffisamment rentable. La canne blanche a remplacé le caniche comme symbole de la cécité, car, en dépit des descriptions

(1) A noter cette association du noir et de la cécité dont nous avons déjà parlé (chap. Ier, § D et que nous retrouverons chap. VI, § C).

imaginées par les enfants, et de la publicité faite entre les deux guerres en faveur de l'emploi du « chien-guide », rares sont aujourd'hui les aveugles qui s'en encombrent pour circuler dans une grande ville (1). A la large inscription des temps où le passant savait à peine lire, ont été substitués l'étiquette plus modeste « aveugle civil sans pension », ce qui n'est d'ailleurs pas exact (2) ou l'affichage, sous transparent, de la carte dite « de circulation » ou de la carte « d'invalidité », ce qui constitue une adroite spéculation sur le pouvoir de conviction que photographie, signature et cachet comportent à notre époque. Quant à la mise, sans être aussi lamentable que l'ont conçue nos écoliers, elle est, bien entendu, de circonstance.

La prédominance de cette image dans l'esprit des enfants est si accusée que, lorsqu'il leur arrive de signaler un aveugle ne répondant pas tout à fait à ce type, un peu conventionnel en dépit des exemples qui le confirment, ils expriment un certain étonnement.

« Dans ma maison, il y a un aveugle d'une quarantaine d'années. Il a les cheveux rejetés en arrière, de grosses lunettes d'écaille marron aux verres bleus, et une canne blanche. Il est habillé proprement : une chemise bleue, un tricot, un pantalon gris, un manteau noir et des chaussures montantes » (G. 16, 13 ans, 7e, père tréfileur) (3).

« La dame était aveugle. Elle était pas trop mal peignée » (F. 3, 14 ans, père fourreur).

« Cet homme n'a pas du tout l'air triste; un petit sourire erre sur sa bouche » (F. 17, 13 ans 1/2, mère, sans profession).

« J'ai vu un aveugle qui n'avait pas l'air pauvre » (F. 22, 14 ans, père cantonnier).

A noter que les quelques enfants qui présentent ce genre d'aveugles encore jeunes et non miséreux situent le lieu de la rencontre : « dans ma maison », « rue de la Santé », « boulevard Blanqui », « rue de la Glacière », etc. Cet aveugle-là n'est pas inventé, il a été vu quelque part. Peut-être même les enfants lui ont-ils parlé, ou, à son propos, a-t-on évoqué devant eux quelques-unes des activités exercées aujourd'hui par les

(1) Cf. nos études : *La circulation d'un aveugle dans une grande ville* et *Le problème du chien-guide pour les aveugles.*

(2) Tous ces aveugles bénéficient d'autant plus facilement de l'allocation d'assistance et de sa majoration que leurs revenus sont incontrôlables.

(3) Le détail « chaussures montantes » semble confirmer l'authenticité de l'observation : beaucoup d'aveugles circulant seuls en ville ou à la campagne marquent en effet une certaine préférence pour les chaussures montantes qui les protègent mieux que les chaussures basses de l'eau des flaques ou des caniveaux.

aveugles, car ceux qui l'ont pris pour modèle sont généralement aussi ceux qui se montrent le mieux renseignés à cet égard.

Les aveugles actifs, on le constate, n'ont de meilleurs propagandistes qu'eux-mêmes. Ils s'indigneront sans doute d'avoir été décrits moins souvent (10 % seulement des garçons, 25 % des filles) et avec beaucoup plus de sécheresse que les aveugles mendiants et les aveugles âgés. Outre l'influence de l'image et de la littérature qui retardent toujours sur la réalité et perpétuent ce qui n'est plus (ou, du moins, ce qui n'est plus autant, ce qui n'est plus uniquement), il semble qu'il faille chercher les raisons de ce phénomène dans des considérations d'ordre sociologique et statistique. Encore que leur nombre tende à croître d'une façon inquiétante, les aveugles qui vivent de charité, sous une forme plus ou moins déguisée, sont peut-être moins nombreux que les aveugles travailleurs, mais ils sont plus apparents. Alors que les premiers sont constamment sous les yeux du public, les seconds passent la majeure partie de leurs journées dans leur atelier, leur magasin, leur bureau, leur studio (cas des professeurs de musique) ou chez leurs clients (cas des accordeurs, des masseurs). Ceux-ci n'ont guère plus de contact avec les passants que les autres hommes, surtout s'ils voyagent accompagnés d'un guide (1). D'autre part, si, *a priori*, l'aveugle est volontiers imaginé âgé, tout simplement parce que cécité et vieillesse associent fort à propos leur faiblesse et leur laideur, il n'est pourtant pas inopportun de rappeler ici cette autre vérité statistique : 65 % des aveugles sont âgés de plus de 60 ans (2). Si les aveugles âgés avaient une vie extérieure aussi intense que les plus jeunes, et si l'image qu'un voyant se fait de la cécité provenait uniquement de son expérience objective, sur trois aveugles décrits, deux seraient conçus comme vieux.

Qu'ils soient issus de l'observation directe ou qu'ils s'inspirent de l'iconographie de l'aveugle ou de la littérature impressionniste, les portraits brossés par nos jeunes Parisiens ne sont pas entièrement dépourvus de réalisme. Ce qui frappe le plus les enfants, les filles surtout, ce sont les yeux sans regard, le visage mort, les hésitations, les gestes inadaptés à leur objet.

(1) Sans que cela implique jugement sur le degré d'adaptation du musicien des rues ou du camelot aveugle — il en est de très adroits — remarquons ici que l'aveugle circulant seul se fait d'autant plus remarquer qu'il jouit d'une moindre indépendance ambulatoire, il s'ensuit que celui qui contribue le plus à créer une image dans l'esprit du public est précisément l'aveugle mal adapté, qui hésite, manque d'assurance, recourt fréquemment à l'aide d'autrui, provoque par ses maladresses les apitoiements des passants.

(2) Cf. *Recensement du 10 mars 1946*, fasc. *Infirmités*.

« Sa figure est sans expression, ses yeux fixent le vague... Il s'effraye au moindre coup de klaxon et ne sait plus dans quelle direction aller. Il entend des enfants courir, il s'arrête, de peur d'être bousculé » (F. 12, 14 ans, père domestique).

« Ce qui m'a le plus profondément touchée, ce sont ses yeux, ses pauvres yeux tristes » (F. 14, 13 ans 1/2).

« Il a des petits yeux, tout petits, dont on ne voit pas la couleur ; il les a hagards » (F. 15, 12 ans 1/2).

« Il porte des lunettes pour cacher ses pauvres yeux » (F. 16, 14 ans, père fourreur).

Qu'elles les préparent ou n'en soient que l'écho, ces réflexions d'enfants sont à rapprocher des opinions exprimées par les adultes sur le même sujet, lorsqu'ils peuvent le faire librement, sans crainte de choquer ou d'affliger. Qu'on se rappelle quelle terreur inspiraient à une normalienne d'Amiens, quand elle était petite fille, « les yeux grands ouverts et voilés de taies » de son professeur de piano (cf. chap. II, § C). Nous indiquerons ailleurs (1) les applications que comportent de telles déclarations.

2o

Beaucoup d'enfants, les garçons surtout, ont nettement le sentiment que la cécité est incompatible avec une activité productrice quelconque. Parlant des aveugles, ils déclarent : « Ils ne peuvent rien faire », ou « Je ne vois pas ce qu'ils pourraient faire. » D'autres, fidèles à leur héros, n'entrevoient pour lui que les carrières de musiciens des rues ou de camelots « vendant sur le marché des éponges métalliques, des balais, des billets de la Loterie Nationale » ou « sortant de sa valise des lacets, des pierres à briquet, etc. ». Derrière ces images, incontestablement recueillies dans la rue, se dissimulent mal plusieurs conceptions. D'abord, ces menus métiers, l'aveugle ne les exerce pas seulement « pour gagner de l'argent », mais surtout « pour s'occuper », « pour se distraire », chasser l'ennui si poignant dans les ténèbres. A cet égard, la musique, pour laquelle il est nécessairement doué, est pour lui providentielle :

« Ceux qui sont musiciens sont peut-être plus heureux que ceux qui vendent des enveloppes ou toutes sortes de choses » (F. 28, 13 ans 1/2, mère infirmière).

Ensuite, l'image du petit besogneux ne se détache jamais tout à fait de celle du mendiant : dans les descriptions, la sébile

(1) *L'école et la cécité.*

figure fréquemment à côté de l'accordéon, du violon, de l' « harmonica » ou des produits proposés au public. Enfin, bien souvent, on sent que le petit voyant a d'abord conçu la rue comme le seul cadre possible pour les activités professionnelles des aveugles, puis qu'il a empli ce cadre sans grand discernement, faisant exercer à son personnage de petits métiers qu'en fait il n'a guère pratiqué, raccommodeur de porcelaine, par exemple (1). En thèse générale, on n'est jamais sûr que certaines assertions des voyants sur les aveugles correspondent à des réalités. Celle-ci, par exemple, « un aveugle peut être utile dans le métier d'aiguiseur pour tourner la roue sous la conduite d'une personne » peut très bien être le reflet d'une observation (2) de l'enfant, mais, par cela même qu'elle réduit les aptitudes de l'infirme à celles d'un moteur, n'est-elle pas plutôt une simple vue de l'esprit, conforme à l'image que son auteur se fait de la cécité ?

Les filles paraissent en général incomparablement mieux renseignées que les garçons. Leurs aveugles ne sont pas seulement accordéonistes ou camelots ; ils font des brosses, des balais, des objets en perles, rempaillent les sièges, accordent les pianos — car nécessairement « ils ont de l'oreille » — tricotent, aident au ménage. L'influence de l'exemple est ainsi manifeste :

« *Je connais* un aveugle qui est très utile à sa mère ; il lui ressemelle ses chaussures, lui arrange l'électricité » (F. 16, père fourreur).

« L'aveugle que *je connais* fait ses commissions elle-même, fait sa lessive et son manger et, chaque semaine, elle fait plusieurs lessives pour ses voisines. ... Entre l'avenue d'Orléans et le boulevard Blanqui, se trouve un asile d'aveugles (3) » (F. 10, père gardien de prison).

« Cette pauvre infirme (observée dans un jardin public) tricotait de belles chaussettes, et justement elle en était au talon, et quand on en est là, il faut compter. Eh bien ! elle comptait tout tranquillement, et elle ne se trompait pas, car l'autre chaussette était admirablement bien faite » (F. 3, 14 ans, père fourreur).

« Et, sans voir, l'aveugle a accordé mon piano. Je l'ai regardé faire. Il savait où se trouvaient les touches. C'est admirable » (F. 29, 14 ans, père marchand de meubles).

(1) Aurait-il les aptitudes exigées par cet art, qu'il serait bien peu probable que celui-ci fût pour lui très rentable. Qui, en effet, croirait assez en son adresse pour lui confier de la vaisselle de prix ? Sur les conditions sociales de l'exercice d'une profession pour un aveugle, voir chap. II, § C.

(2) Il ne faut jamais rejeter comme invraisemblable l'affirmation que tel métier a été pratiqué par un aveugle. Nous l'avons remarqué ailleurs (chap. II, § C).

(3) Il s'agit vraisemblablement des ateliers d'aveugles de la rue Jacquier.

3°

Les sentiments que peut inspirer la rencontre d'un aveugle à ces enfants, dont les âges s'échelonnent entre 10 et 14 ans, sont, quant au fond, assez semblables à ceux qu'expriment les grandes personnes. On est même en droit de se demander si les différences constatées entre les réponses des filles et celles des garçons, différences que nous avons déjà soulignées à d'autres propos, sont imputables vraiment au facteur sexe, ou si elles ne proviennent pas tout simplement du fait que, dans les conditions de notre enquête, les filles sont plus âgées que les garçons, ce qui les rapproche davantage des adultes. A la vérité, à lire les citations que nous produirons ci-après, on croirait entendre proférer les clichés dont tout aveugle a les oreilles pleines.

Les garçons, moins expansifs, se contentent d'avouer que la rencontre d'un aveugle les rend tristes, qu'ils sont « émus » ; quelques-uns parlent d' « effroi » ; à peu près tous de « pitié » ; la plupart accordent qu'ils doivent « aider ces malheureux ». Ils sont trop jeunes encore pour déclarer, comme le font tant de leurs aînés, qu' « ils aimeraient mieux être morts qu'aveugles ». L'un d'eux, pourtant — à qui la cécité, détail significatif, remet en mémoire *Les pauvres gens* de Victor Hugo — n'entrevoit d'autre solution que le suicide à l'inévitable misère :

« Cela me fait mal au cœur de voir ce pauvre homme qui a deux enfants dont l'aînée n'a pas deux ans.

« L'un s'appelle Guillaume et l'autre Madeleine ;

« L'un qui ne marche pas, l'autre qui parle à peine. Sa femme, fatiguée, découragée, dit souvent qu'il vaut mieux mourir que de vivre dans de pareilles indigences ; et si j'apprenais le soir, en rentrant, que la famille entière s'est noyée dans la Seine, je n'en serais pas étonné. Cela ne peut finir autrement » (G. 4, 11 ans 1/2, 14e, père ajusteur).

Les filles sont plus sensibles, plus fines, plus délicates, plus féminines déjà. Leur pitié, leur charité, paraissent plus sincères, moins verbales. La pensée d'une infirmité aussi terrible, génératrice de dénuement matériel et de solitude morale, leur inspire de naïfs regrets ou des élans de tendresse :

« Je sens de la pitié pour cet homme et de la honte envers ma conduite en pensant que, parfois, je dépense de l'argent inutilement, pendant que ce pauvre homme en a tant besoin » (F. 7, père imprimeur).

« J'éprouve presque un sentiment d'amour pour lui, un sentiment qui me pèse sur le cœur : il est seul avec son pauvre chien » (F. 27, père gardien de magasin).

« Je le plains beaucoup, car sans doute il est sans foyer, aucun réconfort ne l'attend dans sa cabane » (F. 14, 13 ans 1/2).

A leur compassion se mêlent parfois du respect et de l'indulgence — du respect pour ce qu'elles croient être une perpétuelle souffrance, de l'indulgence pour les laideurs de la cécité, sans doute. Mais parfois aussi, à la vue d'un aveugle, elles réagissent par un haut-le-cœur, un « froid dans le dos », une « répugnance » et un « malaise » qui vont jusqu'à l'obsession :

« L'après-midi, je m'allonge sur mon lit, et la pensée de l'aveugle me revient constamment à l'esprit » (F. 29, 14 ans, père marchand de meubles. Déjà citée).

Il est bon de préciser que tous ces sentiments vont surtout au mendiant, au miséreux. Celles qui ont connu un autre type d'aveugle paraissent moins impressionnées par la cécité. Mais, chez les unes comme chez les autres, la facilité d'expression, conséquence d'une maturité plus grande que celle des garçons, n'est trop souvent utilisée qu'à rééditer les lieux communs répétés autour d'elles et qu'elles ont déjà fait leurs, malgré leur jeune âge.

« Si j'étais aveugle, j'étoufferais, je serais folle ; ne plus jamais voir le ciel, le soleil, les belles choses... Cette maladie est affreuse... J'aimerais mieux avoir les deux jambes coupées » (F. 3, 14 ans, père fourreur, déjà citée).

« Ce qu'elle doit souffrir. Si elle est mariée, elle ne peut plus voir son mari, ses enfants. Je m'ennuierais si j'étais comme cela » (F. 11).

« Je suis étonnée que, malgré son grand malheur, cet homme soit habillé proprement, soigneusement, comme si de rien n'était. Il aurait pu se dire « la vie ne m'intéresse plus » (F. 14, 13 ans 1/2).

4°

« Vous serait-il pénible d'être le fils ou la fille d'un aveugle ? » Cette question, un peu brutale, tendait moins à rechercher comment un enfant pouvait être préparé à accueillir la cécité chez un de ses proches — elle obligeait trop l'enfant à se placer dans une situation artificielle — qu'à confirmer le contenu du concept de cécité, tel qu'il existe, assez confus d'ailleurs, dans ces jeunes têtes. Aussi, les citations que nous multiplierons encore illustreront-elles tout autant ce que nous avons dit jusqu'alors que ce qui va suivre.

Sur 18 garçons ayant rédigé le devoir, 4 ont purement et simplement éludé la question. Un seul déclare que la cécité de ses parents ne lui serait pas pénible, parce que « ce ne serait pas leur faute » ; il accepterait de se dévouer à ses parents infirmes. Les 13 autres, soit plus de 70 %, n'envisagent pas du tout la

situation comme enviable. Ce n'est pas par l'égoïsme qu'elles révèlent, que les raisons invoquées sont édifiantes ; mais bien plutôt parce qu'elles reposent toutes sur le préjugé d'une cécité-incapacité, logé comme une certitude incontestable au fond des esprits. Il leur serait pénible d'avoir un père aveugle parce qu'ils auraient à « l'aider », à « l'accompagner partout », à lui « donner des soins ». La crainte d'être accaparé, de ne pouvoir s'instruire, de n'avoir pas le temps de jouer est textuellement exprimée :

« Il faudrait être toujours derrière lui et il nous ferait passer toutes nos distractions du dimanche » (G. 17).

Autre spectre : la peur de la misère, de la mendicité, conçues, nous l'avons déjà dit, comme inséparables de la cécité :

« Le fils d'un aveugle n'est pas heureux, il doit aller avec son père jouer l'accordéon » (G. 9).

« Il faudrait travailler de jeune âge, quitter l'école dès l'enfance, vivre aux dépens des autres en faisant la quête » (G. 12, 11 ans 1/2, 8e, mère céramiste).

Enfin, cette idée que l'aveugle ne peut s'intéresser à rien de ce qui intéresse les voyants, et spécialement à tout ce qui est visuel, autrement dit aux trois quarts de la vie, pour les voyants :

« Je ne pourrais lui montrer des affiches où il y a des dessins » (G. 11, 12 ans, 6e, père coiffeur).

Voilà une réponse qui, dans sa naïveté, ne manque pas de profondeur.

55 % des filles, proportion bien supérieure à celle des garçons, acceptent sans trop de révolte l'idée de la cécité installée à leur foyer. Les autres, comme la majorité des garçons, sont arrêtées dans leurs élans par la crainte de la sujétion : « Il faudrait toujours le suivre derrière son dos » (F. 20, père terrassier).

« Il faudrait que je le guide, que je l'aide à traverser la rue ; pour manger, il faudrait que je le conduise à sa table, que je l'assoie ; pour aller se coucher, que je lui fasse voir sa chambre, que je lui présente tout ce qu'il a besoin ; si par hasard il tombait malade, il faudrait que je reste auprès de lui » (F. 21).

Peut-on être mieux persuadé que, en l'absence de la vue, il n'y a plus aucune action possible ?

Plus compréhensibles peut-être sont les répulsions qu'inspire la cécité :

« Ce serait terrible pour moi d'avoir une maman aveugle... Je ne pourrais pas dormir avec elle. A moi, ça me fait tout drôle d'embrasser un aveugle » (F. 3, 14 ans, père fourreur. Déjà citée).

Plus encore que les garçons, les filles, on le sait, ne peuvent concevoir la vie à côté d'un être qui ne verrait pas les visages des siens et ne pourrait partager avec elles la contemplation de la nature ou les créations des hommes. Il y a là, semble-t-il, quelque chose de spécifiquement féminin, puisque nous retrouverons le même sentiment chez les femmes.

A la vérité, la plupart des filles qui accepteraient sans trop de répugnance d'avoir un père ou une mère aveugle invoquent surtout le devoir filial. La contrainte inconsciente des impératifs moraux se lit dans leurs réponses, et il en est, parmi elles, qui trouvent de délicieuses raisons pour justifier la persistance de leur affection en dépit du spectre effrayant de la cécité.

« Je saurais le rendre heureux, lui faciliter ses tâches, et être bonne avec lui. Ce n'est pas parce qu'il est aveugle qu'il est méchant » (F. 9, père surveillant).

« Je m'efforcerais de lui faire plaisir pour qu'il ne s'aperçoive pas que cela m'est pénible » (F. 12, 14 ans, père domestique).

« Au moins, je ferais tous les jours une bonne action » (F. 16).

« Je ferais tout ce que je pourrais pour qu'il sente que ce n'est pas parce qu'il est aveugle qu'il est délaissé, et qu'il est encore plus chéri » (F. 17).

« On aime toujours bien ses parents » (F. 18).

« Je ferais mon devoir de petite fille envers mon papa. On ne doit jamais abandonner quelqu'un qui est dans la souffrance » (F. 24).

« Ce n'est pas un déshonneur que de se promener avec un aveugle » (F.).

D'autres, plus maternelles déjà, s'appuyant sur un instinct plus profond, ne voient dans la cécité qu'un moyen d'exercer leur besoin de dévouement. Quelle plus belle occasion pourraient-elles rencontrer, en effet, que cet être qu'elles imaginent incapable des activités les plus élémentaires, qu'il faut « soigner », « conduire », « amuser », à qui on doit « lire le journal », « décrire les lieux », si l'on veut qu'il en ait quelque idée.

« Je ne laisserais pas papa comme l'aveugle que j'ai rencontré dans la rue » (F. 29).

« Je pourrais le servir, lui donner ses chaussons, faire ses commissions » (F. 4).

« Je sortirais avec lui, lui raconterais des histoires amusantes, lui préparerais à déjeuner » (F. 14).

Certes, entre la position toujours artificielle de l'élève et les exigences de la réalité, il y a un monde. Nous savons parfaitement qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre les déclarations de

ces enfants. Comment se seraient-ils comportés si, dès leur naissance, ils avaient trouvé la cécité installée au foyer ? Que feraient-ils si la maladie ou l'accident l'y introduisait ? La vie en commun avec un aveugle leur ferait-elle réviser leurs conceptions ? Au contraire, le contact constant avec la cécité, ses laideurs, les déformations qu'elle imprime à la personnalité, le respect humain qu'engendrent chez les proches les réactions du public devant l'infirme, tout cela ne produirait-il pas un climat familial spécial que ne peut soupçonner l'enfant dont les parents sont normaux ? Autant de points d'interrogation auxquels notre investigation ne permet évidemment pas de répondre. Mais, de cette investigation, une conclusion se dégage, qui n'est, après tout, qu'une confirmation : Qu'on éloigne de soi ou qu'on accueille sans trop d'effroi l'idée de vivre en compagnie d'un aveugle, on tend à considérer celui-ci comme un malade permanent, comme un impotent, un enfant en bas âge. Le mot « soigner » ne revient-il pas à chaque instant sous la plume des écoliers ?

Ainsi, on retrouve chez les enfants les expressions mêmes qu'emploient les adultes (cf. chap. II et V). Est-ce à dire qu'ils les répètent, parce qu'ils les ont entendu prononcer ? Cette condition n'est pas nécessaire. Placés devant un problème particulier, des enfants de cet âge sont tout à fait capables de se former et de formuler une opinion, sans que ce problème ait jamais été débattu devant eux. Ce que nous paraît transmettre l'éducation, c'est une image, qui s'installe d'autant plus facilement dans le subconscient collectif et y demeure, que peut-être elle trouve, plus profondément encore, un aliment dans ce qu'il y a en nous de plus instinctif.

Pour terminer, indiquons que, à l'effet d'étudier l'influence du milieu (quartier de la Glacière, quartier des Invalides ; école primaire, établissement secondaire) nous avons fait traiter le même sujet par les petites filles de la classe de 8e du Lycée Victor-Duruy (âge moyen : 9 ans). Nous croyons parfaitement inutile d'analyser ici en détail les copies. On y rencontre toujours l'aveugle conventionnel, vieux et mendiant. Les sentiments sont à peu près les mêmes que ceux qu'expriment les filles un peu plus âgées de l'école communale de la rue Daviel : le désir très moral de se rendre utile y domine peut-être un peu plus. A l'idée qu'elles pourraient être filles d'un aveugle, les élèves réagissent encore par la crainte de la sujétion et de la pauvreté, quelques-unes par le regret que leur père ne pourrait les voir. Une seule différence peut-être : les métiers exercés par les aveugles paraissent un peu mieux connus que dans le XIVe arrondisse-

ment. La proximité de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles et du magasin de vente de l'Association Haüy constitue sans doute l'explication du fait.

§ C) Le comportement des enfants voyants à l'égard des aveugles

Pour compléter cet essai de détermination de l'attitude des jeunes voyants en face de la cécité, il nous faut maintenant rechercher quel est leur comportement ordinaire à l'égard des aveugles, enfants ou adultes.

A en croire certains de ces derniers, les petits voyants seraient plus gentils, plus compréhensifs que leurs aînés, n'ayant pas encore acquis de préjugés. Cette opinion n'est qu'en contradiction apparente avec les conclusions qu'il paraît légitime de tirer de notre enquête auprès des écoliers, enquête qui révèle pourtant l'existence de tels préjugés. Les réactions des enfants dépendent, d'une part, de leur âge, d'autre part et surtout, de ce qu'on exige d'eux.

Les tout-petits, peu perméables aux idées abstraites, n'ont des aveugles qu'une connaissance syncrétique. Ils questionnent naïvement à leur propos, comme au sujet de toutes choses : « Pourquoi il a une canne blanche, le monsieur ? — C'est parce qu'il ne voit pas clair. Pourquoi il ne voit pas clair ? »... Leurs comportements sont d'abord faits d'obéissance à des impératifs parentaux : « Laisse passer le monsieur qui ne voit pas clair », « écarte-toi, tu pourrais le faire tomber » ou avec moins de discrétion : « Il pourrait te faire tomber. » Ou encore : « Donne la main au monsieur, nous allons l'aider à traverser la rue. » Lorsqu'il est seul, l'enfant, par habitude, s'écarte au passage de l'aveugle ou lui prend la main pour le détourner d'un obstacle ou de ses jouets, le plus souvent sans mot dire. Très vite aussi, les jeunes enfants comprennent qu'il faut se nommer lorsqu'on aborde un aveugle : « C'est moi, Thérèse », ainsi s'annonçait toujours à sa tante aveugle une petite fille de trois ans. Dans cette attention charmante, il ne faut voir aucune préscience particulière : L'enfant ne fait que prévenir la question : « Est-ce toi, Thérèse ? » qui lui fut sans doute bien souvent posée quand elle était plus petite et entrait dans la pièce, ou l'affirmation : « Ça, c'est Thérèse ! » qui l'accueillait lorsqu'elle s'approchait de sa parente. En général, les jeunes enfants accueillent la cécité avec plus d'étonnement muet que de frayeur. Il se peut qu'un bébé, déposé dans les bras d'un aveugle ou saisi par ce dernier, mani-

feste de la peur. Faut-il en conclure à une antipathie instinctive du normal pour l'anormal ? Ce serait, croyons-nous, prêter à l'enfant toute la complexité des représentations de l'adulte. Plus simplement, faut-il admettre que le faciès de la cécité, les yeux blancs ou clos, le regard fixe, perdu, le visage sans expression, constitue une de ces structures dont parlent les gestaltistes et qui, sans représentation, sans expérience antérieure, provoquent des frayeurs spontanées (1) ? Dire que les lunettes noires jouent le même rôle que la barbe du monsieur ou la cornette de la religieuse n'est pas une explication. Seule une délicate expérimentation pourrait éclairer le problème. Nous nous contenterons de rappeler ce que nous ont appris les élèves des classes maternelles : en général, à moins qu'on en ait fait un croquemitaine, un aveugle n'est pas considéré comme méchant par les tout jeunes enfants (2).

Quant aux plus âgés, ce qu'ils repoussent avec force, nous l'avons vu, c'est l'humiliante perspective d'avoir à user toute leur « belle jeunesse » au service d'un mendiant. Mais ils considèrent volontiers comme un devoir d' « aider » les aveugles, et, le cas échéant, sans empressement excessif toutefois, surtout chez les garçons, ils ne se dérobent pas. Au temps où les aveugles recouraient à des enfants pour les guider dans leurs déplacements urbains, ils eurent souvent à s'en plaindre (3). Ces enfants, que leurs parents détournaient de la fréquentation scolaire ou de l'apprentissage, pour quelques sous par jour, n'étaient pas des mieux élevés, encore que quelques-uns aient poursuivi ensuite une carrière honorable. Ils abusaient volontiers de la confiance et de la cécité de leurs employeurs, commettant des larcins, voire des vols, ou se montrant peu charitables : témoin celui qui, ayant accompagné son maître dans un établissement d'aveugles, avait trouvé fort ingénieux de tendre une corde au travers de l'escalier. De nos jours, on cite encore des enfants, qui par malice, surtout lorsqu'ils sont en groupe, ou simplement par curiosité béate, laissent un aveugle foncer sur un danger « histoire de rire » ou « pour voir comment il va faire ».

Personnellement, je circule depuis plus de trente ans dans

(1) Cf. Paul GUILLAUME, *La théorie de la forme*, chap. VIII, pp. 188-192.
(2) Voir précédemment § A.
(3) Le roman réaliste de Lucien DESCAVES, *Les emmurés*, dépeint sans exagération les difficultés rencontrées par les aveugles de ce point de vue, à la fin du siècle dernier. Au Moyen Age, le personnage de l'aveugle berné, trompé, roué de coups par son valet, a servi de héros à un certain nombre de farces et de romans picaresques. Cf. Pierre VILLEY, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. X, §. III, p. 119.

Paris et ne puis citer aucune malveillance de ce genre. Tout au plus, quelques inattentions d'enfants qui, accaparés par leurs jeux, courent, se battent, reculent, vous bousculent et, surpris, ne s'excusent même pas. Combien de fois, au contraire, ai-je rencontré des joueurs suspendant une partie de ballon, une course de trottinette ou de patins pour me laisser passer, l'un d'eux se détachant même du groupe pour m'offrir ses services. Que d'enfants sont aujourd'hui heureux d'accomplir leur B. A. quotidienne en aidant un aveugle à traverser une chaussée ou en se détournant de son propre chemin pour l'accompagner, même lorsqu'ils n'ont pas été sollicités.

Sans doute, les enfants ne sont pas toujours discrets dans leurs prévenances, et c'est ce qui choque bon nombre d'aveugles. Il est rare qu'ils interrompent leurs jeux sans que l'un d'eux se mette à crier : « Attention à l'aveugle ! » ou ne prenne à partie l'un de ses camarades en vociférant : « Arrête ! tu ne vois donc pas que c'est un aveugle ! » Nous verrons ailleurs que les adultes n'y mettent souvent guère plus de formes.

Il n'est pas facile de saisir sur le vif le libre comportement des petits voyants à l'égard d'un aveugle de leur âge : sous l'œil des grandes personnes, les enfants ne sont plus tout à fait eux-mêmes, surtout lorsque la morale entre en jeu, ce qui est ici le cas. C'est pourquoi nous avons fait appel aux souvenirs des aveugles adultes dont la cécité remonte à l'enfance (1). Si leurs opinions diffèrent, si les uns pensent avoir été traités normalement par leurs camarades voyants, alors que les autres s'en plaignent, et parfois amèrement, c'est évidemment que les facteurs sont multiples. Au demeurant, ce ne sont pas les opinions des personnes interrogées qui nous intéressent, mais les faits relatés. Or, ceux-ci demandent à être interprétés à la lumière de la diversité des circonstances : milieu social, âge des enfants, situation respective des familles, et, plus spécialement, caractère du jeune aveugle et mode d'éducation de ce dernier.

Nous dirons bientôt comment la surprotection parentale tend à maintenir l'enfant aveugle systématiquement à l'écart des jeunes voyants : peur des accidents, des mauvais traitements, manque de foi dans les possibilités d'adaptation de l'aveugle aux activités des voyants ; amour-propre vis-à-vis des autres mères. Les sujets soumis à ce régime ont vécu leurs premières années dans une sorte d'inconscience des effets sociaux de la cécité et de l'ignorance de ce que sont les rapports des petits

(1) Voir notre questionnaire adressé aux adultes, 2e partie, préambule.

voyants entre eux. Sédentaires et égocentriques du fait même de leur indifférence et de leur manque d'intérêt pour les activités enfantines normales, ils sont peu exigeants à l'endroit de ce qu'ils pourraient attendre de leurs camarades occasionnels. En général, ce sont ces sujets qui, devenus grands, conservent l'impression d'avoir été traités « normalement » par les petits voyants de leur âge. Mais leurs propres relations témoignent assez qu'ils ont plutôt été considérés comme des êtres à part, demandant des égards, presque de la protection et du respect :

« Lorsque j'étais petit, les quelques enfants voyants que j'ai rencontrés m'ont toujours traité avec douceur, ménagement, prévenances, discrète curiosité, bienveillance. Ils prenaient soin de moi, sans affectation, comme par conscience » (1030).

On ne reconnaît pas là la conduite ordinaire des enfants traitant d'égal à égal avec leurs pairs.

D'autres paraissent avoir mené une vie plus normale, mais l'intervention bienveillante des mères et le recours aux principes de la charité n'y étaient certes pas étrangers.

« On poussa aux prévenances envers moi tous les enfants du voisinage. Aussi mon enfance fut-elle turbulente et très heureuse. On m'acceptait à peu près dans tous les jeux : Un complaisant se trouvait toujours prêt à lancer la balle « pour moi ». On m'emmenait dans les escapades, quitte à me porter à dos dans les endroits d'eau trop profonds où l'on n'aurait pu mettre des pierres pour m'y faire poser les pieds. Je ne me suis jamais demandé si l'on me traitait autrement que les autres. Les mères recommandaient fortement la prévenance » (1053).

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que l'intervention parentale soit explicite : la situation sociale ou le prestige personnel des parents peuvent constituer une recommandation tacite et permanente. Nous avons, par exemple, le témoignage de deux aveugles, fille et fils d'instituteurs, qui, dans des régions différentes, ont partagé dans leur jeunesse les joyeux ébats des élèves de leurs parents, sans jamais avoir eu le sentiment d'être traités en inférieurs. Nous verrons plus loin (chap. VIII, § C), le rôle capital que joue dans cet ajustement le dynamisme vital, le caractère et la personnalité du jeune aveugle.

Un grand nombre d'aveugles adultes, se tournant vers leur passé, n'ont malheureusement pas gardé d'aussi bons souvenirs de leurs rapports avec les petits voyants. Laissons de côté les amertumes provenant du sentiment d'infériorité ou de l'humiliation d'une protection extérieure — ceci regarde l'étude des

réactions des jeunes aveugles — et ne retenons que les faits ; les moqueries, les plaisanteries, les brimades, les persécutions plus ou moins cruelles dont ils eurent à se plaindre. L'enfant voyant jouant avec un aveugle apprend très tôt le parti qu'il peut tirer de la cécité de son partenaire. Ce ne sont parfois que de petites astuces, presque innocentes, bien naturelles et conformes à la règle du jeu, si l'on cesse de penser en moraliste, et qui consistent avant tout à prendre l'avantage. Citons, par exemple, cette petite fille, sensiblement plus jeune que sa sœur aveugle, qui cherchait surtout à l'entraîner dans des jeux où il fallait courir, ou qui, au cours d'une partie de cache-cache, grimpa sur la cheminée, bien en évidence, ne révélant finalement sa présence que par le rire étouffé qui trahissait sa joie de voir son aînée explorer en vain tous les recoins de la pièce. Ce sont évidemment les garçons qui ont le plus à souffrir de quolibets, de « bons tours », de délaissement systématique. Mais les filles sont loin d'être épargnées, comme en témoignent les extraits suivants :

« Aveugle-née, je perdis mon père à 14 mois. Obligée de gagner notre vie à toutes deux, maman me mit de bonne heure à l'asile, connu maintenant sous le nom d'école maternelle. Je pouvais avoir trois ou quatre ans. Ce souvenir est l'un des plus pénibles. Parfois, les petites camarades me prenaient par la main ; bien souvent, elles me laissaient seule sur un banc ! Pourquoi ? Je ne comprenais pas. D'autres fois, une fillette venait me chercher en courant : « Viens vite ! Ta maman est là ! » Toute joyeuse, je me précipite, entourant de mes bras... oh ! désolation ! quelqu'un qui est petit comme moi, qui a un sarrau, une ceinture ! « C'est pas maman ! » Cependant que mes larmes coulent, abondantes, et que la petite bande rit de tout son cœur, essayant de me consoler sans y réussir : « Ne pleure pas, c'est pour rire » (1057).

« Pendant mon court passage à l'école maternelle, je ne me mêlais guère aux autres enfants ; j'ai pourtant gardé le souvenir d'un garçon de mon âge qui m'aurait volontiers taquinée ou fait des niches, et pour lequel je n'avais pas une grande amitié » (1056).

« Lorsque j'étais enfant, quelques-unes seulement de mes compagnes me traitaient comme les autres enfants. Beaucoup ne s'occupaient pas de moi, sinon pour faire des réflexions, comme si elles se figuraient que je ne pouvais pas les entendre. Enfin, un petit nombre me faisaient des méchantes taquineries, me battaient sans aucune raison ; je ne répondais même pas, car j'étais extrêmement timide et plutôt pauvre, ce qui, je crois, augmentait encore leur mépris, car il y avait une enfant riche, infirme des jambes, qu'elles n'osaient pas traiter comme moi » (1053).

Une autre cause d'éloignement et d'incompréhension mutuelle entre enfants voyants et aveugles, c'est l'internat précoce et

prolongé auquel sont soumis la plupart des jeunes aveugles. La séparation est parfois si totale que les petits déficients visuels se souviennent à peine avoir eu des relations avec les enfants normaux.

« Mise en pension avant l'âge de sept ans, j'ai peu fréquenté les enfants voyants (1056).

« Mis en classe extrêmement jeune, je n'ai que de très vagues souvenirs de contacts avec les enfants clairvoyants, et ne me rappelle avoir été traité par eux de façon particulière. Une seule chose m'a incommodé, comme d'ailleurs encore maintenant : ces chuchotements qu'on entend toujours autour de nous et dont on ne saisit que des réflexions biscornues » (1042).

Le déclassement, signalé par Pierre Villey (1) comme l'une des conséquences de la cécité, produit très tôt ses effets. La pension donne au petit interne des manières, une conversation, une éducation autres que celles de son milieu d'origine, en attendant de lui imprimer une culture et des aspirations sociales différentes. Aux vacances passées dans sa famille, il n'est plus tout à fait le même être. Frères, sœurs et petits camarades d'autrefois s'en aperçoivent bien vite, et les relations entre enfants s'en trouvent altérées, comme plus tard le seront les rapports avec les parents.

« Mes frères avaient un peu de déférence parce que j'étais l'aîné — j'avais donc plus de raison — et aussi parce que l'éducation de la pension me faisait un peu différent d'eux... Ma sœur, qui est la plus jeune, a toujours été plus prévenante que mes frères qui, depuis leur huitième ou dixième année, se sont toujours montrés un peu distants, comme gênés avec moi » (1013).

(1) *Pédagogie des aveugles*, chap. X.

Chapitre IV.

LA FAMILLE ET LA CÉCITÉ

§ A) Les premières réactions de l'entourage

L'enfant né aveugle a-t-il chance de rencontrer, dès les premiers mois de sa vie, les conditions favorables à un développement normal ? Tel est le problème qui va retenir notre attention (1).

C'est avec sa mère que l'enfant, qu'il soit aveugle ou voyant, fait ses premières expériences sociales. On admet généralement aujourd'hui que tout le comportement ultérieur de l'individu est puissamment influencé par ce premier contact (2). « La personnalité finale d'un enfant, écrit Lauretta Bender (3) est modelée sur ces expériences précoces. La personnalité du bébé ne peut pas trouver de racines dans une vie d'hôpital, qui ne lui offre pas la riche, chaude et active stimulation du milieu familial. » L'enfant qui n'a pas connu cette sollicitude maternelle présentera plus tard des particularités de caractère si marquées que le phénomène a reçu, en Amérique, où il a été spécialement étudié, le nom d' « hospitalism » (4). Le sujet atteint par l'hospitalism se révèle incapable de s'identifier avec ses semblables ;

(1) Nous traiterons ce problème en nous appuyant principalement sur les communications qui ont été présentées à la « National Conference on the Blind preschool Child », 13-15 mars 1947 et qui ont été réunies en un très suggestif recueil par le Dr Berthold Lowenfeld, directeur du Département des Recherches pédagogiques de l'American Foundation for the Blind, New York. (Cf. Berthold Lowenfeld, *The Blind Preschool Child*, 1947.)

(2) Cf. notamment : Dr David Levy et Vita Stein Sommers, cités par Eunice W. Wilson, Director of Social Service, Massachusetts Eye and Ear Infirmary, Boston, Mass. *Parental Attitudes* (Lowenfeld, *op. cit.*, p. 12) ; David Levy, *Maternal Overprotection*, I-II-III : *Psychiatry*, 1938-39 ; I : 561-562 ; II : 99-100 ; III : 563-597 ; Sommers, *The Influence of Parental Attitudes and Social Environment on the Personality Development of the Adolescent Blind*, 1944.

(3) Dr Lauretta Bender, assistante de psychiatrie, Université de New York, *The Influence of Institutionalization on the Young Child* (résumé par Lowenfeld, *op. cit.*, pp. 3-5).

(4) Sur ce phénomène, cf. R. Spitz, *Psychological Study of the Child.*

leurs sentiments et leurs pensées n'éveillent en lui aucune résonance ; son attitude à l'égard de tout problème affectif, intellectuel ou social est purement abstraite. Il s'ensuit qu'il ne retire ni satisfaction, ni anxiété de ses contacts avec autrui. La psychologie littéraire dirait de lui : « C'est un apathique, un indifférent. » La psychanalyse moderne explique son attitude par l'absence de conflits, le conflit étant aujourd'hui placé à l'origine de toute émotion, aussi bien que de toute motivation du comportement.

Si les psychologues qui se penchent sur les problèmes spéciaux que soulève la cécité commencent par rappeler les effets de l'hospitalism, c'est sans doute parce que le jeune aveugle est plus exposé que l'enfant normal à être retranché du milieu familial. Tantôt, la ségrégation est immédiate, consécutive à la naissance, comme pour les prématurés atteints de « fibroplasie rétrolentale » (1), qui passent obligatoirement les premières semaines de leur vie dans une couveuse ; tantôt, elle ne s'impose que plus tard, à l'occasion d'une mise en observation, ou du traitement de la maladie qui est la cause même de la cécité ou des concomitants de cette dernière. Le plus souvent, la séparation est temporaire et périodique, coupée de retours au foyer qui en atténuent les effets. Mais il arrive aussi qu'elle soit de longue durée, quelquefois définitive, car, comme nous le verrons, le rejet moral et même l'abandon sont parmi les formes de réactions parentales à l'infirmité de l'enfant.

Pourtant, la cécité précoce ne voue pas fatalement ses victimes aux dangers de l'hospitalism proprement dit. La plupart des jeunes aveugles sont élevés par leurs parents. Il faut donc rechercher ailleurs que dans l'hospitalism l'explication des particularités de personnalités que présentent certains d'entre eux. Je dis bien : « certains », car, nous le verrons en concluant, il est illégitime de généraliser.

Le problème revient donc à rechercher si les relations normales qui se développent ordinairement entre parents et enfant ne sont pas faussées par l'existence de la cécité de l'enfant.

Si les parents du bébé aveugle considéraient celui-ci comme un enfant, non comme un aveugle — autrement dit comme un être spécial, ayant nécessairement une mentalité spéciale et des besoins spéciaux — le problème n'existerait pas. « L'enfant

(1) Cf. Frances E. Marshall, Social Worker, Perkins Institution and Massachusetts School for the Blind, Watertown, Mass. : *Group work with Parents* (Lowenfeld, pp. 24-30).

aveugle, affirme Frieda M. Kuhlmann (1) est avant tout un enfant, qui se développera normalement s'il se sent en sécurité dans un système de relations affectueuses avec des parents qui l'acceptent tel qu'il est. » Le problème ne surgit que parce que les parents ne sont pas préparés à accepter le fait cécité, parce que aussi la cécité est fatalement la cause de perturbations dans la vie familiale.

Pour ce qui est du manque de préparation des parents, il faut tout d'abord rappeler que, préalablement à tout proche contact avec la cécité en la personne de l'enfant, il existe en leur esprit, comme dans l'esprit de tout voyant, un concept de cécité. Que ce concept soit principalement d'origine subjective, bâti d'éléments venus du dedans, comme le veut Pierre Villey (2), ou qu'il réponde véritablement à une réalité objective, il est avant tout une réalité psychologique, qui influence toute relation entre voyants et aveugles, même après un long commerce réciproque. Cette réalité psychologique n'est d'ailleurs pas proprement un concept, puisqu'elle est bien davantage tissée d'images et d'émotions que d'idées abstraites.

Placés devant le cas concret que constitue l'apparition au foyer d'un enfant aveugle, les parents n'attendent pas, pour réagir, qu'un contact prolongé avec la cécité leur permette de s'en faire une idée adéquate. Au lieu d'adopter l'attitude expectante qui consisterait à négliger l'accident infirmité — attitude qui serait salvatrice pour l'enfant — ils réalisent une véritable expérience interne, où les symboles ordinaires de la cécité (épaisses ténèbres, nuit éternelle, emmurement, complet isolement, sédentarité obligatoire, ignorance du monde physique) se chargent d'un potentiel affectif considérable. Ainsi, le phénomène se déclenche dès la révélation de l'infirmité. Tout comme l'angoisse qui étreint l'entourage d'un malade s'atténue avec la disparition de la crise aiguë, il s'amortirait sans doute s'il n'était entretenu, avivé, par d'autres circonstances de la vie en commun avec le jeune aveugle. Il finit par aboutir à l'installation d'un comportement particulier des parents à l'égard de l'enfant. Nous étudierons donc successivement :

1° L'apparition des perturbations avec le diagnostic de cécité ;

2° Le mécanisme de leur maintien dû à des conditions par-

(1) Frieda M. Kuhlmann, case supervisor, Children's Aid Society, Newark, New Jersey : *Responsibility for Blind Preschool Children of Social Workers in General Service Agencies* (Lowenfeld, *op. cit.*, p. 31).

(2) P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. III, pp. 35-43.

ticulières de santé, de développement physique et mental, et d'éducation ;

3° L'installation d'une attitude parentale généralement imprégnée de ce climat émotionnel.

Nous considérerons surtout le cas de la mère, parce qu'elle est plus directement et plus constamment en contact avec l'enfant, et que c'est avec elle que celui-ci fait ses premières expériences sociales.

1° *Réactions parentales au diagnostic de cécité*

Tout parent se fait une opinion, plus ou moins claire, de ce que peut être un enfant normal. Tout ce qui tend à s'opposer à cette conception va provoquer des perturbations émotionnelles qui affectent fatalement les rapports entre parents et enfant, dans le sens parents-enfant tout d'abord, puis, par voie de réaction, dans le sens enfant-parents.

Or, non seulement la cécité n'entre pas dans le cadre préétabli de la normalité physique, non seulement par ses laideurs elle contrarie les notions socialisées de l'esthétique corporelle, non seulement la vision de ses conséquences la fait assimiler à une catastrophe irréparable, mais encore le potentiel affectif des images qui la symbolisent et que nous venons de rappeler est capable, par sa nature même, de détruire l'équilibre psychique, surtout si celui-ci est quelque peu fragile. Aussi, les premières réponses à la révélation, à l'évidence de la cécité varient-elles de l'explosion hystérique au choc confusionnel (1). Ce dernier état est plus à redouter que le premier, car il peut laisser croire à une acceptation de la situation, qui n'est qu'apparente.

Viennent ensuite toute une série de réactions caractéristiques : négation, répulsion du fait — la mère guette, provoque, souligne le moindre indice (œil qui suit la lumière, lueur d'expression dans le regard, geste adéquat à son objet) qui paraisse contredire le terrible diagnostic ; croyance en une proche ou lointaine guérison, foi au progrès scientifique, attente du miracle — désarroi du comportement, audition complaisante des conseils à prétention curative, exemples de guérison, prodigués par les tiers ; multiplication des consultations médicales, jusqu'à l'obtention du pronostic conforme au désir secret ou exprimé, le « bon docteur » étant celui qui aura finalement laissé quelque lueur d'espoir.

Cet état d'esprit est à l'origine de bien des éducations manquées. Il incite le médecin le plus objectif, le plus consciencieux,

(1) Eunice W. Wilson, *op. cit.* (Lowenfeld, p. 7).

à atténuer la vérité, à laisser substituer de lointaines espérances : la croissance, la formation. Conséquence : on retient l'enfant auprès de soi, on ne le traite pas comme un voyant et, pourtant, on refuse de le croire justiciable de techniques pédagogiques appropriées à son état. Quand on s'y décide, il est trop tard.

Si, par malheur, l'enfant n'a pas été désiré, s'il a été l'objet d'une sourde hostilité prénatale, si la mère croit avoir quelque chose à se reprocher, la cécité apparaît comme la punition d'une faute, réelle ou illusoire : relations sexuelles irrégulières, manœuvres abortives, simple sentiment extra-conjugal considéré, après coup, comme coupable, négligences durant la grossesse (manque de ménagements, de nourriture appropriée, de soin). L'enfant devient symbole de culpabilité personnelle, situation anormale entre toutes pour lui.

C'est autour de la cause de l'affection oculaire que se cristallisent les plus violentes réactions émotionnelles. La cécité est plus volontiers acceptée comme séquelle d'une maladie courante (rougeole, scarlatine, voire méningite) que lorsqu'elle est congénitale. Le congénital est confondu avec l'héréditaire. L'héréditaire implique la responsabilité des ascendants. Alors, ou bien l'on accepte une responsabilité personnelle (1), ou bien on écarte cette perspective, on se retourne vers le conjoint, recherchant dans sa lignée des antécédents ; on interprète de vagues indices (myopie, par exemple) qui n'ont aucun rapport avec la maladie de l'enfant. Dans les conflits qui vont en résulter, les grands-parents, les alliés, joueront souvent leur rôle (2).

La crise tourne à l'aigu quand la déficience visuelle est présumée d'origine vénérienne. Pour la déclencher, il suffit souvent qu'on parle de pratiquer les examens sérologiques d'usage sur le bébé et sur les parents, ces derniers en éprouvant quelque humiliation. Le conjoint est alors accusé d'avoir mené ou de mener encore une vie dissolue. Une association à caractère fortement émotionnel s'établit entre la présence du petit infirme et la découverte ou le simple soupçon de relations sexuelles extra-conjugales. L'enfant n'est plus un enfant ordinaire, mais le symbole de l'indignité, de la culpabilité, de la punition du

(1) Sur le sentiment de responsabilité dans la production d'un anormal, rencontré chez les mères de prématurés atteints de fibroplasie rétrolentale, cf. Frances E. Marshall, art. déjà cité ; Lowenfeld, *op. cit.*, p. 26).

(2) La cohabitation avec les beaux-parents ne fera qu'aggraver la situation, les occasions de critiques et d'avis à la bru ou au gendre s'en trouvant d'autant multipliées. Cf. Ruth Butler, *Individual case work with parents* (Lowenfeld, *op. cit.*, p. 20).

conjoint (1). Il personnifie la désaffection mutuelle et la désagrégation du foyer (2).

La cécité par traumatisme provoque, bien entendu, les mêmes réactions générales que la cécité d'origine morbide. Mais, en tant que cause, l'accident n'a de résonances affectives supplémentaires que s'il y a eu faute, négligence, manque de surveillance. Pour alléger sa propre responsabilité, il n'est pas rare alors qu'on accuse le hasard ou un tempérament aventureux, une précoce tendance à la désobéissance, à la curiosité malsaine chez l'enfant. Quand il n'en est pas ainsi, les parents s'exagèrent leur culpabilité, dont la victime devient le constant témoignage. De toute façon, la normalité des rapports entre parents et enfant est altérée.

Dès que l'infirmité devient apparente, nouveau choc. Devant les mères des enfants normaux, la maman du jeune aveugle éprouve une humiliation spontanée, qu'accentuent les réflexions du public, les manifestations de pitié intempestives à l'adresse de la « malheureuse mère », tout autant que du « pauvre petit ». Celui-ci concrétise la malchance, l'injustice divine ou sociale, le manque de tact des tiers, dont il est tout près d'être rendu responsable. « Qu'ai-je fait, mon Dieu ! pour mériter cette disgrâce ? »

La peur de la pitié d'autrui se transforme parfois en une véritable phobie qui pousse la mère à ne plus sortir le bébé. Elle se trouve de multiples excuses : « Il fait trop mauvais temps » ; « il est si fragile » ; « j'irai plus vite sans lui ». On connaît les conséquences de ce comportement sur la formation sensorimotrice, intellectuelle et sociale de l'enfant aveugle dont l'univers matériel et les contacts humains se trouvent ainsi réduits. En voulant éviter un mal, on prépare le pis.

2° *Complications affectives résultant de l'état de santé et des conditions particulières de développement et d'éducation*

L'affection oculaire, on le sait, ne vient pas toujours seule. Mais, qu'il y ait ou non concomitants pathologiques, elle appelle des examens et un traitement des yeux. Cette nécessité va engendrer de nouveaux troubles que ne connaissent pas les mères des enfants normaux. Il faut conduire le petit chez le spécialiste ou au dispensaire, supporter les longues attentes à l'hôpital,

(1) Cf. Frieda M. Kuhlmann, *op. cit.* (Lowenfeld, p. 31).

(2) Il est pourtant des cas où l'arrivée de petit infirme a rapproché en une œuvre commune les époux désunis. Cf. Frieda M. Kuhlmann, *op. cit.*, p. 32 ; d'autres, où le dévouement à l'enfant a constitué pour la mère délaissée une soupape, une compensation à ses déboires conjugaux.

satisfaire aux questions indiscrètes du public, raconter maintes fois son histoire, une histoire qui vous perce le cœur, à l'employé ou à l'assistante sociale qui dresse la fiche de renseignements, à l'externe de la consultation, au chef de service, etc. (1). Il faut voir souffrir l'enfant, l'entendre crier, le sentir arraché de ses bras pour des examens, des pansements, des piqûres : consentir parfois à s'en séparer pour plusieurs semaines, en vue d'une mise en observation ou de soins prolongés, ou pour éviter de fréquents et coûteux déplacements (2).

Ces déplacements mêmes, par les frais, les pertes de temps qu'ils impliquent, les problèmes pratiques qu'ils obligent à résoudre, surtout lorsqu'il y a d'autres enfants, sont générateurs de bien des angoisses. Plus ou moins confusément, le jeune aveugle finit par être pensé comme une charge.

Mais ce n'est pas tout. Le désarroi des parents va trouver un aliment dans les conditions particulières de développement physique et mental imposées à l'enfant par l'absence de la vue (3). Nous sommes ici en présence d'une triple source d'anxiété : *a)* Les lenteurs des progrès dans le domaine de la motricité ; *b)* Les difficultés de l'alimentation ; *c)* Les conséquences d'une activité musculaire réduite.

a) A la base du développement moteur chez l'enfant normal, intervient la stimulation visuelle qui commande, dirige, coordonne les efforts que fait le bébé pour attraper, s'asseoir, se lever dans son berceau, et, plus tard, pour ramper, marcher, grimper. La couleur toujours, la variété des formes lorsqu'elles sont hors du rayon d'action de la main, le mouvement lorsqu'il est silencieux, sont sans puissance attractive pour le jeune aveugle. Un certain retard dans le développement moteur en résultera.

Trop peu informée de la cause et constatant l'effet, comparant surtout son enfant avec les autres enfants du même âge ou plus jeunes dont on lui vante les prouesses, la mère se demande avec anxiété si la cécité de son fils ou de sa fille ne se double pas de « faiblesses musculaires », d'anomalies du système nerveux ou d'arriération mentale. Le doute s'implante d'autant plus que l'énergie inemployée est dirigée vers des agitations égocentriques,

(1) Cf. Gertrud Van den Broek, *Speaking as a Parent of a Blind Baby.*

(2) Sur les effets d'une précoce séparation, enregistrés chez les mères de prématurés dont les enfants, d'ailleurs atteints de fibroplasie rétrolental, ont été élevés en couveuse, voir Frances F. Marshall, *op. cit.* (Lowenfeld, pp. 24-30).

(3) Consulter sur ce point Pauline M. Moor, attachée à la Massachusetts Eye and Ear Infirmary de Boston, *An educational Service for the Blind Child of Preschool Age.*

des « mannerisms », sur lesquels nous reviendrons, et que, d'autre part, l'insuffisance d'activité diurne provoque ces irrégularités du sommeil fréquemment signalées chez les bébés aveugles. L'enfant accepte volontiers le berceau, mais il ne dort que peu de temps, agite son lit, cogne sa tête, appelle, fatigue sa mère qui est bientôt persuadée qu'elle a engendré un grand nerveux.

Avec les premiers pas de l'enfant, autre sujet de crainte. S'ils aboutissent à quelque chute ou à quelque heurt, ces accidents, pourtant bien communs, déclenchent des lamentations, exacerbent la pitié qu'on éprouve pour le petit infirme et surtout pour soi-même, font envier « les heureuses mères dont les enfants s'élèvent tout seuls ». Effets plus graves : on pense que le bébé n'est pas mûr pour la marche, on le maintient au berceau, on le porte encore à un âge où les autres courent depuis bien longtemps (1) ; non seulement on n'excite pas, mais on inhibe, le dynamisme interne qui le pousse, malgré tout, vers l'indépendance. Ainsi faisant, on ne réussit qu'à désarmer le sujet en face d'un monde physique qui lui est hostile : on se prépare tout simplement de nouvelles raisons de trembler.

b) Tant que le jeune aveugle est nourri au sein ou au biberon, son alimentation ne pose aucun problème, la stimulation buccale suffisant au déclenchement du réflexe de succion. Mais, dès qu'il s'agit de changer de régime, de passer de la tétine à la tasse et à la cuillère, du liquide au pâteux, puis du pâteux au solide, des difficultés surgissent. Bien avant qu'on ne l'invite à en faire autant, le bébé normal a vu ses aînés ou les adultes se servir de couverts et mâcher les aliments. Auprès de ce vivant tableau, que sont pour le petit aveugle, les pauvres stimulations auditives du choc de la cuillère dans l'assiette et du bruit, même volontairement exagéré, de la mastication ? En l'absence d'excitations visuelles et d'imitation spontanée, l'apprentissage des techniques alimentaires devient un problème. La coordination des mouvements est lente à s'opérer ; l'enfant demeure longtemps malhabile; il a, bien plus que d'autres, des gestes maladroits ; privé de l'avertissement visuel, il est surpris par le contact des particules solides, et les rejette : il salit beaucoup. La mère ne sait à quel saint se vouer, s'impatiente, désespère, s'apitoie sur le sort qui lui est réservé injustement. Souvent, elle renonce, revient au biberon,

(1) Je pourrais citer ici le cas d'une jeune fille de 18 ans, normalement constituée du point de vue locomoteur et mental, que sa mère, au prix d'un effort inouï qu'elle n'aurait pu soutenir en l'absence d'un puissant moteur affectif, transportait littéralement, lorsqu'il s'agissait de traverser la chaussée d'une rue de Paris, et ce, par crainte que, à son bras, elle ne trébuchât.

remettant à plus tard l'apprentissage des savoir-faire qui, dans ce domaine au moins, auraient fait de son fils ou de sa fille un enfant comme les autres (1). Là, comme pour la locomotion, on multiplie les motifs d'anxiété en les voulant éviter.

c) La motricité égocentrique est normale chez l'enfant, à un certain stade de son développement. Elle s'atténue progressivement au fur et à mesure de l'entrée en lice des stimulations visuelles principalement, qui la dévient vers le monde ambiant. Or — nous l'avons déjà souligné — la pauvreté relative des excitations tactilo-auditives, aussi bien en quantité qu'en potentiel attractif, entraîne un affaiblissement considérable de l'intérêt pour la réalité externe. Le besoin naturel d'activité ne s'en trouve pas pour autant diminué, au début du moins. Il en résulte, pour le jeune aveugle, une prolongation anormale et même un renforcement de la motricité égocentrique.

Ce mécanisme est en général ignoré des parents qui, constatant les effets, surtout par comparaison avec les autres enfants, et n'en entrevoyant pas la cause, recherchent ailleurs une explication et la trouvent avec d'autant plus de facilité que leurs idées sur la cécité les inclinent à croire à une hétérogénéité naturelle de mentalité entre aveugle et voyant. L'enfant aveugle sera plus ou moins confusément pensé « idiot » ou « pervers », là où il n'y a que manifestations, assurément anormales pour le voyant de son âge, mais normales pour lui, étant donné son champ sensoriel.

Par exemple, privé de possibilités nouvelles d'expériences, le jeune aveugle, une fois en possession d'une structure sensorimotrice à la fois tactilo-auditive et musculaire (agiter son hochet, jeter ses jouets, ouvrir et fermer une porte, etc.), exercera son besoin de puissance sur le monde extérieur dans cette unique direction, et parfois pendant de longues semaines, jusqu'à ce qu'un nouveau montage l'ait remplacée. De même se trouvera prolongé le stade des activités destructrices diffuses. Le jeune aveugle tape, cogne, frotte, froisse, déchire plus longtemps que le voyant, parce que tout cela fait du bruit ou est agréable à son toucher. Il est essentiellement un « touche-à-tout » et un démolisseur, parce que c'est là sa seule façon d'explorer le monde.

(1) Certains psychologues voient dans l'habitude de laisser les bébés éterniser leurs repas l'origine des lenteurs observées chez les enfants et chez les adultes. Faut-il rechercher là l'explication de la tendance à « lambiner » que tous les professeurs d'aveugles se plaignent de rencontrer chez beaucoup de leurs élèves ? On pourrait aussi bien expliquer le fait par la propension à la rêverie propre aux mentalités égocentriques.

Le voyant du même âge satisfait davantage le même besoin par le regard, le regard est inoffensif pour les objets, et c'est ce contraste qui fait croire à de la méchanceté et bouleverse les parents.

Une autre source de désespoir pour les parents réside dans ce qu'ils appellent, lorsqu'ils osent s'exprimer à ce sujet, les « tics » de l'enfant, employant le mot, non dans son sens propre, mais dans son acception étendue, figurée. Les tics auxquels prédispose la cécité sont si caractéristiques que les Américains, dans la catégorie des « mannerisms », leur ont donné le nom de « blindisms » (de l'anglais « blind » : aveugle). Nous adopterons ce terme en le francisant (1).

Les blindismes mériteraient une étude particulière (2). Nous nous contenterons de rappeler les plus typiques, puisqu'il ne s'agit présentement que d'en démasquer les résonances émotionnelles. D'après leur origine, nous distinguerons quatre groupes :

I. — Des habitudes égocentriques installées qui, comme nous l'avons dit plus haut, servent de « soupapes » à l'énergie non employée en des activités motrices normales. L'enfant, par exemple, se balance d'avant en arrière ou de droite à gauche, tourne la tête comme s'il voulait perpétuellement dire non, se dandine ou se dresse d'un pied sur l'autre, tord son bassin, tourne en rond, etc.

II. — Des attitudes ou mouvements qui ne sont étranges que parce qu'ils ne sont pas socialisés, la restriction d'imitation spontanée n'ayant pas permis d'acquérir les gestes dits naturels (3). Citons : l'absence du balancement rythmique des bras accompagnant ordinairement la marche ; la marche les jambes raides, comme sur des échasses (stilted walking,) etc.

III. — Des réflexes de défense destinés à renseigner sur la présence de l'obstacle, à l'appréhender sous angle favorable, à freiner rapidement l'allure. C'est pour se protéger que l'enfant marche les pointes des pieds écartées (exploration latérale des

(1) Il vaudrait mieux conserver au mot « tic » le sens de « mouvements convulsifs habituels et conscients, résultant de la contraction involontaire d'un ou plusieurs muscles ». Certains aveugles souffrent d'impulsions de ce genre, mais elles ne leur sont pas propres. Les blindismes répondent plus à la définition « habitudes ridicules » donnée par le dictionnaire comme sens dérivé.

(2) Cf. Harriett Totman, *What shall we do with our blind Babies*. Cf. également miss A. F. McConnell, *Physical education of the Blind*.

(3) Ces gestes dits naturels ne sont le plus souvent chez l'homme que des habitudes acquises et socialisées. D'après Georges Dumas, les Indiens Botocudos élevés dans leur tribu ont une démarche particulière qui rappelle la marche à l'amble ; leurs enfants, élevés par des Européens, acquièrent la démarche de ces derniers.

lieux) ou relevées (attaque des dénivellations par la face plantaire et protection des orteils plus sensibles au choc), ou le haut du corps rejeté en arrière (protection de la face), ou les avant-bras tendus horizontalement en avant, bras serrés contre les flancs (protection des coudes), mains rapprochées (pour éviter l'insertion de l'obstacle entre elles) et présentant leur face dorsale, moins sensible.

IV. — Enfin, des postures, gestes ou mimiques, qui sont, soit des réactions à des souffrances oculaires (cligner des yeux ou se les frotter, se détourner du jour, baisser la tête), soit, au contraire, des pratiques hédoniques résultant de faibles résidus visuels (tourner obstinément la tête vers la lumière, la lever vers la lampe, passer ses doigts écartés entre l'œil et la lumière) (1).

C'est par leur caractère asocial que les « blindismes » induisent des réactions émotionnelles. Le ridicule est tissé de ce qui n'est pas socialisé, et le ridicule blesse profondément l'amour-propre parental. De plus, là encore, l'ignorance du processus d'installation — normal, après tout, en fonction de la carence visuelle — va ouvrir la porte à une explication douloureuse. Le fait que les tics ont un caractère névropathique et qu'ils sont fréquents chez les anormaux mentaux fera concevoir les blindismes comme des signes d'arriération, de déséquilibre cérébral.

Toutes ces circonstances, on le conçoit, maintiendront le potentiel d'angoisse dont le diagnostic de cécité a brutalement ou lentement chargé l'âme des parents. Et ainsi se trouve établi autour du jeune aveugle, un climat affectif particulier, qui commande le comportement des parents à l'égard de l'enfant en attendant qu'il ne déclenche, de la part de celui-ci, des réactions appropriées à la situation.

3° *L'installation de l'attitude parentale*

L'attitude adoptée par les parents à l'égard du jeune aveugle est très variable. Elle est en effet influencée par leur intelligence, leur sensibilité, leur culture, leurs prédispositions névrotiques, les circonstances propres à compenser ou à accentuer le déséquilibre (bonheur ou déboires conjugaux, présence ou absence d'autres enfants, satisfactions personnelles d'amour-propre, petits

(1) A cette énumération de blindismes moteurs, il faudrait ajouter les tics verbaux du jeune aveugle, celui-ci étant particulièrement apte à imiter les intonations humaines, les cris des animaux, les bruits de la maison et de la rue. Dans sa sédentarité et à défaut d'autres intérêts ludiques, il en fait un jeu qui, par sa persistance, finit par paraître d'autant plus anormal à l'entourage qu'il fatigue ce dernier.

succès de l'enfant). Avec Eunice W. Wilson (1), nous considérerons trois types principaux de comportement :

a) Un mauvais ajustement à la situation, caractérisé par une impossibilité foncière d'envisager d'une manière objective et constructive les problèmes que pose la cécité. L'angoisse s'installe. Le déséquilibre nerveux est patent ; il se révèle par diverses manifestations allant jusqu'à la menace de suicide. La mère pense uniquement à elle-même, à ses frustrations. L'enfant est pour peu de choses dans ses préoccupations. La cécité du bébé, à laquelle tout le mal est imputé, n'est en fait que cause précipitante, foyer de cristallisation d'un désordre nerveux antérieur et latent qui n'attendait qu'une circonstance pour éclater.

Les sujets de ce groupe, fort heureusement moins nombreux que ceux des groupes suivants, relèvent évidemment du psychiatre. Quant à l'enfant, fût-il voyant, il n'a rien à attendre de bon d'une telle conjoncture.

b) A l'opposé se place l'acceptation pure et simple de l'infirmité. Après le premier choc, tout à fait compréhensible, la mère ne s'enferme pas dans son appréhension de la cécité. Elle oublie l'aveugle et ne voit que l'enfant. Elle n'est affectée ni par les réflexions ni par le comportement d'autrui à son égard ou vis-à-vis du petit. Les premiers mois de la vie de ce dernier s'écoulent comme ceux d'un jeune voyant, et cela est très important, nous l'avons rappelé au début de ce chapitre. A l'heure où les difficultés surviennent (alimentation, locomotion, « blindisms », première éducation sensorielle) la mère les résout d'instinct ou s'informe, sans fausse pudeur ni idées préconçues, auprès des personnes compétentes. Cette saine adaptation au fait cécité est favorisée par un équilibre affectif exempt de conflits, de complexes, de frustrations, et par un parfait ajustement conjugal. L'absence de concomitants pathologiques de la cécité en est une condition. Fait paradoxal en apparence, la présence d'autres enfants et même l'obligation pour la mère de travailler hors du foyer, ont parfois produit des effets salutaires, en ce sens qu'elles ne lui laissent pas le temps de se replier sur elle-même.

c) Entre ces deux extrêmes, il est des attitudes parentales complexes qui témoignent de l'existence d'une ambivalence (2). La motivation des conduites oscille entre deux pôles : d'une part, le rejet inconscient d'un être qui ne satisfait pas le moi profond,

(1) Eunice W. Wilson, *op. cit.* (n. 2, p. 1) (Lowenfeld, pp. 5-13).
(2) Sur cette ambivalence, cf. également Frances E. Marshall, *op. cit.* (n. 1, p. 2) (Lowenfeld, p. 26).

qui ne lui apporte que perturbations ; d'autre part, le besoin, également inconscient, de protéger cet être plus que tout autre, en raison même de son anormalité.

Le comportement issu du besoin de « surprotection » masque souvent le reniement intime, mais celui-ci émerge toujours plus ou moins. Dans certains cas, ce ne sont que des réflexions significatives : « Il aurait mieux valu qu'il ne vînt pas au monde » ; « parfois, j'aimerais mieux le savoir mort » ; « puisqu'il est là, il faut bien s'en occuper ». Dans d'autres cas, ce sont des actes : on entreprend des démarches pour faire admettre l'enfant dans un établissement hospitalier ou dans une nursery ; s'il a été placé temporairement, pour des soins par exemple, on hésite à le reprendre, on s'y refuse même. Le souci qu'on prend alors de se justifier à ses propres yeux et devant l'opinion (manque de temps, de compétence, de moyens pécuniaires) n'est qu'une preuve de plus d'un désintéressement foncier.

Il est des cas où le conflit entre tendance au rejet et besoin de protection se résout par l'abandon pur et simple de l'enfant. En 1947, sur 18 000 pupilles mineurs de l'Assistance publique du département de la Seine, 16 étaient atteints de cécité, soit une proportion de 88 pour 100 000. Or, à cet âge, la proportion générale des aveugles est sensiblement inférieure à 20 pour 100 000. Faut-il lire dans ces chiffres une preuve qu'on abandonne plus volontiers un enfant quand il est aveugle que lorsqu'il est normal ? Faut-il leur faire dire que, dans les milieux où l'on se débarrasse sans remords des enfants, ceux-ci sont plus exposés à actualiser des tares d'origine vénérienne par exemple. Les deux hypothèses sont possibles.

Dans d'autres cas, il n'y a que velléité d'abandon (1), les circonstances externes, la peur du qu'en dira-t-on, notamment, s'étant opposées à la décision. L'enfant, conservé au foyer, n'en est pas pour autant sauvé : symbole de la malchance dans la vie, rendu ouvertement ou secrètement responsable de la mésentente conjugale, du désintéressement du père à l'égard de son intérieur, du manque de liberté personnelle, il ne connaît alors aucune chaude affection et voit repousser ses propres élans.

Pourtant, même lorsque le reniement inconscient étouffe à ce point l'instinct maternel en général, non seulement il n'exclut pas les conduites ordinaires de protection parentale, mais il va de pair avec des soins et des prévenances exagérés. La mère

(1) Nous verrons ailleurs quel choc affectif produira sur l'adolescent ou sur l'adulte la révélation de telles intentions parentales.

couve littéralement le petit déficient, le cantonne dans un espace restreint, à l'abri de tout ce qui pourrait lui faire du mal, et ceci, bien au delà de l'âge du berceau, du tapis ou du parc ; elle s'astreint à une surveillance de tous les instants, se précipite aux moindres tentatives de déplacement, le défend contre les entreprises des frères et des sœurs qui, n'ayant pas encore acquis l'image de la cécité-incapacité voudraient entraîner l'infirme dans leurs activités ordinaires ; le protège contre les autres enfants « qui ne comprennent pas et pourraient involontairement lui faire du mal » ; non seulement elle ne lui demande aucun des mille petits services que l'enfant en bas âge est si heureux de rendre à sa mère, mais elle lui épargne toute peine, fait toute chose à sa place. Ainsi se prolongent corrélativement l'état de dépendance de l'enfant et les chances de domination maternelle. L'époque du « sevrage », au sens étendu de ce mot, s'en trouve d'autant reculée, et, pour certains aveugles, elle n'intervient qu'au décès de la mère. Le désarroi dans lequel la rupture de cette tutelle plonge ceux qui n'ont pu s'en débarrasser, les difficultés que d'autres ont rencontrées pour tenter de la secouer, notamment à l'heure du mariage, fournissent la mesure de son emprise.

Cette surprotection participe évidemment de l'expérience interne que la mère réalise de la cécité, et que nous avons dénoncée comme étant à l'origine de tout son comportement. Quand la mère s'interpose entre le jeune aveugle et l'hostilité du monde physique, c'est une souffrance qu'elle s'épargne ; quand elle fait à la place de l'enfant ce qu'elle le croit incapable de faire, c'est une difficulté qu'elle évite, une représentation pénible qu'elle esquive. Mais la surprotection constitue surtout pour elle une compensation, une réaction au rejet inconscient, une « soupape », une revanche. L'enfant a absolument besoin d'elle. Que deviendrait-il sans elle ? Cette situation lui apporte une satisfaction, et, pour peu qu'on l'en admire, qu'on dise : « Il me semble que je n'en aurais pas le courage », elle s'en fait inconsciemment une auréole qui la paye de ses déboires profonds.

Statistiquement, il est difficile d'affirmer que l'enfant aveugle soit plus exposé qu'un autre à vivre dans un milieu familial présentant à un degré quelconque quelque irrégularité : mère abandonnée ; concubinage ; parents séparés ou divorcés ; reconnaissance tardive de l'enfant ; légitimation par mariage ; etc. Certains signes (1) sembleraient pourtant le laisser croire. *A priori*

(1) Les directeurs d'établissements de jeunes aveugles savent qu'il leur faut compter avec bon nombre d'irrégularités familiales de ce genre. Elles leur

et comme nous l'avons déjà indiqué à propos des enfants abandonnés on peut d'ailleurs supposer que les plus flagrantes de ces irrégularités accroissent le risque d'anormalité physique chez l'enfant (infections d'origine vénérienne ; manque de soins). Mais cela reste à prouver. Il y aurait également à rechercher dans quelle mesure la présence d'un enfant infirme a pu précipiter la mésentente des parents, contribuer à faire rompre des liaisons qui se seraient peut-être régularisées si le fruit en avait été normal. Mais ce sont là des problèmes qu'il est délicat de traiter en l'absence d'une documentation objective.

Quoi qu'il en soit, de telles situations s'accompagnent ordinairement d'un relâchement des mœurs et d'un manque de retenue, aussi bien dans les transports érotiques que les scènes de jalousie et de reproches mutuels auxquelles aboutit l'inconduite de l'un ou l'autre des parents. Là encore, l'image qu'on se fait constitue la circonstance aggravante. Il est un fait : on se cache moins, on se méfie moins d'un aveugle que d'un voyant, on oublie toujours que l'absence de vision ne se double pas nécessairement de surdité et d'imbécillité congénitale, et que, même à l'âge le plus tendre, la vue n'est pas l'unique moyen de recevoir des impressions du monde ambiant. Le visage de l'aveugle-né est généralement assez inexpressif (1) ; il ne renseigne qu'imparfaitement sur l'intérêt que prend en réalité l'enfant aux excitations extérieures, notamment aux conversations entre adultes, et donne constamment le change (2). Et c'est ainsi que, du seul fait de leur cécité, conçue comme un écran, certains enfants ont pu être précocement marqués d'empreintes qu'ils n'auraient pas reçues s'ils avaient été voyants, même élevés dans un milieu à cet égard suspect. Certaines de leurs conduites ultérieures, qualifiées de tendances naturelles à la perversité par une psychologie non avertie, n'ont pas d'autre origine (3).

occasionnent de multiples difficultés dans leurs rapports avec les familles de certains de leurs pensionnaires (ménages désunis, parents séparés ou divorcés dont l'un a la charge de l'enfant, l'autre conservant le droit de visite).

(1) Sur ce point, cf. D[r] G. Dumas, *Communication à l'Académie de Médecine*, 1932. Cf. également John Scott Fulcher, *Voluntary, Facial Expression in Blind and Seeing Children*.

(2) Le fait est sans doute assez général. Taha Hussein nous en fournit un nouvel exemple quand il nous conte comment, alors que tout jeune encore, il partageait la chambre d'étudiant de son frère, celui-ci et d'autres étudiants s'entretenaient devant lui de sujets assez scabreux tout comme s'il était absent (Taha Hussein, *Le livre des jours*, II[e] Partie, chap VII, p. 172).

(3) La Nora décrite par Frieda M. Kuhlmann, *op. cit.* (Lowenfeld, p. 36), manifeste, par exemple, une grande curiosité pour tous les orifices du corps humain ; elle frappe l'une contre l'autre les « poupées-garçons » contre les

Il faut ajouter que le développement d'un climat affectif particulier autour du jeune aveugle ne participe pas uniquement de l'anormalité des relations entre parents et enfant, telle que nous l'avons dégagée précédemment. Parmi les causes mêmes qui entretiennent cette anormalité, il en est qui influencent directement l'émotivité de l'enfant. Perturbante pour la mère, par exemple, l'atmosphère des salles de consultation ou de pansements ne l'est pas moins pour le bébé voué à fréquenter ces lieux du fait de sa déficience visuelle ou de l'état de santé générale qui en est la cause ou le concomitant. Si la mère appréhende les examens, les projections de lumière dans l'œil, les soins locaux, les piqûres, l'enfant, lui, les subit. Bien vite, il les redoute à son tour, et pleure bien avant qu'on ne le touche. Tout d'abord, l'angoisse est vraisemblablement l'effet d'une indéfinissable différence d'ambiance. Bientôt, l'odeur de l'éther, le choc des instruments dans le plateau, la voix du docteur ou de l'infirmière sont, pour l'aveugle complet, des signes aussi sûrs que la blouse blanche pour le voyant ou le partiellement voyant (1). Tout comme ces derniers, il se sent arraché des bras maternels, son refuge, sa sécurité naturelle ou habituelle. L'analyse des effets de ces chocs précoces sur l'établissement de la personnalité reste à faire (2).

§ B) La persistance d'un traitement particulier

Pour mettre en évidence l'existence du traitement particulier réservé au jeune aveugle par son entourage, nous disposons de cinq méthodes dont aucune n'est parfaite, mais qui, combinées, permettent de réunir des matériaux d'une indéniable valeur objective :

1° L'observation directe est difficile. Pour la mener à bonne fin, il faudrait pouvoir s'installer pendant quelque temps dans

« poupées-filles » ; la bouche étant pour elle symbole de l'affection, elle ne peut s'empêcher de toucher la bouche des autres enfants. Tous ces faits s'expliquent aisément quand on connaît le milieu dans lequel cette enfant a vécu.

(1) Sur les réactions anxieuses observées chez les jeunes aveugles, du fait des soins qu'ils doivent subir, cf. Frieda M. Kuhlmann, *op. cit.* (Lowenfeld, p. 36).

(2) En complément de réponse au questionnaire cité précédemment, la mère de l'un de nos élèves écrit : « Mon fils, Hervé, est né le 6 août 1924... né avant terme, atteint de glaucome infantile dès sa naissance, il a subi 23 opérations à l'œil droit et 2 à l'œil gauche. La première a eu lieu le 4 octobre 24 — l'enfant n'avait donc que 3 mois. En juillet 1929, éclatement de l'œil droit ; en juillet 32, perte complète de la vue par hémorragie... En plus de choléra infantile, de la varicelle, de la rougeole, des oreillons, Hervé a eu de multiples otites, un phlegmon au cou, opéré en mai 29... » Le cas de H. est loin d'être unique. Beaucoup de jeunes aveugles pourraient présenter une semblable fiche médicale.

un foyer où est élevé un enfant aveugle. Mais la présence même de l'observateur risquerait alors de fausser les conditions de l'expérience, soit que, devant lui, l'entourage exagère les conduites surprotectrices dans le but même de faire apprécier son dévouement au petit « déshérité » ; soit que, au contraire, il n'agisse qu'après avoir pris conseil de l'observateur (précepteur, éducateur à domicile, assistante sociale), présumé compétent. Pourtant quiconque est quelque peu averti des problèmes que pose la première éducation d'un déficient visuel n'a pas besoin d'un long contact avec les parents pour déceler à quelque signe certain l'existence d'un comportement particulier à l'égard de l'enfant.

2° L'interrogation des tout jeunes aveugles au moment de leur entrée à l'école, par exemple, ne donne en général pas grand-chose. Ou bien l'enfant ne s'est aperçu de rien et a trouvé toutes naturelles les prévenances dont on l'a entouré ; ou bien il a senti qu'il y avait là quelque chose d'anormal et, par pudeur, il ne se livre pas. Les renseignements que l'on recueille par cette méthode sont souvent incomplets et contradictoires, et il convient de procéder à de multiples recoupements avant d'en faire état.

3° L'interrogation des parents, soit au cours des conversations que tout professeur a avec les parents de ses élèves, soit par voie de questionnaires, demande également beaucoup de doigté dans le choix et la forme des questions, et beaucoup de prudence dans l'interprétation des réponses. Lorsqu'il s'agit de points précis (âge auquel l'enfant a parlé, marché, etc.), souvent, de bonne foi, l'entourage ne se rappelle plus. Les indications les plus suggestives sont celles qui se réfèrent au souvenir des différences constatées entre le développement du jeune aveugle et celui des autres enfants élevés avant ou après lui. Sur d'autres points, les excuses que les parents fournissent pour expliquer les insuccès scolaires de l'enfant, ou les arguments qu'ils opposent aux conseils qu'on leur donne relativement aux conduites à adopter en matière d'éducation familiale, sont souvent très représentatifs de leurs comportements antérieurs.

4° Les réactions orales des élèves au cours des leçons, et leurs exercices écrits sont une précieuse source de renseignements sur leur vie extra-scolaire. Spontanément, sans s'en douter, enfants et adolescents livrent là le secret de leur éducation familiale. On peut faire rendre davantage encore à cette méthode par des sondages dirigés, pratiqués avec l'intention d'obtenir des informations sur un point précis, mais à condition de demeurer

toujours dans le cadre des travaux scolaires, de ne jamais avoir l'air de faire une enquête. La susceptibilité des enfants à l'égard de ce qui se passe chez eux est grande. Ils ne réalisent pas qu'il ne s'agit nullement de juger leurs parents en particulier, que les détails recueillis demeurent anonymes et ne servent qu'à la recherche d'une loi générale ou de conseils pratiques ; ils deviennent bien vite réticents, répondent n'importe quoi ou passent leurs réponses au crible des jugements de valeur avant de les livrer. Pris sur le vif ou discrètement provoqués, les documents empruntés aux activités scolaires ne sont pas tous à retenir : l'insincérité du verbalisme, les clichés littéraires ou moraux sont toujours et partout à redouter.

5° Enfin, une enquête auprès des aveugles adultes dont la cécité remonte à l'enfance est également riche d'enseignements. Mais l'analyse des réponses doit, là encore, tenir compte de deux facteurs d'altération : d'une part, l'amertume des aigris, qui ont toujours tendance à rendre la famille et l'école responsables de leurs échecs dans la vie ; d'autre part, la lecture des auteurs qui se sont attachés à dénoncer les insuffisances et les erreurs de la toute première éducation des jeunes aveugles.

Le procès de la famille n'est plus à faire. Nous verrons plus loin (§ D, E) ce qu'il faut en penser. En produisant ci-après quelques nouveaux témoignages de l'existence d'un traitement particulier réservé au jeune aveugle au sein du milieu familial, nous avons moins l'intention de grossir le nombre des pièces à conviction que de montrer la constance du phénomène dans le temps (puisqu'il survit aux attaques et aux recommandations déjà anciennes des propagandistes) et dans l'espace (puisque nos documents émanent de milieux sociaux bien différents).

Voici d'abord, prises parmi les plus typiques, quelques opinions d'adolescents aveugles, à qui il avait été demandé de développer le sujet suivant :

Reconnaissance filiale. — Dans une lettre à vos parents, indiquez quelles raisons spéciales vous avez de leur témoigner de la gratitude. Rappelez avec simplicité et sincérité vos souvenirs sur le traitement particulier dont vous avez pu être l'objet du fait de votre cécité (1).

« Je me souviens, quand j'étais petit et que je pleurais, vite vous me preniez dans vos bras pour sécher mes larmes, afin que mes yeux, qui étaient déjà malades, ne gonflent pas. Plus tard, quand je cassais quelque chose, ou que je renversais un verre ou salissais la nappe, vous ne me l'avez jamais reproché ; au contraire, vous vous dépêchiez vite

(1) Sujet donné à la classe de fin d'études primaires, garçons et filles.

de réparer les dégâts, afin que cela paraisse le moins possible. Quand je suis entré à l'école, vers dix ans, vous veniez me voir tous les dimanches, afin que je ne m'ennuie pas. Je n'avais pas le temps de vous exprimer un caprice que vous l'aviez déjà deviné et que vous le satisfaisiez.

« Vous me laissiez faire tout ce que je voulais, sans oser rien me dire, de peur de me vexer » (1105).

« Quand j'étais petit, vous faisiez tous mes caprices ; quand j'étais insolent, vous me punissiez moins sévèrement que mes frères... Plus tard, vous vous êtes occupés de me mettre en pension ; alors, ma chère maman, tu pleurais de cette séparation ; tu avais peur que je sois malheureux » (1106).

« Vous n'avez jamais levé le poing sur moi » (1101).

« Je me souviens de l'indulgence que vous aviez pour les petites malices que je vous ai faites, des gâteries que vous me donniez au détriment de mes frères et sœurs, pour me faire oublier que j'étais un petit aveugle » (1107).

« Quand j'ai commencé à marcher, tu avais toujours peur que je me cogne. Tu disais toujours à Maurice quand il rentrait de l'école : « Fais bien attention à ta petite sœur, ne la fais pas trop courir, car elle « pourrait tomber ; amuse-la, ne la laisse pas pleurer, elle aurait mal aux « yeux ; cède-lui ce qu'elle voudra ; sois bien patient avec elle. » Quand tu faisais un dessert, tu me donnais le plus gros morceau ; tu m'achetais tous les jouets qui me faisaient envie » (1075).

« Je vous ai occasionné pendant très longtemps, et même maintenant, de nombreux soucis pour ma santé toujours en danger. Tout d'abord, pour essayer de me faire recouvrer la vue, vous avez tout tenté. Combien ai-je vu de médecins ? Combien d'hôpitaux ai-je visités ? Entre temps, vous vous donniez encore le mal de me soigner. Tous les jours, pendant plusieurs années et deux ou trois fois par jour, vous me mettiez dans les yeux soit de la pommade, soit des gouttes... Outre ma vue, j'ai eu beaucoup d'autres maladies qui vous ont causé, je le sais, d'immenses peines, et, en plus de cela, un excès de travail et une fatigue grandissante... Vous n'avez eu qu'une idée : me soigner le mieux possible et faire les plus rudes sacrifices pour me guérir » (1076).

« On ne nous (1) donnait jamais de claques, parce que mon père disait que cela nous saisissait plus que d'autres personnes... Je me rappelle de quels ménagements j'ai été l'objet, vu ma cécité » (1077).

« Je m'apercevais bien que tu me préférais aux autres frères et sœurs. Quand mon frère faisait une sottise quelconque et que je l'aidais, c'est lui que tu punissais ; quand j'étais trop terrible, tu me grondais avec moins de sévérité. Tu me faisais comprendre ce qui était le bien ou le mal... Bien souvent, je t'ai fait passer des nuits, à cause de mes maladies. Je t'ai vraiment donné plus de mal que les autres. Il fallut m'apprendre à marcher, j'ai marché très tard, à cause de mes yeux qui me faisaient

(1) Ce « nous » s'explique par la présence au foyer de deux sœurs aveugles-nées.

souffrir ; tu n'avais pas à t'occuper que de moi, puisque mes frères et sœurs n'ont pas beaucoup d'écart avec moi... Tu me cédais beaucoup de choses, parce qu'il ne fallait pas que je pleure beaucoup, à cause de mes yeux et de ma tête qui me faisaient mal » (1078).

« Étant donné que je ne voyais pas, tu avais beaucoup plus d'indulgence pour moi : lorsque je faisais une bêtise, tu me grondais beaucoup moins fort que les autres... tu me gâtais un peu plus que les autres, étant donné mon infirmité. Mais, plus tard, il a fallu que j'aille en pension pour mon instruction. Cela a été très pénible de nous séparer, surtout que je ne revenais pas à toutes les vacances, à cause des voyages qui coûtaient très cher » (1079).

« Je me souviens maintenant, quand j'étais petite, j'étais toujours malade... Nous allions voir des médecins et des oculistes, ce qui coûtait cher ; tu te privais et tu privais même mes deux sœurs pour me rendre la vue » (1080).

« Je reconnais que, vue mon infirmité, vous m'avez cédé beaucoup de mes caprices. Lorsque je cassais quelque chose, au lieu de me gronder, vous me pardonniez. Vous donniez comme prétexte que ce n'était pas de ma faute puisque je ne l'avais pas vu... L'oculiste ayant dit qu'il fallait que je pleure le moins possible, vous étiez obligés de me céder tous mes caprices » (1081).

« Je me rappelle encore tous les sacrifices que vous avez faits pour me soigner. Puis ce fut mes caprices auxquels tu cédais pour ne pas me contrarier, les heures entières que tu sacrifiais pour me distraire, lorsque je m'ennuyais... Tu t'es privé pour me faire entrer à l'école et payer la pension. Puis ensuite tu me changeas d'école, parce que je m'ennuyais en pension, et tu vins habiter Paris... Arrivé là, tu fis tous les sacrifices qu'on peut imaginer pour me faire instruire » (1082).

« Ma cécité vous demandait beaucoup plus de soins envers moi, pour ma toilette, surtout quand j'étais petite. Jusqu'à l'âge de dix ans et demi, vous vous êtes privés pour me faire suivre des cours particuliers, afin que je n'entre pas à l'école ignorante, et je suis contente que, malgré quelques indulgences que ma cécité vous faisait avoir envers moi, vous me punissiez aussi sévèrement que vous auriez puni mon frère, quand je le méritais. Car jamais vous n'avez fait de différences entre vos deux enfants » (1083).

On objectera peut-être que les réponses précédentes ne sont pas absolument spontanées, puisque le sujet proposé orientait les souvenirs des enfants vers l'existence d'un traitement particulier. Ces réponses ont au moins le mérite d'être aussi objectives que possible, en ce sens qu'elles contiennent fort peu de jugement de valeur sur les buts poursuivis par les parents, et pas du tout quant aux effets de ce traitement sur la formation du caractère de celui qui en a été l'objet. Il est remarquable que, sans que les enfants aient eu le loisir de s'influencer mutuelle-

ment (1), l'accord soit unanime ou à peu près sur les points suivants : croyance à la nocivité des larmes (2) et tendance à les éviter à tout prix ; perpétuelle crainte des heurts et des chutes et précautions qu'elle édicte ; spectre de la pension, et sacrifices faits pour reculer l'heure de la séparation (leçons particulières) ou en atténuer les rigueurs (fréquentes visites à l'enfant, changement de résidence pour s'en rapprocher) ; frais spéciaux pour soins, leçons, conduite à la lointaine école ; indulgences particulières pour les fautes commises ; gâteries.

D'autres détails, relevés dans les mêmes textes, confirment les réflexions librement exprimées par des enfants plus jeunes ou les déclarations des parents. L'initié à ce genre de problèmes constate ainsi, une fois de plus, que beaucoup de jeunes aveugles se sont habillés, chaussés, lavés, coiffés seuls à un âge généralement plus avancé que l'âge moyen enregistré pour les voyants. La plupart se trouvent favorisés par rapport à leurs frères et sœurs : à table, on leur réserve le meilleur morceau, la viande tendre, sans os et sans « nerfs », parce que « cela leur est plus commode », un supplément de dessert, parce qu' « ils ont besoin de se fortifier » ; on leur évite tout effort, toute contrariété, parce qu' « ils sont bien assez malheureux comme cela », etc. D'autres, au contraire, sont quelque peu oubliés, délaissés, relégués dans un coin, parce qu' « il faut avant tout s'occuper de ceux qui vont à l'école et qui travaillent et gagnent le pain qu'ils mangent ». Ceux-là arrivent dans nos institutions nantis souvent d'un vocabulaire extrêmement réduit, preuve qu'on ne leur parlait guère, et leurs savoir-faire sont à la mesure de leurs moyens d'expression. Les surprenants progrès qu'ils réalisent au cours de leur première année scolaire témoignent de l'origine sociale de leur arriération.

La présence d'une sœur aînée de quelques années plus âgée que le jeune aveugle constitue pour ce dernier un danger particulier de surprotection. Tout petit, il lui est confié ; elle le pouponne, s'y attache, fixe sur lui ses premiers élans maternels. Plus tard, il devient une occasion de dévouement, tantôt discret, intelligent, fructueux, tantôt ostensible, intempestif et stérili-

(1) Les devoirs ont été rédigés en classe, sous surveillance, et sans préparation.

(2) Cette crainte doit être ancienne. On lit dans la *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même* (chap. XII) :

« Voit-il (le démon) en nous quelque crainte, c'en est assez : Soudain, il nous persuade que tout va nous tuer, ou du moins nous ruiner la santé. Il nous inspire une secrète terreur des larmes versées dans l'oraison, comme pouvant nous rendre aveugles. Je le sais, parce que j'en ai fait l'épreuve... »

sant : elle est l'ange gardien qui lui épargne toute difficulté matérielle, veille à sa tenue, le conduit, lui fait la lecture. Il est des aveugles qui doivent ainsi beaucoup à leur sœur, estimant que, sans elle, ils ne seraient pas devenus ce qu'ils sont. Il en est d'autres, au contraire, qui ont lieu de se plaindre d'une intervention qui s'était transformée en assujettissement. Pour l'un ou pour l'autre, à l'heure du mariage, la situation n'est pas sans créer quelques complications. La jeune fille peut en arriver à refuser des partis convenables, soit que son affection pour son frère la satisfasse pleinement et étouffe tout autre instinct, y compris celui de la maternité ; soit que, les parents disparus ou l'éventualité de leur disparition étant réalisée en imagination, elle ne s'estime pas avoir le droit d'abandonner son frère ou sa sœur, ou d'en imposer la présence à un mari. On conçoit combien un tel sacrifice, tacite ou hautement proclamé, engage l'avenir pour l'aveugle. Celui-ci, parvenu lui-même à l'âge du mariage, se souvient de ce que sa sœur a fait pour lui et refoule ses aspirations, si toutefois la tutelle fraternelle a permis à celle-ci de s'affirmer avec assez de force (1).

Avec un frère aîné, le danger est d'un autre ordre. La mise en tutelle n'est guère à redouter ; tout au plus peut-on signaler des manifestations d'assistance unilatérale, imposées par les parents et devenues habituelles (accompagner le jeune aveugle dans ses déplacements en ville, par exemple), et aussi de plus fréquentes occasions de protection contre les comportements agressifs des autres enfants (moqueries, facéties). Le délaissement est bien davantage à craindre. Il risque de marquer l'infirme pour longtemps. Taha Hussein (2) en fit l'expérience. Il n'avait guère que 13 ans lorsque ses parents, profitant de la présence à El Azhar de l'un de ses frères plus âgés que lui de quelques années, l'envoyèrent suivre les cours de la célèbre université musulmane. Il connut là des moments difficiles et des chocs affectifs assez profonds :

« Sa solitude dans sa chambre après le cours de grammaire lui pesait au delà de toute expression », écrit-il en parlant de lui-même. Il rêvait d'une activité plus substantielle. Il aurait aimé avoir un ami à qui parler. Son frère trouvait insupportable *(sic)* d'être astreint matin et soir à

(1) Nous reviendrons sur ce point au chapitre suivant.

(2) A plusieurs reprises, par la suite, nous aurons l'occasion de citer l'éminent arabisant et homme politique égyptien. Nous pensons que sa cécité de jeune âge a fortement influencé le développement de sa personnalité, et jusqu'à son adhésion au parti wafdiste. Son *Livre des jours*, qui n'est qu'une autobiographie de ses années de jeunesse, renferme des passages très suggestifs à cet égard.

accompagner l'enfant entre sa maison et El Azhar ; il était également ennuyé de le laisser seul la plupart du temps, mais il ne pouvait pas faire autrement, car il ne lui était pas possible — et cela aurait même nui à sa vie — d'abandonner ses camarades, de délaisser ses cours pour tenir tout le temps compagnie à l'enfant. Celui-ci ne s'en ouvrit jamais à personne et ne reçut de son frère aucune confidence... (1).

*
* *

Lorsqu'on demande à des aveugles adultes dont la cécité remonte à l'enfance s'ils ont l'impression d'avoir été traités autrement que les autres enfants dans leur jeunesse, les réponses sont de deux types. Les uns — parmi lesquels on compte des sujets qui, sur d'autres points, se sont révélés bons observateurs— ont nettement conscience d'avoir été l'objet d'une sollicitude toute spéciale de la part de leur entourage. Leurs déclarations ne font que corroborer celles des adolescents, citées plus haut. Les autres sont moins catégoriques ou affirment même qu'ils ont été placés sur un pied d'égalité absolue avec leurs frères et sœurs ; mais, en approfondissant un peu, en procédant à certains recoupements, il est rare qu'on n'enregistre pas l'aveu de ménagements, égards, indulgences, dont le bénéficiaire n'entrevoit pas le caractère anormal, mais dont la cécité est incontestablement la cause. A preuve, les quelques réponses qui suivent :

« Je ne saurais affirmer avoir été traité autrement que mes frères et sœurs. Toutefois, il me souvient d'avoir à peu près échappé aux inévitables taloches, condiment de l'éducation individuelle et familiale, dont mes parents usaient d'ailleurs fort peu » (1007).

« J'ai souvent cru constater que ma cécité causait, non pas de la honte (2), mais une certaine gêne à mes proches. Cela n'empêchait pas que l'on fût très dévoué, très gentil, très indulgent pour moi, et que l'on fît valoir les qualités et les mérites qu'on me trouvait. On m'était extrêmement dévoué » (1008).

« Chez nous, enfant, j'étais traité comme mes frères, sauf peut-être que mon père me permettait toutes les libertés » (1013).

« Cette réponse (3) m'était dictée par un sentiment complexe où entrait, pour une part, il faut bien l'avouer, un penchant inné à la contradiction, défaut que dans mon premier âge on avait renoncé à combattre, et même cultivé, pour éviter de me faire pleurer, mon père, peu patient, ne pouvant supporter les cris d'enfant, et l'état de mes yeux exigeant des ménagements » (1055).

(1) Taha Hussein, *Le livre des jours*, IIe Partie, chap. XIII, p. 124.
(2) Sur ce point, voir plus loin, § C.
(3) Réplique sans rapport avec le sujet actuellement traité, faite à une collègue qui avait émis l'avis que « les aveugles ne devraient pas être obligés de travailler ».

« Bien que ma cécité ne remonte pas vraiment à mon enfance, j'ai toujours eu la vue faible, et, pour cette raison, on avait pour moi un peu plus d'indulgence, on passait sur quelques-uns de mes caprices » (1052).

« Aveugle de naissance, j'ai été élevée avec mon frère par ma grand-mère. J'ai été traitée exactement comme lui, ou plus exactement, on a toujours eu pour moi des attentions plus particulières auxquelles il s'est associé inconsciemment. Dès qu'il a pu marcher, il cherchait mes jouets, me les ramassait. Mon père, dans sa tendresse pour moi, met quelque chose de plus ardent, de plus vivant, qui doit être le résultat des douleurs et du dévouement qui m'ont entourée pendant les six premières semaines de ma vie, où je luttais désespérément contre le mal. Tout mon entourage pense que j'ai droit à des avantages matériels, parce que j'en ai plus besoin que les autres. On place en moi beaucoup d'espérances, parce que je suis bonne musicienne » (1063).

Rares, on le voit, sont les enfants aveugles qui réussissent à faire oublier leur infirmité à leur entourage. Ce serait pourtant fausser la vérité que de nier qu'il en est cependant qui y parviennent, à tel point que, devant certaines exigences de leurs parents, oublieux de la situation, ils doivent de temps en temps leur rappeler l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'accomplir ce qu'on leur commande, ou de le faire aussi bien ou aussi vite que leurs frères voyants. Le fait que de semblables victoires ne nous aient été signalées que par des correspondants ayant perdu la vue assez tard ne signifie évidemment pas qu'elles ne soient jamais remportées par des aveugles-nés. Cependant, le « couvage » matériel et moral dont ces derniers sont les victimes dès leur plus tendre enfance (voir plus haut, § A) ne constitue pas, remarquons-le, un terrain spécialement favorable à l'affirmation ultérieure d'une personnalité indépendante. La surprotection précoce s'oppose à l'acquisition des savoir-faire qui libèrent progressivement l'enfant du joug parental, et ainsi elle engendre les conditions qui justifient la prolongation de cette surprotection aux yeux du protecteur.

L'étude à laquelle nous nous sommes livrés au début de ce chapitre et les citations que nous venons de multiplier, dans le but d'établir la constance du phénomène, semblent bien prouver que, là même où l'ajustement de la famille à la cécité et de l'aveugle au milieu familial tendent à se réaliser, cette adaptation réciproque n'existe pas au départ. Par la suite, elle est rarement parfaite, et, dans de nombreux cas, l'équilibre n'est jamais atteint. Si courte que soit la période de désorientation au moment de l'apparition de la cécité, si faibles que soient,

après un certain temps de vie commune, les résidus d'incompréhension, le recul du sevrage, la persistance d'un traitement surprotecteur apparaît comme un fait à peu près général.

§ C) L'aveugle objet de honte et de dévouement ostensible

Les souvenirs des adolescents et des adultes font surtout allusion à des conduites protectrices. Il ne s'ensuit pas que l'attitude de rejet rencontrée à propos des tout jeunes aveugles (§ A) s'évanouisse complètement lorsque l'enfant grandit. Çà et là, elle se laisse apercevoir dans les documents produits. Si les sujets interrogés sont moins explicites sur ce point, c'est d'abord parce que les comportements de rejet font l'objet de jugements de valeur péjoratifs qui en rendent l'aveu difficile, même quand on en a conscience ; c'est ensuite parce qu'ils sont masqués, compensés, par les comportements opposés de surprotection, lesquels, au contraire, jouissent de la considération du public, qui n'en saisit ni le caractère anormal ni le danger. En réalité, pendant toute la vie de l'aveugle, les conduites de l'entourage oscillent entre les deux pôles du potentiel affectif qui naît avec la cécité. Aussi, bien que le phénomène ne se limite pas à l'enfance à laquelle est plus particulièrement consacré ce chapitre et pour ne pas avoir à nous répéter, citerons-nous quelques témoignages montrant comment la cécité fait parfois de sa victime un objet de honte et de dévouement ostensible. Nous sommes ici en présence de réalités sur lesquelles les auteurs ont peu insisté. Les aveugles eux-mêmes n'aiment pas à en faire état. Certains, craignant la généralisation, les considèrent comme des « lièvres qu'il n'est peut-être pas prudent de lever ». D'autres, non sans raison, se défient des interprétations tendancieuses fournies sous le grossissement d'une susceptibilité exacerbée et déformante, par ceux qui s'estiment être des victimes.

Bien souvent, j'ai constaté que des aveugles étaient horriblement susceptibles, de sorte qu'inconsciemment ils observent tout de travers, ce qui n'est nullement spécial aux aveugles, mais qui permet d'émettre souvent des doutes sur la véracité de faits cependant relatés sincèrement. Aujourd'hui plus que jamais, un tas de gens ont plus ou moins la manie de la persécution, et l'on conçoit que l'aveugle y soit porté en certaines circonstances défavorables (1011).

D'autres sujets encore, dont la cécité est doublée d'aveuglement, ou qui n'ont vraiment été entourés que de délicates et discrètes attentions — ce qui est aussi une réalité — éprouvent quelque étonnement quand on leur pose la question : · Vous

est-il arrivé que certains de vos proches (parents, frères, sœurs, conjoints) aient pu avoir honte de votre cécité ? » Pourtant, il n'est pas nécessaire d'aller fouiller dans l'arsenal des imprécations vomies par les perpétuels aigris (encore faudrait-il rechercher la cause de leur aigreur) pour produire des aveux tels que ceux-ci :

« Mes frères ont toujours eu un peu honte de moi. Tous me prennent pour un être inférieur à eux. Toutefois, ils n'ont pas, eux, de pitié pour moi » (1016).

« Ma belle-mère, qui est pourtant bien gentille avec moi, n'a jamais voulu sortir avec nous deux (sa femme et lui). Je suis certain qu'elle a honte que son gendre soit aveugle puisqu'elle l'a dit une fois à ma femme. Je me suis bien gardé de lui faire à ce sujet la moindre allusion » (1023).

« Je n'ai qu'une nièce, et elle a honte de ma cécité ; elle me l'a dit quand elle avait huit ou neuf ans ; d'ailleurs, je m'en rendais très bien compte et j'en ai beaucoup souffert car elle a été pendant neuf ans pensionnaire dans l'établissement où j'enseignais, plutôt avec succès ; cependant, maintenant qu'elle est jeune fille, cette honte paraît diminuer » (1053).

Ce qui tend à témoigner en faveur de l'origine sociale de ce complexe, c'est qu'il n'exclut pas les manifestations d'affectivité dans les relations privées avec l'aveugle. Nous avons là une nouvelle preuve d'ambivalence dans les sentiments. A cet égard, on peut se demander si le conflit intime n'est pas plus marqué dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains, tant y est vivace la hantise du qu'en dira-t-on et des commérages. Deux citations témoigneront de l'état d'esprit et des pratiques rencontrées dans les campagnes :

« Lorsque mon oncle vient rendre visite à mes parents, il s'intéresse beaucoup à moi et est très aimable. Mais lorsqu'il invite mes parents à lui rendre visite un jour de fête ou pour une cérémonie, il ne fait pas allusion à moi et ne m'invite que pour des occasions plus simples » (1059).

« Mon grand-père était à 4 km d'ici ; tous les ans, il nous invitait pour la fête votive. Mes frères s'y rendaient en même temps que toute la jeunesse vers 10 heures. Pour ne pas être vus, ma mère et moi, nous partions vers 18 heures, et encore avions-nous le soin de prendre les chemins les moins fréquentés. Cependant, arrivés au village, il nous fallait passer sur la place, où nous allions vite et sans parler, sauf quand je recevais un ordre impératif : « Avance la casquette et baisse la tête ! » A mon arrivée, maman était bonne pour moi, comme toutes les mamans. Nous mangions et j'étais sage comme un ange ; mais au premier coup de la grosse caisse ou aux premières notes claironnantes du piston, j'étais comme le diable dans un bénitier. « C'est la musique ! Écoutez

tous ! Il faut aller l'écouter ! Si vous croyez qu'il y a beaucoup de monde, c'est bien simple, montez-moi sur la toiture ; là, j'entendrai tout ! » On se décidait alors à m'accompagner sur la place, dans un coin non éclairé, et là, je n'en perdais pas une. Il est d'usage que, le lundi des fêtes votives, le curé dise une messe pour les morts... Donc tout le monde se rendait à la messe, sauf moi et ma grand-mère... Après la messe, ma mère m'accompagna chez une de ses anciennes compagnes. « Puisque tu as la musique sous tes fenêtres, je t'amène Charles qui veut l'écouter ; il n'y a qu'à le faire monter au premier ; là, il n'embarrassera personne, et on le verra moins que s'il restait au rez-de-chaussée. Quand la musique jouera, tu pourras t'approcher de la fenêtre car on regarde surtout les danseurs ; mais quand elle aura fini, il faudra t'asseoir loin de la fenêtre, près de la porte ; alors, on regarde surtout les musiciens, et tu attirerais tous les regards » (1043).

Ainsi, la blessure d'orgueil qui s'ouvre au cœur de la mère lorsque lui est révélée la cécité de son bébé (cf. § A) ne se ferme jamais complètement et s'étend à tous les proches. Parfois, après un long contact avec l'infirmité, il subsiste encore une légère tension, sous la forme d'un sentiment de gêne, d'agacement, par exemple, lorsque l'aveugle, enfant ou adulte, est l'objet de la curiosité, de l'étonnement des tiers ou fait les frais de leur conversation. Il est des cas où le respect humain est tel qu'on préfère léser gravement l'infirme, compromettre son développement physique ou intellectuel, plutôt que d'avoir à supporter les regards d'autrui ou de soupçonner dans son esprit l'existence de quelque arrière-pensée sur la cécité, ses causes ou ses conséquences. Là (1085), on cache littéralement l'aveugle, on le relègue à la cuisine les jours de réception, on sort avec lui le moins souvent possible, on invente mille raisons pour expliquer son absence au cercle de famille ; ailleurs (1059) on le prive de lecture, parce qu'on a honte d'imposer au facteur la charge des gros paquets expédiés par la Bibliothèque Braille. Même lorsque la cause de la cécité n'a rien d'infamant (accident de travail), même lorsque cette cause est glorieuse (blessure de guerre), on enregistre les mêmes indices de rejet. C'est que bien des motifs subsistent, que nous connaissons, et qui suffisent à exciter les amours-propres chatouilleux : disgrâces de la physionomie, allure générale, blindisms, maladresses, etc. En un mot, tout le cortège de diminutions, d'inadaptations et de laideurs que la cécité risque d'entraîner à sa suite.

Opposées en apparence aux conduites précédentes, mais tout aussi fréquentes parce que participant de la même cause, sont les manifestations d'ostentation dans la surprotection. Non

seulement, l'entourage ne prend conscience de son intervention que sous la forme et la qualification de « dévouement », de « sacrifice », d' « abnégation », mais souvent il en fait étalage et s'en prévaut, soit pour obtenir des avantages matériels, soit simplement pour jouir de la considération du public. Comme en témoignent les citations suivantes, les unes maladroites, les autres beaucoup plus nettes dans leur expression, cette attitude n'échappe pas à ceux qui en fournissent l'occasion :

« Ma mère m'a toujours montré comme un objet de dévouement particulier et, à présent, ma compagne également » (1001).

« Les premières années de mon mariage, j'ai eu l'impression que ma femme cherchait à étaler son dévouement » (1023).

« Jusqu'à l'âge de 8 ans, ma famille me considéra comme un objet de dévouement particulier. Quand j'atteignis 13 ans, mon frère me considéra comme un inférieur. Puis vint la période des ostentations » (1025).

« Inconsciemment, ma mère s'est fait une auréole des soins incessants nécessités par un fils aveugle, je dirai même qu'elle en a tiré parti pour quelques avantages pécuniaires » (1026).

« Quand j'étais enfant, il est arrivé malheureusement que ma famille a utilisé ma cécité pour justifier les aumônes qu'elle sollicitait, et j'avoue qu'en y pensant à distance j'en éprouve un sentiment peu agréable. Il y aurait beaucoup à dire pour excuser ma famille, mais, manquant de temps, je me contente de constater le fait, qui se passait pendant les vacances, et si, petit, je ne me rendais pas compte du rôle que je jouais, en grandissant, cette chose m'était fortement pénible, et le souvenir qui m'est resté de ces quelques séances m'est bien plus pénible encore aujourd'hui que celui des corrections méritées que j'ai pu recevoir » (1004).

La cécité comporte d'inévitables charges pour les parents. Il est tentant pour ces derniers, surtout lorsqu'ils sont nécessiteux, d'accepter ou de solliciter quelques compensations. Il faut reconnaître que, parfois, ils doivent littéralement subir la générosité des tiers, qui se manifeste de mille façons : une voisine qui envoie quelques fruits, un commerçant qui sert mieux ou consent une réduction, un employé, un fonctionnaire qui atténuent la rigueur de leurs principes ou des règlements et accordent une facilité qu'ils considéreraient pour d'autres comme un passe-droit. Il faut dire aussi que, sans toujours le vouloir, les parents provoquent ces petites bienveillances par leurs lamentations. Ils sont alors les premiers à en souffrir, car ces bienveillances sont généralement accompagnées, chez ceux qui les octroient, d'un manque de discrétion qui blesse l'amour-propre de qui les reçoit. Mais les citations précédentes prouvent assez que la cécité est trop

souvent mise en avant pour la recherche consciente d'avantages matériels par des voies qui vont de la mendicité plus ou moins déguisée à la compensation légale. Cette dernière n'est jamais automatique. De ce fait, soit que le demandeur éprouve de la gêne à la solliciter et sente le besoin de s'en excuser, soit que le formalisme d'un employé l'y contraigne, elle donne souvent lieu auprès du public des salles d'attente ou auprès de l'enquêteur, à des explications, des justifications, des considérations qui n'en finissent plus sur les soucis, les dépenses, les sujétions qu'entraîne la présence d'un aveugle au foyer.

Cette mise en vedette du dévouement qu'appelle la cécité n'intervient pas seulement à propos de l'acceptation ou de la recherche de compensations matérielles. Elle répond aussi à un besoin instinctif et généralement inconscient de compensations morales. La considération du public paye des mille efforts qu'il faut faire pour oublier l'existence d'une infériorité à ses côtés. Les démonstrations indiscrètes de dévouement n'émanent pas que des parents chez qui elles sont ordinairement freinées par l'affection. On nous les a signalées chez des personnes qui, correspondantes d'un jeune aveugle interne, se faisaient un mérite de « sortir le pauvre enfant de la pension » une fois par mois. On les rencontre chez certains guides que leur vénalité n'empêche pas de considérer (et de tendre à faire considérer) leur travail rétribué comme une « mission», comme une sorte de sacerdoce. Il en est qui promènent « leur aveugle » avec ostentation, exagérant les difficultés que comporte son pilotage dans une grande ville ou dans un lieu public encombré, parlant de « leurs responsabilités », s'imaginant à chaque instant avoir fait un sauvetage parce qu'ils ont évité un obstacle ou un véhicule, faisant à haute voix leurs recommandations, afin que nul à l'entour n'ignore l'importance de leur rôle. Les tiers eux-mêmes ne manquent pas de souligner parfois les attentions dont ils font preuve à l'égard des aveugles, témoin ces parents qui grondent à haute voix leur enfant ou vont jusqu'à le corriger publiquement, parce qu'il n'a pas « fait attention à l'aveugle ».

Dans tout cela, dira-t-on, la cécité est pour bien peu : c'est la vanité qui est en cause. Cela est parfaitement exact, mais il est tout aussi vrai que celui qui a à supporter ces divers comportements n'aurait pas à en souffrir s'il était normal. Il ne s'agit pas ici de juger, de condamner ou d'excuser ceux qui réservent à l'aveugle un traitement particulier, mettent l'accent sur leurs mérites ou laissent apparaître leurs blessures d'orgueil. Nous sommes en présence d'un fait qu'il était nécessaire de mettre en

lumière, dans ses diverses modalités, afin de suivre ultérieurement les réactions de l'aveugle à cette attitude des voyants à son égard, réactions qui, à leur tour, provoqueront des réponses de la part des normaux, sous la forme de sentiments, opinions, comportements, etc.

§ D) Responsabilité de la famille dans le handicap physique, sensorimoteur et intellectuel

Au moment de leur entrée à l'école, les jeunes aveugles présentent entre eux des différences individuelles apparemment plus accusées que celles qu'on rencontre chez les petits voyants du même âge. Les uns apparaissent comme des enfants « normaux », à la vue près ; les autres, les plus nombreux, il faut l'avouer, souffrent de quelque handicap, physique, sensorimoteur ou intellectuel. Chez ces derniers, un rapide examen ne tarde pas à révéler une ou plusieurs des particularités suivantes, bien connues des spécialistes : altération de la santé que ne suffit pas à expliquer l'énumération des maladies dont a pu souffrir le sujet ; hypotonicité musculaire, incoordination motrice, inadaptation du geste à son objet ; absence ou développement insuffisant de l'imagination spatiale et du sens de la direction ; pauvreté du « mobilier de l'esprit », réduction du nombre et de la qualité des images concrètes, prédominance des acquisitions auditives et verbales ; mauvaise tenue corporelle, abondance de « tics », de gestes non socialisés, de manifestations égocentriques ou résidus d'habitude de cette nature.

Les effets de cet état de choses sur la vie scolaire sont immédiats et désastreux. Le jeune aveugle, du fait même de sa cécité, a besoin d'une grande résistance physique s'il veut se préparer convenablement à un combat très dur : pour lui, l'emploi du temps est bien chargé, l'internat souvent imposé, la scolarité longue, et si, au départ, il se présente dans des conditions physiques et psychiques défavorables, il risque de s'arrêter en chemin ou de n'aboutir qu'à de médiocres résultats. L'école ne peut construire sur du sable. A l'âge où les enfants lui sont confiés, elle ne peut plus rien pour ceux qui lui arrivent privés des moyens et du goût de l'exploration de l'espace ambiant. Pour ceux-ci, les chances de réadaptation sont minimes, l'éducation devient une gageure, et les sommes qui y sont consacrées un capital à rendement problématique. A leur majorité, ces sujets, mal éduqués parce que mal éducables, resteront à la charge de l'Assistance.

Aussi, l'école, prompte à se disculper, va-t-elle rechercher dans la vie préscolaire du jeune aveugle, les causes des insuccès de ce dernier. Elle accuse purement et simplement la famille. Les parents, parfois, portent une certaine responsabilité dans l'apparition de la cécité, non seulement se montrent incapables d'en limiter les effets, mais aggravent la situation. L'erreur initiale est de croire que la cécité apporte tout naturellement avec elle ses processus de suppléances, que la perte d'un sens entraîne automatiquement une plus grande acuité des autres sens, et qu'il n'y a rien d'autre à faire que de protéger l'enfant, trop porté à surpasser ses possibilités. En s'attaquant à ce préjugé et à la forme scientifique qu'il a revêtue chez les psycho-physiciens, P. Villey (1) s'est implicitement fait le défenseur de l'école. Dans une page célèbre (2), il montre comment l'incompétence et les idées préconçues de l'entourage peuvent placer le jeune aveugle dans des conditions tout à fait défavorables à son développement physique et mental.

Beaucoup d'enfants aveugles, écrit-il, sont lamentablement négligés par leurs parents. Je sais une fillette qui, à près de quatre ans, n'a pour ainsi dire pas encore quitté sa petite chaise ; chaque matin, le père et la mère, obligés d'aller gagner le pain de la famille, l'attachent solidement afin de la mettre à l'abri des heurts. De la sorte, ils s'assurent que la petite infirme ne se fera pas de mal. Une sœur, de quelques années plus âgée, a la charge de veiller sur elle. Mais l'enfant, on le conçoit, ne songe qu'à s'amuser : à peine ses parents ont-ils quitté la maison qu'elle court le village avec ses camarades. Le soir, quand tous se retrouvent, on détache la petite aveugle pour la porter au lit. Ai-je besoin de dire que, malgré ses quatre ans, elle n'a encore nulle notion de propreté, qu'elle n'a appris à se servir ni de ses jambes, ni presque de ses mains. Il est clair que si l'on n'y met ordre tous ses sens s'assoupiront dans une sorte de léthargie. La cécité en sera-t-elle la cause ? Oui, sans doute, mais la cause tout à fait indirecte. Elle a ôté aux sens de cet enfant l'occasion de s'exercer et partant de se développer. Mais supposez qu'au lieu de la tenir ainsi à la chaîne on se soit efforcé de la mêler le plus possible à la vie, qu'on l'ait obligée à se rendre compte de tout, de tenir son rôle dans les jeux de ses sœurs, à faire mille choses pour elle-même, alors, tout au contraire, la cécité l'aurait contrainte à exercer d'une manière exceptionnelle son toucher et son ouïe, et aurait ainsi favorisé leur développement.

Pierre Villey insiste beaucoup sur cette responsabilité de la famille.

(1) P. Villey, *Monde des aveugles*, IIe Partie, chap. IV, § I, p. 56.
(2) *Ibid.*, § III, p. 67.

Parfois, écrit-il encore (1), par la volonté des parents bien intentionnés mais mal avisés, l'enfance elle-même de l'aveugle est sédentaire. On veut éviter tout risque au petit infirme, et pour lui, on voit partout des risques. Alors les muscles ne se développent pas. Les mouvements sont incertains et comme sans but. La tenue du corps tout entier est gauche et pitoyable. Souvent, la santé en est altérée. L'intelligence elle aussi souffre gravement d'être emprisonnée dans un corps aussi débile.

Dans sa *Pédagogie des aveugles*, il revient sur cette question, tant il la juge importante et toujours d'actualité, soit à propos de la suppléance des sens (2), soit qu'il traite de la culture physique et de son impérieuse nécessité pour les jeunes aveugles (3). Et il conclut :

Quand on a assisté à l'une de ces pitoyables entrées de classes dont je parlais tout à l'heure, et qu'on a vu ces enfants de dix ans, qui souvent paraissent avoir cinq ans de moins que leur âge, malingres, chétifs, les membres ankylosés, la cervelle à peu près vide, on mesure l'insuffisance d'une organisation scolaire qui a abandonné si longtemps ces enfants à eux-mêmes, et l'erreur de ceux qui ont regardé comme un devoir d'humanité, parce qu'ils étaient infirmes, de laisser ces enfants plus tard que les autres à leur famille (4).

On ne peut condamner plus durement la société et constater plus nettement la faillite du milieu social devant les problèmes que soulève la présence d'un petit aveugle dans son sein.

Parmi les faits que nous avons rapportés abondamment dans les paragraphes qui précèdent, on pourrait relater maintes confirmations de cette intervention déformante de l'entourage immédiat de l'enfant aveugle. Nous ne contredirons donc pas les conclusions de Pierre Villey. Mais nous pensons qu'il convient de préciser la responsabilité de la famille. Cette responsabilité est-elle primaire ou secondaire ? Tel est le problème. Avant d'en discuter, et à la décharge de la famille, même si on la considère comme étant à la source de tout un système de responsabilités, en vérité très complexe, il nous fait revenir et même insister sur deux vérités qui se dégagent également de l'étude à laquelle nous nous sommes livré, et qu'il ne faut jamais perdre de vue.

La première de ces constatations, c'est que la cécité ne vient pas toujours seule. Que les parents portent parfois une lourde

(1) *Monde des aveugles*, chap. VII, § I, p. 112.
(2) *Pédag. des aveugles*, Ire Partie, chap. I, p. 7.
(3) *Ibid.*, chap. II, § I, p. 27.
(4) *Ibid.*, chap. II, § I, p. 20.

part de responsabilité dans cette fâcheuse coïncidence de facteurs physiques défavorables, c'est un autre problème. Ce qui est ici proprement en cause, c'est de savoir si, étant donné un de ces sujets chez qui la cécité n'est qu'un des aspects d'un ensemble morbide lamentable, un traitement familial normal aurait vraiment modifié d'une façon sensible la personnalité physique et mentale que ce sujet révèle au moment de sa présentation à l'école spéciale. Du seul point de vue psychomoteur, ces enfants étaient justiciables d'une pédagogie réparatrice délicate qu'on ne peut reprocher aux parents de ne pas avoir pratiquée : elle demande trop de temps et de compétences. Nous sommes persuadés que, même dans les cas moins graves, la grosse majorité des échecs est imputable aux concomitants pathologiques de la cécité bien plus qu'à un manque de clairvoyance des parents. Voici, par exemple, Marie (1086), cas tout à fait exceptionnel, qui, au moment de son entrée à l'école des aveugles, est totalement dépourvue de sensibilité tactile. Va-t-on accuser l'entourage de n'avoir rien fait pour développer cette faculté, pierre angulaire de la réadaptation de l'enfant ? Comment d'ailleurs y aurait-on pensé, puisque Marie conserve un appréciable résidu de vision ? A la vérité et après examen, la cause de son inaptitude réside dans son état général : entre autres signes de dégénérescence, séquelles d'une maladie héréditaire ou infantile — on n'a pu le préciser — elle présente une remarquable dénutrition des membres. Voici encore Jacques (1112) qui s'est révélé inapte à toute activité manuelle et n'a jamais lu le Braille qu'avec une extrême lenteur, au point de ne pouvoir apprendre une leçon : il n'a été l'objet d'aucun sévice, d'aucune négligence particulière de la part de ses parents, mais il est rhumatisant au dernier point. Nous pourrions multiplier les exemples. Les incoordinations motrices, si dommageables à l'aveugle, ont presque toujours des raisons pathologiques, nerveuses ou musculaires, ou neuro-musculaires. Les cas semblables à celui que cite Pierre Villey sont tout de même rares. Un enfant sain, fût-il aveugle, se charge bientôt de donner la preuve tout au moins du minimum de ce qu'il peut réaliser.

Apparemment avec plus de justesse, on accuse encore la famille de garder trop longtemps les enfants aveugles, de ne les livrer que trop tard, beaucoup trop tard à l'école. A cela, il n'y a souvent que des motifs d'ordre sentimental. Pas toujours pourtant. Les « raisons de santé » invoquées comme excuses ne sont généralement pas sans valeur, il faut le reconnaître, surtout si l'on tient compte de ce que la plupart des écoles ne pratiquent

pas encore une « pédagogie réparatrice totale » (1) s'attachant à « normaliser » le corps tout autant que l'esprit et le caractère. Tel a dû être gardé chez lui, parce que sujet à des crises d'épilepsie ; tel autre n'a pu être admis jeune dans un internat, parce que souffrant de fréquentes incontinences d'urine (2) ; beaucoup sont retenus dans leur famille parce qu'un traitement est en cours, parce qu'on attend une opération, etc. Ces cas sont légion.

Il est un personnage dont on ne tient pas assez compte quand on accuse les parents de compromettre l'avenir de leurs enfants en le retenant trop longtemps auprès d'eux ; c'est « le docteur », suprême autorité si souvent opposée à quiconque insiste un peu pour tenter d'arracher à sa famille un enfant déjà âgé. Le médecin — aussi bien le médecin de famille que le spécialiste, l'oculiste — a ses raisons : un régime à appliquer, un reste de vision à conserver, la fatigue que comportent les études, les inconvénients de l'internat, la contre-indication de la vie dans une grande ville, etc. Il s'enferme dans son point de vue, tout comme l'éducateur qui constate les effets d'une entrée tardive à l'école s'enferme dans le sien. Il y a là un dilemme à lever. Nous verrons ailleurs quelles conclusions pratiques appellent les arguments d'ordre médical. Contentons-nous ici de poser le problème et de demander quel détenteur de la puissance paternelle, si désireux soit-il de faire instruire son enfant, se sentirait assez sûr de lui pour passer outre à l'avis du praticien.

Il est des cas où c'est la maladie, et non la surprotection parentale, qui est nettement responsable des particularités psychologiques constatées au moment de l'admission à l'école et si peu favorables à l'intervention efficace de cette dernière. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que l'affection supplémentaire entretienne avec la cécité une relation étiologique quelconque pour agir sur la personnalité du jeune aveugle. Rappelons (3) le cas typique de 1025 qu'une coxalgie a immobilisé dans une gouttière durant les premières années de sa vie. Jusqu'à l'âge de quatre ans, l'univers de ce garçon s'est trouvé réduit à son lit et aux

(1) Sur ce que nous entendons par là, voir *L'école et la cécité* (thèse complémentaire).

(2) Dans nos efforts de dépistage des jeunes aveugles, nous rencontrons fréquemment des cas où l'énurésie s'oppose à l'orientation scolaire. On ne peut évidemment pas en conclure que l'affection soit plus fréquente chez les jeunes aveugles que chez d'autres enfants. S'il est vrai que l'énurésie soit une manifestation de régression chez l'enfant, comme le pensent les psychanalystes, il est permis pourtant de se demander si la surprotection dont sont l'objet les petits aveugles, n'est pas une condition favorisante du phénomène.

(3) Nous avons déjà signalé ce cas dans notre *Vie des aveugles*, chap. II, 2e éd., p. 33.

quelques objets qu'on y disposait ; la plupart des excitations auditives n'étaient pour lui que bruits purs, n'évoquant aucune image précise de forme ou de mouvement, faute d'avoir été associées à des images d'origine haptique. Par l'état de sa santé et non par la volonté de son entourage, l'enfant se trouvait placé dans des conditions de développement à peu près équivalentes à celles dont eut à souffrir la petite fille rencontrée par Pierre Villey. Aussi, à seize ans, et malgré une scolarité déjà longue — il était en classe déjà à six ans — des lacunes considérables subsistaient-elles dans son mobilier mental. Il n'avait alors, par exemple, aucune idée du calibre d'un tuyau de descente de gouttière, au point de croire qu'un homme pouvait passer à l'intérieur. Il nous a fourni un des plus beaux types de verbaux que nous ayons eu l'occasion d'observer. Mais, à constater les effets, il peut être imprudent d'en inférer la cause et de condamner l'entourage, alors qu'il n'y est vraiment pour rien.

Une autre vérité d'expérience qu'on perd trop facilement de vue quand on s'en prend à la famille, ce sont les effets directs de la cécité, en dehors de tout concomitant pathologique et de toutes conditions sociales anormales. Ces effets, que l'on peut résumer dans la formule : « La cécité isole du monde extérieur » (1), l'éducateur d'aveugle (2) lui-même n'en perçoit pas toujours d'intuition la gravité et surtout le mécanisme d'établissement. Il a dû faire quelque étude spéciale, se pencher un peu longuement sur des problèmes après tout très délicats. Pourquoi veut-on que les parents, qui ne sont pas forcément des intellectuels, résolvent d'instinct ces problèmes ? On n'est responsable que dans la mesure où l'on sait, où l'on connaît les conséquences de ses actes, positifs ou négatifs. Réservons pour le moment la question de l'initiation des parents — c'est là un problème que nous traiterons ailleurs — et reconnaissons en toute bonne foi que, dans l'état actuel de l'organisation de la « réhabilitation » des déficients sensoriels, les parents sont autorisés à dire : « Nous ne savions pas » ; c'est en fait ce que répondent les plus intelligents d'entre eux, avec quelque regret, quand on leur indique ce qu'il eût été bon de faire ou de ne pas faire, ou quand on met entre leurs mains une littérature appropriée.

Mais, objectera-t-on, on ne demande pas à l'entourage de réaliser des merveilles, de se substituer à l'instituteur des aveugles ; on n'attend de lui qu'une seule chose : qu'il traite le petit aveugle

(1) Cf. chap. VII, § A et B, et chap. VIII, § A.
(2) Cf. *L'école et la cécité* (thèse complémentaire).

comme un petit voyant. Or, c'est là que l'entourage serait fondé à répondre non seulement « nous ne savions pas », mais « nous ne pouvions pas ».

En réalité, le traitement particulier infligé au jeune aveugle dans sa famille est l'effet d'une force sociale. Il participe de l'ensemble des représentations collectives dont est tissé à une époque déterminée, et dans une civilisation donnée, le concept de cécité, et qui s'impose à l'entourage comme ses croyances religieuses ou les exigences de la mode. Si les parents prolongent parfois jusqu'à un âge assez avancé la vie sédentaire et quasi végétative de l'enfant privé de la vue ; s'ils l'obligent à demeurer dans son lit, le cantonnent dans un coin, loin des obstacles ; s'ils craignent pour lui l'accident, le pied de table, les arêtes des meubles, les marches, la moindre déclivité, les instruments contondants, s'ils multiplient les précautions, les interdictions, les « ne va pas là », « ne touche pas », etc., c'est que leur esprit est dominé par le concept de la cécité-impotence, par l'image d'un être impuissant à se défendre contre la réalité physique. Au début, l'enfant va inconsciemment lutter contre l'emprise de ce concept, mais il sera seul à le faire, et avec l'arme unique d'une activité spontanée sans cesse entravée et qui s'élèvera rarement, aux yeux de l'entourage, à la hauteur d'une expérience convaincante : on sait de quel faible poids jouit l'expérience en face des préjugés ancestraux.

Dans cette affaire, les parents sont eux-mêmes victimes de la contrainte sociale. Quand leur bon sens ou leur affection leur dictent une conduite plus libérale, plus compréhensive des vrais besoins de l'enfant, la peur de l'opinion, du qu'en-dira-t-on, intervient, paralysant toute bonne volonté, refoulant bien loin les meilleures intuitions. Que penserait-on, en effet, d'une mère qui professerait que l'acquisition de l'adresse et du mobilier mental vaut bien une ecchymose, une piqûre, une coupure ? Quelle condamnation prononceraient les voisins et même le juge, en cas d'accident plus grave ? L'opinion publique, elle-même pétrie des mêmes idées (1), n'est pas du tout préparée à cette pédagogie réparatrice, à laquelle tant de siècles d'idées préconçues sur la cécité et tout un complexe de représentations issues d'expériences subjectives des ténèbres l'empêchent de croire.

Les considérations qui précèdent présentent, sous un nouvel

(1) Cf. chap. II.

angle, le problème des responsabilités de la famille dans l'accentuation, sinon dans la genèse, des handicaps physiques, sensorimoteurs et mentaux dont souffrent tous les aveugles à des degrés divers. En trouvant des explications, voire des excuses, à l'attitude de l'entourage, nous n'avons pourtant l'intention ni de reculer la difficulté en nous rejetant sur cet être impersonnel que l'on appelle « la société », ni de faire disparaître entièrement le chaînon familial dans le réseau complexe des causes multiples qu'il faut toujours envisager lorsqu'il s'agit d'un fait humain. Nous cherchons seulement à éclairer le phénomène pour en découvrir les points vulnérables.

Accuser la guerre, par exemple, et s'arrêter là, sans rechercher les fauteurs de guerre et, derrière eux, les mobiles puissants qui les manœuvrent, ne signifie rien. De même ici, faire partir tout le mal de l'existence d'un « concept de cécité » qui ne traduirait pas la réalité n'a de sens que si l'étude des modalités de formation de cette notion et de ses moyens d'action nous donne prise sur lui, nous permet d'en annihiler les effets là où ils risquent d'être dommageables. C'est là un problème plus général qui ne regarde pas seulement l'enfant aveugle, mais touche aussi l'adulte.

Lorsque nous examinerons la question (chap. VI), nous verrons que le contenu du concept de cécité a des origines multiples : subjectives, objectives, sociales. Nous montrerons alors qu'il est difficile d'agir sur les sources subjectives qui ont leurs racines dans l'existence même du fait cécité. Les incidences de l'expérience objective que chaque voyant fait de la cécité quand il l'approche — et c'est précisément le cas lorsqu'un aveugle est présent au foyer — sont davantage réductibles : c'est l'objet propre de la pédagogie des aveugles. Quant aux composantes sociales du phénomène, celles qui font que le concept s'impose à l'individu autant par le dehors que par le dedans, nous verrons qu'on ne peut agir sur elles qu'en empruntant leurs propres moyens d'action (éducation, conversation, lecture, gravures, etc.) ; cela fait l'objet de ce que l'on est convenu d'appeler la propagande. Ainsi, l'ajustement des jeunes aveugles au milieu social, dans la mesure où il est réalisable, va exiger des tâches bien différentes et bien autrement étendues que celles auxquelles se limite l'école commune.

Avant d'en arrêter le programme, il nous faut encore discuter des responsabilités attribuées à la famille dans la formation du caractère du déficient visuel.

§ E) Responsabilité de la famille dans la formation du caractère

Maurice de La Sizeranne a écrit :

« Si vous avez déjà lu quatre lignes traitant des aveugles, certainement vous avez vu des affirmations de ce genre : « L'aveugle est égoïste, orgueilleux, personnel », ou bien encore : « L'aveugle est gai, l'aveugle est triste », etc. J'attaque énergiquement ces affirmations, non parce qu'il en est de peu flatteuses pour mes héros, mais parce qu'il serait tout aussi raisonnable de dire : « L'aveugle est grand, petit, blond, brun, pauvre, riche. » Je condamne absolument cette rédaction. Il faut dire : « Il y a des aveugles égoïstes, orgueilleux, personnels » ; j'ajouterai même volontiers à cette nomenclature une longue série d'adjectifs non moins flatteurs pour le substantif qu'ils qualifient, mais le point important à éclairer est celui-ci : Les aveugles chez lesquels on a remarqué cet ensemble de défauts les ont-ils parce qu'ils sont aveugles et pourraient-ils ne pas les avoir ? En un mot la cécité a-t-elle pour conséquence inévitable de vous rendre orgueilleux, égoïste, personnel, ingrat, etc., oui ou non ? Telle est la question. Je réponds : Non. Et voici la raison de mon opinion : Beaucoup trop d'enfants aveugles comme la plupart des enfants disgraciés par la nature, reçoivent dans leurs familles, plus tendres qu'éclairées, une déplorable éducation. Cherchons donc là, ainsi que dans certaines dispositions que l'homme (aveugle et clairvoyant) apporte en naissant, la cause des défauts dont nous venons de parler. Elle est là, et point ailleurs.

Il est rare à la vérité que l'enfant aveugle trouve dans sa famille, pauvre ou riche, une bonne éducation. Parfois, on le méprise, on le relègue dans un coin, et il souffre matériellement ou moralement ; dans bien des cas, matériellement et moralement, tout ensemble. Parfois, au contraire, il est choyé, adulé ; tous les membres de la famille sont à ses pieds, chacun se plie à ses moindres caprices, on a des excuses pour ses plus grosses sottises, des admirations béates pour tout ce qu'il fait de passable ; et comment voudrait-on qu'un enfant ainsi élevé ne devînt pas insupportable ? Une semblable éducation donnée à un enfant doué de deux bons yeux ne produit-elle pas tous les jours des effets identiques ? Il ne faut donc pas dire : « La cécité rend orgueilleux, et le reste. » Mais bien : « La cécité n'est pas un talisman contre l'orgueil, l'égoïsme et les autres défauts de l'humanité (1). »

Ainsi, la famille ne serait pas seulement responsable des insuffisances sensorimotrices et intellectuelles dont souffrent bon nombre d'aveugles dont la cécité remonte au premier âge ; elle le serait encore des particularités de leur caractère. L'argumenta-

(1) Maurice de La Sizeranne, *Les aveugles par un aveugle*, Ire Partie, chap. III, pp. 48-49. Cf. également : *Notes sur les aveugles*, III, 18, p. 76.

tion de Maurice de La Sizeranne est un plaidoyer *pro domo sua.* Elle est un exemple de ce souci de la réhabilitation de l'aveugle, que nous avons déjà dénoncé. Elle consiste d'une part à affirmer que l'apparition des défauts incriminés ne saurait être un phénomène général, puisque de toute évidence, ces défauts ne sont pas une conséquence nécessaire de la cécité ; d'autre part à rejeter sur la famille toute la responsabilité de leur genèse.

La première partie de l'argumentation ne prouve pas grand-chose. Il va de soi que la cécité en tant que fait physiologique ne saurait obligatoirement entraîner l'orgueil, l'égoïsme, etc. Mais, si elle engendre nécessairement les conditions propres à l'éclosion de ces défauts, le résultat est le même. Le problème de l'influence de la cécité sur l'orientation du caractère n'est que déplacé. Le fait que les mots orgueil, égoïsme, susceptibilité, etc., n'aient pas été inventés pour les aveugles prouve évidemment que les défauts qu'ils étiquètent existent aussi chez les voyants. Si ces particularités de caractère ne sont, comme l'admet Maurice de La Sizeranne, que les conséquences d'un système d'éducation déplorable — ce qui resterait à établir — et si les voyants y sont tout aussi exposés que les aveugles — ce qui serait encore à démontrer — cela prouve tout simplement que les aveugles ne sont pas seuls à souffrir de rejet et de surprotection, car, si Maurice de La Sizeranne, qui écrivait il y a soixante ans, n'emploie pas ces mots, c'est bien de cela qu'il s'agit. Le problème est beaucoup plus complexe que ne paraît le croire notre auteur. On ne le résout pas entièrement lorsqu'on se contente d'affirmer qu' « une semblable éducation donnée à un enfant doué de deux bons yeux » produit tous les jours des effets identiques, ce qui n'est qu'un fait d'expérience. Avant de condamner la famille sans appel, il convient de se demander : 1° Si, lorsqu'il existe en l'absence de la cécité, le système d'éducation incriminé n'est pas, là aussi, le résultat de circonstances comparables, au degré près, à celles que crée (ou tend à créer) la cécité ; 2° Si les particularités repérées chez le sujet ne sont pas en partie une conséquence directe de son état, indépendante de l'intervention de l'entourage ; 3° Enfin, si la cécité, par les représentations qu'elle suscite dans l'esprit de l'entourage, n'expose pas tout spécialement celui-ci à intervenir anormalement.

*
* *

1° Certes, les phénomènes de rejet et de surprotection n'ont pas été observés qu'à propos des aveugles. Des normaux peuvent en être l'objet. On les explique alors par des facteurs propres

à la personnalité des parents ou aux circonstances de leur vie : névropathie, hostilité prénatale, mauvais ajustement conjugal, etc. Mais il est certain que toute déficience, toute anormalité de l'enfant, si même elle ne les engendre pas par les représentations qu'elle entraîne dans l'esprit des parents, fournit tout au moins un sérieux point de fixation pour les prédispositions de celui-ci. C'est ainsi que, tout autant que les aveugles, d'autres infirmes, des enfants chétifs ou simplement laids ou mal doués sont ou délaissés ou couvés, ou tout à la fois objets de reniement et d'affection, par suite de l'existence à leur égard d'un sentiment ambivalent. Il faut parfois peu de chose pour provoquer la surprotection : que le dernier-né soit tenu comme quantité négligeable par ses aînés ou quelque peu malmené par eux, et automatiquement il devient, de la part de la mère, l'objet d'attentions spéciales dont on connaît les effets. A l'origine de ces effets, il y a sans doute l'action des aînés et l'intervention de la mère, mais il y a aussi les infériorités inhérentes au jeune âge, au cadet et le besoin de compensations qu'elles entraînent. Entre ces diverses causes, il est souvent difficile d'établir une priorité, mais, chaque fois qu'on se trouve en présence d'une « mauvaise éducation », il n'est pas rare que l'analyse ne finisse par mettre en lumière un facteur initial lié à la personnalité de la victime de ce traitement, sans que pour cela on puisse, bien entendu, rendre ce facteur uniquement responsable, pas plus que l'entourage d'ailleurs.

2° Les mots orgueil, égoïsme, susceptibilité, etc., ne sont que les signes de jugements de valeur ; ils n'ont de sens qu'en fonction du milieu ambiant ; ils symbolisent la réaction sociale à une attitude du sujet qui en est accusé. Cela ne signifie évidemment pas que l'entourage, qui juge cette attitude du point de vue moral, intervienne dans le mécanisme de sa formation. Pourtant, nous le montrerons (chap. XI, § 3), la suffisance, la présomption, la confiance en soi, par exemple, si souvent reprochées aux aveugles, sont incontestablement excitées par le comportement des voyants, par leur admiration inconsidérée pour la plus simple des actions accomplies sans le secours de la vue, tout autant que par leur scepticisme à l'égard de ce qu'on appelle « les inconcevables prétentions des aveugles ». C'est en ce sens que l'on peut parler de la responsabilité de la famille. L'erreur des champions de la réhabilitation des aveugles a été de ne voir que cet aspect du problème. Car on pourrait tout aussi bien renverser les rôles, et la famille, d'accusée qu'elle est, serait fondée à se dresser en accusatrice, et à reprocher aux aveugles de provoquer ses réactions par une attitude initiale anormale.

Il ne s'agit pas ici des prédispositions auxquelles songe Maurice de La Sizeranne, et qui, le cas échéant, doivent entrer en ligne de compte. En fait, nous le montrerons également, les conduites qui attirent aux aveugles les reproches d'orgueil, susceptibilité, etc., participent incontestablement d'une tendance à nier l'infériorité, tendance parfaitement naturelle, normale, si l'on considère l'existence de cette infériorité, anormale seulement par rapport à un milieu où cette infériorité n'existe pas. Ces conduites sont des conséquences nécessaires de l'anormalité, des réactions primaires du vouloir-être, de l'affirmation de soi de celui qui en souffre. Dans une certaine mesure, elles existeraient dans un monde uniquement composé d'aveugles, l'individu s'y trouvant contraint par la nécessité vitale.

Parmi les actes jugés présomptueux par les voyants, il en est qui sont des opérations de la vie courante et que les aveugles devraient alors accomplir sous peine de ne pas être. Lorsqu'ils tentent de réaliser les mêmes performances dans la société des voyants, ce n'est donc pas toujours dans l'intention, consciente ou inconsciente, de s'égaler aux normaux, encore moins parce que l'attitude de ces derniers en est l'unique excitant. S'il en est ainsi, l'entourage est en droit de dire : « Nous n'y sommes pour rien, la cécité pousse l'aveugle à surpasser ses possibilités et c'est pourquoi nous le traitons d'orgueilleux. Si on lui montre la vanité de ses efforts, l'imperfection des résultats qu'il obtient ou la disproportion entre la valeur de ce résultat et le temps qu'il a exigé de sa part, il se fâche ou se renfrogne, et c'est pourquoi nous le trouvons susceptible, etc. Est-ce notre faute si la vue nous permet de faire mieux, plus vite, sans risques ?... »

3º A la vérité, l'aveugle est inséparable du milieu social dans lequel il est plongé. Les conduites qui justifient les épithètes repoussées d'une façon si péremptoire par Maurice de La Sizeranne naissent, non seulement d'une réaction naturelle indépendante du milieu, mais surtout du sentiment de l'infériorité, lequel est conditionné par la conscience plus ou moins obscure d'un contraste entre les possibilités de l'aveugle et celles du voyant (plus généralement de l'anormal et du normal). Est-ce suffisant pour faire grief à ce dernier de posséder des aptitudes et d'en user ? Les actes incriminés ne sont que la conséquence de la vie de l'aveugle dans le monde des voyants. Les membres de cette société ne sauraient être rendus responsables d'un état de fait dont ils ne prennent pas toujours conscience et qu'eux-mêmes subissent. Il n'est pas indispensable qu'ils aient admiré inconsidérément l'aveugle, ou qu'au contraire ils aient ouvertement

méprisé ses efforts, pour que celui-ci tende à s'égaler aux normaux. Mais, même lorsque l'intervention de ces derniers est réelle, lorsqu'ils font preuve vis-à-vis des aveugles d'extase béate, d'incrédulité décourageante, voire de coercitions, ils ont peut-être quelque excuse. Ne sont-ils pas, eux aussi, victimes d'une contrainte sociale ? N'agissent-ils pas conformément à la représentation qu'ils se font de la cécité, représentation qui s'impose à eux, nous l'avons déjà dit, comme leurs croyances, leurs mimiques ou leur conception de la beauté ?

Ainsi, le concept de cécité, que nous avons dénoncé comme étant à l'origine de l'aggravation du handicap physique, sensori-moteur et mental, handicap dont l'infirmité est la cause, va jouer un rôle important dans l'orientation du caractère des aveugles. Nous ne pouvons tout de même pas faire entièrement nôtre la formule de Pierre Villey : « Le coupable ici encore, c'est le préjugé : l'admiration stupide du public fait l'orgueil de certains aveugles, comme sa pitié inconsidérée fait leur égoïsme » (1). D'abord, en dépit de son étymologie, le mot « préjugé » comporte un jugement de valeur, que viennent ici renforcer les épithètes « stupide » et « inconsidérée ». Or, faire intervenir la morale dans l'appréciation des conséquences du concept de cécité, c'est minimiser leur caractère de nécessité sociale et mettre l'accent sur la responsabilité personnelle de l'entourage. Ensuite, comme nous venons de le rappeler, l'influence du concept de cécité ne représente qu'un des aspects du problème. A l'origine des conduites à tendance asociale reprochées aux aveugles, il y a toute la situation conflictante que crée toujours la présence de l'anormal au milieu du normal. La formule de Pierre Villey n'implique d'ailleurs pas que la société soit entièrement ou partiellement responsable de la genèse ou de l'entretien de ce « préjugé ». C'est là un autre problème que nous examinerons (chap. VI) plus loin. Contentons-nous de rappeler ici que Pierre Villey lui-même place à la source du concept de cécité l'expérience subjective que le voyant réalise de l'infirmité, et que cette « expérience subjective », nous essayerons de le montrer, tire tout son potentiel affectif du conflit qui surgit, dans l'esprit du voyant cette fois, entre l'existence des structures profondes basées sur la présence de la vue et la perspective de la frustration de tout cet édifice psychologique.

La délimitation des responsabilités de la famille dans l'ap-

(1) Pierre VILLEY, *Pédagogie des aveugles*, chap. X, § IV, p. 225.

parition des particularités observées chez le jeune aveugle nous ramène à la conclusion du paragraphe précédent. Nous sommes maintenant davantage encore en mesure d'apprécier les faiblesses de notre organisation scolaire en faveur des aveugles, et d'assigner à l'école un rôle qui lui donne plus de prise sur les conséquences de la cécité. Le problème est si important que nous y consacrerons notre thèse complémentaire : *L'école et la cécité.*

Chapitre V

LE MARIAGE ET LES AVEUGLES

§ A) Les chances d'union entre aveugle et voyant

Comment la société est-elle préparée à laisser l'aveugle pénétrer dans les cadres qu'elle impose à l'exercice de la vie sexuelle ? Tel sera l'objet du présent chapitre.

En nous appuyant sur les matériaux que nous a fournis l'enquête lancée dans le grand public (voir Préambule) nous essayerons tout d'abord de répondre à cette autre question : quelles sont actuellement, pour un ou une aveugle, les chances d'union avec une voyante ou un voyant ?

A tous les adolescents qui, dans nos écoles spéciales, sous l'aiguillon de l'âge, ont fait des rêves d'avenir — à la jeune fille surtout, qui attend son prince charmant — nous donnons à méditer les chiffres suivants, tirés des opinions de 454 voyants et de 484 voyantes de toutes conditions, des jeunes gens, libres de tout engagement, pour la plupart (le fait est à souligner) :

A la question : « Épouseriez-vous un (ou une) aveugle ? » Ont répondu :

	Hommes	Femmes
En blanc	2 %	4,4 %
Vaguement, sans précision	6,9 –	7,6 –
Non (avec motif)	51,1 –	37 –
— (pur et simple)	11,1 –	5,1 –
— (sauf engagement préalable)	9,3 –	13,1 –
Oui (sous certaines conditions)	9,8 –	10,2 –
— (avec motif)	8,2 –	19,5 –
— (pur et simple)	1,5 –	3 –

Les chiffres ci-dessus n'ont assurément qu'une valeur indicative très générale. La question posée était brutale ; d'aucuns même ont pu la trouver dénuée de tout sens, et il est étonnant que

la proportion des réponses en blanc n'ait pas été plus considérable. A ceux qui se sont donné la peine de formuler une opinion, les informations manquent. La plupart, cela est visible, ont jugé d'après une impression. En présence d'un cas concret, beaucoup de « non » deviendraient peut-être des « oui » ; l'aveugle serait apprécié, regardé objectivement, considéré après tout comme un autre homme, non comme un être à part. Par contre aussi, que de « oui », prononcés un peu à la légère — les motifs en font foi — deviendraient des « non » au contact de la réalité. En définitive, ce sont sans doute les indécis qui ont raison, ceux qui répondent « peut-être », « cela dépend », « je l'ignore », « l'amour lui-même est aveugle ». Il en est ainsi pour toutes les données statistiques, vraies pour un ensemble, sans valeur pour un cas particulier. Celles que nous consultons en ce moment mesurent, si l'on veut, l'ignorance du grand public, son impressionnabilité en face des mots terribles de « cécité » et d' « aveugle ». Mais, répétons-le, l'aveugle vit dans le grand public, et il importe précisément d'étudier le terrain sur lequel il aura à évoluer.

Considéré sous cet angle, le tableau précédent nous révèle tout de même deux choses :

1° Une grosse majorité de « non », à peu près 3 non pour un seul oui, dans l'ensemble. En effet, d'une part, les « non, sauf engagement préalable » sont bel et bien des « non » : c'est alors à la parole donnée qu'on sacrifie. D'autre part, bon nombre de « oui sous condition » équivalent à un refus. Celui qui répond : « Oui si je l'aimais » ne fait qu'éluder la question. Le problème véritable est en effet celui-ci : « Un aveugle est-il susceptible d'être aimé ? » Quant à celui ou celle qui accepterait d'épouser une ou un aveugle « si ses moyens le lui permettaient » il éclaire d'un jour singulier l'image que beaucoup de voyants se font de l'aveugle, et confirme notre hypothèse de l'aveugle impotent. Nous reviendrons d'ailleurs sur les conditions mises à l'acceptation d'un mari ou d'une femme aveugle.

2° Il est remarquable que l'homme et la femme aveugles ne sont pas traités pareillement par la femme et l'homme voyants. Alors que plus de 70 % des voyants refuseraient d'épouser « une aveugle », 55 % seulement des femmes réserveraient le même traitement à « un aveugle ». En contrepartie : à peine 20 % de « oui » (avec ou sans condition) du côté des hommes ; plus de 32 % du côté des femmes. Ici, les chiffres s'écartent notablement de la réalité, preuve qu'il est plus facile de formuler une bonne intention que de passer à l'acte : alors que beaucoup d'hommes aveugles contractent effectivement mariage avec une voyante,

l'union d'une femme aveugle et d'un voyant est assez exceptionnelle (voir plus loin paragraphe E).

Déduction faite des « oui conditionnels », il reste encore 10 % des voyants et 22 % des voyantes qui consentiraient à épouser un ou une aveugle. Un raisonnement superficiel pourrait conduire à penser que c'est plus qu'il n'en faut pour absorber le contingent des aveugles désirant contracter mariage, puisque la proportion des aveugles, en France, est environ de 1 pour 1 300 (1) habitants. Ce serait négliger la concurrence des voyants qui s'exerce simultanément. Toutes conditions égales, et autant qu'il faille accorder une valeur aux chiffres, on peut dire, en gros, qu'une femme aveugle a 10 fois moins de chances de se marier qu'une femme voyante, et un homme 5 fois moins. Comme nous l'avons déjà souligné, ces coefficients seraient sans doute beaucoup plus faibles dans la réalité. L'analyse des motifs qui accompagnent les « oui » et les « non » est très suggestive à cet égard.

Commençons par les raisons données à l'appui des « oui ». Environ la moitié des hommes et le tiers des femmes, parmi ceux qui répondent « oui », subordonnent leur acceptation à des conditions *sine qua non*. Certaines de ces réserves paraissent naturelles. Il va de soi, par exemple, qu'on se préoccupe des « dangers d'hérédité ». A ce propos, certains correspondants refusent les aveugles « de naissance », n'acceptant que ceux qui ont « perdu la vue plus tard » ou « les aveugles de la guerre », comme si toutes les cécités de naissance ou de prime jeunesse (par ophtalmie par exemple) comportaient un risque de transmission héréditaire, ou comme si toutes les cécités tardives étaient traumatiques. Il y a là une confusion que nous avons déjà dénoncée (chap. II, § C). Pour en finir avec cette cause de rejet, à laquelle on ne semble pas accorder plus d'importance qu'elle n'en a en réalité — elle est à peine alléguée dans une réponse sur 20 — disons qu'un certain nombre de « non » présentés comme irrévocables font de l'hérédité, soit l'unique motif, soit la raison secondaire du refus d'épouser un aveugle.

A côté du « si j'en avais les moyens » que nous retrouverons plus loin, sont étalées un certain nombre de conditions qui tendent à exiger de l'aveugle plus de qualités que du voyant, comme si la cécité avait besoin de multiples compensations. Les jeunes intellectuels réclament « de la culture », « de l'esprit », « un idéal », « du goût ». Les employés, « des qualités morales » ;

(1) D'après le recensement de 1926. D'après celui de 1946, la proportion est de 1 pour 1 000.

les ouvriers, « de la santé ». Sans doute, ces raisons reflètent-elles le propre idéal de chaque individu, de chaque classe, et tout serait parfait si certains n'ajoutaient : « Ce serait quand même un sacrifice. » Un étudiant en droit réclame : « De la beauté intérieure et extérieure » ; d'autres, hommes et femmes, imposent comme condition au mariage l'existence d'un « grand amour », d'un « grand sentiment », avec un tel accent qu'on se demande vraiment s'il pourrait naître. Une normalienne de 18 ans exige « une âme d'élite » et poursuit avec un peu d'emphase mais, semble-t-il, avec sincérité : « Je l'épouserais avec joie, s'il était artiste, car, en plus d'un homme, il y aurait peut-être un génie à sauver. »

Ce ne sont évidemment là que des mots, des mots qu'on prononce à 18 ans. « Une âme d'élite... un artiste..., un génie... » Voilà des sommets qui ne sont pas accessibles à tous les aveugles, en dépit du préjugé qui veut qu'ils soient tous musiciens.

Heureusement, il est des voyants qui ne mettent aucune condition à l'acceptation d'un aveugle comme mari ou comme femme. Examinons les motifs de ce consentement. Nous ne sommes pas sûrs que certains aveugles ne soient pas profondément déçus par quelques-unes des raisons invoquées. Il faut glaner pour réunir une maigre gerbe d'appréciations telles que celles-ci : « L'aveugle peut être un guide sûr » ; « une femme aveugle peut remplir ses devoirs de mère et être une épouse modèle » ; « une aide domestique lui est nécessaire, mais elle est capable de tenir un ménage et d'élever ses enfants ». Encore de semblables jugements sont-ils rarement sans mélange ; il y a souvent des « si », des « mais », des réserves, la nécessité d'une aide domestique, par exemple, pour la femme aveugle. Certains « préjugés », favorables il est vrai, sont à l'origine de l'acceptation de l'aveugle pour époux : musicalité, dons artistiques, conséquences nécessaires de la cécité dans l'imagination populaire. De la sensibilité artistique, on passe aisément à la sensibilité tout court. Leurs « sentiments sont plus vifs » ; « ils aiment plus profondément, ils sont sensibles et leur cœur est bon et généreux ». Ailleurs, nous retrouvons la croyance en une vie intérieure plus accusée : « Il est réfléchi », « possède le privilège d'une vie profonde et délicate ; il sera un bon chef ». Et une jeune dactylographe ajoute : « Qu'est-ce que l'infirmité en comparaison du soutien moral qu'on peut attendre d'un homme ? » Chez d'autres enfin, c'est le préjugé du « bon moral », de l' « humeur enjouée », de la « société agréable » qui attire.

Mais le grand moteur, c'est le besoin de dévouement. Comme on pouvait s'y attendre, il s'affirme surtout dans les réponses

féminines, bien que les réponses masculines n'en soient pas exemptes. On commence par proclamer que l'aveugle est « un homme comme les autres », qu'il a « droit au bonheur », droit à « l'affection de ses semblables », qu'on « ne doit pas le repousser ». Affirmations de principe purement abstraites, répétitions d'une leçon de morale traditionnelle ou livresque, souvent en contradiction, dans la même réponse, avec d'autres opinions qui tendent à montrer l'aveugle comme différent des autres hommes. On est volontiers romantique et grandiloquent : on désire « être la joie, les yeux d'un malheureux », « son appui, son aide, sa lumière ». On va jusqu'à souhaiter subir « sa triste infirmité ». On croit que « la pitié peut conduire à l'amour ». Aveu implicite du sentiment que peut inspirer un aveugle, même lorsqu'il est question de l'épouser. « L'amour », dit avec plus de finesse une future institutrice, « est la seule forme acceptable de la pitié. » Quand une voyante épouse un aveugle, la « femme peut être protectrice et non protégée », avoue-t-on. La vérité est précisément que bon nombre de femmes ne manifestent que des sentiments maternels vis-à-vis des aveugles qu'elles consentent à épouser. « L'assister, le protéger, remplacer ce qui lui manque, l'aider, le soulager l'entourer », n'en dirait-on pas autant d'un enfant ? Et même d'un enfant malade ?... N'oublions pas que nous recherchons dans quelles conditions l'aveugle peut trouver une épouse ou un mari, non une infirmière. Nous verrons plus tard comment l'intéressé réagit à cette attitude.

La femme prend alors conscience de son rôle. Pour elle, c'est une revanche : de « protégée », elle devient « protectrice » ; elle se sent indispensable et « sa valeur augmente d'autant ». Parfois, elle a l'impression d'opérer « un sauvetage », et pourtant elle avoue qu'il lui faut tout de même faire preuve d' « esprit de sacrifice », d' « abnégation » — les mots y sont. Quelle satisfaction pour elle !

Quant aux hommes, ils ont visiblement moins de penchant pour le « dévouement ». Mais ce dernier est tout de même invoqué comme motif d'acceptation d'une épouse aveugle, et parfois comme motif unique. Les formules employées sont à peu près les mêmes que chez les femmes : « Pour la guider », « pour l'éclairer », « pour que mes yeux soient les siens », « par bonté », « pour la rendre heureuse », « pour lui rendre la vie douce ». Sans mettre en doute la sincérité de telles réponses, on peut toutefois se demander de quel poids seraient les mobiles invoqués à l'heure de l'engagement, et surtout, s'ils garantiraient une longue durée à l'union acceptée.

Ainsi, le goût du dévouement pousse certains voyants à envisager comme possible le mariage avec un aveugle, parce qu'ils y voient l'occasion de remplir leur vie, de faire « une bonne œuvre ». Et c'est cette même perspective qui effraye d'autres personnes. Elles se retranchent derrière leur égoïsme, ce qui est toujours commode ; elles invoquent, de leur part, un « manque absolu de générosité », « de courage », « de vocation », une « propension à la vie facile ». C'est que le dévouement à prodiguer à l'aveugle est qualifié de « perpétuel », d' « inlassable ». « C'est un véritable apostolat » ; « une tâche pénible qui gêne et brise un être jeune et gai ». Une dactylographe écrit : « C'est enchaîner sa vie, renier toute joie, faire preuve d'un dévouement constant et sublime. » Et une autre employée de bureau de déclarer : « Je n'ai pas assez d'héroïsme. »

Pourquoi de si grands mots ? Parce qu'on se représente l'aveugle, la femme aveugle surtout, mais aussi l'homme, comme une « charge pénible », comme une « gêne », comme un « encombrement ». Les expressions employées varient avec le milieu. Les uns invoquent « leur petite situation », « le manque d'aisance », « de fortune » ; les autres disent : « Mes moyens ne me le permettent pas » ou « la lutte pour la vie s'y oppose », ou encore parlent de « l'incertitude du lendemain dans notre régime ». Ou, tout crûment, s'exclament : « La vie est trop chère. » L'idée reste la même : l'aveugle est un compagnon de luxe.

Encore, s'il ne s'agissait que d'un objet coûteux... Mais non. Il exige des « soins permanents », « il prend du temps », on doit « s'en occuper ». On ne peut songer à le laisser seul : l'image de l' « accident » possible vient à la pensée de plusieurs de nos correspondants. Un autre parle de « responsabilité », un autre encore de « protection nécessaire » ; il s'agit bien d'un « faible » — le mot est plusieurs fois prononcé — d'un « enfant ». Une femme dentiste prétend justement qu' « elle ne veut pas mener une vie de garde-malades ».

Il ne saurait être question de collaborateur ou de collaboratrice. Ce sont les intellectuels, les jeunes surtout, ceux qui ont de l'ambition, qui repoussent l'aveugle comme « un embarras », « une entrave », « un frein ». A notre question : « Épouseriez-vous un ou une aveugle ? », un écrivain répond : « Pourquoi faire, Seigneur ! » Une normalienne évoque le « devoir social de l'institutrice » ; un jeune homme, pour qui l'école normale primaire est un marchepied vers de hautes destinées, traite l'aveugle de « fardeau encombrant » et ajoute : « Pour faire de la politique, il est nécessaire de ne pas être gêné par un infirme. » Signe des temps.

Bien entendu, on ne conçoit pas qu'une femme aveugle puisse tenir un ménage et s'occuper de ses enfants. Quant au père aveugle, comment, lui « qui a besoin de protection » pourrait-il être un chef de famille ? « En cas de décès de la mère, il lui serait impossible de veiller sur les enfants. » Voilà de quoi compléter le tableau dressé au paragraphe A de notre chapitre IV. Certains aveugles nous accuseront peut-être de pessimisme. Si notre texte n'est qu'un tissu de citations, de termes empruntés à nos feuilles d'enquête, c'est par souci d'objectivité, l'objet étant ici, non l'aveugle tel qu'il est, mais tel qu'on se le représente. Disons tout de suite que la plupart des raisons invoquées plus haut pour rejeter l'aveugle tomberaient après un contact quelque peu prolongé. Encore faudrait-il que le contact pût s'établir.

Les raisons qui vont suivre méritent peut-être d'être considérées plus longuement. Pour beaucoup, entre voyants et aveugles, « l'amour est impossible ». « Un ami, mais pas un mari », s'écrie une jeune fille qui pourtant a bien connu une aveugle. Comment pourrait-il en être autrement quand l'aveugle n'est aperçu que comme un malade permanent ? « L'homme bien portant », remarque un journaliste, non sans profondeur, « n'aime pas à vivre avec un malade, avec un faible. » Et cet étudiant qui « craint d'éprouver de la honte » en cherchant les raisons de son refus pense sans doute quelque chose d'approchant.

A moins de verser dans la curiosité romantique, pour ne pas dire romanesque, peut-on vraiment aimer quelqu'un dont « la mentalité paraît différente » de la sienne ? En fait, notre enquête le prouve, le refus de prendre en considération l'union avec un ou une aveugle est souvent motivé par des mobiles tels que les suivants : « Être aveugle, c'est être d'un autre monde » ; « j'aurais constamment l'impression d'un mur opaque entre deux esprits » ; « il ne comprend pas, il ne pense pas comme nous, ce qui rend l'entente bien difficile ». Un ouvrier parle de « contraste » ; un étudiant de « dissymétrie ». Même crainte, au fond. Le problème est envisagé sous tous ses aspects : sensoriel, esthétique, intellectuel, affectif. Impossible de partager les mêmes « sensations », d'avoir les « mêmes goûts », « les mêmes désirs », « les mêmes plaisirs », « les mêmes idées », de ressentir « les mêmes émotions ». On craint d'éprouver de « l'ennui » à côté de l'aveugle, de raviver « sa douleur » en lui parlant, par exemple, du paysage. On prétend que « toute intimité » est impossible. Et tout naturellement, on en arrive à déclarer que seule « l'union entre deux aveugles » risque d'être assortie.

Évidemment, ceux-là sont de purs visuels. Ils ne songent

qu'aux « plaisirs de la vue », aux « couchers du soleil », aux « beautés naturelles, aux voyages ». Les auditifs, les musiciens, accepteraient plus volontiers, nous l'avons vu, de partager la vie d'un aveugle.

Quelques-uns pensent, nous l'avons vu également, que la pitié peut conduire à l'amour. Plus nombreux sont ceux qui croient que « la pitié ne saurait servir de base au mariage ». Assez finement, une normalienne d'Amiens repousse « la reconnaissance » que l'aveugle ne manquerait pas de témoigner à la femme qui aurait eu pitié de lui. Dans bien des cas aussi le problème ne se compliquerait-il pas du facteur amour-propre : il n'est pas agréable d'avoir un conjoint qui excite la curiosité et la pitié.

La rencontre d'un aveugle suffit à provoquer dans les cœurs sensibles des réactions allant de la simple « impression pénible » à la « répulsion ». Cette sensibilité sera tout de suite mise en avant lorsque notre question fera surgir la perspective d'une vie en commun avec un aveugle. On ne croit pas à l' « accoutumance ». « Jamais je ne pourrai m'y faire », déclare-t-on. On est persuadé que l'aveugle souffre perpétuellement de sa cécité, et l'on ne se sent pas la force de partager « cette souffrance, cette détresse ». On craint trop de « calme », trop de « monotonie ». Mais on appréhende surtout la présence constante d'une physionomie laide ou inexpressive. « Un visage qui ne voit pas m'effraye » ; « il perd sa beauté, il ne peut donner l'impression du bonheur ». « Un regard sans lumière est affreux » ; « des yeux blancs ou fermés me font penser à la mort, à une vie éteinte ».

Voilà des expressions qui nous ramènent aux premières pages des *Emmurés* de Lucien Descaves et aux excès de l'impressionnisme. Mais les aveugles auraient tort de ne voir là que de la littérature. Méditons plutôt cette réponse d'une jeune fille de 19 ans : « Non, je n'épouserais un aveugle que si nous avions été fiancés avant sa cécité. Alors, je le ferais par fierté, par dignité et parce que j'aurais gardé le souvenir de ses yeux vivants. Des yeux sans vie m'effrayent, des gestes tâtonnants me causent un profond malaise. Enfant, j'ai eu un professeur de musique dont les yeux grands ouverts et voilés de taies me faisaient peur. » Il y a là ample matière à réflexion pour tous ceux qui ayant charge de préparer des musiciens aveugles enseignent beaucoup de solfège, d'harmonie, de technique instrumentale et ne se préoccupent pas toujours du physique de leurs élèves. Placé sur un terrain professionnel, le problème risque d'intéresser davantage les responsables de l'éducation des aveugles. Cette autre

réponse, sortie de la plume d'un jeune avocat parisien, n'appelle-t-elle pas à ce propos tout un programme : « J'aime les jolis gestes ! »

Les yeux sont incontestablement un élément de beauté. Mais avoir gardé — ce qui se rencontre tout de même chez un certain nombre d'aveugles — « les plus beaux yeux du monde » (1), en prenant le mot « beau » uniquement dans son sens statique, avoir conservé cet élément dynamique de beauté que constitue la vie du regard — ce qui est beaucoup plus rare — ne suffit pas à assurer l'éclosion de l'amour. D'autres raisons interviennent. Il y a d'abord « le besoin d'être vu ». Nous l'avons trouvé exprimé chez des jeunes gens, mais ce sont surtout les femmes qui l'éprouvent. N'y voir qu'une manifestation de vanité serait méconnaître la profondeur de l'argument et se débarrasser à bon compte du problème. Pour le voyant, il ne s'agit pas seulement d'être contemplé, admiré ; il lui semble que quiconque ne le voit pas ne le « connaîtra jamais » : « Si j'avais été sa fiancée avant sa cécité, je l'aurais épousé, parce qu'alors il aurait gardé mon image », précise une femme-dentiste. De même qu'il a besoin de « lire dans les yeux d'autrui » — ce qu'il n'est pas toujours possible de faire dans les yeux d'un aveugle — le voyant veut qu'on « lise dans ses propres yeux, miroir de son âme ». Nous attendions ce dernier cliché. Ce n'est pas le lieu de discuter si les yeux constituent l'unique canal par lequel, comme le prétendent certains de nos correspondants, puisse s'effectuer l'échange des sentiments, des idées. Le seul fait que cette opinion soit monnaie courante lui donne de la valeur du point de vue qui nous intéresse : la possibilité d'une vie sexuelle normale pour l'aveugle. « Pour aimer, la voix est insuffisante », écrit un jeune homme. Qu'il entende par là que la voix de l'aveugle constituerait une séduction incomplète pour lui, ou que sa propre voix n'apporterait rien de comparable à ce que fournirait la vue, le résultat est le même : il lui apparaît que l'amour ne peut naître.

Enfin, « la communion muette des deux regards » n'est pas seule alléguée. On veut aussi la « communion par le regard ». C'est un besoin de « faire partager ses propres impressions ». Une jeune fille tient absolument à ce que son conjoint « puisse voir ce qu'elle-même admire » ; une autre, pour justifier son refus d'épouser un aveugle, dit tout simplement : « Je suis absolument incapable de décrire un spectacle. »

(1) On sait que c'est là le titre d'une pièce de Jean Sarment, qui a connu son heure de vogue.

Au fond de tout cela, il y a toujours la même idée : l'aveugle ne vit pas dans le même monde que le voyant ; entre ce dernier et lui, peu de sensations, de pensées, de sentiments sont communs ; l'union de deux êtres aussi différents créerait une disparité.

§ B) Les réactions sociales à la transmission de la cécité

L'étiologie de la cécité ne regarde pas seulement sa thérapeutique et sa prophylaxie. Elle intéresse également le psychologue et le sociologue. En dépit de la prééminence du caractère « cécité », qui tend à niveler les différences, être aveugle par accident est tout autre chose, aux yeux de la société tout comme pour l'individu frappé, que d'être porteur d'une cécité héréditaire. Nous venons, en particulier, de constater que le risque d'hérédité était souvent invoqué comme obstacle à l'union avec un aveugle. Il nous paraît donc nécessaire de préciser les notions :

1) D'hérédité et de consanguinité ;
2) Et d'eugénisme ;

et de les examiner dans leurs incidences sur la psychologie sociale de la cécité.

1. *Cécité, hérédité et consanguinité*

Le contenu de la notion d'hérédité a beaucoup varié depuis un siècle. Pour Dumont (1), il y a « hérédité » quand un père ou une mère aveugle engendre un enfant aveugle, tandis qu'il y a seulement « consanguinité » entre les descendants quand ceux-ci sont atteints d'une même affection, les parents pouvant alors être normaux (disons : en apparence). Aujourd'hui, on parlerait d'hérédité dans le second cas tout comme dans le premier. Une confusion plus sérieuse est celle de l' « héréditaire » et du « congénital ». Déjà, vers 1880, Fuchs (2) insiste pour qu'on dissocie les deux notions. Une affection, en effet, peut très bien être héritée des parents et ne pas s'actualiser dès la naissance. C'est le cas, par exemple, de l'atrophie papillaire ou maladie de Leber, qui ne se manifeste que vers 20 ou 25 ans ; ou encore de certaines formes de glaucome, de rétinite pigmentaire, de cataractes tardives et même séniles qu'on ne décèle pas dès le berceau et qui ont pourtant un caractère familial. Par contre, l'ophtalmie des nouveau-nés, qui, sans être strictement congénitale, est tout de même une conséquence de la naissance, n'a rien d'héréditaire,

(1) Dr Dumont, *Recherches statistiques...* (1856).
(2) Dr Fuchs, *Causes et prévention de la cécité.*

au sens propre de ce mot (1). Il est d'autant plus nécessaire de préciser et de vulgariser la distinction entre « héréditaire » et « congénital », que le concept de cécité congénitale conserve toujours quelque chose de l'élément de mystère, voire d'impureté, dont il était fortement imprégné (voir plus loin, chap. VI, § A) dans les sociétés soumises à des impératifs de nature religieuse. Ce genre de survivance, enfoui dans l'inconscient, est long à s'effacer.

De plus, on confond « héréditaire » et « hérité ». Les généticiens contemporains réservent la première épithète aux phénomènes de transmission mendélienne, c'est-à-dire aux altérations affectant le *germen*. Pour eux, une dystrophie, qu'elle soit congénitale ou d'apparition tardive, même si elle est de toute évidence la conséquence d'une infection prénatale imputable aux géniteurs, ne saurait être qualifiée d'héréditaire, si elle ne s'attaque qu'au *soma*. De leur point de vue, l'hérédo-syphilis n'est pas une maladie héréditaire : c'est une maladie infectieuse contractée avant la naissance. Appliqué à la syphilis ou à toute autre affection du même genre résultant d'une contamination microbienne du fœtus, le terme « hérédo » serait impropre. Le point de départ de la vie n'est pas la naissance, mais la conception. La morbidité héritée diffère de la morbidité héréditaire, qui n'en représente qu'une partie, la seule transmissible.

Pour l'individu atteint, la distinction est d'importance. S'il ne se sent que victime, ses réactions ne seront pas les mêmes que s'il se sait à la fois victime et agent de transmission. Son attitude à l'égard de ses ascendants variera, suivant qu'il considérera tel d'entre eux comme vraiment coupable (cas d'une syphilis acquise et léguée par contamination prénatale), ou qu'il pourra le regarder comme n'étant lui-même que la victime de la fatalité (mutation) ou d'un déterminisme biologique contre lequel il ne peut rien. Et il en sera de même pour ses ripostes aux suspicions sociales qui viendront contrarier ses aspirations au mariage.

(1) L'oculiste allemand Magnus, cité par Fuchs (*Cause et prévention*..., p. 8), relate pourtant le cas d'un homme ayant perdu la vue par ophtalmie et dont les deux enfants étaient microphtalmes. Il est probable qu'il s'agit là d'une erreur de diagnostic consécutive à une insuffisance d'informations, ou peut-être même d'une simple coïncidence. « Il est tout à fait possible, écrit John B. Scott Haldane (*Heredity and Politics*, cité par J. Rostand, *Biologie et médecine*, chap. Ier), que, dans la race humaine, la plupart des individus portent au moins un gène nuisible récessif. » De son côté, Hermann J. Muller (également cité par J. Rostand, *ibid.*), affirme : « Si nous pouvions dépister tous les porteurs, nous trouverions vraisemblablement que la plupart des individus d'apparence normale portent quelque grosse tare ou même plusieurs tares à la fois. » Le sujet observé par Magnus n'était peut-être qu'un de ces porteurs de gènes récessifs.

Malheureusement pour lui, le problème est plus facile à poser qu'à résoudre. La science elle-même n'est pas toujours en mesure d'y répondre avec certitude.

La théorie chromosomique devrait avoir pour effet, non seulement de modifier les techniques prophylactiques, mais encore de faire apparaître sous un tout autre jour le problème de la responsabilité des ascendants dans la constitution du patrimoine héréditaire de l'individu. A en croire les généticiens, l'œil est particulièrement sensible aux mutations. Le nombre des affections oculaires considérées comme soumises au déterminisme mendélien s'accroît chaque jour (1). A partir d'un sujet manifestant un trouble caractérisé de cette nature, la génétique donne les lois mathématiques de sa réapparition dans la lignée. Mais le mécanisme de l'altération initiale du germen, autrement dit, celui de la première manifestation du gène morbide (et, éventuellement, de sa disparition), n'est pas pour autant tiré au clair. Pour dégager entièrement la responsabilité d'une maladie infectieuse (la syphilis, par exemple) dans l'apparition d'une tare (la rétinite pigmentaire, par exemple), il ne suffit pas que cette dernière soit notoirement reconnue comme héréditaire ; il faut encore prouver que l'infection n'a absolument rien à voir avec la mutation, ni comme cause déterminante, ni même comme condition favorisante. Or, sur ce point, deux thèses s'affrontent :

Les uns nient l'influence des toxines bactériennes sur le *germen*. Jean Rostand, après avoir résumé les arguments qui militent en faveur de ce point de vue, n'hésite pas à conclure : « Il faut donc résolument abandonner le vieux préjugé suivant lequel un couple d'humains normaux doit engendrer des enfants normaux. Étant donné ce que nous savons de l'hérédité, on n'a pas à suspecter des influences morbides chaque fois que l'on constatera dans une lignée l'apparition d'individus tarés (2) »

D'autres continuent à croire à ces influences. Si des agents physiques, tels que rayons X et chaleur, et des produits chimiques sont capables, c'est un fait d'expérience, d'accélérer le rythme des mutations, pourquoi, pensent-ils, n'en serait-il pas de même des toxines ? La spontanéité n'est-elle pas l'étiquette dont nous recouvrons notre actuelle ignorance de la cause des mutations, ou, ce qui revient au même, des circonstances propres à en modifier la fréquence ? Frappé encore du pourcentage anor-

(1) Cf. Dr Van Duyse, *Hérédité et affections familiales*, 1939. Pr G. Renard, *Atlas des maladies de la rétine*, 1946. Pr Franceschetti, *Les affections génétiques en ophtalmologie.*

(2) J. Rostand, *Biologie et médecine*, chap. III, p. 90.

mal d'antécédents syphilitiques rencontrés chez des sujets présentant de la lentiginose centrofaciale (localisation typique de taches de rousseur) (1), le Dr Touraine écrivait déjà, à propos des dysraphies : « Ainsi, et une fois de plus, la syphilis se montre capable de provoquer la mutation qui est à l'origine d'anomalies susceptibles de se transmettre ensuite selon les règles de l'hérédité mendélienne. Le *Treponema cuniculi* est, selon toute probabilité, la cause de la mutation qui a donné la variété castorex du lapin, le *Treponema pallidum* semble bien responsable d'un grand nombre de dysraphies (2). »

*
* *

Entre ces deux thèses, nous ne choisirons pas : nous ne sommes pas qualifiés pour prendre position. En les résumant très succinctement, nous n'avions d'autre but que de montrer quelles difficultés rencontrait la distinction entre l' « hérité héréditaire » et l' « hérité non héréditaire ». Au demeurant, si nous avons parlé des rapports des maladies proprement héréditaires avec la syphilis, c'est à cause de la mauvaise réputation qui s'attache à ce dernier terme. Il est de ceux qui se sont considérablement chargés de jugements de valeur péjoratifs. De plus, au temps d'Alfred Fournier, à l'âge d'or de la syphiligraphie, tout ce qui ne pouvait être expliqué autrement était mis sur le compte des affections vénériennes. Ce fut le cas pour bon nombre de cécités (3) et de surdi-mutités (4). Si la génération médicale actuelle est plus prudente à cet égard, il est resté quelque chose dans le public des exemples cités au cours des campagnes antivénériennes du début de ce siècle. Il est inutile que nous insistions sur les retentissements affectifs et les conséquences pratiques de ces courants d'opinion, très sensibles aux généralisations non justifiées.

S'il n'est pas niable que les infections prénatales laissent des séquelles graves chez beaucoup d'innocents, il serait dangereux

(1) Cf. Dr TOURAINE, *Semaine des Hôpitaux de Paris*, 2 février 1942.

(2) ID., *L'Etat dysraphique.*

(3) Voyez les statistiques et les commentaires de Trousseau (Dr TROUSSEAU et Dr TRUC, *Rapport sur la cécité et les aveugles en France*, 1902, pp. 41-42). Ni DUMONT (*Recherches statistiques...*, 1856), ni FIEUZAL (*Mémoire sur la prévention de la cécité*), ne font allusion aux origines vénériennes de cette infirmité. Avec FUCHS (*Causes et prévention de la cécité*, trad. FIEUZAL, 1885), le mouvement s'amorce : on commence à mettre sur le compte de la syphilis la plupart des affections oculaires antérieurement attribuées à la scrofule, diathèse dont on ne parle plus guère aujourd'hui.

(4) Alfred Fournier fut médecin de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

d'en conclure que tout ce qui n'est pas héréditaire (au sens que les généticiens donnent à ce mot) a encore et tout de même pour cause la syphilis. On sait aujourd'hui que d'autres maladies infectieuses peuvent être incriminées. L'un des exemples les plus caractéristiques de perméabilité du placenta aux virus a été fourni, en 1941, par un médecin australien, le Dr Miller. D'après ce praticien, sur 132 enfants nés de mères ayant contracté la rubéole durant les trois premiers mois de la gestation, on a relevé : 76 cataractes ; 68 malformations crâniennes ; 67 malformations du cœur (aucune maladie bleue toutefois) ; 13 affections oculaires autres que la cataracte (savoir : 3 glaucomes, 5 microphtalmies, 7 strabismes, 2 inflammations des tuniques profondes, 2 nystagmus). 18 bébés seulement étaient normaux ; les autres, soit plus de 86 %, souffraient, pour la plupart — les chiffres le montrent — d'anomalies multiples, et l'œil était le plus frappé (1). Voilà un palmarès qui, avant cette découverte et en l'absence de tout antécédent héréditaire proprement dit, n'aurait pas manqué d'être attribué à la syphilis. Qu'on ne dise pas qu'en définitive le résultat est le même. Compte tenu de ce que nous avons dit plus haut du coefficient d'impureté affecté au morbide congénital, socialement, il vaut mieux devoir son infirmité à la toute banale rubéole qu'à une maladie marquée d'un stigmate moral. Que la syphilis joue ou non un rôle dans la création de gènes morbides, la génétique tend tout de même, nous l'avons vu, à diminuer sa responsabilité immédiate. Resterait à déterminer si la science de l'hérédité, en détruisant un préjugé, n'en renforce pas un autre. Toujours socialement parlant, est-on vraiment moins marqué quand on est un chaînon d'un certain déterminisme, que si l'on tient sa tare d'une maladie réprouvée ? Pour le commun, déterminisme et fatalité sont bien près d'être confondus, et les esprits modernes ne sont peut-être pas entièrement libérés de la compénétration antique de la fatalité et de la malédiction (les Atrides, les Labdacides). Il serait donc opportun de vulgariser que le déterminisme mendélien est loin d'être linéaire.

Qu'une conjoncture de facteurs héréditaires ait à un certain moment produit une cécité ne suffit peut-être pas pour que cette cécité soit qualifiable d'héréditaire. Par rapport au passé, elle l'est, puisqu'elle est d'origine chromosomique. Par rapport à l'avenir,

(1) Nous empruntons ces chiffres à un article publié dans le *Home Teachers for the Blind*, juillet 1948, sous la signature du Dr Frank J. Hill. La première communication sur ce sujet a été donnée par McAlester Greeg (*Trans. opht. Society*, Australie, 1942).

elle ne l'est pas nécessairement. « Nous ne pouvons parler toujours d'hérédité de caractères, écrit Haldane (1) ; dans bien des cas, il faut parler de l'hérédité d'une certaine constitution qui, dans un milieu particulier, donne telle ou telle gamme de caractères. » Pour expliquer la variabilité observée dans la localisation des effets de ces « constitutions » héréditaires, on invoque notamment des associations de gènes (phénomènes du *linkage*), des variations du milieu utérin, du milieu hormonal, des apports alimentaires, de l'âge des parents au moment de la conception. Nous sommes loin de la théorie par trop simpliste qui, ne considérant que les formules de combinaisons alignées par les généticiens, imagine que toute cécité d'origine héréditaire doit nécessairement redonner des cécités dans la lignée du porteur. Il est malheureusement des affections oculaires de cette nature : c'est à elles, mais à elles seules, qu'on devrait réserver le terme de « cécités héréditaires ».

*
* *

Une autre source de suspicion que la génétique devrait contribuer à clarifier, c'est la notion de consanguinité. La mise au point sera d'autant plus lente à s'installer dans les esprits, que le problème a été lié à celui de la prohibition de l'inceste (2), et mêlé ainsi à l'explication d'interdits qui, semble-t-il, n'ont rien à voir avec la biologie (3). Sous son aspect juridique et moral, la limitation actuelle des mariages entre proches ne représente qu'une survivance des prohibitions anciennes. Elle est manifestement inadaptée aux exigences d'une prophylaxie rationnelle des maladies héréditaires. Du point de vue scientifique, elle est à la fois trop étendue et trop étroite.

Trop étendue, partout où elle s'étend à la parenté par alliance, là où le renforcement des caractères morbides n'est pas plus à craindre que dans le cas d'une exogamie radicale. Il est vrai que le Code civil, qui prohibe les unions entre collatéraux jusqu'au troisième degré (art. 162 et 163), admet la possibilité de dispense entre beau-frère et belle-sœur, entre oncle et nièce, tante et neveu (art. 164). Mais le *Codex Juris Canonici* de Pie XI et Benoît XV refuse encore cette possibilité, ce qui res-

(1) John B. Scott Haldane, *Heredity and Politics*, cité par J. Rostand, *Biologie et médecine*, p. 44.

(2) Morgan, *Ancient Society*, p. 69. Réfuté par Durkheim, *op. cit.*, ci-après.

(3) Cf. Durkheim, *La prohibition de l'inceste et ses origines*. Mangenot, article Inceste du *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VII. — Freud, *Totem et tabou* (1913).

treint les effets de ce qui pourrait être regardé comme une intervention de la biologie dans la législation civile (1). D'autre part, cette dernière applique à la filiation adoptive (art. 348) les règles prévues pour la filiation naturelle, et l'Église fait de même pour les affinités spirituelles créées par le Baptême et la Confirmation.

Par contre, la limitation légale est trop restreinte, puisque, copiant en cela le Code Napoléon, la plupart (2) des codes civils autorisent les mariages en ligne collatérale, à partir du quatrième degré (cousins germains). Du point de vue strictement eugénique, il y a donc régression par rapport à l'ancien droit romain, puisque ce n'est guère qu'après les guerres puniques que les unions entre collatéraux au quatrième degré furent permises (3). Il serait intéressant de déterminer si ce relâchement du droit a été suivi d'un accroissement du nombre des individus atteints de tares héréditaires. En fait, on ne saura probablement jamais si les sociétés qui ont pratiqué une exogamie assez rigoureuse comptaient moins de cécités héréditaires, par exemple, que les civilisations où les unions entre proches étaient permises, voire honorées (4). D'une part, chez les primitifs même, l'exogamie ne supprimait pas entièrement les risques d'unions consanguines — au sens biologique du terme — puisque, là où était pratiquée la filiation utérine, deux enfants nés du même père, mais de mère différente, n'appartenaient pas au même clan et pouvaient contracter mariage. D'autre part, l'infanticide des infirmes (voir ci-après, chap. VI, § A), a pu jouer le rôle d'épurateur de la race. Au demeurant, aucun texte ancien ne signale de dégénérescences chez les descendants de consanguins, ni de malédictions contre eux, ce qui aurait la même valeur. D'après Durkheim (5), les premières allusions aux effets de la consanguinité sur

(1) En réalité, l'art. 164 n'exclut pas le cas où oncle et nièce, tante et neveu seraient consanguins.

(2) Le code allemand admet sans dispense les mariages entre collatéraux au troisième degré. Par contre, l'ancien droit russe étendait les empêchements jusqu'au septième degré (FUCHS, *Causes et prévention de la cécité*, p. 14).

(3) MANGENOT, *op. cit.*

(4) Les Chaldéens semblent bien n'avoir connu que l'interdiction au premier degré en ligne directe (Hammourabi, 154). Chez les Mèdes et les Perses, plus le degré de parenté était proche, plus le mariage était louable (Mangenot). En Egypte, les mariages royaux se faisaient uniquement dans la famille du Pharaon (MASPERO, *Histoire ancienne de l'Orient classique*, I, p. 270) ; dans le peuple, l'union du père et de la fille n'était pas entièrement prohibée, et celle du frère et de la sœur était réputée juste et naturelle (MASPERO, *Contes populaires de l'Egypte ancienne*, p. 52).

(5) DURKHEIM, *op. cit.*

la santé de la race ne remonteraient qu'au XVIIe siècle (Burton, 1621 (1) ; Campanella, 1640).

Autant qu'on puisse l'affirmer aujourd'hui, ce n'est pas la consanguinité, si proche soit-elle, qui crée la morbidité. Le danger réside tout entier dans la présence de cette dernière chez les procréateurs, qu'ils soient ou non parents. Le droit, qui, comme on sait, retarde toujours sur les mœurs et sur les découvertes scientifiques, en arrivera peut-être un jour à codifier les recommandations de la génétique. Mais auparavant, celle-ci aura à nantir les juristes de principes sûrs.

Pour un eugéniste pur, la contre-indication n° 1, c'est la présence de la maladie, qui interdit toute union, aussi bien exogamique que consanguine. Lorsqu'une affection (l'une des formes de la cataracte héréditaire, par exemple) est due à un gène dominant, 25 % seulement des descendants sont épargnés, dans le cas le plus favorable (union hétérozygote-normal). Par contre, aucun de ces épargnés n'est suspect, puisque, en dominance, n'est suspect que quiconque actualise la tare. Le mariage entre deux consanguins normaux, issus d'une lignée où le mal s'est manifesté en dominance, n'est pas plus à redouter, en théorie, que l'union de deux normaux non consanguins.

En récessivité, seuls les homozygotes actualisent la maladie. Pour eux, comme pour tous les porteurs de gènes morbides dominants, la consanguinité n'est à prendre en considération que si l'on néglige d'abord l'avertissement en soi que constitue la présence de l'affection (2). Les hétérozygotes, au contraire, sont porteurs sans être atteints. C'est pour eux que la consanguinité est une contre-indication, car, dans une lignée où le mal s'est manifesté sous cette forme, on ne sait jamais si les descendants d'apparence normale sont génétiquement normaux (3).

Lorsque le caractère héréditaire est lié au sexe, le gène morbide, pense-t-on, n'est porté que par le chromosome X, celui qui, dans le soma, est double chez la femme, simple chez l'homme. Dans l'état actuel de nos connaissances, sauf peut-être

(1) BURTON : *Anatomy of melancholy* (1621). — CAMPANELLA, *De Monarchia Hispanica* (1640).

(2) Par suite de l'existence de gènes létaux, certains homozygotes de cette catégorie disparaissent avant d'avoir atteint l'âge de procréer. Ce serait le cas pour l'idiotie amaurotique congénitale. Quant au gliome de la rétine, qui amenait la mort avant l'âge d'un an, il est aujourd'hui opérable, ce qui conduit à des chances de survie.

(3) D'après le Dr FRANCESCHETTI *(La diminution de la cécité infantile due aux maladies infectieuses)*, le risque d'hérédité serait 31 fois plus grand pour un couple consanguin que pour un couple non consanguin.

l'une des formes du daltonisme, toutes les affections oculaires liées au sexe sont récessives. Dans ce cas, l'hétérozygote du sexe masculin est toujours atteint, tandis que, chez les femmes, ne le sont que les homozygotes. Par contre, l'homme non atteint n'est jamais suspect. Dans une lignée où est apparue une affection oculaire de ce type (maladie de Leber, par exemple) la consanguinité est toujours à redouter pour les filles car on ne peut prévoir si elles sont normales ou porteuses, tandis qu'elle n'a pas à être prise en considération pour les garçons non frappés.

Ces notions, que nous avons d'ailleurs simplifiées, sont familières aux biologistes. Elles sont moins claires pour le grand public. Nous les avons rappelées, parce qu'elles étayent les considérations suivantes, propres à notre sujet :

1° Dans la lignée d'un malade héréditaire, se rencontrent tout de même des normaux. Parmi ceux-ci, il en est qui ne sont nullement à suspecter (garçons et filles dans le cas d'une dominance ; garçons dans le cas d'une récessivité liée au sexe). Pourtant, une certaine suspicion, d'origine sociale, pèse sur ces derniers, suspicion qui sera accrue si les parents sont connus comme consanguins. A l'heure des projets de mariage, les descendants normaux auront à faire la preuve de leur innocuité. Il est même à craindre que, dans certains cas, une réserve systématique de la part des tiers, coupant court à toute perspective d'union, ne laisse même pas au suspecté à tort l'occasion de se justifier. On voit ce que cela peut engendrer sur le plan affectif.

2° L'introduction en génétique de la notion de consanguinité ne se conçoit que s'il y a double hérédité morbide, ou présomption de double hérédité morbide. Mais la double morbidité héréditaire peut fort bien exister sans qu'il y ait parenté entre les conjoints. De ce point de vue, il y a statistiquement plus de risques d'hérédité morbide dans les unions entre aveugles que dans les unions entre normaux, ou même entre sujet atteint de cécité et sujet normal. En effet, en dominance, l'union de deux homozygotes ne donne que des homozygotes (donc, aucune régression de la morbidité) ; l'union de deux hétérozygotes peut faire apparaître un homozygote (d'où aggravation de la morbidité) ; au contraire, sur 100 unions du type hétérozygote-normal, on doit trouver 50 % de normaux, et pas d'homozygotes (ce qui constitue une amélioration relative). Nous verrons plus loin (§ E) quel rôle jouent les îlots, les communautés d'aveugles, créateurs de rapprochements, dans la constitution des ménages d'aveugles. De ce fait, ils contribuent, dans une certaine proportion, à la multiplication de la morbidité héréditaire.

3º Nous venons de rappeler que la consanguinité ne crée pas en soi l'hérédité morbide. On pourrait en dire autant de la co-infirmité. Pourtant, de même que la suspicion non raisonnée s'attache à la consanguinité, elle pèse, plus lourdement encore peut-être, sur l'union de deux infirmes. L'étonnement qu'on manifeste de voir un ménage d'aveugles produire des enfants normaux en est une preuve. Bien des aveugles pourraient témoigner de l'authenticité du dialogue suivant : « Vous avez des enfants ? — Mais oui — Et ils voient tous bien clair ? — Oui. — Ah ! » Certains interlocuteurs ajoutent, comme s'il leur fallait trouver une explication : « C'est une bénédiction », ou bien : « C'est vrai qu'il y a la Providence. »

S'il arrive, au contraire, que deux conjoints aveugles donnent le jour à un déficient visuel, on conçoit difficilement que cet accident puisse n'être le fait que de l'un des conjoints (atteint, par exemple, de glaucome se transmettant en dominance) et que, dans ces conditions, l'effet aurait été exactement le même si l'autre époux avait été voyant. Instinctivement, on est porté à croire que la cécité ne peut que renforcer la cécité, même si l'une des deux infirmités est d'origine traumatique.

On le voit, les notions génétiques de la masse sont loin d'être claires. Elles sont fortement imprégnées de préconçu social, qui intervient, autant que l'objectivité scientifique, sinon plus, dans l'attitude adoptée à l'égard des malades héréditaires et de ceux qui sont soupçonnés de l'être, à tort ou à raison.

2. *Eugénisme et cécité*

Les solutions radicales adoptées par l'Allemagne nationale-socialiste en faveur de la protection de la race devaient tout naturellement avoir leurs incidences sur les aveugles de ce pays. La cécité héréditaire figure dans la liste des affections tombant sous le coup de l'article 1er de la fameuse loi allemande du 14 juillet 1933 (1) sur la *Prévention des maladies héréditaires*, article dont la disposition essentielle est, on le sait, la suivante : « Quiconque est un malade héréditaire peut être stérilisé chirurgicalement si, d'après l'expérience médicale, on peut s'attendre avec de grandes probabilités à ce que sa descendance doive souffrir de maladies physiques ou mentales. » Tout fut immédiatement mis en œuvre pour que les aveugles fussent dûment informés. Dès septembre 1933, *Blindenwelt*, l'un des principaux périodiques

(1) Deux autres textes, du 22 juin 1935 et 4 février 1936, sont venues ultérieurement compléter cette loi.

allemands traitant des questions intéressant la cécité donne un résumé de la loi (1). Le mois suivant, il en commente les dispositions (2) et invite ses lecteurs à s'y soumettre, n'hésitant pas à leur parler de « dégénérescence et de décadence », de « prolifération des éléments inférieurs », déclarant tout net que « la liberté et le droit de chacun à disposer de soi-même doivent s'effacer quand la vie de tout un peuple est en cause ».

En novembre (3), nouvelles *Réflexions sur le problèmes des aveugles*, où la stérilisation est, cette fois recommandée, non seulement aux sujets atteints de cécité héréditaire, mais à leurs descendants, ceux-ci, affirme-t-on, étant remarquablement prédisposés à transmettre la cécité, sans qu'aucun signe extérieur ne permette de le déceler.

De son côté, un autre périodique, *Beitraege zum Blindenbildungwesen*, organe de l'Association des Universitaires aveugles allemands (Verein der Blinden Akademiker Deutschlands) qui avait consacré une grande partie de son n° 3 (juillet-septembre) de 1933, à « L'incorporation des aveugles dans la communauté publique », donne, dans le numéro suivant (octobre-décembre), deux importantes études sur les rapports de la cécité et de l'eugénisme (4). Le second de ces articles, signé par le Dr Pfannenstiel, directeur de l'Institut d'Hygiène de l'Université de Marbourg, est tout à fait caractéristique de l'esprit qui animait, à cette époque, les dirigeants de la politique sociale allemande.

Les théoriciens du totalitarisme ne considèrent l'individu qu'en fonction du rôle qu'il peut et doit jouer dans la Communauté. Pour eux, l'eugénisme n'est ni affaire d'humanité ni affaire d'économies à réaliser sur le budget de l'État, mais de rendement. « Il n'y a pas place dans notre organisation pour les demis, quarts ou huitièmes de force (5). » « Les faibles méritent certes notre pitié, mais, de ce fait, précisément, nous devons veiller à ce qu'ils n'augmentent pas en nombre. Notre pitié pour les faibles devient hautement efficace quand nous veillons à ce que, autant que possible, il ne soit plus mis de faibles au monde (6). » « Il faut considérer la joie de vivre de ceux qui naissent sains plus

(1) *Blindenwelt*, septembre 1933, p. 261.
(2) *Ibid.*, octobre 1933, p. 297.
(3) *Blindenwelt*, novembre 1933, p. 323.
(4) *Beitraege zum Blindenbildungwesen*, 4, 1933. — Dr Zahor, *Eugenik und Blindheit*, pp. 98-106. — Dr Pfannenstiel, *Blindheit und Eugenik vom Standpunkt des Volkshygiene*, pp. 106-115.
(5) *Binding und Hoche*, cités par Pfannenstiel, *op. cit.*, p. 108.
(6) Fritz Lenz, cité par Pfannenstiel, *op. cit.*, p. 108.

encore que la pitié pour ceux qui naissent touchés (1). » Aux yeux de l'homme sain, l'aveugle, quelle que soit sa valeur morale ou intellectuelle, ne sera jamais qu'un diminué, une fraction de « force ». « L'homme sain considère la cécité de son concitoyen comme une anomalie dans le domaine des sens, comme une particularité négative qu'il se refuse dans son for intérieur à voir se répéter, se poursuivre (2). » « La notion de la valeur propre de l'aveugle ne peut être alignée avec la notion de la valeur propre de l'homme né sain. Leur valeur à tous deux, du point de vue de la Communauté, sera différente (3). »

Ce qui est significatif, quant à la position prise par les philosophes totalitaristes à l'égard de la destruction des « éléments inférieurs », c'est que, d'une part, ils prononcent à son propos le mot d' « euthanasie » *(sterbehilfe)* et que, d'autre part, ils la justifient comme on justifie le droit que prend la Société en temps de guerre de sacrifier la vie des citoyens. « Il faut, écrit encore le Dr Pfannenstiel, que l'État ait parfois le droit de décider si la vie doit être maintenue et si sa reproduction est désirable ou doit être évitée... Aucun Allemand vraiment patriote ne doutera qu'il ne soit permis à l'État, en temps de guerre, de risquer la vie de tout citoyen en état de faire la guerre. De même, l'État a le droit, en temps de paix également — puisque l'état de paix ne représente que la suite, avec des moyens différents, de l'état de guerre — de décider de l'incorporation de tout citoyen, et, pour sauver et améliorer la santé de la totalité du peuple, d'éliminer les éléments inutiles... (4). Le droit d' « aider à mourir » (5), à condition qu'il soit légal, devrait bien entendu, n'être employé que dans de rares cas, et notamment lorsqu'il apparaît comme un vrai non-sens de maintenir et élever des individus considérés comme complètement indignes de vivre (Vollig Lebensunwertes Individuen) comme cela se produit couramment et au prix de gros frais dans nos institutions d'enfants déficients et d'idiots (6). »

Ainsi, dès 1933, les exigences du totalitarisme aboutissaient,

(1) Pfannenstiel, *op. cit.*, p. 122.
(2) *Ibid.*, p. 113.
(3) *Ibid.*, p. 113. — Visiblement cette littérature s'inspire de Nietzsche : cf. *La volonté de puissance*, liv. II, notamment § 151, 228, 229.
(4) *Ibid.*, p. 108.
(5) Nous hésitons à traduire « sterbehilfe » par « euthanasie », ce dernier terme impliquant l'intention d'apporter un soulagement à la souffrance. « Euthanasie » ne convient que si l'on suppose que les sujets visés souffrent de leur état, soit physiquement, soit moralement. Mais il s'agit ici de débarrasser la société, non l'individu, du fardeau d'une vie inutile.
(6) Pfannenstiel, *op. cit.*, p. 109.

en théorie tout au moins, à l'élimination directe des moins aptes. En théorie du moins, car la pratique de cette euthanasie d'un genre particulier rencontrait bien des objections, en Allemagne même, notamment d'ordre religieux (1). La stérilisation volontaire (art. 2 de la loi du 14 juillet 1933) ou forcée (art. 3) permettait d'atteindre le même but à plus longue échéance, il est vrai, mais avec certitude. Si l'on en croit Fritz Lenz (2), il ne semble pourtant pas que « les milieux compétents » aient songé à user fréquemment de la stérilisation par contrainte. Ils préféraient agir par persuasion. C'est ainsi que, dans le temps même où les périodiques spéciaux à l'usage des aveugles ou de leurs patronnants, exposaient le problème à leurs lecteurs, les universitaires aveugles allemands, réunis à Marbourg le 23 décembre 1933, donnaient leur approbation à la loi sur la prévention des maladies héréditaires et déclaraient que :

« En leur qualité de travailleurs intellectuels exerçant une profession ou un métier, et sachant, par conséquent, quelles entraves de toutes sortes la cécité leur impose dans leur vie pratique et leur position sociale, ils veulent éviter à leurs compagnons d'infortune la lourde responsabilité de léguer cette infirmité ou quelque infirmité analogue à leurs enfants et petits enfants. Ils espèrent que ce renoncement volontaire à une descendance permettra d'atteindre l'élimination de la cécité héréditaire (3). »

La littérature nazie réussit-elle à convaincre les intéressés ? On peut se le demander quand on voit avec quelle insistance les périodiques spéciaux de l'époque reviennent sur la question pour éclairer la notion d'hérédité ou commenter les prescriptions légales (4) ; pour conseiller l'enseignement des principes nouveaux

(1) Les passages suivants de l'Encyclique *Mit Brennender Sorge* promulguée par Pie XI le 14 mars 1937, publiée directement en allemand et lue dans toutes les églises catholiques d'Allemagne le 21 mars 1937, constituent une condamnation implicite des lois raciales.

« Les lois humaines qui sont en contradiction insoluble avec le droit naturel sont marquées d'indices originels qu'aucune contrainte, aucun déploiement extérieur de puissance ne peut guérir. C'est à la lumière de ce principe qu'on peut juger l'axiome : « Le droit, c'est l'utilité du peuple » (*op. cit.*, p. 914).

« Il est impossible qu'une chose soit utile si elle n'est pas en même temps moralement bonne » (*ibid.*, p. 915)...

« L'homme, en tant que personne, possède des droits qu'il tient de Dieu et qui doivent demeurer vis-à-vis de la collectivité en dehors de toute atteinte qui tendrait à les nier, à les abolir ou à les négliger » (*ibid.*, p. 915).

(2) Klin, *Wochenschr.*, n° 294, 1934.

(3) Texte communiqué par le Dr Carl Strehl, directeur du Blindenstudienanstalt de Marburg o /Lahne (lettre du 14 avril 1949, inédite).

(4) *Blindenwelt*, juin 1942, p. 142 : L'aveugle dans le mariage et la famille. — *Blindenfürsorge*, 1938, p. 52 : La politique raciale et les aveugles par le Dr Vollguth. — *Ibid.*, nov.-déc. 1935, p. 285 : Que faut-il entendre par malade héréditaire ?

dans les écoles d'aveugles (1), etc. Ne devait-on pas aussi tenir les aveugles au courant des mesures de protection qu'il fallut bientôt prendre en faveur des stérilisés ? Ceux-ci ne pouvaient contracter mariage qu'entre eux ou avec d'autres malades héréditaires, car il ne convenait pas qu'ils privassent la nation de sujets sains, capables d'engendrer des êtres normaux ; aussi l'État va-t-il s'entremettre pour organiser des unions adéquates chez les aveugles comme chez les autres assujettis aux lois raciales (2). Il interviendra également pour limiter des risques de congédiement ou de changement d'emploi consécutifs à la stérilisation, et les inconvénients que comportaient, sur le plan sentimental, les réintégrations forcées et motivées (3). A chaque instant, il fallait protéger « l'honneur des malades héréditaires » : après le tribunal de Giesen (4), c'est celui de Weimar qui, par arrêt du 12 janvier 1937, estime qu'une amende ne suffit pas pour punir une insulte à l'adresse d'un stérilisé, et qui inflige au coupable un mois de prison (5).

Toutes ces dispositions plus ou moins coercitives révèlent l'existence de conflits affectifs graves auxquels les suspects d'hérédité malsaine n'ont pas échappé sans doute. Le caractère extérieur de leur infirmité et la méfiance naturelle à l'égard de la cécité désignaient tout particulièrement les aveugles à l'attention des organismes chargés de l'application de la loi. Bien que pour être déclarés « malades héréditaires », il fallut : 1° Que le caractère héréditaire de l'affection fût constaté par un médecin officiel (Staatsartz) ; 2° Qu'une décision soit prise par un tribunal spécial, composé d'un staatsarzt, d'un spécialiste en matière d'hérédité, assermenté, et d'un juriste (6) — beaucoup de non-suspects eurent sans doute à se défendre, sinon contre les autorités, du moins contre l'opinion, muette ou hautement exprimée.

En Angleterre, berceau de l'eugénisme (7), la stérilisation volontaire est admise. En France, non seulement elle n'est pas

(1) *Ibid.*, oct. 1935, p. 252 : L'étude de la famille dans les écoles d'aveugles.
(2) *Blindenwelt*, fév. 1942, p. 29, et mars 1942, p. 63 : L'état intervient pour le mariage des aveugles.
(3) *Blindenwelt*, nov. 1935, p. 301 et déc. 1935, p. 373 : La situation des stérilisés dans la communauté.
(4) *Ibid.*, déc. 1935, p. 373.
(5) *Ibid.*, sept. 1938, p. 87 : La protection de l'honneur des malades héréditaires.
(6) Loi du 14 juillet 1933, art. 3.
(7) On fait de F. Galton le père de l'eugénisme, et le premier congrès des eugénistes s'est réuni à Londres en juillet 1912. Cf. F. Galton, *Hereditary Genius* (1869) ; *Natural Inheritance* (1889).

permise, mais elle serait punie, pouvant être considérée soit comme une mutilation volontaire, soit comme une pratique anticonceptionnelle. La seule mesure qui ait été prise dans ce pays contre la transmission des tares héréditaires est l'institution du certificat prénuptial. On sait que ce certificat témoigne seulement que le sujet a consulté un médecin avant de contracter mariage. A notre avis, cette formalité administrative est inopérante. Elle intervient trop tard. Ce n'est pas à la veille du mariage, alors que jouent de puissants mobiles sentimentaux ou sociaux, qu'il convient de mettre l'individu en demeure de prendre ses responsabilités. Ou l'on passera purement et simplement outre aux recommandations du médecin, ou l'on aboutira à des pratiques anticonceptionnelles qui risquent de provoquer des conflits affectifs entre les époux. Il serait plutôt souhaitable qu'à 21 ans tout au moins (1), et périodiquement ensuite, chaque homme ou chaque femme fût exactement renseigné sur son éventuelle capacité de transmettre une tare à ses descendants. Des conseils appropriés devraient en particulier être dispensés aux élèves ou apprentis majeurs des écoles d'aveugles, avant leur sortie de l'établissement, non seulement aux suspects, mais aussi aux sujets sains qui, pour peu qu'ils soient d'un tempérament dubitatif, peuvent s'abstenir de contracter mariage, par crainte d'hérédité morbide.

Si des règles strictes de prohibition de mariage, ou de stérilisation obligatoire n'ont pas encore été édictées (en Allemagne excepté, et encore temporairement (2)), c'est que le problème est très complexe. Même en ce qui regarde les affections considérées comme héréditaires par les généticiens, la réalité ne répond pas toujours aux formules de combinaisons auxquelles veulent la ramener les tenants de la théorie chromosomique. Il y a des exceptions, des atténuations, des aggravations, dont les causes sont encore mal expliquées. A quoi attribuer, par exemple, le phénomène d'anticipation enregistré (3) pour la cataracte, celle-ci apparaissant tard chez l'ancêtre, puis à 45 ans, à 20 ans, enfin à la naissance parfois, chez les descendants. Comment se fait-il

(1) Toute révélation à un mineur pourrait être considérée par les parents de ce dernier comme une violation du secret professionnel, et le médecin délinquant serait susceptible d'être poursuivi.

(2) En Hesse, par exemple, les lois pour la préservation de la race des 14 juillet 1933, 26 juin 1935 et 4 février 1936 ont été annulées par le décret du 16 mai 1946. Le Dr Strehl, directeur de l'Institut de Marbourg (lettre du 14 avril 1946, déjà citée), pense qu'il en a été de même dans toutes les provinces allemandes.

(3) Le fait nous a été précisé par le Dr Bailliart, déjà cité.

que, dans telle famille où le père est aveugle, les premiers enfants soient normaux, le mal ne réapparaissant qu'au quatrième ou cinquième enfant (1) ? Ce « mal en retour » peut masquer le caractère héréditaire d'une affection (2). Si l'on admet l'existence de gènes létaux ou sublétaux (3), il faut aussi admettre que les tares qui relèvent de ces gènes, l'idiotie amaurotique par exemple, auraient dû disparaître depuis longtemps, les sujets atteints mourant avant d'être venus à l'âge de procréer. Si l'on explique la constance observée dans la persistance de ces tares par les mutations, il faut alors reconnaître que les mesures préventives diminueront peut-être le nombre des affections héréditaires, mais ne les feront jamais disparaître complètement, ces affections pouvant surgir spontanément ou procéder d'une cause encore mystérieuse.

La génération actuelle des médecins est donc mal préparée à prononcer un pronostic catégorique sur les tares héréditaires. Devant les conclusions de la génétique, science trop neuve, la plupart d'entre eux adoptent une attitude expectante et suspendent leur jugement. On l'a bien vu en Allemagne au moment même où la campagne pour la stérilisation des « malades héréditaires » battait son plein. Les oculistes, en particulier, étaient loin d'être d'accord. L'un des plus éminents d'entre eux, le Dr Zahor, de Prague, n'hésitait pas à écrire : « Plus on pratique la médecine, plus on devient prudent, moins on croit à l'évolution linéaire des choses dans le sens des décrets (4). » Il admet « qu'il existe un devoir social, et que les citoyens peuvent demander que les aveugles héréditaires renoncent à toute descendance », mais il souligne que les difficultés surgissent lorsqu'il s'agit de définir les cas. L'hérédité mendélienne est loin d'être inflexible : certaines circonstances extérieures, telles que le milieu, l'alimentation, la transplantation peuvent la modifier.

C'est précisément au nom de la grande incertitude que comportaient alors les théories sur l'hérédité qu'un autre praticien allemand, le Dr Kraemer, se refusait à prendre la responsabilité de substituer son autorité de médecin à la libre décision des aveugles. Les divergences considérables d'opinion sur la proportion des cécités héréditaires chiffraient suffisamment l'étendue

(1) *Blindenfürsorge*, n° 58, 1938, p. 52 : La politique raciale et les aveugles (Dr Volguth). Déjà cité.
(2) *Ibid.*
(3) Jean Rostand, *Hérédité et médecine* (1939).
(4) Eugenik und Blindheit, *Beitraege zum Blindenbildungswesen*, 4, 1933, p. 98.

de cette incertitude. Alors que, pour Kraemer, 3,85 % des cécités seraient transmissibles, le Pr Freiherr von Verschuer, estimait que leur nombre est huit à dix fois plus élevé, de sorte que le tiers des aveugles aurait été justiciable, d'après lui, des mesures draconiennes envisagées en faveur de la protection de la race (1). A la vérité, comme le pensait le Pr von Hippel, de Goettingen (2), de telles différences d'appréciations proviennent de la difficulté d'obtenir des informations objectives sur l'ascendance des sujets étudiés, Kraemer ayant sans doute écarté systématiquement de ses statistiques tous les cas insuffisamment étayés, von Verschuer ayant, de son côté, extrapolé à partir de cas incontestables, bien observés.

Aujourd'hui, la difficulté subsiste. Au moment du certificat de consultation prénuptiale, il est plus facile à un médecin de s'appuyer sur les examens radioscopiques et sérologiques exigés par la loi que d'obtenir d'un sujet actualisant un caractère morbide présumé héréditaire des renseignements précis sur la présence chez ses ascendants de ce même caractère ou de tares génétiquement apparentées à celle dont il souffre. Aussi, mis en face d'un cas concret de ce genre et sachant bien qu'en biologie une réaction négative ne prouve pas grand-chose, beaucoup de praticiens pensent-ils plutôt à la syphilis qu'aux mutations.

Or, nous avons vu plus haut combien était discutée la transmission héréditaire des dystrophies résultant d'une infection prénatale, ou l'hérédité d'un tempérament, d'une « constitution », cause présumée d'une dégénérescence et capable de la réactualiser ou de se manifester sous une autre forme. Tant que ne sera pas éclairci ce problème, il ne faudra pas s'attendre à ce que des mesures coercitives cohérentes, tendant à limiter la procréation, soient dirigées contre les victimes des infections prénatales.

Mais, avant de prendre la forme légale, les réactions sociales se manifestent par des suspicions et des évictions qui ne s'embarrassent pas de fondements scientifiques, et qui, s'attaquant surtout aux infirmités visibles, frappent indistinctement les suspects et les innocents. L'eugénisme ne pose pas que des problèmes biologiques. Il est, nous l'avons vu, affaire de point de

(1) Sur les discussions entre Kraemer et von Verschuer, cf. le *Bulletin de Reichsdeutscher Blindenverband*, 1933. Cf. également Pfannenstiel, *art. cit.* (*Beitraege*, 4, 1933).

(2) Pr von Hippel, *Bulletin Reichsdeutscher Blinderverband*, 1933, pp. 9-12.

vue sur la position de l'individu en face de la société. Enfin et peut-être surtout, il soulève le problème psychologique de la préparation des esprits, de la création d'une mentalité eugénique qui inclinera le sujet atteint à prendre conscience de son état et de ses responsabilités et l'amènera à ne pas faire supporter à l'inoffensif les rigueurs qui ne devraient s'adresser qu'au dangereux.

§ C) L'anormalité des relations entre aveugles et voyants de sexes différents

Les résultats de notre enquête auprès des voyants posent le problème du caractère des relations entre aveugles et voyants de sexe différent. Si nous examinons d'abord le cas des relations entre hommes aveugles et femmes voyantes, deux questions surgissent : 1) Dans les rapports courants qu'engendre la vie sociale la femme voyante se comporte-t-elle vis-à-vis des aveugles comme vis-à-vis des autres hommes ? ; 2) L'homme privé de la vue est-il en mesure de jouer auprès des femmes son rôle d'homme ? Les réponses que nous avons tenté de donner à ces deux points d'interrogation s'appuient sur le dépouillement d'une seconde investigation s'adressant cette fois aux aveugles eux-mêmes, à ceux qu'une longue expérience de la cécité autorise à donner sur la question une opinion valable (1).

Parmi ceux-ci, certains, des jeunes surtout, se plaignent de ne pas rencontrer chez la femme, chez la jeunne fille, un traitement égal à celui que la même femme, la même jeune fille, accorde aux voyants placés dans la même situation vis-à-vis d'elle. D'un côté, rapports normaux, intérêt, réponses aux avances, liberté de propos ou de gestes, franche camaraderie selon les cas ; de l'autre, réserve, embarras, froideur, délaissement, souci conscient ou inconscient de ne pas s'engager si peu que ce soit, et quelquefois même, quelque chose qui ressemble à de la méfiance. Dans ce dernier ordre d'idées, la réflexion vraiment typique est celle d'une assistante sociale américaine. A la bibliothécaire de l'American Foundation for the Blind qui lui parlait de ses constants rapports professionnels avec les aveugles, elle ne réagit que par cette question : « Ne sont-ils pas de sinistres personnages ? (2). »

(1) Voir le point 7 du questionnaire inséré au préambule de notre 2e partie.
(2) Cité par Sydell Braverman, *The Psychological Roots of attitudes towards the Blind.*

D'autres aveugles, plus nombreux, expriment une opinion différente de celle du groupe précédent. Réfléchissant sur le comportement des femmes à leur égard, ils soulignent au contraire une moindre retenue, une plus grande liberté. La contradiction n'est qu'apparente ; elle ne provient pas de l'existence d'un mérite personnel ou d'attraits particuliers chez les seconds observateurs, mais d'une différence de point de vue, autrement dit de ce que les uns et les autres ne se réfèrent pas aux mêmes faits.

Il est bien certain qu'une femme qui, dans la rue, spontanément, vient proposer ses services à un aveugle inconnu d'elle, lui offre son bras, fait en sa compagnie un long trajet, n'agit pas avec cet aveugle comme elle le ferait avec un autre homme. Elle n'a nullement l'impression de se compromettre, la peur du qu'en dira-t-on n'effleure même pas sa pensée. Et, si l'aveugle est simplement avenant, sociable, sans même être entreprenant, elle passe volontiers aux confidences :

« De cœur elle est presque tout de suite devenue une amie et m'a parlé de ses affaires de famille, de ses enfants, de son mari qu'elle aimait beaucoup ; il n'aurait dépendu que de moi d'en faire une amie plus réellement. Quelques rencontres au métro avaient suffi ; un peu de chemin fait ensemble. Après l'avoir perdue de vue pendant des années, elle est venue à moi avec un vif élan un soir qu'elle se trouvait par hasard à reprendre son ancien parcours, elle me dit très franchement qu'elle m'avait bien cherché en pensant que c'était mon heure » (1013).

Les aveugles qui voyagent seuls en ville observent que même aux heures où le public n'est pas en majorité féminin, les offres d'aide leur viennent plus souvent des femmes que des hommes, un couple se présente-t-il au moment où ils attendent au bord d'un trottoir, c'est en général la femme qui intervient, ce qu'elle ne ferait assurément pas pour un voyant qu'elle croirait être dans l'embarras.

D'autres faits sont plus significatifs encore. Ici, c'est une femme qui n'éprouve aucune gêne à recevoir un aveugle en déshabillé, là, une autre qui, inconsciente des moyens d'information dont dispose encore l'aveugle, n'hésite pas à réajuster devant lui jarretelles ou sous-vêtement, ou même à procéder à sa toilette. Dans le domaine un peu particulier de la perversion sexuelle, on nous a signalé au moins un cas où une jeune fille profita de la présence d'un aveugle au bain pour satisfaire sa curiosité, ou encore celui d'une petite fille, à la campagne, qui s'est faite l'initiatrice d'un petit aveugle, lui déclarant ensuite :

J'ai eu pitié de toi ; j'ai voulu que tu saches comment la femme était faite, chose que tu saurais depuis longtemps si tu voyais. Sans cela, je peux t'affirmer que tu n'apprendras jamais que j'ai permis à un autre garçon de me toucher (1).

La fréquentation d'un aveugle, c'est un fait, n'est pas conçue par le public comme compromettant une femme. Pour une femme en quête d'excitations que son âge ne lui permet plus de satisfaire normalement, il est tentant de spéculer sur cette tolérance. Aussi n'a-t-on voulu voir qu'un dévergondage déguisé sous les traits du dévouement dans certaines manifestations féminines de bienveillance à l'égard des aveugles. Paul Vaillant-Couturier, dans son conte intitulé *Le bal des aveugles* (2), a exploité ce thème avec toute la crudité et toutes les exagérations du genre réaliste, doublées de préoccupations satiriques à l'adresse de la société bourgeoise. A la vérité, il y est surtout question d'une femme de mœurs légères qui a fait sa proie d'un honnête aveugle, par curiosité malsaine et par besoin de renouveler des sensations autant que par souci de créer la situation ambiguë capable de jeter un voile sur ses intentions véritables. Quelques citations suffiront pour souligner le caractère sadique et hypocrite de ce comportement spécial :

« Oh ! s'il la devinait ! Eh bien après ? Il a si peu de joie, le pauvre aveugle ! Et cela serait si charitable ! » (p. 15).

« ... Depuis qu'elle a domestiqué les mains de l'aveugle, elle a trouvé la plénitude de son équilibre.

« Elle s'applique à se faire découvrir avec beaucoup de précision... » (p. 27).

« Elle sait que, maintenant, dans le cerveau de l'aveugle, ventre, seins, flancs, bras et cuisses sont enchaînés pour former un corps, et que ce corps, dont elle est fière, *il le voit* » (p. 27).

« Il faut me parler comme à une amie, à une amie très tendre que je

(1) Cette scène est à rapprocher de celle que cite Jacques Lusseyran (*Et la lumière fut*, p. 36).

« ... Elle courut vers moi, s'assit et, prenant ma main, la mit juste au-dessus de son genou, sous sa robe : « Ça, c'est pour toi. »

Plus loin (p. 74), Lusseyran cite encore une jeune fille de 14 ans qui l'invite à examiner ses formes, par-dessus ses vêtements. Et (p. 75), il raconte comment deux petites Alsaciennes, après s'être enfermées avec lui et lui avoir déclaré : « On voulait te demander si tu savais comment on est faite » n'hésitent pas à livrer leurs deux corps nus aux doigts du jeune aveugle.

L'auteur ne voit là que « des audaces simples » et « des gentillesses gratuites ». Nous voyons dans ces scènes de beaux exemples d'utilisation de la cécité à la satisfaction de tendances exhibitionnistes.

(2) Le titre du conte a fourni celui de tout le recueil, preuve de l'importance qu'y attachait l'auteur.

veux être désormais pour vous ! Les joies que je puis vous donner, je vous les offre sans arrière-pensée. Vous avez réellement besoin d'être compris. Vous devez tellement souffrir... » (p. 31).

Mais les insinuations du conteur ne visent pas seulement la brebis galeuse :

« Et puis il y a les jeunes, les petites marraines, les danseuses de l'Œuvre.

— Tu n'peux pas t'imaginer c'qu'y en a de garces... Faut dire aussi la vérité : Y en a qui viennent avec le simple besoin de faire le bien... ça renouvelle tellement les sentiments de danser avec un mutilé des yeux. Et puis c'est si charitable... Un pauvre aveugle, c'est malheureux, c'est discret, c'est passionné... Un pauvre aveugle, faut l'accompagner partout. Tu t'rends compte ? » (p. 39).

Ce sont les bénéficiaires de l'Œuvre qui avilissent ainsi les intentions de leurs bienfaitrices. Et voici maintenant ce que pensent les organisatrices :

« Nos jeunes danseuses ont bien du mérite ! Les pauvres petits sont parfois si repoussants...

— Et si souvent, hélas ! pas intéressants du tout !

— Pour moi, madame, ils sont tous intéressants. Parce qu'ils sont tous malheureux » (p. 29).

Ainsi, l'auteur situe uniquement sur le terrain de la curiosité — plus ou moins malsaine, d'ailleurs — de la pitié ou du dévouement, la motivation du comportement des femmes voyantes vis-à-vis des aveugles. Même si cette nouvelle n'était qu'une création de l'imagination, elle serait encore intéressante en ce sens qu'elle représenterait l'opinion d'un contemporain, sinon sur ce qui est, du moins sur ce qui ne peut qu'être. Mais, au demeurant il sembla bien que l'auteur ait trouvé dans la réalité la source de son inspiration. L'idée de convier des dames et des jeunes filles à venir faire régulièrement danser des aveugles n'est pas de son invention. Une institution parisienne hébergeant à l'origine des aveugles de la guerre 1914-18 en avait pris l'initiative, dans le but de distraire ses pensionnaires ou peut-être afin d'éviter que la cécité ne devienne pour eux une cause de « désocialisation ».

De ce point de vue, l'entreprise, qui se prolongea entre les deux guerres mondiales n'était pas sans valeur. Elle fut diversement appréciée par ceux mêmes qui en furent les bénéficiaires. Les uns se livrent aux mêmes diatribes que le conteur, sans qu'on puisse préciser si ce sont eux qui l'ont inspiré ou si leur opinion fut au contraire quelque peu influencée par ses charges.

« La plupart de ces femmes venaient, sans savoir elles-mêmes, faire danser « ces pauvres aveugles » ; d'autres venaient « s'amuser à les faire danser » ; certaines prenaient un malin plaisir à frotter voluptueusement leur ventre contre celui du danseur, puis le quittaient en riant » (1028).

D'autres témoins expriment un point de vue plus nuancé, plus juste peut-être, faisant la part de la responsabilité propre des danseurs, maladroitement entreprenants, dans l'apparition des réactions humiliantes des cavalières. Le phénomène appelle deux questions : les avances des danseurs — lorsque avances il y eut — auraient-elles été les mêmes, auraient-elles pris la même forme s'il s'était agi de sujets normaux ne souffrant d'aucune limitation dans l'exercice de leurs rapports sociaux avec les femmes, et n'ayant pas à placer dans un bal l'unique espoir de quelque aventure galante ou sexuellement intéressée ? Les réactions des dames à ces avances auraient-elles été telles si, dans les mêmes circonstances, elles avaient émané de sujets jugés normaux ? Comme il arrive toujours en matière sociale, faute de pouvoir expérimenter en vue de comparer les résultats, il est impossible de donner une réponse objective à ces deux questions. Pourtant, les observations suivantes qui proviennent d'un témoin apparemment sans parti pris et qui ne participent d'aucune malveillance ni d'aucun souci d'appâter la curiosité du lecteur, contribueront peut-être à jeter quelque lumière sur le problème qui nous occupe, à savoir : la motivation du comportement ordinaire d'une femme voyante vis-à-vis d'un aveugle.

« Les femmes venant aux bals du mardi soir étaient généralement assez « mûres » ; néanmoins, elles avaient bien passé l'âge de l'amour et ne pouvaient donc intéresser véritablement que des vieux aveugles ou de jeunes imbéciles. Elles étaient assez accessibles donc, soit par indifférence aux sens, soit plutôt par une sorte d'indulgence quasi maternelle *(soulignons en passant le terme).* Des jeunes femmes et filles venaient également ; mais elles étaient pour la plupart accaparées par les demi-voyants ou quelques vieux crampons... Beaucoup d'entre elles ne venaient qu'un petit nombre de fois, parce qu'elles s'y ennuyaient ou parce qu'elles avaient été parfois choquées par le manque de tact ou les avances sentimentales de certains. Celles qui avaient vraiment de la pudeur nous quittaient ou bien nous toléraient plutôt par une sorte de pitié *(soulignons également).* D'ailleurs absolument aucune n'a fréquenté aucun d'entre nous ! C'est bien la preuve que véritablement elles ne cherchaient ni aventure ni rien de sentimental. Je ne ferai exception que pour trois de mes camarades, très bons demi-voyants, qui se sont fiancés avec des jeunes filles. Comme je n'ai jamais fait la plus simple avance à ces personnes, plusieurs m'ont parlé librement, et je puis donc

absolument discuter la chose. Malheureusement, beaucoup de mes jeunes camarades prenaient la gentillesse habituelle de ces femmes pour un encouragement à des sentiments ; une certaine tolérance était parfois jugée comme un appel...

« Néanmoins, certains autres ne se contentaient pas d'être empressés, mais *poliment*, manquaient complètement de tact. Alors, elles quittaient le bal ou bien se rebiffaient. C'était pour eux surprise, peine, regret.

« D'ailleurs, n'ayant pas grand argent, nous ne pouvions faire ni des maris, ni des amants, ni même des amis... Elles gagnaient généralement bien leur vie et n'avaient besoin de nous ni pour vivre, ni pour l'amour ! Elles nous étaient presque toutes très dévouées, un peu comme des mères ou des grandes sœurs *(nous soulignons encore ces termes)* » (1033).

* * *

Ainsi, en présence d'un aveugle, une voyante, ou bien éprouve une certaine méfiance inconsciente qui s'oppose à l'établissement des rapports sociaux les plus ordinaires, ou bien, au contraire, se tient beaucoup moins sur la défensive qu'elle ne le fait lorsqu'elle a affaire à un voyant. Cette dualité de comportement peut exister chez une même femme, soit que la répugnance initiale fasse place à l'abandon de toute réserve, soit au contraire que les initiatives qu'elle prend au mépris des usages courants se transforment rapidement en réactions de défense si l'aveugle se méprend sur la véritable nature des sentiments qui autorisent la voyante à se départir en sa faveur de la retenue que la contrainte sociale lui impose vis-à-vis des autres hommes. La dualité existe encore dans les cas de perversion — qu'on aurait d'ailleurs tort de généraliser, mais qui sont tout de même un fait — où certaines femmes exploitent à leur profit l'acceptation par la société de ce renversement des rôles. Mais, même dans ce cas, il n'y a pas pour autant duplicité. En fait, plus grande réserve au départ, mépris de tout conformisme lorsqu'il s'agit d'un aveugle, prompt retour à la défensive si celui-ci se montre trop entreprenant, le phénomène participe toujours de la même cause : l'aveugle n'est pas, n'est plus pour une femme un homme comme les autres, autrement dit un partenaire ou un adversaire éventuel. On a voulu voir là l'effet d'une assimilation subconsciente (chap. VI, § B) de la cécité à la castration. L'homme privé de la vue serait *senti* comme privé également de virilité, et la motivation de cette attitude profonde constituerait une sorte de régression dans un stade présexuel. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce comportement, celui-ci apporte la preuve que la cécité, par ses effets sur la personnalité, lors même qu'elle

n'aboutit pas à la répulsion, ne réalise assurément pas les conditions favorables à l'éclosion des affinités sexuelles entre voyants et aveugles. Nous parlons ici en général, car il existe, nous ne l'ignorons pas, des exceptions, dont il conviendra d'ailleurs d'analyser les conditions d'apparition et de persistance.

Mais parler des incidences directes de la cécité, c'est aborder la seconde des deux questions que nous avons posées au début de ce paragraphe : l'homme privé de la vue est-il en mesure de jouer auprès des femmes son rôle d'homme, socialement parlant, bien entendu ?

Dans la socialisation des relations d'ordre sexuel, est-il besoin de le rappeler, la vue joue un rôle de tout premier plan. Sens d'information à distance, elle devient, dans le domaine sexuel, le principal outil d'excitation et de protection. L'importance qu'elle a prise dans la vie pratique a eu deux conséquences : 1) Masquer, diminuer le rôle joué par les autres sens ; 2) Socialiser uniquement, ou presque uniquement, les techniques visuelles à l'exclusion, ou presque, de toute autre manière d'agir (voir chap. VII, § B ; VIII, § A ; XI, § B). La même emprise et les mêmes conséquences se retrouvent dans la vie sexuelle. Sans doute, la femme qui tient à plaire se parfume-t-elle ou change-t-elle de voix, de manière à prendre des intonations agréables. Mais cela est bien peu de chose en comparaison des altérations du naturel qui s'adressent à la vue. Maquillage et parure répondent uniquement à des processus visuels, sans souci (et au mépris même) de l'aspect tactile. Une femme apprête son visage, choisit l'étoffe et la coupe de sa robe, l'arrangement de sa coiffure, use de postiches afin de suppléer aux défaillances de ses formes, pour les yeux de qui les regarde, non pour les doigts de qui les touche. C'est qu'il est social, pour une femme, d'attirer les regards de l'homme, et socialement permis à un homme d'admirer publiquement ce qu'une femme exhibe de sa personne. Là, réside la double infériorité de l'aveugle ; il ne peut admirer une femme et, de ce fait, perd pour elle de l'intérêt ; il ne pourrait l'admirer qu'en la palpant, mais, outre que palper est repoussé comme non social (surtout en public), les exigences de l'esthétique tactile ne sont pas du tout celles de l'esthétique visuelle à laquelle la voyante est accoutumée.

La pudeur féminine, elle aussi, est socialisée. Elle n'existe, pour ainsi dire, qu'en fonction du regard. Abritée, ou se croyant l'être, derrière un paravent, une femme n'hésite pas à faire sa toilette, ne songeant même pas qu'une oreille habituée, mise au service d'une imagination intéressée, peut reconstituer la

scène. Les libertés que certaines femmes prennent devant des aveugles, sans paravent cette fois, participent de la même attitude. En fait, imaginer n'est pas assimilé à regarder ; se prêter à l'éclosion d'images n'est pas identifié à se montrer. Le voile conserve le mystère. Une femme se dénigre assez volontiers, mais n'accepte pas pour autant qu'une réalité jugée par elle défavorable soit constatée *de visu*. Témoin cette femme d'aveugle qui, se sachant laide et l'ayant dit et redit à son mari, déclarait pourtant qu'elle ne souhaitait pas qu'il recouvrît la vue, de peur « qu'il ne soit par trop déçu ».

Il est presque superflu d'insister sur le rôle accordé aux yeux et au regard en amour. Qu'on se réfère seulement au nombre incalculable de chansons populaires ou de mélodies dont ils constituent le thème et aux pages qu'ils ont inspirées aux romanciers. La beauté des yeux participe tout autant de l'expression que de la forme et de la couleur. Rares sont les aveugles dont « les yeux sont demeurés beaux », comme disent les romanciers lorsqu'ils les mettent en scène ; même à ceux-là, il manque le regard. C'est, dans leur jeu, un atout de moins, non seulement pour l'établissement du tout premier contact, de l'entrée en sympathie, mais encore pour l'entretien des ententes muettes. L'aveugle, qui ne peut ni exprimer ses sentiments, ses désirs, par le regard, ni surtout lire dans le regard d'autrui les consentements tacites ou les imperceptibles manifestations de contrariété, est bien mal armé pour jouer le rôle d'un séducteur. « Nez-de-Cuir » disposait au moins de son regard.

Au premier stade des relations d'ordre sexuel, seuls sont socialisés, par conséquent admis, les processus visuels d'information et d'expression. Non seulement cette circonstance limite les possibilités qu'a l'aveugle de se lancer à bon escient, sans risque de déception ou sans crainte du ridicule, dans quelque entreprise galante, mais encore, s'il passe outre, elle l'expose à des réactions féminines de défense tout à fait normales parce que conformes à des contraintes sociales. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'il y ait réelle intention d'investigation tactile pour que l'aveugle en soit soupçonné et pour que son geste, même s'il ne répond qu'à une commodité ou à une maladresse, soit jugé inconvenant, ouvertement ou tacitement. Qu'on veuille bien réfléchir, par exemple, à ceci :

Ce qui est social, par conséquent normal, c'est que la femme prenne le bras de l'homme. Ce qui, au contraire, est commode pour l'aveugle, c'est de prendre le bras de quiconque le conduit : il suit ainsi beaucoup mieux les mouvements de son guide qui,

se trouvant avoir une légère avance sur lui, n'a plus besoin de l'avertir des montées, des descentes, etc. Le voyant qui ne se rend pas compte de l'avantage que présente cette position a plutôt tendance à saisir l'aveugle par le bras et à le pousser en avant. Ce comportement est d'ailleurs parfaitement explicable : inconsciemment, le voyant traduit le sentiment (également inconscient) de sa supériorité par une manifestation d'initiative et de puissance. Qu'un aveugle propose de changer de position à une conductrice occasionnelle et lui demande la permission de passer son bras sous le sien, il n'en faut pas plus pour qu'il puisse y avoir malentendu, surtout si la femme a les bras nus ou si elle porte une robe légère. L'aveugle préfère renoncer à ce qui lui serait commode, par respect des convenances, ou par crainte de l'équivoque. A quoi bon tenter de se justifier ? N'interpréterait-on pas son explication comme un faux-fuyant ? Du reste, on ne lui en laisse pas toujours la possibilité :

« Je vais régulièrement au même restaurant, *nous dit l'un de nos correspondants* ; évidemment, personne ne pense en arrangeant la table que c'est très gênant pour moi de n'être pas souvent à la même place ; une jeune fille vient à moi pour me guider ; comme bon nombre de voyants, elle est extrêmement maladroite : elle prend mon bras à deux mains... Si je fais un geste pour lui montrer ce qu'il convient mieux de faire, elle interprète mal mon mouvement et me prête des intentions auxquelles je ne songe point ; elle se dérobe, et me voilà, sans y être préparé, seul dans une salle (heureusement petite), pleine de monde... Pourquoi faire porter aux autres mon fardeau en expliquant ce qui serait plus commode ? ... Notre loi est de subir et de nous taire, trop heureux si notre tempérament ou l'énergie de notre caractère nous permettent de le faire sans sourciller » (1048).

Ainsi, par suite de son inadaptation au « socialisé visuel » l'aveugle se trouve rejeté vers le repliement sur soi-même, vers la suspension de l'action. Le fait est fréquent dans son commerce avec les femmes. En voici encore des exemples :

Il est des manifestations d'amour ou de désir, une pression de main, un baiser, une étreinte, qu'une femme accepte ou attend dans une solitude propice et qui sont mal venues devant un tiers. Faute de pouvoir contrôler avec certitude l'absence de témoins, ou bien l'aveugle risque de compromettre sa partenaire ou de lui déplaire par des entreprises inopportunes, ou bien il adopte une attitude de réserve et de discrétion qui pourra être prise pour de la froideur, ou qui, à tout le moins, soulignera son infériorité. Questionner préalablement la partenaire, c'est rompre le charme en même temps qu'abdiquer une part des prérogatives masculines,

c'est faire changer de camp l'exercice de l'initiative et de la protection.

Dans la pratique de la vie courante l'aveugle est fréquemment contraint à cette abdication et à ce transfert de rôle. Dans un véhicule public, non seulement une femme n'accepte que très rarement le siège qu'il lui offre, mais encore elle l'oblige à occuper sa propre place. Est-il en compagnie d'une femme, c'est elle qui est prévenante, ouvre les portes, fraye le chemin, porte et installe les paquets, acquitte les places dans l'autobus. Les intentions de l'aveugle sont trop souvent condamnées à ne demeurer que des velléités, parce qu'il est toujours devancé par quiconque est mieux armé que lui pour saisir le bon moment. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il s'agit de régler des consommations ou de donner un pourboire. Qu'on songe encore à toutes les occasions de galanterie qu'il laisse passer par insensibilité aux sources externes d'inspiration (vitrines, étalages) et par impossibilité de saisir les regards d'intérêt dirigés vers ces appâts. Que de fois même est-il arrivé qu'une femme quitte brusquement le bras de l'aveugle qu'elle accompagne, le priant d'attendre un instant, puis revient vers lui porteuse d'une glace, de bonbons ou de gâteaux qu'elle est tout heureuse de lui offrir.

L'aveugle qui réfléchit ne se fait aucune illusion sur la possibilité de relations émotionnelles absolument normales entre homme aveugle et femme voyante. Citons l'un d'entre eux :

« Vis-à-vis des jeunes filles ou des femmes, je crois qu'au premier abord, la distance est plus grande, mais au bout de peu de temps, les rapports sont normaux, apparemment du moins, car l'absence de la vue creuse un fossé profond entre hommes et femmes. Si le commerce intellectuel est le même pour nous, dans l'ordre affectif, il est profondément différent. L'appel physique ne peut se faire que par les yeux et la plus grande intimité reste prisonnière d'un éloignement que la sensualité peut tromper mais qui se réveille vite. La femme veut sans doute être aimée, mais elle veut aussi être admirée. On ne possède totalement un être que si l'on pénètre son âme, et cela ne se peut que sur le visage. La parole peut tromper (1), le maintien d'un corps, le reflet d'un regard, l'expression d'une bouche sont seuls à livrer tôt ou tard la vérité de la pensée. Pour toutes ces raisons, le mariage entre aveugles, dans l'ordre sentimental, est le plus viable, puisque les conjoints égalisent en quelque sorte leur infériorité. Par ailleurs, il soulève de telles difficultés matérielles qu'il m'a toujours semblé impossible » (1040).

(1) Nous verrons (chap. XII, § E) que Lusseyran ne partage pas ce point de vue.

§ D) Les conditions de stabilité de l'union d'un aveugle et d'une voyante

Une objection viendra immédiatement à l'esprit de quiconque connaît tant soit peu leur monde : « Nombreux sont pourtant les aveugles qui trouvent à se marier ; en serait-il vraiment ainsi si la cécité perturbait réellement le cours normal des relations entre individus de sexe différent ? »

Il nous faut tout d'abord rappeler ici la première des conclusions que, à défaut de renseignements empruntés aux recensements nationaux, nous avons cru pouvoir tirer de sondages plus restreints : il semble que si les aveugles, les hommes surtout, contractent mariage aujourd'hui plus qu'autrefois, ceux qui sont contraints de demeurer célibataires sont tout de même assez nombreux. Les chiffres — 40 ou 50 % de célibataires chez les hommes dont la cécité remonte à l'enfance contre 25 % chez les voyants — ne sont pas seulement à prendre en considération. Il faut tenir compte d'un élément difficilement chiffrable : le désir de se marier. *A priori*, celui-ci peut-être plus grand chez un aveugle que chez un voyant. Les difficultés matérielles d'ordre culinaire ou vestimentaire, certaines nécessités professionnelles, qui amènent déjà bon nombre de voyants à rechercher mariage, paraissent plus impérieuses encore pour un aveugle (besoin d'un intérieur convenablement tenu pour un professeur de musique ou un masseur ; d'un guide régulier pour un accordeur ; d'une tenancière de magasin pour le petit commerçant, etc.). En fait, ce sont ces raisons que tous ceux qui s'adonnent au patronage des aveugles rencontrent dans la correspondance de ces derniers.

Mais d'autres facteurs, moins avoués, peuvent encore inter-intervenir : les difficultés que présente pour l'aveugle la poursuite d'une vie sexuelle normale, par exemple. Dans une certaine mesure, en effet, il est peut-être plus facile à un aveugle de prendre femme que d'avoir une maîtresse. La principale raison est sans doute que, dans l'établissement et le maintien d'une liaison, le facteur « amour » est préalable et prépondérant. Mais il faut dire aussi que, dans le milieu « bien-pensant » où sa profession (organiste, chantre, professeur de musique) le fait évoluer, l'aveugle qui mène une vie irrégulière est bien vite repéré, l'élément « cécité-étiquette » aidant (cf. II, § A). Il est mis à l'index ainsi que sa partenaire. Si, comme nous l'avons observé plus haut (§ C), la cécité est parfois utilisée par quiconque a l'intention de donner le change, elle n'est pas toujours favorable au maintien des situations fausses. Certaines femmes le sentent

bien, qui manifestent à l'égard des aveugles une prudente réserve, tout autant par amour-propre que par peur d'être trop facilement signalées à l'attention publique. Il n'est pas jusqu'au flirt le plus innocent qui ne se trouve soumis aux entraves inhérentes à l'infirmité. Le professeur de musique aveugle qui l'oublierait serait bien vite exposé à perdre sa clientèle de jeunes filles, sans avoir la ressource de se rejeter sur une autre activité. Tout s'enchaîne : l'étroitesse des débouchés, conséquence de la cécité, rend l'aveugle davantage encore prisonnier de cette infirmité.

Un détail cependant montre combien nombreux sont encore de nos jours les aveugles qui ne peuvent satisfaire leur désir de se marier. Dans le but de réunir des matériaux, nous avons, comme on sait, lancé deux enquêtes parmi les aveugles. Chaque fois, il s'est trouvé des sujets qui, se méprenant sur le caractère désintéressé de nos investigations nous ont demandé de les mettre en rapport avec une femme qui accepterait d'épouser un aveugle. L'un d'eux (1015) plaidait même pour l'institution d'une agence matrimoniale spécialisée dans ce genre d'entreprise, et ne déguisait pas — notre première enquête remonte à 1940 — son espoir de voir la concurrence des voyants se faire moins pressante du fait de la guerre. D'autres, qui sans doute avaient eu quelque difficulté à se caser, nous félicitaient de l'intérêt que nous portions à la question. Un autre encore, amer, souhaitait qu'on enseignât aux jeunes aveugles « à refouler leurs aspirations au mariage ou à l'amitié. »

La statistique nous renseignerait-elle avec précision sur la proportion des mariages contractés dans l'état de cécité, qu'elle ne nous dirait que peu de chose sur les conditions dans lesquelles se sont formées ces unions. Les mobiles du mariage entre partenaires normaux sont déjà des plus complexes : inclination, raison, convenance, intérêts, légitimation d'une liaison antérieure, réparation d'une « faute », etc. Tous ces facteurs peuvent jouer pour les aveugles aussi bien que pour les voyants, car il ne faut jamais l'oublier : derrière l'aveugle, il y a l'homme. Pour les voyants, nous n'avons aucune indication chiffrée nous permettant d'apprécier leur importance relative ; il n'y a aucune raison pour que nous nous acharnions à en rechercher pour les aveugles. En ce qui se rapporte plus particulièrement aux incidences de la cécité, il serait évidemment intéressant de pouvoir dresser un catalogue des motifs qui conduisent à passer outre à l'infirmité. Il conviendrait alors de confronter les points de vue librement exprimés des deux conjoints, car il n'est pas exclu que celui de l'aveugle diffère sensiblement de celui de son épouse (voyante ou elle-même

déficiente visuelle). On imagine à quelles difficultés on se heurterait, quelles réticences on rencontrerait lors de la collecte de ces matériaux, qu'il serait d'ailleurs indispensable de soumettre à une critique serrée.

Les seuls éléments quelque peu objectifs mettant en évidence les incidences certaines du facteur cécité dans cette grave affaire que constitue le mariage se réfèrent uniquement à l'âge et à la différence d'âge des conjoints au moment de l'événement. Si ces données numériques pèchent par quelque côté, c'est certainement davantage par optimisme que par pessimisme, car, comme elles ne proviennent pas de pointages opérés sur l'état civil, mais de déclarations libres, s'il y a eu altération de la vérité, c'est plutôt dans le sens du rajeunissement. S'il en est qui se sont abstenus de répondre pour une cause autre que la négligence, c'est évidemment parce que, consciemment ou confusément, ils sentaient que leur situation personnelle représentait une exception, une anomalie, par rapport à ce qu'ils croyaient observer autour d'eux dans le monde des voyants.

Rappelons les conclusions auxquelles nous a conduit une étude statistique sommaire du phénomène (1) :

1° La cécité recule l'âge du mariage aussi bien pour l'aveugle que pour la femme qu'il épouse.

2° Le retard constaté est plus important pour la femme que pour l'homme, ce qui a pour conséquence que, dans les ménages où l'un des conjoints au moins est aveugle, la différence d'âge entre les époux est en moyenne inférieure à ce qu'elle est en général.

3° Aussi bien pour le mari que pour la femme, le retard est sensiblement plus accusé lorsque l'aveugle épouse une déficiente visuelle que s'il épouse une voyante.

4° En général, l'aveugle, comme le voyant, est plus âgé que sa femme. Le pourcentage des aveugles plus âgés que leur femme est plus élevé dans le cas de l'union avec une voyante que dans celui du mariage entre déficients visuels. Lorsque ce dernier type d'union se contracte avant que le mari aveugle ait atteint trente ans, le pourcentage des cas où la femme est plus âgée que le mari surpasse même le pourcentage des cas où c'est le mari qui est le plus âgé.

5° Toutes les particularités présentées par les ménages où

(1) Les aveugles et le mariage, *Le Louis-Braille*, oct. 1953, p. 166 (Edit. Braille).

l'un au moins des conjoints est aveugle tendent à s'atténuer (assez faiblement toutefois) : elles sont moins accusées pour les mariages récents qu'elles ne l'étaient autrefois.

***

Laissant de côté, pour y revenir bientôt (§ E ci-après), les particularités enregistrées pour les ménages de déficients visuels, demandons-nous ce que l'on peut tirer des constatations qui précèdent quant aux conditions de formation de l'union d'un aveugle et d'une voyante.

Le recul de l'âge moyen au mariage chez les aveugles peut traduire deux séries de facteurs, les uns de nature psychologique, les autres d'ordre économique, entre lesquels il est difficile de choisir, ou dont il est délicat de doser l'importance relative, car il est probable que toutes deux interviennent concurremment. Les situations qui sont offertes aux jeunes aveugles à leur sortie de l'école sont généralement assez précaires. Elles ne s'affermissent que lentement, comme toujours d'ailleurs, lorsqu'il s'agit de professions libérales et artisanales. En général, c'est une habitude sociale, érigée presque en doctrine, de ne se marier que « lorsqu'on a une situation ». L'aveugle partage sur ce point la fierté de tous les hommes et y joint les raisons spéciales qu'il a de ne pas être à la charge de sa femme, de sa famille ou de sa belle-famille. S'il s'y résout parfois — et en cela il n'est pas le seul — c'est que des mobiles plus puissants font taire en lui ce que la cécité apporte de particulier et de profond dans la délibération. Il faut dire que, quand elles le peuvent, les familles font « les sacrifices nécessaires » pour « aider le jeune ménage », avec le sentiment plus ou moins conscient qu'elles apportent ainsi une compensation à l'infirmité du fiancé, et la secrète satisfaction de le voir « établi », malgré cette infirmité. On pourrait citer des mariages qui ont été grandement facilités par la « situation personnelle » des parents de l'aveugle, sans qu'il soit toutefois possible de déterminer si le phénomène est proportionnellement plus fréquent dans le cas des aveugles qu'en général. Ce qui est peut-être plus apparent, c'est l'influence des lois sociales récemment promulguées en faveur des aveugles : l'aide qu'elles leur fournissent n'est certainement pas étrangère à l'abaissement de l'âge moyen au mariage que nos enquêtes nous ont permis de déceler pour le plus proche passé.

Mais la part des causes psychologiques du recul de l'âge moyen au mariage enregistré pour les aveugles est au moins

aussi considérable que la part des raisons d'ordre économique. Nous n'avons pas à revenir sur cet aspect du problème, puisque dans un paragraphe précédent, nous avons dressé un tableau de l'état d'esprit du voyant à qui on demande d'envisager l'éventualité d'un mariage avec un ou une aveugle. Nous avons vu qu'à cet égard le point de vue des jeunes filles est moins rigoureux que celui des hommes : c'est ce qui explique la supériorité des chances des aveugles du sexe masculin. A en juger par le pourcentage des jeunes filles voyantes qui accepteraient d'épouser un aveugle, on pourrait même être sans inquiétude à ce sujet, compte tenu du nombre restreint des aspirants (voir plus haut, § A). Mais, comme nous l'avons observé en passant, il faut croire que la réalité fait changer d'avis pas mal d'enthousiastes et de généreuses, qui n'ont pas pu s'abstraire suffisamment des conditions un peu artificielles de l'enquête, sans quoi nous n'aurions vraisemblablement pas à constater un aussi fort recul de l'âge moyen au mariage pour les aveugles. Nous n'aurions surtout pas eu à enregistrer un recul de l'âge au mariage des femmes voyantes qui acceptent d'épouser un aveugle.

En effet, une voyante qui se marie avec un aveugle est en moyenne de trois ans plus âgée que si elle avait épousé un voyant (cf. *Le mariage et les aveugles*, *op. cit.*). Ce retard traduit l'hésitation, pour ne pas dire la répugnance, que ferait naître chez un certain nombre de femmes voyantes encore jeunes la perspective d'unir leur destinée à celle d'un aveugle. Nous venons d'écrire : « Chez un certain nombre. » Nous le soulignons, car il faut d'autant plus se garder de généraliser que 47 % des épouses d'aveugles avaient moins de 25 ans au moment de leur mariage. Mais cette proportion est tout de même sensiblement inférieure au chiffre correspondant relevé pour la population générale (60 %). De plus, si l'on déduisait ces 47 %, on trouverait pour les 53 % restant un recul important de l'âge moyen au mariage. Sans risquer de prononcer un jugement téméraire ni sans offenser personne, on peut dire que l'optique des femmes constituant ce dernier groupe a été quelque peu influencée par leur âge, et que cinq ou dix ans plus tôt, leur point de vue sur la cécité et sur la perspective d'épouser un aveugle n'eût probablement pas été le même.

Concurremment à la pression de l'âge (dont ils sont alors responsables) ou tout à fait indépendamment d'elle, d'autres facteurs peuvent intervenir : une infirmité plus ou moins prononcée, une disgrâce ou simplement un physique médiocre. Cela

se rencontre, mais ce n'est pas la règle. S'il est des femmes d'aveugles qui sont plutôt laides, il en est de jolies. Celles-ci, à l'heure des fiançailles, ont sans doute eu à faire fi de l'opinion, pour qui une telle union restera toujours et malgré tout, plus ou moins incompréhensible. Celles-là peut-être ont cru secrètement à une plus grande sécurité — l'œil fauteur de péché est, nous le verrons (chap. VI, § B) un thème très ancien — sécurité tissée tout autant du reposant sentiment de ne pas avoir à imposer à son mari le constant spectacle d'une infériorité sur les autres femmes, que de la croyance à la fidélité par absence de tentations extérieures. Il n'est pas indispensable qu'une femme soit belle pour que sa décision d'épouser un aveugle l'expose à être traitée de « folle » *(sic)*. Presque toutes celles qui s'y sont déterminées ont eu à vaincre une résistance comparable à celle qu'ont à surmonter de notre temps, dans des milieux qui y sont encore peu habitués, les filles qui se proposent de prendre le voile. Au demeurant, l'union avec un aveugle, lorsqu'elle est enfin acceptée par l'entourage, n'est pas loin d'être vue sous l'angle de la « vocation » et de l' « apostolat ».

En fait, lorsque cette union n'a été envisagée que comme un pis-aller, comme un « faute-de-mieux », par la principale intéressée elle-même, celle-ci également la considère comme une abnégation. Le besoin de dévouement, dérivation plus ou moins sublimée de l'instinct maternel, est alors la condition initiale de la recherche ou de l'acceptation d'un aveugle comme époux. L'aveugle, nous l'avons vu, est si facilement conçu comme un enfant ou comme un malade, à qui il est si beau de « sacrifier sa vie ». Souvent d'ailleurs, au départ, s'installe la secrète pensée que le dévouement peut se transformer en attachement, et la pitié conduire à l'amour. Il arrive quelquefois que cet espoir se réalise. La femme n'accède pas alors au mariage par l'amour, mais à l'amour par le mariage. Sans l'intermédiaire nécessaire de ce besoin profond de se dévouer, voire de dominer, elle n'aurait jamais vaincu la résistance de ses idées préconçues sur la cécité, et découvert en cet aveugle des qualités insoupçonnées, génératrices d'un amour véritable.

Seule peut faire le bonheur d'un aveugle, *écrivaient il y a vingt-cinq ans Albert Mahaut et Élisabeth de Geyer*, une femme de moralité très sûre et d'un dévouement éprouvé ; si un motif d'ordre élevé ne la guide, elle est impropre à son rôle... Quand le mari est aveugle, nombreux sont les cas dans un ménage où la femme doit faire l'homme *(sic)* ; c'est elle qui protège, qui est l'appui *(sic)*... Joli spectacle que celui

d'un cœur féminin attiré vers celui qui réclame du dévouement, de l'abnégation *(sic)*, un cœur qui comprend l'aveugle, devine ses besoins, veut être sa lumière (1).

Se représenter et représenter l'aveugle, même dans son intérieur, comme un perpétuel objet de protection, d'assistance, voilà sans doute qui est assez conforme à l'esprit de patronage qui anime les auteurs. Mais il faut reconnaître que cette conception n'a pu que se trouver renforcée par l'observation.

Beaucoup d'aveugles, en effet, qui sans doute se cabreraient si on le leur disait, s'accommodent fort bien du dévouement quasi maternel de leur conjointe, si même ils ne l'ont appelé de leurs vœux, au moment où ils ont songé au mariage. Les prévenances excessives, la surprotection dont ils ont été entourés dans leur propre famille, l'habitude d'être servis qu'ils ont contractée dans les internats et ailleurs, ont forgé en eux cet idéal de vie. Certains tyrannisent leur femme, lui imposant, outre les besognes ordinaires du ménage, des lectures, des transcriptions, des sorties pour les accompagner, l'appelant sans cesse à leur aide. Si certains voyants ne recherchent dans le mariage qu'une femme d'intérieur, certains aveugles, en plus des mêmes avantages, attendent de lui une lectrice et un guide permanents. Il en est même qui vont paradoxalement jusqu'à professer que l'union d'un aveugle et d'une voyante réalise plus de bonheur intime que celle de deux voyants, la femme se trouvant avoir à y jouer « un rôle plus spécialement féminin », « sa part de dévouement et de don de soi y étant plus grande » (1029). Pour ce type d'aveugles, l'aptitude d'une femme au dévouement efficace apparaît comme la condition essentielle de la formation et de la stabilité de l'union. Et c'est pourquoi, nous le verrons, la plupart d'entre eux écartent l'idée d'épouser une aveugle, qui se révélerait incapable de leur rendre les services qu'ils attendent d'une voyante. Il n'est pas exclu non plus que l'une des causes — car il y en a apparemment d'autres — de la médiocre fécondité des femmes d'aveugles réside dans ce besoin de protection éprouvé par le mari, besoin dans lequel la femme trouve par surcroît une satisfaction indirecte de son instinct maternel.

Pour les aveugles qui, au contraire, recherchent avant tout l'amour, la rencontre d'instincts tutélaires chez une épouse conduit à de graves désillusions. Le héros de Marcel Bloch (2)

(1) A. Mahaut et E. de Geyer : *L'Association Valentin-Haüy pour le bien des aveugles*, chap. VIII, pp. 62-63.
(2) Marcel Bloch, *Evasion*, IIe Partie, III.

en fit l'expérience avec une femme facile qui s'était attachée à lui « comme à un faible », comme à « un enfant » qu'on protège et qu'on va même jusqu'à consentir à entretenir : « Reviens ! Reste mon tout-petit, et ne deviens pas un homme ! » Là, au moins, il était loisible à Pierre de rompre. Mais quelles eussent été les conséquences s'il avait rencontré des sentiments moins violents peut-être, mais de même nature, chez une personne dont il aurait fait sa femme sur la foi d'un amour apparent ?

Bien des mariages hâtivement contractés pendant ou immédiatement après les deux guerres mondiales furent ainsi viciés par une erreur initiale de psychologie. Derrière l'élan de reconnaissance, l'engouement pour le « glorieux mutilé », le mirage de la « bonne pension », ou même tout à fait indépendamment de ces mobiles superficiels ou intéressés, dormait trop souvent la croyance à la « dépersonnalisation » de l'aveugle, à sa parfaite malléabilité, conçue comme une conséquence toute naturelle de son terrible handicap physique.

S'il est des aveugles qui aiment inconsciemment à retrouver une mère en leur femme, il en est d'autres qui fuient toute surprotection et s'accrochent désespérément à l'indépendance, tout au moins là où il leur est encore permis d'en avoir. Aussi, toute aide intempestive ou simplement inopportune leur est-elle pesante, odieuse même, si elle est tant soit peu ostensible. La réaction a d'autant plus de conséquences que la partenaire, dominée par son besoin de se dévouer et par ses opinions sur la cécité, ne saisit pas toujours la signification de cette riposte. Si l'union ne s'est formée que sous la pression du besoin de dévouement, elle devient rapidement mal assortie, à moins que l'arrivée des enfants, en ramenant l'instinct maternel sur son véritable objet, ne vienne fort opportunément desserrer l'étreinte qu'il exerçait sur le mari.

***

Mais les femmes qui consentent à épouser un aveugle ne le font pas toutes par soif du sacrifice ou par appétit de dévouement. Nous avons vu (§ C) qu'il est des idéalistes qui pensent trouver derrière la cécité moins de légèreté, plus de vie intérieure, de profondeur d'esprit, de sensibilité. Toutes ces qualités se rencontrent évidemment chez les aveugles, mais peut-être guère plus que chez les autres hommes. Les rêves des femmes sont rarement issus de la fréquentation d'un aveugle ; ils ne sont le plus souvent que des idées toutes faites, éléments du concept de

cécité, et dont la puissance de conviction est telle qu'on ne se donne pas la peine de les confronter avec la réalité.

Là encore gît le danger. Si, par chance, ils coïncident avec les qualités de l'élu, tant mieux, mais il peut tout aussi bien arriver qu'après un contact prolongé, on s'aperçoive qu'on s'est fait illusion sur les effets de la cécité. Ici, on découvre que le calme du visage, qu'on avait pris pour une expression d'équilibre, de sérieux, de maturité d'esprit, répond à de tout autres causes ; là, que l'absence d'attachement aux petites futilités, le manque d'intérêt pour les vanités mondaines et les distractions superficielles n'est que l'effet d'une certaine orientation égocentrique de la pensée et des sentiments ; ailleurs, que, s'il est des aveugles qui possèdent réellement « une âme d'artiste », ce n'est pas une règle générale, et que, en tout cas, toute une esthétique leur échappe, à laquelle pourtant le voyant est en droit de s'intéresser.

Moins accusée sera la déformation égocentrique qui menace toujours les aveugles, plus grandes seront leurs chances d'affinité avec les voyants. C'est là une observation qui vaut pour toutes espèces de relations, mais qui s'applique tout particulièrement, on le comprend, au commerce entre aveugles et voyants de sexe différent. Là comme ailleurs, les « visualisants » croient pouvoir marquer des points sur les sujets du type aveugles-nés. Ils pensent fermement qu'entre eux et une voyante peuvent exister une véritable communion d'intérêts psychologiques, une compréhension réciproque des goûts, une plus grande aptitude à prévenir les désirs. C'est sur la conservation de souvenirs visuels précis qu'ils fondent leurs possibilités. Écoutons parler l'un d'entre eux :

« Il *(l'aveugle-né)* peut admettre que la glace sans tain soit transparente, que l'on voie à travers, que la vitre n'arrête pas les regards, mais il ne peut comprendre le miroir, la perfection de la reproduction des images : cela reste un mystère comme mille autres. Comme les couleurs, les images, les perspectives, le ciel étoilé, le ciel ensoleillé. Il n'a pas seulement la millième partie des conceptions de l'être normal ; quoi qu'il en dise et quoi qu'il en pense, son état de cécité ne lui laisse que de minimes impressions par le toucher, et son intelligence ni ses réflexions ne peuvent lui permettre d'aller au delà. Mais ces conceptions, ces attitudes sont intimement liées au cas de la cécité en ce sens qu'il est impossible à un aveugle de naissance ou à celui qui a perdu trop tôt la vue pour en avoir eu une certaine formation, d'avoir des conceptions et attitudes normales, et qu'il est handicapé, ne pouvant avoir que des conceptions spéciales et anormales. Tant de choses lui sont absolument incompréhensibles. Il ne pourra donc pas prétendre à des rapports normaux avec la femme voyante ; il pourra cependant être agréable, faire sa situation, avoir ses mérites, mais il ne pourra jamais être au-

dedans de soi comme tout le monde, et, malgré toute son intelligence, son savoir, ses talents, il reste un être forcément différent, qui ne peut concevoir de la même façon que les autres. Les rapports avec les normaux lui sont donc interdits » (1012).

Un voyant, pour qui « la grande douleur de la cécité » réside essentiellement dans la privation de la vue des visages aimés et des beaux couchers de soleil, ne parlerait pas autrement. Il est vrai que la possibilité de juger à bon escient d'un assortiment de couleurs et de formes, d'évoquer des physionomies ou des perspectives connues, de réaliser l'effet que peut produire sur les regards une nouvelle toilette, une nouvelle coiffure, ne fait que renforcer cette communion d'intérêts dont nous venons de parler. Mais il ne convient pas d'exagérer la valeur de ces facteurs : d'abord, parce que la vie psychologique du voyant n'est pas faite que d'images visuelles, et ses distractions, pas uniquement axées sur les spectacles ; ensuite, parce que, chez le « visualisant », les facultés d'évocation s'émoussent (1) et versent rapidement dans un verbalisme pour lequel, les souvenirs littéraires aidant, les aveugles-nés ne marquent aucun désavantage. La cécité s'impose de plus en plus, les structures tactilo-motrices se substituent aux structures visuelles pures ; à moins qu'une poussée intérieure à forte coloration affective n'incite l'ancien voyant à traduire perpétuellement le monde en images visuelles, au point qu'il se crée « l'illusion de voir » (2), il finira par vivre en aveugle. En dehors de cette déformation, les images visuelles ne sont entretenues que si elles sont utiles. Il est à craindre que l'aveugle marié qui trouve dans son intérieur et dans sa femme des satisfactions s'accordant davantage avec les tendances de sa nouvelle psychologie, en arrive à les laisser mourir, ce qui creuse une faille dans l'assortiment relatif du couple, surtout si la femme — ce qui est assez conforme à sa propre psychologie — entretient en elle un complexe spectaculaire.

L'égocentrisme auquel prédispose la cécité ne consiste d'ailleurs pas essentiellement en l'absence d'images du type visuel, mais plutôt en une sorte d'oubli du monde extérieur — parfois du monde extérieur le plus immédiat — par suite de la limitation de l'emprise de ce dernier sur l'individu privé de la vue. Or, la vie quotidienne avec une femme réclame la constante réalisation mentale de sa présence, de ses attitudes, de ses mimiques, de

(1) Cf. P. Villey, *La persistance des images visuelles dans la cécité.*

(2) Sur ce type d'aveugles, voir plus loin notre chap. VII, § B et chap. XII, § D.

ses faits et gestes, aussi bien parce qu'il est dans sa nature de se sentir présente à l'esprit, sinon aux yeux de son mari que pour aller au devant de ses désirs, lui éviter un dérangement, un effort, en un mot, être galant avec elle. La fuite dans le rêve vague, l'absence, est mortelle à l'amour. Seule, une attention perpétuellement en éveil, à l'affût des moindres indices, qu'il lui conviendra ensuite d'interpréter avec rapidité, donne à l'aveugle une chance, réduite peut-être mais non négligeable, de suppléer aux inestimables ressources du regard. C'est là, croyons-nous, une des conditions essentielles de stabilité, sinon d'établissement, pour les unions où la femme voyante arrive à l'aveugle avec autre chose que le désir de se dévouer.

***

Nous examinerons ailleurs (1) les responsabilités de l'internat dans l'insuffisance de socialisation des jeunes aveugles. Les incidences du phénomène sur leur future vie sexuelle sont certaines. Inutile, par exemple, d'insister sur les conséquences de la timidité dans ce domaine. On sait aujourd'hui que les manifestations d'autisme sexuel — dont on est trop prompt à accuser la cécité, quand on la considère sans aucun *distinguo* comme une tare — ne sont en rapport avec l'infirmité que dans la stricte mesure où celle-ci impose à l'individu des conditions particulières de vie. Parce qu'elles sont beaucoup plus délicates à saisir et à étudier, on a moins parlé des conséquences que peut entraîner une culture exagérée de la pureté. Certains sujets sont allés au mariage, non seulement sans expérience, mais encore dans l'ignorance des modalités de la vie sexuelle. Sans insister sur les catastrophes qu'ont pu engendrer les découvertes post-nuptiales d'une totale impuissance fonctionnelle, évoquons les sourds désaccords dont la cause réside dans une insuffisance d'information sur les exigences de la vie sexuelle féminine. Nous savons bien que tout cela est loin d'être propre au monde des aveugles. Mais il ne faut jamais oublier que, si quelque chose se met à grincer dans le ménage d'un aveugle, la femme ou l'entourage — la belle-famille surtout — seront toujours prêts à en accuser la cécité.

Disons tout de suite que les conditions de la vie en internat ne sont plus ce qu'elles étaient il y a même trente ans. L'allongement des vacances, une plus grande liberté et une plus grande possibilité de lectures, l'embrigadement des élèves dans les mou-

(1) *L'école et la cécité*, chap. IV, § D.

vements de jeunesse, en compagnie de filles et de garçons voyants, ont considérablement élargi l'entregent des jeunes aveugles, en particulier, leur horizon sexuel. Il n'est pas impossible qu'il faille voir là l'une des causes de la tendance à l'abaissement de l'âge moyen au mariage que nous avons enregistrée pour les aveugles.

***

En vérité, aucune loi ne conditionne expressément l'union d'un aveugle et d'une voyante. Les deux traits de caractère (aptitude au dévouement, idéalisme) que nos observations nous ont conduit à considérer comme capables de faire taire chez une femme les préventions ou la répugnance que suscite la cécité, peuvent s'enchevêtrer, se succéder ou se combiner à de nombreux autres facteurs. Telle, qu'un jeune élan d'enthousiasme a poussée vers l'artiste ou vers le cœur affligé dont elle avait rêvé de devenir l'hégérie ou la consolatrice, se voit finalement contrainte, par les exigences mêmes de son mari, de trouver sa satisfaction dans la simple constatation qu'elle lui est indispensable. Telle autre, partie avec la confuse idée que son premier enfant sera l'homme qu'elle épouse, découvre peu à peu en ce dernier un être indépendant, une personnalité, qu'elle commence par admirer, et finit par aimer. Certaines trouvent une compensation à l'infirmité de leur mari dans la situation qu'il occupe et qui, si elle n'est pas toujours économiquement très brillante, leur laisse l'illusion d'accéder à un rang social auquel elle n'aurait pu prétendre. Cette perspective peut jouer, par exemple, en faveur du professeur de musique, du masseur, du petit commerçant, de l'artisan même. Pour cette catégorie d'aveugles, l'élément « bonne instruction » ou « bonne éducation », conséquence d'une plus longue scolarité, entrera en ligne de compte : c'est là un effet du « déclassement vers le haut » que signalait déjà Pierre Villey (1).

Un certain nombre de professeurs de musique aveugles ont épousé une de leurs élèves, auprès de qui ils ont su faire apprécier des qualités de ce genre, en même temps que, peu à peu, disparaissait chez la jeune fille le sentiment étrange que crée toujours la cécité à son premier contact. Dans d'autres cas, c'est la cécité même qui a fourni le trait d'union, la jeune fille étant elle-même fille ou sœur d'aveugle. Les aveugles qui ont contracté ce genre d'union considèrent qu'ils ne pouvaient rencontrer

(1) P. Villey, *La Pédagogie des aveugles*, chap. X.

conditions plus favorables, la jeune fille étant alors sans préjugés sur la cécité et se trouvant tout naturellement préparée au rôle qu'elle aura à jouer. Il est, par contre, des aveugles qui ont dû payer assez cher l'acceptation de leur cécité par une femme : ceux, par exemple, qui, bien que d'une condition supérieure, ont épousé la bonne du restaurant où ils prenaient pension, ou encore — le cas n'est pas unique — ceux qui ont dû se contenter d'une fille-mère, ou même qui, plus ou moins avertis, ont consenti à couvrir *in extremis* les conséquences d'une séduction à laquelle ils étaient tout à fait étrangers.

On le voit, les circonstances, tant psychologiques que sociales, qui favorisent ou seulement accompagnent le mariage d'un aveugle sont variées. Aucune n'est typiquement spécifique. On peut les signaler comme plus apparentes dans les ménages où le mari est aveugle et la femme voyante, sans qu'il soit prudent d'affirmer que la présence de l'une ou de l'autre de ces circonstances doive toujours constituer la condition *sine qua non* de la formation ou de la stabilité de ce genre d'assortiment conjugal. Les chiffres n'ont guère mis l'accent que sur deux faits : en général, les aveugles ont plus de difficultés à se marier que les voyants, et, dans l'ensemble également, les femmes qui consentent à les épouser paraissent ne s'y être résolues qu'avec un certain retard. Ce sont là constatations plutôt qu'explications. Quant au reste, à savoir la recherche des mobiles capables de rendre compte des faits, nous n'avons pu que nous référer à l'observation des cas.

*
* *

Jusqu'à présent, nous avons surtout examiné le problème en fonction de la femme, comme si celle-ci restait maîtresse de la situation. Il faut s'entendre sur ce point. Il se peut que, tourmentées du désir de se sacrifier ou mues par d'autres mobiles (besoin de fuir leur milieu, désespoir causé par une récente déception amoureuse, appât de la pension, laideur, culpabilité inconsciente), certaines femmes aient recherché dans un homme atteint de cécité, non pas l'homme, mais l'infirme. De telles situations n'existent pas que dans les romans. Mais on aurait tort de regarder sous cet angle toutes les unions d'un aveugle et d'une voyante. Faire abstraction du facteur cécité, c'est le fait de la femme : c'est dans ce sens, et dans ce sens seulement, que la femme demeure maîtresse de la situation. Mais en général, l'initiative part de l'aveugle, et d'autant plus que, nous l'avons vu, celui-ci peut avoir des raisons spéciales de se marier. C'est

d'ailleurs là un élément favorable à l'éclosion et à la durée des sentiments entre fiancés et, plus tard, entre conjoints, car la femme a besoin de se savoir ou tout au moins de se croire choisie.

Venant d'un aveugle, ce choix peut-il être autre chose qu'illusion ? Tel est le problème qu'il nous faut maintenant tenter de résoudre, mais non pas à coups d'idées *a priori* et d'impressions, mais en utilisant, comme toujours, les opinions des usagers de la cécité.

Lorsque nous avons parlé de l'anormalité relative des relations entre aveugles et voyants de sexe différent, nous avons signalé quelle entrave au « coup de foudre » ou à la réponse masculine à l'appel de la beauté constituaient l'absence de la vue et la non-socialisation des prospections tactiles. Mais, à l'origine d'un mariage, on ne trouve pas toujours le coup de foudre ou la première impression. L'aveugle peut avoir entendu complimenter une femme sur sa beauté, sur le goût avec lequel elle s'habille, ou en avoir entendu parler. S'il a été attiré vers elle par quelque autre côté de sa personnalité et si, par amour-propre ou pour tout autre motif, il tient à un minimum de beauté ou de soin dans la toilette, avant de jeter sur elle son dévolu, il peut toujours interroger une connaissance commune. Ce besoin d'informations indirectes est d'ailleurs commandé par la conception, très variable d'un individu à l'autre, que le sujet se fait de la beauté féminine et des satisfactions d'ordre esthétique qu'il attend d'une femme, le jour où une plus grande intimité lui permettra d'apprécier par lui-même. Car, si une physionomie harmonieuse ou expressive, ou simplement un visage agréable, ne répond guère pour l'aveugle qu'à des besoins sociaux, ses exigences quant à la plastique corporelle sont réelles, au sens psychologique du mot.

Pour le voyant même, l'excitant n'est pas forcément visuel. On pourrait sans doute relever dans la littérature maints exemples où l'étincelle a été allumée par le rire, le pas, le parfum. L'une des preuves de la réalité de ces excitants pour les voyants mêmes, c'est que, lorsqu'un auteur voyant met en scène un aveugle, il ne manque jamais de les faire intervenir dans la psychologie de son héros. La voix notamment a été un thème particulièrement exploité, trop souvent sans mesure. Une brève mise au point n'est donc pas en dehors de notre sujet.

Trois problèmes bien distincts, que la littérature, peu soucieuse d'objectivité, a toujours plus ou moins confondus, se posent : 1° La voix est-elle en soi un élément d'attrait ? ; 2° Par

le truchement de la voix peut-on juger de la personne physique, et par ce détour, la beauté physique devient-elle sensible à l'aveugle sans l'intermédiaire de renseignements empruntés à autrui ? ; 3° La voix apporte-t-elle à l'aveugle des informations sur la personne morale comparables à celles que le voyant tire ou prétend tirer de l'observation des physionomies ?

Les tabous qui pèsent alors sur le toucher et la limitation des cas où l'odorat intervient font de l'ouïe la voie à peu près unique d'excitation des émotions sexuelles chez l'aveugle, tout au moins au premier stade de cette catégorie d'interactions humaines. Si cela était nécessaire, nous pourrions produire un certain nombre d'observations et de témoignages caractéristiques à cet égard. Ici, ce sont des adolescents visiblement « émoustillés » par un murmure confus de voix féminines, émanant d'un groupe d'assistantes sociales visitant leur école ; là, c'est l'éclat d'un rire ; ailleurs, le timbre de la voix, dans la parole ou le chant, qui ont déclenché le rêve ou le désir. Nous ne pouvons pourtant pas en conclure que la beauté de la voix joue chez l'aveugle le rôle que joue chez le voyant la considération de la beauté plastique. Il y a à cela deux raisons.

La première, c'est que la recherche de la beauté physique chez une femme est un phénomène socialisé auquel l'aveugle lui-même est soumis, à telle enseigne que si, toutes choses égales d'ailleurs, il avait le choix, la beauté plastique l'emporterait vraisemblablement sur l'agrément de la voix. La seconde, de beaucoup la plus importante, c'est que l'aveugle, précisément, n'a guère le choix, et que, de ce fait, le facteur voix passe au second plan. Il est impossible sur ce point de fournir des chiffres, mais, apparemment, il semble qu'on ne rencontre pas davantage de jolies voix parmi les femmes d'aveugles que parmi les femmes de voyants ; on pourrait même citer des cas où la voix est particulièrement désagréable, du fait de malformations ou défauts de prononciation. Il est vrai qu'on pourrait aussi citer des aveugles déclarant qu'ils n'auraient « jamais pu épouser une femme ayant une telle voix ». De sorte que, en conclusion, on peut se demander seulement s'il est des cas où une jolie voix a pu constituer le facteur d'attraction initial, s'il en est d'autres où la laideur vocale a pu dresser un barrage. La voix n'a pourtant pas en général, par ses seules qualités spécifiques, l'importance qu'une psychologie toute littéraire et bâtie *a priori* le laisse entendre.

Sur le second problème distingué plus haut, celui d'une phonognomonie physique, notre souci d'objectivité nous permettra

d'être bref (1). Le problème se présente d'ailleurs sous deux aspects : d'une part, on peut se demander s'il est vrai que, comme le prétendait déjà Guillié (2) à la suite de Diderot (3), « une voix douce et sonore soit pour les aveugles « symbole de beauté » » ; d'autre part, s'il y a un rapport nécessaire entre la beauté de la voix et l'esthétique du visage ou du corps. Sur ce second point, nous en sommes encore à attendre les résultats d'une expérimentation scientifiquement conduite. La réponse au premier point n'a de sens que si l'on distingue entre les diverses catégories d'aveugles. Beaucoup d'entre eux (et parmi ceux-ci, surtout les cécités précoces) n'ont, faute d'aptitude ou faute d'éducation, qu'une conception très verbale de la beauté plastique (4). Pour ceux-là, une jolie voix n'est pas « symbole de beauté », c'est une manifestation du genre de beauté qui leur est accessible, à savoir l'esthétique des sons. Quant aux aveugles « visualisants » (surtout pour les cécités de fraîche date), il est bien certain qu'instinctivement ils tendent à imaginer un joli visage quand ils entendent une voix qui leur plaît, et ils doivent faire effort pour se représenter une belle femme lorsque la voix est déplaisante. Bien qu'un voyant devant un récepteur de radio ne puisse être assimilé à un aveugle (5), les « metteurs en ondes » devraient faire leur profit de cette observation et sélectionner les voix des acteurs en fonction de la beauté du personnage.

Ce besoin qu'éprouvent certains aveugles d'un transfert de l'esthétique vocale à l'esthétique plastique n'implique nullement qu'ils croient à la réalité de leurs images. Trop souvent, l'étonnement du voyant devant leurs réflexions inadéquates sur le physique d'une personne, les a rendus prudents ; si, plus habilement, ils ont pris la précaution de questionner un voyant sur le même sujet, les réponses reçues les ont fixés sur la non-réalité de leurs images.

Le troisième problème, celui de l'existence d'une phonognomonie morale, mérite également une mise au point. Beaucoup d'aveugles prétendent que, bien plus que l'œil, la voix est « le miroir de l'âme » (6). Certains, sans doute poussés par un secret

(1) Nous avons traité ailleurs (*Vie des aveugles*, chap. II, 2e éd., p. 49) des exagérations des phonognomonistes aveugles.
(2) Guillié, *Essai*, Ire Partie, p. 71.
(3) Diderot, *Lettre sur les aveugles*.
(4) Cf. Revész, *Psychology of the Blind*, 1950, notamment IIe Partie.
(5) L'imitation d'un accent étranger suffit souvent à chasser l'image de la beauté plastique. Sur ce point, voir notre conférence, Bruxelles, 1951 : *La Psychologie des aveugles*.
(6) C'est aussi l'opinion de J. Lusseyran (voir plus loin, chap. XII, § E).

besoin de compensation, soutiendraient même volontiers qu'il existe une corrélation entre le caractère et la voix (1). Ils n'iraient pourtant pas jusqu'à affirmer qu'un joli timbre correspond nécessairement à une belle âme, et que l'attribution d'une voix désagréable aux sorcières a plus que la valeur d'un symbole. La vérité est que les aveugles sont davantage exercés à interpréter les moindres inflexions de la voix. Nous en connaissons un (1048) qui s'est plusieurs fois surpris à écouter attentivement une conversation en langue étrangère dans le but d'essayer de reconstituer les nuances de la pensée à travers les seules modulations de l'expression. De tels sujets sont de terribles interlocuteurs, et il faut beaucoup d'attention pour dissimuler ses sentiments en leur présence. Pour eux, la conversation est un banc d'épreuve, et l'on voit très bien quels usages ils en feront avec les femmes dont ils ne peuvent surveiller la mimique. A en croire quelques-uns de nos correspondants, qui en ont fait l'expérience, le jeu est d'ailleurs dangereux, les femmes se tenant immédiatement sur leurs gardes lorsqu'elles s'en aperçoivent. Ce serait pourtant une erreur d'imaginer que tous les aveugles possèdent cette aptitude au suprême degré : elle résulte d'une susceptibilité particulière (au sens propre et étymologique du mot « susceptibilité »), que la cécité a pu développer mais qui n'en est pas un concomitant nécessaire. L'arme est d'ailleurs délicate à manier, car c'est souvent par suite de son emploi excessif ou maladroit que les aveugles sont accusés de susceptibilité (au sens figuré et commun, cette fois).

Mais, chez l'homme, les phonèmes ne sont pas seulement les supports des inflexions expressives spontanées ou imitées. Ils s'organisent en mots, et ces mots ont un sens, un contenu qui parle à l'esprit ou met en branle l'affectivité. Sur le terrain de l'expression verbale de la pensée ou des sentiments, la cécité n'apporte que très peu d'entraves (2). Auditeur passif ou interlocuteur actif, l'aveugle se sent là sur un pied d'égalité avec le voyant. La plupart des aveugles que nous avons interrogés, conscients de leur infériorité par rapport aux voyants en face des femmes, placent dans la conversation leur principale chance de compenser cette infériorité. Non seulement ils y voient un « substitut du regard » pour la lecture des sentiments et des réactions de la partenaire, mais ils estiment que c'est là pour eux

(1) Voir des exemples dans note *Vie des aveugles*, chap. II, p. 49.
(2) On ne saurait tout de même dire qu'elle n'en apporte absolument pas. Nous le verrons, chap. XI, § D fin.

un moyen de se faire connaître et apprécier, et tout d'abord de briser la glace, de dissiper le malentendu foncier qui, *a priori*, éloigne toujours quelque peu le voyant de l'aveugle. Là, ils croient pouvoir se faire valoir en jetant dans la balance, s'ils les possèdent, la finesse de leur sensibilité, la sûreté de leur jugement, la supériorité relative de leur culture.

Du fait qu'elles émanent d'aveugles mariés, les déclarations précédentes prennent la valeur de témoignages sur une situation vécue, sur une réalité. Il ne faudrait tout de même pas en conclure que l'existence de qualités morales chez l'aveugle soit condition nécessaire et suffisante de l'acceptation d'un aveugle par une femme voyante. Nous savons que le problème est complexe et que bien d'autres facteurs interviennent.

§ E) La situation de la femme aveugle Les ménages d'aveugles

La position de la femme aveugle en face du mariage est sensiblement différente de celle de l'homme. L'opinion voue la jeune fille aveugle au célibat : nous en trouvons le reflet dans la littérature (1) et la confirmation chiffrée dans notre enquête auprès des voyants (cf. plus haut, § A). La difficulté qu'éprouvent en fait les jeunes filles aveugles à se marier se lit clairement dans les constatations suivantes que nous extrayons du compte rendu d'une autre enquête (2) :

1° La proportion des femmes aveugles qui arrivent à se marier est notoirement inférieure à celle des femmes voyantes qui quittent le célibat (75 %), inférieure même à celle des hommes aveugles qui contractent mariage (50 à 55 %) (3).

2° Par rapport à l'âge moyen auquel se marient les voyants du même sexe, le recul de l'âge auquel se marient les aveugles est plus considérable pour les femmes (5 ans, 8 mois) que pour les hommes (2 ans, 8 mois).

Tels sont les faits dans leur brutale sécheresse. La cause n'en réside assurément pas, on s'en doute, dans un moindre

(1) « Quand Nydia aurait deux fois l'âge qu'elle a à présent, elle serait également digne de Vesta... La pauvre enfant ! » Bulwer Lytton, *Les derniers jours de Pompéi*, chap. II, 1.

(2) *Les aveugles et le mariage*, *op. cit.*

(3) D'après une statistique dressée par Ph. Thomas, 52 % des garçons sortis de l'Institution Nationale entre 1888 et 1928 se seraient mariés (cf. compte rendu de l'Assemblée générale de la société de placement et de secours en faveur des anciens élèves, 1929).

désir de mener une vie normale. A l'appui de cette dernière assertion, on pourrait reproduire bien des témoignages émouvants. Contentons-nous des suivants :

« Toute ma vie, la chaleur du foyer m'a manqué, depuis le temps de mon enfance où, tremblante de froid et de peur, anxieuse du lendemain, je ne parvenais pas à m'endormir dans mon petit lit de pensionnaire, jusqu'à l'âge mûr, alors que par les admirables nuits d'été de nos campagnes, je restais éveillée, couchée sur le dos ; par la fenêtre ouverte, m'arrivaient avec le chant du rossignol le bruit du vent qui par instants agitait les branches des tilleuls mûrs. On eût dit des soupirs humains. L'air tiède m'apportait des parfums mêlés, à la fois sucrés et violents ; je pouvais entendre l'appel discret de la caille, le croassement lointain des grenouilles, et des bruissements multiples dont je n'aurais su dire la provenance, mais qui accusait l'agitation d'une foule de petits êtres ; et, de même qu'une toile de fond est nécessaire à un décor, ces bruits divers s'harmonisaient sur la chanson monotone et calme de l'écluse ; elle faisait songer à la sérénité, à l'immutabilité de l'Être qui présidait à cet enchantement. Alors, une muette imploration, appel à la justice, montait de mon âme un instant exaltée, vers la vie dont le mystère n'était pas fait pour moi. Et je plaignais celles dont le sommeil dénué de poésie s'entendait à l'entour, parce qu'elles ne vivaient pas de telles minutes et ne désiraient rien.

« Oui, j'ai pleuré mon existence anormale d'éternelle pensionnaire ; mais aujourd'hui, est-ce réalité ou désir de me convaincre moi-même, une obscure sagesse me dit que tout est bien ainsi. Si par impossible un homme abaissait les yeux sur moi, ce qui n'est guère vraisemblable à mon âge et disgraciée, je dirais non parce que mon honnêteté crierait non. Un jour, j'entendais par radio un prédicateur ; c'était, si j'ai bonne mémoire, un Oratorien, le père Dieux : « Vivre, disait-il, c'est donner, et c'est recevoir. » Or, je ne pourrais guère que recevoir, ce qui ne serait pas dans l'ordre.

« Je n'ai rien, que ma personne mutilée, sacrifiée : c'est vraiment trop peu » (1055).

« Il m'est arrivé d'éprouver un peu de mélancolie à la pensée que je ne me marierai pas, et souvent, une véritable peine à la pensée que je ne serai jamais mère de famille » (1068).

Ces citations témoignent du trouble profond que la cécité peut apporter dans toute une vie. Pour les personnes « raisonnables », l'auteur de la première passe pour une âme tourmentée qui n'a jamais pu trouver son équilibre. C'est se débarrasser du problème avec un peu trop de légèreté. Mettre une étiquette sur un produit, ce n'est pas préciser comment il a été préparé. Quelle a été l'influence de l'infirmité depuis le berceau sur les réactions de ce sujet ? Sa sensibilité, sa perpétuelle insatisfaction auraient-

elles été les mêmes si elle n'avait pas été aveugle ? Telle est la véritable question.

Aux yeux du moraliste impassible, les sages sont sans doute celles qui ont su refouler. Mais le feu couve toujours sous la cendre de la résignation. A preuve les vers suivants relevés dans une revue en Braille pour femmes aveugles :

EN PASSANT

Moi qui ne puis pas être aimée,
En passant dans un chemin creux,
J'ai rencontré l'amour heureux.
Mon âme un instant s'est troublée...
Mais à ce bonheur j'ai souri,
Et j'ai continué le rêve
Qui jamais pour moi ne s'achève :
Un beau rêve plein d'infini.

Moi qui n'ai nul foyer sur terre,
En passant, j'ai vu la maison
Tiède, intime, sous le rayon
De la lampe à la flamme claire...
J'ai béni les jeunes époux,
En serrant leurs mains réunies,
Pour ces minutes embellies
A ce spectacle pur et doux.

Moi qui jamais ne serai mère
En passant auprès d'un berceau,
J'en ai tiré le blanc rideau ;
Puis, à genoux, comme en prière,
J'ai mis mon plus fervent baiser
Sur une menotte adorable...
Rien qu'à ce contact ineffable,
J'ai senti mon cœur s'apaiser.

Ainsi j'irai toute ma vie :
En passant, je ne cueillerai,
Des fleurs que je rencontrerai,
Qu'un parfum de mélancolie...
Pourtant, jusqu'à mon dernier jour,
J'aimerai l'humble part de joie
Que dans sa bonté Dieu m'envoie
Comme un présent de son amour.

Rolande Auguste.

L'auteur de ces vers avait trente-six ans lorsqu'elle les a écrits. Dans la lettre où elle nous autorise à les reproduire, elle précise : *En passant* a jailli spontanément de mon moi à la suite

d'une visite à un jeune ménage qui venait d'avoir son premier bébé... Et j'étais encore si jeune de cœur et d'âme... Maintenant, je n'écrirais plus de tels vers : je n'y saurais plus mettre sans doute cette note d'acceptation sereine, de « résignation ». Je regarde en souriant tous les bonheurs possibles aux autres et interdits à certains et... je ne comprends pas. La seule pensée qui m'apaise (elle n'est pas relevée), c'est que peut-être la vie que je m'efforce d'imaginer « avec » mes yeux eût été encore plus malheureuse.

La résignation, aboutissement de l'action répressive du surmoi, est un sentiment auquel on s'abandonne volontiers et qu'on n'hésite pas à rendre public, parce que la morale et la religion en ont fait une vertu. Mais, par dignité ou par pudeur, une femme gardera plus secrètes ses amertumes, son humiliation, sa révolte, qui plongent leurs racines dans l'instinct ou s'attaquent au conformisme de commande. Celle qui inspira à Albert Favier son poème inédit, intitulé précisément *Révoltée* et dédié « à ses sœurs aveugles, en souvenir de l'une d'elles », n'aurait sans doute jamais pu, même si elle avait eu du talent, expliciter aussi clairement ses souffrances :

Que m'importe ce front qu'on assure charmant,
Cette lèvre où parfois, moins prise à mon tourment,
Le sourire, dit-on, le plus joli se pose !
Croit-il me consoler celui qui se propose
D'adoucir mon chagrin avec de tels aveux ?
Si blanc que soit mon teint et si blonds mes cheveux,
Je ne serai jamais qu'une beauté de pierre,
Avec mes yeux éteints au creux de mes paupières,
Une beauté qui glace et qu'on n'approche pas,
La beauté du front pur qu'appelle le trépas.

Les aspirations et les souffrances intimes des jeunes filles aveugles ne sont certainement pas l'effet de la modernisation de leur éducation. L'internat, à sa plus belle époque, ne réussissait pas à en éviter l'éclosion. Nous n'en voulons pour preuve qu'un petit roman visiblement écrit à l'intention de ses élèves par un professeur de français à l'Institution Nationale de Paris, bien placé pour lire dans le cœur des pensionnaires et pour recevoir les confidences des anciennes élèves de l'établissement. L'auteur se propose avant tout de faire apparaître les mécomptes et les déceptions auxquels va s'exposer une jeune fille aveugle, assez jolie pour oublier qu'il est des rêves que la cécité empêche de vivre. Derrière un style de circonstance, qui ne s'apparente certes pas à la littérature forte, on devine une réalité plus amère et plus cruelle. Qu'on veuille bien, par exemple, lire entre les

lignes du passage suivant où l'auteur nous fait part, en termes très mesurés, des réactions de l'héroïne à la nouvelle des fiançailles de l'une de ses compagnes :

Marie, d'abord stupéfaite d'une telle extravagance, lut et relut la lettre ; elle resta longtemps devant sa petite table, le front dans sa main... Sûrement, le combat fut plus fort, plus violent que jamais, car minuit sonnait à l'église Notre-Dame, quand Marie se leva, frissonnante, et ayant au cœur une angoisse qu'elle n'avait jamais connue alors.

La cécité est un fardeau : notre vie est terne, obscure et sans joie... Mais, j'ai vingt et un ans, je ne veux pas vieillir sous les verrous... J'irai dans le monde coûte que coûte. C'est un vieux préjugé que de vouloir ainsi nous tenir en tutelle. Ma chère Henriette, tu ne seras pas la seule à fouler aux pieds les antiques traditions ; j'en ai assez, j'en ai trop, je veux autre chose ; je veux me sentir vivre ; ici, je végète (1).

Il est des femmes aveugles qui déclarent péremptoirement qu' « une femme aveugle ne devrait jamais se marier » (1054), ou que « c'est une folie » (1057). Les motifs invoqués visent surtout « la difficulté de surveillance physique et morale des enfants » et « les dangers de l'hérédité ». Deux craintes interviennent encore : le manque de préparation à la vie domestique et l'incertitude de pouvoir subsister « en cas de mort du père ». On admet qu'un homme aveugle se marie, car lui peut faire vivre sa famille. Ce sont là des raisons qui assurément ont leur valeur, mais qui sont parfois inspirées par l'âge mûr, ou qui reflètent une éducation nettement orientée vers la résignation. Elles sont souvent accompagnées d'une nuance de regret. 1054, qui les donne à 60 ans, avoue que, « si elle avait été voyante, elle aurait voulu une nombreuse famille » et ajoute : « La cécité est un tissu de sacrifices que, de gré ou de force, il nous faut accepter. » Et 1057 confesse : « Un instant, à vingt ans, j'ai pourtant pensé à un cousin blessé aux jambes » (ce dernier détail est à souligner).

Maurice de La Sizeranne (2) a tenté une analyse des sentiments que pouvait éprouver la jeune fille aveugle. « C'est alors [à l'âge où le cœur parle] que la privation de la vue se fait cruellement sentir », écrit-il. La jeune fille ne s'en fait pas moins des illusions : elle croit que son amour a plus de prix parce qu'elle recherche l'âme au lieu de s'attacher aux qualités superficielles. Lorsqu'une amitié se noue entre un jeune homme voyant et une jeune fille aveugle l'amitié chez celle-ci tourne bien vite à

(1) Marie Régnier, *Le petit oiseau des bonnes sœurs*, chap. VI (en Braille).
(2) M. de La Sizeranne, *Sœurs aveugles de Saint-Paul*, Ire Partie, liv. III, chap. II.

l'amour. C'est que le besoin d'être aimé, déjà grand chez les aveugles en général (1) serait, d'après cet auteur, plus intense chez une femme aveugle que chez une femme voyante (2). Et, comme ce besoin a peu de chance d'être satisfait et que, s'il l'est, d'autres difficultés surgissent, M. de La Sizeranne de conclure : « Perdre la vue quand on est mariée et mère de famille, c'est un grand malheur ; on peut cependant, jusqu'à un certain point, en atténuer les conséquences (3) avec de la volonté, de l'intelligence, de l'adresse, de la complaisance de la part du mari ; mais se marier, lorsqu'on est aveugle, c'est commettre une folie !... La voie du mariage... ne peut être que très exceptionnellement suivie par l'aveugle (4). »

L'auteur ici, s'en prend uniquement à l'union d'une aveugle et d'un voyant. Sans doute, pense-t-il — nous verrons bientôt pourquoi — vaut-il mieux passer sous silence le cas des mariages entre aveugles. C'est faire un peu trop bon marché de ce qui est, au profit de ce qui doit être. Les cas où un voyant a consenti à épouser une aveugle sont en effet assez rares. Nous n'en connaissons que quelques unités et nous ne sommes pas suffisamment documentés pour entreprendre l'analyse des conditions qui ont présidé à la formation de ces unions. Les opinions que nous avons rapportées plus haut (§ A) marquent assez l'état d'esprit du voyant devant la perspective du mariage avec un ou une aveugle pour que nous n'ayons pas à y revenir à propos de la femme aveugle. Nous nous contenterons d'ajouter les citations suivantes, émanant toutes de jeunes gens voyants et qui mettent l'accent sur un aspect particulier du problème :

« Je crois qu'une femme aveugle ne peut placer son amour dans un individu dont elle ne connaît que la voix » (335).

« En sa présence, je serais triste et malheureux » (336).

« Il me semble que l'aveugle est un peu gêné de ne pouvoir être impressionné par des sensations visuelles » (346).

(1) Ici, de La Sizeranne, qui aime emprunter ses arguments à la littérature, s'appuie sur Hugo (*ibid.*, p. 116).

(2) M. de La Sizeranne cite ici la poétesse aveugle et sourde Bertha Galeron de Calonne :

Je ne le vois pas ton regard qui m'aime,
Lorsque je le sens sur moi se poser.
Qu'importe ! Un regret serait un blasphème.
Je ne le vois pas ton regard qui m'aime,
Mais j'ai ton baiser.

(Qu'importe, *Dans ma nuit*, 3e éd., p. 144.)

(3) Des preuves en avaient été fournies auparavant (*Sœurs aveugles*, 1re Partie, liv. II, chap. II).

(4) *Sœurs aveugles*, 1re Partie, liv. III, chap. II, p. 119.

« La vie commune serait remplie de tristesse... Le désaccord arriverait vite, peut-être même la jalousie » (375).

« Il n'y a rien de plus triste que de voir un aveugle. Le visage perd de sa beauté » (383).

« Un voyant ne peut penser ni sentir comme un aveugle. D'où divergence d'idées. Les promenades, les voyages sont inutiles, insipides » (388).

« Il ne sera pas dans mes possibilités d'avoir une bonne » (390).

« Je ne crois pas qu'une aveugle-née puisse éprouver de l'amour pour un être qu'elle n'a jamais connu. Seul peut-être un homme vraiment tolérant, endurant, pourrait supporter la monotonie d'une telle vie » (391).

« J'aime trop la lumière. Je pense aux peintres qui sont devenus aveugles : Ce sont des martyrs » (404).

« Son infirmité la rend laïde. Elle doit influer sur son caractère et la rendre mauvaise » (405).

« La vue constante d'une femme aveugle est pénible » (409).

« Je ne crois d'ailleurs pas qu'une femme aveugle voudrait faire partager sa vie de souffrances à une créature douée de la vue » (410).

Si nous avons transcrit des citations, c'est que les unes rappellent les trois grandes objections qu'un voyant peut opposer à une femme aveugle (« être aveugle, c'est être dans un autre monde » ; « la cécité est laide et triste » ; « l'aveugle est incapable d'accomplir un travail domestique) ; et que les autres amorcent un problème particulier : celui des motifs de souffrance que l'aveugle elle-même pourrait trouver dans une telle union. Ces motifs n'échappent pas à l'intuition des femmes aveugles. Si les petites pensionnaires auxquelles paraissent surtout s'être intéressés Marie Régnier et Maurice de La Sizeranne peuvent un moment caresser le rêve qu'une idylle avec un voyant pourrait être suivie d'un heureux lendemain et de toute une vie de félicité, nombreuses sont les femmes aveugles qui repoussent l'idée d'unir leur vie à celle d'un voyant ; de sorte que, si l'occasion se présentait, le refus ne viendrait pas nécessairement du voyant.

« En dehors de toute considération d'ordre matériel, je ne m'imagine pas mariée à un clairvoyant : il souffrirait certainement et j'en serais très malheureuse... Un des plus graves inconvénients de la cécité, en ce qui concerne les rapports des aveugles avec les voyants, c'est qu'elle interdit à l'aveugle, et l'expression, et la compréhension par le regard. Il m'arrive constamment d'être arrêtée par l'impossibilité de regarder la personne de qui je veux me faire comprendre...

« Lorsque je vois combien de femmes ne savent pas garder leur mari, ne peuvent le retenir malgré leur puissance de séduction, je tremble à la pensée de ce que pourrait être le ménage d'une aveugle privée du plus

puissant des attraits physiques, en face du voyant qui l'aurait épousée par un de ces mouvements généreux dont la jeunesse est parfois capable et dont l'âge mûr peut se repentir, ou, pis encore, par calcul » (1055).

« Je ne consentirai jamais à épouser un voyant, parce que ceux-ci ne nous comprennent pas suffisamment... Un voyant doit se fatiguer d'avoir pour conjointe une aveugle ; il cherche son bonheur ailleurs, et la femme est très malheureuse » (1052).

Apparemment, la femme aveugle devrait rechercher l'union avec un voyant plutôt qu'avec un autre aveugle, par besoin de trouver un complément à ses infériorités. Ce point de vue est tout théorique, tout idéal (1). Le besoin de complément est déjà très relatif entre voyants : l'amour et la vie conjugale s'alimentent bien davantage de points communs (psychologiquement et socialement parlant) que d'oppositions. Il l'est encore entre homme aveugle et femme voyante : nous avons vu combien celle-ci peut avoir à regretter que celui-là, par incapacité sensorielle, ne réponde pas toujours à ses désirs ou à ses besoins les plus naturels (celui d'être admirée ou servie, par exemple). Il l'est plus encore entre homme voyant et femme aveugle. Complément suppose, d'une part, que les apports de l'un s'accordent vraiment aux besoins de l'autre ; d'autre part, qu'il y ait réciprocité. Or, si dans le domaine pratique, un compagnon voyant peut apporter à la femme aveugle un secours appréciable répondant à ses besoins (sorties, lecture de la correspondance, des étiquettes, des notices ; informations sur les couleurs, les modes, plus généralement sur tout ce qui est impalpable), il n'est pas sûr que toutes les aveugles soient spécialement attirées vers ce qui naturellement intéresse les voyants.

Ce que nous avons dit à propos des hommes, de l'égocentrisme intellectuel et émotionnel de toute une catégorie d'aveugles, s'applique également aux femmes. De plus, l'exercice normal de la vue — sans aucun étalage de la supériorité qu'elle confère — peut exciter la capacité de souffrance de quiconque n'est pas affectivement tout à fait adapté à son infirmité. Pour développer une frustration, il faut parfois si peu de chose : un geste

(1) L'un de nos correspondants (1009), que son état de religieux conduit précisément à n'envisager le problème que sous ses aspects théoriques, émet l'hypothèse suivante : l'homme voyant supportera mieux la femme aveugle, parce qu'il est dans sa nature de protéger ; au contraire, la femme voyante qui épouse un aveugle tendra à sortir de son rôle en devenant protectrice. C'est par trop oublier que, par nature, l'homme est avant tout dominateur et que tout dominateur demande à être servi. C'est oublier également que l'instinct maternel est, chez la femme, une forme du besoin de protéger, voire de dominer.

presque machinal prévenant un acte que l'aveugle aurait pu accomplir seule, mais moins directement, plus lentement, avec tout le retard qu'impose l'exploration tactile ; l'offre d'une aide dans les mêmes circonstances ; une réflexion sur un détail uniquement visible ou repéré à distance. Sans doute, de la part d'un être aimé, tout cela sera-t-il plus facilement accepté ; sans doute, la délicatesse, la sensibilité de l'être aimant éviteront-elles à celui-ci bien des faux-pas ; mais le danger subsiste, latent. Les appréciations d'ordre esthétique sur les autres femmes, leurs toilettes, leur intérieur sont particulièrement redoutables. Le sentiment d'infériorité engendre l'insécurité ; l'insécurité rend réceptif au moindre indice et fait craindre la malice du subconscient.

Est-ce l'intuition de ce dernier danger qui faisait qu'un des jeunes hommes cités plus haut parlait de possibilité de « jalousie » ? Nous nous demandons s'il ne faisait pas plutôt allusion au développement possible d'une « jalousie envieuse » des supériorités du voyant, qui n'aurait rien à voir avec le phénomène sexuel, et que les voyants prêtent volontiers aux aveugles, *a priori* ou *a posteriori*. Nous devons d'ailleurs à la vérité de dire que les réflexions de l'alinéa précédent ne nous ont été suggérées par l'observation directe d'aucun ménage homme voyant-femme aveugle. Le transfert à ces ménages de réactions plus générales (voir chap. VIII-X) ne se justifie que par la multiplication des occasions de heurts qu'entraîne la vie conjugale. Dans une certaine mesure, les couples dans lesquels le mari est partiellement voyant et la femme complètement aveugle prêtent le flanc aux mêmes risques.

Toute disparité entretient une menace de conflit. Les unions d'un aveugle et d'une voyante n'échappent pas, nous le savons, à ceux qu'engendre l'inégalité des armes sensorielles. Mais la fréquence et l'intensité des malentendus seront d'autant moins accusées que l'infériorité sera mieux compensée et que chacun sera plus apte à occuper la place que la tradition lui assigne dans l'association. En contrepartie de ce qu'il reçoit (ou attend), le mari aveugle apporte situation, culture, parfois prestige. En général, il fait « bouillir la marmite », est quelquefois adroit, ingénieux et relativement indépendant (1). Ce qu'en regard l'aveugle attend d'une voyante cadre précisément avec le rôle séculaire imparti aux femmes. En face de cela, il nous faut placer, d'une part le peu de goût qu'ont les hommes pour le sacrifice, une moins

(1) Sur l'aveugle homme d'intérieur, cf. notre *Vie des aveugles*, chap. IV, p. 91.

grande souplesse de leurs occupations, qui ne leur permet pas toujours d'être à la disposition d'une femme aveugle au moment opportun, et aussi leur amour-propre (leur vanité, si l'on veut) qui les pousse à rechercher une femme « sortable » ; de l'autre, le peu d'entraînement des jeunes filles aveugles aux besognes ménagères dans l'état actuel de leur éducation (1).

***

Tout cela, les femmes aveugles le savent — nos contemporaines, du moins, celles qui ont répondu à notre enquête. Leur grand espoir, c'est de rencontrer « communauté de pensée » et « compréhension mutuelle ».

« La question d'épouser un aveugle est assez délicate : si je considère le seul point de vue sentimental, je réponds sans hésiter dans le sens affirmatif, parce que l'infirmité crée un lien, une communion d'âmes et de pensées qui n'existent peut-être pas ailleurs. Si je m'adresse à la froide et saine raison, elle me parle négativement, parce que la famille est la cellule de la société et que, le mariage entre aveugles ne peut produire qu'une société appauvrie, sinon complètement dégénérée » (1056).

« Malgré des difficultés matérielles inévitables, je consentirais volontiers à épouser un aveugle, parce qu'il est à même de mieux comprendre une femme aveugle et risque moins à la longue de se lasser de ses déficiences forcées. Il ne pourra pas lui faire grief d'une maladresse, d'une perte de temps, d'une surveillance médiocre au foyer ; il ne pourra pas penser non plus qu'une femme aveugle est une charge pour lui ; toutes choses enfin qui peuvent être la cause d'un danger moral s'il s'agit d'un voyant » (1061).

« Moi, aveugle, non seulement je consentirais, mais j'aimerais épouser un aveugle, parce qu'un mari est un confident en même temps qu'un chef de famille, et que notre cécité nous rend plus profonds que les voyants. Si je me sentais, non pas plainte ou méconnue, mais incomprise par mon mari, dans le sens moral du mot, j'en souffrirais beaucoup. Et puis, il me semblerait toujours que je fais moins bien qu'une voyante, que mon mari n'a pas en moi autant de confiance que si j'avais des yeux. Tandis qu'avec un aveugle, pourvu qu'il soit intelligent, un peu instruit et bon, je me sentirais dans mon milieu, d'égal à égal. Car il faut bien avouer que, malgré tout, même les personnes les plus compréhensives — et j'en connais au moins une qui l'est — ces personnes nous traitent comme des gens d'une autre sphère, comme des êtres qui pensent, qui réfléchissent davantage, des êtres en qui il y a quelque chose de mystérieux. Et nous, bien souvent, nous sommes craintifs, timides, nous redoutons les jugements trop hâtifs des voyants » (1063).

(1) Cf. Marthe Henri, *La réadaptation des femmes aveugles à la vie domestique* (1953).

« Oui, j'aurais consenti à épouser un aveugle, il me semble que dans l'état de mariage on a besoin, non seulement d'affection à toute épreuve, mais d'une parfaite compréhension ; ayant la même infirmité, on ressent les mêmes souffrances, on éprouve les mêmes joies : reste évidemment la question matérielle assez délicate » (1072).

On le voit, la perspective des « difficultés matérielles » n'échappe à aucune. C'est pourquoi le « demi-voyant » apparaît à certaines comme constituant la solution idéale :

« J'épouserais, je crois, un aveugle, à condition qu'il soit suffisamment adroit, et ayant la certitude auparavant de pouvoir me débrouiller sans le secours perpétuel de voyants bien intentionnés. Malgré tout, il me semble de beaucoup préférable que l'un des conjoints ait conservé un certain degré de vision lui permettant de se diriger facilement dans une grande ville. Ce dernier a toujours vécu au milieu d'aveugles et par conséquent est beaucoup plus susceptible de nous comprendre qu'un voyant ; de plus, il est lui-même un peu entravé par sa cécité incomplète » (1074).

Ces aspirations des femmes aveugles ont-elles chance de rencontrer quelque écho chez les hommes aveugles ? En vérité, les chances de coïncidence de points de vue sont assez limitées. Il est bien vrai que beaucoup d'aveugles du sexe masculin concèdent que, dans le domaine des goûts, des sentiments, des conceptions, l'union peut être mieux assortie ; mais il semble bien que, sous leur plume, l'expression « plus grande compréhension réciproque » — surtout lorsqu'elle est employée par des aveugles mariés à des voyantes — souligne une fois de plus le sentiment d'une disparité entre voyant et aveugle, plutôt qu'elle ne révèle la croyance à une affinité complète entre aveugles. Parmi ceux qui invoquent cette affinité, bien peu vont jusqu'à s'en contenter et à en faire le pivot de leur vie conjugale. Lorsque l'appel de « l'âme sœur » se rencontre chez un tout jeune homme, nous nous trouvons en présence d'un sujet qui, enfant ou adolescent, n'a pas réalisé son ajustement à ce qu'il nomme « l'incompréhension de son entourage » (1025). Lorsqu'il émane d'un adulte, ou bien il n'est qu'un corollaire d'une méfiance systématique à l'égard des voyants (1019), ou bien il est consécutif à une expérience conjugale malheureuse avec une femme voyante (1015) ; plus généralement, il est la position de repli de tous ceux qui se plaignent de n'avoir jamais découvert qu' « indifférence et mépris » chez les jeunes filles voyantes.

En fait, qu'ils parlent ou non d'un « idéal commun », les aveugles du sexe masculin, dans leur majorité, se prononcent

contre le mariage, entre aveugles. Tous invoquent les difficultés matérielles de la vie dans ces conditions. Mais il semble que cette formule n'ait pas toujours le même contenu. Aux uns, la vue apparaît comme « indispensable à la femme d'intérieur et à la mère de famille » ; les soins à donner aux enfants et l'éducation de ces derniers sont particulièrement mis en cause ; on redoute la présence nécessaire au foyer d'une servante ou d'une nurse et les inconvénients tant pécuniaires que moraux que cela entraîne (1018). Pour d'autres, qui reconnaissent à la femme aveugle des aptitudes domestiques (ou la possibilité d'en acquérir par l'éducation), ce sont les limitations apportées à la vie extérieure ou aux activités professionnelles qui sont avant tout invoquées : « Je ne vois pas comment, étant établis, nous aurions pu nous tirer d'affaire pour livrer le travail exécuté » (1002). On admet le mariage entre aveugles lorsque les conjoints sont « installés dans une institution ou une maison où le travail est bien payé et la pension d'entretien modique » *(ibid.)*. Ceux-là ont réellement pesé le rendement de leur association avec une femme voyante. Dans certaines appréciations enfin, derrière l'expression « les incommodités de la vie », on devine l'appel au dévouement, le besoin de voir se poursuivre dans l'état de mariage la superprotection connue dans l'enfance et parfois assez tard, lorsque s'est prolongée l'emprise maternelle ou la vie en internat, dispensée de soucis matériels.

Il est des arguments qui pourraient surprendre au premier abord, tel celui-ci : « Le contact permanent d'une personne atteinte de la même infirmité que moi m'attristerait profondément » (1030). Cet aveugle, marié à une voyante, ne songe même pas que sa femme a pu quelquefois, elle aussi, éprouver de la gêne devant ses yeux sans vie. Un autre de nos correspondants, qui prétend n'avoir jamais envisagé le côté pratique du problème, invoque plus brutalement, mais avec plus de justesse, peut-être « sa répugnance à doubler sa façade d'aveugle » (1007). Tout cela participe d'une intuition qui n'est pas sans fondement : l'association vue-cécité, par l'assistance que le premier élément apporte au second, atténue les effets de ce second terme, alors que l'union de deux cécités les amplifie. Les époux aveugles se trouvent placés dans l'alternative, ou d'accepter les réflexions et les réactions indiscrètes du public, ou de sortir ensemble le moins souvent possible, tout au moins sans guide, même si rien ne s'y opposait des seuls points de vue adresse, sécurité, commodités. Un autre correspondant, que nous avons déjà cité comme rompu à l'analyse intime, confirme que seuls « la prudence, la

lâcheté et un orgueil mal placé l'ont empêché d'épouser une aveugle » ; bien que, sur un plan sentimental, il crût à l'existence d'un idéal commun, et que, sur le terrain pratique, il eût toute confiance en « l'initiative féminine aiguillonnée, dit-il, par la nécessité et aidée par des amies » (1048). Ainsi, très sensible aux jugements de valeur attachés aux deux types de mariage entre lesquels il a le choix, l'homme aveugle, à la seule pensée de se voir réduit à la solution la moins estimée, se sent humilié vis-à-vis des voyants, vis-à-vis des autres aveugles et à ses propres yeux.

Il en est même qui élèvent le débat à la hauteur d'une philosophie de la vie. Ceux-là professent que, comme tout homme, « l'aveugle doit progresser » (1008), que, pour lui, progresser, c'est tendre à s'évader de sa cécité, et qu'épouser une aveugle, « ce n'est pas le moyen de pénétrer dans le monde normal, ni d'atténuer les rigueurs spirituelles ou physiques de la cécité » (1020). Ceux qui, avant de perdre la vue, ont vécu longtemps en voyants, admettent que les aveugles-nés « qui n'ont pas de commune mesure pour apprécier l'étendue de leur infirmité » (1012) se marient entre eux, mais écartent pour eux-mêmes l'idée d'une telle union, soit qu'ils s'en fassent une image « lamentable », soit que, tels les voyants que nous avons cités plus haut, ils redoutent « une différence de mentalité ». Parmi ceux qui n'ont pas épousé une aveugle, il s'en trouve pourtant (1047) qui pensent que l'union de deux aveugles peut aboutir à l'élévation des personnalités : les difficultés à vaincre sont — aussi bien pour l'homme que pour la femme, mais surtout pour cette dernière — un puissant stimulant qui les pousse à perfectionner leurs techniques de suppléances, et les éloigne de cette mentalité de perpétuels protégés, de perpétuels « servis », qui constitue, nous le savons, un des dangers de la cécité.

*
* *

Valentin Haüy favorisait, dit-on, les unions entre aveugles. Au fond, il demeurait persuadé que, quels que fussent les effets d'une éducation à laquelle son nom allait pourtant rester attaché, il subsisterait toujours une certaine hétérogénéité entre la mentalité des voyants et celle des aveugles, et sans doute imaginait-il, lui aussi, que les aveugles ne devaient se comprendre et trouver leur bonheur qu'entre eux. Par la suite, le mariage entre aveugles a fait l'objet de désapprobations radicales ou nuancées de la part des spécialistes français de la pédagogie et de la protection sociale des aveugles. Nous avons déjà noté le silence qu'observe

à ce propos Maurice de La Sizeranne dans un livre destiné au grand public et où il se contente de mettre les jeunes filles aveugles en garde contre les déceptions auxquelles les exposerait l'espoir d'une union avec un voyant. Dans ses *Notes sur les aveugles*, ouvrage s'adressant plus particulièrement aux initiés, il fait nettement le procès des ménages d'aveugles (1).

De son côté, Pierre Villey écrit : « En aucun cas, la morale ne peut tolérer des unions dont des infirmes auraient à payer la rançon... Les risques d'hérédité écartés — et dans la plupart des cas il n'y a pas de contre-indication médicale au mariage de deux aveugles — il reste toujours que le mariage entre deux aveugles est un mariage déplorable, gros de redoutables menaces. Le mari, conscient des impuissances de la cécité, est souvent, je le veux bien, beaucoup plus que le mari voyant, résigné aux inévitables défaillances, mais les difficultés pratiques accrues de la double infirmité des conjoints risquent de rendre intolérable la vie commune ; elles ouvrent constamment la porte aux heurts de caractères, aux malentendus, aux mésintelligences. Sauf exception, il faut avoir le courage — je sais ce qu'il en coûte quelquefois — de déconseiller ces unions qui seront soumises à de trop rudes épreuves (2). »

Quant à Albert Mahaut et Élisabeth de Geyer, dont nous connaissons la conception qu'ils se font du rôle que doit remplir une femme auprès d'un aveugle (voir plus haut, § D), ils ne peuvent que déclarer nettement : « Mais nous réprouvons complètement que les deux conjoints soient aveugles (3). » Pour eux, le célibat est imposé à la jeune fille aveugle, car, « pratiquement, elle est impropre à la maternité, ne pouvant en assumer les charges » (4).

Aux États-Unis, la réaction a pris une forme légale (5). Dans le but de s'opposer à la conclusion d'unions entre aveugles, on a réduit les pensions d'assistance servies aux conjoints aveugles. Dans l'Ohio, l'allocation pour un ménage d'aveugles n'est qu'une fois et demie celle du célibataire ; dans le New Jersey, la loi exclut ces ménages du bénéfice de la pension, sauf si le mariage est antérieur à la promulgation de la loi, auquel cas, la pension

(1) M. de La Sizeranne, *Mes notes sur les aveugles*, IIe Partie, chap. IV, pp. 287-312.

(2) P. Villey, *L'aveugle dans le roman contemporain*, chap. VI (1925), ou : *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. XV, p. 226.

(3) A. Mahaut et E. de Geyer, *L'Association Valentin-Haüy pour le bien des aveugles : son extension en province...*, chap. VIII, p. 64.

(4) *Ibid.*, p. 49.

(5) Dès 1892, M. Altrech réclamait des lois sévères contre le mariage entre aveugles (*Mentor*, Boston, mai 1892).

n'est versée qu'à un seul des conjoints ; dans d'autres états, l'exclusion est complète, à moins que la cécité ne soit survenue après le mariage. Ces mesures répondent surtout, croyons-nous, à des préoccupations eugéniques. Elles sont également conformes à la philosophie américaine en matière d'éducation des aveugles (1) : on pense que l'union de deux aveugles, au lieu de tendre à les sortir de leur cécité, les enferme davantage dans leur infirmité.

Le mariage entre aveugles est considéré comme l'un des méfaits de leur « institutionalization ». C'est en effet dans les établissements d'aveugles que le risque de formation de ces unions est le plus grand. Dès leur fondation, les Quinze-Vingts ont dû connaître le risque, puisque le plus vieux règlement qui nous en ait été conservé, celui de Michel de Brache (milieu du XIVe siècle), comporte des dispositions réglant le mariage des pensionnaires. L'article 21, § 2, du Règlement de 1847 édicte encore : « Le mariage entre deux pensionnaires aveugles est formellement interdit (2). » Mais cette clause dut entrer très rapidement en désuétude dans la seconde moitié du XIXe siècle, si même elle était appliquée au moment de sa publication, puisque dès 1908, Ernest Vaughan, alors directeur de la fondation, en propose l'abrogation à la Commission consultative de l'établissement. Le règlement du 30 juin 1925, actuellement en vigueur, stipule seulement (art. 37) : « L'aveugle admis à l'internat ne peut se marier sans la permission du ministre... », ce qui ne s'applique pas spécialement d'ailleurs aux mariages entre aveugles (3).

Si les collectivités d'aveugles (écoles, ateliers, hospices, voire clubs) ont une influence certaine sur la multiplication des unions entre aveugles, cela tient à deux causes. La première, c'est que certains de ces établissements offrent aux aveugles des facilités

(1) Cf. *L'école et la cécité*, chap. III.

(2) Il n'est pas du tout certain que des prémonitions eugéniques aient guidé les auteurs de cet article. Nous y voyons plutôt une survivance des vieilles dispositions. L'article 35 du règlement de Michel de Brache stipulait en effet : « Nul aveugle ne pourra espouser une femme aveugle, peur du feu, et pour ce que l'un ne pourroit subvenir à l'autre, et pour ce est-il que veufve prendra un aveugle, qui se marieront en la dicte Compagnie, et qui fera au contraire sera mis hors et perdra la moitié de ses biens en tout. » Cf. Léon LE GRAND, *Les Quinze-Vingts depuis leur Fondation...*, p. 313.

La prohibition ne repose pas davantage sur des mobiles d'ordre religieux, ce qu'on aurait pu supposer, eu égard au caractère initial de la « fraternité » (cf. plus loin, chap. VI, § A). Elle paraît bien ne participer que de considérations pratiques (peur de l'incendie, entretien du ménage) qui relèvent elles-mêmes de la présence, dans le concept de cécité, des chaînons « cécité-impuissance », « cécité-dépendance ».

(3) Il semble que, là encore, nous nous trouvions en présence d'une survivance, puisque l'article 33 du règlement de Michel de Brache prévoyait déjà que les fiançailles devaient être signifiées « Au Maître ».

matérielles allant du gîte et du couvert au gîte seul ou à la simple cantine, ce qui lève l'une des objections formulées par la plupart des aveugles, aussi bien hommes que femmes, nous l'avons vu. La seconde, la plus importante, croyons-nous, c'est qu'ils multiplient les chances de rencontre entre aveugles de sexe différent, tout en restreignant les contacts entre aveugles et voyants. Cette dernière circonstance, toute négative qu'elle soit, n'est pas la moins efficace par les insatisfactions d'ordre sensuel et sentimental qu'elle engendre. Il serait cependant faux de supposer que toutes les unions dont un centre pour aveugles a été le berceau se soient nouées autour de la communauté de vues et d'idéal et de la fameuse « compréhension réciproque » issues de la cécité. Il est des sujets pour qui le centre en question n'a fourni que l'occasion de s'apprécier, de découvrir dans la personne fréquentée des éléments d'attrait qui n'avaient absolument rien à voir avec l'élément commun, la cécité. Tout point de convergence sociale, qu'il s'agisse de l'université, du lieu de travail ou d'une société philomathique, joue le même rôle entre voyants. Il est peut-être d'autres cas, au contraire, dans lesquels les occasions de contact ont fait disparaître les illusions qu'on pouvait se faire quant à la valeur des affinités imputées à la commune affliction.

* * *

Cela nous conduit à l'examen des conditions de viabilité d'un ménage d'aveugles. Nous précisons qu'il s'agit uniquement d'exposer ici des faits, et que, si nous sommes amenés à nuancer, voire à réfuter, certains arguments pour ou contre l'opportunité de ce genre de mariage, cela n'implique nullement que nous ayons l'arrière-pensée de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

La première condition de formation d'une union, quelle qu'elle soit, c'est que soit assurée la vie du ménage, éventuellement, de la famille à venir. Ce facteur ne prend-il pas plus d'importance, au point d'en devenir même *sine qua non* lorsqu'il s'applique à un couple d'aveugles ? L'affirmeront tous ceux qui, mal informés sur les capacités domestiques des femmes aveugles, croient à la nécessité de la présence constante au foyer d'une aide vénale. Il est piquant de constater que, parmi les hommes aveugles, ceux qui doutent le plus des aptitudes ménagères des femmes aveugles sont souvent ceux qui se plaignent le plus amèrement des « préjugés des voyants sur les incapacités des aveugles ». A noter également que beaucoup de jeunes filles

privées de la vue manquent totalement de confiance en elles-mêmes et opposent une certaine inertie à tout essai d'adaptation qui leur permettrait d'accéder à une certaine indépendance en dehors même du mariage (1). S'il doit y avoir condition *sine qua non* à la bonne marche d'un ménage d'aveugles, elle réside pourtant dans cette préparation de la femme à son rôle propre. Les savoir-faire domestiques de la maîtresse de maison ne sont pas seulement indispensables dans les ménages modestes ; ils le sont encore pour la direction et la surveillance de la main-d'œuvre vénale, là où il y est fait appel (2) — et où il y serait tout aussi bien fait appel s'il s'agissait de voyants — soit que la femme ait une occupation professionnelle au dehors ou à domicile, soit que la situation de fortune du ménage ou le gain du mari le permettent. Quant à l'obligation pour une femme aveugle, comme pour toute femme, de s'occuper elle-même de ses enfants, elle s'impose davantage encore depuis que des travaux modernes (cf. chap. IV, § A) ont montré l'importance du contact maternel pendant les tout premiers mois de la vie pour le développement ultérieur de la personnalité.

Le retentissement de la vie matérielle sur la vie affective n'est plus à démontrer. Les jeunes filles aveugles que la poussée de l'instinct et des réactions complexes issues de la cécité font aspirer au mariage auraient grand tort de l'oublier. Croire que la « compréhension réciproque » fera tout pardonner est une illusion dont le jeune homme aussi bien que la jeune fille doivent se garder. Comme nous le dit excellemment une déficiente visuelle, professeur d'aveugles, qui nous a fourni une analyse pertinente de la question, « tous les tempéraments ne peuvent pas s'accommoder d'une vie tant soit peu entravée, et de là résultent beaucoup de dissentiments » (1070). Il est des femmes aveugles à qui les nécessités de la vie quotidienne, les exigences de leur mari, ont fait lourdement sentir le poids de leur cécité et de l'insuffisance de leur préparation.

(1) Sur ce dernier point, cf. Marthe Henri, *op. cit.* Un fait typique prouve combien les jeunes filles aveugles se désintéressent souvent des activités plus proprement féminines. Un établissement d'aveugles ayant ouvert à l'usage de ses pensionnaires un cours libre de pratiques ménagères, il s'est trouvé que le cours rencontrait proportionnellement plus de succès chez les jeunes gens que chez les jeunes filles. Nous croyons voir les raisons de ce paradoxe dans l'existence chez les jeunes gens d'un plus grand besoin d'indépendance, d'un plus grand intérêt pour les choses de la vie pratique, et, dans l'ensemble, de leur meilleure formation spatiale ; peut-être aussi entre en jeu l'amour-propre des jeunes filles, quelque peu déconcertées par les résultats obtenus par leurs camarades garçons.

(2) Cf. Marthe Henri, *ibid.*

Le jeune homme aveugle qu'une idylle attire vers une de ses pareilles doit avant tout se connaître et connaître la conception qu'il s'est faite de la vie. Aveugle lui-même, il doit savoir, par exemple, à quelles lenteurs d'exécution expose la cécité, même lorsque les aptitudes sont réunies. Il doit se demander s'il est capable d'accepter les restrictions aux agréments de la vie qu'entraînent fatalement ces lenteurs, ou éventuellement s'il se sent prêt, sans rechigner, à en diminuer les effets par une collaboration qui relève simplement des qualités de l'homme d'intérieur, et qui est fréquente, d'ailleurs, et toute naturelle dans les ménages de normaux. Le fait que beaucoup d'aveugles, hommes ou femmes, recherchent un demi-voyant ou une demi-voyante « de préférence » à un ou une aveugle montre à quel point un résidu de vision résout bien des problèmes, celui des sorties en ville, notamment.

D'une façon générale, un bon équilibre affectif et l'acceptation par chacun des conjoints de sa propre cécité et des insuffisances qu'elle implique sont conditions essentielles d'harmonie dans un ménage d'aveugles. La cécité y crée en effet des situations particulières. La santé émotionnelle de la femme s'y trouve tout spécialement mise à l'épreuve. Pour des besoins professionnels ou autres, le mari peut avoir à recourir à d'autres femmes, à des voyantes (guide, lectrice). La femme aveugle mal ajustée à son infirmité en souffrira, non pas seulement par cette sorte de jalousie que doivent connaître les épouses de médecins à clientèle féminine ou de chefs de service employant une secrétaire, mais parce qu'elle se dira qu'une autre apporte à son mari quelque chose, qu'elle-même ne peut lui apporter. D'autre part, plus l'adaptation de la femme aveugle aux exigences de la vie domestique et maternelle sera parfaite, moins nombreuses seront pour elle les occasions de conflits émotionnels consécutifs à un sentiment d'insuffisance. Elle n'échappera à la psychologie de l'échec que si elle est assez sûre d'elle-même pour que soient comptés comme quantités négligeables, au regard des grandes tâches de la vie (action sociale des conjoints, éducation des enfants) les inconvénients mineurs — et alors exceptionnels — de la cécité.

Parmi ceux-ci, en effet, il faut distinguer. D'un côté, il convient de considérer ceux qu'une formation appropriée, recourant au besoin à des techniques adéquates (1), fait disparaître ou réduit à des inadvertances comparables à celles auxquelles

(1) Sur l'existence de ces techniques et plus généralement sur l'ensemble de cette question, cf. Marthe Henri, *Réadaptation des femmes aveugles à la vie domestique* (1953).

est quotidiennement exposée toute ménagère voyante (renverser de l'eau, casser un verre, voire se piquer ou se couper). De ces maladresses-là, la ménagère aveugle adaptée ne souffrira pas, parce qu'elle croit qu'elle aurait pu les éviter si elle avait été attentive, et que l'inattention proprement dite n'a rien à voir avec la cécité, au contraire. Sur un plan différent, il faut placer les incidents à conséquences sociales (une tache à son vêtement, une erreur de goût dans l'habillement ou l'ameublement, par exemple), qui sont davantage imputables à la limitation sensorielle. Dans ce domaine, l'équilibre ne sera plus fonction de la perfection des savoir-faire, mais dans une certaine aptitude à accepter sans humeur et à rechercher les conseils, au besoin les interventions des voyants, partout où il ne peut être question de faire appel à des suppléances.

Nous avons parlé plus haut de mariages entre aveugles qui risquent de développer la valeur personnelle des conjoints au lieu de l'étouffer et de l'avilir. Encore faut-il que l'étoffe existe. De ce point de vue, il semble que la présence chez les époux aveugles du vouloir-être issu de la cécité soit une condition favorable au succès de l'association des infirmités. Quoi qu'entreprennent les aveugles, cette attitude, si elle est foncière, est pour eux, on le sait, source de ténacité et d'ingéniosité. Si elle est condition nécessaire, elle n'est pourtant pas condition suffisante. Parfois, elle demeure velléitaire et se révèle inefficace par manque de moyens (santé, adresse, intelligence, volonté vraie). Cela est particulièrement à craindre lorsqu'elle naît du désir de satisfaire un instinct. Aussi, dans le domaine du mariage comme dans tout autre, la préparation à la vie pratique, la claire vision et l'acceptation des exigences de la vie en société sont-elles les plus sûrs garants de la valeur réelle du vouloir-vivre-comme-tout-le-monde. La jeune fille aveugle doit savoir qu'il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir, et que, aussi bien sur le terrain des commodités quotidiennes que sur celui des nécessités sociales, l'homme aveugle, le seul partenaire à qui elle puisse songer, n'est pas moins exigeant que le voyant. Que cela soit légitime ou non, c'est un point de fait qui ressort de l'étude à laquelle nous venons de nous livrer (1).

(1) Il ne nous a pas échappé qu'il eût été intéressant de compléter ce chapitre par un paragraphe consacré aux incidences de la cécité des parents sur l'éducation des enfants. Faute de renseignements valables suffisamment nombreux, nous ne nous sommes pas crus autorisés à rédiger cette étude. Dans l'exposé que nous avons fait sur ce sujet, le 11 mai 1955, aux journées d'études organisées par l'Union nationale des Associations de Familles, nous nous sommes surtout attachés à dégager les difficultés du problème.

Chapitre VI

LA MOTIVATION DE L'ATTITUDE DES VOYANTS

§ A) L'attitude des voyants dans les Sociétés anciennes et au Moyen Age

Aux temps où les contraintes sociales pesaient lourdement sur l'individu et conditionnaient le contenu et jusqu'à la forme de la pensée, le concept de cécité et le comportement des voyants à l'égard des aveugles, semblent avoir été façonnés par des croyances et des impératifs d'ordre religieux. C'est du moins ce qui se dégage de l'étude à laquelle s'est livré Pierre Villey (1).

Chez les primitifs, la suppression des aveugles, cas particulier de la pratique de l'infanticide et du parricide (2) ne saurait uniquement s'expliquer par des mobiles économiques (disette). Le plus souvent des raisons mystiques interviennent : ou bien l'aveugle est assimilé à un possédé (3), et, s'il arrive qu'on le traite alors avec quelque bienveillance, ce n'est que pour apaiser le mauvais génie qui le hante (3) ; ou bien on ne voit en lui qu'un réprouvé, puni pour ses propres fautes ou chargé des péchés de ses ascendants (3). La Loi de Manou, qui tente pourtant de réglementer l'infanticide (4), le légitime lorsqu'il s'agit d'une cécité congénitale (5). De ceux qui perdent la vue tard, elle fait des parias (6), les écartant des cérémonies religieuses (7), les excluant de l'héritage, les privant de tout droit civil (8). Bien

(1) P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants.*
(2) P. Villey, *op. cit.*, p. 43.
(3) *Ibid.*, p. 48.
(4) *Ibid.*, p. 56.
(5) *Ibid.*, p. 59.
(6) *Manâva*, III, 177.
(7) *Ibid.*, III, 161, 167 ; XI, 52.
(8) Villey, *op. cit.*, p. 60. *Manâva*, IX, 201.

que le Bouddhisme ait depuis longtemps proclamé le caractère sacré de la vie de l'enfant, au début de ce siècle on signalait encore des suppressions d'enfants aveugles en Chine, surtout des filles (1). Quel sort Lycurgue, Dracon, Solon réservaient-ils exactement aux infirmes ?... A en croire Plutarque (*Parallèles : Lycurgue*), les Spartiates exposaient sur le Taygète ou précipitaient au fond des Apothètes les enfants mal faits, délicats ou faibles. Dans l'ancienne Rome, l'opinion tend à modérer l'usage des terribles droits du *pater familias* mais elle n'intervient pas en faveur des enfants infirmes, qui continuent à être exposés (2).

Le fait que de grands esprits comme Platon et Aristote aient paru s'attacher à justifier l'infanticide des infirmes a peut-être une signification sociologique. Pour qu'il en fût ainsi, ne fallait-il pas que des forces plus profondes que l'idéal moral dominassent encore une raison qui commençait tout juste à se laïciser ? Le texte d'Aristote est net : « Pour ce qui est des enfants à élever et de ceux à exposer, qu'une loi interdise de nourrir tout être difforme... (3) »

La pensée de Platon est plus difficile à interpréter. Dans *La République*, il distingue, on le sait, entre les sujets d'élite et les sujets inférieurs, et écrit :

« Il faut élever les enfants des premiers, et non ceux des seconds, si l'on veut que le troupeau atteigne à la plus haute perfection (4). » « Les enfants, à mesure qu'ils naîtront, seront remis entre les mains des personnes chargées d'en prendre soin... Ces préposés porteront les enfants des sujets d'élite au bercail... Pour les enfants des sujets inférieurs et même ceux des autres qui auraient quelque difformité, ils les cacheront dans un lieu interdit et secret, comme il convient — si du moins on veut conserver sa pureté à la race des gardiens (5). »

Certains commentateurs, estimant que les périphrases ne visent qu'à jeter un voile sur des pratiques brutales, voient dans ces textes une justification de l'infanticide. Pour d'autres, il y aurait seulement éloignement, ségrégation, et non suppression, ce que paraît confirmer le passage suivant du *Timée* : « N'avons-nous pas dit, en outre, qu'il faudrait élever seulement les enfants des bons, et ceux des méchants, les transporter, au

(1) Villey, *op. cit.*, p. 58.
(2) *Ibid.*, p. 57.
(3) Aristote, *Politique*, H 16, 1335 *b*, 19 sqq.
(4) Platon, *République*, 459 *e*.
(5) *Ibid.*, 460 *c*.

contraire, secrètement dans un autre pays ? puis, à mesure qu'ils grandiraient, ne cessant pas de tenir ces enfants en observation, rappeler de nouveau ceux qui en seraient dignes, et envoyer au contraire à leur place ceux qui ne mériteraient pas de demeurer avec vous (1). »

Resterait à déterminer si les « méchants » du *Timée* englobent les « estropiés » dont le cas est prévu dans *La République.* Quoi qu'il en soit, que la pensée de Platon — uniquement préoccupée d'ailleurs d'une constitution utopique — participe ou non des mœurs de son temps ou de celles d'un passé tout récent, qu'au surplus elle penche pour la suppression ou pour une simple exclusion, un point semble indiscutable : les anormaux, tout comme les impurs, sont rejetés de la société des normaux. Dans tout cela, il n'est d'ailleurs pas question d'aveugles, mais d'infirmes, d'estropiés *(anaperon).* Cela ne signifie-t-il pas tout bonnement qu'ils étaient hors des préoccupations sociales de la Grèce classique, que leur cas n'avait même pas à être effleuré ?

Ce caractère d'impureté attaché à la cécité, déjà si évident dans la Loi de Manou, se retrouve dans la Bible. Il y est souvent question d'aveuglement (au sens physiologique du terme), soit à des fins punitives (2), soit pour des raisons mystiques (3). Mais les textes les plus significatifs sont ceux qui se rapportent à la cécité naturelle. Comme tout ce qui est, celle-ci est l'œuvre de Dieu, la manifestation de sa puissance (4). Dieu a voulu l'imperfection, la création incomplète, mais celle-ci s'accompagne incontestablement d'impureté (5). Elle rend impropre au sacrifice, exclut de la prêtrise (6), même si elle est acquise, non congénitale (7). Partageant ce sort avec d'autres infirmes (8), l'aveugle

(1) *Timée,* 19 *a.*
(2) Par exemple Samson (Juges, XVI, 21), que nous retrouverons ci-après, (§ B).
(3) II Rois, XXV, 7. — Jérémie, XXXIX, 7 ; LII, 11. — Genèse, XIX, 11. — Deut., XXVIII, 28. — Psaumes, LXIX, 24. — Zacharie, XII, 4. — II Macchabées, X, 30. — II Rois, VI, 18. — II Samuel, V, 6.
(4) Exode, IV, 11.
(5) « Vous n'offrirez point à l'Eternel ce qui sera aveugle, ou rompu, ou mutilé, ou qui aura un porreau, ou de la rogne, ou de la gale ; et vous n'en donnerez point pour le sacrifice qui se fait à l'Eternel par le feu sur l'autel. » (Lév., XXII, 22). Egalement, Deut, XV, 21.
(6) « Car aucun homme qui aura un défaut n'en approchera [de la viande de son Dieu], savoir un homme aveugle, ou boiteux, ou camus, ou qui aura quelque superfluité dans ses membres » (Lév., XXI, 18).
(7) « ... si quelqu'un de ta postérité, dans ses âges, a quelque défaut corporel, il ne s'approchera pas pour offrir la viande de son Dieu » (*ibid.,* 17).
(8) Cf. ci-dessus, n. 5, Lév., XXI, 18 ; également Lév., XXI, 19 (fractures des pieds ou des mains) et 20 (bossu, grêlé, suffusion dans l'œil).

représente un danger de souillure pour tout ce qui est saint (1) et l'accès du Temple lui est interdit (2).

En des temps où le sacré pénétrait intimement le profane, cette excommunication devait nécessairement conditionner les rapports plus proprement humains de l'aveugle avec ses semblables. Rejeté par Dieu, allait-il être accepté, compris, assimilé par les créatures ? Le fait que la Bible édicte des impératifs pour la protection des infirmes (3) et des sanctions contre quiconque y faillirait (4) ne révèle-t-il pas l'existence d'attitudes agressives à leur endroit ? Sans doute n'était-il pas si naturel de les assister, puisque le faire était considéré comme une preuve de grande charité (5). Dans l'esprit des anciens Juifs, la cécité était sans doute bien près d'être assimilée à la mort, et l'aveugle à un grand pécheur : le Talmud ne va-t-il pas, en effet, jusqu'à ordonner de prononcer à la rencontre d'un aveugle la prière qu'on récite à la mort d'un proche (6) ?

***

On a dit que le Christianisme avait réhabilité l'aveugle. Il faudrait s'entendre sur l'origine, la nature et l'étendue de cette réhabilitation. En fait, celle-ci a sa source dans la Bible elle-même, dans les prophéties d'Isaïe (7). Bien avant la venue du Christ, les aveugles étaient prédestinés à devenir les instruments, à fournir la preuve de sa nature messianique : ils seront parmi les miraculés, lorsqu'il importera de convaincre les envoyés de

(1) « ... Il y a un défaut en lui ; il ne s'approchera donc point pour offrir la viande de son Dieu » (Lév., XXI, 21). — « Mais il ne s'avancera point vers le Voile, il ne s'approchera point de l'Autel, parce qu'il y a un défaut en lui, afin de ne pas souiller mes sanctuaires... » (Lév., XXI, 23).

(2) « L'aveugle et le boiteux n'entreront pas dans le Temple. » (II, Samuel, V, 8.)

(3) « Tu ne maudiras pas le sourd, et tu ne mettras rien devant l'aveugle qui le puisse faire tomber... » (Lév., XIX, 14).

(4) « Maudit est celui qui fait égarer l'aveugle dans le chemin » (Deut., XXVII, 18).

(5) « Je servais d'yeux à l'aveugle, et de pieds boiteux » (Job, XXIX, 15).

(6) Cf. P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, p. 66. P. Villey ne précise pas d'où il tient cette information. « A ma connaissance », nous écrit M. E. Gugenheim, professeur de Talmud à l'Ecole rabbinique de France, « il n'existe pas de prière à réciter à la rencontre d'un aveugle. On trouve simplement dans le Talmud *(Nédarim, b)* : « Quatre sont considérés comme morts : le pauvre, le lépreux, l'aveugle et celui qui n'a pas d'enfant. » C'est en partie sur ce texte que s'appuient les autorités religieuses actuelles pour autoriser la greffe de la cornée, puisque rendre la vue est, en quelque sorte, rendre la vie » (lettre inédite, 30 mai 1956).

(7) « Et les sourds entendront en ce jour-là, les paroles du Livre, et les yeux des aveugles, étant délivrés de l'obscurité et des ténèbres verront » (Isaïe, XXIX, 18) ; cf. également Isaïe, XXXV, 5, et XLII, 16.

Jean-Baptiste (1) ou d'affirmer les pouvoirs divins de Jésus (2). Ils serviront à justifier la validité de l'attente du peuple (3) et à montrer qu'on est toujours sauvé quand on a la foi (4).

Ce qu'il y a d'original dans le Nouveau Testament, c'est que les aveugles deviennent des objets de la pitié divine (5), ce qui ne peut que les recommander à la charité humaine (6). Au temps même où la bonne nouvelle était annoncée aux pauvres, l'aveugle de naissance était encore considéré comme né dans le péché et traité comme tel (7). Avec l'Évangile, les aveugles cessent d'être des impurs, ils sont admis dans le Temple (8). L'espérance ne leur est plus refusée : conformément aux prophéties d'Isaïe, ils seront sauvés (9).

Les aveugles interviendront encore dans la grave question de la nature mystique du mal. Le mal n'est permis par Dieu qu'en vue d'un plus grand bien. La cécité n'est plus la conséquence d'une faute commise par un ascendant ou la punition d'un péché personnel, elle n'est plus qu'une imperfection nécessaire à la démonstration de la puissance divine (10). Le véritable péché, c'est l'aveuglement orgueilleux (11). A cette époque, la cécité n'est pas conçue comme une altération fonctionnelle, physiologique, mais comme une non-création. D'après saint Irénée (12),

(1) Luc, VII, 19-23.

(2) « Alors on présenta à Jésus un démoniaque aveugle et muet, lequel il guérit, de sorte que celui qui avait été aveugle et muet parlait et voyait » (Matt., XII, 22).

(3) Matt., XV, 29, 30. « De sorte que le peuple était dans l'admiration, voyant que... les aveugles voyaient, et ils glorifiaient le Dieu d'Israël » (*ibid.*, 39)

(4) Matt., IX, 27-31 ; Marc, X, 46-52 ; « Et Jésus lui dit : Va-t-en, ta foi t'a sauvé » (*ibid.*, 52) ; Luc, XXVIII, 35, 40-43.

(5) Matt., XX, 30-34 : « Et Jésus étant ému de compassion, sécha leurs yeux et aussitôt ils virent, et ils le suivirent » (34).

(6) « Mais quand tu feras un festin, convie les pauvres, les impotents, les boiteux et les aveugles » (Luc, XIX, 13) ; voir également Luc, XIX, 21).

(7) « Ils lui répondirent : Tu es entièrement né dans le péché, et tu veux nous enseigner : Et ils le chassèrent de la synagogue » (Jean, IX, 34).

(8) « Alors des aveugles et des boiteux vinrent à lui dans le Temple, et Il les guérit » (Matt., XXI, 14).

(9) Luc, IV, 18-19. « Les aveugles recouvrent la vue... et l'Evangile est annoncé aux pauvres » (Matt., XI, 4).

(10) « ... Maîtres, qui est-ce qui a péché : ou cet homme, ou son père, ou sa mère, qu'il soit ainsi né aveugle ? (Jean, IX, 2) : « Jésus répondit : Ce n'est point qu'il ait péché, ni son père, ni sa mère ; mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui » (*ibid.*, 4).

(11) Jean, IX, 34-41.

(12) « L'Ecriture dit que Dieu prit du limon de la terre et en fit l'homme. C'est pourquoi le Seigneur Jésus répandit de la salive sur le sol et en fit de la boue qu'il étendit sur les yeux de l'aveugle, rappelant ainsi l'antique formation de l'homme, et manifestant, à qui pourra comprendre, la main de Dieu par laquelle l'homme a été formé » (saint Irénée, cité par l'abbé J.-M. Desprat, *Les aveugles dans l'évangile* (manuscrit). Cf. *Adversus Hereses*, V, 15, 2.

c'est pour symboliser une « recréation » que Jésus guérit avec de la boue (1). Ailleurs (2), le Christ se contente de recourir à la salive (3) et à l'imposition des mains.

Les aveugles ne furent certes pas les seuls à bénéficier de la nouvelle alliance : les sourds, les boiteux, les paralytiques, les lépreux furent aussi parmi les miraculés. Les premiers occupent pourtant dans les Évangiles une place privilégiée. A cela, deux raisons peut-être. Tout d'abord, il faut y voir une nouvelle preuve de l'impression profonde que la cécité a toujours produite sur les voyants : restituer un membre à un amputé eût été au moins tout aussi probant, mais assurément moins frappant, que de rendre la vue à un aveugle. La cécité étant un objet de crainte et de mystère, sa guérison devait d'autant plus provoquer l'émerveillement et inciter à la glorification du Christ (4).

Une autre raison de l'importance accordée aux aveugles dans les Évangiles (et, plus généralement dans les Écritures) réside dans la double signification du mot « aveugle » (5). Le Messie annoncé par Ésaïe s'attaque à l'aveuglement moral bien plus qu'à la cécité corporelle. Le Christ se proclame la lumière du monde (6). La cécité et la surdité lui serviront à parler « en similitude » (7). Ainsi, les miracles accomplis sur les aveugles n'apportent pas seulement la preuve de la nature messianique du Christ et l'affirmation de ses pouvoirs divins ; dans une certaine mesure, ils symbolisent la guérison de l'aveuglement moral. Seule la lumière spirituelle peut conduire au salut. La cécité du corps ne participe pas nécessairement du péché. La cécité sans l'aveuglement, c'est encore la possibilité d'être sauvé.

*
* *

Cette réhabilitation spirituelle a présenté et continue de présenter une grande valeur pour l'acceptation de la cécité par celui qu'elle frappe. Des milliers et des milliers d'aveugles ont vécu de cette espérance dans le monde chrétien, depuis deux

(1) Jean, IX, 4, 6.
(2) Marc, VIII, 22-25.
(3) L'emploi de la salive pour la guérison des yeux était courant dans l'Antiquité (cf. Pline, *Histoire naturelle*, XXVIII, 7 ; Tacite, *Histoire*, IV, 8 ; Suétone, *Vespasien*, VII).
(4) Sur les guérisons miraculeuses des affections oculaires, cf. Dr Louis Merlin, *Les guérisons de Lourdes* (1948).
(5) Sur la valeur métaphorique de ce mot, voir notre chap. I, § A.
(6) Jean, VIII, 12.
(7) Matt., XIII, 13-16 ; *ibid.*, XV, 14 ; Luc, XI, 33-36 ; Jean, IX, 39-41.

millénaires (1). Elle n'a pu que contribuer fortement à les faire bénéficier, durant leur vie temporelle, des nombreuses initiatives charitables suscitées par le Christianisme. Le Moyen Age a fait d'eux des mendiants privilégiés. Leur groupement dans des établissements hospitaliers paraît même s'être présenté comme un idéal (2), tant sans doute parce qu'on les jugeait incapables de satisfaire aux activités les plus élémentaires de la vie courante que pour les soustraire aux corruptions auxquelles les exposait la mendicité (3), ou bien encore pour faire d'eux de dignes intercesseurs auprès de Dieu (4).

La réalisation la plus typique dans cet ordre d'idées fut l'institution des Quinze-Vingts, au XIIIe siècle. On sait aujourd'hui qu'il ne s'est jamais agi, comme on le répète encore assez souvent, d'un établissement destiné à héberger trois cents chevaliers qu'on prétendait avoir été aveuglés par les Infidèles, lors de la septième Croisade (5). La charte de fondation s'est trouvée perdue. Mais le caractère religieux de l'établissement apparaît dans le Règlement que rédigea, entre 1351 et 1355, Michel de Brache, aumônier de Jean le Bon. Les pensionnaires y sont « frères » et « sœurs », leur ensemble est qualifié de « compagnie », « confrérie », « fraternité » ; ils prêtent serment en commun (art. 2), sont soumis à des dévotions obligatoires (prières, jeûnes, communions) (art. 3 à 15) ; ils se doivent assistance mutuelle (art. 16 à 20) ; leurs mariages sont réglementés, dirigés (art. 32 à 36) ; enfin il existe un « chapitre » qui contribue à l'administration de la « fraternité ». Les statuts rédigés par le grand aumônier François de Moulin, comme conséquence de l'ordonnance royale de 1519 sur la réforme des établissements hospitaliers, et promulgués le 29 juillet 1521, tendent à accentuer ce caractère religieux : institution d'une clôture, mise en commun des biens ; suppression des répartitions d'argent entre les frères ; interdiction du mariage. Si cette orientation dans le sens monastique rencontra l'opposition du Parlement et si l'arrêt du 14 sep-

(1) C'est précisément ce que Nietzsche constate et déplore : « le Christianisme avec sa perspective de « béatitude » est l'horizon typique pour une espèce d'hommes souffrante et appauvrie » (*Volonté de Puissance*, livre II, § 142). Voir ci-après, § D, ses diatribes contre l'altruisme et la pitié.

(2) Cf. Léon LE GRAND, *Recherches sur la condition des aveugles au Moyen Age* (1886).

(3) Sur l'aveugle mendiant, cf. P. VILLEY, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. VII, p. 86 ; chap. X, p. 117.

(4) Sur l'aveugle « favori du ciel », cf. P. VILLEY, *op. cit.*, chap. VI, p. 76.

(5) Sur la critique de cette légende et sur le caractère religieux des Quinze-Vingts, cf. Léon LE GRAND, *Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation faubourg Saint-Antoine*, *op. cit.*

tembre 1522 ramena, en gros, à la réglementation de Michel de Brache, c'est que les nouveaux statuts risquaient de tarir les sources de revenu de la Compagnie.

Les établissements hospitaliers qui se multiplièrent dans le monde chrétien au Moyen Age vécurent d'aumônes et de donations sanctionnées par l'octroi d'indulgences. Les Quinze-Vingts ont largement bénéficié de la pratique de la « rémission *pro religiosis domibus* ». Au lendemain de leur fondation et sur la prière même de saint Louis, Alexandre IV accorda cent jours de pardon à quiconque visiterait leur église le jour de saint Rémi et dans les trois mois suivants. A partir d'Urbain IV, une bonne douzaine de papes confirmèrent des dispositions du même genre comportant plus ou moins obligation de déposer une aumône, en échange de quoi était distribuée une lettre constatant qu'on avait rempli les conditions nécessaires pour gagner les pardons (1). Surtout à partir de la bulle lancée par Alexandre VI et renouvelée par Jules II, Léon X, Clément VIII, Paul V, les quinze-vingts aveugles de Paris reçurent l'autorisation de quêter dans toutes les paroisses du royaume. De tels privilèges ne manquèrent pas de susciter des envieux et de soulever des contestations, mais il est remarquable que, toutes les fois que le différend fut porté devant leur juridiction, les parlements donnèrent raison aux aveugles (2). Le succès des mesures destinées à procurer des ressources à leur « communauté » est attesté par la respectable fortune que celle-ci s'était acquise. Il ne peut s'expliquer que par la persistance de deux facteurs : terreur inspirée par la cécité et croyance en un pouvoir particulier d'intercession. Ce dernier élément n'était d'ailleurs pas tellement inconscient, puisque beaucoup de donateurs exprimaient ouvertement le désir d'être associés aux prières des aveugles (3). Plutôt que de supposer que les autorités spirituelles qui édictaient des recommandations en faveur des aveugles spéculaient consciemment sur l'existence de préjugés dans l'esprit des fidèles, il est plus raisonnable de croire qu'elles étaient elles-mêmes imprégnées des mêmes sentiments, ceux-ci faisant partie du fond éternel qui motive l'attitude du voyant en face de la cécité. L'intervention des mêmes facteurs partout où les juges des parlements pouvaient avoir à balancer entre des arguments *de jure* d'égale valeur n'est pas non plus à exclure.

(1) Plus tard, on usa même à cet effet de formules imprimées.
(2) Pour tous ces faits, cf. Léon Le Grand, *op. cit.*, pp. 24-27 et 140.
(3) Léon Le Grand, *ibid.*, p. 24.

*
* *

Nous venons de voir comment apparaît le fait cécité à travers la tradition mythique, la Loi de Manou, la Bible, les Évangiles (1). Ces textes constituent la plus importante source de matériaux dont nous disposions pour l'étude des réactions à la cécité dans les civilisations anciennes. Ce n'est là qu'une circonstance historique, et nous ne sommes pas pour autant autorisés à considérer ces prescriptions de nature religieuse comme épuisant ou reflétant tous les aspects du problème. Tout de suite, plusieurs questions surgissent. L'état d'esprit que ces documents révèlent est-il primaire, autrement dit touchons-nous là la raison profonde de l'attitude du voyant en face de la cécité ? Ou bien sommes-nous seulement en présence d'une émanation de forces instinctives, beaucoup plus foncières, bien plus primitives, dont les textes que nous avons analysés ne seraient que l'expression sociale, ou même — ce qui les éloignerait encore davantage de leur origine — que la codification d'une expression sociale devenue coercitive ?

Si les croyances que traduisent ces codifications (cécité-impureté, cécité-châtiment, cécité-marque du péché) n'avaient été liées qu'à des structures sociales particulières, leurs conséquences — à savoir, l'attitude de l'individu vis-à-vis de la cécité et son comportement à l'égard des aveugles — n'auraient pas dû survivre à la disparition de ces structures. Le « miracle grec », quelle qu'ait été sa cause, en libérant les esprits, en les dégageant du conformisme auquel ils se trouvaient soumis, en substituant la pensée logique à la pensée mythique, aurait dû, en même temps, délivrer les aveugles des contraintes qui pesaient sur eux, si toutefois celles-ci ne participaient que des formes de la mentalité prélogique. De même, si l'exclusion du sacré avait été seule en cause, les Évangiles, en lavant l'aveugle de l'impureté dont le souillait encore la Bible, eussent dû le réhabiliter auprès des hommes comme ils l'accréditaient auprès de Dieu. Or, il n'en est pas ainsi. Si la littérature grecque classique ne nous apprend rien de plus que la traduction mythique — parce qu'elle lui emprunte ses thèmes et ses personnages (Œdipe, Tiresias) — la littérature médiévale, plus réaliste, lorsqu'elle

(1) Si nous n'avons pas examiné le cas du Coran, c'est que la situation de l'aveugle dans le Coran nous paraît assez semblable à ce qu'elle est dans les Evangiles. A la sourate *La lumière*, n° 107, il est écrit : « Il n'est nul grief *(haradg)* à l'aveugle, nul grief au boiteux, nul grief au malade. » Cf. également la sourate *Il s'est renfrogné*, n° 178.

met en scène des aveugles, nous révèle des opinions et des comportements qui en disent long sur ce que les voyants, à cette époque, pensaient de la cécité et de ses conséquences (1). Le jeu des institutions charitables issues du Christianisme participe davantage de la pitié et du désir de se ménager des intercessions auprès de la Divinité que d'une compréhension naturelle de l'état de cécité et de ses effets réels. Les Évangiles ont fait entrer les aveugles dans la communion des fidèles ; ils ont fait d'eux des âmes comme les autres ; il n'en ont pas pour autant fait des hommes comme les autres. Pas plus que le miracle grec, ils n'ont libéré le voyant de son angoisse de la cécité — car c'est bien de cela qu'il s'agit, en définitive.

Dans le livre (2) où il tente précisément d'expliquer le miracle grec par le relâchement des contraintes patriarcales, R. de Saussure remarque que les esprits soumis aux impératifs collectifs sont surtout sensibles aux ressemblances et par là exposés aux généralisations paresseuses tandis que les esprits indépendants observent plutôt les différences. Or, on sait combien les aveugles ont à souffrir de généralisations hâtives et de cette « mise en classe » qui, tout à la fois, les sépare des autres hommes et ne les distingue pas les uns des autres, et cela, de la part d'esprits par ailleurs parfaitement indépendants, parfaitement libres à l'égard des principes d'autorité. Nouvelle preuve que, lorsqu'il s'agit de cécité, la pensée reste dominée par des contraintes qu'on ne s'est pas donné la peine de secouer. En réalité, avec le « miracle grec », comme plus tard avec la Renaissance, comme plus tard encore au « siècle des lumières », ce n'est pas du *conformisme* que l'esprit s'est trouvé dégagé, mais d'un certain conformisme. Il est des forces sociales plus puissantes que d'autres : il faut croire que les liens qui conditionnaient les opérations logiques au sein des civilisations mythiques étaient moins résistants que ceux que nous cherchons à démasquer, sans doute parce qu'ils s'enracinaient moins profondément dans l'affectivité ou, si l'on veut, dans l'instinct.

Récemment, deux auteurs américains (3), dans un ouvrage sur lequel nous reviendrons, croient pouvoir lier les premiers essais d'émancipation des aveugles à l'éveil de l'esprit démocratique. Si l'intérêt manifesté pour les aveugles au XVIII[e] siècle

(1) Cf. P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. X, p. 110.
(2) R. de Saussure, *Le miracle grec*, 1939.
(3) Hector Chevigny et Sydell Braverman, *The Adjustement of the Blind*, chap. IV, p. 116.

avait participé de raisons économiques, d'un besoin de main-d'œuvre par exemple, le mouvement, remarquent ces auteurs, aurait dû prendre naissance en Angleterre, pays qui, à cette époque, tenait la tête de l'évolution industrielle. Or, ce n'est pas d'Angleterre qu'est partie l'impulsion, mais de France et d'Amérique, berceaux de la démocratie. Cette constatation suffit-elle à justifier l'établissement d'une relation de cause à effet entre les deux phénomènes ? L'opinion vaut d'être examinée.

D'abord, s'il est vrai que c'est à Paris, en 1784, à la veille de la Révolution, qu'Haüy ouvrit la première école pour jeunes aveugles, on voit moins ce que la démocratie américaine a fait pour les aveugles avant 1830, date à laquelle le Dr Howe vint chercher à Paris des inspirations et un premier professeur pour l'école qu'il alla ensuite fonder à Boston. Ensuite et surtout, on peut se demander si l'intérêt manifesté pour les déficients sensoriels, non seulement pour les aveugles, mais aussi pour les sourds-muets, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle n'est pas plutôt, au même titre que l'éclosion des idées démocratiques, une conséquence de l'esprit même de ce siècle, à savoir l'indépendance à l'égard de toute tradition, de toute autorité révérée. A ce propos, Voltaire, quoique tout à fait indirectement, expliquerait Haüy tout autant que Diderot, dont la *Lettre sur les aveugles*, croyons-nous (1), eut une influence directe sur la création de l'Institution de Paris. D'ailleurs, au XVIIIe siècle, les libertés individuelles n'étaient pas moindres en Angleterre qu'en France, mais l'Angleterre est, par excellence, le pays de la tradition, du conformisme, du respect des institutions. Si l'Amérique a pu envisager, sous un angle différent de celui de l'Angleterre, les problèmes soulevés par la cécité, c'est peut-être parce qu'elle était davantage pétrie de non-conformisme.

Quelle qu'en ait été la cause, d'ailleurs, l'évolution qui s'est dessinée au XVIIIe siècle a été beaucoup plus superficielle que foncière. Nous l'avons déjà dit : après 170 ans de résultats dans les domaines de l'éducation et de la réhabilitation économique des aveugles, l'attitude profonde des voyants en face de la cécité ne s'est guère modifiée ou n'évolue que lentement.

(1) Dans notre conférence sur *Le XVIIIe siècle et les aveugles* (1946), nous avons essayé de montrer comment les discussions philosophiques qui ont eu pour origine la fameuse question posée à Locke par Molyneux en 1693 ont largement préparé les esprits aux réalisations de Valentin Haüy. Voir également notre étude : *Diderot et les aveugles* (1949).

§ B) Les explications psychologiques et psychanalytiques

Voir dans l'attitude des Occidentaux du xxe siècle en face de la cécité une simple survivance de croyances ancestrales serait une solution trop facile. Il faut chercher ailleurs.

Pierre Villey (1) nous propose une explication que nous qualifierons de purement psychologique. En substance, son argumentation est la suivante :

1. L'idée que le voyant se forge de la cécité n'est pas *a priori.* Sur ce point, il ne semble pas qu'il y ait matière à discussion : il est évident que tout ce que le voyant enferme dans le mot cécité ne saurait être déduit de la définition brute de ce mot, à la manière dont les propriétés d'un parallélogramme, par exemple, découlent de la définition de cette figure et des propriétés antérieurement démontrées.

2. Cette idée ne saurait trouver sa source dans l'expérience externe, le voyant ayant vraiment assez peu d'occasions de se trouver en contact avec un aveugle, de pouvoir l'observer. C'est là une affirmation d'ordre statistique que l'on pourrait peut-être discuter, en tenant compte, d'une part, d'une plus grande fréquence de la cécité en d'autres temps ou en d'autres lieux, d'autre part, de la transmission des opinions. Nous reviendrons sur ce point (ci-après § C).

3. Si elle ne nous vient du dehors, elle nous vient du dedans ; elle est le résultat d'un raisonnement intuitif et spontané, fortement teinté d'affectivité, et dont les prémisses proclament la primauté de la vue sur tous les autres sens. C'est là le point central de la théorie de P. Villey.

« La vue, chez le voyant, écrit P. Villey, commande toute l'activité. Elle renseigne si aisément sur le monde extérieur qu'elle dispense dans la plupart des cas l'ouïe et le toucher de leurs fonctions d'informateurs ; elle tient sous son contrôle tous les mouvements au point qu'ils ne semblent plus pouvoir se passer d'elle. Associée à toutes les sensations et à toutes les impressions, elle paraît même conditionner notre vie affective tout entière. Le voyant sent confusément que, si la vue venait à lui manquer, ces sensations s'émousseraient, l'action lui serait impossible, l'âme tomberait en léthargie. Il serait retranché du monde.

« Et naturellement, d'après ce patron de l'aveugle qu'il

(1) P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. III, pp. 35 sqq.

découvre en lui-même, le voyant imagine tous les aveugles plus ou moins paralysés, plus ou moins anesthésiés, tous très différents des voyants, bâtis selon un même type, travaillés dans une même pièce d'étoffe puisqu'en eux c'est le principe même de la vie qui est altéré.

« Parce qu'elle est le produit d'un raisonnement spontané dont tout voyant trouve en soi les prémisses, cette idée fausse de la cécité sera universelle.

« Et d'autre part parce qu'elle surgit dans le tumulte des sentiments violents, elle opposera au travail critique de la réflexion une résistance qui lui garantit la durée (1). »

4. Les quelques occasions de contact du voyant avec les aveugles, au lieu d'infirmer cette conception d'origine subjective, ne font que la renforcer. D'une part, l'aveugle lamentable, le mendiant, spéculant sur la croyance en une cécité annihilante, a tout intérêt à entretenir cette image dans l'esprit du voyant. D'autre part, s'il arrive que ce dernier rencontre un aveugle véritablement adapté à la vie sociale, le sentiment de mystère, qui enveloppe toujours le concept de cécité, l'incline immédiatement à ne voir en cette adaptation que l'effet de l'intervention d'on ne sait quelle puissance naturelle ou surnaturelle.

Dans une certaine mesure, nos enquêtes confirment cette thèse. La cécité y apparaît, nous l'avons vu, comme *une calamité*, *une catastrophe*, *un cataclysme*, capable de bouleverser toute une vie ; c'est *le plus grand des maux*, *la dernière des infirmités*. Il semble qu'on ne trouve pas de termes assez forts pour noter les sentiments éprouvés à la pensée que ce *malheur* puisse un jour fondre sur soi ; cela va de la *gêne* et du simple *malaise* à *l'atroce oppression* et à *l'angoisse*, en passant par *l'accablement*, *le supplice intolérable*, *l'insupportable torture*. Ce n'est pas assez que de ressentir *la crainte*, *la terreur*, *l'effroi*, *l'horreur* ; c'est peu que de *repousser ce spectre* ; il faut entrevoir l'inévitable accession à la *folie*, l'image de la *mort*, l'éventualité du *suicide*. L'étude des réactions parentales à la présence au foyer d'un enfant aveugle, ne fait que confirmer cette attitude mentale pessimiste.

Aucun doute ne paraît possible. Lorsque le voyant pense aux aveugles, c'est sur lui-même qu'il se penche, lui-même qu'il plaint. On dirait qu'avant de nous répondre, la plupart des personnes que nous avons interrogées se sont contentées de fermer un instant les yeux. Elles ont alors été envahies par

(1) P. Villey, *ibid.*, p. 37.

la hantise de la *solitude* ; elles n'ont pu supporter de ne plus voir *la lumière*, *le jour*, *les beautés de la nature*, *les visages aimés.* Il leur a surtout semblé que *tout était fini* pour elles, qu'elles ne pourraient, dans cet état, ni se déplacer, ni travailler, et que tout effort leur serait pénible, toute pensée quelque peu suivie, interdite.

C'est sur ce sable, sur cette expérience d'un instant qu'est assise toute la représentation de l'absence de vision. Si ce petit jeu de colin-maillard ne se renouvelait, tout au moins à titre d'expérience mentale, chaque fois qu'il est question de cécité ou qu'on se trouve en présence d'un aveugle, on pourrait qualifier d'artificiels les résultats de nos enquêtes. En fait, toutes ces images existent dans l'esprit du voyant en permanence, tout comme les objets existent dans l'obscurité. Nous nous sommes contentés de provoquer l'étincelle révélatrice de leur présence.

Nous n'avons pas l'intention de solliciter les chiffres outre-mesure. Pourtant, s'il faut accorder quelque crédit aux moyennes que nous nous sommes donné la peine d'établir, nous y lirons une confirmation des vues de Pierre Villey. Elles nous inclinent en effet à conclure que les femmes semblent moins frappées que les hommes par la pensée de la cécité. Alors que les notions de *malheur*, *catastrophe*, etc., ne se rencontrent que dans 15 % des réponses féminines, la proportion dépasse 22 % chez les hommes. Il ne faut pas chercher la cause de cette différence dans une plus grande pauvreté d'expression, car la densité des sentiments exprimés par les femmes n'est pas inférieure à celle qui se rapporte aux hommes. Si ces derniers sont apparemment plus impressionnés, n'est-ce pas plutôt par un effet de contraste ? C'est en fonction de ses activités et de son rôle de soutien de famille que l'homme expérimente mentalement l'action perturbatrice de la cécité.

***

La tendance contemporaine à considérer les phénomènes sociaux sous un angle psychanalytique devait, il fallait s'y attendre, susciter de nouvelles tentatives d'explication du comportement des voyants à l'égard des aveugles. Pour les psychanalystes, c'est dans l'attitude adoptée par le voyant à l'égard de la vue qu'il faut aller chercher la motivation de l'attitude inconsciente qui est à la base de ses conduites manifestes. Nous résumerons ci-après deux de ces thèses. La première a été exposée par le Dr Gerhard Schauer (1), attaché à la Clinique

(1) Gerhard Schauer, *Motivation of attitudes towards Blindness.*

neuropsychiatrique des Vétérans, à Brooklyn (État de New York). La seconde se trouve développée dans le livre d'Hector Chevigny et Sydell Braverman : *The Adjustment of the Blind* (1).

C'est dans la tradition orale, les proverbes, les mythes que G. Schauer puise tout d'abord les matériaux d'où il dégage ce que signifie pour un voyant voir ou ne pas voir. A l'en croire, « dévorer des yeux » (un aliment, un objet désiré), « dévorer » un spectacle, un livre, serait tout autre chose que des métaphores. Il y faudrait lire une identification de l'action de voir à l'action de manger et par là, l'œil, mis au service de la bouche, participerait aux fonctions primitives de destruction et de captation. Le voyant serait ainsi conçu comme détenteur de pouvoirs étendus que ne posséderait naturellement pas quiconque est privé de la vue.

Certains mythes et certaines pratiques magiques (l'œil du basilic, qui tue ; l'œil de serpent qui fascine et immobilise ; le « mauvais œil » (2) qui prive de défense et expose au mal) impliquent avec plus d'évidence l'attribution au regard d'une puissance absolue sur les êtres et les choses. Dans d'autres mythes ou traditions religieuses — Freud s'est attaché à le montrer (3) — la perte de la vue devient la punition spécifique pour les péchés de caractère sexuel commis inconsciemment (Œdipe) ou consciemment (Samson). Ailleurs (pétrification de la femme de Loth), on est puni pour avoir péché « par la vue ». Une vieille tradition biblique ne menace-t-elle pas de cécité le fidèle qui regarderait le prêtre au moment où celui-ci donne la bénédiction ? C'est par la vue que nous subissons l'attraction du prohibé (4).

(1) H. Chevigny et S. Braverman, *The Adjustement of the Blind.* Cf. également Sydell Braverman, *The Psychological Roots of Attitudes towards the Blind* (1951).

(2) Chevigny-Braverman, *op. cit.*, p. 66.

(3) Freud, *Psychogenetic visual disturbance account to psychanalytic conseptions.*

(4) Nombreux sont dans la mythologie grecque les exemples d'aveuglements pour des transgressions ou des audaces sexuelles : Anchise (pour s'être vanté d'avoir reçu les faveurs de Vénus) ; Daphnis (pour avoir été infidèle aux Nymphes) ; Lycurgue, roi des Edones (pour avoir poursuivi les Ménades célébrant les orgies de Bacchus) ; Orion (pour avoir voulu faire violence à la femme d'Œnopion, son hôte) ; Orphée (pour avoir regardé Eurydice malgré la défense de Pluton) ; Phœnix (pour avoir courtisé une jeune fille aimée du roi) ; Thamiris, aède de Thrace (pour avoir osé défier les Muses) ; Tirésias (pour avoir vu nue sa mère Chariclo se baignant). C'est encore Phinée qui fait crever les yeux de son fils sur les accusations d'une marâtre, et qui, lui-même, perd plus tard la vue ; Phéro, qui ne recouvrera la vue que par l'urine d'une femme vertueuse : Demodocos, privé de la vue par une muse qui l'aimait. Certaines de ces légendes sont d'ailleurs sujettes à des variantes. C'est ainsi, par exemple, que Tirésias nous est parfois présenté comme ayant été successivement homme

L'autre champ d'investigation de G. Schauer est le domaine de la névrose, où les troubles visuels sont nombreux et caractéristiques. Il est remarquable que la cécité hystérique apparaisse à la suite d'un choc traumatique ou du déclenchement d'une impulsion inacceptable. Voir, c'est être tenté. « Je ne vois pas, déclare le malade, parce qu'il ne convient pas que je voie... parce qu'il est dangereux pour moi de voir ». « Ou encore : « Si je ne vois pas, les autres ne me voient pas, ils ne peuvent donc me questionner. » On sait également que certains obsédés, pris du désir de voir, s'en trouvent empêchés et préfèrent recourir à un autre sens, au toucher notamment, comme si regarder leur était interdit.

Dans le but de serrer de plus près les manifestations visuelles d'infantilisme et d'immaturité, Schauer se livre à une analyse du rôle joué par la vue dans le développement de l'enfant. Chez le bébé, au stade buccal, les rapports avec le monde ambiant sont surtout tactiles ; la vue n'étant alors qu'une fonction d'arrière-plan, la cécité est à peine remarquée. Un peu plus tard, la vision, comme les autres sens, est mise au service de l'épreuve de la réalité, l'enfant se regarde et regarde les autres ; il a besoin d'être regardé et que soit regardé tout ce qu'il réalise. De la manière dont à ce stade (3 à 5 ans) sera traité par l'entourage le besoin de voir et d'être vu, dépendra l'évolution ultérieure de la fonction visuelle.

Lorsque cette évolution n'est pas contrariée par les tabous, par les interdits parentaux, l'œil devient, chez l'adulte, un instrument d'éveil du désir, d'excitation du partenaire (coup d'œil) et de mise à l'unisson avec ce partenaire, mais la satisfaction de l'instinct sexuel est poursuivie par les voies normales. L'intervention des contraintes sociales serait au contraire responsable de l'apparition de la honte, de la timidité, ou encore de la fixation de l'instinct sexuel au stade visuel (exhibitionnisme, scoptophilie). Par suite d'immaturité ou de régression, le « voyeur » dévie vers la vue la satisfaction de ses impulsions et s'en contente ; ainsi faisant, il trouve un plaisir dans la recherche du défendu, du socialement prohibé (1). Le normal en arrive ainsi à attacher des jugements de valeur aux impulsions qui s'expriment par la

et femme. Ceux qui pensent que ces aveuglements ne sont que des castrations symboliques ne manqueront pas de remarquer que tous se rapportent à des hommes.

(1) Nous verrons plus loin que H. Chevigny et S. Braverman considèrent que tout être humain ayant eu plus ou moins à subir les réactions parentales au stade phallique, la scoptophilie est, au degré près, un phénomène assez général.

voie visuelle. La scoptophilie des adultes n'est pas seulement qualifiée d' « immorale » : elle devient une marque d'immaturité et d'infantilisme.

Assez pertinemment, G. Schauer ajoute : « Il semble qu'il y ait similarité entre l'attitude adoptée vis-à-vis des maladies mentales et celle que le public manifeste à l'égard des autres affections, la cécité comprise. Autrement dit, le malade ou le handicapé est traité comme s'il représentait un problème moral ou comme s'il n'avait pas été atteint d'un complet développement. »

Comme conclusion de son analyse du rôle joué par la vue dans le développement de la personnalité, notre auteur croit reconnaître dans le comportement des voyants vis-à-vis des aveugles les attitudes primitives suivantes :

1. Une curiosité aveugle dépourvue de pitié et de retenue, telle que celle que l'on rencontre chez l'enfant ou chez les arriérés.

2. Une crainte de regarder « l'étrange spectacle », participant du sentiment qu'il n'est pas bien de regarder, comme si cela pouvait faire mal à la personne observée, et se résolvant en évitement, en fuite.

3. Un essai d'identification avec l'aveugle tournant en superindulgence.

Enfin, Schauer considère que la crainte, la honte, la répugnance, l'hostilité, la culpabilité, la pitié et un besoin coercitif d'aider (ou de ne pas aider) sont des réactions possibles à ces attitudes profondes. Pour lui, les « attitudes » qui commandent le comportement manifeste des voyants sont « developmental » : par là, il entend qu'elles sont inhérentes au développement, à la maturation du moi et qu'elles sont, à des degrés divers, « self-centered » (centrées sur le moi). Cela l'amène à se demander pourquoi les voyants sont particulièrement bouleversés (stirred up) par ceux qui ne voient pas. A cette question, il ne répond que par une série de points d'interrogation, et tout d'abord par les deux suivants : Est-ce parce que nous (les voyants) pensons à eux (les aveugles) comme à des pécheurs ? Est-ce parce que nous considérons la vision comme une faculté revêtue d'un pouvoir magique, de sorte que ceux à qui elle a été ravie se trouvent, de ce fait, avilis (degraded) ?

***

Dans leur récent ouvrage *The Adjustement of the Blind*, Sydell Braverman et l'écrivain Hector Chevigny soutiennent une thèse plus franchement psychanalytique encore. Constatant combien

les vérités de fait se révèlent impuissantes à déraciner les préjugés centrés sur la cécité, ils ne trouvent d'autre explication au phénomène que celle-ci : si le voyant adopte cette attitude vis-à-vis des aveugles, c'est que la rencontre d'un aveugle ou la pensée de la cécité mobilise chez lui la crainte de la castration. Partant, eux aussi, des idées de Freud sur le rôle joué par la vue dans l'évolution des impulsions sexuelles, avec plus de netteté que Schauer, ils soutiennent que si « regarder » en est arrivé à prendre une telle importance dans la vie sexuelle des adultes, c'est que les interdits parentaux ont toujours plus ou moins empêché l'enfant de trouver sa satisfaction dans l'exercice du regard, et qu'il s'en est suivi une certaine « fixation » à cette étape du développement des instincts. La scoptophilie et l'exhibitionnisme seraient ainsi des phénomènes très généraux dans notre société. Le succès obtenu par certains spectacles ou magazines, la vogue des « pin up girls » et bien d'autres pratiques en feraient foi.

« Chez l'homme qui jouit de la vue, la peur de la castration, écrivent-ils, sera excitée dans la mesure même où regarder est une partie vitale de sa sexualité. Chez lui, la rencontre d'un aveugle ou la pensée de la cécité feront naître cette angoisse à un degré quelconque. Le scoptophile pur assimilera la cécité à la castration, à la privation de la fonction génitale. » Cette assimilation ne serait d'ailleurs pas un produit de notre civilisation. Le mythe d'Œdipe se punissant par la cécité de ses rapports incestueux avec Jocaste, les légendes établissant une certaine relation entre la cécité de Tirésias et des tabous d'ordre sexuel (1), la substitution de l'aveuglement à la mort pour des fautes qui le plus souvent s'apparentaient à des phénomènes sexuels, autant de faits qui, pour les auteurs, apportent la preuve que la cécité aurait toujours été, dans l'esprit du voyant, le symbole de la castration (2). La même tendance à identifier cécité et castration serait à l'origine d'actes observés chez les névrosés, chez les schizophrènes, lorsqu'ils cherchent à s'arracher les yeux pour d'imaginaires transgressions sexuelles. Elle expliquerait également pourquoi l'œil et la vision interviennent chez ceux qui refoulent des impulsions ou des phantasmes de nature sexuelle, ou qui éprouvent le besoin de se punir pour des transgressions infantiles. Chevigny et Braverman se rencontrent ici avec Schauer.

(1) Voir p. 231, n. 1.
(2) *Op. cit.*, p. 55.

Toutes les particularités attribuées par les voyants à la personnalité des aveugles participeraient de cette identification. De l'impuissance sexuelle, on passerait à l'impotence, à l'incapacité physique générale. L'eunuque n'étant pas seulement considéré comme privé de tous les caractères de la virilité, mais comme un être avili, dégradé, comme un sinistre personnage, capable de pensées et d'impulsions ignorées de l'homme normal, l'aveugle par assimilation serait regardé du même œil. Si l'homme moderne n'en fait plus un impur, un intouchable, il ne peut tout de même pas se défendre de répulsion à son égard. Derrière la face inexpressive de l'aveugle, comme derrière le visage sans sourire de l'eunuque, résideraient des émotions qui n'auraient rien de commun avec celles de l'homme normal, si bien qu'aucune relation de caractère affectif ne saurait s'établir entre eux.

Quant à la pitié que le voyant éprouve pour l'aveugle, elle ne participerait que d'un sentiment de culpabilité. Le processus de son apparition serait le suivant : la répulsion ressentie vis-à-vis de l'aveugle devrait normalement tendre à en écarter la cause, à savoir l'aveugle lui-même ; mais, dans notre société, cette attitude serait insupportable ; elle s'accompagnerait d'anxiété, dont la pitié ne serait que la soupape. Pour se libérer, le voyant transformerait la réaction initiale et spontanée de répulsion en une émotion acceptable par lui. Les charités, les aumônes (sans doute aussi les prévenances exagérées) ne seraient ainsi que des pratiques « magiques », contraignant à diriger les attentions vers leur objet, à faire savoir à celui-ci combien on éprouve cet accablant sentiment de pitié et à provoquer la reconnaissance, qu'on accueille comme un baume. Ce ne serait pas là la bonté véritable, car celle-ci tend à satisfaire les besoins réels de celui qui en est l'objet, non à lui imposer ce qui ne lui est pas nécessaire dans le seul but de s'absoudre soi-même d'une culpabilité. La pitié n'interviendrait pas en réplique à une réalité externe ; elle ne ferait que répondre à un besoin interne.

§ C) A la recherche d'une explication

On le voit, les explications de Schauer et de Chevigny-Braverman ne diffèrent pas essentiellement entre elles. Elles ne sont que l'application des théories de Freud. Depuis qu'en 1913, dans *Tabous et totémisme*, le maître viennois a proposé une interprétation psychanalytique de faits qui, jusqu'alors, n'avaient été envisagés que sous un angle sociologique, les tentations de tout ramener à la psychanalyse se sont multipliées. Qu'il s'agisse du

« miracle grec » (de Saussure, 1939), des principes de la connaissance (Laforgue, Dubald...), du pessimisme de Schopenhauer ou de l'optimisme de Leibnitz (Dubald), de la philosophie de Kierkegaard (Künzli.) ou de celle de Descartes (Maryse Choisy...), on s'est efforcé d'expliquer faits historiques, modalités de la pensée ou systèmes philosophiques par des vues psychanalytiques, de les rattacher à des complexes, voire à des phénomènes névrotiques. Laforgue ne compare-t-il pas les diverses conceptions de la réalité aux stades successifs du développement de la personnalité d'après Freud : l'animisme aux stades buccal et anal ; les explications causales au stade génital ? Un autre psychanalyste, (Bischler) ne suggère-t-il pas, à la même époque (1937), l'étude de la perception et de l'intuition sous l'angle de l'identification à l'objet (stade buccal) et la faculté d'analyse sous l'angle d'une sublimation du sadisme (destruction : stade anal).

Après de tels précédents, on ne saurait être surpris que, entraîné par le courant, on ait été tenté de rechercher un fondement psychanalytique à l'attitude adoptée par les voyants à l'égard de la cécité et de ses patients. L'explication proposée par Chevigny et Braverman est, au demeurant, fort séduisante : comme tout ce qui touche à la sexualité, nul doute qu'elle ne rencontre une certaine audience dans le public. Elle n'est pourtant qu'une hypothèse. En admettant même qu'elle soit suffisamment charpentée, reste à savoir si cette hypothèse est indispensable et si, par exemple, elle enrichit notablement la théorie énoncée vingt ans plus tôt par Pierre Villey. Déterminer si les mêmes faits ne pourraient tout aussi bien être interprétés selon d'autres hypothèses, celle d'Adler ou celle de la Gestalt-théorie, par exemple, c'est ce que nous allons examiner ci-après.

L'annexion de la vue par la libido, proposée par Freud pour l'interprétation de certaines perversions sexuelles, appelle tout d'abord quelques remarques. Même si l'on pose uniquement le problème en termes freudiens, il faut reconnaître que la participation du toucher et des complexes perceptifs tactilomoteurs à l'affectivité présexuelle est au moins aussi considérable que celle de la vue. Au stade buccal, le bébé éprouve à sucer, pétrir (même à vide, au moment de la têtée), prendre, être blotti, etc., plus de plaisir qu'à regarder. Au stade anal et sadique-anal, tripoter, malaxer (des excréments, plus tard la terre, la boue, le sable), briser, déchirer, plus généralement détruire, sont des activités presque essentiellement tactilomotrices. Au stade plus proprement phallique, on sait quel rôle joue le toucher. On sait

également de quels interdits parentaux ces manifestations enfantines font l'objet. A leur égard, les tabous d'origine morale ne sont pas moins nombreux que les interventions qui s'opposent aux tendances exhibitionnistes et scoptophiliques de l'enfant. Et si l'on voit dans le refoulement qui serait la conséquence de ces dernières l'explication (par fixation ou par régression) de certaines formes d'immaturité sexuelle, il faut également admettre que les interdits se rapportant au domaine tactilomoteur ont des conséquences analogues.

Les psychanalystes et les psychiatres n'auraient pas de peine sans doute à multiplier les exemples où la tactilité joue un rôle dans la sexualité des adultes ou dans ses déviations. S'il est des « voyeurs », des « scoptophiles », il est aussi des « toucheurs », des « haptophiles », si on nous permet ces néologismes. De même, s'il est des obsédés qui préfèrent toucher que regarder (comme le rappelle Schauer, à l'appui de sa thèse), il en est également qui manifestent de la répugnance à toucher et même de l'inhibition tactile ; et s'il existe des cécités hystériques (1) on signale également des anesthésies et des dysesthésies hystériques (2).

Ainsi, l'homme ne subit pas seulement par la vue l'attraction du prohibé. Au reste, la vue n'est pas le seul instrument d'excitation de la sexualité normale. L'ouïe (voix), l'odorat (parfums), le toucher (baisers, caresses, contacts) entrent également en jeu. Le clin d'œil n'est pas le signe exclusif d'intelligence, de connivence, de participation : les pressions de main, de pied jouent un rôle analogue. Schauer, pour marquer l'importance de la vue, invoque la participation magique par le regard ; mais l'imposition des mains, elle aussi, tend à établir une communication de nature magique.

Dès lors, si de la participation de la vue à la libido, on peut conclure à l'assimilation de la cécité à la castration, il devrait en être de même pour l'abolition des fonctions tactilomotrices. Celui qui jouit de ces dernières devrait éprouver à l'égard du manchot et du paralytique un sentiment semblable à celui que le voyant manifeste vis-à-vis de l'aveugle. Le fait est possible, mais il reste à l'établir. Si quelque observation venait confirmer cette hypothèse, du même coup se trouverait renforcée celle de Chevigny-Braverman (3).

(1) Cf. Pierre Janet, *Les névroses*, Ire Partie, chap. VI.
(2) Id., *ibid.*
(3) On ne saurait ici faire valoir des raisons statistiques. Si la double amputation des mains est plus rare que la cécité, l'invalidité motrice plus ou moins étendue ne l'est pas. D'ailleurs, c'est la qualité, non la quantité des observations qui compte.

La place de choix qu'occupe la vue dans la sexualité humaine n'est après tout que l'un des aspects de la hiérarchisation des sens, considérés dans leur fonction biologique. Par leur plus grande finesse, les seuils sensoriels réalisent une anticipation sur les seuils algiques. Par là, la sensation participe en sentinelle avancée à notre système de défense contre tout ce qui pourrait porter atteinte à l'intégrité de notre personnalité physique. Le phénomène est déjà remarquable pour le toucher (1) ; il l'est bien davantage encore pour la vue, l'œil étant par excellence l'organe d'anticipation à la fois dans l'espace (toucher à distance) et dans le temps (marge de sécurité résultant de l'énorme disproportion entre la vitesse de la lumière et la lenteur relative des déplacements matériels). La vue, du fait de cette supériorité, est au premier chef la servante de l'instinct de conservation et aussi des instincts d'agression, dont il semble qu'on ne puisse nier la réalité (2). Et, si elle est la servante de la sexualité, c'est peut-être même parce que l'instinct sexuel a largement partie liée avec les instincts agressifs. Le mâle, on l'a souvent répété, est toujours plus ou moins un chasseur : la défloration, le viol et, plus généralement l'acte sexuel masculin, sont des agressions caractérisées ; les provocations, les coquetteries féminines sont encore des agressions, quoique d'un type plus socialisé. Nous avons d'ailleurs vu (chap. V, § C) dans quel état d'infériorité la cécité place ceux qu'elle frappe, pour toutes les initiatives que comporte la vie sexuelle.

*
* *

Si l'instinct de conservation de l'espèce, sous toutes ses formes normales ou anormales, se trouvait seul frustré par la privation de la vue, il serait naturel de chercher dans cette frustration l'unique cause de l'attitude des voyants. Mais l'instinct de conservation de l'individu n'est pas moins lésé. Le monde physique et le monde humain, tels qu'ils ont été organisés par les voyants et pour les voyants, sont hostiles à l'aveugle (voir chap. VII). Contre eux, il doit se protéger, se défendre. Mais, comme l'a rappelé Juliette Boutonier (3), on ne peut se défendre sans attaquer ; l'exercice des fonctions les plus élémentaires (nutrition) suppose une agression contre le monde extérieur. Que l'instinct de conservation soit ou non une réalité primitive — et

(1) Cf. Pradines, *La fonction biologique du toucher.*
(2) Cf. Juliette Boutonier, *L'angoisse*, chap. VIII, pp. 236-276.
(3) J. Boutonier, *op. cit.*, chap. VII, p. 255.

J. Boutonier (1) n'est pas éloignée de penser qu'il n'est que secondaire — vivre, c'est toujours agir, et agir, c'est exercer sa puissance. Il suffit d'admettre que la cécité soit sentie par le voyant comme une amputation, comme une diminution du potentiel d'action sur l'univers ambiant, pour que le problème posé en termes freudiens par les psychanalystes américains puisse l'être, avec tout autant de vraisemblance, en termes adlériens. On a déjà remarqué que le complexe de castration de Freud s'identifiait au sentiment d'infériorité d'Adler. Charles Baudouin (2) préfère même parler de « complexe de mutilation ». Pour cet auteur (3), la notion de « complexe de mutilation » aurait l'avantage de subsumer les deux notions de « complexe de castration » et de « complexe d'infériorité », le premier ayant son point d'attache au stade phallique, le second à tous les âges, puisque sa cause (malformation, infirmité, petite infériorité réelle ou imaginaire) peut intervenir à tous moments de la vie. Si le complexe de castration n'est que l'espèce, celui de mutilation constituant le genre, il serait tout aussi légitime de rechercher dans l' « angoisse de mutilation » que dans l' « angoisse de castration » l'origine du phénomène que nous étudions.

A Adler, Freud objectait que l'infériorité n'est ressentie que par les névrosés, jamais par les normaux. A l'appui de cette objection, il cite le cas des enfants qui ne souffrent pas de leur infériorité. Ferait-il la même opposition au complexe de mutilation de Ch. Baudouin ? C'est vraisemblable, car cette dernière notion n'intéresse pas seulement les pulsions sexuelles, dont Freud — c'est Adler lui-même qui lui en fait grief (4) — fait le centre de toutes les synthèses psychologiques. Aussi, si nous nous contentions d'opposer la volonté de puissance adlérienne, notion un peu périmée déjà, à la libido freudienne, nous ne ferions que substituer une matière instinctive à une autre, à titre d'hypothèse pour l'explication des réactions du voyant à la cécité. Ce qui importe, c'est, d'une part, la recherche de faits permettant d'opter entre ces deux hypothèses, d'autre part, l'établissement du mécanisme de l'entrée en conflit de la représentation de la cécité avec la pulsion instinctive choisie.

Ce qui nous paraît faible dans l'hypothèse de Chevigny-Braverman, ce n'est pas la démonstration, d'ailleurs plus ou

(1) J. Boutonier, *op. cit.*, p. 254.
(2) Ch. Baudouin, *De l'instinct à l'esprit*, chap. VIII, p. 126.
(3) Ch. Baudouin, *L'ame et l'action*, chap. VII.
(4) Alfred Adler, *Le tempérament nerveux*, partie théorique, Payot, 1948, p. 14.

moins empruntée à Freud, de la connivence entre la vue et la sexualité, mais l'assimilation de la cécité à une véritable castration. A moins qu'on ne joue sur les mots « impuissant », « infirme », « incapable », nous ne trouvons rien dans nos enquêtes qui nous permette de soupçonner que cette assimilation affleure à la conscience de nos contemporains même à l'état de symboles, seule forme que laisserait passer la censure freudienne. Par contre, nombreux sont les témoignages de la terreur que déclenche l'image d'une cécité-impotence, privant de tout moyen d'action sur le monde physique ; car c'est d'abord et avant tout à l'impossibilité d'agir sur l'univers matériel que pensent les voyants et assez peu aux difficultés que rencontrent les aveugles dans leurs rapports avec les autres hommes. A moins que l'on admette — ce qui est toujours possible en psychanalyse — que le sentiment d'insécurité devant le monde matériel ne soit qu'une forme déguisée ou socialisée de l'angoisse de castration, on ne voit pas comment celle-ci pourrait expliquer celui-là. Nous ne prétendons pas nier complètement l'intervention de l'angoisse de castration, qui peut notamment intervenir dans l'attitude d'un voyant à l'égard d'un aveugle de sexe différent (1). Il est même possible que des analyses bien conduites décèlent, chez des névrosés et même chez des normaux, une relation entre la terreur de la cécité et l'angoisse de castration. Mais on aurait peut-être tort de généraliser. La vie affective est complexe : l'angoisse de castration, qu'on la considère ou non comme l'une des formes de la peur de la mutilation, peut très bien exister au même titre que cette dernière et coexister avec elle chez un même sujet.

Si l'on tient à trouver la motivation que nous recherchons exclusivement dans le domaine de l'instinct, et si l'on ne voit qu'une entité héritée de Nietzsche dans la fameuse « volonté de puissance » d'Adler, il est encore permis de se retourner vers une frustration des instincts agressifs dont, à la suite de Juliette Boutonier (2), il est difficile de nier la réalité. Pas d'instinct, dit Freud, sans organe dont il serait en quelque sorte la fonction. Apparemment, l'œil n'est pas, comme les dents, les ongles, voire les poings, les pieds et plus généralement tout le système musculaire, un organe direct d'agression. Mais est-il davantage directement un organe sexuel ? Dans les synergies instinctives,

(1) Voir plus haut, § A, notre chap. V.
(2) Chap. VII, déjà cité.

il est tout aussi légitime de concevoir une annexion de l'instinct de voir par les instincts agressifs que par la libido. Il nous paraît inutile d'insister sur ce point.

*
* *

Mais, à rechercher toujours dans la substructure instinctive et dans l'intervention du surmoi d'origine sociale la motivation de nos attitudes, on oublie trop la superstructure intellectuelle, qui est bien aussi l'un des constituants du moi. Charles Baudouin l'a fort justement souligné (1) : ce qui différencie Adler de Freud, ce n'est pas seulement la substitution de la volonté de puissance à la libido comme facteur d'explication ; c'est une opposition de points de vue. Celui de Freud demeure analytique et causal ; celui d'Adler est synthétique et final. « L'homme selon Freud a surtout des « triebe » ; il est « poussé » ; selon Adler, il a devant les yeux une « fiction directrice » ; il est attiré par elle. Entendue en ce sens, la protestation d'Adler contre la sexualité devient plus pertinente ; il faut surtout entendre qu'on ne doit jamais expliquer par la sexualité seule, ni d'ailleurs par aucune pulsion ou poussée isolée, mais toujours intégrer et réintégrer ces poussées dans la personnalité totale qui, dans chaque cas, leur imprime une physionomie propre ; cette personnalité, à son tour, s'exprime par la « fiction directrice » qui en constitue la forme et l'unité » (2). « Si primitif que soit le stade où nous considérons l'être humain, et serait-il même un jeune enfant, l'intellect est présent déjà, lui aussi, indissolublement lié à ces instincts et à ces pulsions, et il ne cesse de travailler sur cette matière, de la transformer, de l'organiser (3). »

En termes gestaltistes, la fiction directrice d'Adler serait la « forme », la « structure », dont les tendances ne seraient que des « chaînons ». Ce « but final », on le sait, s'exprime par la formule : « Je veux être un homme complet » (4). Or, la fonction visuelle, qu'elle soit ou non accaparée par la sexualité ou la volonté de puissance, fait partie intégrante du moi ; elle est un des chaînons de sa structure. Sans la vue, le voyant ne saurait se sentir « un être complet », parce qu'il est organisé pour fonctionner avec la vue. Cela est si vrai qu'en l'absence de ce sens, la personnalité se structure différemment (cas de l'aveugle-né)

(1) Ch. Baudouin, *De l'instinct à l'esprit*, chap. X, p. 169.
(2) Ch. Baudouin, *op. cit.*, p. 169.
(3) *Ibid.*, p. 170.
(4) A. Adler, *Le tempérament nerveux*, partie théorique, p. 14.

ou tend à se restructurer (cas de l'aveugle tardif). C'est ce qu'a montré Cutsforth (1), et qu'il a excellemment exprimé dans cette métaphore : l'aveugle n'est pas une « six cylindres » qu'un accident oblige à fonctionner avec cinq cylindres seulement ; c'est une « cinq cylindres » en bon état, construite pour fonctionner comme telle (2).

La perte de la vue, alors que la vue est indissociablement intégrée à la personnalité, constitue une de ces ruptures d'équilibre que considère la Gestalttheorie. La tension qui en résulte est notoirement conflictante et le demeure tant que ne sont pas édifiées les nouvelles structures psychiques et affectives. Le choc que provoque l'arrivée de la cécité représente la phase aiguë initiale (3). Si ce choc ne se manifeste guère chez les enfants, c'est sans doute à cause d'une certaine plasticité, d'une certaine indifférenciation de la personnalité à cet âge. Avant 6 ou 7 ans, la « prégnance » de l'unité organique intégrant la vue doit être assez faible, car on sait que les sujets qui perdent la vue avant cet âge sont pratiquement des « non-visualisants » (4).

Nous examinerons plus loin (chap. VIII, B) les réactions de l'adulte au moment où il prend conscience qu'il est irrémédiablement devenu aveugle. Nous verrons alors comment les réponses affectives à la révélation de la cécité sont influencées par les opinions que, voyant, il avait sur cette infirmité. Mais l'analyse des comportements du nouveau venu à la cécité, même s'il ne sait pas encore qu'il est irrévocablement condamné, peut déjà jeter quelque lumière sur l'attitude adoptée par le voyant, alors qu'il ne se sent nullement menacé par la cécité. Ses conduites font penser à celles que Goldstein a observées chez des blessés crâniens et qu'il a désignées du nom de « réactions de catastrophe » (5). La rupture de l'unité organique, dont la vue était partie intégrante, est telle que tout se passe comme si tous les éléments de cette unité s'étaient trouvés non pas seulement dissociés, mais détruits ou presque, en même temps que leur concomitant, la vue. Il semble au sujet que le monde a perdu

(1) Th. Cutsforth, *The Blind in School and Society.*
(2) *Ibid.*, chap. III, § 2.
(3) Cf. notre chap. VIII, § B : « La révélation de la cécité. »
(4) Déjà en 1888, Jastrow *(The Dream of the Blind)*, était arrivé à cette conclusion. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que, grâce à la vue et en raison même de la durée, si courte soit-elle, et de la qualité, si mauvaise soit-elle, de leur vie « en voyants », ces sujets n'aient pas montré certaines structures motrices ou psychiques (l'espace, par exemple) que ne possèdent pas au même degré ou sous la même catégorie qualitative les aveugles-nés proprement dits.
(5) Goldstein, cité par J. Boutonier, *L'angoisse*, p. 62.

toute réalité ; il ne tire pas des autres sens les informations qu'ils peuvent lui apporter ; les données existent, incontestablement elles parviennent à la conscience, mais elles ne s'organisent pas, « le champ total » ne se constitue pas.

Parfois, c'est l'échec qui, apparemment du moins, est primitif et est suivi de répliques émotionnelles comparables à celles que Lewin et Zeigarnik (1) ont provoquées expérimentalement sur des sujets normaux ; c'est le cas, par exemple, lorsque l'aveugle récent (2) ne trouve pas l'objet qu'il cherche (un couvert sur la table, le bouton de la porte), l'insuccès engendrant une tension qui se résout en manifestations d'impatience (énervement, reproches à l'entourage, accusé d'avoir déplacé l'objet, etc.), ou d'impuissance (retour à l'inaction, « retirement », attente d'une aide extérieure). Mais le plus souvent la « réaction de catastrophe » précède l'action. Les premiers déplacements, même sous la tutelle d'un tiers, sont générateurs d'angoisse, avant même d'avoir été esquissés ; la simple perspective d'avoir à descendre un escalier déclenche tout à la fois des mécanismes de protection (traînée des pieds, marche à tout petits pas, raidissement du bras avec agrippement à la rampe) et des expressions d'anxiété (pâleur, battement des paupières, tremblement dans la voix, questions répétées au guide).

Cette anticipation sur une expérience dont on ne sait pas encore si elle sera heureuse ou malheureuse, n'a rien de paradoxal. C'est la prévision d'une catastrophe possible qui déclenche les réactions émotionnelles. L'arc réactif normal comprend les temps suivants : 1. Besoin, désir, ou obéissance à un ordre (de déplacement) ; 2. Conception du plan, de la « stratégie » des actes à exécuter ; 3. Déroulement de ces actions (3). En fait, cet ensemble est structuré et, pour le voyant ainsi que pour l'aveugle de fraîche date ayant vu assez longtemps, les mécanismes de la vision (y compris les images visuelles) sont un chaînon de cette structure. La vue absente, la structure est démembrée, la voie est coupée du côté de l'action, l'énergie réactive est déviée, la tension se résout en manifestations anxieuses ou en résignation à l'impuissance. Tout se passe comme si le « milieu de comportement » (qui comprend un apport subjectif) n'arrivant pas à se structurer, l'action apparaissait comme impossible ; ou comme si le sentiment d'insécurité naissait d'une non-

(1) Cités par Paul Guillaume, *La psychologie de la forme*, chap. V, pp. 136-137.

(2) Les mêmes réactions se retrouvent chez l'aveugle de longue date.

(3) Cf. Charles Baudouin, *De l'instinct à l'esprit*, pp. 7-18.

concordance possible entre le milieu mental de comportement et le milieu géographique réel. La fraîcheur des souvenirs visuels est bien plus propre à accroître qu'à diminuer la tension, car elle alimente l'imagination en représentations effrayantes. Nous le dirons plus loin, il en sera de même pour le voyant qui ferme les yeux ou qui se trouve momentanément plongé dans l'obscurité.

***

En envisageant le problème sous l'angle gestaltiste, nous ne faisons peut-être que substituer la notion de « forme » à la notion « d'instinct ». Cela n'explique pas comment le voyant, qui, lui, n'actualise pas la cécité, en arrive à adopter vis-à-vis de cette infirmité une attitude qui ne peut correspondre qu'à une « frustration ». C'est ici qu'intervient une fonction psychique que la psychologie des instincts a trop tendance à négliger : l'imagination.

L'image du monde ambiant — la « conscience imageante » qu'on en prend, comme dirait Sartre (1) — est, elle aussi, un élément de la structure du comportement du voyant. Pour le sujet qui vient de perdre la vue, la frustration réside tout à la fois dans la disparition de ce chaînon et dans l'apparition, la création subjective, de l'image d'un univers comportant des dangers. Tout se passe comme si, toute structure incomplète tendant à se compléter, la place laissée libre par l'absence d'une perception jugée adéquate au réel appelait l'érection d'une image non nécessairement conforme à la réalité et où dominent des éléments chargés d'un haut potentiel affectif (trou, obstacle). Nous l'avons dit, la tension qui en résulte ne cessera que lorsque des expériences réitérées et heureuses auront comblé le vide (laissé par l'absence de la perception visuelle) par une image de l'univers de comportement, image complexe tissée de souvenirs visuels et de perceptions auditives, tactiles, kinesthésiques.

La faculté qu'a le voyant de prendre à tout instant conscience de la réalité externe, par la voie de perception visuelle dont l'étendue en surface et en profondeur lui donne toute sécurité pour son comportement, n'empêche pas son imagination de jouer et de lui présenter un univers peuplé d'embûches. Bien au contraire, la vigueur de ses images est fonction de la vitalité de ses perceptions, de la fraîcheur de ses souvenirs visuels. D'ailleurs, l'univers physique n'est pas hostile en soi. Un détail topographique (trou, obstacle) n'est qu'un élément du champ total,

(1) J.-P. Sartre, *L'imaginaire*, 1948, p. 14.

lequel dépend du sujet tout autant que de l'objet. Solidaire de sa perception et habituellement surmonté grâce à cette perception, ce détail n'est point redoutable. Il ne le devient que si cette même imagination qui le fait apparaître à la conscience supprime conjointement la possibilité de le percevoir. On l'a déjà dit : quand le voyant essaie de se représenter ce que peut signifier « être aveugle », quand il essaie de vivre la cécité, il ferme les yeux. Comme la nécessité ne l'a jamais contraint à édifier des structures perceptives auxquelles ne participe pas la vue, et comme cette élaboration est loin d'être instantanée — l'exemple des aveugles de fraîche date le prouve — il ne peut créer qu'une structure incomplète, par conséquent génératrice d'une tension qu'il est naturel de voir se résoudre en angoisse.

Après un long détour à travers les théories contemporaines, nous revenons à « l'expérience subjective » de Pierre Villey. Ce périple n'aura pas été inutile, car il a permis de creuser le problème, de laisser mieux entrevoir comment le phénomène pourrait bien avoir des racines profondes dans les couches instinctives et des ramifications dans l'organisation de la personnalité. Mais ce n'est pas à coups de discussions qu'on mettra à nu ces racines et qu'on dégagera ces ramifications. La revue à laquelle nous nous sommes livrés pose plus de points d'interrogation qu'elle ne propose de réponses sûres. A l'observation et à l'expérimentation d'apporter des éclaircissements.

***

Pour Freud, les phobies de l'adulte remontent aux angoisses de l'enfance (1), mais c'est dans les perturbations de la libido infantile qu'il faut aller chercher la cause des conflits qui surgissent dans le moi de l'adulte. Fidèles à ces principes, ses adeptes, en quête d'une motivation de l'attitude du voyant, s'en vont fouiller dans les stades présexuels du développement de la personnalité, l'interprétation des mythes fournissant d'ailleurs un point de départ à leur investigation. Mais, si l'explication du phénomène appelle l'exploration de l'enfance — aussi bien de l'enfance de l'individu que de celle de l'humanité — il est un élément qu'on s'étonne de voir ici négliger : le rôle joué par les ténèbres, à la fois chez l'enfant et dans les civilisations mythiques. En dépit de Watson (2), pour qui le bruit et la perte de support sont les deux seules causes de peur chez le nouveau-né, on s'ac-

(1) Freud, *Introduction à la psychanalyse.*
(2) Cité par J. Boutonier, *L'angoisse*, p. 84.

corde aujourd'hui pour faire de l'obscurité la principale cause d'angoisse chez l'enfant. C'est à quoi aboutissait déjà l'enquête menée par Alfred Binet (1). C'est ce qu'admet encore Juliette Boutonier quand elle écrit : « Or, pourquoi l'enfant a-t-il toujours peur de l'obscurité et non de la lumière, cette peur de l'obscurité étant certainement l'une des formes les plus générales de l'angoisse chez l'enfant (2) ? » Si on laisse de côté le *pavor nocturnus*, les terreurs nocturnes de l'enfant, qui paraissent liées à des cauchemars (3) et pour lesquelles l'élément « nuit » n'intervient peut-être que comme facteur d'évolution de la crise au réveil, c'est en effet au noir, à l'obscurité plus ou moins prononcée, que se rapportent un grand nombre de peurs enfantines (4).

Certes, il ne faut pas confondre la peur de l'obscurité et la peur dans l'obscurité. La nuit n'est pas en soi génératrice d'angoisse, elle n'est pas en soi effrayante : un bébé peut très bien s'éveiller dans le noir, y demeurer longtemps silencieux ou gazouillant... « C'est de ses imaginations que l'enfant s'effraye le plus (5). » Il peuple l'obscurité de chimères (6), qui seraient la vraie cause de l'angoisse (7). Pour Juliette Boutonier, qui a consacré tout un chapitre de son livre à l'étude de l'angoisse chez l'enfant, « l'angoisse est toujours l'angoisse de quelque chose » (8). Ce n'est donc jamais l'obscurité elle-même qui fait peur, mais ce qu'elle recèle (9). »

Ainsi, les ténèbres agiraient plutôt comme condition ou comme cause indirecte que comme cause immédiate de l'angoisse. En supprimant les perceptions visuelles, elles supprimeraient les représentations dont Taine faisait les « réducteurs » de l'activité imaginatrice. On n'a pas assez remarqué toutefois que l'angoisse, chez le tout jeune enfant, peut naître de l'insécurité qu'engendre l'absence de protection. Quand la présence du protecteur naturel ne se manifeste pas autrement (voix et surtout contact), l'obscurité rend inefficace l'usage du sens qui, de bonne heure, constitue le

(1) A. Binet, *La peur chez les enfants* (1895).
(2) J. Boutonier, *op. cit.*, p. 83.
(3) Heuyer, *Les troubles du sommeil chez l'enfant*, p. 442.
(4) Pour J. Boutonier, peur et angoisse sont, chez l'enfant, des phénomènes très voisins (*L'angoisse*, p. 134).
(5) Daniel Essartier, *Les formes inférieures de l'explication*, p. 121 (cité par J. Boutonier, *op. cit.*, p. 83).
(6) A. Binet, *op. cit.*, p. 228.
(7) Lacroze, *L'angoisse et l'émotion*, pp. 230 sqq. (cité par J. Boutonier, *op. cit.*, p. 138).
(8) J. Boutonier, *op. cit.*, p. 138.
(9) *Ibid.*, p. 139.

facteur le plus important de la prise de conscience de cette présence et aussi du cadre familier dans lequel celle-ci évolue.

Mais un problème se pose. Même si au départ l'obscurité n'est que condition, ne peut-elle devenir cause par le seul jeu du conditionnement ? La question a été discutée (1). « Si seul le conditionnement était en jeu, écrit Juliette Boutonier (2), nous devrions trouver aussi souvent la peur de la lumière que celle de l'obscurité, car il n'y a pas plus de raison qu'un bruit effrayant, celui, par exemple, d'une porte qui claque, ne se produise pas aussi bien au moment où l'obscurité se fait qu'au moment où elle cesse. » En ce qui regarde l'obscurité, il faut pourtant admettre que son conditionnement, si conditionnement il y a, se présente sous des auspices particulièrement favorables. Nous ne voulons pas seulement parler des facteurs répétition et durée, si remarquables en l'occurrence, mais d'une certaine relation causale entre le stimulus adopté comme normal (l'absence de perceptions, génératrice de fantômes, par exemple) et le stimulus conditionnel (les ténèbres). Celui-ci n'est pas seulement le concomitant accidentel fréquemment associé à celui-là, il en est bel et bien la cause : c'est bien parce qu'il fait noir que le cadre familier et rassurant disparaît, tandis que dans les expériences de Pavlov, les stimuli (le son de la cloche et l'odeur de la chair) ne soutiennent entre eux d'autre rapport que la simultanéité ou la succession.

Nous ne prétendons pas que la conscience de cette relation causale soit nécessaire au déclenchement de la peur. Nous pensons seulement que la réalité de cette relation paraît devoir favoriser le conditionnement qui finira par faire de l'obscurité elle-même le stimulus de la peur, de sorte qu'après avoir eu peur dans le noir, on en arrive à avoir peur du noir. Juliette Boutonier n'admet-elle pas ailleurs que des interférences jouent en faveur du conditionnement pour certains objets, ou au contraire, en déconditionnent d'autres (3) ? En ce qui concerne la lumière, précisément, les facteurs déconditionnants semblent évidents : alors que l'obscurité tend à élever le potentiel d'insécurité développé par le stimulus insolite, la lumière tend à l'abaisser par le seul fait qu'elle apporte avec elle le moyen de se rassurer (contrôle de la persistance du champ familier, identification de la cause objective de la tension émotionnelle). A noter que

(1) J. Boutonier, *op. cit.*, pp. 83, 84, 140.
(2) *Ibid.*, p. 130.
(3) J. Boutonier, *op. cit.*, p. 85.

chez les aveugles les causes de peur sont à rapporter à l'insécurité supplémentaire qu'apporte avec elle la cécité (1).

Quant à l'apparition des fantômes, des chimères, dont l'imagination peuple les ténèbres, elle appelle une autre remarque qui met encore l'accent sur le rôle causal de l'obscurité. Celle-ci, en effet, n'est jamais absolue : elle laisse apparaître le réel sous des aspects imprécis, plus ou moins fantastiques, qui sont, on le sait, à l'origine de bien des frayeurs. Nous nous trouvons là en présence d'une restructuration perceptive, le facteur de restructuration, l'obscurité, étant lui-même inséparable de la constellation des autres excitants. D'où vient que cette organisation comporte un chaînon affectif ? Pour les gestaltistes, les objets portent en eux-mêmes leur expression, en vertu de structures qui leur sont propres, et indépendamment de toute expérience antérieure du sujet : il est des combinaisons de lignes ou de couleurs qui effrayent l'enfant ou l'animal sans qu'on puisse rapporter ces frayeurs ni à leur passé (2) ni au passé de l'espèce (3). Pour Kruger, Volkelt et leur école, toute forme primitive est sentiment (4). Il faut croire que tout ensemble perceptif impliquant l'obscurité est de ce type, puisque perception et émotion y sont indissociablement mêlées dans une même « forme ».

Cela revient à admettre que nous sommes plus ou moins accordés sur la réalité objective. C'est la conclusion à laquelle aboutit J. Boutonier lorsque, après avoir établi que l'obscurité n'est pas une simple perception et qu' « elle nous touche dans tout notre être » (5), elle écrit : « Nos instincts sont en résonance constante avec « le chant du monde » (6), ou encore : « En définitive, le rôle capital dans la genèse de l'angoisse reviendrait toujours à la « pulsion instinctive » que la vie nocturne ou enténébrée favorise, ou qui suscite dans la conscience des images ou des phantasmes (7). »

Toutes les discussions sur le point de savoir si l'enfant a peur des ténèbres ou peur dans les ténèbres n'ont pour nous qu'une importance relative. Ce que nous avons à retenir, c'est

(1) J. Boutonier et P. Henri, *La peur chez les aveugles.*
(2) Voir les observations déjà anciennes de Preyer, *L'âme de l'enfant.*
(3) Cf. les expériences de Kœhler, citées par Paul Guillaume, *La psychoogie de la forme*, pp. 190-196.
(4) Cf. Paul Guillaume, *op. cit.*, p. 192.
(5) J. Boutonier, *L'angoisse*, p. 143.
(6) *Ibid.*, p. 144.
(7) *Ibid.*, p. 146. De son côté, C. G. Jung note que, chez le primitif, tout devient magique dans l'obscurité. Les contenus provenant de l'inconscient fusent alors dans la conscience ; et il en attribue la cause au monde extérieur. Cf. *L'homme à la découverte de son âme*, p. 133.

que, cause ou condition, stimulus normal ou excitant conditionnel, l'obscurité est à l'origine de traumatismes psychiques qui ébranlent les zones profondes du moi chez l'enfant. Si nous avons tous, aux dires des freudiens, été plus ou moins scoptophiles, quel est donc l'enfant qui n'a jamais eu peur dans le noir ? Si la perturbation de la libido enfantine peut laisser des traces chez l'adulte et infléchir son attitude à l'égard de la perte de toute vision, ne peut-il en être de même des réactions anxieuses qui ont à leur source l'obscurité ? Cette dernière explication, même si elle n'est pas complète, aurait tout au moins le mérite de n'exiger l'intermédiaire d'aucun symbole. L'explication freudienne du phénomène qui nous occupe ne vaut que si l'on fait de la cécité une castration symbolique ; le passage de la notion de ténèbres à la notion de cécité se fait, au contraire, tout naturellement, sans contrainte, sans interprétation. Faut-il rappeler que dans nos enquêtes, nous n'avons rencontré aucune assimilation de l'aveugle à l'eunuque, même sous forme d'allusion, tandis que les évocations de la nuit y fourmillent. Si l'angoisse de castration prend racine dans la zone des pulsions sexuelles, l'angoisse de l'obscurité n'est assurément pas sans rapport avec l'instinct de conservation, avec les tendances agressives ou, si l'on veut malgré tout se référer au freudisme, avec l' « instinct de mort » (1).

*
* *

L'attitude de l'individu devant les ténèbres n'est pas seulement conditionnée par son expérience personnelle de l'obscurité (limitation des perceptions visuelles) ou par les apports de l'éducation (contes de nourrices, légendes locales, histoires de fantômes). Dans une certaine mesure, elle est préformée dans ce que C. G. Jung appelle « les archétypes » (2), et Charles Baudouin « les constantes de l'imagination » (3). C'est-à-dire, selon la définition de G. Bachelard dans une série « d'images résumant l'expérience ancestrale » (4) et dont il semble qu'on ne puisse nier la présence dans l'inconscient. La répétition des mêmes mythes à des époques et dans des civilisations différentes, des mêmes symboles dans les rêves et les produits de l'imagination individuelle ne s'expliquerait que par l'existence d'un « inconscient

(1) Cf. Freud, *Essais de psychanalyse*, I, chap. V.
(2) C. G. Jung, *L'homme à la découverte de son âme.*
(3) Ch. Baudouin, *De l'instinct à l'esprit*, chap. XII.
(4) G. Bachelard, *La terre et les rêveries du repos*, p. 211.

collectif », lieu des « structures » communes à toutes les civilisations et à tous les hommes.

On se rappelle la parenté linguistique que soutient la notion d' « aveugle » avec les notions d' « obscur », « troublé », « caché » (voir chap. I, § A). La fréquence de l'association des idées de cécité, de ténèbres, de tombe, de mort sur nos feuilles d'enquête (voir chap. II et III) est également frappante. Il y a là des faits trop généraux pour que nous puissions les imputer uniquement à des acquisitions de l'individu, à des associations verbales devenues inconscientes. S'ils n'ont pas exclusivement leurs sources dans l'inconscient collectif, les « idées toutes faites », les « idées dans l'air », les « idées de tout le monde », les « clichés » y trouvent peut-être une résonance qui les fortifie et prépare le terrain pour leur installation dans les esprits.

Or, précisément, la place que tient, parmi ces archétypes, le thème de l'obscurité ou les thèmes associés (ombre, souterrain, gouffre, enfers, etc.), est manifeste. Ces thèmes ont trouvé leur expression dans les grandes épopées (1). On les rencontre dans les rêves (2) ; ils survivent dans de nombreuses superstitions (figuration du diable, dame et valet de pique, chat noir, etc.), et dans des rites socialisés (tentures et vêtements de deuil).

Freud et son école n'y ont vu que des symboles, des manifestations de la vie sexuelle. La succession du jour à la nuit, c'est la naissance, le passage de la mort à la vie, du néant à l'être. Les mythes solaires symbolisent une « nouvelle naissance ». Le soleil, le feu, le jour sont principes masculins. H. Chevigny et S. Braverman auraient pu trouver là un argument de plus : l'aveugle, plongé dans les ténèbres, privé du jour, se trouve du même coup conçu comme frustré du pouvoir de féconder.

Cet argument, comme tous ceux qu'invoquent ces auteurs, à l'appui de leur hypothèse, ne vaut, bien entendu, que si l'on s'installe en plein cœur de l'orthodoxie freudienne. Mais la plus grande efficacité du freudisme n'est assurément pas de tout ramener à la libido. Elle réside plutôt dans le fait qu'il a attiré l'attention des psychologues sur l'importance de la vie instinctive. De ce seul point de vue et si, laissant de côté les pulsions sexuelles, on considère le thème des ténèbres comme symbolisant d'autres aspects de l'inconscient, on découvre une situation qui n'est guère plus favorable à une saine représentation des effets réels de la cécité.

(1) Cf. Ch. BAUDOUIN, *Le triomphe du héros*, Plon, 1952.
(2) Cf. Ania TEILLARD, *Le symbolisme du rêve*, 1948.

D'une part, tout ce qui est noir, sombre, brumeux, nocturne se trouve associé, aussi bien dans les mythes que dans les rêves, à ce qui est trouble, malfaisant, démoniaque, funèbre, redoutable et mystérieux à la fois. La lune, astre de la nuit, qu'il s'agisse de l'Ishtar des Sumériens, de l'Astarté ou Astaroth des Phéniciens, de l'Aphrodite (1) des Grecs, fut longtemps pensée comme douée de pouvoirs maléfiques. Dans la mythologie, la Mort, la Guerre, les Parques, Némésis ne sont-elles pas filles de la nuit ? Au « sombre empire », au royaume des « ombres », dans la « sombre contrée des Cimmériens », sous l' « impénétrable brouillard », la mort et l'angoisse vont de pair avec l'obscurité (2). Dans les rêves, le magicien est vêtu de noir (3). Le commerce avec les démons, c'est la « magie noire », par opposition à la « magie blanche » qui ne s'adresse qu'à des causes naturelles et explicables. Et c'est la nuit, au plus profond des forêts, que se réunissent les sorcières pour danser le sabbat, proférer leurs incantations et leurs maléfices.

On retrouve les ténèbres dans le Nouveau Testament comme symbole de l'enfer et du mal (4). Il suffit d'ailleurs d'ouvrir un dictionnaire aux mots « noir », « ténébreux », « sombre », etc., pour être frappés par la variété des expressions auxquelles ces épithètes confèrent un sens franchement péjoratif : humeurs noires, idées noires, envie noire, âme noire, bête noire, voir en noir, etc. ; jours ténébreux, projets ténébreux, etc. ; caractère sombre, sombre personnalité, sombre avenir, sombres projets, avoir du sombre dans l'âme, etc. Si tout cela ne prend pas racine dans l' « inconscient collectif » et n'en constitue pas des affleurements, des émergences, il y a là tout au moins de quoi imprégner d'images « sombres » notre « préconscient », où se forme précisément aussi l'association cécité-ténèbres.

« Les régions inhabitées ou obscures de la maison, écrit Charles Baudouin — les caves, les greniers, les réduits — sont une figuration fréquente de cet « inconscient » redoutable dont l'homme dès l'enfance, sent confusément la présence et la menace. C'est dans « notre maison », c'est en nous, et pourtant ce n'est plus

(1) On sait que tous ces noms ont la même étymologie.

(2) C'est par des paroles d'anxiété qu'Anticlée accueille Ulysse, venu consulter Tirésias aux enfers : « Mon fils ! comment es-tu venu sous le noir brouillard ? »

(3) Cf. Ania Teillard, *Le symbolisme du rêve*, p. 65.

(4) « ... Liez-lui pieds et mains ; emportez-le dans les ténèbres extérieures ; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents » (Matt. XII, 13) ; « Défaisons-nous des œuvres de ténèbres pour revêtir les armes de lumières » (Romains, XIII, 12) ; « Ne vous associez pas aux œuvres stériles des ténèbres, mais condamnez-les ouvertement » (Ephésiens, V, 11).

nous ; c'est envahi par l'inconnu, par les ténèbres, par les fantômes. Au cours des analyses, les rèves expriment volontiers par des incursions dans ces régions mystérieuses l'investigation même à travers l'inconscient, dont il importe d'expliquer les secrets et les enfantines et primitives terreurs. Ce que l'on rencontre là est proprement *unheimlich*, comme dit l'allemand d'un mot sans équivalent dans notre langue, et qui groupe les notions d'étrange, d'inconfortable et d'inquiétant en les opposant au *Heim*, au *home* (1). » Si l'on veut bien rapprocher certains termes employés dans ce texte (inconnu, mystérieux, étrange) de ceux que nous rencontrons dans la bouche ou sous la plume des voyants lorsqu'ils essayent d'exprimer combien la mentalité des aveugles leur paraît irréductible à la leur, on comprendra mieux à quelle profondeur de l'inconscient s'enracine le sentiment de cette hétérogénéité. A la source, gît la double identification : cécité = ténèbres et ténèbres = lieu du mystère, du néant, du mal.

Cette dernière assimilation se trouve d'ailleurs renforcée par l'assimilation opposée des notions de soleil, d'une part, de divinité, de bienfait, de vie, d'autre part. Ashur, dont le nom est apparenté à « svar » (ce qui brille) et dont la figuration rappelle le soleil, n'était-il pas aussi nommé « le bienveillant » ? Dieu et Zeus n'étaient-ils pas, eux aussi, « ce qui brille », le jour ? Il suffit de rapprocher les racines. Le héros solaire (Phaéton, Icare, Prométhée), rencontré dans les mythes et jusque dans les épopées (2) et en qui les psychanalystes voient la symbolisation du thème de la nouvelle naissance, marque cette aspiration de l'homme vers la lumière. Les aveugles eux-mêmes n'échappent pas à ce besoin de clarté et de libération. Et lorsque les voyants écrivent sur les aveugles ou créent quelque chose pour eux, c'est encore sous les vocables de « nuit », « ténèbres », « clarté », « lumière » qu'ils placent leurs œuvres. Il n'est, pour s'en convaincre, que de se reporter aux titres des autobiographies et recueils de vers publiés par des aveugles, ainsi que d'un certain nombres de livres écrits par des voyants et ayant pour sujet la cécité (3). Les devises adoptées par les institutions pour les

(1) Ch. Baudouin, *De l'instinct à l'esprit*, XII, p. 193.
(2) Cf. Ch. Baudouin, *Le triomphe du héros.*
(3) Limitons-nous à la langue française, bien que le phénomène se retrouve dans les autres langues : *Dans ma nuit* (Bertha Galeron de Calonne) ; *Ténèbres ensoleillées* (Romane), *L'apprentissage de la nuit* (Georges Scapini) ; *Vers la lumière* (René Roy) ; *Et la lumière fut* (Jacques Lusseyran), etc. Resterait d'ailleurs à déterminer la part de responsabilité des éditeurs dans ce choix.

aveugles sont également significatives (1). Nous retrouvons là l'inévitable assimilation de la cécité aux ténèbres avec tout ce que cela comporte quant au transfert à la cécité des redoutables et mystérieux attributs des ténèbres. Et c'est pourquoi l'éducation des aveugles et les victoires sur la cécité se présentent sous la forme d'un triomphe sur l'obscurité maléfique. C'est pourquoi également ceux qui ne veulent pas être aveugles — et le manifestent en s'écartant le plus possible du « monde des aveugles » — cherchent à réaliser leur « nouvelle naissance » par la culture, par la conquête des « lumières de l'esprit », par l'accession aux « lumières spirituelles », au sens religieux de cette dernière expression (voir chap. XII, § E).

On objectera qu'il ne s'agit là que de métaphores, que tout, dans notre langue, n'est qu'images. Encore faudrait-il expliquer ce qui nous pousse ainsi à la pensée symbolique, pourquoi nous recourons aux mêmes symboles et pourquoi la notion symbolisée (ici la cécité) s'imprègne si fortement des attributs des ténèbres. En première analyse, la réponse est simple : l'homme normal ne voit pas dans l'obscurité, il y est aveugle ; celui qui ne voit pas en plein jour, l'aveugle, est constamment plongé dans l'obscurité. Cette inférence serait sans conséquence pour l'aveugle s'il ne s'agissait que de logique. Mais tout dépend du contenu du mot « obscurité ». Or l'obscurité du voyant, cet aveugle momentané, qui n'a pas monté de structures d'aveugles, n'est pas la même que celle de l'aveugle. De plus et surtout, l'obscurité du voyant est tout autre chose que l'absence de perceptions. C'est même pour lui une perception, car il voit l'obscurité. C'est une perception dans laquelle l'apport subjectif (images et affects) tient beaucoup plus de place que le stimulus objectif (le noir), celui-ci servant de support et donnant de la force à celui-là.

Ce qui rend redoutable pour l'aveugle l'identification de la cécité aux ténèbres, et qui peut faire douter de l'efficacité des efforts entrepris pour amener le voyant à réviser son attitude ordinaire à l'égard des aveugles, c'est que le lien cécité-ténèbres paraît bien avoir ses racines dans l'inconscient. Pierre Villey fait de la notion de cécité le résultat d'une expérience subjective. Y a-t-il vraiment expérience ? Autrement dit, le voyant cherche-t-il, retrouve-t-il en lui-même tous les « préjugés sur la cécité » que l'éducation consciente ou inconsciente y a accumulés ? Il

(1) *Lux in Tenebris* (Institution de Paris) ; *Ex Tenebris Lux* (Royal Normal College for the Blind), etc. Les noms de certaines œuvres pour aveugles sont eux aussi révélateurs : *La lumière* ; *La lumière par le livre*, etc.

semble que la poussée du dedans vienne de loin et que si notre inconscient ne renferme pas, tout préformé, le concept de cécité, il héberge les forces qui orientent l'attitude du voyant. Ces forces, inutile de chercher à les faire apparaître dans le champ de la conscience. Elles ne révèlent leur présence que par leurs effets, à savoir les opinions et les comportements.

A ces formes structurantes de la vie psychique, s'ajoutent, d'une part, l'expérience subjective des ténèbres (désorientation, heurts), d'autre part, l'expérience objective (contact avec les aveugles), l'une et l'autre étant d'emblée infléchies, pétries par les courants profonds de la personnalité. Le rôle des facteurs objectifs est peut-être plus important que ne le pense Pierre Villey pour des raisons, dirons-nous, d'ordre statistique (voir plus haut, § B). Outre que la cécité, en dépit de l'infanticide et du parricide appliqués aux aveugles, était sans doute plus fréquente autrefois qu'aujourd'hui, il ne convient pas de tenir uniquement compte de l'expérience directe : la majorité de nos connaissances sur les êtres et les choses n'est que le reflet de l'expérience des autres. Or, que la société en soit ou non responsable — cela est un autre problème — on ne saurait nier que la cécité exerce sur le développement de la personnalité une action déformante. Sur la personnalité physique tout d'abord (défigurations, laideurs, regard vide ; particularités motrices, hésitations, gestes inadaptés à leur objet, « blindisms ») ; sur la personnalité intellectuelle ensuite (égocentrisme, verbalisme, passivité et inertie) ; enfin, sur la personnalité affective et sociale (cf. chap. XI et XII). Il a fallu attendre la psychologie contemporaine pour que tous ces faits soient étudiés et étiquetés. Mais de tous temps ils ont existé et ont d'autant plus impressionné le voyant que le processus de leur installation n'était pas tiré au clair. Toutes ces réalités ont été, bien entendu, déformées, amplifiées par la tradition orale, la littérature, l'art, l'imagerie populaire. Il n'en reste pas moins qu'elles commandent, dans une notable mesure, croyons-nous, les réactions des voyants.

Les aveugles se rebellent quelque peu contre cette constatation. Il faut pourtant l'admettre. Elle est le principe de leur réajustement à la vie sociale. L'influence de l'expérience objective est d'ailleurs le facteur sur lequel il nous est possible d'exercer une action immédiate, précisément par l'éducation. L'élément sous-jacent, l'angoisse de la cécité, qu'elle ait sa source dans la libido, dans l'instinct de conservation, ou dans les instincts agressifs, sera infiniment plus difficile à réduire en raison de sa nature même.

§ D) La motivation de la pitié

Comme l'a remarqué Hans Larsson dans un passage de sa *Logique de la poésie* (1), le mot « pitié », ainsi que beaucoup d'autres termes employés en morale, recouvre de multiples nuances. Plutôt que de confier, comme le voulait Hoeffding à la « philosophie comme art » — c'est le titre même de l'une de ses études — le soin de distinguer entre ces nuances, il serait assurément plus objectif d'adopter pour chaque espèce de pitié un terme approprié. Sans doute y verrait-on plus clair, et Nietzsche ne se serait pas exposé aux critiques que l'on sait s'il n'avait pas laissé à l'intuition de ses lecteurs le soin de discerner ce que son propre sens « artistique » démêlait sous ce vocable. Mais le mot « pitié » est trop consacré par l'usage, il fait trop partie de la langue commune, pour qu'il n'y ait pas une certaine puérilité à vouloir y substituer, d'une manière systématique et exclusive tel ou tel autre terme (compassion, commisération, condescendance, clémence, mépris) convenant mieux à telle ou telle forme de pitié. Lorsque nos correspondants cherchent à exprimer d'un mot le sentiment dominant qu'ils éprouvent à la pensée de la cécité ou à la rencontre d'un aveugle, c'est « pitié » que trace leur plume avec une fréquence que nous avons soulignée au passage (chap. II, § B). Obligation nous est faite d'adopter cette étiquette, quitte à tenter de préciser la nature de la marchandise qu'elle recouvre.

A titre de première analyse, nous commencerons par citer l'un de nos correspondants, à qui nous avions demandé de nous livrer ce qu'il entendait par « pitié ». Le texte suivant aura tout au moins le mérite d'être un document, puisqu'il émane d'un aveugle, autrement dit d'un objet ordinaire de pitié.

« Ce mot me paraît recouvrir plusieurs façons de sentir assez voisines, mais différentes pourtant.

« 1. La compassion (compatir, souffrir avec), véritable souffrance ressentie par quelqu'un à la vue ou à l'annonce du malheur d'autrui, et qui, chez les âmes très sensibles peut aller jusqu'à l'impression physique pénible, à l'oppression, à l'angoisse cordiale, ce qui fait dire aux femmes du peuple en parlant d'un malheur : « Ça vous fait mal au « cœur », et aux autres : « Cela fend l'âme. »

« 2. La commisération qui me paraît être la pitié du supérieur pour l'inférieur : *Misereor super turbam* (j'ai pitié de cette foule, ma

(1) Au chapitre : « Le choix des mots. »

commisération se répand sur cette foule) ; sentiment où peut entrer une nuance de mépris inconscient.

« 3. Un sentiment qui n'a pas de nom, mais qui diffère des deux précédents, et que personnellement j'éprouve quand la personne affligée ne m'est pas très proche ; le malheur qui la frappe me fait l'effet d'une « désharmonie », si l'on peut ainsi parler, d'un tort que je souhaite ne pas éprouver moi-même et que je voudrais réparer. Si j'aide à cette réparation, il se glisse peut-être dans mon sentiment un peu d'orgueil, mais je ne ressens ni angoisse ni mépris ; je n'ai d'ailleurs pas le sens de la différence des classes, sinon en ce qui concerne la valeur des âmes. Ce sentiment mériterait sans doute plutôt le nom de bonté que celui de pitié, trop vague.

« Je crois que la pitié dont on entoure les aveugles est plus proche de la commisération que de la compassion, et qu'au sentiment de distance et de mépris inavoué se mêle souvent une répulsion instinctive qui disparaît ou s'atténue vite quand le commerce avec l'aveugle est fréquent.

« 4. C'est peut-être à ce sentiment que se rattache la forme de la pitié que j'éprouve, comme tout le monde sans doute, devant une grande laideur, une grande détresse inconsciente, devant quelque chose de hideux, devant une extrême déchéance morale, quand je rencontre par exemple un ivrogne, un fou, un être dont le langage ignoble ou les inflexions de voix montrent l'abjection incurable, surtout quand c'est une femme ou un enfant, j'éprouve une impression physique d'indicible désolation, qui se rapproche de l'angoisse, mais où entre une sensation de vertige, et qu'accompagne chez moi presque toujours un frisson, que l'impression soit nouvelle ou même évoquée. C'est sans doute une impression analogue qu'éprouvent les voyants devant un visage où la bestialité, le vice, ont imprimé leurs stigmates, devant un mort (les aveugles me paraissent moins troublés que les voyants par la pensée de la mort : l'explication est-elle là ?), et peut-être aussi devant le visage inexpressif, « mort », de beaucoup d'aveugles. N'est-ce pas ce sentiment de désolation qui a donné au mot « pitié » son vieux sens : la grande pitié du royaume de France » « quelle pitié ! »

« Le sentiment de pitié-désolation me semble avoir quelque parenté avec la peur (frisson), et quand il est très fort l'impression de terreur doit finir par submerger, par anéantir celle de pitié » (1031).

A ces réflexions, et toujours dans le cadre d'une toute première analyse, on pourrait encore ajouter les suivantes :

Notre réaction affective à la souffrance d'autrui croît en raison directe des manifestations extérieures de cette souffrance. On plaint le chien qui hurle sous le fouet ; on n'est pas ému, ou on l'est si peu, par les derniers spasmes du poisson, muet, qui meurt asphyxié à sa sortie de l'eau. Ceux qui ont intérêt à provoquer la pitié savent tirer partie de cette observation et s'entendent à déchirer les cœurs par des lamentations, des larmes,

des cris ou autres signes extérieurs d'une douleur vraie ou simulée. Dans une certaine mesure, on est porté à la pitié, sinon tout à fait en fonction de la gêne qu'on éprouve, du moins selon une entrée en résonance de notre émotivité, à laquelle l'intensité des excitations sensorielles n'est certainement pas étrangère (1). D'ailleurs, à moins que la plaie ne continue à saigner, c'est-à-dire qu'on en soit encore au stade où l'on se plaint soi-même, on n'éprouve guère de pitié pour les autres quand on est atteint du même mal : la mère qui a perdu son enfant depuis un certain temps « comprend » celle à qui pareil malheur vient d'arriver, elle ne la « plaint » pas réellement. A moins que sa cécité ne soit de fraîche date, l'aveugle ne manifeste aucune pitié pour ses pareils.

Tout phénomène affectif se complique rapidement de représentations diverses. La pitié n'est jamais pure ; elle subit une certaine socialisation. De ce point de vue, il faut tenir compte à la fois de l'intention du sujet et de la réaction de l'objet. Il est une pitié qui grandit son objet, qui l'ennoblit, qui attire sur lui l'attention. Celle-là est acceptée, agréée, recherchée parfois, exploitée à l'occasion. Une mère qui malgré son dévouement n'a pu arracher son enfant à la mort, un individu ou un peuple victimes d'une agression qu'ils n'ont pas provoquée, ne repoussent pas la pitié qu'ils inspirent. Par contre, il est des misères qui, vues sous l'angle social, diminuent l'individu qui en souffre ; la pitié qu'elles provoquent est alors considérée comme une dégradation, comme une atteinte supplémentaire à la personnalité et ajoute au malheur. Une femme admet plus volontiers qu'on la plaigne de la perte d'un enfant que de son impuissance à donner la vie. La stérilité, contraire à la nature, est une infériorité. La pitié tombe ici de haut ; consciemment ou non, elle est sentie comme une relation de supérieur à inférieur, et c'est ce qui la rend insupportable. Sous cette forme, elle peut être assimilée au dédain, au mépris, et n'en est que plus odieuse.

Incontestablement, ce qu'on appelle pitié est influencé par la « sympathie » ou l' « antipathie » qu'inspire l'objet. On n'a pour un être cruel qu'une forme particulière de pitié ; on plaint

(1) « Il [Barthélemy David] faisait donner du sucre et du charbon. Il alimentait les hospices. Sa pitié, il faut le dire, était d'ailleurs toute sensorielle, superficielle. Il lui fallait le choc, l'impression pénible douloureuse qui met le cœur en éveil. Il était de ces gens qui vident leur porte-monnaie dans les mains d'un malheureux... » (Van der Meersch, *Invasion 14*, IIe Partie, chap. II).

« ... Son aspect excitait la pitié, ou du moins cette sorte de malaise devant la misère d'autrui, que nous avons accoutumé d'appeler ainsi. » (Mauriac, *La pharisienne*, XI).

la souris sous la dent du chat ; on ne plaint pas le rat ; et si l'on a pitié du méchant, du mécréant, du cœur endurci, c'est qu'on fait entrer en ligne de compte les circonstances atténuantes, le milieu, l'éducation ou qu'on craint pour lui la justice humaine ou divine.

***

Par ce qui précède, on voit combien le concept de pitié — comme celui de cécité, d'ailleurs — est encombré de jugements de valeur se rapportant à l'acte lui-même (apprécié comme bon ou mauvais en soi), ou à son objet (qui en est bien digne ou ne le mérite vraiment pas), ou encore à son auteur (qualifié de bon, de charitable, ou au contraire de dur, inhumain). Or, dans un jugement de valeur, c'est le social qui transperce. Durkheim l'a montré (1) la société crée et transmet des valeurs. De ce point de vue, on pourrait écrire une sociologie de la pitié. On y lirait comment cette dernière est fonction des croyances et de l'organisation sociale. L'évolution des jugements portés sur l'infanticide des tarés (voir plus haut, § A) en est une première preuve. Nietzsche nous en fournit une autre quand il affirme que, chez les Romains, l'acte de pitié n'était ni bon ni mauvais, l'amour du prochain, secondaire, conventionnel, presque arbitraire si on le compare à la « crainte du prochain » (2). Maryse Choisy, de son côté, prétend qu'à notre époque encore les Hindous ignorent la pitié. Elle pense que, s'il en est ainsi, c'est qu'ils ignorent la cruauté, interprétation qui, nous le verrons, se rattache à l'explication psychanalytique de la pitié. Mais le rejet des malheureux dans la caste des parias, avec tout ce que cela comporte d'interdits à l'égard de l'impur, n'est peut-être pas étranger à cette attitude. Nous y reviendrons.

Les rapports que soutient la pitié avec les phénomènes religieux sont évidents et fort anciens. Il semble que le mot *pius* (qui a donné *pietas* et *piare*) se soit d'abord appliqué à ce qui a été établi par la divinité (3) ; l'un de ses sens est d'ailleurs *saint*, et *piare* signifiait « offrir un sacrifice ». Longtemps, *pitié* (forme populaire issue de *pietas*) et *piété* (forme savante) ont été interchangeables (4). *Pitié* a fini par se spécialiser dans le sens de « charité inspirée par la piété ». Si la piété, c'est-à-dire l'amour et

(1) Cf. C. Bouglé : *L'évolution des valeurs* (1922).
(2) Nietzsche, *Par delà le bien et le mal. Histoire naturelle de la morale*, p. 164.
(3) Cf. Bréal et Bailly, *Dict. Etymol. latin*, article *Pius*.
(4) Cf. Littré aux mots *Piété et Pitié*.

le respect du sacré, en est arrivée à susciter le respect de toute personne humaine, fût-elle aveugle, et l'amour du prochain, c'est qu'avec le Christianisme toute créature participe plus ou moins du Créateur et devient elle-même sacrée. Ainsi, une fois de plus, à l'origine d'une valeur morale, on trouve une valeur religieuse.

L'acharnement de Nietzsche contre le Christianisme s'apparente à sa haine de l'altruisme, qui n'est elle-même qu'une conséquence de sa philosophie, autrement dit de la substitution d'un système de valeurs à un autre. Pour Nietzsche, tant que l'homme se préoccupe uniquement de ce qui est utile au troupeau, il n'y a pas de sentiments altruistes (1). Ceux-ci sont au seul bénéfice des déshérités (2) ; ils ne servent que la décadence (3), dont « *l'homme bon* n'est qu'une auto-affirmation » (4). La pitié est « plus dangereuse que n'importe quel vice » (5) ; elle est un péché (6) ; etc.

Si la pitié n'est pas purement un phénomène social, elle est fortement socialisée. Elle a ses rites, elle s'exprime par des formules et des gestes consacrés où l'individu n'apporte rien d'original. Le mot lui-même est un de ceux qu'on croit encore investi d'un pouvoir de participation magique. On s'écrie : « Pitié !... Pitié pour moi !... Pitié pour lui !... », comme on s'écrierait : « Mon Dieu ! », ou comme si ces formules dussent établir une communication entre l'implorant et l'imploré, mettre le premier en résonance avec le second. On se contente d' « éprouver » de la pitié ou d'exprimer des paroles de pitié, sans agir, avec le vague sentiment que cela sera efficace. Par ce double caractère (rite et prière) la pitié est encore proche des valeurs religieuses.

Le mot « pitié » appartient donc au vocabulaire de la morale bien plus qu'à celui de la psychologie (7). S'ensuit-il que la pitié soit uniquement un fait social ? Même si elle est une émanation de la vie en société, n'a-t-elle pas un fondement instinctif auquel les contraintes sociales ne font qu'imposer une forme ? En particulier, la pitié qu'inspire un aveugle est-elle seulement

(1) *Par delà le bien et le mal. Histoire naturelle de la morale.*
(2) *Volonté de puissance*, 19.
(3) *Ibid.*, 35.
(4) *Ibid.*, 86.
(5) *Ibid.*, 86.
(6) *Ainsi parlait Zarathoustra*, p. 221 ; « Dieu aussi a son enfer : c'est son amour des hommes... Dieu est mort : c'est sa pitié des hommes qui l'a tué » (*ibid.*, p. 97).
(7) Terme trop vague et trop imprécis, il ne figure ni au *Vocabulaire philosophique* d'André Lalande, ni au plus récent *Vocabulaire de la psychologie* d'Henri Piéron.

imposée par l'éducation ou vient-elle du dedans, des couches les plus profondes du moi ? Tels sont les problèmes qui se posent. L'homme vivant en société ne pouvant éprouver pour son semblable que de l'indifférence, de l'antipathie ou de la sympathie, le problème revient à rechercher comment l'une ou l'autre de ces attitudes l'amène à être pitoyable pour son prochain.

De l'indifférence ou apathie, nous ne dirons pas grand-chose. Elle n'est jamais absolue. Rien ne nous autorise à penser qu'elle représente une attitude primaire, un instinct et que ce soient les frottements sociaux qui l'aient fait disparaître chez la plupart des hommes. Les travaux récents sur l'hospitalisme (cf. chap. IV, § A) tendraient plutôt à faire croire qu'elle est une conséquence de l'absence de sollicitude maternelle pendant les tout premiers mois de la vie. Les enfants soumis à ce régime ignoreront sans doute toujours la pitié, car, devenus grands, ils se révèlent incapables de s'identifier avec leurs semblables, d'entrer en résonance affective avec eux. Il serait intéressant de connaître leurs réactions lorsqu'ils se trouvent mis en présence d'un aveugle.

L'existence de l'antipathie pour autrui, se traduisant par le retrait, la répulsion, la cruauté, est un fait d'observation. Elle ne peut avoir sa source que dans les instincts agressifs dont nous avons dit qu'ils ne sauraient être niés. Que la cécité inspire des sentiments de répulsion et d'évitement, cela ne fait aucun doute (1). Si ces réactions ne sont pas toujours apparentes, c'est qu'elles sont souvent teintées d'ambivalence et masquées par des comportements d'origine sociale, au nombre desquels figurent précisément des apitoiements plus ou moins ostensibles et des manifestations de surprotection.

Freud, qui n'a jamais admis l'existence d'un instinct social d'où aurait pu dériver la pitié, ne voit dans cette dernière qu'une forme réactionnelle de la cruauté. Et c'est pourquoi, d'après Mme Choisy, les peuples qui ignorent la cruauté ignoreraient également la pitié. Pour Chevigny et Braverman, nous l'avons vu, la pitié qu'on témoigne aux aveugles participerait d'un sentiment de culpabilité à leur égard.

On connaît le rôle joué en psychanalyse par cette notion de culpabilité inconsciente (2). Nous savons déjà comment on va jusqu'à y voir la cause de certains accidents psychosomatiques, et combien l'œil serait un lieu d'élection pour ces phénomènes (3).

(1) Cf. R. Spitz, *Psychanalytic Study of the Child*, 1945.
(2) Cf. notamment *Psyché*, 18-19, 1948.
(3) Cf. Dr J. Reboul, *La médecine psychosomatique oculaire* (1951) et Dr Inman, *Observations cliniques sur la périodicité morbide.*

C'est surtout vis-à-vis du groupe que s'édifient au sein de la personnalité freudienne, des sentiments inconscients de culpabilité conduisant aux manifestations d'auto-punition, dont la pitié ne serait qu'un aspect. Le surmoi apparaît ici comme le représentant de la société, l'introjection de la « contrainte sociale » chère aux sociologues, comme « le chaînon qui manquait à Durkheim pour nouer cet impératif extérieur à la vie intime de l'individu » (1) ; entre ce surmoi et le moi, à propos des impulsions instinctives socialement inadmissibles, surgit une situation conflictante qui « prend la forme humaine du drame fondamental tiré de la première relation interhumaine parents-enfant, devenu avec la maturation psychique et l'intégration sociale le couple juge-coupable » (2). « La culpabilité consciente, écrit encore Ch. Beaudouin, détermine un remords, une acceptation délibérée du châtiment, un désir de réparation, la culpabilité inconsciente s'inscrit dans les symptômes (3). »

A en croire les psychanalystes, la pitié manifestée pour les aveugles serait un de ces symptômes. Mais de quoi le voyant pourrait-il se sentir coupable envers eux ?

Si l'on se réfère à l'assimilation de la cécité à la castration, avec toutes les répulsions que cela entraîne, on conçoit qu'il y ait là matière à conflit avec un surmoi représentant de la morale au sein même du moi, pourvoyeur et gardien des idées reçues, des valeurs infusées par l'éducation. L'être social qui est en nous va bien en effet jusqu'à admettre que la diminution sensorielle dont souffrent les aveugles se généralise en incapacité physique et se double d'une certaine déficience mentale, mais il se refuse à autoriser l'identité « aveugle-eunuque ». Si des impulsions ayant leurs racines dans les zones profondes et obscures de la personnalité tentent d'amener cette assimilation à la conscience, avec toutes les conséquences qu'elle implique quant à l'attitude à adopter vis-à-vis des aveugles, la censure s'y oppose et exige la transfiguration de l'impulsion socialement inacceptable en un sentiment conforme à la morale, louable même. Ainsi, la pitié n'est qu'un produit de substitution, qu'un « retournement » analogue à ceux que l'on rencontre dans les rêves.

La conception freudienne de la pitié, formation réactionnelle de la cruauté, n'exige pas nécessairement, semble-t-il, ce recours à l'angoisse de castration. L'application de la notion de culpa-

(1) Ch. Baudouin, *De l'instinct à l'esprit*, XV, p. 247.
(2) A. Hesnard, *Brève introduction à l'étude scientifique de la culpabilité* (1948).
(3) Ch. Baudouin, *Ibid.*, p. 263.

bilité inconsciente au heurt des instincts agressifs contre l' « idéal du moi » rendrait tout aussi bien compte du phénomène. L'agressivité s'exerce tout naturellement sur ce qui est faible — les animaux nous en fournissent déjà de nombreux exemples — et laid. La cécité est une faiblesse et une laideur. Elle laisse le champ libre à tous les désirs de domination par la force ou par la ruse, à tous les abus. Par la désharmonie dont elle offre le spectacle, elle crée un malaise et provoque la répulsion ou l'évitement. D'ailleurs elle constitue une charge pour l'entourage, et l'homme tend instinctivement à se débarrasser, voire par la violence, de tout fardeau encombrant. Toutes ces tendances affleurent parfois à la conscience ou passent à l'acte. Il arrive qu'on abuse d'un aveugle, qu'on s'en débarrasse (1), qu'on le fuie ou qu'on soit tenté d'adopter à son égard l'un ou l'autre de ces comportements. Mais on peut s'attendre à ce que, dans la plupart des cas, les impulsions de ce genre entrent en conflit avec la censure qui leur imposerait la forme auto-punitive et quasi masochique de la pitié. Le sentiment de culpabilité et son émanation, la pitié, ne feraient, comme dirait Rank, qu'exprimer le conflit qui surgirait entre les tendances biologiques (lesquelles ne seraient pas exclusivement sexuelles) et le besoin de se sentir « membre du groupe », de se conformer aux prescriptions de la religion et de la morale.

Sous l'angle de la culpabilité et du masochisme, il est encore permis d'envisager la pitié par un autre côté. On peut en effet concevoir qu'elle constitue une sorte de flagellation nécessaire à la jouissance d'un bien estimé précieux entre tous, la vue. Elle est le prix dont le voyant doit payer « le bonheur de voir ». Chez certains, ce sentiment n'est pas tout à fait inconscient, puisqu'on le trouve assez fréquemment exprimé : « Quand on a le bonheur de voir... » Dans une certaine mesure, il est à l'origine des dévouements que suscite la typhlophilie, l'obligeant allant parfois jusqu'à remercier l'obligé de l'occasion qu'il lui fournit de s'acquitter d'une dette : « C'est nous qui vous devons de la reconnaissance. » Les âmes dites superstitieuses ont la conviction intime que trop de chance doit être compensé par un sacrifice ou suivi d'une expiation. La pitié serait l' « anneau de Polycrate » que l'homme heureux jette au malheureux pour libérer sa conscience ou pour conjurer le sort, toujours sujet à changement (1). Les

(1) Voir plus haut (§ A) ce que nous avons dit de la pratique de l'infanticide et du parricide et ailleurs (chap. IV, § C et chap. VIII, § C), du rejet des enfants aveugles.

(1) Cf. Maryse Choisy, *L'anneau de Polcyrate*, (1948).

aveugles devraient, au prix accordé à la vue, d'avoir été et d'être encore des mendiants privilégiés, et de tenir la première place parmi les objets de pitié.

Ce qui paraît apporter un peu d'eau au moulin de la théorie de la culpabilité inconsciente appliquée à la genèse de la pitié inspirée par les aveugles, c'est que cette dernière passe à côté de son but. Les auteurs américains n'ont pas manqué de le rappeler à l'appui de leur thèse : elle n'apporte pas toujours une aide efficace à celui qu'elle vise à soulager ; trop souvent, elle se résout en aumônes humiliantes, en prévenance inutiles, ou intervenant à contre-temps, en plaintes verbales ou simplement mentales. Elle ne soulage que le voyant, qui s'en sert pour lever le conflit surgissant entre ses instincts et les exigences de la contrainte sociale. D'une part, le voyant ne se met pas à la place de l'aveugle ; même lorsqu'il prend l'initiative de l'assister, on a l'impression parfois qu'il le fait avec hâte, comme s'il devait se débarrasser, se décharger d'une obligation : témoins ces passants qui prennent d'autorité le bras d'un aveugle pour l'aider à traverser la chaussée et qui l'abandonnent aussitôt sur le trottoir devant un obstacle contre lequel il ira se heurter. D'autre part, le trouble qu'éprouve le voyant lors d'un contact occasionnel avec un aveugle conduit à des lapsus bien significatifs ; témoins encore ces passants qui, après avoir rendu un service à un aveugle sur la voie publique ou ailleurs, s'empressent de rompre en disant à leur obligé : « Voilà, Monsieur, merci ! » Ne nous trouvons-nous pas là en présence d' « actes manqués », que Laforgue (1) et Alexander (2) considèrent comme ayant leur origine dans un mécanisme d'auto-punition ?

Ici encore, on part du symptôme pour tenter d'atteindre la cause. Et c'est précisément ce qui est dangereux dans toutes les explications psychanalytiques. La cause étant, par hypothèse, rejetée dans l'inconscient, si l'on ne veut pas verser dans le roman d'imagination et dans le verbalisme, il convient d'étayer ses inférences par des observations nombreuses et sûres. La notion de culpabilité inconsciente n'est, après tout, qu'une vue de l'esprit destinée à fournir une interprétation de certains faits. En ce qui concerne son application à la recherche des sources de la pitié, nous nous sommes surtout contenté de rapporter des points de vue. Aux analystes de réunir des observations qui peut-être feront pencher pour tel thème (complexe de castration)

(1) LAFORGUE, *Psychopathologie de l'échec* (1944).
(2) ALEXANDER, *La justice intérieure*, cité par BAUDOUIN, *op. cit.*, p. 264.

plutôt que pour tel autre (agressivité ou complexe de Polycrate).

A côté de l'indifférence et de l'antipathie (cruauté), nous avons envisagé une troisième attitude possible de l'homme en face de son prochain : la sympathie. Freud, faute de pouvoir lui assigner un organe, ne reconnaît pas, avons-nous déjà dit, l'existence d'un « instinct social ». Pour son école, l'altruisme n'est qu'érotisme sublimé — ce qui le rattache à la libido — ou résultat de l'intervention de « l'idéal du moi » — ce qui en fait paradoxalement un dérivé des instincts d'agression. Nous venons de voir par quel mécanisme s'opère cette dernière transformation. Quant à la transfiguration de l'amour sexuel en amour du prochain, on sait qu'elle a pour point de départ les tabous familiaux et qu'elle se poursuit par la voie des identifications successives. De proche en proche, tout est possible. Contentons-nous pourtant de noter qu'il y a loin des pulsions sexuelles à la pitié pour un aveugle. Si l'on tient à une explication psychanalytique, mieux vaut peut-être recourir directement à l'intervention du surmoi.

Mais est-il nécessaire d'aller chercher si loin ? Ne peut-on voir dans la sympathie, au sens où l'entendait déjà Adam Smith (1), c'est-à-dire dans la faculté que nous avons de souffrir de la souffrance d'autrui, la source de la pitié ? Le plus élémentaire des actes de sympathie, le frisson qui nous parcourt à la vue ou à la pensée d'un doigt écrasé, d'un ongle qu'on arrache, est de la nature du réflexe. La réaction peut aller jusqu'à l'évanouissement. C'est la « compassion » à son état pur.

Sans doute ne faut-il pas jouer sur les mots. La pitié-compassion n'est pas uniquement passion, « com-passion ». Elle est action ou, si l'on veut réaction, réaction dirigée vers un objet extérieur au sujet. Compatir, ce n'est pas seulement souffrir en même temps qu'autrui ; c'est, jusqu'à un certain point, désirer que cette souffrance d'autrui cesse, désirer un soulagement. C'est ce que Schopenhauer semble avoir compris (2). Pour lui, « la vie est essentiellement et inséparablement liée à la douleur » ; la bonté, la tendresse, la générosité visent à adoucir chez autrui une souffrance que « nous devinons d'après les nôtres » et « égalons

(1) Adam Smith, *The Theory of the Moral Sentiments*, I, chap. I, 3 et 5. « This is the source of our fellow-feeling for the misery of others... It is by changing places in fancy with the sufferer that we come either to conceive or to be affected by what he feels » (§ 3). « Sympathy, though its meanings was perhaps originaly the same [as the meaning of *pity* and *compassion*], may now, however, without much impropriety be made use of to denote our fellow-feeling with any passion whatever » (§ 5). Cité dans le *Vocabulaire philosophique* d'André Lalande, v° Sympathie. Observations.

(2) Cf. *Le monde comme volonté et comme représentation*, IV, 67.

à celles-ci ». Notant qu' « en italien, la pitié et la tendresse pure ont le même nom, *pietà* », il affirme que « la pure douceur *(caritas)* est, par nature même, de la pitié », que « toute douceur qui n'est pas pitié n'est qu'amour de soi ». En définitive, la pitié, comme la justice, naîtraient « de l'intuition de l'identité de la volonté en moi et en autrui » (1). De ce point de vue, la pitié du voyant pour l'aveugle pourrait s'expliquer par deux conceptions qu'effectivement nous avons rencontrées dans l'esprit du voyant : la cécité entrave à la vie ; la grande souffrance dans la cécité.

Schopenhauer admet bien que nous puissions avoir pitié de nous-mêmes, mais, dans son explication des larmes, et de notre attitude devant la mort d'un proche, il fait de ce phénomène un phénomène dérivé, secondaire. « Ce qui nous fait pleurer, ce n'est pas notre douleur propre, mais une douleur étrangère... c'est que, dans notre imagination, nous nous mettons à la place de celui qui souffre ; nous voyons dans son sort le lot commun de l'humanité et par suite le nôtre avant tout ; si bien qu'enfin, après tout ce détour, c'est sur nous-mêmes que nous pleurons, c'est de nous-même que nous avons pitié (2). » De même, quand nous pleurons un mort, nous pleurons la destinée de l'humanité, c'est-à-dire la nôtre. Cela revient à admettre que la compassion qu'inspire la cécité ne fait qu'exprimer la crainte de la cécité.

Mais, comme nous venons de le rappeler, l'action sympathique tient parfois du réflexe ; elle mobilise en nous l'angoisse bien avant que nous éprouvions de la pitié pour le patient qui en est la cause. De sorte que le schéma du déclenchement de la pitié pourrait bien être plutôt le suivant : constatation sensorielle ou imagination de la douleur d'autrui ; réalisation personnelle de cette souffrance avec ou sans manifestations physiologiques (introjection) ; compassion pour autrui (projection). Le deuxième temps provoque une tension que le troisième dissipe ou atténue. Entre ce deuxième et ce troisième temps se situe peut-être l'auto-pitié : on se plaint soi-même avant de plaindre son prochain. Mieux, en plaignant autrui, c'est encore soi-même que l'on plaint. Dans tout cela, rien de sexuel, rien non plus qui se rapporte à l'agressivité ; seul, l'instinct de conservation intervient. La pitié ne serait, en fin de compte, qu'une réaction plus ou moins socialisée de l'instinct de conservation.

Ce qui se passe dans le cas particulier des aveugles est aisé

(1) *Le monde comme volonté...*, 66.
(2) *Ibid.*, 67.

à comprendre. Le voyant réalise la cécité sous la forme d'une frustration. La pitié est la soupape qui permet d'abaisser le potentiel affectif ainsi créé. En fait, le phénomène est assurément beaucoup plus complexe, car de nombreux facteurs d'ordre affectif ou intellectuel et d'origine sociale viennent interférer avec les éléments de ce schéma, les masquant en les sublimant. Nous ne prétendons d'ailleurs pas que cette explication soit la seule valable. La vie psychologique n'est pas réductible à une formule unique. Il se peut notamment que les théories psychanalytiques de la pitié conviennent fort bien aux sujets qui ont édifié des complexes relevant de la psychanalyse. En admettant que le fait puisse être le produit de plusieurs causes, nous ne faisons d'ailleurs qu'appliquer la doctrine de la sur-détermination, énoncée par Freud lui-même à propos des rêves.

DEUXIÈME PARTIE

LES RÉACTIONS DES AVEUGLES AU COMPORTEMENT DES VOYANTS

La première partie de ce travail nous a documentés sur l'attitude adoptée par les voyants à l'égard de la cécité et de ses victimes. Le phénomène étant inséparable de ses conséquences — lesquelles, très souvent d'ailleurs, le révèlent ou le soulignent — il nous a été impossible d'en traiter sans faire apparaître du même coup quelques-unes des réactions qu'il provoque. Les chapitres qui vont suivre seront plus spécialement consacrés à l'étude de ces ripostes. Nous y verrons de quelle manière, les aveugles, les enfants d'abord, les adultes ensuite, tendent à s'ajuster à leur infirmité et surtout à la conception que s'en font les voyants et aux interventions plus ou moins coercitives issues de cette représentation. Une enquête auprès du grand public nous a fourni — en partie du moins — une documentation suggestive sur le comportement des voyants. Une enquête auprès des aveugles nous fournira — en partie également — les matériaux de notre étude de leurs comportements.

Voici, *in extenso*, le texte du questionnaire que nous avons fait insérer dans le *Louis-Braille*, le périodique en points saillants ayant en France le plus fort tirage :

QUESTIONNAIRE SUR LES RÉACTIONS DES AVEUGLES AU COMPORTEMENT DES VOYANTS A LEUR ÉGARD

1. Comment réagissez-vous à la pitié, aux prévenances excessives, aux préjugés dont l'aveugle est l'objet ? Réactions exprimées (gestes d'humeur, réflexions, mouvements de physionomie) ? Réactions intimes (peine, amertume, froissement, humiliation) ?

2. L'attitude du voyant vous semble-t-elle justifiée ? Participe-t-elle uniquement de la méconnaissance des aveugles ? Certains de vos comportements peuvent-ils l'expliquer ? Qu'aurait-il fallu vous enseigner pour que l'attention des voyants se porte moins sur vous ?

3. Vous est-il arrivé d'éprouver de l'antipathie pour une personne trop prévenante ou peu compréhensive, de rêver d'elle, d'imaginer qu'il lui arrive quelque aventure malheureuse ou simplement ridicule ? Vous réfugiez-vous quelquefois dans quelques constructions de l'imagination pour vous évader d'un monde qui vous paraît hostile, consciemment ou non ? Précisez.

4. Ceux dont la cécité remonte à l'enfance ont-ils l'impression d'avoir été traités autrement que leurs frères ou sœurs ? Est-il arrivé que certains de vos proches (parents, frères, conjoints, enfants) aient pu avoir honte de votre cécité, ou, au contraire, vous montrer ostensiblement comme un objet de dévouement particulier ?

5. Lorsque vous étiez petits, les enfants voyants vous traitaient-ils comme un camarade voyant ? Quels sentiments en éprouviez-vous ?

6. Êtes-vous mieux compris par votre entourage immédiat (famille, personnel voyant des écoles, des ateliers) que par le grand public ? Certains préjugés résistent-ils à la vie en commun ? Lesquels? Comment ajustez-vous vos sentiments et votre conduite à ces préjugés, lorsque vous avez renoncé à les combattre ?

7. Les rapports sociaux entre aveugles et voyants de sexe différent vous semblent-ils normaux ? Par exemple, une voyante observe-t-elle pour un aveugle, ou plus, ou moins, ou autant de réserve que vis-à-vis d'un voyant ?

Même question pour un voyant vis-à-vis d'une aveugle ? Vous, aveugle, consentiriez-vous, ou auriez-vous consenti à épouser, selon votre sexe, un ou une aveugle ? Pourquoi ?

8. Devant les voyants, éprouvez-vous parfois de la gêne, rectifiez-vous certaines attitudes, retenez-vous certains gestes ou tics ? Faites-vous de même en compagnie d'un aveugle ?

Adresser les réponses, soit en Braille, soit en noir. Conserver l'anonymat, si cela doit contribuer à la sincérité des réponses. Donner seulement les indications suivantes : sexe ; âge ; degré de vision ; âge de la perte de la vue ; accessoirement, profession des parents. Ne répondre qu'à une partie de l'enquête, si celle-ci paraît trop longue ou si certains points ne vous concernent pas.

Pensant que les aveugles pouvaient être fort mauvais juges de leurs propres comportements, nous avons aussi songé à interroger ceux qui les approchent d'assez près pour avoir pu les observer. Nous reproduisons ci-après la feuille d'enquête que nous leur avons fait distribuer. Mais nous devons avouer que, de ce côté, le butin des réponses a été assez maigre.

ENQUÊTE

Il y a quelques années, j'ai lancé une enquête dans le grand public ; demandant à chacun de me renseigner sur les sentiments qu'il éprouvait à la pensée de la cécité ou à la vue d'un aveugle ; sur les idées que lui suggérait ce spectacle. Plus récemment, par l'intermédiaire du Louis-Braille, *j'ai convié les aveugles eux-mêmes à une confession sincère de leurs réactions extérieures ou intimes au comportement des voyants à leur égard, notamment des réactions à la pitié dont ils sont l'objet de la part de ceux qui les connaissent peu. Le questionnaire ci-dessous, qui n'est qu'une adaptation de celui qui a été inséré dans le* L.-B. *s'adresse plus particulièrement, au contraire, à ceux qui approchent de près les aveugles, qui ont su les observer, qui les aiment assez pour se permettre de les juger, pour se faire une juste opinion des particularités de leur caractère, voire même des petites distorsions de personnalités imputables à l'état de cécité : directeurs d'écoles, professeurs, surveillants, animateurs d'œuvres, patronnesses, visiteuses, etc.*

Bien entendu, la plus grande discrétion sera observée dans le dépouillement des réponses. Comme je l'ai fait vis-à-vis du grand public et vis-à-vis des aveugles, je considère que l'anonymat peut contribuer à la sincérité des réponses. En l'espèce, la personnalité de mes correspondants est affaire secondaire. Par contre, le concept d' « aveugle » en général n'ayant pas un sens précis, il importe, lorsqu'on parle d'aveugles, de préciser à quelle catégorie appartient le sujet visé (cécité de naissance, de jeune âge, cécité tardive ; individu élevé dans sa famille, ou dans une institution, etc., toutes indications qui sont essentielles pour l'interprétation des faits cités).

P. Henri.

QUESTIONNAIRE SUR LES RÉACTIONS DES AVEUGLES AU COMPORTEMENT DES VOYANTS A LEUR ÉGARD

1. D'après vos observations, comment l'aveugle réagit-il à la pitié, aux prévenances excessives, aux préjugés dont il est l'objet ? Réactions apparentes (gestes d'humeur, réflexions, mouvements de physionomie) ou intimes (peine, amertume, froissement, humiliation) ?

2. Certains aveugles ne sont-ils pas portés à s'en prendre aux choses ou aux personnes qui les entourent, alors que la cécité seule est en cause (par exemple, s'ils ne retrouvent pas, heurtent, cassent un objet déplacé) ?

3. Les réactions dont il est question plus haut vont-elles parfois jusqu'à l'antipathie ? A votre connaissance, certains aveugles se réfugient-ils dans des constructions imaginatives, dans des rêveries, qui constituent pour eux un processus d'évasion du monde extérieur soit épisodiquement à la suite d'une contrariété ayant pour origine la cécité, soit d'une façon chronique ? Il serait intéressant de connaître le contenu de ces constructions.

4. Avez-vous connaissance que ceux dont la cécité remonte à l'enfance ont été traités autrement que leurs frères et sœurs ? Que certains aveugles soient pour leurs proches (parents, frères, conjoint, enfants) un objet de honte ou presque ou un objet de dévouement ostensible ?

5. Les jeunes aveugles sont-ils traités comme de petits voyants par leurs camarades voyants ? Quels sentiments en éprouvent-ils ?

6. L'aveugle gagne-t-il à être connu ? Les particularités de caractère, justifiées ou non que la vie en commun peut faire découvrir en lui ne vont-elles pas contribuer à créer une nouvelle image qui se substituera à celle que se forme le grand public par ignorance ou par préjugé ?

7. Les rapports sociaux entre aveugle et voyant de sexe différent vous semble-t-ils normaux ? Par exemple, une voyante observe-t-elle pour un aveugle ou plus, ou moins, ou autant de réserve que vis-à-vis d'un voyant ? Même question pour un voyant vis-à-vis d'une aveugle. Que pensez-vous du mariage entre aveugles ? Des problèmes d'ordre sexuel naissent-ils de la cécité ?

8. Avez-vous constaté qu'un aveugle éprouve de la gêne devant un voyant, réprime certains gestes ou tics, rectifie son attitude ? Fait-il de même dans la solitude ou en compagnie d'autres aveugles ?

9. Pouvez-vous citer des exemples, des faits prouvant que l'orgueil, l'égoïsme, la susceptibilité, l'habitude de mentir ou tout autre défaut soient une conséquence évidente de la cécité ? Même question pour des qualités (ordre, par exemple).

Adressez les réponses à la rédaction du V.-H. *ou, directement, à M. Pierre Henri, 16* bis, *rue Mayet, Paris (6e). Toute réponse partielle, rapide ou sans souci de forme sera également reçue avec reconnaissance.*

Chapitre VII

L'HOSTILITÉ DU MONDE PHYSIQUE

Avant de nous étendre sur les réactions de l'aveugle à l'attitude directe des voyants à son égard, nous croyons utile de consacrer une analyse aux causes d'insécurité que constitue pour lui le monde physique. Ainsi faisant, nous ne quitterons guère le domaine de la psychologie sociale, puisque l'univers matériel dans lequel est appelé à évoluer l'aveugle est toujours plus ou moins celui qui a été façonné par le voyant à son propre usage, et adapté aux convenances et aux impératifs de la vie en société. De cette organisation matérielle humaine, le voyant est responsable. En la développant — en multipliant les signaux lumineux et en réduisant parallèlement le nombre des avertisseurs sonores, par exemple — il ne tient pas compte de la présence des aveugles. Cela est normal, puisqu'il ne s'agit que d'une minorité, mais n'en constitue pas moins une intervention indirecte, une responsabilité indirecte, dans l'accumulation des difficultés pratiques, et, par conséquent, des problèmes émotionnels, que ne connaît pas le voyant, mais qui hérissent le chemin de l'aveugle.

Nous étudierons donc successivement ci-après :

§ A) La relativité de la valeur « monitoire » des perceptions auditives et tactiles ;

§ B) Le contenu du « milieu de comportement » des aveugles.

§ A) La relativité de la valeur « monitoire »

Des perceptions auditives et tactiles

Lorsqu'on s'attaque aux problèmes que pose l'absence de la vue, et particulièrement à l'étude des incidences émotionnelles de cette carence, on ne doit pas oublier à quelle fonction biologique répondent les sens. Ceux-ci, on le sait, sont avant tout au service de l'affectivité générale, dont ils ne sont que les avant-

postes. Leurs données, dans certaines conditions de stimulation ou de spécialisation des organes, conservent un caractère affectif (lueur éblouissante, bruit assourdissant, odeur ou saveur agréable ou désagréable, chatouillement, tactilité sexuelle). Comme l'a montré M. Pradines (1), « la sensorialité, qui suppose toujours l'affectivité à son origine, l'exclut toujours à son terme, et... elle n'arrive à l'exclure qu'en travaillant à l'affiner » (2). L'irritation légère, précédant l'irritation douloureuse, en devient le signe, l' « avis », et finit par perdre son caractère affectif pour prendre uniquement un caractère représentatif. Ainsi, la valeur monitoire d'une sensation dépend moins de la finesse des seuils de sensibilité que de l'écart entre le seuil de sensibilité et le seuil de douleur, ou, si l'on veut, de la petitesse du rapport de ces deux seuils (3). La sensibilité vraie a pour mesure la valeur de ce rapport.

De ce point de vue déjà, les sens sont nettement hiérarchisés.

Pratiquement, on pourrait être tenté de ramener la valeur monitoire des apports sensoriels à leur puissance d'anticipation dans l'espace, et, par conséquent, dans le temps, ce qui reviendrait à dire que la valeur monitoire d'un sens est uniquement fonction de la distance à laquelle il permet d'appréhender le réel. Considérés sous cet angle, la vue et l'ouïe, voire le sens des obstacles (4), l'odorat et la sensibilité thermique, qui tous sont impressionnés à plus ou moins grande distance, possèdent, à des degrés d'ailleurs très divers, une supériorité sur le goût et le toucher lesquels exigent le contact des stimuli. Être averti à 10 ou 20 m de distance de la présence d'un obstacle est autrement précieux pour la conduite à tenir en vue d'éviter un heurt que d'en prendre conscience à quelques décimètres seulement (perception d'une ombre, sens des obstacles), à longueur de canne ou même au contact immédiat. Dans ces derniers cas, la marge de sécurité est évidemment réduite, qu'on l'envisage du point de vue spatial, temporel ou dynamique, car, ici, espace, temps et force sont corrélatifs : à vitesse égale dans le déplacement relatif du sujet et de l'objet, l'ampleur du déséquilibre affectif (peur par surprise, douleur par choc) qui peut

(1) M. Pradines, *La fonction biologique du toucher* (1931).
(2) *Ibid.*, p. 556.
(3) *Ibid.*, p. 570.
(4) A proprement parler, il ne s'agit pas d'un sens, mais d'une structure. Sur la nature du sens des obstacles, voir notamment : P. Villey, *Le monde des aveugles*, chap. V ; W. Dolanski, *Les aveugles possèdent-ils le sens des obstacles ?* M. Grzegorzewska, *La structure psychique du sens des obstacles des aveugles.*

résulter de cette circonstance physique sera fonction de l'étendue de cette marge de sécurité.

En ce qui concerne les agents physiques doués d'un pouvoir de stimulation auditive, et à ne considérer que le facteur distance de stimulation, l'aveugle n'est pas entièrement dépourvu. A défaut de la vue, il jouit de l'ouïe, qui est excitable à distance, tout comme la vue. L'homme normal voit le véhicule, l'aveugle entend son roulement, le bruit du moteur, le pas du cheval. L'oreille possède même sur l'œil une supériorité : elle recueille des informations de toutes les régions de l'espace, et cela sans effort volontaire ; c'est là le principe des avertisseurs sonores. Au contraire, le balayage par l'œil de l'ensemble de l'espace réclame un certain nombre de mouvements (des paupières, du globe oculaire, de la tête, du corps entier) qui mettent en œuvre plus d'énergie et des structures psychophysiologiques complexes. Disons tout de suite que cette apparente infériorité de l'œil sur l'oreille est en réalité une supériorité. En ramenant à un cône (1) le lieu géométrique des stimuli capables d'impressionner simultanément l'œil, elle permet de trier dans la multiplicité des excitants. Cette discrimination est d'autant plus nécessaire que ce que l'œil, fixé dans une direction donnée, perd en surface, il le gagne en profondeur : un homme est vu à une distance bien supérieure à la portée de sa voix ou du bruit de ses pas. L'abondance des excitations auditives simultanées n'aboutit qu'à la confusion : on sait, en particulier, combien les aveugles privés des repères visuels, sont désorientés dans le brouhaha, en dépit d'un grand effort d'attention et des habitudes d'analyse qu'ils ont contractées dans le domaine du son. Au surplus, la perfection par l'œil dans l'appréciation des directions de l'espace et des distances ne lui vient pas de la sensibilité de la rétine, mais, précisément, des organisations structurales à base musculaire qui font partie intégrante de l'acte de vision (2).

On ne saurait dire si le pouvoir de discriminer dont jouit l'œil est le résultat d'une adaptation. Le nombre des sources

(1) Pour la vision de la lumière, ce champ est assez vaste, puisque horizontalement il s'étale sur 180° pour l'ensemble des deux yeux, et verticalement sur 65° (à cause de la saillie des joues et de l'arcade sourcillière), mais en raison de la faible surface de la fovéa le champ de vision distincte est beaucoup moins étendu.

(2) On suppose que des organisations analogues accompagnent l'acte d'audition chez les animaux dont le pavillon de l'oreille est très mobile, le cheval, par exemple.

lumineuses, directes (émission) ou indirectes (réflexion) est-il plus élevé dans l'univers que celui des émetteurs d'ondes acoustiques ? Plus précisément, le monde vibratoire accessible à l'œil humain est-il plus dense que celui que découpe l'oreille humaine (1) dans l'échelle des ondulations acoustiques ? Il est impossible de donner une réponse d'ordre statistique à ces deux questions (2). Ce genre de spéculation est d'ailleurs d'un intérêt médiocre pour la psychologie objective. Ce qui est plus important et paraît indiscutable, c'est que, de l'étoile au grain de poussière, dans le milieu ordinaire du comportement d'un homme normal, il y a plus d'individualités physiques visibles que d'objets sonores. A quiconque n'a guère à sa disposition que l'ouïe pour déceler la présence des objets quelque peu éloignés de lui, la foule des agents physiques silencieux ne se révèle pour ainsi dire que par le contact immédiat. Voilà qui restreint considérablement et d'une façon pratiquement irréductible la compensation que l'ouïe est en mesure d'apporter à l'aveugle en matière de perception à distance. Le mutisme relatif du monde matériel est tel que l'aveugle, dans le but d'obtenir des choses une réponse audible est parfois obligé de la provoquer en émettant lui-même des bruits qui, par réflexion, lui fournissent une ambiance sonore des lieux (3). Mais, si précieuse que lui soit cette ambiance, naturelle ou provoquée, pour l'édification de son milieu de comportement, elle ne constitue qu'un fond dans lequel ne s'individualise aucun des objets qui peuplent l'espace environnant.

(1) L'échelle des vibrations audibles à l'homme s'étend entre 10 et 30 000 périodes. Certains animaux, les chauves-souris, par exemple, perçoivent bien au delà de cette limite. On sait que les chauves-souris utilisent l'émission et la réception des ultra-sons à la perception des obstacles à courte distance. Cf. Griffin et Galambos, *The Sensory Basis of Obstacles Avoidance by Flying Bates* : R. Galambos et D. R. Griffin, *Obstacles Avoidance by Flying Bates.* On s'est récemment demandé si les ultra-sons n'intervenaient pas dans la perception des obstacles par les aveugles. Cf. M. Supa, M. Cotzin et Dallenbach, *Facial Vision. The Perception of Obstacles by the Blind.*

(2) Un auteur américain, Charles M. Adams (cité par Dorothy Petruconi, *The Blind Child and its Adjustment*), croit pourtant pouvoir fixer à 80-90 % la proportion des impressions que l'homme normal recueille par voie visuelle.

D'après ce même auteur, 75 % des impressions reçues par l'aveugle lui viendraient de l'ouïe.

(3) Dans le but de repérer un corridor ouvrant sur le trottoir ou d'obtenir une idée du volume d'une salle ou d'une galerie, il est courant qu'un aveugle traîne intentionnellement les pieds, ou, au contraire, frappe le sol d'une manière plus marquée, ou bien encore qu'il toussote, se râcle la gorge. Dans ses expériences sur le sens des obstacles, P. Villey remarque qu'une planche dressée devant lui ne lui révèle sa présence que s'il produit un léger bruit en faisant claquer ses doigts (cf. *Le Monde des aveugles*, chap. V, § II, p. 96).

***

Mais, qu'il s'agisse de la vue ou de l'ouïe, le facteur « stimulation à distance » n'est pas le seul qu'il faille considérer. L'impression émanant d'un agent éloigné ne prend véritablement rang d'avis, d'anticipation, que si elle est chargée d'une certaine objectivité, autrement dit, que si, tendant à se dépouiller de tout retentissement affectif immédiat, elle possède une signification permettant d'interpréter la nocivité ou l'innocuité éventuelles du phénomène qui en constitue le stimulus. La distance elle-même est déjà une composante de l'objectivité de la perception ; elle n'est que l'expression de l'extériorité de l'agent par rapport au sujet, et, comme telle, signifie que l'agent ne menace pas immédiatement le sujet, ce qui est déjà de nature à ne pas faire surgir le déséquilibre affectif, ou à le faire cesser si la surprise l'avait fait naître. Deux exemples vont nous montrer comment les perceptions auditives tirent leur puissance monitoire de leur objectivité, d'ailleurs relative, beaucoup plus que du facteur « stimulation à distance ».

1° Un homme normal, assis à son bureau, entend un grand bruit, que nous ne désignons pas d'un nom plus précis, car ce serait déjà le déterminer, autrement dit l'intégrer dans une organisation perceptive. Mais, en réalité, on le sait, ce bruit n'est pas une sensation pure. Même dans les conditions où le psychophysicien expérimente dans son laboratoire, il n'y a pas de sensation pure. Ici, il faut faire un effort d'analyse pour isoler les qualités proprement auditives des autres chaînons de l'organisation structurale dont elles sont parties intégrantes. Le bruit en question n'est ni dans l'oreille ni dans le cerveau de l'homme ; il possède d'emblée des propriétés spatiales (orientation, distance), imprécises peut-être, mais suffisantes pour l'extérioriser, pour le situer en première approximation, dans la maison, hors de la maison, plus loin encore. De plus, il a pu, peut ou pourra être précédé, contemporain ou suivi d'autres perceptions (bruit de moteur, lueur, sifflement, écho, craquement, roulement), dont l'homme peut ne pas prendre conscience, autrement dit, qu'il n'analyse pas, mais qui sont indissociables de l'impression principale qu'elles transforment en représentations : le bruit est quasi immédiatement pensé comme étant celui de l'éclatement d'un pneu, un coup de tonnerre, une explosion, etc., et des images plus ou moins floues, plus ou moins schématiques (la rue, une auto, un ciel d'orage, etc.), s'agrègent à la perception à base auditive.

Si la représentation du phénomène porte en elle un coefficient suffisant de certitude, le déséquilibre engendré par la surprise disparaît. Si ce déséquilibre subsiste, ou bien, par son intensité, il inhibe toute action, ou bien, au contraire, il provoque un intérêt, une curiosité, qui n'ont d'autre but que le rétablissement de l'équilibre affectif ou simplement intellectuel : le sujet se lève, regarde par la fenêtre, s'assure de la présence d'une auto, de nuages noirs, de fumées (confirmation positive de l'une des hypothèses), ou bien de l'absence de danger pour sa maison, sa personne (condition négative de l'atténuation de la tension).

2º L'intensité du phénomène n'est pas une condition nécessaire du développement de la tension émotionnelle. Un léger craquement du parquet ou d'un meuble suffit pour donner un « coup au cœur ». C'est que les qualités spatiales et, partant, la valeur objective de cette perception sont faibles. Le bruit est généralement mal localisé ; sa cause laisse la possibilité de diverses interprétations (présence d'une bête, d'un étranger, variation de température). Il est évident que la chute ou l'accroissement du potentiel affectif développé par cet incident seront fonction des possibilités qu'aura le sujet de constater que rien n'est anormal autour de lui (comme dans le cas de la détonation), et de le constater à distance, sans avoir à risquer d'entrer en contact avec le poil d'une bête ou les vêtements d'un intrus présumé malveillant, c'est-à-dire d'aller au-devant du danger au lieu de l'éviter.

Ces deux exemples montrent bien que l'ouïe possède effectivement le pouvoir d'avertir à distance, et même d'orienter les stimuli sonores dans l'espace. Du chaînon distance dérive la prise de conscience de l'extériorisation par rapport au sujet ; du chaînon orientation peut dériver, si les stimuli sont multiples sans être confus, l'extériorisation des agents les uns par rapport aux autres, autrement dit leur extension dans l'espace. De plus — l'exemple de la détonation le confirme — les bruits s'organisent en structures : le miaulement d'un chat, la vibration d'un klaxon, le choc de la vaisselle ne sont pas phénomènes auditifs purs, ni même formes auditives pures (hauteur, timbre, rythme) ; d'emblée, sans inférences, ils évoquent, font surgir d'autres chaînons, d'origine visuelle, tactile ou autre. C'est surtout par leur capacité d'entrer dans des structures complexes (auditivo-visuelles, auditivo-tactiles, etc.), que les perceptions auditives acquièrent une valeur monitoire. L'efficacité de cette dernière, qu'on la considère sur le plan pratique (action) ou

sur le plan affectif (angoisse), sera d'autant plus grande que les structures seront plus riches, plus représentatives. Le craquement du parquet, envisagé dans le second exemple, est bien aussi une structure, mais la pauvreté de celle-ci, en liaison avec l'espace ambiant laisse autour d'elle un vide que peuple immédiatement l'imagination.

On sait quel profit les aveugles tirent de la participation des perceptions auditives à des organisations structurales complexes. Elle leur permet d'économiser du temps dans la construction de leur univers (1), d'agir sur ce dernier, de répondre aux menaces qu'il comporte, soit par suite du mouvement des objets, soit du fait des déplacements du sujet (2). Pourtant, du seul point de vue de leur valeur monitoire, les ressources de l'ouïe sont loin d'être aussi riches que celles de la vue. Cela tient déjà à une moindre précision dans l'appréciation des distances et des directions, et à ce que l'étendue n'est qu'une propriété très accessoire des perceptions auditives. Cela tient également, nous l'avons remarqué, à la moindre abondance des stimuli sonores dans la majorité des cas, à leur trop grande abondance ou intensité dans d'autres circonstances (confusion). Mais la grande raison de l'infériorité de l'ouïe, c'est que les perceptions auditives constituent davantage des signaux que des avis circonstanciés. Elles pourraient être comparées à cet « Attention ! » que le passant crie souvent aux aveugles, dans la rue ou ailleurs, sans lui préciser à quoi il doit faire attention. Nous reviendrons sur cette différence capitale entre signal et avis circonstanciés quand nous examinerons le contenu du milieu de comportement de l'aveugle (§ B).

L'audition n'est pas pour l'aveugle le seul moyen de recueillir des signaux. Le sens des obstacles, dont l'organe excitateur est probablement l'oreille ne fait guère autre chose. Il ne fournit à ceux qui le possèdent qu'une étroite marge de sécurité. Dans les meilleures conditions subjectives ou objectives (3), il n'indique, et seulement à très courte distance, quelques mètres au plus, que la présence de l'obstacle, restant pour ainsi dire muet sur sa forme et sa nature. Les odeurs aussi impressionnent à distance, mais elles ont un volume dont elles ne livrent pas les composantes (dimensions, direction). L'imprécision de leurs qualités spatiales

(1) Cf. P. Villey, *Monde des aveugles*, XII, § VII.
(2) Cf. P. Henri, *La circulation des aveugles dans une grande ville.*
(3) On sait qu'un grand bruit ou un simple rhume suffisent à les annuler. On enregistre d'ailleurs des différences individuelles considérables dans l'aptitude à percevoir les obstacles.

est telle que, de ce point de vue, elles apportent bien peu d'enrichissement aux structures auditivo-tactiles. Aussi les perceptions olfactives — un exemple cité plus loin l'illustrera — ne valent-elles que par leur signification ; lorsqu'elles sont caractéristiques (pain chaud, fruits, acétylène, etc.), elles signalent la présence d'objets et de phénomènes et ainsi jalonnent l'espace de l'aveugle de repères précieux. Pour l'odorat et le sens des obstacles, tout comme pour l'ouïe, nous sommes en présence d' « avertissements » capables de susciter des représentations de nature spatiale, mais, par la pauvreté même de leurs qualités géométriques, impuissantes à fournir directement des images de cette nature.

Quant au toucher, on ne peut pas dire qu'il soit tout à fait dépourvu de valeur monitoire à distance, du moins à courte distance. L'expérience donne à certains contacts la qualité de signes. La rencontre du manche d'un couteau, de la tête d'une épingle, du siège d'une chaise, de graviers épars sur un trottoir avertissent de la proximité de la lame, de la pointe, du dossier (dangereux pour la face si l'on se baisse), de travaux (trou, tas de matériaux). Mais, outre les imprécisions (sens du tranchant de la lame, par exemple) que laissent subsister ces avertissements du fait que ne se trouvent pas réalisées dans le champ de la perception les liaisons spatiales que soutiennent le point touché et le point dangereux, il faut souligner, d'une part, le rôle que joue ici le hasard, d'autre part, l'accroissement des risques que comporte l'usage d'un sens qui n'est surtout efficace que s'il est actif. Si je cherche une punaise à dessin parmi d'autres menus objets, je peux très bien rencontrer la tête, ce qui localise pour moi la pointe et me permet d'appréhender l'objet convenablement mais mon doigt peut tout aussi bien tomber directement sur cette pointe et, si mon mouvement est rapide, je me pique.

Ainsi, le mouvement, condition de palpation, transforme en agresseur un objet inanimé parfaitement inoffensif s'il est considéré à distance par l'œil ou abordé suivant une tactique qui suppose une perception globale de l'objet et du fond ambiant, ou, du moins, des informations « actuelles » suffisantes sur la forme, la position dudit objet. L'étroitesse du champ tactile ne permet qu'une « actualisation » (1) lente et successive de

(1) Pour nous, une représentation est actuelle quand elle est contemporaine des stimuli dans le champ de la perception. Pour employer la terminologie de BERGSON (*Matière et mémoire*, I, p. 1), c'est une « présentation » plutôt qu'une « représentation », ce dernier mot désignant ce que d'autres nomment les « images mentales », autrement dit celles que l'esprit forme en dehors de la

tout ce qui, à un moment donné de l'exploration est en dehors de ce champ. C'est ce qui restreint considérablement la valeur monitoire des perceptions kinesthésiques, dont le toucher cutané n'est, on le sait, qu'une composante.

***

En résumé, la discussion à laquelle nous venons de nous livrer met en évidence une infériorité pratique notoire des sens qui demeurent à la disposition des aveugles. Les perceptions édifiées à partir des données de ces sens sont loin d'avoir la valeur anticipatrice des perceptions visuelles, même si l'on oppose à ces dernières les structures complexes (tactilo-auditives, tactilo-olfactives, etc.), que construit et utilise tout aveugle. Cet état de fait a des conséquences importantes sur le développement de la personnalité du jeune aveugle, et c'est pourquoi nous nous sommes attardés à l'analyser. Parmi les « blindisms » dont nous avons donné une classification dans notre chapitre IV, § A, ceux de la troisième catégorie ne sont, nous l'avons vu, que des comportements de défense destinés à renseigner sur la présence de l'obstacle, à l'appréhender sous un angle favorable, ou à freiner un déplacement subjectif dont les modalités doivent s'adapter à la pauvreté des informations à distance sur le monde extérieur. La tendance à la sédentarité, sur laquelle nous reviendrons à propos de sa composante sociale (chap. XI, § C), participe également tout à la fois de l'appauvrissement des stimulations, réduisant d'autant l'invitation à l'action, et de la réduction de la marge de sécurité, tous deux effets directs de la cécité.

Pierre Villey a consacré le meilleur de son *Monde des aveugles* (1), par ailleurs également remarquable, à démontrer que la cécité n'est pas un empêchement à une représentation adéquate de l'univers. Mais, du point de vue de l'action, se représenter et percevoir n'ont pas du tout la même valeur. Si, de ce point de vue, l'aveugle n'est pas placé dans la même situation que le voyant, c'est que le milieu de comportement du premier n'a pas le même contenu que celui du second, et ceci, non pas seulement en quantité, mais aussi en qualité. Nous allons en juger par ce qui suit.

présence d'excitants physiques. Le terme « image mentale » est à éviter, car, psychologiquement parlant, toute image est mentale, qu'il s'agisse d'une perception, d'une image-souvenir ou d'une création de l'esprit en travail (imagination créatrice, rêve, hallucination). Plus loin (§ B), nous appellerons « virtuelles », par opposition à « actuelles », les représentations ne répondant pas à la présence des stimuli.

(1) IIIe Partie, chap. IX à XII.

§ B) Le milieu de comportement des aveugles

L'homme, dans la pratique quotidienne, agit beaucoup plus en fonction de ce qu'il perçoit que de ce qu'il connaît. Koffka, à juste titre, croyons-nous, distingue le « milieu de comportement » du milieu géographique, physique, réel. Le milieu de comportement est celui que perçoit l'individu et où son action se développe telle que son action est elle-même perçue, car, on le sait, pour les structuralistes, perception et action sont parties intégrantes du champ psychologique total. Quant au milieu géographique ou physique, il est affaire de connaissances, de sciences, et, par là, diffère sensiblement du précédent. On se rappelle la métaphore proposée par Koffka pour concrétiser cette distinction : celle du voyageur qui appelle plaine un lac gelé couvert de neige, et qui se comporte comme s'il s'agissait réellement d'une plaine enneigée (1). Pour ce voyageur, l'eau qui court ou stagne sous la glace, la profondeur du lac, l'éventualité d'un amincissement de la glace, la possibilité d'une rupture sous son poids, tout cela n'existerait pour lui que s'il savait. Comme il ne soupçonne pas le danger, il agit en fonction de ce qu'il perçoit.

Or, pour un même milieu physique, le milieu de comportement n'est pas le même pour l'aveugle et pour le voyant. La cécité est constamment pour le premier ce que la neige est accidentellement pour le second, lorsqu'il est perdu dans la montagne, sur un glacier. Le milieu de comportement de l'aveugle, celui que lui permettent d'édifier les perceptions qui demeurent à sa disposition, s'écarte davantage du réel que ne s'en éloigne le milieu de comportement du voyant. Quelques nouveaux exemples suffiront pour faire apparaître cette différence et nous éclairer sur ses causes.

1° N'entendre que le moteur d'une auto à l'arrêt et voir cette auto sont des faits psychologiques dont la valeur pratique n'est pas du tout la même. Sans doute, le bruit du moteur suffit-il à l'aveugle pour affirmer qu'il y a là une auto, qu'elle est arrêtée et va démarrer, par exemple. S'il s'y est intéressé et exercé, il peut même émettre une hypothèse sur la taille, la marque du véhicule. Cela confère évidemment à la perception un certain caractère d'objectivité, mais combien différent de celui dont se charge la perception visuelle. Le bruit du moteur

(1) Cf. Paul Guillaume, *La psychologie de la forme*, chap. V ; « L'action », p. 129.

renseigne très mal l'aveugle sur l'orientation de la voiture, par conséquent sur le sens présumé (1) du démarrage. Il ne lui donne aucune assurance sur la possibilité de traverser sans danger la chaussée à quelques mètres derrière l'auto. Il ne lui dit pas davantage si une porte est ouverte et barre l'étroit passage laissé sur le trottoir entre le véhicule et un étalage, par exemple.

2° Des aboiements soudains et furieux révèlent bien la présence d'un chien et même la taille de l'animal, mais, si aucun cliquetis de chaîne n'y est mêlé ou si les aboiements couvrent ce cliquetis, ils ne disent pas avec précision si le chien est libre (par conséquent dangereux) ou attaché, muselé, séparé du sujet par une grille (c'est-à-dire pratiquement inoffensif). Les éléments invitant le voyant à se mettre en garde ou, au contraire, propres à faire tomber le potentiel d'inquiétude engendré par la surprise, font partie du champ total de la perception au même titre que l'animal.

3° Le souffle d'un jet de gaz accidentellement allumé par suite de la rupture d'un raccord de caoutchouc, à proximité du robinet d'arrêt, permet bien à l'aveugle de réaliser ce qui se passe, en gros, mais ne lui indique pas si le robinet qu'il lui suffirait de fermer pour faire cesser le phénomène demeure accessible à sa main. Plus généralement, toute machine en fonctionnement (lampe à souder, scie circulaire) n'est redoutable pour l'aveugle que parce que les manifestations audibles du phénomène ne lui permettent pas de localiser avec précision la zone dangereuse et de contrôler les rapports spatiaux (distance, direction), que soutiennent entre elles la position de l'objet et celle du sujet.

4° Pour un aveugle circulant seul dans une grande cité, l'odeur de l'acétylène devient le signe qu'on travaille dans un égout, à proximité, et que le tampon de visite est probablement ouvert (2). Mais quelle différence pour les nécessités du comportement entre cet avertissement brut, fruste, et le « tableau » visible d'une large portion de la rue, laissant au passant toute liberté d'action, en particulier celle de se glisser dans l'étroit espace subsistant entre le trou béant et les maisons, sans que monte en lui l'insécurité génératrice d'hésitations et de maladresses.

5° Un aveugle, fouillant dans un débarras ou un panier,

(1) Il faut tenir compte du recul de la voiture, toujours possible.
(2) Cf. P. Henri, *La circulation d'un aveugle dans une grande ville*, *op. cit.*

touche des poils ou quelque chose d'apparence molle, froide et visqueuse, immédiatement, l'idée ou l'image d'une bête (rat, chenille, limace), lui vient à l'esprit, alors qu'il ne s'agit que d'une vieille fourrure ou d'un fragment végétal en voie de putréfaction. Dans la rue, la présence de grains de terre sous le pied est le signe tangible de l'ouverture d'une tranchée ou du dépôt d'un tas de matériaux, mais ne précise guère l'emplacement, la nature, la forme de l'accident topographique, pas plus que la présence ou l'absence d'un dispositif de protection. La tranchée, par exemple, peut très bien avoir été récemment comblée ; le signe sera le même que si elle avait été récemment ouverte.

Nous pourrions multiplier les exemples. Ceux que nous avons choisis correspondent à des expériences vécues par des aveugles et se rapportent aux principaux domaines de leurs activités sensorielles (audition, olfaction, toucher manuel, toucher plantaire). Ils suffisent, croyons-nous, à mettre en évidence la pauvreté du milieu de comportement de l'aveugle, sa faible densité en structures perceptives spatiales. Pour que soient réalisées de telles structures, une constellation d'excitants est nécessaire. Les avertissements à distance qu'apportent à l'aveugle son ouïe, son odorat et parfois son toucher proviennent de stimuli qui n'entretiennent pas de rapports spatiaux bien définis avec le reste du champ physique : le bruit du moteur ne s'organise guère en constellation avec la forme ou l'orientation de l'auto et la position de sa porte ; l'odeur de l'acétylène ne soutient aucune liaison spatiale dessinable avec l'état du trottoir. Il y a signal d'alarme, ce qui n'est évidemment pas négligeable, il y a perception partielle d'un détail du champ physique apparent au voyant, mais non perception quelque peu globale de ce même champ.

Est-ce à dire que le milieu de comportement de l'aveugle, appauvri dans son contenu, diffère par essence de celui du voyant, que les excitations partielles issues du réel ne déclenchent en son esprit aucune image spatiale ? Sans représentation spatiale du monde ambiant, l'action ne serait qu'automatisme. Diogène démontrait le mouvement en marchant : les aveugles agissent, se déplacent dans l'espace, c'est là une preuve suffisante de l'organisation de leurs perceptions en structures spatiales. Dans ces édifices, l'apport mental tend à combler le vide laissé par la pauvreté en liaisons spatiales des stimulations reçues. Cette réalisation d'images spatiales n'est d'ailleurs pas le fruit d'un effort ; d'une volonté persévérante de compensation. Dans la pratique courante, elle est spontanée, s'effectue d'emblée, à

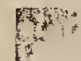
partir des perceptions-signaux, celles-ci faisant surgir les structures auxquelles elles ont antérieurement appartenu. C'est le mécanisme ordinaire : toute structure incomplète tend à se compléter. L'aveugle qui touche le dossier d'une chaise, entend siffler un serin ou sent l'odeur d'une pomme, et dans l'esprit de qui surgit la représentation qu'il se fait du siège, de l'oiseau ou du fruit, est dans la situation de l'observateur du ciel qui, ne voyant qu'une partie d'une constellation, l'imagine tout entière.

Là où le voyant voit, l'aveugle imagine, a-t-on dit. Il faut se défier de cette formule qui pourrait laisser croire que l'aveugle vit dans un monde d'images comparable, sinon à la réalité visible, du moins à un tableau mental visuel de cette réalité. Rien n'est moins sûr. En fait, chez l'aveugle non visualisant (1), l'apport mental ne tend pas à substituer à l'image du milieu ambiant, tel qu'il est perçu par le voyant, une représentation virtuelle riche et imagée, édifiée à partir des perceptions tactilo-auditives ou autres qui en constitueraient le déclic, le support et le squelette. L'aveugle n'a que faire de ce luxe. Les éléments virtuels n'interviennent dans son univers de comportement que dans la mesure où son action est intéressée. Il est un peu dans la situation de l'homme normal préoccupé ou du passant pressé qui ne voit du monde extérieur que ce qui est nécessaire à son activité du moment. Le couloir que suit l'aveugle n'est pour lui qu'une direction de l'espace, qu'il doit parcourir, une largeur dans les limites de laquelle il lui faut demeurer, des anfractuosités à éviter, des ouvertures latérales à compter, soit qu'il ait à les utiliser, soit simplement qu'elles jalonnent son chemin. Bien entendu, ces constituants du milieu de comportement de l'aveugle ne sont ici schématisés et forcément appauvris que pour les besoins de l'exposé discursif. Dans la réalité, ils sont fondus, organisés dans une forme où interviennent d'autres chaînons dont chacun est également partie intégrante du tout : sentiment de l'espace, dû à une certaine ambiance sonore déjà signalée ; montages kinesthésiques complexes informant sur la distance, la direction, etc. Mais, dans cette représentation du milieu,

(1) Le cas des aveugles ayant conservé des souvenirs visuels assez précis est sensiblement différent. La visualisation des lieux et des personnes se rencontre chez eux à tous les degrés. Cf. P. Villey, *La persistance des images visuelles dans la cécité.* Certains sujets continuent à visualiser à tel point qu'ils conservent longtemps « l'illusion de voir ». Cf. W. Dolanski, *Les aveugles possèdent le sens des obstacles* (1931) ; Salwey, *Les images visuelles d'un aveugle* ; G. Dembeck, *Comment je vois avec mes oreilles.* Cf. également *Le Valentin-Haüy*, 1932, n° 4, pp. 73 à 77. Il semble que nous nous trouvions là en présence d'un phénomène caractérisé d'eidétisme.

n'entre pas tout ce qui est inutile à l'action : aspect des murs et du plafond ; détails divers, même tangibles (moulures, papiers ou peintures, interrupteurs électriques) (1).

De même que celui du voyant, le milieu de comportement de l'aveugle se transforme au fur et à mesure des progrès de l'action, mais à beaucoup plus courte distance, et toujours et seulement en fonction des nécessités pratiques. Un cheval qui piaffe, s'ébroue ou hennit, deux hommes qui parlent, apportent dans le milieu de comportement, à dix ou vingt mètres de distance des éléments qui en étaient tout à fait absents auparavant. Si cheval et homme sont silencieux, la modification du champ ne se fera qu'à courte distance (sens des obstacles, frôlement, heurt). Dans les deux cas, les objets ne s'inséreront dans le milieu de comportement que comme des obstacles à éviter, à contourner. A cette fin, ne sont que fort peu intéressants le type de la voiture, le harnachement du cheval, le mode d'habillement des hommes. Il importe peu, par exemple à la conduite à tenir que le cheval ait sur le dos un caparaçon, que les hommes soient nu-tête ou coiffés d'un chapeau ou d'une casquette, vêtus d'un pardessus ou d'un manteau de pluie. Aussi, à moins que la perception-



(1) En 1949, à l'Institution Nationale, nous nous sommes livré à trois expériences significatives. Dans un premier test, il a été demandé à des élèves de cinquième ou de quatrième modernes de décrire ce qui se trouvait devant eux, derrière eux, à leur droite, à leur gauche, quand ils s'imaginaient placés dans une certaine direction au centre d'un certain palier que les uns avaient traversé au moins 150 fois dans chaque sens, à la date de l'expérience, les autres quelque trois fois plus, et où il leur était arrivé parfois de stationner. Un deuxième et troisième test ont été administrés à des professeurs, à qui il a été demandé de décrire, d'une part, le vestibule d'entrée de l'établissement, d'autre part, le palier et le couloir qui desservent à la fois la salle des concerts et le cabinet du directeur, lieux fréquentés par tous, par certains depuis 20 ans. Ces enquêtes rappellent celle à laquelle s'est livré Claparède sur les étudiants de l'Université de Genève, à qui il avait posé des questions précises sur les détails d'un tableau devant lequel ils passaient chaque jour. Il ne s'agissait pourtant pas d'éprouver la valeur du témoignage des aveugles, mais de sonder la constitution de leur univers familier. L'expérience nous a confirmé que, chez les aveugles, la prise de connaissance, le souvenir et l'imagination des lieux se font surtout en fonction de leur utilité et de leur utilisation. Le sens d'ouverture et la lourdeur d'une porte, le bouton qu'il faudra saisir pour la tirer à soi, la direction qu'il faut suivre pour parvenir au but, la présence d'un escalier sont retenus, signalés, commentés. Que les portes utilisées soient vitrées, qu'il en existe d'autres dans le vestibule, que les murs « qu'on n'a pas l'habitude de longer » aient tel ou tel aspect, qu'il y ait des bustes à une certaine hauteur, que le plafond soit voûté, tout cela est parfois « su », mais n'est pas organisé dans une représentation d'ensemble. Les objets inaccessibles au toucher (vasistas, bustes), ne sont pas les seuls à être absents du champ de comportement : ne s'y inscrivent pas non plus ou s'en effacent, d'une part, tout ce qui ne constitue pas une gêne ni un repère pour le déplacement et n'est pas ordinairement utilisé (une banquette, un interrupteur, par exemple), et d'autre part, tout ce qui n'est là que pour l'esthétique (moulures, cimaises). La représentation des lieux les plus familiers est presque essentiellement topographique et pragmatique.

déclic ne fournisse à cet égard quelque information (bruit de grelots, contact de la main avec le bandage de fer ou de caoutchouc, etc.), l'image déclenchée est-elle schématique, générique, délestée de tout détail inutile. Ou bien encore, elle est constituée d'une sorte de représentation passe-partout issue d'une expérience antérieure et quelquefois ancienne de l'objet évoqué, et d'autant plus tenace, d'autant plus prompte à se produire qu'elle a toujours été associée au signe évocateur et que son remplacement par une autre représentation, fût-elle plus adéquate, ne répondait à aucun besoin pratique.

* * *

On voit par là combien le milieu de comportement des aveugles diffère non seulement en quantité, mais aussi en qualité, de celui des voyants, et combien ce dernier se rapproche davantage de la réalité physique. La différence essentielle réside dans l'importance que prennent chez l'aveugle les chaînons purement psychiques dans la structuration de son milieu de comportement. La valeur de celui-ci, autrement dit ses chances de cadrer avec la réalité, dépend non seulement de la proportion des apports virtuels, mais encore de leur objectivité, laquelle est fonction de leur origine. Cette valeur varie également avec le degré de nouveauté du milieu physique dans lequel l'aveugle est appelé à évoluer. Nous nous arrêterons d'abord sur cette dernière condition.

Pour l'aveugle comme pour le voyant, il n'y a pas de lieu tout à fait connu ou totalement inconnu. Dans un lieu « nouveau » pour lui, l'aveugle, contrairement à ce que peut croire le voyant, n'est pas entièrement suspendu dans le vide (1). Les perceptions dont il dispose, notamment les perceptions d'origine auditive, le situe, nous le savons, dans une certaine ambiance spatiale qui ne lui fera pas confondre une pièce nue avec une chambre meublée et garnie de tentures, une place, une large avenue avec une rue étroite. D'autre part, un lieu n'est jamais totalement nouveau.

(1) Nous ne parlerons pas des informations que l'aveugle a pu prendre d'avance sur le lieu nouveau par l'interrogation d'un familier de la maison sur la disposition des pièces ou des meubles, par consultation du plan du quartier, etc. Bien que la préperception qu'il s'en forme ainsi intervienne considérablement dans la constitution du milieu de comportement, il ne s'agit ici que de connaissances. Pourtant, l'intérêt pratique qui a suscité et guidé l'acquisition de ces connaissances leur enlève immédiatement leur caractère abstrait et les organise, de telle sorte que le lieu n'est plus absolument nouveau pour le sujet, puisqu'il s'en est formé une image.

Les lieux organisés par l'homme, en particulier, présentent toujours quelque chose de commun répondant à une nécessité, à une commodité ou à une convention. Il est douteux par exemple qu'on risque de rencontrer des marches au beau milieu d'un salon, que la table de la salle à manger soit contre le mur et le buffet au centre, qu'une passerelle ou un pont fréquentés par le public n'aient pas de garde-fous (1). Spontanément, l'aveugle transporte en tout lieu nouveau l'image plus ou moins schématique que l'expérience lui a permis d'acquérir d'un lieu homologue. Ce plan mental suffit à diriger son action. L'expérimentation progressive du lieu nouveau lui donnant d'ailleurs l'occasion d'en modifier la représentation initiale et provisoire, comme nous l'avons vu plus haut.

Nous retrouvons là l'infériorité fondamentale des aveugles. S'ils veulent peupler un espace relativement nouveau de tous les objets qu'un seul coup d'œil circulaire y loge, y découvre, y individualise pour les besoins de la sécurité et de l'action, il leur faut se livrer à une lente, pénible et parfois dangereuse exploration, mettant à peu près uniquement en œuvre le sens kinesthésique dont il nous faudra, plus loin, rappeler les limites. Dans un lieu familier, ils n'ont pas à refaire sans cesse un inventaire que le hasard ou les nécessités de l'action leur a donné la possibilité de dresser petit à petit, encore que des enquêtes répétées nous en aient montré les lacunes (voir plus haut). Mais, même dans ces conditions apparemment favorables, se représenter est loin d'être l'équivalent de percevoir. Là encore, l'apport mental n'a qu'une valeur toute relative pour le contrôle du monde extérieur. Il représente le passé, l'acquis, le fixe, une sorte de substrat dans lequel vient se disposer le nouveau, l'accidentel, à condition toutefois que celui-ci « signale » à temps sa présence.

Or, déjà, dans la nature, en dehors de toute intervention de l'homme, le champ physique se déforme : aujourd'hui, il y a une flaque d'eau là où hier il n'y avait qu'une déclivité sans conséquence ambulatoire, une touffe d'herbe, une branche barrant le passage, qui n'existaient pas quelques semaines auparavant. Mais le gros facteur de perpétuelle modification, c'est l'activité humaine : le pavé que l'enfant a déplacé pour son jeu et qu'il a abandonné sur le bas-côté de la route ; le balai ou le seau laissés

(1) L'aveugle ne fait ici que tenir compte dans ses comportements de dispositifs de protection qui n'ont pas été inventés pour lui, mais pour les enfants, les imprudents, les maladroits, et pour cet aveugle qu'est tout voyant plongé dans l'obscurité.

par la concierge dans l'escalier ou le hall ; la bicyclette calée par la pédale au bord du trottoir ; des travaux qui s'ouvrent brusquement ; la poubelle qu'on supposait rentrée à cette heure et qui ne l'a pas été parce que les boueurs ont décidé la veille au soir de se mettre en grève ; bref, tout ce que l'on est convenu d'appeler un « imprévu » et qui n'est tel que pour quiconque est obligé d'évoluer dans un milieu bâti davantage de représentations que de perceptions, et qui ne peut contrôler que pas à pas la coïncidence du plan mental qu'il s'est formé et de la réalité à laquelle ce plan est substitué. L'aveugle est dans la situation d'un chef d'armée privé de tout service de renseignements, qui serait ainsi contraint de ne se fier qu'à sa carte, s'en remettant uniquement à ses têtes de colonne du soin de déceler la présence des ouvrages fortifiés que l'ennemi aurait pu dresser sur le terrain postérieurement à l'établissement de la carte.

Lorsque la perturbation du champ physique est l'œuvre de l'aveugle lui-même, ou qu'il est averti par un tiers qu'il aura à tenir compte de tel ou tel changement intervenu dans son milieu ordinaire de comportement, encore faut-il qu'il modifie en conséquence sa représentation du monde ambiant, qu'il porte sur sa carte mentale l'altération des lieux. L'observation prouve qu'il n'en est pas toujours ainsi. C'est une chaise qu'il avait lui-même déplacée et dont il rencontre le dossier en se baissant ; c'est l'objet qu'il avait posé sur la table et qu'il fait tomber, en cherchant quelque chose, peu de temps après, parce qu'il en avait oublié la présence ; etc. Il y a là des faits qui conduisent à se demander si l'aveugle n'évolue pas le plus souvent dans un monde peuplé de souvenirs abstraits, faiblement organisés en structures spatiales, plutôt que d'images véritables, celles-ci ne seraient-elles que schématiques.

La manière dont certains aveugles s'y prennent pour chercher un objet semble prouver que ceux-là du moins agissent dans un univers bien appauvri de son contenu concret et garni de « connaissances » beaucoup plus que de « représentations ». Ces sujets partent d'une idée préconçue : l'objet est à tel endroit. S'ils ne l'y rencontrent pas, ils renoncent à la recherche et font immédiatement appel à leur entourage, persuadés que l'objet est pour eux introuvable, qu'on l'a déplacé. Or, bien souvent, cet objet, ou bien n'a pas été reconnu parmi d'autres à l'endroit même où ils le présumaient devoir être, ou bien se trouve à quelques centimètres seulement de là, parfois même entre le point exploré et le sujet, qui n'a pas eu l'initiative de rayonner autour de ce point. Ne faut-il pas voir dans cette apathie à

l'égard du proche espace une preuve de l'absence d'images quelque peu étendues, d'un rétrécissement considérable du milieu de comportement. Si le champ virtuel ne se limitait pas exclusivement à l'étroit secteur envisagé, les images figurant dans la portion de ce champ extérieur à ce secteur joueraient le rôle d'excitants, tout comme des objets réellement perçus, et provoqueraient la recherche dans un plus large espace. La mise en œuvre de cette stimulation interne est de la plus haute importance pratique (1). Son absence ne peut qu'accroître les altérations et les carences de motricité des aveugles dont la responsabilité est également imputée à la réduction du nombre des excitations issues du champ physique.

***

Nous sommes ainsi tout naturellement amenés à considérer le second facteur de validité du milieu de comportement des aveugles, à savoir : l'objectivité des apports mentaux, auxquels ils doivent davantage recourir, en raison de la réduction du nombre des stimulants. Pour qu'un signal auditif, olfactif ou tactile, constituant lui-même une perception partielle, déclenche, grâce à l'apport de chaînons mentaux, une structure plus étendue capable de guider efficacement l'action, il est nécessaire que ces apports aient une valeur objective, autrement dit que les perceptions qui en ont meublé l'esprit aient elles-mêmes été chargées d'objectivité. C'est tout le problème de l'acquisition des représentations spatiales sans le secours de la vue — autrement dit, le problème du contenu des perceptions tactilo-auditives, qui est ici en cause. Car l'opération ne se fait pas en deux temps : 1° Meublement de l'esprit ; 2° Utilisation de ce mobilier dans le comportement. Pour meubler, il faut déjà percevoir, autrement dit organiser. Nous entendons bien que les complexes perceptifs seront d'abord simples et qu'ils se perfectionneront progressivement à mesure que l'enfant grandira et agrégera le nouveau à l'acquis, utilisant d'ailleurs celui-ci à la conquête de celui-là. Mais, au départ et par la suite, l'aveugle-né ne peut manier que les outils dont il dispose, à savoir surtout le toucher et l'ouïe.

Les lecteurs de Pierre Villey (2) ajouteront l'esprit, créateur de synthèses originales. Pour nous, nous ne dissocions pas l'esprit de la plus élémentaire des activités sensorielles. Il n'y a pas,

(1) Cf. Marthe Henri, *La réadaptation des femmes aveugles à la vie domestique* (1953).
(2) *Le Monde des aveugles*, chap. IX à XII.

d'une part, le toucher qui fournit des matériaux, l'esprit, d'autre part, qui les organise. En particulier, il n'y a pas, d'un côté, un doigt qui repère des jalons, et, de l'autre, un cerveau qui tire des lignes entre ces points et édifie des formes. Il y a déjà de l'espace, c'est-à-dire du mental, dans la tactilité passive, dans le sens du lieu de la peau ; *a fortiori*, il y en a dans les activités kinesthésiques.

Au demeurant, il n'est pas question de nier la possibilité pour l'aveugle d'édifier, soit d'emblée, soit par synthèse, des formes spatiales. Il s'agit seulement de souligner les limites du recours à ce processus. L'instrument principal d'acquisition de ces images est le toucher. Or, celui-ci, du fait qu'il exige le contact, voit son champ d'action considérablement réduit. Il n'est pas inopportun de rappeler ici que ne se prêtent pas du tout au jeu des fonctions tactilo-motrices, ou ne s'y plient que peu avantageusement : les objets trop éloignés (nuages, astres, oiseaux et avions en vol) ; trop grands (montagnes, maisons, grands arbres) ; trop petits (puceron) ; fragiles ou déformables sous le doigt (toile d'araignée, bulle de savon, moucheron au corps trop mou) ; en mouvement rapide (machine en activité, mouche en vol) ; dangereux (substance corrosive ou brûlante) ; inaccessibles (produit sous verre ou objet derrière une grille) ; etc. D'autre part, l'œil ouvert reçoit directement les impressions lumineuses et se met automatiquement en mouvement, de façon à réaliser quasi immédiatement les conditions optima d'une bonne perception (1).

Cette recherche des conditions optima existe aussi dans le domaine haptique. Si, fortuitement, la pulpe de l'index n'aborde pas un relief (un signe Braille, par exemple) de façon à ce que la perception en soit satisfaisante et significative, le doigt exécute automatiquement et rapidement les mouvements de faible amplitude qui disposent convenablement la pulpe. Si le hasard de l'exploration ou les mouvements propres d'un objet amènent le bord externe de la paume au contact de cet objet, alors indéterminé, c'est la main tout entière, cette fois, qui évolue, réalisant des mouvements assez complexes déjà, afin de recouvrir l'objet de la face palmaire, de l'appréhender entre le pouce et les autres doigts, etc. Mais, on le voit par ce dernier exemple, du seul

(1) Les structuralistes font de cette aptitude une forme physiologique. Lorsqu'un point lumineux impressionne la rétine sur sa périphérie, il se crée une tension. Celle-ci déclenche un mouvement du globe qui vise à rétablir l'équilibre en amenant sur la fovéa l'image du point lumineux (cf. KOFFKA, *La théorie de la forme et la psychologie de l'enfant* ; Paul GUILLAUME, *La psychologie de la forme*, chap. II, § 4, p. 41 ; chap. IV, § 6, p. 112).

point de vue dynamique, les conditions de la palpation active sont sensiblement différentes de celles de la vision active.

L'œil est autrement souple, autrement maniable que ne l'est le bras, malgré la multiplicité de ses articulations, et, *a fortiori*, que ne l'est le corps, lorsque la réalisation de la perception implique des déplacements du corps tout entier, ce qui est plus fréquent pour l'exploration tactile que pour l'exploration visuelle. A la mise en batterie de l'œil ne sont intéressés que quelques muscles. La moindre exploration tactile, effectuée dans le seul espace brachial, met en œuvre plus ou moins simultanément une douzaine et demie de segments, autant d'articulations et une cinquantaine de muscles. Les différentes flexions, extensions, abductions, adductions et rotations plus ou moins combinées impliquent l'entrée en jeu de multiples synergies et d'influx circulant à divers niveaux (proprioceptif, médullaire, cortical). La palpation fait intervenir la kinesthésie, autrement dit, non seulement des récepteurs cutanés, mais encore des récepteurs profonds (articulaires, tendineux, musculaires) (1).

Ainsi, alors que dans l'acte visuel, la réalisation de l'image globale est quasi immédiate, relativement simple, presque statique, elle est complexe et successive dans la perception tactile et demande une plus grande activité motrice et cérébrale. Il n'en faut pas davantage pour expliquer la paresse à toucher que l'on rencontre chez beaucoup de jeunes aveugles. Ceux qui souffrent de ce défaut tournent dans un cercle et leur éducation devient un dilemme : d'une part, ils échouent dans l'acquisition des formes spatiales ou même s'en désintéressent complètement, parce qu'ils ne disposent que de formes pauvres, de montages psychiques insuffisants ; d'autre part, pour acquérir ces formes, il leur faudrait toucher, explorer, et, chez eux, les stimulations internes, les liaisons perceptives sont trop peu nombreuses pour suppléer efficacement à l'insuffisance des excitations externes. Aussi faut-il distinguer plusieurs degrés dans l'objectivité de leurs perceptions.

Chez le voyant même, une perception auditive ou tactile peut très bien n'évoquer aucune image spatiale, et à la limite, ne suggérer que le nom de l'agent. Il en est ainsi, même chez les meilleurs visualisants, quand le sujet n'est pas spécialement intéressé aux qualités spatiales de l'agent. L'homme installé à son bureau entend un klaxon ; il peut très bien penser qu'il s'agit d'une auto, sans que surgisse la représentation du véhicule

(1) Cf. H. Piéron, *Le toucher*.

ou du milieu dans lequel celui-ci évolue. Pourtant, en général, les chaînons spatiaux de la structure auditivo-visuelle ou tactilo-visuelle apparaissent à la conscience, fugitifs et schématiques (1). Il en serait de même pour l'aveugle s'il avait l'occasion d'édifier par le toucher, aussi souvent que le voyant par la vue, des structures auditivo-spatiales et tactilo-spatiales. Malheureusement, nous venons de le montrer, ces occasions sont infiniment moins nombreuses. Aussi est-il à craindre que, étant donnée la propension des aveugles au verbalisme (2), beaucoup de perceptions-signaux ne déclenchent en leur esprit d'autres objets mentaux que des noms.

Un autre degré d'objectivité dont se contentent fréquemment les aveugles pourrait être qualifié d'haptique et d'hylognostique. L'habitude d'identifier les objets par leur aspect superficiel (rugosité, élasticité, adhésivité, etc.), et par la matière dont ils sont constitués (métal, bois, verre, etc.), plutôt que par leur forme générale, renforce les chances d'apparition de ces complexes perceptifs. Nous entendons bien que ceux-ci ne sont pas dépourvus de composantes spatiales. Dureté, rugosité, élasticité ne sont que des abstractions ; ce qui existe, dans la réalité comme dans l'esprit, ce sont des surfaces rugueuses, dures, élastiques, etc., ce sont des différences de niveau, des déformations cutanées. Mais cette spatialité réduite n'a que peu de rapport avec la forme générale de l'objet, laquelle est bien plus importante pour le comportement que ne le sont qualités superficielles et matière. Ainsi, le déclenchement de ce mode d'objectivité par la perception-signal n'enrichit le milieu de comportement de l'aveugle de qualités utiles à l'action que dans la mesure où cette modalité objective est elle-même liée à des représentations spatiales globales.

Lorsque de telles représentations existent réellement, leur valeur pratique dépend beaucoup de leur mode d'acquisition. Les fameuses images synthétiques de Pierre Villey ont des origines d'inégales conséquences. Les meilleures sont le fruit d'une exploration effective, aussi complète que possible, eu égard aux limitations imposées à l'investigation tactile. Mais, dans la pratique quotidienne et scolaire, les impossibilités de ce mode d'appréhension du réel, et ses lenteurs, lors même qu'il est parfaitement possible, conduisent l'entourage et le sujet

(1) Cf. Geneviève Haby, *Etude sur l'interprétation visuelle des images tactiles* (1929).
(2) Cf. Cutsforth, *The Blind in School and Society*, chap. III (Verbalism : Words versus Reality) ; P. Henri, *Cécité et verbalisme.*

lui-même à se contenter de la description (1). On construit par analogie, avec des images que l'on postule nettes dans l'esprit et qui n'ont souvent elles-mêmes été acquises que par analogie. On arrive ainsi à des représentations dont la confrontation avec la réalité est parfois bien décevante (2). Et nous ne parlons pas des « images-substituts » (3) auxquelles l'aveugle recourt pour les besoins de l'action, traduisant en tactile ou en affectif tout ce qui est spécifiquement visuel (couleur d'une robe, par exemple). En réalité, les difficultés de la conquête des représentations spatiales invitent l'aveugle à généraliser le procédé, à l'appliquer au domaine tactile lui-même. A des représentations globales trop longues à acquérir, il substitue des images partielles auxquelles il réduit sa connaissance de l'objet.

***

En conclusion à cet exposé sur la nature du milieu de comportement des aveugles, il n'est pas inutile de préciser que la situation de l'aveugle en face du monde réel ne saurait être comparée à celle d'un voyant qui ferme volontairement les paupières ou qu'une panne de lumière condamne à agir dans l'obscurité. Qu'on se rappelle la métaphore de Cutsforth : « L'aveugle n'est pas une six cylindres... », déjà citée (chap. VI, § C). Par certains côtés, la position de l'aveugle est moins avantageuse que celle du voyant plongé dans le noir. Ce dernier, en effet, dispose d'une riche réserve d'images visuelles qu'il a la possibilité d'utiliser à titre de « plan mental », s'il sait tirer parti des faibles indications que les yeux recueillent toujours dans les ténèbres, et des apports des autres sens, dont il jouit tout autant que l'aveugle (4). Par

(1) Cf. P. Henri, *Cécité et verbalisme*, 1948.

(2) Dans un article déjà ancien (*Valentin-Haüy*, fév. 1893, ou *Et. pédag.*, pp. 107-109), Mlle J. Tuffreau, alors professeur aveugle à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles de Paris, indique quelle fut sa surprise quand elle examina pour la première fois la pompe pneumatique, dont auparavant elle s'était fait une représentation, à partir d'une description. Cf. également Cutsforth, *The Blind in School and Society*, chap. III.

(3) Cf. Grzegorzewska, *Psych. des aveugles*, pp. 26-27, (1930) ; P. Villey, *Le monde des aveugles*, chap. XIII, § I, p. 233.

(4) On a parfois considéré l'aveugle comme l'auditeur idéal des émissions radiophoniques. Cela n'est pas exact. Devant son poste, le voyant reste un voyant ; c'est aux images qu'il a dans l'esprit que s'adresse les efforts d'évocation du « metteur en ondes ». On ne voit pas pourquoi les artifices de ce dernier auraient sur l'aveugle plus de prise que les perceptions-signaux dans la réalité. Quant aux données des autres sens, si elles sont moins utilisées par le voyant que par l'aveugle, le premier s'en sert toujours plus ou moins, même en plein jour, à son insu (reconnaissance des voix, des pas, des bruits, des odeurs, des contacts, etc.). Cf. M. de La Sizeranne ; *La psych. de la femme aveugle (les sœurs aveugles)*, Ire Partie, pp. 3 à 143.

d'autres côtés, celui-ci surclasse le voyant momentanément privé de lumière, car il possède, toutes montées, les formes perceptives et motrices qui lui rendent possibles, dans certaines limites, la connaissance et l'action, sans le secours des repères à distance que fournit la vue.

Mais l'aveugle aurait grand tort de se prévaloir de cette supériorité toute passagère et toute relative. Au demeurant, il ne saurait être question de comparer le voyant privé de son principal « cylindre » avec l'aveugle pourvu de tous ses moyens, de tous ses moyens d'aveugle il est vrai, mais néanmoins de tous ses moyens. Au moment de la panne, il est possible que la « six cylindres » endommagée du premier ait un moins bon rendement que la « cinq cylindres » intacte du second. Mais avant l'accident, toute comparaison est vaine. En d'autres termes, si providentielle que soit pour l'aveugle l'existence d'une restructuration vicariante, il ne faut pas en exagérer les effets. Il suffit de si peu, nous le savons, pour que ne soient pas réunies les conditions individuelles indispensables au parachèvement de cette restructuration. Celle-ci fût-elle parfaite, qu'elle ne parviendrait jamais à combler le vide laissé par la perte du plus évolué des sens.

Il nous reste à rechercher maintenant comment la civilisation et les contraintes sociales, loin de faciliter l'ajustement de l'aveugle à un milieu matériel contre lequel il est mal armé, ne font que compliquer le problème. Nous nous livrerons à cette étude dans le chapitre qui va suivre, à propos de l'enfant aveugle.

Chapitre VIII

LES RÉACTIONS DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT AVEUGLES A LA CÉCITÉ

§ A) L'intervention de la civilisation et des habitudes sociales dans la constitution de l'univers du jeune aveugle

Considérer un Robinson aveugle, isolé au milieu d'une nature vierge, inhospitalière, et spéculer sur son comportement et ses réactions affectives serait peut-être fort curieux, mais sans aucune valeur psychologique, parce que purement artificiel. En particulier, l'univers dans lequel l'enfant est appelé à évoluer n'est jamais tout à fait ce que l'on est convenu d'appeler la grande nature. Il est évidemment concevable qu'un enfant se trouve perdu dans une forêt. Mais cela ne se produira jamais qu'à proximité d'une certaine civilisation et comme conséquence de cette civilisation : la mère, par exemple, aura emmené l'enfant avec elle à la recherche de bois mort ou de baies sauvages, ou bien l'enfant, parti du village voisin, se sera égaré au cours d'une partie de jeu entreprise avec des camarades. Dans de telles conditions, la nature ne règne plus en maîtresse dans la forêt : les bêtes féroces en ont été chassées depuis longtemps, l'homme y a laissé des traces (sentiers, coupes de bois, cabanes de bûcheron). C'est donc dans un monde matériel touché, modifié, utilisé par l'homme que l'enfant fait ses premières expériences.

Il est sans doute assez peu vraisemblable qu'un jeune aveugle se soit jamais trouvé égaré dans un bois, le surcroît de protection parentale en ayant très certainement supprimé d'avance le risque. Imaginons-le pourtant (1). Il est bien certain que le

(1) Dans sa pièce intitulée *Les aveugles* (1891), Maurice Maeterlinck met en scène une situation de ce genre, pour des adultes et à des fins impressionnistes. Mais les personnages de Maeterlinck sont, en partie, artificiels et faux. Ils sont des documents pour la psychologie des voyants, non pour la psychologie des aveugles. Cf. P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. XII, pp. 151-157.

sentiment d'insécurité naîtra et croîtra plus tôt chez l'aveugle que chez le voyant, à dispositions affectives égales. D'une part, le monde ambiant sera plus hostile à ses essais de déplacement, l'exposant à des heurts, des chutes, des égratignures douloureuses ; d'autre part, les structures perceptives, en dehors de tout raisonnement, seront bien plus limitées pour lui que pour le voyant : le salut, l'orée du bois, pourra bien être à dix pas de lui, qu'il lui tournera le dos, la différence de clarté n'ayant pour lui aucune signification ; le sol battu du sentier sera tout près de lui, et il n'en soupçonnera pas la présence ; le hasard lui aura-t-il fait rencontrer cette piste, qu'il suffira d'un rien (un brusque changement de direction, un peu d'herbe ou de mousse) pour lui en faire perdre la trace. Enfin, le silence ou, au contraire, un bruit dont il ne verra pas la cause, augmenteront sa peur et le sentiment de son isolement (1).

Nous n'avons envisagé cette situation que pour faire toucher du doigt le supplément d'insécurité imputable à la cécité. Cette hostilité de la matière à l'égard de quiconque ne peut l'appréhender à distance et suivant un certain ensemble favorable aux synthèses perceptives ne disparaît pas entièrement dans le monde physique que s'est aménagé l'homme et dans lequel est appelé à grandir le jeune aveugle. Il y a à cela deux raisons : 1° Ce milieu physique a été créé, organisé par des voyants et pour ces voyants ; 2° Il est doublé d'un milieu social, et, de ce fait, l'aveugle n'a pas le loisir de l'aborder en adoptant des conduites qui seraient pour lui commodes et efficaces. Ces deux points méritent qu'on s'y arrête un instant.

1°

Si l'enfant aveugle naissait dans un monde d'aveugles, il y rencontrerait un univers humain adapté à son état. Tout ce qui risquerait de blesser ou simplement de nuire à la liberté, à la sûreté, à la rapidité des mouvements en serait probablement absent. On peut supposer, par exemple, que les angles des meubles et des chambranles auraient été arrondis ; que le mobilier serait aussi peu anfractueux que possible, que les portes, toutes à glissières, ne se présenteraient jamais à champ dans le sens de la marche, et ne pinceraient pas les petites mains, etc. L'architecture des maisons serait sans doute bien différente de celle que nous connaissons. Les escaliers, par exemple, tout droits,

(1) Cf. Juliette Boutonier et P. Henri, *La peur et l'angoisse chez les enfants et les adolescents aveugles*, *op. cit.*

pourraient au besoin être descendus et montés les bras chargés sans le secours de la rampe ; ils ne prendraient jamais au milieu ou en bout d'un couloir, ou alors un portillon qu'il faudrait tirer à soi en commanderait l'accès, ou bien encore un signe avertisseur (tapis (1), déclivité ou différence d'aspect du sol) serait ménagé à quelque distance de la première marche. Le feu, le puits, les fenêtres, les obstacles isolés (arbres, colonnes, poteaux), tout ce qui fait actuellement trembler les parents voyants d'un petit aveugle, seraient nantis d'un dispositif de protection qui les rendrait inoffensifs, tout en assurant la liberté d'action du déficient visuel (2).

Au lieu de rencontrer une ambiance physique préadaptée à ses possibilités sensorielles, le petit aveugle tombe dans un monde arrangé pour vivre avec le secours et pour le plaisir de la vue. Il lui en faut supporter les incommodités. Celles-ci se manifestent soit directement par des heurts et des chutes ayant pour première conséquence, nous l'avons vu, de ralentir le développement moteur de l'enfant ; soit indirectement par les coercitions parentales qui tendent à s'opposer à toute velléité d'évolution dans un milieu jugé plus inhospitalier encore qu'il ne l'est en réalité. Dans les deux cas, le jeune aveugle subit des contrariétés que ne connaît pas le bébé voyant et qui ont pour cause initiale l'imparfaite adaptation du milieu physique à ses possibilités personnelles.

2°

Dans un monde d'aveugles, le rapport entre adultes et enfants ne serait pas faussé : il serait le même que celui qui s'établit entre adultes voyants et enfants voyants dans un monde de voyants. La génération formée n'exercerait sur la génération à former que des contraintes éducatives normales. Mais la présence d'un enfant aveugle dans un monde de voyants engendre une hétérogénéité entre adultes et enfant, d'une part, entre enfants voyants et enfant aveugle, d'autre part. Les plus nom-

(1) Au Royal Normal College for the Blind, à Norwood près de Londres, la scène où les élèves jouent des saynètes est garnie d'un tapis qui la limite en avant et prévient ainsi tout danger de chute. Des dispositifs analogues se remarquent à Paris, au siège de l'Association Valentin-Haüy.

(2) Dans le conte de H. G. Wells intitulé *Le pays des aveugles* (trad. franç., Mercure de France, 1914), les adaptations de l'univers matériel et les particularités de la vie sociale décrites par l'auteur sont, somme toute, assez peu nombreuses : plantes sans épines, insectes inoffensifs ; canaux bordés de hauts parapets, sentiers rectilignes, maisons sans fenêtres ; travail de nuit, repos le jour, interdiction de marcher sur le gazon (insonore au pas). Elles représentent ce que le voyant imagine devoir convenir aux aveugles, plutôt qu'un ensemble de commodités et d'habitudes réellement adéquates à la cécité.

breux, les voyants, ceux qui constituent la société, soumettent l'exception, à savoir le jeune anormal, à des contraintes spéciales qu'il ne subirait pas dans une société d'aveugles, et dont n'a pas à souffrir le petit voyant vivant parmi ses pairs.

Bien entendu, tout comme d'autres pressions sociales, ordinaires celles-là — la mode, par exemple — ces contraintes spéciales n'impliquent pas nécessairement volonté de contraindre, et encore moins conscience, de la part des représentants de la société des normaux. L'imitation spontanée peut en être le moyen. Quoique celle-ci ait surtout l'œil pour organe, elle n'est pas totalement inexistante en l'absence de la vue. Dans le jeu, par exemple, le petit voyant tentera d'échapper à la poursuite par la course. Le rythme des pas, et peut-être l'atavisme, inviteront l'enfant aveugle à en faire autant. Tout resterait normal si l'aveugle, en imitant ainsi le voyant, n'augmentait ses chances de conflit avec le milieu physique environnant. Dans un monde depuis toujours peuplé d'aveugles, la course ne se serait peut-être jamais développée, ou bien elle aurait adopté une forme particulière (petits pas, mains étendues en avant, corps renversé en arrière dans une attitude préparant au freinage rapide).

Autre exemple : l'enfant aveugle, sachant, sentant que son compagnon s'intéresse à quelque chose, veut « voir » lui aussi. Cela est naturel. Mais il ne peut le faire qu'avec ses mains. S'il s'agit d'un crabe, d'un chien qui ne veut pas se laisser toucher, d'un objet chaud, mouvant, gluant, le jeune déficient visuel risque d'être pincé, mordu, brûlé, d'éprouver un contact désagréable. Seul, il n'aurait peut-être pas été attiré par cet objet ou l'aurait appréhendé avec plus de prudence et avec une technique appropriée à son état. Pour avoir voulu imiter son camarade, et sans qu'intervienne la volonté de ce dernier, il aura à supporter des inconvénients qu'en général le jeune voyant évite, parce que naturellement mieux armé.

Sur d'autres points, l'intervention de l'entourage est nettement et volontairement coercitive. Elle tend à imposer à l'aveugle par la voie de l'éducation proprement dite, familiale ou scolaire, les gestes et les postures socialisés et à prohiber tout savoir-faire, toute technique appropriés aux possibilités sensorielles de l'aveugle, mais non conformes aux habitudes reçues et pratiquées dans une société déterminée. S'il avait pleinement la liberté de le faire, le jeune déficient visuel adopterait les comportements qui lui donneraient le maximum d'informations sur le milieu ambiant et le défendraient au mieux contre l'hostilité

de ce dernier. Tous les « blindisms » de la troisième catégorie, que nous avons rappelés plus haut (pointes des pieds écartées ou relevées, mains tendues en avant et rapprochées, buste rejeté en arrière, etc.) (cf. chap. IV, § A) ne sont, comme nous l'avons dit, que des résidus de réflexes d'appréhension ou de protection. Quant aux mimiques et gestes socialisés, qui ne répondent à aucune utilité à l'égard de l'univers matériel et dont la carence chez l'aveugle constitue les « blindisms » de la deuxième série (particularités de la marche et du maintien), ils sont difficilement acquis en l'absence de la vue (1). Nous avons signalé plus haut (chap. VII, § B) comment il était commode à l'aveugle de préciser une ambiance sonore et par suite les qualités spatiales de son milieu de comportement, en traînant les pieds, en les frappant un peu plus fort contre le sol, en toussotant, etc. L'adulte, sous l'aiguillon de la contrainte sociale, s'efforce de ne recourir à ces pratiques qu'avec discrétion. L'enfant, muré dans son égocentrisme, est prompt à les ériger en conduites habituelles. Dans un monde d'aveugles, l'allure des individus serait vraisemblablement assez différente de ce qu'elle est dans un univers de voyants.

Mais l'aveugle vit dans un monde de voyants et tend à y apporter les conduites qui lui seront avantageuses. C'est là qu'entre en jeu la coercition sociale qui, elle, tend à s'opposer à toute singularité. A l'adresse du petit déficient vont donc se multiplier les impératifs : « Tiens-toi droit ! », « Regarde en face ! », « Ne traîne pas les pieds ! », « Ne touche pas perpétuellement à tout comme cela, surtout quand tu es chez quelqu'un ! », etc. Cette intervention aura pour lui de graves conséquences. Elle sera la cause de contrariétés directes, qu'ignorera l'enfant voyant. Si elle est maladroite, elle peut influencer pour longtemps le comportement du jeune aveugle et infléchir sa personnalité vers la timidité et les tendances schizoïdes. Pour provoquer le choc, il suffit parfois de bien peu. Au chapitre IV de son *Livre des jours*, Taha Hussein nous conte comment « un menu incident de son enfance borna pour un temps son avidité de savoir, et envahit son cœur d'une honte et d'une amertume qui ne l'ont jamais quitté depuis. » Un jour, pendant le repas, il prit « sa bouchée » à deux mains, au lieu de n'en utiliser qu'une, comme l'exigeaient sans doute les habitudes du milieu auquel il appartenait. Ce geste non socialisé provoqua les rires de ses frères et la tristesse de son père et de sa mère.

(1) Cf. Dr Georges Dumas, Communication à l'Académie de Médecine (1932).

« A partir de ce moment, poursuit Taha Hussein en parlant de lui-même à la troisième personne, ses mouvements furent contrariés et frappés d'une certaine réserve, d'appréhension, et surtout d'une timidité qui s'étendait à tout. C'est depuis cet instant qu'il se découvrit une volonté de fer. Il s'interdit à lui-même certaines nourritures dont il ne goûta qu'après avoir dépassé vingt-cinq ans. Il condamna les potages et le riz et tous les plats qui se mangent à la cuillère, car il se savait inhabile avec cet instrument, et il craignait par-dessus tout les rires de ses frères, les pleurs de sa mère, et surtout le calme et triste reproche de son père (1). »

Tout comme le poète syrien aveugle, Abou'l'ala el Ma'ari qui renonça toute sa vie à manger du raisiné, parce qu'un jour il en avait laissé tomber sur son vêtement, et qui se cachait, même de son domestique, pour prendre ses repas, qu'il se faisait servir dans une cave, le jeune Taha refusait à table les plats sucrés qui se mangeaient à la cuillère ; sa mère lui en gardait, qu'il mangeait après, seul dans une pièce qu'il fermait à clef. Plus tard, en voyage, il se faisait servir dans sa cabine ou dans sa chambre, jamais à table d'hôte. Pour lui faire perdre ces habitudes « désocialisantes », il ne fallut rien moins que l'affection que lui portait sa femme. « Il avait aussi, dit-il, honte de boire à table, de crainte de faire tomber son verre ou de ne pas pouvoir le prendre quand on le lui tendait. Il mangeait sans boire. C'est seulement quand il se levait pour se laver au robinet qu'il pouvait le faire sans crainte... (2). »

N'ayant pas la possibilité d'évoluer librement dans le monde physique que les voyants se sont organisés pour leur commodité ou leur plaisir, l'aveugle éprouvera davantage son inadaptation à ce monde et n'échappera à ce que ce dernier peut avoir d'hostile à son endroit que par une évasion partielle et des processus particuliers d'ajustement (sédentarité, désintéressement à l'égard de tout ce qui est spatial, phantasmes, verbalisme, etc.). A la vérité, l'ajustement au monde physique est inséparable de l'ajustement au milieu social, les problèmes que pose le premier ne pouvant être résolus sans tenir compte du second. Si la propension à la rêverie ou le verbalisme, par exemple, tendent à installer l'aveugle dans un univers idéal plus maniable et plus hospitalier que ne l'est pour lui l'univers matériel, ils sont aussi des réactions de compensation à ses infériorités sociales.

(1) Taha Hussein, *Le livre des jours*, Ire *Partie*, chap. IV, p. 21.
(2) *Ibid.*, p. 23.



Comme on doit s'y attendre, les contraintes visant à l'adoption par l'aveugle des modes socialisés d'intervention sur le réel varient avec le milieu social. Il est des milieux où l'on trouve tout naturel de voir le jeune aveugle porter sa viande à la bouche à pleines mains pour la déchirer à belles dents ; d'autres où on lui permet d'emplir son verre en surveillant du doigt la montée du liquide ; d'autres encore où il a la liberté de manger à la cuillère là où on utilise ordinairement une fourchette, de mordre dans ses fruits sans les peler, etc. Déposer sur la table même ou dans une assiette spéciale les parties non comestibles (os, tendons, noyaux), cela est infiniment plus commode pour l'aveugle que de les garder sur le bord de sa propre assiette où il risque à chaque instant de les mêler de nouveau aux aliments, mais cela n'est pas admis partout. Une nappe demande plus d'égards qu'une toile cirée ou une table nue plus ou moins tachées déjà. Là où les meubles sont grossiers, peu d'inconvénients à les laisser toucher ; la présence de potiches, de bibelots de prix, d'objets d'art, de tentures ou d'étoffes fragiles dicte, au contraire, des interdits plus sévères.

Ainsi, plus tard, l'enfant arrive dans les écoles spéciales avec des habitudes, mais aussi avec des aptitudes bien différentes selon son milieu d'origine. *A priori*, on pourrait s'attendre à ce qu'adresse et socialisation aillent de pair. Pour le voyant lui-même, l'acquisition des savoir-faire et des manières répondant à un certain savoir-vivre implique la mise en œuvre de toutes les ressources de la vue, précieux instrument d'imitation spontanée et guide de bien des tours de main : qu'on songe, par exemple, à ce que réclame en fait de petites habiletés un repas dans une société raffinée. Exiger d'un aveugle qu'il évolue avec aisance dans un monde plus délicat, c'est évidemment l'obliger à cultiver au maximum ses possibilités de suppléances, à perfectionner ses structures kinesthésiques et les représentations qui en sont parties intégrantes. En fait, certains sujets y parviennent, sans être pourtant l'objet de préoccupations éducatives vraiment spéciales. Un peu plus d'attention et de patience, peut-être, mais surtout l'oubli de leur infirmité par l'entourage, suffisent à réaliser leur adaptation au monde physique environnant, conformément aux exigences du milieu social.

Mais le fait d'avoir été élevé dans un milieu aisé ou cultivé n'est pas pour le jeune aveugle une garantie d'ajustement à l'univers ambiant. D'abord, nous l'avons constaté, le préjugé

de la cécité-incapacité est un fait général à peu près indépendant du degré de culture ou du niveau social. Ensuite, plus on a le temps de s'occuper de l'enfant ou les moyens de le confier à des mains vénales, plus augmentent les risques d'une surprotection dont les effets sur le développement de la personnalité sont désastreux. Enfin, la multiplication des interdits — qui, nous venons de le voir, est fonction de la délicatesse du cadre, de la valeur attribuée aux objets dont on s'entoure — limite le champ des expériences spontanées ou dirigées de l'enfant. Il suffit qu'une seule de ces expériences ait été malheureuse, que le jeune aveugle ait brisé un vase, sali ou frippé une étoffe, renversé un verre ou de la sauce le jour d'une réception, pour qu'on lui défende d'une manière permanente l'accès du salon ou qu'on l'envoie dîner à la cuisine lorsqu'on « a du monde ».

Là réside l'explication d'un fait, paradoxal en apparence, souvent constaté par les éducateurs de jeunes aveugles : les sujets le moins bien préparés à vaincre les difficultés que soulève leur infirmité ne sont pas toujours issus des couches sociales les plus frustes. Si l'on consulte la liste des plus beaux types d' « aveugles couvés » qui ont fréquenté l'Institution nationale de Paris et si l'on se réfère à la colonne « profession exercée par les parents », on y relève les activités suivantes, caractéristiques du niveau social : professeur de lycée, instituteur, officier, haut fonctionnaire d'administration, négociant, gros fermier.

§ B) La révélation de la cécité

Comment les aveugles prennent-ils conscience de leur infirmité ? Comment en acceptent-ils la révélation ? Il est impossible de donner à ces questions une réponse uniforme, le phénomène étant soumis à des conditions variées. Avant d'envisager le cas de l'enfant, notamment celui de l'aveugle-né, nous considérerons l'apparition tardive de la cécité.

L'adulte qui perd la vue accède à cet état, d'une part, avec une expérience réelle de la vie du voyant, d'autre part, avec un certain nombre d'idées préconçues sur la cécité, souvenirs des diverses expériences internes ou externes qu'il en a réalisés, alors que lui-même jouissait de la vue. Dans le domaine perceptif et moteur, ses structures sont formées. Plus ou moins brusquement privée du sens qui en constitue le chaînon initial, son activité va se trouver désorganisée, jusqu'à ce que, sous l'impulsion de la nécessité, il ait procédé à une restructuration à partir des données du toucher et de l'ouïe. Dans le cas le plus favorable,

c'est-à-dire lorsque l'intervention protectrice de l'entourage est réduite au minimum, ce travail psychologique ne s'accomplit que progressivement. En attendant, il vit sur le magasin d'images et de concepts qu'il s'est forgés et que ses nouvelles expériences ne détruiront que petit à petit, avec des alternatives d'affaiblissement et de renforcement, au gré de ses succès et de ses échecs. Il va s'ensuivre une série de dépressions dont la position dans le temps, la forme, l'intensité et la durée dépendent de multiples facteurs (cf. chap. VI, § C).

Le principal d'entre eux est assurément l'émotivité du sujet, à laquelle la cécité fournit un aliment et l'occasion de manifestations comparables à celles que nous avons signalées chez la mère qui vient d'apprendre que son enfant est irrémédiablement aveugle, et allant de la menace ou de la tentative de suicide à la prostration. L'âge et la situation de famille paraissent jouer un rôle bien différent selon les individus : il est des personnes âgées qui acceptent la cécité beaucoup plus mal que des jeunes gens, des célibataires aisés plus difficilement que des pères ou mères de famille indigents. La cause de la cécité peut constituer une circonstance aggravante lorsque la responsabilité personnelle est engagée (maladie vénérienne, imprudence), ou apporter, au contraire, une compensation (blessure de guerre).

Mais le gros facteur, après les prédispositions nerveuses du sujet, c'est l'attitude de l'entourage, attitude qui, elle aussi, est fonction de l'état nerveux de chacun des proches et de la qualité des liens qui l'unissent au patient. L'acceptation de la situation par les proches est condition importante de l'acceptation par le sujet frappé. Les lamentations, les pleurs, les soupirs, les manifestations de pitié plus ou moins discrètes lui sont généralement épargnées, au début du moins. Mais, très souvent, il en surprend ou en devine l'existence dans les conversations avec les visiteurs, dans les apartés ou conciliabules entre membres de la famille. C'est alors que surgit la vraie révélation de son état, la révélation affective. Il mesure combien les premières réactions de son entourage étaient artificielles et contraintes, et tendaient uniquement à lui dissimuler la gravité de la situation par des arguments et des sentiments factices.

Les aveugles de la guerre qui nous ont laissé des relations de leur accession à la cécité ont bien marqué les diverses étapes de cette transition. La dépression n'est jamais immédiate. Au début, ils ne sont que des blessés, de glorieux blessés, qui attendent la guérison. Les soins affectueux, les attentions particulières dont ils sont entourés, en raison même des représentations et des

sentiments que suscite leur état, la discrétion d'un personnel bien stylé ou la délicatesse de dames du monde muées en infirmières, la communauté de souffrance ou même de blessure avec les camarades d'hôpital, la détente qui suit les heures terribles du combat, autant d'éléments qui contribuent à atténuer le choc et dont l'effet se prolonge, pour certains, jusqu'à la convalescence. C'est au moment du retour dans la famille, des premiers contacts avec le grand public, que la réalité s'impose. Les paroles d'apitoiement les frappent d'autant plus qu'ils y retrouvent celles qu'ils prononçaient eux-mêmes avant leur blessure, à la rencontre d'un aveugle dont l'image, plus ou moins lamentable, surgit alors à leur esprit, leur montrant l'homme qu'ils sont devenus (1). Rentrés chez eux, il leur semble qu'ils ne pourront rien faire de ce qu'ils faisaient auparavant, et ce qui accentue cette impression, c'est le comportement de l'entourage qui ne pouvant pas croire au succès, prévient la moindre tentative d'action ou s'y oppose par des arguments dont il ne soupçonne pas le pouvoir déprimant. La visite des anciens camarades d'étude, de bureau, d'atelier transporte l'inquiétude sur le terrain professionnel et accroît le poids du désœuvrement.

Bien entendu, ce sont les plus dynamiques, les plus entreprenants, qui résistent le mieux à la dépression, surtout ceux qui, voyants, avaient une grande foi en leur personnalité. « A la vérité, écrit Georges Scapini, je ne souffrais pas de mon nouvel état. Je pressentais confusément que, sitôt rentré dans la vie normale des autres, dans la vie qui avait été la mienne, j'allais être aux prises avec une foule de difficultés, mais je les distinguais mal, je les considérais plutôt comme des inconvénients possibles, mais qu'il me serait facile d'écarter. J'avais une telle confiance en moi, une telle vitalité (2). » Mais, même ceux-là n'échappent pas aux heurts avec la société des voyants. Il a suffi que Scapini fût abandonné par un « petit flirt » pour qu'il comprît la nature vraie des sentiments que son infirmité pouvait inspirer aux femmes. « Je sentais qu'elles cherchaient à me faire oublier la cruauté de mon sort (3). » Les égoïsmes particuliers reprennent

(1) René Roy, *Vers la lumière*, Détresse, p. 53 : « Lorsque j'eus nettement conscience de mon état, cette idée que je pouvais demeurer longtemps encore ainsi, peut-être toute mon existence, ne me quitta plus, me poursuivit le jour, la nuit, même pendant les courts instants de sommeil ; et je me pris à songer à ceux dont j'allais être le frère d'infortune...

« ... Je n'étais plus qu'un vaincu, incapable d'aucun effort, d'aucune action, d'aucun labeur ! »

(2) G. Scapini, *L'apprentissage de la nuit*, I.

(3) *Ibid.*, I.

rapidement leurs droits, annulant jusqu'à la considération spéciale qu'inspire pendant un instant une glorieuse mutilation. Et c'est alors qu'on prend conscience de la réalité par ses effets sur l'entourage. « Le tragique de ma blessure m'avait échappé. La jeunesse est une force puissante qui n'aime pas la tristesse. Cette tristesse qui eût pu être la mienne, m'était odieuse (1). »

Si la pitié est tellement insupportable aux néophytes de la cécité c'est qu'elle leur révèle l'amoindrissement de leur personnalité, leur « anormalité ». Parlant de ses camarades, un officier anglais écrit : « Ils sont bien plus déprimés par ce que l'on appelle la sympathie de leur famille et de leurs amis que par leur blessure elle-même » (2), et il donne le conseil suivant à toute personne qui s'intéresse à un mutilé des yeux : « Essayez de lui faire oublier qu'il est aveugle en l'oubliant vous-même. »

Le civil qui perd brusquement la vue parcourt les mêmes étapes sur le chemin qui mène à la découverte de la cécité. Il faut dire pourtant que les aveugles de guerre font « leur apprentissage de la nuit » dans des conditions exceptionnellement favorables, leur infortune suscitant un mouvement collectif de sympathie, qui s'amortit assez rapidement, il est vrai, mais dont ils profitent à l'heure de leur rencontre avec l'évidence. D'autre part, la certitude de percevoir une pension leur ôte toute inquiétude quant à leur future subsistance et, éventuellement, à celle des leurs. En partie du moins, les accidentés du travail, bénéficiaires de la loi de 1898, et les victimes d'une invalidité couverte par une assurance se trouvent dans la même situation. Mais, pour un sujet qu'aucune garantie spéciale ne protège, la préoccupation de l'avenir est un facteur important de la réaction, au moment du diagnostic définitif. Alors, le patient, uniquement nourri de ses idées de voyant sur la cécité et n'ayant pas encore pris contact avec les milieux d'aveugles, réalise mal quelles sont ses possibilités de réadaptation professionnelle. L'entourage n'est pas mieux informé, et nous savons de quel poids sont ses propres réactions. Ce que nous avons appris (chap. II et III) sur l'association tenace des notions de misère et de cécité nous permet d'imaginer les perturbations affectives qu'engendre de ce seul point de vue l'apparition de l'infirmité.

Ainsi, l'adulte frappé de cécité prend d'abord intellectuellement conscience de son état. Les images qui surgissent alors provoquent un premier choc dont la violence est atténuée par

(1) G. Scapini, *ibid.*, II.
(2) Dans sir Arthur Pearson, *Victory over Blindness.*

l'ambiance qui s'établit autour de toute crise aiguë. La révélation de ce que signifie vraiment « être aveugle » n'intervient en général que plus tard. Elle est de nature affective et d'origine sociale.

***

Lorsque la cécité apparaît au cours de la seconde enfance, avant l'adolescence, sa victime en prend également d'emblée une connaissance intellectuelle, mais, en général, sans trop de peine. L'enfant sait évidemment ce qu'est un aveugle, il épouse déjà un certain nombre des préjugés des adultes sur la cécité, mais il n'a pas encore une claire vision de l'avenir et n'envisage qu'abstraitement ce que ce dernier peut avoir de terrible en l'absence de la vue. Une vague croyance à un état qui ne serait que passager et à une guérison prochaine, le sentiment de faire une expérience, la vaine satisfaction d'être « un cas », un objet d'intérêt, la douceur d'être brusquement traité avec prévenances, ménagements, admiration, la plasticité de la jeunesse surtout, tout cela contribue à éviter le choc émotionnel, à condition toutefois que l'entourage n'extériorise pas trop ses propres réactions. A cet âge, l'enfant est assez peu sensible aux marques de pitié, parce que, ordinairement objet de condescendance de la part des adultes, la compassion ne le diminue pas à ses propres yeux : elle lui apparaît naturelle, toute semblable à celle dont il bénéficie quand il est malade. Les effets immédiats sur la personnalité varient d'ailleurs beaucoup avec les sujets, comme on doit s'y attendre. Il en est, par exemple, pour qui l'arrivée de la cécité provoque une sorte de prise de conscience du moi :

« Presque simultanément, en même temps que ma cécité, j'ai été ébloui par l'épanouissement d'une vision intérieure, par une sorte de brusque déchirure d'un voile opaque, qui, s'entrouvrant et s'élargissant subitement, en me découvrant des horizons nouveaux, me donnait une précision de pensée, pour moi inconnue jusqu'alors » (1047).

Une telle coïncidence ne peut évidemment que constituer une circonstance favorable pour l'acceptation de l'infirmité par l'enfant (1).

Le cas de l'aveugle-né est tout à fait autre. Si sa cécité est absolue, il vient au monde avec une inaptitude fonctionnelle à percevoir la lumière comme le normal avec son incapacité de détecter les rayons invisibles, les ultra-sons ou les ondes hertziennes. La révélation de la cécité est chez lui progressive,

(1) La négation de la cécité par l'enfant constitue une attitude un peu différente. Nous en reparlerons plus loin (chap. XII, § E).

intuitive et d'origine sociale. Dans un monde d'aveugles, le sentiment d'une anormalité n'apparaîtrait jamais ; au milieu des voyants, il ne naît que peu à peu et est un effet du contact avec les normaux. Tout petit, il entend dire qu' « il ne voit pas clair », qu' « il est aveugle », mais, pour lui, « être aveugle », cela n'a pas plus d'importance qu'« être blond », « brun » ou « grand pour son âge ». Il pressent que cela le différencie des autres, mais, au départ, cela n'a pas plus de conséquence que la couleur de ses cheveux ou les traits de son visage. Il touche ses yeux, comme il touche le pavillon de ses oreilles, mais ne se préoccupe pas davantage de leur usage. D'après miss Eire Clarke (1), ce n'est que vers cinq ou six ans que les enfants des nurseries pour jeunes aveugles commencent à s'intéresser à leurs yeux et à poser des questions sur l'utilité de ces organes (2). Il finit par prendre conscience que sa mère se rend compte à distance de ses attitudes et de ses mouvements, alors que la réciproque n'est pas vraie. Mais il l'admet comme il accepte les autres pouvoirs ou savoir-faire des adultes. Il ne se dit même pas qu'il le fera lui aussi quand « il sera grand », de même qu'il pourra, par exemple, porter un objet lourd : car, entre sa force et celle des grandes personnes, il n'y a que différence de quantité — n'essaye-t-il pas parfois de soulever son papa ou sa maman ? — tandis qu'entre ses aptitudes sensorielles et celle des voyants il y a hétérogénéité qualitative. Tant qu'il n'en aura pas acquis une connaissance abstraite, le jeune aveugle ignore sa cécité (3).

On a discuté sur le point de savoir s'il est opportun de maintenir les jeunes aveugles le plus longtemps possible dans l'ignorance de leur cécité. Dans certaines écoles spéciales (4) la consigne est de ne jamais prononcer devant les élèves les mots « aveugles »,

(1) *Education in the Sunshine Nursery School of Northwood.*

(2) Nous avons vu (chap. III, § A) en examinant les réactions des élèves du jardin d'enfants et des écoles maternelles, que c'est également vers l'âge de 5 ans qu'un petit voyant prend une conscience quelque peu claire de ce qu'est « être aveugle ».

(3) Alors que le mot « aveugle » fait très vite partie du vocabulaire d'un enfant qui souffre de cette infirmité, le mot « cécité » n'est acquis que bien plus tard. Nous avons rencontré des élèves de cinquième moderne de l'Institution nationale des Jeunes Aveugles de Paris qui n'en connaissaient pas le sens. Cela tient peut-être à ce que, en français, « cécité » et « aveugle » n'ont aucun rapport morphologique. Les noms « blindness », « Blindheit » entrent vraisemblablement plutôt dans le vocabulaire des jeunes aveugles anglais ou allemands, à cause de leur parenté avec « Blind ». Longtemps, sans doute sous l'influence du mot *nécessité*, *cécité* n'évoque qu'une vague notion d'*indigence*, de *besoin*, dans l'esprit du jeune aveugle français.

(4) Citons, en France, l'Ecole des Jeunes Aveugles de Toulouse. Cutsforth (*The Blind in School and Society*, chap. I, § 9), en fait grief à certaines écoles américaines.

« ne pas voir clair », ou autres expressions qui risqueraient de leur révéler leur anormalité. On prétend ainsi éviter à l'enfant des souffrances inutiles. Certains aveugles, qui ont connu ce régime dans leur famille, croient y avoir gagné de l'assurance ; nous le verrons plus loin, dans une citation (1). Pour qu'il en soit vraiment ainsi, faudrait-il encore que ces excellentes intentions de la famille ne fussent jamais doublées de surprotection, ce qui est rarement le cas, car les deux attitudes participent d'un même état émotionnel de l'entourage. A la vérité, dans le milieu scolaire du moins, toutes les précautions que l'on prend pour cacher à l'aveugle son infirmité, sont parfaitement inutiles. La plupart des jeunes aveugles arrivent âgés à l'école spéciale, sachant fort bien qu'ils ne sont pas comme les autres et en quoi ils en diffèrent, et que c'est pour cela qu'on les place en une lointaine « pension », alors que leurs frères, sœurs ou petits voisins fréquentent tout simplement l'école du quartier ou du village. Quant à ceux qui sont admis jeunes dans les internats pour aveugles et qui n'auraient vraiment pas conscience de leur état, ils ne sont pas séparés de leurs aînés au point de ne pas en subir l'influence, influence que l'on sait être au moins aussi puissante que celle des maîtres.

Et si l'enfant est élevé dans sa famille, les indiscrétions des tiers se chargent de bonne heure de lever un coin du voile :

« Par une délicatesse touchante, je fus entouré de précautions infinies afin que ma cécité ne me soit pas révélée. Et en évoquant cette période de mon enfance, je ne peux me défendre d'une grande émotion à la pensée, moins de la contrainte de mes parents... que de la discipline que durent s'imposer ma sœur et mon frère, gosses de peu d'années plus âgés que moi pour que je ne sente pas que quelque chose d'important me manquait qu'ils possédaient. Délicatesse touchante, certes, mais précaution illusoire cependant, car si dans les tout premiers temps, elle me procura l'assurance, la sérénité de qui ne connaît pas son infériorité, ce bienheureux temps fut de courte durée ; et les réflexions des étrangers, leur brusque interruption par mes parents affolés, certaines réticences, mille impondérables observés par moi avec d'autant plus d'avidité que j'avais conscience d'un mystère ambiant me concernant, tout cela m'imposa peu à peu l'anomalie, comme une révélation lente — ma révélation, ma découverte — qui devint alors « mon secret » : je savais ce qu'on croyait que je ne savais pas. L'importance tragique du fait lui-même m'échappant complètement à cette époque première, le secret seul m'était précieux. C'était

(1) Cf. également P. Dufau, *Impressions et souvenirs d'une jeune aveugle*, 2e éd., 1876, p. 11.

évidemment une victoire que je savourais, non sans amertume cependant : pourquoi me cachait-on une chose si simple et si peu importante ? » (1007).

« ... Je me rappelle très bien — mes souvenirs les plus lointains remontant à l'âge de quatre ans — que, vers la sixième année, ayant entendu quelqu'un s'apitoyer sur mon sort : « Pauvre petite ! », je pris ma mère à témoin : « N'est-ce pas, maman, je ne suis pas pauvre. » De toute évidence, je ne me trompais pas sur la signification de ce mot : pauvre. Je ne suis pas pauvre, cela voulait dire : je ne suis pas à plaindre. D'ailleurs, me rendais-je compte de l'étendue de mon malheur ? Je savais très bien n'être pas comme ma sœur, par exemple, qui, en classe, lorsque les petits garçons caressaient ma « toison d'or », se levait, et, sous prétexte de me défendre, administrait une claque au délinquant. Mais, trompée par la vision de la lumière, j'oubliais beaucoup que j'étais aveugle, et employais les mêmes termes dont les clairvoyants se servaient autour de moi... » (1055) (1).

Que la prise de conscience de l'anormalité soit intuitive et progressive, comme chez les aveugles-nés, ou que le sujet, frappé plus tard, en ait immédiatement une connaissance conceptuelle, la cécité s'installe chez l'enfant sans crise émotionnelle grave, tant que le contact avec les voyants ne lui en fait pas sentir tout le poids. Dans un livre qui, nous l'avons déjà dit, paraît bien être une autobiographie, Marcel Bloch écrit : « Pierre ne faisait jamais allusion à son infirmité, qu'il semblait toujours avoir subie (2). » Et un autre intellectuel aveugle nous confie : « Dans mon enfance, j'ai joui d'une sorte d'heureuse inconscience, sinon de la cécité, du moins de ce qu'elle signifiait en soi ou pour tout ou partie du public (1032). »

Quand les heurts avec le milieu social ont été évités, par suite de circonstances favorables ou d'une éducation intelligente, la réalité peut ne s'imposer que beaucoup plus tard. Ce fut le cas, par exemple, pour cette fille d'instituteurs, dont nous avons déjà parlé, et qui, traitée normalement par ses parents, par les enfants et les gens du village, ne pensait pas qu'elle n'était pas « comme les autres », et qui, fait plutôt paradoxal, ne s'en rendit compte qu'au moment de son entrée à l'Institution Nationale, au contact de ses pareilles.

Dans les exemples d'égocentrisme notoire, généralement

(1) A noter que la sœur de 1055 était sensiblement moins âgée que son aînée aveugle. Ainsi le sentiment d'une différence est le résultat, non seulement de la constatation d'une possibilité d'observation et d'action à distance, signalée plus haut, mais encore d'une intervention tutélaire anormale et dont la réciproque ne s'avère pas possible.

(2) *Evasion*, chap. IV, p. 26.

préparés par la toute première éducation et affaiblissant le potentiel affectif des relations inter-individuelles, le sentiment d'une différence ne pénètre jamais profondément la personnalité : nous retrouverons les individus de ce type quand nous examinerons les réactions des aveugles adultes.

***

Mais, en général, la révélation affective de la cécité s'insinue dès l'enfance. Même dans les milieux les plus délicats, elle ne peut être épargnée au jeune infirme :

N'avait-il pas deviné ou senti le geste de tant de personnes rencontrées, esquissant la pitié, la douleur ou la crainte, voire même l'éloignement ? Une main posée sur l'épaule, les baisers qui vous étonnent, les mouvements qui sillonnent l'air sans mot dire, les silences qui vous assaillent et qui vous pénètrent, tout cela Pierre l'avait éprouvé cent fois, d'abord sans en rien déduire, puis le remarquant (1).

Les meilleures intentions sont parfois de dangereuses maladresses. L'épisode imaginé par Marcel Bloch, d'une distribution de prix où un ministre parle d' « épaves de la société » devant des jeunes aveugles, serait typique, s'il n'était quelque peu caricatural et forcé. Souvent, c'est en comparant le déficient sensoriel aux normaux, en le louant des efforts qu'il fait pour se hisser au niveau des voyants, et précisément n'être plus une épave, qu'on fait apparaître le sentiment de l'anormalité. Il est des formules d'admiration, telles que « c'est parfait, pour un aveugle », ou « c'est tout de même beau d'arriver à cela sans voir clair » qui terrassent ceux qui en sont l'objet.

Là où règne moins de finesse, la brutalité des réactions des voyants aux naïves velléités d'égalité du jeune aveugle est d'autant plus sensible à ce dernier que, comme nous l'avons remarqué ailleurs, l'éducation de la pension l'a souvent accoutumé à plus de discrétion dans l'expression des sentiments. Combien n'ont véritablement pris conscience de la gravité de leur handicap physique que par les rebuffades auxquelles il les exposait : « Laisse ça tranquille, tu ne pourras pas y arriver ! » ou « Tu vas casser quelque chose », « J'irai plus vite que toi ! », « Il faudra que je recommence derrière ton dos », accompagnées du terrible leitmotiv : « Tu sais pourtant bien que tu ne vois pas clair » ou « qu'il faut voir clair pour faire cela ». Parfois, ce

(1) Marcel Bloch, *Evasion*, Ire Partie, VIII, p. 60.

sont de cruelles blessures d'amour-propre : l'enfant, confiant en son ouïe ou son toucher, se croit autorisé à affirmer, et on récuse son témoignage, lui lançant en pleine face : « Pourquoi soutiens-tu cela, tu sais bien que tu ne peux pas te rendre compte, puisque tu es aveugle. » D'autres essuient de cinglants reproches qui leur rappellent à chaque instant qu'ils sont une charge et un embarras : « Pendant que tu es là à ne rien faire... », « Si seulement tu pouvais nous aider un peu... », « Si je n'avais pas eu à m'occuper de toi, à te conduire... », « On ne peut tout de même pas te laisser seul à la maison, infirme comme tu l'es... » Les euphémismes, les : « Je ne te le reproche pas, mais... », « Ce n'est pas ta faute, mais... », et autres circonlocutions ne donnent pas longtemps le change à l'enfant sur la véritable nature des sentiments qu'engendre son état, en dépit de l'affection réelle qu'on lui peut porter. Il est d'ailleurs des soupirs, des réticences, des signes de lassitude dont, intuitivement, il perçoit assez tôt le sens. Et c'est ainsi que lui est révélé ce que signifie vraiment « être aveugle », et combien cela le différencie des autres bien autrement que la couleur de ses cheveux, la forme de son nez ou sa taille.

Le fait est général. Vraisemblablement, il est fort peu influencé par la forme de la civilisation. Nous n'en prendrons pour preuve que le passage suivant, emprunté à l'autobiographie de Taha Hussein :

Il devinait chez sa mère la tendresse et l'indulgence, il trouvait chez son père douceur et bonté, il sentait chez ses frères une certaine sollicitude dans leurs façons de lui parler, de s'occuper de lui, mais rencontrait parfois chez sa mère une imperceptible nuance de dédain, et, d'autres fois, de brusqueries. Il croyait aussi percevoir chez son père la même nuance de dédain, quelque peu distant, et l'éloignement de temps à autre. De même, la sollicitude de ses frères et sœurs le blessait parce qu'il y voyait une certaine pitié mélangée de mépris. Cependant il ne tarda pas à connaître la cause de tout cela, car il sut que les autres gens avaient quelque chose de plus que lui, et que ses frères et sœurs pouvaient entreprendre des tâches qui restaient au-dessus de ses forces. Il sentait que sa mère leur permettait bien des choses qu'elle lui interdisait, et cela l'irritait. Mais cette irritation se changea bientôt en une mélancolie silencieuse et profonde. Elle lui vint d'entendre ses frères décrire des choses dont il n'avait aucune connaissance. Il sut alors qu'ils « voyaient » ce que lui ne verrait jamais (1).

(1) Taha Hussein, *Le livre des jours*, Ire Partie, chap. III, p. 18.

§ C) Les réactions de l'enfant aveugle au comportement des enfants voyants

Conditionnées par les prédispositions individuelles et soumises à la multiplicité des circonstances ambiantes, les réactions du jeune aveugle au comportement des petits voyants à son égard ne sauraient être uniformes. La réplique primaire, celle dont le sujet prend ordinairement conscience, est cependant assez générale. Elle adopte la forme d'une profonde humiliation, d'un sentiment de diminution, qui laisse une empreinte si marquée que le temps ne réussit jamais à l'effacer complètement :

« Lorsque j'étais enfant, à l'école communale que j'ai fréquentée quelque temps, les autres petits me laissaient constamment seul pendant les récréations. J'en étais très chagriné et humilié » (1016).

Après bien des années, en dehors de toute excitation externe nouvelle, le souvenir abstrait de l'indifférence et des évictions dont il était l'objet dans son enfance, de la part de ceux dont il aurait dû partager les ébats font revivre l'amertume de cette humiliation. L'adulte un peu sensible en éprouve encore un coup au cœur.

« Bien que j'ai maintenant 31 ans, je me souviens toujours que j'avais le sentiment d'être un autre être pendant que mes petits frères s'amusaient avec les enfants du voisinage. J'en étais alors très irrité » (1041).

Le sentiment d'une diminution n'est pas une conséquence immédiate de l'existence du handicap sensoriel. Il est la première émanation du conflit qui surgit entre les velléités biologiques d'affirmation de la personnalité et leur non-satisfaction dans un milieu social qui leur impose des modalités conformes aux possibilités du plus grand nombre, et refuse de s'adapter, même exceptionnellement, aux possibilités individuelles. Directement, le conflit est insoluble, puisque, d'une part, la cécité, en s'installant, ne supprime pas, au début du moins, l'un des pôles, à savoir le vouloir-être vital ; et que, d'autre part, elle engendre et maintient l'autre pôle, à savoir la résistance sociale. Tout le travail psychique inconscient va donc consister à atténuer la violence de ce conflit, soit en ignorant, minimisant ou tournant l'obstacle (réactions de fuite), soit en y adaptant sa conduite (réactions d'ajustement) ; soit en déchargeant, par les soupapes que constituent les réactions agressives et les crises de larmes, le trop-plein d'énergie accumulé devant cet obstacle. Bien entendu,

entre ces types de réponses, il existe des intermédiaires, un même sujet pouvant d'ailleurs réagir différemment selon les circonstances, même lorsqu'il tend plutôt à adopter une forme déterminée de conduite. Ces répliques au comportement des voyants ne sont pas propres aux enfants ; nous les retrouverons chez les adultes, même quand leur cécité est tardive ; nous nous contenterons d'examiner ici, en nous appuyant sur des citations, quelques-unes des nombreuses formes qu'elles prennent chez les jeunes aveugles.

La manière la plus efficace, pour l'adulte, d'esquiver la difficulté, c'est, nous le verrons (chap. XII), de s'intégrer le plus possible au milieu qui lui est adéquat, au monde des aveugles. Les enfants du premier âge n'en éprouvent pas positivement le désir ; ils n'ont pas encore conscience que d'autres partagent avec eux une anormalité qu'ils conçoivent d'ailleurs très vaguement eux-mêmes. Mais dès qu'ils font l'expérience de cette intégration, ils en ressentent immédiatement comme un soulagement, un bien-être, qui tempère pour eux la rigueur du passage du milieu familial à l'atmosphère de la pension, si cruel à d'autres enfants. On se souvient de cette fillette que ses camarades de l'école maternelle décevaient si atrocement : après l'avoir longtemps laissée seule, les petites voyantes lui faisaient croire que sa mère venait la chercher, puis essayaient de la consoler en lui affirmant que « c'était pour rire ». « Pour rire ! écrira-t-elle bien des années plus tard, ah ! non, je ne l'entends pas ainsi, et déjà l'amertume se glisse ! Et c'est sans beaucoup de regrets qu'à cinq ans je laisse cette école pour aller à Larnay » (1) (1057).

D'autres vont s'enfermer de bonne heure dans une attitude orgueilleuse, méprisant et dédaignant, tel le renard de la fable, ce dont ils ne peuvent profiter :

« En général, on me donnait dans les jeux des rôles effacés, mais je dois ajouter que les jeux ne me plaisaient guère, même la poupée. De ce fait, il m'était généralement indifférent qu'on me traitât ou non comme les autres : parfois cependant, j'en éprouvais un gros regret, sans révolte ; mais l'opinion de ceux qui me sont indifférents ayant toujours été pour moi bien secondaire, cette amertume n'était que passagère » (1063).

Même chez de plus humbles, le désintéressement pour ce que l'expérience a révélé inaccessible va s'installer :

(1) Larnay, près Poitiers : Ecole de sourdes-muettes et d'aveugles, tenue par les sœurs de la Sagesse.

« Je prenais part à certains jeux, mais, le plus souvent, les petites filles de l'école où je suis allée jusqu'à dix ans disaient cette phrase : « Elle ne peut pas jouer, elle est aveugle ! » Et cela m'exaspérait. Les autres petites ne venaient pas volontiers vers moi, parce que j'étais trop calme, souvent maussade » (1068).

« Enfant, je ne me suis que très rarement mêlée aux jeux des autres enfants, d'abord parce que je me sentais inférieure (ce n'était pas de l'orgueil, mais un manque d'intérêt pour des jeux qui ne me donnaient que peu de satisfaction) ; je restais donc à l'écart, beaucoup plus par goût que par impossibilité vraie à faire autre chose, mais je ne le regrettais pas, et ne m'ennuyais pas » (1070).

Citons encore Taha Hussein :

« Il se priva ainsi de presque toutes les sortes de jeux, sauf de ceux qui ne lui donnaient pas de peine et ne l'exposaient pas aux moqueries et à la pitié. Le jeu qu'il aimait le plus était de réunir un tas de morceaux de fer dans un coin de la maison, de les assembler, de les défaire et de les battre ensemble. Il y passait des heures et, quand il en avait assez, il suivait les jeux de ses frères avec leurs camarades. Il partageait leurs jeux en esprit, non avec son corps... Cet éloignement du jeu lui fit aimer davantage un autre genre de divertissement : écouter les contes et les légendes » (1).

Il nous faut tout de suite remarquer que, quel que soit le processus de résolution des premiers conflits et d'éviction des conflits futurs (intégration au groupe, repli orgueilleux sur soi-même, désintéressement pour les activités enfantines, etc.), l'existence de la situation conflictante est toujours marquée à l'origine par une réaction émotionnelle (humiliation, irritation, exaspération). Les adultes, se penchant sur leur passé, n'y retrouvent pas toujours ce premier temps. Ils prennent alors l'effet pour la cause, attribuant à « leurs goûts », à « leur caractère » à « leur tempérament », leur indifférence aux intérêts des normaux, alors qu'à l'origine de l'inflexion de leur personnalité intervient vraisemblablement le rejet créateur d'insatisfactions, phénomène social bien connu, remarquable par son caractère de généralité.

Parfois, c'est par contraste que se révèle le dépit par lequel le jeune aveugle répond initialement au comportement des petits voyants. S'il arrive que ceux-ci l'admettent par hasard dans leurs jeux, il en éprouve tout à la fois du plaisir, de la sur-

(1) Taha Hussein, *Le livre des jours*, Ire Partie, chap. IV, p. 23.

prise et une réelle fierté. Ce sont des moments qu'il n'oubliera pas :

« J'en ai toujours ressenti un grand bien-être et une grande joie » (1035).

« Je sentais moins lourdement le poids de mon infirmité » (1025).

C'est pour l'enfant, pour un instant du moins, une vraie réhabilitation à ses propres yeux. Et c'est là un sentiment qui ira jusqu'à commander les affinités électives :

« Je me suis attaché à lui », confesse spontanément un jeune élève de notre Institution Nationale à qui il était demandé de décrire son meilleur ami « parce que, malgré ma vue faible, il ne m'empêche pas de jouer avec lui, comme certains faisaient » (1102).

Quoi qu'on en puisse penser, le souci de recouvrer la vue n'est pas une préoccupation constante du petit aveugle. N'est-il pas significatif de constater qu'il puisse le désirer, non pas tellement pour ce que la vue apporte, mais pour ce qu'elle évite.

« Je souhaite voir clair pour ne pas être délaissé par mes camarades et être comme les voyants » (1103).

Rejeté par les garçons, dont les jeux réclament une grande indépendance motrice, le petit aveugle se tourne volontiers vers les filles, sans doute parce qu'elles se montrent plus tendres, plus maternelles, plus accueillantes, mais aussi parce que leurs activités, plus sédentaires, le mettent moins en état d'infériorité. Les raisons qui, un peu plus tard, écarteront l'adolescent aveugle de la jeune fille voyante et qui éloigneront celle-ci de celui-là n'existent pas encore.

« Étant enfant, je jouais presque toujours seul dans la boutique de mes parents, généralement à des jeux sédentaires (construction au moyen de morceaux de bois et de clous, jeux se rapportant au commerce ou à la locomotion), parfois aussi à des jeux ambulatoires (train et même toupie) et dans lesquels j'arrivais à trouver assez d'intérêt pour ne pas souhaiter de partenaires. Sauf à un âge mal précisé et par conséquent assez tendre, je ne souhaitais nullement me mêler aux ébats des petits voisins qui jouaient devant la porte. De rares incursions que j'avais faites dans leurs jeux ne m'avaient pas engagé à renouveler la tentative, non qu'on m'eût mal accueilli, mais parce que l'intérêt de la partie me paraissait trop faible ou m'échappait. Certains de ces enfants venaient quelquefois jouer avec moi dans la boutique, mais je n'ai qu'un souvenir vague de ces réunions et ne sais plus à quoi elles se passaient. A leur compagnie, je préférais de beaucoup celle d'une fillette de 14 ou 15 ans qui, je crois, me racontait des his-

toires et me chantait des chansons. Vers 8 à 10 ans, je voyais parfois (1) des enfants se planter devant la porte et me regarder jouer dans un silence où il me semblait discerner une surprise un peu hébétée ; alors je rougissais, souhaitant l'éloignement de ces inquisiteurs, et quand il ne se produisait pas assez vite, je cessais de jouer et disparaissais dans l'arrière-boutique » (1031).

Ainsi, du rôle de protecteur, l'aveugle passe insensiblement à celui de perpétuel protégé et s'en accomode parfois fort bien. Si, sous la poussée de l'âge, ont pu germer quelques velléités de sevrage, bien vite il se produit une régression vers un besoin de sentiments maternels.

« A l'ordinaire, je m'amusais bien tout seul... Permettez-moi d'ajouter un mot à l'éloge de plusieurs petites filles de ma génération : c'est peut-être parce que mes yeux sont restés beaux qu'elles ne m'ont jamais tenu à l'écart de leurs rondes enfantines, et je souhaite que plus d'un témoignage vienne corroborer le mien, parce qu'enfin la nature a mis en germe dans le cœur de la femme cette fleur de généreuse bonté qui s'épanouit d'âge en âge pour la plus grande joie des déshérités » (1006).

Tous ceux qui ont connu cette compensation à leurs déboires en conservent un souvenir ému, au point de garder pieusement au fond de leur mémoire le nom de celle qui consentait à les accepter :

« A 10 ans, quand j'ai perdu la vue, les autres enfants me fuyaient, pour ne pas jouer avec moi et être mon guide, excepté la petite Adèle Durand » (1015).

Ceux qui n'ont pas encore savouré cette présence protectrice l'appellent parfois de tous leurs vœux :

« Je serais content d'avoir une petite sœur : elle s'occuperait beaucoup de moi dans la vie » (1104).

On a surtout vu dans la tendance à la sédentarité constatée chez bon nombre d'enfants aveugles une conséquence immédiate de leur état physique (2). D'autres auteurs (3) ont fort judicieu-

(1) Le sujet cité avait conservé de vagues perceptions visuelles lui permettant de distinguer des ombres, des silhouettes, la couleur des tabliers, etc.

(2) « L'enfant aveugle est, par sa situation, condamné à un état de calme et d'inaction qui semble en général antipathique à l'enfance... » (Dufaut, *Des aveugles*, I, p. 1). « Ce sont des enfants qui arrivent souvent à l'âge de raison sans *avoir jamais couru* ; je dirai presque qu'ils ne savent pas courir » (*ibid.*, p. 3). Les premiers éducateurs des aveugles ne concevaient même pas que les récréations pussent être employées à de joyeux ébats. Guillié dans son *Essai sur l'instruction des aveugles* (3e éd., 1820), consacre bien tout un chapitre aux « jeux des aveugles » (IIIe Partie, chap. XXV, p. 258), mais il y est uniquement question de jeux sédentaires (cartes, échecs, etc).

(3) Cf. notamment P. Villey, *Pédagogie des aveugles*, chap. II, § I, II et V.

sement insisté sur le rôle joué par l'entourage dans cette inflexion de la personnalité. Pour notre part, nous pourrions multiplier les citations telles que la suivante qui confirment la tenace persistance dans l'esprit des voyants de l'image d'une cécité condamnant ceux qu'elle frappe à un constant repli sur eux-mêmes :

« La mère de mon beau-père, rude paysanne, n'admettait pas que j'eusse pour le jeu le même goût qu'ont tous les enfants : elle m'aurait voulue, à 9 ans, assise tout le jour, un tricot entre les mains » (1055).

La peur des accidents est très souvent à l'origine de ces coercitions parentales, mais elle n'en est pas le seul mobile. Aux réactions de rejet de la part des enfants voyants, les parents, invoquant la charité ou la nécessité, répondent parfois par des impératifs qui tendent à imposer le jeune infirme. Dès que celui-ci prend conscience de la gêne qu'il apporte au milieu des petits voyants, il s'en trouve d'abord fort humilié, puis, pour échapper à cette pression émotionnelle, il s'efface de lui-même — « J'aime mieux rester à la maison... Je n'ai pas envie de jouer... Je n'aime pas jouer », dira-t-il. Mais, d'autres fois, ce sont les adultes qui, se mettant à la place des petits normaux, partagent leurs sentiments et lèvent la difficulté en détournant l'aveugle de ses désirs.

« J'ai toujours préféré la compagnie des grandes personnes à celle des enfants. Dans certaines conditions, pourtant, j'aurais aimé faire comme tout le monde. Ma mère n'a jamais voulu, pour ne pas *embarrasser* ceux qui auraient eu à s'occuper de moi, et mon sentiment était que les choses devaient être ainsi, puisque je n'étais pas comme tout le monde, et, le premier moment de contrariété passé, je n'y songeais plus » (1056).

Le goût des aveugles pour le calme et la sédentarité n'apparaît pas toujours comme immédiatement lié à la cécité, aux incapacités de déplacement qui lui sont inhérentes ou aux appréhensions que ces dernières inspirent à l'entourage. Elle est aussi une conséquence, directe ou indirecte, des conduites d'éviction adoptées par les adultes, une réaction de fuite à ce comportement hostile à l'égard du diminué physique. Comme nous venons de le lire dans notre dernière citation, le jeune aveugle se réfugie volontiers dans la société des adultes. Les conduites de surprotection parentale dont il est l'objet dans les premiers mois de sa vie et par la suite l'y prédisposent évidemment, mais cette propension ne se trouve souvent que renforcée par l'attitude de rejet manifestée à son égard par les enfants de son âge. Si ses parents lui réservent un traitement particulier favorable — car

il se peut aussi qu'il soit rejeté par eux — il y a beaucoup de chance pour qu'il acquière les traits de caractère de l'enfant unique, même s'il a des frères et sœurs. D'autre part, le contact constant avec les grandes personnes va lui donner de bonne heure une apparence de maturité foncière qui confirmera la gravité, également apparente, de son visage. En fait, cette maturité n'est souvent que verbale : il parle « comme une grande personne », parce que, presque uniquement livré à son auditivité dans sa sédentarité, il enregistre les formes verbales des adultes et les reproduit avec plus ou moins de psittacisme. Nous verrons ailleurs combien le verbalisme constitue pour les aveugles une réaction de compensation.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la rencontre chez les jeunes aveugles de réactions du type « soupapes » qui visent à réduire la tension créée par l'insatisfaction de leurs désirs les plus naturels et par l'hostilité de l'entourage à l'égard de l'anormal. Nombreux sont les garçons qui avouent avoir répondu par « une grande irritation », de « formidables colères », la « correction des coupables », etc., non seulement aux interventions agressives de leurs camarades (moqueries, abus de confiance, brimades), mais également aux propos, manœuvres et ruses ayant pour but de les tenir à l'écart. Les filles ne sont pas exemptes des répliques violentes, mais elles s'orientent plus volontiers vers les « longues bouderies », et nous avons vu précédemment comment, chez elles, la personnalité se trouve davantage et peu à peu infléchie vers un orgueilleux isolement et un désintéressement quasi complet vis-à-vis des activités normales. Mais les jeunes aveugles ne se contentent pas toujours d'une détente par la colère ou la fuite.

Leur infériorité les pousse parfois à des réactions d'allure plus nettement agressive, que l'entourage est prompt à qualifier de « méchanceté foncière », quand il ne saisit pas le mécanisme de leur genèse. Tout en confirmant les remarques que nous venons de faire sur la rareté des rapports entre enfants aveugles et enfants voyants, sur la joie qu'éprouvent toujours les premiers quand les seconds consentent à les admettre parmi eux, les deux citations qui suivent montrent de quelles armes sont amenés à user les déficients pour compenser l'infériorité de leurs moyens d'action.

« Je garde un très bon souvenir de mes camarades d'enfance voyants avec qui j'étais ravie de jouer. Ils étaient généralement assez compréhensifs, à peu d'exceptions près ; je dois même avouer qu'il m'arrivait parfois de n'être pas très bonne avec eux, mais nous ne nous tenions pas longtemps rancune. Ils auraient certainement mieux mérité de

ma part, mais c'est au moment des disputes que je sentais davantage mon infériorité sur eux, car, forcément, on s'occupait toujours moins de moi ou pas de la même façon. Et puis, comme généralement celles-ci étaient suivies de batailles, je ne parvenais quelquefois pas à y prendre part autant que je l'aurais désiré. Cela me semblait sans doute déshonorant de ne pas rendre une gifle reçue et, lorsque je ne pouvais me venger moi-même, je le faisais en faisant gronder mes camarades » (1074).

« Les enfants voyants avec lesquels je jouais en dehors de mon frère et de mon cousin qui me traitaient comme une voyante, sont fort peu nombreux et pas très intelligents. Je me souviens qu'un jour, au cours d'une dispute, une petite fille m'a griffée. Une dame qui passait s'est arrêtée, a grondé l'enfant en lui disant que, puisque j'étais aveugle, on ne devait pas me faire de mal, et que je n'avais pas tort. Or, précisément, j'avais tort » (1063).

Ainsi, pour se défendre, l'aveugle, comme tous les faibles, n'hésite pas, au besoin, à recourir à de petites lâchetés, recherchant l'alliance des forts, parents ou protecteurs plus âgés. La logique des sentiments ignore les contradictions, ou plutôt il n'y a pas de logique des sentiments. Le subconscient suit la voie la plus propre à donner l'avantage, à rétablir l'équilibre. La cause même du déséquilibre, à savoir, ici, l'infirmité, va devenir une arme. L'enfant, abdiquant les revendications les plus profondes de son être frustré, acceptera que la cécité soit prise en considération, et fera appel à cette pitié qu'à d'autres moments il repousse avec violence.

§ D) Les conditions d'ajustement de l'enfant aveugle à son milieu

Si difficile que soit l'assimilation du jeune aveugle au monde de son âge, elle n'est pourtant pas impossible, puisque certains parviennent à la réaliser. Cette assimilation peut être la conséquence de circonstances favorisantes, soit externes, soit inhérentes au sujet, mais elle résulte surtout de la nature des réactions du petit aveugle à l'attitude de ses camarades.

Parmi les circonstances externes qui, fortuitement, facilitent l'adoption du déficient, figure — nous avons eu l'occasion d'en parler déjà — le prestige dont jouissent ses parents du fait de leur situation sociale, de leur fortune, de l'existence d'une relation de dépendance (employeur à employé, par exemple) entre les parents du jeune aveugle et les familles des petits voyants du voisinage. S'est également révélée efficace la présence d'un frère,

généralement d'un frère aîné, qui, ayant lui-même adopté l'infirme — condition essentielle qui n'est pas toujours réalisée, nous le savons — fait de son acceptation par les autres la condition implicite de sa propre participation à leurs jeux, se chargeant de compenser les infériorités de l'infirme, le défendant au besoin, s'il est maltraité ou simplement mal compris. Dans d'autres cas, une espèce de collaboration s'établit, comme pour ce petit aveugle qui avait réussi à s'attirer la considération des enfants du village en jouant de la flûte pour les faire danser. Il s'agit là, d'ailleurs, d'une compensation personnelle et univoque, plutôt que de vraies relations basées sur l'égalité et la réciprocité. En fait, les circonstances précédentes, indépendantes ou presque, des qualités du sujet, ne sont, comme nous l'avons dit, que favorisantes. On a l'impression qu'elles seraient sans effet si le dynamisme propre du sujet n'en constituait le concomitant.

Pour mieux faire saisir la valeur des diverses attitudes que peut adopter un jeune aveugle en réplique au comportement de ses camarades, prenons un fait vécu, emprunté à l'un de nos correspondants.

« Un de mes camarades, nous confie celui-ci, m'emmenait à la recherche des noisettes. Il en mangeait beaucoup et m'en donnait fort peu » (1029).

En face d'une situation de ce genre, que peut-il advenir ? Ou l'aveugle ne s'en aperçoit réellement pas ; ou il s'en rend parfaitement compte, mais ne le laisse pas voir ; ou bien, s'en apercevant, il refoule l'émotion qu'il en ressent, et affecte même de prendre la chose par son bon côté ; ou encore, il s'en irrite ouvertement ; ou encore, prenant une saine conscience de son infériorité, il en accepte les conséquences sans émotion, quitte à en faire son profit pour tenter de compenser son handicap. A chacune de ces diverses réponses, le voyant réagira d'une certaine manière, et, de la nature de ces réactions, dépendra finalement l'attitude générale qu'il adoptera.

Ignorer par aveuglement qu'on abuse de ses infériorités, ou feindre, par timidité ou par calcul, de ne pas s'en apercevoir, n'est pas, semble-t-il, pour le déficient, une condition nécessaire de son agrégation au groupe des normaux. Cette attitude tend plutôt à confirmer dans l'esprit de ces derniers l'image de son anormalité, image qui s'oppose précisément à son assimilation. L'affectation de la bonne humeur n'est pas plus efficace, car l'enfant est prompt à déceler si l'on fait « contre mauvaise fortune bon cœur ». Par contre, l'absence de réactions émotionnelles spontanées de

décharge, à caractère « asocial » (accès de colère, repli ostensible sur soi-même, éloignement volontaire), paraît bien être une condition essentielle de cette assimilation. Mais ce n'en est qu'une condition négative. En général, c'est plutôt par une supériorité compensatrice quelconque d'ordre physique ou intellectuel que le jeune aveugle s'impose.

« Quand j'étais petit, mes camarades voyants étaient généralement aimables ; quelques-uns plutôt prévenants ; ils savaient que, lorsqu'ils se moquaient de moi, je trouvais le moyen de les saisir et de leur administrer une bonne « tournée » : j'avais la force et j'usais de ruse » (1034).

Un tel jeu n'est d'ailleurs pas sans comporter quelque péril : tout échec est dangereux, non seulement parce qu'il donne prise au ridicule inhibiteur, mais qu'il risque de détruire la confiance en soi. Il suffit parfois d'une réaction initiale heureuse, presque d'un coup de chance, pour révéler aux voyants et à l'aveugle lui-même les possibilités d'action que laisse la cécité, et décider de l'adoption de celui-ci par ceux-là.

« J'avais 7 ans ; je tenais en main une boîte remplie de billes. Un gamin se détache de la bande d'espiègles qui jouaient non loin de moi et, de sa menotte frappant un coup sec au-dessous de la mienne, envoie rouler à terre contenant et contenu. Il fut moins prompt à déguerpir, et d'instinct le rattrapant, je lui prouvai ce dont je me sentais capable. Et les rieurs ne furent pas pour lui » (1006).

Citons encore :

« Lorsque j'étais petit, si je m'en souviens bien, je crois avoir eu des rapports tout à fait normaux avec mes petits camarades voyants. Mais je dois confesser, car cette question fit surgir brusquement dans ma mémoire certains faits, que quelquefois les prises de contact étaient difficiles, et qu'à plusieurs reprises, j'ai dû procéder à l'élimination de certains compagnons, soit sous l'influence de ma famille qui ne me voyait pas traiter comme elle désirait que je le sois, soit de ma propre initiative. A dix ans, j'ai dû bruyamment interrompre une partie de cartes, parce qu'un de mes partenaires, sous-estimant ma mémoire des cartes tombées, trichait en remettant plusieurs fois de suite la même bonne carte. Je l'ai exclu du cercle de mes relations habituelles, et je me souviens que cette décision, que d'ailleurs j'ai un peu trop claironnée, m'a fait bénéficier d'une auréole de perspicacité et de probité certainement un peu surfaite.

« Une autre fois, un jeune ami d'une douzaine d'années, j'en avais onze, provoquait les rires d'une foule de gosses, en se plantant devant moi, grimaçant et gesticulant. Comment ai-je deviné ses contorsions ? Je ne sais plus, mais toujours est-il que je l'ai rossé d'importance aux grands applaudissements de l'assistance... Que les foules sont changeantes !... A dater de ce jour, je n'ai plus rien remarqué d'offensant à mon égard,

et j'ai constaté que, le fait s'étant répandu et ébruité bien au delà de ce que j'aurais pu prévoir, l'attitude de mes camarades était empreinte de plus de franchise, et reflétait des sens admiratifs qui, si j'avais eu des dispositions spéciales à la vantardise et à la prétention, m'auraient sans aucun doute possible, rendu insupportable. Et pourtant, je dois avouer qu'en mon âme et conscience, j'étais très fier de moi, très heureux de pouvoir — malgré ma cécité — qu'à de très rares moments seulement je sentais peser sur moi, en partageant normalement des jeux ordinaires, me sentir à égalité avec les autres enfants de la rue.

« Mais, avec le recul du temps, en examinant tout cela de plus près, puis-je assurer que je n'ai pas été aidé à mon insu dans un cas, par un frère, par une sœur, par un camarade un peu plus avisé que les autres ? C'est un point d'interrogation difficile à résoudre, les éléments en sont aujourd'hui dispersés, et force m'est de faire uniquement appel à mes souvenirs et à mon jugement rétrospectif. Quoi qu'il en soit, je conserve d'excellentes impressions de mes anciens rapports avec les jeunes voyants, et bien qu'on pourrait peut-être un jour me prouver que de discrètes et amicales interventions m'aient facilité la tâche, je reste convaincu, et en cela je ne pense pas m'avancer dans la sotte vanité, qu'il me revient à moi seul, une très grande part de mérite dans les succès que j'ai remportés à cette époque. Et maintenant, si j'avais quelque velléité d'oublier les faits de cet heureux temps et de vouloir diminuer la considération que mes anciens camarades avaient pour moi, en parlant avec eux, quand le hasard les remet en ma présence, j'éprouve une grande satisfaction et une très grande fierté en constatant qu'à l'évocation de nos souvenirs communs, nous nous plaçons tout naturellement sur un plan absolument égal » (1047).

La meilleure manière de faire oublier son infirmité, nous avons eu déjà l'occasion de le souligner (notamment chap. V, § D), est avant tout de ne pas en faire supporter les conséquences à l'entourage (cf. aussi XI, B). L'enfant aveugle qui a réussi à se faire accepter est celui qui a su s'ajuster aux autres et n'a exigé d'eux aucun effort apparent d'adaptation à ses seules possibilités.

Citons encore :

« Je ne cherchais jamais à imposer le jeu qui me convenait ; au contraire, j'étais content de m'initier à un nouveau jeu. Je préférais perdre toutes mes billes, plutôt de demander qu'on changeât de jeu... J'ai l'impression que mes camarades ne pensaient pas à mon infirmité. Leurs jeux étaient les miens, et leur sollicitude n'allait pas toujours jusqu'à me prévenir du danger d'un obstacle ; leur pitié ne les empêchait pas d'abuser parfois de mon infériorité, mais je pense qu'ils ont servi ainsi à ma formation intellectuelle, en mettant sans cesse mon observation en alerte, dans la crainte de quelque supercherie, d'ailleurs pas méchante, dont la découverte m'était agréable et rehaussait mon prestige auprès de mes jeunes camarades » (1040).

Revenons encore à 1047 cité longuement plus haut :

« Dès mon retour de l'hôpital, comme auparavant, je me suis mêlé aux jeux de mes frères, de mes sœurs et de mes camarades. Ma force physique, sans être extraordinaire, était souvent bien supérieure à celle de bien des enfants de mon âge ; la puissance de concentration d'idées, plus grande chez nous que chez les voyants, me donnait assez de « roublardise » pour organiser les seules parties où j'avais quelque chance de briller. Pour les jeux — je n'invente rien, d'anciens camarades voyants récemment rencontrés s'en souviennent — on me recherchait, on m'attendait. Comment, dans ces circonstances, pouvoir supposer un seul instant qu'aucun de mes compagnons de jeu, frères, sœurs ou camarades, ait pu avoir l'idée de se croire mon ange tutélaire ? » (1047).

A première vue, on pourrait penser que les deux sujets que nous venons de citer ont réalisé leur ajustement par des voies différentes et en quelque sorte opposées, 1040 cherchant surtout à s'adapter à ses camarades voyants et à tirer parti de son infériorité même, 1047 essayant plutôt d'entraîner les siens dans l'orbite de ses possibilités personnelles. A la vérité, cette dernière attitude n'est qu'une attitude de départ, un peu conventionnelle, et 1047, fatalement, devait tenir compte de la supériorité dont jouissaient ses compagnons, même dans les jeux où lui-même n'était pas trop handicapé. On ne conçoit pas qu'un aveugle puisse longtemps maintenir l'intérêt dans une partie où tous les joueurs voyants seraient contraints de se transformer en Colin-Maillard pour aligner leurs chances sur celles du partenaire le moins favorisé. Dans les deux cas envisagés plus haut, le facteur principal d'assimilation paraît bien avoir été l'ascendant intellectuel, condition de toute adaptation à la vie pratique, et peut-être aussi une expérience préalable, une connaissance de la vie et des activités ludiques des petits voyants. Il faut souligner, en effet, que 1047 a vu complètement jusqu'à 8 ans, et 1040 partiellement jusqu'au même âge.

Chapitre IX

RÉACTIONS DES AVEUGLES ADULTES AU COMPORTEMENT DES VOYANTS A LEUR ÉGARD

Toutes les manifestations, conscientes ou inconscientes, extérieures ou intimes, de la réponse de l'aveugle au comportement du voyant ont un substratum affectif qui les déclenche, les accompagne, leur survit. Les faits qui nous paraissent être les révélateurs de cette résonance affective, nous les avons classés d'après les comportements des voyants (témoignage de pitié, prévenances, préjugés sur la cécité) vis-à-vis desquels ils constituent une réplique ou une parade. Mais, nous l'avons dit, l'attitude des voyants en face de la cécité est un complexe dont, seules, les nécessités de l'analyse justifient la dissociation des éléments. Il en va de même des distinctions que nous établissons ci-après entre les diverses réactions des aveugles adultes. La réaction à la pitié, par exemple, se rencontrera à propos d'une prévenance, si l'aveugle croit sentir dans cet acte une condescendance qui l'humilie. Au contraire, c'est contre le « préjugé » qu'il s'élève, si cette délicatesse bienveillante lui apparaît comme ne participant que d'une méconnaissance de ses possibilités physiques ou mentales.

Nous ne ferons donc de distinctions entre les réactions à la pitié, aux prévenances, aux « préjugés », d'une part, les manifestations extérieures (verbales, mimiques ou motrices) et les retentissements intimes et secrets, d'autre part, que dans la mesure où chacune de ces formes présente quelque chose de particulier, qui n'existe pas ou qui se révèle moins nettement dans une forme voisine.

§ A) Réactions à la pitié

Un premier fait est manifeste, qui ne surprendra pas : de tous les sentiments exprimés à propos de leur infirmité, celui que les aveugles repoussent avec le plus de force, c'est la pitié. Elle leur est « intolérable ».

« La pitié est une chose absolument humiliante, injuste, odieusement grossie dans ses manifestations extérieures, et lourde, lourde à porter. Quand elle s'exprime, ma rage contenue ne trouve pas sur l'instant les mots qui l'extérioriseraient, ma physionomie devient volontiers renfrognée, et je me détourne instinctivement pour ôter cette douloureuse sensation des paupières vides et des yeux morts » (1048).

Comme on doit s'y attendre, la parade revêt deux formes, en apparence opposées, mais tout aussi anti-sociales l'une que l'autre. Ou bien elle s'extériorise en ripostes nettement agressives ; ou bien elle se cristallise en une sorte de repliement sur soi-même. Entre ces deux pôles, les documents que nous allons produire vont révéler des intermédiaires et des oscillations. La réplique varie en qualité et en intensité, selon les circonstances, le tempérament, l'âge, le milieu, l'expérience personnelle, etc., mais à la source il y a toujours le même fait : l'anomalie que constitue la cécité dans une société de voyants.

Nous pourrions citer bien des témoignages de réactions violentes, d'allure anti-sociale. Nous choisissons le suivant, non parce qu'il est le plus caractéristique, mais parce qu'il émane d'un aveugle distingué, cultivé, issu de ce qu'on est convenu d'appeler « une bonne famille », ce qui élimine les facteurs milieu et éducation pour ne laisser subsister que le coefficient spécial de sensibilité imputable à la cécité :

« Je cheminais seul, vers l'âge de vingt ans, lorsque je crus découvrir dans les propos de deux passants des marques excessives de pitié à mon endroit. Alors, exaspéré, je me suis lancé à fond de train à travers les innocents interlocuteurs et je les ai séparés en me faisant passage entre eux. Les bonnes gens n'y ont rien compris, et vite, je m'aperçus de mon erreur, car évidemment ils ne parlaient pas de moi et n'avaient même pas remarqué mon infirmité : ils se demandèrent si j'étais fou. Je m'excusai de mon mieux sous je ne sais plus quel prétexte » (1032).

Ceux qui ne se maîtrisent pas ne sont pas toujours aussi agressifs. Gestes de mauvaise humeur, haussement d'épaules, signes d'impatience, d'agacement, de révolte, sont pourtant leurs réactions ordinaires, tandis qu'un « regard de reproche »,

un « visage qui se ferme » traduisent encore le mécontentement chez quiconque a appris à se dominer.

« Quand cela est possible, je feins de ne pas entendre, j'essaye de penser à autre chose, ou bien je parle pour ne rien laisser paraître ; mais ma physionomie me trahit, je dissimule mal la peine que je ressens » (1068).

« Plus que tout, la pitié amène des réactions violentes, se manifestant extérieurement par une contraction du visage, une impulsion musculaire, une réponse verbale enfin, dont le ton, les termes, ne sont pas toujours mesurés par la plus délicate éducation » (1045).

Par effet de contraste, les réactions mimiques sont d'autant plus remarquables et remarquées que beaucoup d'aveugles, on le sait, se distinguent par un visage inexpressif, par la sobriété des gestes et la raideur corporelle. Quant aux manifestations verbales, elles vont, selon les tempéraments, du simple éclat de rire, de la boutade, aux invectives. Celui-ci (1042) dans le but « de donner une leçon », réplique par ce qu'il appelle « des plaisanteries éducatives, des réflexions amusantes qui punissent ou éduquent ». Il va même jusqu'aux réparties injurieuses :

« Un aveugle ! psalmodie-t-on en le croisant. — Un imbécile ! un idiot ! », répond-t-il en écho, sur le même ton larmoyant.

Un autre, justement fier de gagner largement sa vie, en dépit de sa cécité, joue sur les mots :

« Oh ! le pauvre homme ! », s'exclame un passant. « Voulez-vous que je vous prête 100 francs ? » réplique-t-il (1022) (1).

Bien que les aveugles le nient parfois et estiment que les sens qui leur restent les renseignent suffisamment sur le monde extérieur, il faut reconnaître que la cécité isole. Le fait de ne pas voir conduit inconsciemment, non point à se persuader que l'on n'est pas vu (un peu de réflexion détruit vite cette illusion), mais à oublier qu'on est constamment observé et à agir en conséquence. Faut-il chercher là, sinon la cause, du moins une explication de la fréquence chez l'aveugle des réactions extérieures violentes ? Il serait intéressant, de ce point de vue, de comparer son attitude à celle des autres diminués physiques (sourds-muets, nains, bossus boiteux, grabataires) qui sont aussi l'objet de la pitié du public, mais qui réagissent peut-être d'une façon moins expressive, parce

(1) Voir d'autres exemples de réponses amères et agressives dans l'article intitulé Sans lumière et signé L. H. (*La canne blanche*, Bruxelles, 1er janv. 1955).

que davantage accoutumés à refouler, du fait que, voyant, ils se voient vus. Un facteur particulier entre ici en ligne de compte : au premier regard de pitié d'un tiers, le diminué physique qui jouit de la vue regarde à son tour la personne qui le plaint, ce qui suffit souvent à faire cesser les manifestations ostensibles de pitié. Il n'en est pas de même, cela va de soi, pour l'aveugle (1). De toutes façons, il est bien certain que si ce dernier pouvait contrôler immédiatement l'effet qu'il produit, il se maîtriserait davantage et prendrait plus d'empire sur ses gestes, sa mimique, ses réflexions. Ceux qui ont derrière eux un assez long passé de voyant devraient tout naturellement être informés de cet effet et en tenir compte. Il ne semble pourtant pas que la cécité tardive incline à plus de prudence. Et même, les réactions des aveugles-nés sont peut-être moins vives. Sans doute, cela tient-il à l'accoutumance, à l'apathie, à un moindre pouvoir d'expression, la véhémence verbale subsistant seule. L'usure de la capacité de visualisation, au fur et à mesure que croît le nombre d'années de cécité (2) est également à considérer ici, en ce sens qu'elle rapproche de plus en plus les réactions de l'ancien voyant de celles de l'aveugle-né.

L'oreille de l'aveugle est surtout sensible à la vulgarisation de l'expression. Or, précisément, par un singulier hasard linguistique, le mot « aveugle » sonne mal. On peut se demander si la laideur du signe verbal n'est pas une résultante de la laideur de l'objet signifié. Il y a ainsi dans la langue des mots bien expressifs que quelques personnes se chargent de rendre plus expressifs encore (3). C'est ainsi que certains prononcent : un « aveugle » avec un « eu » long, ce qui a le pouvoir d'exaspérer grandement

(1) C'est un autre problème que de rechercher si les autres diminués physiques sont les objets d'autant de pitié que les aveugles. On se moque d'un bossu, d'un boiteux, d'un sourd plus souvent qu'on ne le plaint. La chanson et la comédie s'en emparent davantage.

C'est ce que Cocteau exprime dans *Les parents terribles* lorsqu'il écrit : « L'aveugle fait pleurer ; le sourd fait rire », et ailleurs (*Sélection Littéraire. Académie du Disque français*, 1956) : « Le sourd est un personnage de comédie. L'aveugle est un personnage de tragédie. Rien à faire contre cette convention qui inverse les rôles, en ce sens que le sourd est plus triste que l'aveugle. »

(2) Cf. P. Villey, *La persistance des images visuelles dans la cécité*, *op. cit.*, notamment § VII.

(3) Dans son roman *Silbermann*, J. de Lacretelle note cette influence de la prononciation. C'est Silbermann qui parle : « Chez tous, même chez ceux qui n'ont pas de haine, nous devinons à leur regard, à un certain air, une arrière-pensée qui nous blesse. Mais, tiens ! ne serait-ce que dans la manière dont on prononce le mot « juif » ? Ah ! tu n'as jamais remarqué... les lèvres avancent en une moue méprisante pour accentuer la première syllabe, puis, faisant glisser la seconde, reviennent vite en arrière comme afin d'expulser sans se souiller. Ce mouvement, j'ai appris à le reconnaître et à le déchiffrer, afin de voir sur les lèvres de tous ceux qui me regardent : « C'est un jû-if... Il est jû-if... »

l'infirme. Dans la vie sociale, les mots ont un potentiel affectif, une valeur, au sens que les peintres donnent à ce terme, qui varie avec la situation respective des interlocuteurs. Fait remarquable, par exemple : l'appellation d'aveugle choque les aveugles lorsqu'elle émane d'un voyant, elle passe inaperçue dans les conversations entre aveugles. C'est un signe d'intégration au groupe (1).

Nous avons vu (chap. II, § A) comment la cécité servait tout naturellement de principe de classification sociale, faisant passer au second plan tout autre signe distinctif. Les aveugles s'insurgent contre cette création d'un groupe qu'ils qualifient volontiers d'arbitraire et d'artificiel (2). A-t-on la délicatesse de ne pas prononcer devant eux le mot « aveugle » alors qu'on serait fondé à le faire, cela les touche. Une jeune fille (1074) se souvient par exemple, avec émotion que, à l'oral du brevet élémentaire, une examinatrice, parlant d'elle et de ses compagnes, a dit : « Les petites pensionnaires. » Elle s'indigne au contraire, intimement, et ouvertement, lorsqu'elle le peut, contre les habitudes qu'elle rencontre dans sa propre école spéciale : elle est choquée que, dans un établissement où l'on devrait pourtant connaître la psychologie des pensionnaires, le personnel de service dise couramment : « Les aveugles... Nous conduisons les aveugles... », alors qu'il serait aussi précis de dire : « Les élèves », puisque ceux-ci sont tous privés de la vue.

Pourtant, en général, l'aveugle n'apprécie guère les précautions oratoires que le voyant prend devant lui dans le but d'alléger, croit-il, le poids de la cécité. « Votre confrère », « votre congénère », « votre collègue », va-t-on jusqu'à dire. Et parfois même les périphrases sont plus baroques encore : « Votre adversaire », « votre coréligionnaire ». Ces « cocasseries » — comme les qualifie un de nos correspondants (1011) — sont le signe de l'embarras que le voyant, à la première rencontre surtout, éprouve devant l'aveugle, cet être d'un autre monde. Elles ne provoquent chez ce dernier que le sourire, le silence, un haussement d'épaules, selon l'humeur du moment ou les circonstances, la présence ou l'absence d'un tiers notamment. Bien loin de lui faire oublier sa cécité, elles la lui rappellent au contraire bien plus que le mot aveugle, lorsque, du moins, celui-ci est prononcé avec simplicité. Quand nous avons parlé de la révélation de la cécité (VIII, § B), nous avons vu

(1) Sur cette intégration, voir plus loin, chap. XII.

(2) « Les aveugles ne constituent pas une classe », c'est le titre même que Pierre Villey donne au § 1 du chap. XVII de son *Monde des aveugles* (voir table analytique). Sur le même sujet, voir M. de La Sizeranne : *Les aveugles par un aveugle*, Ire Partie, chap. III, pp. 48-49.

ce qu'il faut penser de ces écoles spéciales où il est interdit de prononcer devant les élèves les mots : « Aveugle », « cécité », « voir », etc.

L'expression « non-voyant », employée par quelques interlocuteurs ou écrivains bien intentionnés, ne paraît pas moins hypocrites aux intéressés, qui, en parlant d'eux-mêmes, préfèrent dire « atteints de cécité ». C'est précisément le terme porté sur les certificats signés par les oculistes : heureux hasard de rédaction, ou preuve que tout médecin est en même temps doublé d'un psychologue. Dans les milieux où l'on coudoie la cécité, on sait en général de quelle discrétion il faut l'entourer. A cet égard, la formule adoptée par l'Association Valentin-Haüy, pour le libellé des bons à présenter dans les grands magasins qui consentent des réductions aux aveugles, est remarquable : *Le Président... certifie que M.... est dans les conditions requises pour bénéficier de la réduction de 10 % accordée aux membres participants de l'Association Valentin-Haüy.* Le mot « aveugles » n'est pas directement prononcé ; il ne figure que dans le titre de l'œuvre *Association Valentin-Haüy pour le Bien des Aveugles.*

L'aveugle n'aime pas non plus s'entendre traiter d'infirme. Un infirme, dans son esprit, c'est un impotent, quelqu'un qui connaît des entraves motrices. Fait curieux : le mot « infirmité » le choque moins, et il accepte volontiers que la cécité soit classée parmi les infirmités (1). Il repousse également le vocable « anormal », qui fait trop penser aux arriérés, aux faibles d'esprit. Il ne l'accepte que s'il est accompagné de l'épithète « sensoriel ». Il admet également assez volontiers l'expression « déficient visuel ».

§ B) **L'attitude devant les prévenances**

En face des prévenances, l'aveugle ne réagit pas tout à fait comme il le fait devant la pitié. Cela tient à la nature différente de ces deux comportements des tiers à son égard. Dans le cas de la pitié, le sujet qui manifeste ce sentiment est passif, alors qu'il est actif dans le cas des prévenances. La pitié vraie n'a pas pour fin d'agir sur son objet ; elle ne s'extériorise pas nécessairement. C'est un sentiment, un état d'âme qui existe, même si son objet l'ignore. Les prévenances, au contraire, ont pour but une action directe sur la personne physique. Elles ne sont pas, en général, purement verbales, ne se limitent pas à des avertissements, à

(1) La récente loi du 2 août 1949 fait une distinction entre « aveugles » et « grands invalides civils », mais c'est pour des raisons pratiques, non pour des raisons psychologiques.

des conseils donnés à distance ; elles tendent à inhiber l'activité personnelle de leur objet ou à l'influencer dans tel ou tel sens, tout en lui laissant cependant la liberté d'obéir, de suivre ces conseils ou de n'en point tenir compte. « Faites attention !... Prenez garde !... Descendez !... Tournez ! » Elles vont plus loin ; elles se traduisent pas des interventions corporelles qui ont le caractère d'une contrainte : prendre par le bras, soulever, aider à manger, à s'habiller, etc.

Il est pourtant des prévenances qui n'impliquent pas la présence de leur objet et ne se manifestent par aucune contrainte actuelle sur ce dernier. Par exemple, ordonner les meubles de façon qu'ils ne gênent pas la circulation de l'aveugle, exclure d'un menu les plats présentant quelque difficulté pour lui (poisson, volaille). Mais ces prévenances ne s'en imposent pas moins à l'aveugle, il doit les subir et, en ce sens, elles conservent un caractère coercitif.

De plus, les sentiments exprimés à propos de la cécité sont, en soi, inutiles à l'aveugle ; ils ne lui apprennent rien sur son état, et même, au lieu de l'aider à le supporter, n'aboutissent qu'à lui en faire sentir le poids. En ce sens, leur action est pessimiste, destructrice de forces vitales. Les prévenances, au contraire, veulent être positives, répondre à un besoin réel, compenser une infériorité.

La plupart des aveugles se plaignent du caractère inadéquat, de la maladresse et de l'inefficacité de l'assistance qu'on veut leur apporter. Chaque voyant a ses idées à lui, non seulement sur la manière de s'y prendre avec un aveugle, mais encore sur la technique que ce dernier doit suivre dans les diverses circonstances de la vie pratique. Ses idées participent de l'image générale qu'il se fait de la cécité (v. chap. II) et n'en sont qu'une application tout à fait conséquente. Aussi, tout naturellement, tend-il à les réaliser et même à les imposer. Veut-on aider un aveugle à descendre ou à monter un trottoir, on le soulève sous les épaules, on le retient vigoureusement, au point qu'il n'arrive plus à poser le pied à terre. Dans la rue encore, au lieu de le laisser à sa guise faire un détour, à distance convenable des murs qui servent de stimuli à son sens des obstacles, on croit bien faire en le poussant contre les maisons, sans prendre garde au danger que représentent leurs saillies ; ou bien on l'écarte de son chemin, on le plante au milieu d'un espace vide, dépourvu pour lui de repères, en lui criant dans l'oreille : « Tout droit maintenant ! » Dans un salon, alors qu'il suffirait de poser discrètement sa main sur le dossier d'une chaise pour que surgisse immédiatement dans son

esprit l'image qui lui permettrait d'utiliser convenablement ce meuble, on le saisit à la fois par les deux avant-bras, on le pousse à reculons, au risque de le faire tomber à la renverse, lui, et le siège qui se dérobe sous la poussée.

Toutes ces pratiques, et beaucoup d'autres, ne réussissent qu'à paralyser les mouvements de l'aveugle, à le rendre maladroit, là où il ne le serait peut-être pas, si on lui laissait toute son aisance, toute sa liberté d'action. Aussi réagit-il assez vivement, se dégageant, essayant de reprendre son indépendance, manifestant son mécontentement, par de l'humeur ou du ressentiment.

« Quand une prévenance excessive me gêne en voulant m'aider, ce qui est hélas, trop fréquent, j'ai un premier mouvement de défense, qui tient sans doute moins au souci de conserver mon indépendance et de ne pas paraître en état d'infériorité qu'à celui d'échapper à la bonne volonté paralysante qui m'offre son assistance. Ma physionomie et mon maintien doivent laisser voir alors, au moins en partie, le désir que j'ai de retrouver ma liberté, bien que je fasse toujours effort pour ne pas le laisser paraître et pour montrer au contraire à celui qui veut m'aider que je lui sais gré de sa charité, bien qu'elle soit maladroite » (1031).

Lorsqu'il y a refoulement, l'acuité des réactions est mesurable par la grandeur de la contrainte que l'aveugle doit s'imposer pour ne pas les extérioriser.

« C'est un sentiment bien humain que l'antipathie que l'on ressent vis-à-vis des personnes dont les prévenances excessives et les attentions exagérées vous agacent et vous obsèdent. Il me faut bien souvent faire un assez violent effort sur moi-même pour ne pas les envoyer promener » (1047).

Le contact prolongé avec les aveugles n'apprend pas toujours à connaître leurs besoins véritables, tant sont profondément enracinés les préjugés sur la cécité. Tous les aveugles souffrent de la sujétion que représente la nécessité d'avoir recours à un guide. Lorsque celui-ci, après plusieurs années de services souvent très dévoués, n'a pas encore compris comment conduire un aveugle, c'est, pour ce dernier, le sujet de réflexions amères, résidus de réactions extérieures étouffées par nécessité : il est si facile de vexer quelqu'un qui se croit indispensable, inconsciemment imbu de sa supériorité ; il est si nécessaire de le ménager quand il pourrait vous laisser dans un cruel embarras :

« J'ai parfois pour me conduire une bonne dame âgée, très dévouée, mais à laquelle, depuis six ans, je suis à peine arrivée à faire comprendre qu'elle ne doit pas, dans une foule surtout, me faire passer devant elle.

C'est ce qu'elle fait le plus souvent. Comme j'hésite, heurtant une chaise, une personne, elle me pousse devant elle : « Mais marchez donc, puisque « je vous tiens ! » Oh ! comme je voudrais que, pour quelques minutes seulement, les rôles soient changés : alors, à mon tour, je la pousserais pour qu'elle se rende compte de l'effet produit » (1057).

Pourtant, même lorsqu'elles sont inadéquates à leur objet et persistent dans la vie en commun, les prévenances sont mieux tolérées que la pitié et l'incompréhension :

« Si les vexations émanent d'un inconnu, l'effet en est vite oublié ; il s'agit, pensons-nous, d'un être de milieu social très inférieur. Dans le cas contraire, la mauvaise impression persiste assez longtemps, car rien ne blesse plus l'amour-propre qu'une compréhension insuffisante de notre moi. Les prévenances excessives, surtout si elles sont faites avec une certaine discrétion, nous froissent bien moins. Plus que le toucher, l'oreille est notre œil. Les actes blessent parfois, les paroles davantage. Nous nous efforçons de saisir la première occasion de montrer l'inutilité de l'aide apportée » (1045).

Les attentions qui s'adressent au corps seraient-elles donc moins douloureusement senties comme signes de diminution que les paroles de compassion qui vont droit à l'âme ? Une telle théorie de l'acceptation des prévenances impliquerait l'érection consciente ou inconsciente d'une échelle de valeur : en bas, la personnalité physique ; en haut, le moi intellectuel et moral, le moi pensant, élément constitutif principal du concept d'homme. Il est bien certain que l'aveugle admettrait plus légèrement les secours d'autrui sur le plan physique s'il se sentait davantage pris en considération en tant qu'homme. Après tout, accepter l'aide d'un tiers n'a en soi rien d'humiliant ; la maman, poussant sa voiture d'enfant, qui se place sous la protection de l'agent ou d'un passant pour traverser la chaussée, l'intellectuel, l'artiste, l'homme d'affaires, qui s'en remettent à des mains amies ou vénales du soin de les décharger de mille petites besognes matérielles, ne se sentent pas pour autant diminués. Je connais un aveugle, organiste de talent (1029) qui ne coupe jamais sa viande lui-même, parce que son maître, lui représentant quelle valeur prennent les doigts d'un musicien, lui interdit un jour de se servir d'un couteau. Agir ainsi, c'est sans doute se singulariser, mais c'est se singulariser comme artiste, ce qui ne peut être qu'honorable. Reste à savoir, pour le problème qui nous occupe, à qui exactement s'adressait le professeur, à l'aveugle ou à l'artiste ; autrement dit : mettait-il lui-même en pratique sa recommandation, la prodiguait-il aussi à ses élèves voyants ?

Reste à considérer également si un témoin des attentions particulières dispensées à notre organiste en trouvera spontanément la raison dans les exigences de l'art ou dans celles de la cécité.

En effet, l'aveugle qui serait tenté de se comparer à un être normal pour justifier à ses propres yeux les prévenances qu'on a pour lui, ferait bon marché de la différence qui, en l'occurrence, existe entre lui et l'être normal : ce dernier accepte, sollicite même, l'assistance d'autrui, sachant bien que, s'il le voulait, il pourrait s'en passer, et sachant également qu'on n'éprouve aucune pitié pour sa dépendance, alors qu'il est impossible à l'aveugle d'en penser autant. Même lorsque les prévenances ne sont accompagnées d'aucune expression de commisération, l'aveugle ne peut oublier, sinon par accoutumance, qu'à leur source, il y a la pitié, et qu'elles constituent, en soi, un geste de pitié.

Aussi, si l'aveugle a plus d'humilité devant les prévenances que vis-à-vis de la pitié crûment exprimée, c'est qu'il a conscience qu'elles répondent souvent pour lui à un besoin. La preuve, c'est qu'il s'insurge contre elles quand il croit pouvoir s'en passer ou qu'elles mettent trop en lumière son infériorité. Au contraire, il les accepte quand elles lui sont utiles, il les appelle même quand leur absence risquerait de lui faire commettre des gaucheries bien autrement révélatrices de cette infériorité. A table, par exemple, surtout chez autrui, il est particulièrement tolérant, parce que là — nous en reparlerons — ses procédés de suppléance ses moyens d'action, sont moins utilisables, parce que non socialisés.

« Les prévenances excessives dont je suis entourée m'agacent bien parfois, car elles nous amoindrissent aux yeux des autres — on est déjà trop porté à nous croire impotents. Pourtant, je dois avouer que ces prévenances sont parfois justifiées : à table, par exemple, je ne me débrouille pas assez seule, surtout quand je suis dans un milieu où l'on ne me connaît pas et où il me semble qu'on doit me regarder » (1063).

« Lorsqu'un voyant se montre d'une prévenance excessive à mon égard (à noter qu'au lieu d'aider, cela gêne souvent beaucoup), je me dégage le plus rapidement possible en le remerciant machinalement et avec l'intention de lui montrer que la cécité n'empêche pas de bouger comme tout le monde. J'évite, en dégageant mon bras d'une main qui le serre et le soulève, de faire un mouvement brusque, et je dis, par exemple, une phrase comme : « Merci, monsieur ou madame, vous êtes « bien aimable, cela va maintenant aller très bien. » J'ai la sensation très nette que ma physionomie, surtout le sourire, exprime autant d'ironie que de remerciements. Une fois libre, je pense : « Cette personne « est vraiment stupide de croire qu'on ne sait rien faire sans y voir, « même pas marcher ; mais au fond, elle est certainement persuadée

« que, si elle perdait la vue, il faudrait la traiter comme elle me traite « moi-même... » Je pardonne plus facilement à quelqu'un qui, malgré mes protestations, coupe ma viande, épluche mes fruits ; si l'on m'offre de me servir — et on le fait presque toujours — j'accepte chaque fois, trouvant beaucoup plus ennuyeux de renverser quelque chose ou de faire une tache, que d'accepter tout simplement une aide. Mais, à la maison, je me sers toujours moi-même. Si, par exemple, on m'offre de cirer mes chaussures ou de brosser mes vêtements, je refuse aussi, et là, surtout si je ne suis pas à la maison » *(id.)*.

Citons encore une page qui nous semble résumer assez bien l'attitude pragmatique que la plupart des aveugles adoptent à l'égard des prévenances.

« Leur pitié [la pitié des voyants] m'est souvent pénible parce qu'elle me replace parfois brutalement devant une infirmité lourde de conséquences. Les prévenances excessives dont je peux être l'objet me peinent parfois, car elles prouvent le peu de connaissance que les voyants ont de nous. Jamais cependant, je ne laisse échapper le moindre geste de mauvaise humeur, afin de ne pas décourager la bonne volonté de ceux qui, si souvent, simplifient nos moindres actions. Il m'est revenu souvent que l'attitude de certains aveugles laissait croire que le secours d'autrui les blessait. Hélas ! pour une fois où nous pourrions nous tirer d'affaires seuls, dix fois nous sommes gênés. De cette gêne, je souffre cruellement en songeant que mon hésitation, un petit accident même, deviennent la base des conclusions de tous ceux qui peuvent m'observer. Les aveugles doivent donc être accueillants à tous secours et prêcher en toute occasion que l'assistance des voyants allégerait le poids des incommodités attachées à la cécité » (1040).

La logique des sentiments n'en est pas à une contradiction près. C'est ainsi qu'un même aveugle peut se plaindre de n'être pas traité comme tout le monde et éprouver parallèlement quelque amertume, sinon du manque d'égards, du moins de l'incompréhension de ses vrais besoins.

« ... Les prévenances excessives ou maladroites sont souvent bien horripilantes. Vous vous heurtez dans un obstacle : « Attention ! vous « dit-on après, il y a une voiture ! — Vous êtes trop aimable, je vous « remercie, je m'en suis bien rendu compte ! » Je m'efforce de sourire le plus naturellement du monde et je passe mon chemin sans hâte ni humeur apparente...

« A table, il faut du pain, du vin, de l'eau. Y en a-t-il ? On pourrait tout mettre à portée de main, ou pour le moins toujours à la même place : mais chacun se sert et repose au hasard sans penser... « Je vais vous « verser à boire, monsieur. » Il me mettra trop de vin, mais refuser ? Je ne sais retrouver les objets et si je commets une maladresse, elle sera d'autant plus remarquée et appréciée défavorablement » (1048).

§ C) L'attitude devant les préjugés

Quand on interroge un aveugle sur les difficultés que la vie lui réserve, à coup sûr il parle « des préjugés dont il a à souffrir », « des préjugés dont il est la victime », « des préjugés qui entourent la cécité », « des préjugés qui entravent ses moindres projets, le gênent dans l'exercice de sa profession », etc. Qu'entend-il donc par « préjugés » ? Étymologiquement, un préjugé est une idée déduite *a priori* d'un concept (celui de cécité, par exemple) — plus ou moins confus — émise, reçue, colportée telle quelle, sans avoir été passée au crible de la réflexion, confrontée avec l'expérience. Cette définition n'implique pas que l'idée soit vraie ou fausse en soi, l'expérience ou le raisonnement pouvant la confirmer ou l'infirmer. A ce compte, seraient déjà des préjugés tout ce que nous acceptons sans l'analyser, sans le contrôler, et notamment les opinions toutes faites sur la cécité, les occasions que nous avons de les vérifier étant tout de même rares, en raison de la faible proportion des aveugles.

Mais, dans son acception courante, le mot « préjugé » est synonyme d'erreur, d'erreur traditionnelle (préjugés d'ordre moral ou scientifique), ou partagée par un groupe (préjugés de classes). Par son origine, son mode de diffusion, sa finalité, son usage, le préjugé est chose sociale. De plus, une opinion n'est qualifiée de préjugé que par celui qui en souffre, rarement par celui qui en bénéficie ; le terme implique que l'opinion en question a une résonance affective chez qui en est l'objet, et comporte pour lui des conséquences pratiques, généralement défavorables. Son sens est péjoratif ; il y entre du mépris, parfois de la haine.

Dans la bouche ou sous la plume des aveugles, c'est bien ainsi que le mot est employé. Pierre Villey lui-même ne l'entend guère différemment quand il écrit (1) : « Faire le siège d'un préjugé est une longue opération », ou quand il parle (2) de « faire accepter ces aveugles vrais à un public prévenu par les préjugés que la littérature avait toujours propagés », ou encore de la « résistance au préjugé » (3).

Nous l'avons déjà souligné : bien que cela ait été parfois difficile, nous nous sommes efforcés dans la première partie de cet ouvrage consacrée à l'attitude des voyants, de ne pas pro-

(1) P. Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, XIII, p. 156.
(2) *Ibid.*, p. 157.
(3) *Ibid.*, p. 157, Cf. également *ibid.*, chap. III, § IV, p. 41.

noncer le mot « préjugé ». Quand un voyant se fait une opinion quelconque sur les aveugles, il ne la considère pas comme un préjugé. C'est à l'aveugle qu'elle apparaît comme telle ; celui-ci ne se demande pas si elle a un fondement objectif ; il la croit déduite *a priori* du concept de cécité ; il ne lui vient pas à la pensée que ce concept, qu'il qualifie d'artificiel, pourrait bien, en partie, n'être que le résumé, le souvenir émoussé de toutes les observations que le voyant, au cours des siècles, a pu faire sur les aveugles. L'attitude de l'aveugle vis-à-vis de ce qu'il appelle les préjugés n'est d'ailleurs pas uniforme. Elle va de l'indifférence à la révolte, en passant par le souci d'une « mise au point » tout naturellement intéressée.

Que la cécité soit entrevue comme une prison, comme une tombe, comme une injustice céleste ou sociale ; que les cécités tardives soient estimées plus effroyables que les cécités de naissance ; que l'aveugle soit toujours gai, qu'il soit nécessairement triste, sérieux, concentré, doué d'une profonde vie intérieure, au gré des opinions, etc., voilà qui le trouble assez peu. Il ne prend même pas la peine de détromper le public, tant tout cela lui paraît d'une importance mineure. Il se contente de sourire, de hausser les épaules, à la rigueur. Il prend davantage au sérieux la croyance en une cécité génératrice de déficience physique et mentale : il y voit trop la cause des prévenances exagérées et excédantes dont on l'entoure.

« L'erreur la plus commune des personnes qui accompagnent un aveugle dans ses promenades est de se figurer que, ne voyant pas, il a besoin d'un soutien physique (1)... » « Il est étrange de voir combien il y a de personnes qui pensent sincèrement que la cécité diminue les facultés intellectuelles d'un individu, alors que généralement elle accroît ses aptitudes mentales (2)... »

L'auteur de ces lignes écrivait en faveur des aveugles de guerre anglais. Trop d'ironie, trop d'humeur risquait de ne pas être compris, et de décourager les bonnes volontés qu'il se proposait précisément d'éclairer. Les réactions spontanées des aveugles ne sont pas aussi modérées ; il s'y mêle souvent une pointe de révolte, bien que, à l'égard de ce genre de préjugés, elle soit moins vigoureuse qu'à l'égard de la pitié ostensible et des attentions intempestives. En soi, le préjugé est une attitude intellectuelle du voyant. L'aveugle y répond par une attitude intellectuelle. Tant

(1) Sir Arthur Pearson, *Victory over Blindness* (1919), chap. I.
(2) Id., *ibid.*, chap. XII, p. 221.

que le voyant ne passe pas à l'acte, le préjugé est considéré comme inoffensif et n'est combattu que par le raisonnement, la démonstration, l'exemple, selon un procédé sur lequel nous reviendrons (voir plus loin, § D).

« Nous les subissons plus aisément [sous-entendu : que la prévenance et la pitié] : c'est souvent pour nous le cas, non négligeable, de nous extérioriser en donnant des indications qui, presque toujours, intéressent le voyant, en lui laissant quelque chose d'utile aux aveugles » (1045).

Certes, se sentir dégradé dans l'esprit d'autrui est toujours pénible. Mais la rébellion ouverte ou secrète éclate surtout quand le préjugé se traduit par des paroles, des gestes coercitifs, générateurs de contrariétés.

Laisse-moi faire, n'essaye pas de faire cela, puisque tu ne vois pas... Ne t'entête pas, tu ne peux pas te rendre compte... Comment pouvez-vous soutenir telle chose puisque vous ne l'avez pas vue...

Tous les aveugles ont entendu de telles réflexions. Ce doute, ce manque de confiance dans leurs capacités, dans leur témoignage, dans leur pouvoir de connaître le monde extérieur et d'agir sur lui leur est infiniment cruel.

Que de ressentiments, que d'aigreur naissent de là :

« Les voyants ont peu ou pas de confiance en notre savoir. Ils ont toujours eu vis-à-vis de moi un esprit critique ou moqueur qui m'a fait beaucoup de chagrin et rendu méfiant à leur égard... Ils sont trop égoïstes, surtout les riches arrivistes. Ils ne sont que peu charitables et ne le sont pas en rapport avec leur fortune, mais par orgueil. Les bourgeois moyens et les ouvriers sont plus charitables et ont ma sympathie, ma reconnaissance, mais beaucoup ont la méconnaissance des aveugles cultivés. Pour eux, la privation de la vue rend incapable de tout travail manuel. Quand je m'aperçois de cette opinion, j'ai un visage de colère et de l'amertume dans le cœur. Quelques-uns sont narquois : j'en suis froissé ; je rage, mais je ne suis jamais haineux » (1015).

En face de ce manque de confiance, les aveugles peu combattifs — et les plus intelligents, les plus réfléchis sont plus exposés que les autres à le devenir — les peu combattifs deviennent timides, abandonnent la lutte, s'exposent aux entreprises des gens sans scrupules. Ceux que leur tempérament porterait à se rebeller se sentent désarmés et perdent leurs moyens.

« Mon impression dominante et générale en face du voyant est qu'il n'attache aucune espèce de prix à nos actions, à nos paroles, et ce doute me met souvent dans une position inférieure. S'il est assez

peu scrupuleux, comme cela arrive, il abusera de la situation particulière et, le sachant, je n'y pourrai rien. Cela résume d'ailleurs assez bien la position du fort vis-à-vis du faible, et c'est aussi un peu la même chose » (1048).

Ainsi, le manque de confiance de la part d'autrui aboutit à convaincre l'aveugle d'une infériorité qui n'est pas toujours réelle et engendre précisément le manque de confiance en soi.

Quand l'aveugle a le sentiment qu'il va se heurter contre un mur de préjugés, que l'opinion des voyants est trop solidement assise pour être modifiée, il renonce à persuader, préférant croire qu'il se trouve en présence d'une personne « bornée », que de rechercher les raisons foncières de cette incompréhension. La découverte d'une infériorité intellectuelle en son partenaire lui tient lieu d'explication et le relève à ses propres yeux. Alors, il méprise l'adversaire, se tait, à moins qu'il ne mette toute son ingéniosité à le confondre. Cette dernière attitude est surtout l'apanage des cécités récentes, tant est inhibitrice, à la longue, la conscience de l'immutabilité du préjugé fondamental que révèle un complet manque de confiance. Écoutons parler un aveugle de guerre :

« Pour ce qui a trait aux préjugés, j'ai pris le parti de renoncer à les combattre chaque fois que j'ai l'impression que je vais perdre mon temps à parler dans le désert. Mais, si je peux prouver au voyant qu'il a tort, et cela d'une manière irréfutable, alors je fais l'impossible pour triompher. C'est ainsi que, pendant que j'étais à l'école de C., je dis un matin à Mme G. : « Il y a des souris dans ma chambre — Pensez-« vous, me répondit-elle, ce sont des idées que vous vous faites. » Persuadé qu'il m'était possible de faire la preuve de ce que j'avançais, dans le courant de la journée, je me procurai un petit piège. Le soir, la chasse commença. Le lendemain matin, j'avais capturé cinq souris que je fis voir à Mme la Directrice.

« Au Phare, où j'ai travaillé à l'imprimerie pendant 14 ans, j'eus un jour le désagrément de constater la disparition d'un billet de 1 000 francs qu'on m'avait enlevé de dans mon portefeuille. Je me plaignis à la direction : « Êtes-vous bien sûr qu'on vous a pris ce billet ? « Ne serait-ce pas vous, sans vous en rendre compte, qui l'auriez perdu « par hasard ? » J'étais convaincu que non, et j'eus beau l'affirmer, on ne me crut pas. Cela ne me surprit pas outre mesure, car, en pareil cas, beaucoup de voyants auraient agi de même » (1023).

***

Comme il fallait s'y attendre, c'est sur le terrain professionnel que le manque de confiance provoque une crise douloureuse. Le préjugé d'une cécité qui paralyse, joint à celui d'une infirmité

qui isole du monde extérieur, incline à faire penser que l'aveugle peut se contenter d'une vie végétative. Cette erreur de psychologie sert inconsciemment de principe à une certaine typhlophilie dont ceux qui devraient en être les bénéficiaires parlent avec beaucoup d'amertume. Les aveugles aspirent tous à vivre une vie normale, pleine, indépendante. Vivre « comme tout le monde », c'est le grand mot, la grande aspiration, et peut-être, pour eux, le secret du bonheur. Pierre Villey, en conclusion d'une enquête à laquelle il s'est livré, n'hésite pas à affirmer que la cécité est oubliée quand l'aveugle arrive à se créer une situation par le travail : « Chez ceux qui sont parvenus à ces résultats, l'adaptation au milieu social ne comporte plus de heurts en général que de loin en loin. Leur entourage s'habitue à les considérer peu à peu comme des êtres normaux, et là est le remède essentiel aux douleurs comme aux difficultés de la cécité (1). »

L'aveugle, rouage inutile ; une activité professionnelle réduite, subordonnée à des dons exceptionnels, presque surnaturels, ou à des conditions favorables bien déterminées (sédentarité, automatisme des mouvements, aide d'un tiers) ; le travail, simple passe-temps ; etc. (cf. II, C) : voilà pourtant les images, les idées contre lesquelles viennent buter les plus persuasives des démonstrations et l'exemple le plus édifiant. Pour l'aveugle qui a dû faire un gros effort en vue de son adaptation, rien n'est plus décevant, plus déprimant.

« Je sens que tout le monde trouverait naturel que je sois enfermé dans un hospice. Pourtant, je fais un peu de tout : accord, rempaillage, brosses ; je tiens des bals. Aussi, j'en suis profondément peiné et découragé » (1016).

Le préjugé de l'incapacité professionnelle, simple corollaire de la croyance en une déficience motrice et mentale, concomitant obligatoire de la cécité dans l'esprit du voyant, n'intervient pas seul. Sans quoi, les musiciens devraient bénéficier sans restrictions du « préjugé favorable » de la musicalité naturelle de l'aveugle. Mais toute la gamme des impressions qu'engendre la vue d'un aveugle (cf. II, B) est là, sous-jacente, paralysant ceux qui, intellectuellement, lui reconnaissent des aptitudes. Les intéressés en font chaque jour la pénible expérience. Parmi les aveugles, ce ne sont pas tellement ceux qui exercent la profession de musiciens qui parlent de ce « préjugé favorable », ou, s'ils le signalent, ce n'est que pour en marquer les limites, pour souligner

(1) *Le Monde des aveugles*, chap. XVII, § VII, p. 348.

les contradictions du public. C'est là la conclusion que leur suggère leur expérience personnelle.

Les uns, n'apercevant pas clairement comment l' « aveugle » peut éclipser à ce point le « musicien », ou n'osant pas se l'avouer, en éprouvent une grande amertume :

« Je suis professeur de musique. Pourquoi arrive-t-il que, dans une localité où il n'y a pas de concurrence, j'ai des élèves qui me restent fidèles, et que, s'il vient quelque voyant qui enseigne la musique, les nouveaux élèves vont à lui et non point à moi ? Préjugé révoltant et impossible à vaincre. Pourquoi ? Égoïsme, étroitesse d'esprit et vanité. Nous sommes les parents pauvres qu'on prend quand on n'en a pas d'autres. Pourtant, mes élèves m'aiment bien. Alors ? » (1044).

Les autres dont le pessimisme n'est peut-être que de la perspicacité, ne se posent plus de questions. Plus un aveugle a conscience de sa valeur artistique, plus il est contraint de chercher dans le facteur cécité l'unique cause des difficultés qu'il rencontre. Voici, par exemple, ce qu'est amené à penser un des plus qualifiés d'entre les musiciens aveugles, Premier Prix du Conservatoire de Paris, après une vingtaine d'années de confrontation de ses capacités avec les exigences de la clientèle d'une petite ville :

« Ou un aveugle inspire la pitié, ou il est une espèce de phénomène, capable de se conduire seul, capable d'être un artiste, un savant ; mais, devant la grande majorité, il reste l'être mystérieux, quelquefois même suspect, dans le bon sens du mot, c'est-à-dire pas comme tout le monde, impénétrable et avec lequel on ne communique pas complètement. Dans quelle mesure les aveugles sont-ils victimes de préjugés ? Je ne le sais exactement. Certains préjugés leur ont été un bénéfice : les aveugles bons musiciens, bons accordeurs. Je crois, hélas ! que le public s'instruit et commence à entrevoir nos points faibles. La musique se complique et les musiciens se multiplient... Aussi, je crois le *Louis-Braille* (1) téméraire lorsqu'il envoie les aveugles à la conquête du monde. Il me semble bien optimiste... » (1034).

Les aveugles intelligents et observateurs finissent par se rendre compte de l'importance accordée par le public à l'aisance, à l'allure générale, à tout ce qui rapproche l'aveugle du voyant, en regard des qualités proprement professionnelles. C'est par là qu'ils arrivent à abattre la muraille des idées préconçues.

« Telle personne qui n'aurait pas voulu me confier les études de piano de son fils me vit un jour, sans même que j'en eusse le moindre

(1) C'est le titre du périodique en points saillants que fonda Maurice de La Sizeranne, en 1883, et qui sert encore de lien entre tous les aveugles de France.

soupçon, jouer du piano dans une petite séance récréative : « Je n'aurais « pas cru, avoua-t-elle, que Mlle X..., eût tant d'aisance au piano... » L'année dernière, étant organiste accompagnatrice, j'avais pour chef immédiat un jeune vicaire qui marqua d'abord beaucoup de répugnance à m'employer, puis beaucoup de méfiance et même une certaine hauteur. Tranquillement, sans éclat, par le seul fait de mon exercice, je lui en imposai si vite qu'il ne tarda pas à changer complètement jusqu'à me demander avis » (1055).

§ D) La propagande par la parole et par l'action

Ne pouvant systématiquement fuir la société des voyants, l'aveugle essaye de faire la preuve qu'il est, au fond, l'égal de chacun des membres de cette société. Consciemment ou inconsciemment, il emploie pour cela deux procédés : la démonstration verbale, l'exemple.

Le fait est à peu près général. Lorsque, sous l'influence de l'âge notamment, le feu des manifestations impulsives de défense s'est éteint ou ne fait plus que couver sous la cendre, presque tous les aveugles tentent d'expliquer, suivant une expression courante parmi eux qu' « ils ont davantage besoin d'aide et de sympathie que de pitié ». Par aide, ils entendent une assistance efficace et normale (par exemple, « leur procurer du travail ») et non ces interventions intempestives qu'ils repoussent à l'égal des manifestations de pitié, parce qu'elles n'en sont qu'une forme. Du plus fruste au plus cultivé, chaque aveugle est, à sa manière, un propagandiste. Tous les écrits de Maurice de La Sizeranne et, sous certaines réserves, la partie typhlologique de l'œuvre de Pierre Villey ne sont qu'un savant effort de réhabilitation psychologique et sociale de l'aveugle (1). A noter en passant, que pour chercher à atteindre ce but, plus simplement même pour en éprouver le besoin, il fallait être aveugle, penser et sentir en aveugle : les écrivains voyants qui ont vraiment aimé les aveugles et entrepris de les faire connaître (2), n'ont pas poussé aussi loin. Mais cette propagande écrite n'atteint qu'un public restreint, composé d'hommes d'œuvres et de personnes cultivées ; et, même dans cette direction, elle a besoin d'être fréquemment renouvelée. Les derniers ouvrages de M. de La Sizeranne remontent à plus de quarante ans, et, à mesure que le temps passe, le

(1) Avant eux, Alexandre Rodenbach, élève d'Haüy, grand-oncle du poète Georges Rodenbach, répondant à Diderot et au Dr Guillié, avait écrit une *Lettre sur les aveugles faisant suite à celle de Diderot* (Bruxelles, 1828), qui représente, à notre connaissance, la première tentative de ce genre.

(2) Citons, en France, Dufau, Guadet (voir ces noms à la bibliographie).

cercle de ceux qui les ont lus se rétrécit. Le nom de l'auteur est de moins en moins connu. Je n'ai pas de statistique à fournir à cet égard, mais de multiples sondages me permettent de l'affirmer. Les courants d'opinion s'amortissent, s'ils ne sont entretenus, soit à leur source par le promoteur, soit en cours de route par les adeptes. C'est une préoccupation que doivent avoir constamment présente à l'esprit tous ceux qui veulent faire triompher une cause.

Or, il n'est de meilleurs adeptes que les bénéficiaires eux-mêmes. Tout naturellement, chaque aveugle est amené à faire siennes les idées du mouvement amorcé en faveur de son émancipation par Valentin Haüy au XVIII[e] siècle. Le comportement des voyants à son égard, la pitié, les prévenances, les préjugés dont il est l'objet jouent le rôle d'excitateur dans le déclenchement de ce réflexe de défense que constitue chez lui le constant souci d'édifier le public sur son propre compte ou sur le compte de ses semblables. Plus l'aveugle est mêlé à la vie sociale, plus il a d'occasions de se faire connaître, et plus il en ressent le besoin. C'est le cas, par exemple, de celui qui circule seul dans une grande ville, qui coudoie beaucoup de monde et est exposé à recevoir les services de passants appartenant à tous les milieux. Dans sa réponse à notre questionnaire, 1013 nous a donné un compte rendu détaillé de 25 années d'expérience du public parisien (1). Nous en extrayons les passages suivants, qui nous paraissent propres à illustrer le mécanisme du comportement de l'auto-propagandiste aveugle :

« J'ai l'habitude d'entrer en conversation, quand cela est possible, avec la personne qui m'a offert son service ; après le temps qu'il fait, le meilleur moyen est la profession ; vous en avez sans doute fait l'expérience et vous devez savoir le grand intérêt qu'on en tire, tant pour la connaissance des choses que pour celle des caractères. Mais c'est aussi un excellent moyen pour mettre la personne à l'aise : au lieu de se croire en présence d'un être inconnu, elle a tout de suite l'impression qu'un aveugle pense et parle comme tout le monde, surtout quand on a déjà quelques idées sur la profession en question ou quand on sait poser des questions qui témoignent de beaucoup d'intérêt et de compréhension. J'ai ainsi énormément surpris une jeune dame qui était employée dans une grande lithographie en couleurs.

« La profession, les enfants et, lorsque la confiance est née, les ennuis personnels, voilà de puissants moyens d'entrer en relation et de se placer immédiatement sur le même plan que le voyant. On sent qu'il

(1) Cf. également sur ce point, notre étude : *La circulation d'un aveugle dans une grande ville.*

oublie la différence physique, à tel point qu'il ne pense plus quelquefois à nous rendre le service qui a été le point de départ de l'entrée en relation...

« Il y a le gamin qu'on rend heureux en lui demandant son âge, la classe dans laquelle il est, s'il a de bonnes places, et qu'il ne faut pas réprimander s'il avoue être dans les derniers, mais qu'il faut encourager par de bonnes paroles. Il y a le vieux ou la vieille qui marchent péniblement et avec qui il faut prendre soin de bien régler son pas sur le leur, ne pas se montrer pressé et tâcher très discrètement de les faire parler sur leurs misères. Il y a le monsieur distant, avec qui on ne parvient pas toujours à lier conversation ; mais si on réussit, on a souvent l'occasion de faire une jolie propagande pour la mentalité de l'aveugle. Mon emploi de bibliothécaire est, je le reconnais, une facilité merveilleuse ; d'ailleurs, quand il s'agit de gens cultivés, ce sont généralement eux qui questionnent et la tâche est grandement simplifiée. Avec le gros fonctionnaire, l'avocat, l'homme de lettres, l'ingénieur, le commerçant, l'employé, l'ouvrier, l'homme d'usine, la cousette du B. M., la pauvre vieille (qu'il m'arrive parfois d'appeler grand-mère), le gamin à qui je dis « mon grand », ou « mon gros », la fillette à qui je dis « ma belle », il y a toutes sortes de réactions, mais toujours je cherche à leur plaire, à les mettre à l'aise, et je n'ai jamais eu qu'à me féliciter des résultats. Je me suis fait ainsi des centaines d'amis éphémères, sur le chemin du travail, lequel, malheureusement n'est pas aussi fixe pour eux que pour moi. Par réaction, toutes ces personnes qui traversent ma vie y laissent une empreinte, qui fait que je me sens plus près d'elles que des aveugles en général, qui ne s'extériorisent pas assez, se font des images qu'ils ne cherchent même pas à vérifier par l'expérience ; j'y trouve aussi beaucoup de joie, de toutes nuances, parfois vives et assez durables. Il me reste de bons souvenirs de confidences reçues, de conseils donnés, de bonnes conversations... » (1013).

Dans les arguments utilisés par cette propagande de tous les instants, de tous les milieux, il serait aisé de retrouver la trace des écrits des typhlophiles. Parmi les sujets qui ont répondu à notre enquête et de qui nous attendions surtout des observations personnelles, il en est qui se sont contentés de nous servir les lieux communs de la typhlophilie contemporaine, et ce sont ces lieux communs qu'ils développent dans la rue, dans les salons, partout, aux oreilles bienveillantes qui consentent à les écouter. Il leur plaît d'y trouver une expression correcte de leur expérience propre. Pourtant, ce ne sont pas les typhlophiles qui ont créé les aspirations des aveugles ; ce sont ces dernières qui ont fourni aux auteurs la matière de leurs écrits. Il n'est pas nécessaire d'avoir lu de La Sizeranne ou Pierre Villey pour se rencontrer avec eux : leurs idées représentent une réalité telle, qu'on les retrouve, exprimées avec plus ou moins de force, dans la bouche des aveugles les plus incultes.

Le besoin de renseigner le public, de plaider auprès de lui la cause des aveugles — s'il existe chez tous, en tant que réaction au comportement des voyants — n'est pourtant pas la riposte primitive. Il est le résultat d'une évolution due à l'âge, à l'expérience, à la réflexion. Il contribue à atténuer le mauvais effet de la parade instinctive, tout entière tissée de gestes antisociaux, de mouvements de physionomie, d'invectives, de souffrance mal dissimulée.

« Aujourd'hui, j'ai plus de sang-froid, je me possède davantage, j'ai presque entièrement supprimé la souffrance interne causée par la pitié dans ses manifestations inopportunes ; en tout cas, j'ai considérablement diminué la réaction dans ses apparences pénibles. Car l'expérience m'incline beaucoup à penser que l'expression [ou l'inexpression] du visage de l'aveugle agit beaucoup sur l'attitude des voyants à son égard... Donc, en face de la pitié, à présent, j'ai pour but principal de ne m'en point montrer accablé. Si les circonstances s'y prêtent, avec les gens intelligents, je précise en quelques mots, sans emphase, notre état d'esprit et de sentiment ; avec tout le monde et en tout cas, je m'efforce toujours de rester extrêmement aimable et vous savez que c'est parfois bien difficile » (1048).

« C'est un sentiment de révolte que j'éprouve lorsque je sens, sous quelque forme que ce soit, se manifester la pitié vis-à-vis de ma cécité. Seule l'éducation vient tempérer cette rébellion et atténuer les diverses réactions. Plus jeune — j'ai maintenant 40 ans — je sentais monter en moi le mépris envers les gens qui, discrètement ou ostensiblement, plaignaient mon infirmité dans son état et dans ses conséquences. Je les taxais de faux sensibles, voire même d'hypocrites, persuadé que j'étais que leur compassion ne partait pas directement du cœur. Puis, peu à peu, j'ai observé, j'ai réfléchi, et je me suis demandé la raison de ces airs larmoyants, de ces paroles consolatrices de ces prévenances exagérées...

« Vis-à-vis des personnes que le hasard met quelques minutes en ma présence et qui se permettent de me plaindre avec ou sans discernement, je réponds le moins malgracieusement possible : « Lorsque « par son travail on peut élever honorablement sa famille, ce n'est « rien de n'y point voir. Ce qui nous peine le plus, ce sont les préjugés « qui s'attachent à notre état et qui nous empêchent d'être considérés « comme des gens aptes à travailler. » Cette phrase, je l'ai dite et redite des centaines de fois à ceux qui me traversent, à ceux qui m'aident n'importe où, à ceux pour qui je travaille dans les noces, dans les banquets. Quand je l'ai pu, je l'ai développée, j'ai fait jaillir la discussion sur ce thème, et généralement j'ai eu tout lieu de me réjouir de la conclusion » (1047).

Or, ce n'est pas seulement par la parole, mais aussi par l'exemple, que les aveugles veulent convaincre les voyants de leur « normalité ». Là encore, la tendance est à peu près générale,

le réflexe est le même : piqué au vif, l'aveugle se défend. Son premier soin, dès qu'il a pris conscience de son infériorité, est de ne prêter le flanc à aucune observation désobligeante quant à sa toilette, à sa tenue. Oh ! sans doute, on excuse volontiers ses négligences, on les trouve toutes naturelles ; on s'en prend à son entourage, non à lui-même ; on accorde qu'il soit davantage exposé à tacher ou déchirer ses vêtements, et moins apte à s'en rendre compte. C'est la plus grande humiliation qu'on puisse lui faire ; avant tout, il a le souci, presque la coquetterie, de montrer que, pour qui est vigilant, la cécité n'entre pas, ne doit pas entrer en ligne de compte.

« Dans certains milieux, la cécité est souvent accompagnée d'une mauvaise tenue physique et vestimentaire, ce qui a pour résultat de porter la pitié du voyant à son comble. Ma première réaction fut de surveiller ma tenue et mon habillement, d'inciter mes camarades à en faire autant, de supprimer tout ce qui peut ressembler à un tic, enfin de mettre le voyant uniquement face à face avec la cécité » (1047).

Ne pas paraître à son désavantage, c'est l'aspect négatif de la lutte pour l'assimilation : il ne s'agit là que d'annuler les effets de la cécité. A côté de cela, il y a, plus qu'un souci, un besoin d'agir, rien que pour faire de la propagande.

« Les réflexions désobligeantes ne me blessent plus, j'y réponds par un bon vrai sourire, parfois par une petite malice. Dans un train : « Pauvre demoiselle ! Vaudrait mieux avoir les deux jambes coupées « que de ne pas voir ! — Mais, madame, il faudrait me rouler constam- « ment en voiture, croyez-vous que ce serait plus intéressant ? » Et je ris de bon cœur : « Elle le prend bien, tout de même ! » Une autre fois, c'est pendant la guerre de 1914, je dois rester une partie de la nuit dans une gare. Que faire ? J'ai ma tablette, je vais écrire. Cela me distraira. Mais bientôt un rassemblement se forme autour de moi ; mon guide m'en avertit tout bas. Un mouvement pour tout ramasser. Non ! un jour peut-être, quelqu'un qui est là aura l'occasion de redonner du courage à un aveugle de guerre ; il se rappellera qu'en gare de Tours « une aveugle écrivait ». De mon mieux, j'explique le procédé à mes auditeurs de plus en plus intéressés et de plus en plus nombreux » (1057).

C'est un fait, les aveugles saisissent toutes les occasions de se faire valoir. Voici encore 1039, dont la femme gère une agence postale. Il tient à ce qu'on le voie agir, rend la monnaie, demande les communications, passe les télégrammes « devant les clients ». Il nous conte tout cela en détail et conclut :

« Certaines personnes ont une confiance absolue en mes capacités ; à d'autres, il faut en imposer ; exceptionnellement, on a tenté de me « rouler » » (1039).

Et si la vertu de l'exemple ne suffit pas, 1039 « prend à témoin » ses proches (femme, sœur, etc.), « pour démontrer que les sentiments de pitié, les prévenances, ainsi que les préjugés sur la cécité sont inutiles, exagérés, faux et désobligeants ».

Pourtant, les aveugles ne trouvent pas d'emblée des alliés dans leur propre famille. C'est sur leur entourage immédiat qu'il leur faut gagner leurs premières victoires de propagande. 1028 a dû conquérir de haute lutte son brevet d'indépendance. Il n'a rien négligé pour faire comprendre l'inutilité d'un traitement particulier. Il a, nous dit-il, « réalisé entièrement l'installation électrique, fait la cuisine, placé impeccablement des bourrelets aux portes, monté et démonté tous les meubles, posé des serrures, etc. ». Et — réflexion qui souligne bien le but qu'il poursuivait en agissant ainsi — il ajoute :

« Ils [ses parents] ne savaient pas tout cela : je suis devenu un homme ! » (1028).

En imposer, devenir un homme, voilà des préoccupations que 1039 et 1028 n'auraient certainement pas eues s'ils s'étaient sentis normaux, si tout naturellement on les avait traités comme tels. De même que les apprentis au Moyen Age, les aveugles avant d'être agréés par la société, doivent produire leur chef-d'œuvre. C'est ce que font instinctivement tous ceux qui ont l'esprit combattif, tous ceux qui n'ont pas renoncé à « convaincre ». Ils n'hésitent pas même à exécuter de menus travaux qu'étant donnée leur profession, ils devraient laisser à d'autres, si bien que, dans les catégories intellectuels ou artistes, on rencontrera peut-être davantage d'hommes d'intérieur, de « bricoleurs », chez les aveugles que chez les voyants. Fait paradoxal en apparence, mais qui s'explique fort bien par le jeu normal des réactions naturelles du moins bien doué, qui tient absolument à compenser une infériorité.

§ E) Les réactions intimes

Les réactions extérieures, violentes ou modérées, qu'elles s'expriment par la mimique, le geste ou la parole, ne sont pas sans inconvénient pour l'aveugle. Par leur allure antisociale, elles appellent la riposte du milieu qui se défend notamment en accusant tous les aveugles de « mauvais caractère » et en les traitant comme tels. Elles ont du moins le mérite pour le sujet de jouer le rôle de décharges. Elles sont saines, en ce sens qu'elles ne tendent pas à déformer la personnalité, à moins que l'aveugle

ne finisse par abandonner la lutte, découragé des conséquences pratiques que peut avoir pour lui sa première rébellion.

Le refoulement, au contraire, laisse subsister, rend apparentes ou engendre des réactions intimes, plus dangereuses du point de vue social même, parce qu'elles tendent à façonner un type individuel, différent du type moyen. Ainsi naîtront des sentiments, des représentations qui aboutissent à isoler l'individu, à le singulariser, à le distinguer en tant qu'être à part. Ces réactions intimes seront à leur tour refoulées dans le subconscient où, par un obscur travail de fermentation, de dissociation et d'agrégation, s'édifiera un moi irréductible au moi considéré comme normal. Examinons donc quels sont le mécanisme et les principaux aspects de cette construction.

Si les réactions violentes s'atténuent avec l'expérience, c'est que celle-ci en fait ressortir la nocivité ou l'inutilité. Pour demeurer calme lorsque la politesse, la prudence ou l'intérêt le lui commande, l'aveugle doit « dompter ses sentiments, vaincre son caractère, supporter la contrariété » ; pour cela, « un grand courage lui est nécessaire ». Ainsi il fait violence à sa propre personnalité ; son adaptation au milieu n'est pas naturelle ; elle est l'effet d'une contrainte, qui ne manque jamais de laisser des traces, souvent profondes, et fait surgir l'humiliant sentiment d'une dissemblance, autrement dit de cette hétérogénéité dont nous venons de parler.

« D'instinct, mes réactions seraient en accord avec mon tempérament, c'est-à-dire violentes. Avant d'être parvenu à une certaine maîtrise de moi, elles l'étaient, et je dois avouer qu'il m'est quelquefois, arrivé de répondre vertement aux inévitables « le pauvre », ou « quel malheur » que l'on soupirait dans mon dos. Ma réaction la plus naturelle était de jeter à la tête de ces pauvres bougres la pauvreté d'esprit dont j'aurais voulu les convaincre. Cette attitude m'a valu une assez fâcheuse réputation et aurait pu nuire à ceux-là dont je veux le bien, c'est pourquoi j'y ai renoncé au prix d'efforts sérieux. Mais les réactions intimes demeurent, et je crois bien que c'est l'humiliation qui domine, humiliation génératrice d'un désespoir profond et permanent » (1007).

Postérieurement à cette déclaration, 1007, nous le savons, a fait de son désespoir un ressort. Mais, en général, lorsqu'il en arrive là, l'aveugle ne s'en prend plus à la société. Il se penche sur lui-même : l'attitude maladroite du voyant n'est alors qu'un révélateur, le révélateur d'un « amoindrissement « dont il ressent douloureusement la réalité.

« Tout cela [la pitié, les préjugés, les prévenances], me rappelle trop ma cécité, cet état trop évident d'infériorité vis-à-vis du voyant » (1030).

Et ce pénible aveu se trouve parfois souligné par des actes tout à fait significatifs : tel celui qui nous est narré par 1055 :

« Les circonstances m'ont épargné bien des heurts : l'éducation n'est pas un vain mot. C'est peut-être pourquoi, ayant d'abord vécu parmi des aveugles, puis au milieu de gens bien élevés, je n'ai eu à souffrir qu'au minimum des inconvénients de la cécité. Cela ne m'empêcha pas, dans un jour de désespérance, de tuer un petit oiseau qu'un chat avait mutilé « parce que, pensais-je en cet instant, les infirmes « sont trop malheureux parmi les gens normaux » (1055).

Voilà un sujet à qui la délicatesse, sinon la compréhension de l'entourage n'a pu épargner l'évolution vers le désespoir.

Apparemment, l'admiration que le voyant témoigne à l'aveugle devrait être un réconfort pour ce dernier, un encouragement, un ressort pour l'action, une réhabilitation. Il en est peut-être ainsi pour l'enfant, qui n'a pas encore réalisé son infériorité, et pour le simple qui ne la réalisera jamais ou pour qui toute déception est une banale blessure d'amour-propre. Mais celui qui réfléchit n'éprouve aucune vanité, pas même de la satisfaction, à s'entendre louer à propos de ses moindres actions. Bien au contraire, il en est mortifié.

« Bien que je n'éprouve pour ces personnes-là [pour les personnes trop prévenantes] aucune reconnaissance, j'ai pour elles de l'indulgence, car je pense que leur geste part d'un bon naturel, mais ce qui fait qu'elles me froissent souvent, c'est que leur acte n'est pas accompli avec assez de discrétion, de délicatesse. Elles ont souvent l'air de nous prendre pour des incapables, et quand elles nous voient faire quelque chose, elles tombent en admiration : je trouve cela assez humiliant » (1052).

Dans le même sens, une autre jeune fille déclare :

« L'admiration qui en découle pour ma soi-disant adresse est exaspérante » (1074).

Cette admiration, au fond, n'est que de l'étonnement. L'aveugle en est humilié, parce qu'il réalise que cet étonnement participe uniquement d'un contraste, dont le premier terme est dégradant. On s'imaginait un être totalement incapable, et voilà qu'il vit, qu'il agit et pense à peu près comme tout le monde. Plutôt que de réviser son opinion préconçue, on préfère crier merveille. D'ailleurs, s'il n'est pas aveuglé par la sottise ou la vanité, l'aveugle sait pertinemment que, dans la plupart des domaines, quoi qu'il fasse, il n'atteint jamais la perfection permise aux voyants. Ce n'est donc pas l'homme, l'égal, qu'on

félicite, c'est le diminué. L'étonnement n'est pas fonction de l'œuvre, mais de l'ouvrier. L'admiration est purement condescendante, bienveillante, autrement dit relative. « Faire cela sans voir, c'est tout de même merveilleux », dit-on. Ce « sans voir » et ce « tout de même » sont cruels à l'aveugle et contribuent beaucoup à infléchir sa personnalité, non cette fois parce qu'il se croit incompris d'un public qui le méconnaîtrait, mais parce qu'il sent la réalité de sa diminution.

Dans les examens pour la conquête des grades universitaires, les aveugles sont théoriquement placés sur un pied d'égalité avec les voyants. S'il en est qui admettent et souhaitent secrètement qu'il soit tenu compte des difficultés spéciales inhérentes à leur état, il en est d'autres qui souffrent, sont humiliés de sentir que ce facteur a pu entrer en ligne de compte. Parfois, les deux attitudes se rencontrent successivement chez le même sujet : la logique des sentiments a de ces contradictions.

Les mots « amertume », « aigreur », « découragement », « dégoût » se retrouvent à peu près dans toutes les confessions que nous avons reçues. Qu'on relise les extraits que nous en avons donnés pour illustrer notre analyse des diverses réactions extérieures. On verra que le retentissement intime accompagne toujours ou suit la protestation par le geste ou la mimique. Cela est particulièrement vrai du manque de confiance de la part du voyant, qui engendre rapidement le manque de confiance en soi.

Chapitre X

L'ATTITUDE INTELLECTUELLE DES AVEUGLES EN FACE DU COMPORTEMENT DES VOYANTS

L'attitude du voyant vous semble-t-elle justifiée ? Participe-t-elle uniquement de la méconnaissance des aveugles ? Certains de vos comportements peuvent-ils l'expliquer ?

En posant cette série de questions, nous ne nous proposions plus de mettre en lumière des réactions spontanées, extérieures ou intimes, violentes ou contenues, fugitives ou durables, mais de déterminer la position intellectuelle, l'attitude réfléchie des aveugles en face de la pitié, des prévenances, des préjugés. Toute attitude intellectuelle est inséparable du substratum affectif qui la conditionne, l'oriente, le nourrit. Bien que, précisément à cause de cet élément affectif, l'intéressé soit à la fois juge et partie, il est indispensable de recueillir son opinion, moins pour fixer les raisons du comportement du public — la méthode manquerait d'objectivité — que pour rechercher un nouvel effet de ce comportement sur l'édification de la personnalité de l'aveugle.

Pour les besoins de l'analyse, nous classerons les réponses en quatre chefs :

A) Celles qui révèlent une certaine inconscience de l'impression que la cécité fait toujours sur le voyant, même après un long contact avec les aveugles ;

B) Celles qui reconnaissent l'existence d'un traitement particulier, mais en voient uniquement la cause dans la méconnaissance de la psychologie des aveugles, dans l'ignorance de leurs savoir-faire, de leur normalité ;

C) Celles qui trouvent dans l'attitude, les manières, la menta-

lité de certains aveugles un fondement objectif au comportement des voyants à l'égard de tous les aveugles ;

D) Enfin, celles qui émanent de sujets ayant le courage de trouver en eux-mêmes les raisons de la pitié qu'ils inspirent, des préjugés ou des attentions exagérées dont ils se sentent les objets.

Bien entendu, cette classification n'est que commode. Il y a des types de transition. Certaines appréciations participent à la fois de points de vue opposés. L'inconscience de l'anormalité n'est jamais absolue, pas plus que n'est complète, pour le type D, la connaissance de tout ce qui peut singulariser l'aveugle aux yeux du voyant. Effet assez inattendu de notre questionnaire : il a été pour certains de nos correspondants un stimulant au « connais-toi toi-même », une sorte de révélateur amenant à la conscience claire certains faits qui, auparavant, étaient demeurés tout à fait confus (cf. notamment, plus loin, la réponse de 1047).

§ A) L'inconscience de l' « anormalité »

Il est des aveugles qui ne paraissent pas se rendre compte qu'ils inspirent la pitié. A la vérité, ils sont assez peu nombreux, car la compassion des voyants s'exprime sous une forme si ostensible, si renouvelée, qu'elle s'impose à la conscience de l'aveugle. Les aveugles-sourds eux-mêmes ne peuvent l'ignorer (1). Il faudrait être doué d'un type pur de mentalité autistique, vivre dans le rêve, en dehors du réel et de la vie sociale, pour ne pas être frappé de la condescendance d'autrui. Or, comme nous le verrons, la mentalité de l'aveugle, si elle tend vers l'égocentrisme, n'est jamais purement égocentrique, même chez les individus qui y seraient le plus disposés. Rares sont donc ceux qui déclarent : « Je ne crois pas avoir jamais été un objet de pitié... » ou : « Avoir prêté le flanc à la pitié. »

Mais, à des degrés divers, de l'état chronique à la forme épisodique, installée sous l'effet de l'habitude, ou accueillie par lassitude, l'inconscience d'une « anormalité » génératrice de pitié existe chez tous les aveugles. Elle peut notamment avoir pour causes une grande indifférence, une nature optimiste, un caractère orgueilleux.

La sécheresse de sensibilité, même lorsqu'elle ne conduit pas à l'aveuglement, c'est-à-dire lorsque le sujet prend tout de même

(1) De ce point de vue, le cas d'Helène Keller serait pourtant à étudier de près.

conscience de sa situation anormale, rend assurément la pitié moins pénible. Du seul point de vue de la connaissance intellectuelle, une sensibilité aiguë est un moteur, un guide : elle pousse à observer les réactions d'autrui, à en chercher l'explication. Les aveugles qui en sont dépourvus ne s'embarrassent pas de questions sur la cause d'un traitement qui ne leur est pas pénible. La cécité est, pour eux, un état ; les réactions qu'elle provoque de la part des voyants font partie de cet état ; ils les acceptent ; elles leur semblent normales, et cette qualification leur tient lieu d'explication.

Ceux-là n'ont pas répondu à mon enquête. Au cours de leur vie d'aveugles, ils ne se sont pas constitué la réserve d'observations, de déductions, de conclusions, qui leur eût permis de le faire. Pour eux, le problème de la cécité n'existe pas ; les questions posées n'ont pour ainsi dire pas de sens ; la surprise qu'elles ont provoquée ne les a pas ébranlés et n'a pas réussi à les faire sortir de leur refuge d'indifférence à l'égard de ces problèmes. Lorsque, en insistant, nous avons pu obtenir des réponses, celles-ci sont remarquables par leur brièveté, leur manque de développement et surtout par leur caractère négatif. Ce point de vue négatif est en contradiction avec la grosse majorité des autres réponses : à moins qu'un concours de circonstances vraiment heureux ait placé le sujet dans des conditions tout à fait privilégiées, il ne peut s'expliquer que par cette indifférence, cet aveuglement dont nous parlons.

Voici, citée *in extenso*, l'une de ces réponses (cas 1017) :

1. Je n'éprouve aucun ressentiment contre une personne qui me manifeste de la pitié, ou des prévenances excessives.
2. L'attitude du voyant me semble justifiée par sa méconnaissance de l'aveugle, ce qui est la généralité des cas. La cécité frappe toujours le voyant ; si l'aveugle est très débrouillé, on l'admire ; s'il est maladroit, on le plaint.
3. Il ne m'est jamais arrivé d'éprouver de l'antipathie pour une personne trop prévenante ; tout au plus, un peu de gêne.
4. Il n'a jamais été fait de différence entre mes frères, ma sœur voyants et moi.
5. J'ai joué avec des voyants sans qu'ils me traitent autrement que leurs autres camarades.
6. Dans ma famille, personne ne me fait sentir que je suis aveugle ; ma femme oublie totalement ma cécité (dans la maison).
7. Oui, normaux.
8. J'ai éprouvé quelquefois de la gêne en me sentant regardé par un voyant. En face d'un voyant, il m'est arrivé de chercher à avoir un maintien correct. Je ne crois pas qu'on puisse supprimer un tic.

A noter que le sujet occupe dans le monde des aveugles une situation qui aurait dû le convier à réfléchir sur toutes les difficultés que soulève la cécité. La comparaison du questionnaire et des réponses (1), le laconisme de la plupart de ces dernières, l'absence totale de réaction à bon nombre de questions sont, en soi, une preuve de désintéressement par ignorance foncière des problèmes.

Quant à savoir quelle est la part de la cécité dans la constitution de ce tempérament indifférent, c'est un point auquel permet peut-être de répondre la considération de l'attitude adoptée par les parents (voir chap. IV, § A-E).

L'optimiste également néglige les difficultés ; il les dédaigne, les nie, met en avant des compensations réelles ou illusoires. A ce propos, il est nécessaire de distinguer entre celui qui s'est heurté à la vie, et celui dont l'existence s'écoule, facile. Quiconque a réussi est tout naturellement porté à se trouver normal, à considérer comme quantité négligeable les menus frottements, qui, de temps à autre, viennent lui rappeler son infirmité, ou à en rendre autrui responsable. C'est souvent le cas de l'aveugle pourvu d'une situation fixe, et notamment du musicien, lorsque le préjugé favorable de la musicalité naturelle des aveugles lui permet de faire apprécier son talent. C'est ainsi qu'un artiste et professeur plein d'avenir (1029) a pu nous exprimer sa conviction que « ses camarades, ses confrères et ses élèves voyants pensent extrêmement peu à son état ».

« L'attitude du voyant, lorsqu'il manifeste une pitié physique, ou même une « pitié » tout court, me semble injustifiée. Elle procède donc, selon moi, de la méconnaissance de l'aveugle, qui a beaucoup plus besoin d'aide que de pitié. Toutefois, la pitié peut participer de la réflexion ; en ce cas, elle n'est pas visible, si elle a pour objet un individu normal. Un jour, me plaignant de ne pouvoir à volonté lire de la musique, afin de tirer de ces lectures un facteur d'évolution et un accroissement de culture, un mien ami me répondit : « Dis-toi bien « qu'on a un avantage certain à apprendre par cœur ; l'œuvre sue « rapporte plus que les œuvres lues. » Voilà quelqu'un que le doigt de dame Pitié n'avait pas touché » (1029).

Cette promptitude à mettre l'accent sur tout ce qui peut le relever à ses propres yeux et aux yeux d'autrui est souvent une attitude superficielle chez l'aveugle. A la réflexion, il ne peut se dissimuler que ce qui lui est imposé par son état, la nécessité

(1) Se reporter au texte du questionnaire.

d'apprendre par cœur sa musique, par exemple, pourrait toujours être réalisé de plein gré par le voyant, s'il voulait en tirer les mêmes avantages.

§ B) L'aveugle méconnu

Si l'on estime que la cécité ne modifie, n'altère foncièrement ni la personnalité physique ni les facultés intellectuelles, ni l'être moral, en un mot, si l'on est persuadé de la normalité de l'aveugle, comment expliquer que celui-ci soit, de la part de ses semblables, l'objet d'un traitement particulier ? Une seule raison demeure acceptable : l'aveugle est un méconnu : le voyant ne peut concevoir comment, sans la vue, on peut être un homme comme les autres.

Il est bien tentant, avouons-le, pour un individu à qui la vie rappelle à chaque instant son infirmité, d'accueillir cette explication, d'oublier les autres hypothèses, ou de les rejeter au second plan. C'est ce que font beaucoup d'aveugles. L'émerveillement du voyant devant les moindres de leurs actions leur paraît ridicule et absurde.

« J'ai vu des personnes s'étonner de me voir rapporter ma monnaie et le nombre exact de mes commissions de chez l'épicier, ainsi que lire, écrire, et faire de menues choses » (1035).

Nous pourrions multiplier à l'infini de telles citations. Tout naturellement, l'aveugle voit dans cette incompréhension, dans cette méconnaissance de ses possibilités, l'unique motif de l'attitude humiliante de ses contemporains.

Telle tire ses conclusions de la différence de traitements qu'elle observe de la part des membres de sa famille et de la part des personnes qui ne la voient pas constamment agir :

« L'attitude des voyants à l'égard des aveugles provient, généralement, il me semble, de la méconnaissance des aveugles par les voyants. En effet, les personnes qui nous touchent directement, comme nos parents ou nos amis intimes, ne sont pas aux petits soins (bien qu'elles le soient encore trop) comme les personnes étrangères qui ont trop peu l'habitude de nous » (1051).

Telle autre, oubliant que les voyants n'ont pas à penser qu'aux aveugles et qu'ils ne peuvent leur consacrer de longues méditations psychologiques, les accuse de manquer de profondeur dans leurs jugements, et donne le beau rôle aux aveugles :

« L'attitude du voyant à l'égard de l'aveugle me semble en partie justifiée : d'abord, parce que beaucoup n'ont aucune idée de ce que peut faire l'aveugle, ni de ce qu'il pense. On lui demande trop ou trop

peu. Il y a aussi une différence essentielle de tournure d'esprit : le voyant est tout d'abord impressionné par les choses extérieures, et, de ses impressions, dépend l'orientation de ses sentiments et de ses réflexions ; l'aveugle, lui, attache plus de prix à la pensée et à ce qui l'exprime. De ces différences de mentalité dépendent presque tous les préjugés répandus dans le monde contre les aveugles. On les accuse d'ingratitude, précisément parce que la pitié qu'on leur témoigne les froisse ; de susceptibilité parce qu'ils sont sensibles aux moindres intonations, aux plus fines expressions de la pensée ; de méfiance, parce qu'ils craignent d'être ridicules ; d'égoïsme, parce qu'ils demandent trop de complaisance. On leur reconnaît des aptitudes spéciales à la musique ; mais leur développement artistique ne leur confère aucune supériorité intellectuelle. Tout cela explique, à mon sens, l'attitude du voyant » (1064).

Si le vrai visage de l'aveugle est si mal connu, c'est que le public est mal renseigné, que la propagande en faveur des aveugles est mal faite, mal organisée. Que de récriminations, que d'exigences à cet égard :

« L'attitude maladroite du voyant est justifiée par l'ignorance presque totale dans laquelle l'entretient au sujet de l'aveugle l'éducation officielle aussi bien que la vie quotidienne. Dans un *Larousse illustré*, édité il y a moins de 20 ans, figurent même les faits et gestes des célébrités les moins recommandables de France et d'ailleurs, mais pas même le nom de Louis Braille. L'aveugle normal (convenablement éduqué et rééduqué, accomplissant convenablement une tâche sociale) échappe le plus souvent à l'observation du voyant qui, ne remarquant guère que l'aveugle « pitoyable », est enclin à généraliser. La littérature, non seulement la populaire, contribue beaucoup plus à représenter l'aveugle comme un phénomène que comme un homme simplement privé du sens physique de la vue, mais nullement, de ce fait même, supérieur ou inférieur à d'autres hommes quant à l'ensemble des facultés spécifiquement humaines » (1033).

« A ce sujet, il est fort regrettable que nos grands quotidiens ou nos journaux régionaux, de temps en temps, n'entretiennent pas leurs lecteurs des qualités morales et des capacités de travail de l'aveugle. Il y a tant d'articles stupides qui pourraient être avantageusement remplacés par une utile propagande intelligemment faite et qui, à mon avis, a trop souvent fait défaut. Par une inexpérience involontaire, le grand public, à part quelques exceptions, ignore encore trop les aveugles et leur possibilité de travail, il les considère trop souvent comme des êtres encombrants et inutiles, condamnés à l'oisiveté, toujours à cause du manque de savoir. Des articles nombreux, bienveillants et documentaires, explicatifs et convaincants, voilà mon opinion » (1018).

Contentons-nous, quant a présent, de signaler la naïveté de ces prétentions. Plus loin (XII, C) nous reviendrons sur cette tendance, que nous qualifierons de « typhlocentrique. »

La recherche d'une explication au comportement particulier des voyants vis-à-vis des aveugles devait revêtir chez les intellectuels aveugles une forme plus philosophique, plus profonde, plus vraie peut-être, en ce sens qu'elle confirme les résultats de l'enquête que nous avons menée dans le grand public, ou, si l'on veut, qu'elle procède d'observations analogues. Il s'agit moins de la « méconnaissance » de ce que font ou peuvent faire les aveugles que d'une foncière « incompréhension » de ce qu'ils sont. On ne peut pas se mettre à leur place ; leur monde et celui des voyants sont incommensurables, irréductibles l'un à l'autre. On a pitié d'eux comme des animaux, lorsqu'on plaint ces derniers de ne pas penser comme l'homme.

« L'attitude du voyant me paraît beaucoup plus explicable par une incompréhension, une impuissance de sympathie, que par une méconnaissance de l'aveugle, bref, une incapacité pratique plus qu'intellectuelle, qui existe sans doute et que les conditions spéciales de la cécité ne font qu'augmenter : ainsi, une réserve timide doit souvent être interprétée comme froideur, distance » (1062).

« Oui, l'attitude des voyants me semble entièrement justifiée. Quoi qu'il fasse, l'aveugle ne pourra jamais empêcher qu'il soit un être trop sensiblement anormal pour ne pas être remarqué des autres. Cela tient à plusieurs raisons :

« 1° Malgré l'état de déficience où le réduit la cécité, l'aveugle réussit dans beaucoup d'entreprises aussi bien et quelquefois mieux que le voyant. Au cours de toutes mes études, camarades et professeurs ont toujours été quelque peu étonnés par les résultats que j'obtenais ; tout récemment encore, quelqu'un me disait : « Je ne comprends pas « comment vous pouvez faire. » Il est évidemment inconcevable pour un voyant qu'un aveugle puisse faire la même chose que lui, tout en ayant à vaincre un nombre de difficultés bien plus considérable. Ce fait signale déjà l'aveugle à l'attention : tout ce qu'un aveugle fera restera toujours plus ou moins énigmatique pour un voyant.

« 2° Cependant, aussi larges que soient les possibilités que l'aveugle trouve en lui pour suppléer aux déficiences conséquentes à son état, elles ne peuvent suffire à remplacer entièrement la vision absente. Nous arrivons par toutes sortes de moyens à combler en grande partie le fossé qui nous sépare des voyants. Il restera pourtant toujours une lacune que rien ne peut combler. Il s'ensuit, pour l'aveugle, un sentiment assez particulier de solitude, car, à moins d'avoir recours à l'illusion, il ne pourra jamais vivre comme les autres ; d'autre part, il en résulte pour le voyant l'impression plus ou moins confuse que, malgré tout, l'aveugle est différent de lui, et il agit en conclusion de cette impression, que l'on ne saurait d'ailleurs qualifier de fausse. Ne nous y trompons pas : la société s'est lentement ouverte aux aveugles ; les possibilités d'une vie plus normale leur ont été données, mais ne nous

étonnons pas qu'il subsiste encore des préjugés : nous pourrons nous acharner à les détruire, nous n'en détruirons jamais le germe.

« 3° Peut-être le voyant trouverait-il un moyen de communiquer directement avec l'aveugle dans un sentiment précis de la souffrance. Lorsque le voyant parvient à éprouver un sentiment juste de tout ce que la situation d'un aveugle a de douloureux, alors l'aveugle cesse d'être pour lui un être différent, parce qu'il s'insère dans l'univers de la souffrance auquel il est bien que tout homme participe plus ou moins ; par suite, il me semble que préjugés et erreurs tomberont tout naturellement. Mais notre société moderne exclut trop jalousement tout sentiment de souffrance pour que cette porte de communication entre l'aveugle et le voyant puisse être ouverte autrement que dans des cas particuliers tellement rares, je crois » (1010).

§ C) A la recherche d'un responsable

Beaucoup d'aveugles sentent que la source de la pitié n'est pas purement subjective, qu'elle n'a pas seulement son point de départ dans la terreur de la cécité, impression si forte qu'elle rend le voyant imperméable à l'expérience, à telle enseigne que l'aveugle le mieux adapté n'arrive jamais à le persuader de sa normalité. Ceux-là reconnaissent que certains aveugles ont une allure vraiment « pitoyable » et voient là le fondement objectif du comportement spécial de tous les voyants à l'égard de la classe entière des aveugles.

« Dans certains milieux, la cécité est souvent accompagnée d'une mauvaise tenue physique et vestimentaire, ce qui a pour résultat de porter la pitié du voyant à son comble » (1047).

Voilà une phrase que nous avons déjà citée (IX, D) lorsque nous avons montré comment la constatation des défauts d'autrui incitait l'aveugle intelligent et observateur à ne pas se laisser aller aux mêmes négligences. Les récriminations contre le mauvais exemple sont d'autant plus vives que le sujet qui les profère prend conscience des difficultés qu'il rencontre à en neutraliser les effets. La plupart du temps même, ses efforts sont vains. Ce qui fait tout le mal, pense-t-il alors, c'est la propension naturelle de l'esprit humain aux généralisations hâtives :

« Les différentes attitudes des voyants peuvent être considérées comme généralement justifiées. Presque tous, à une époque quelconque de leur vie, ont connu, soit personnellement, soit de vue, soit par ouï-dire, un aveugle, et leur jugement est en fonction de ce qu'ils ont cru remarquer... Tel voyant devant qui l'on vante telle ou telle chose difficile faite par un aveugle inconnu de lui, se souvient brusquement qu'il

en a eu un dans son entourage qui accomplissait facilement des choses étonnantes ; et immédiatement il cite les faits les plus simples qui soient. On a beau dire et beau faire, on peut essayer de lui représenter que ce qu'il nous énumère ne renferme rien que de bien ordinaire, que parfois même il a été mystifié par un aveugle spéculant moralement ou pécuniairement sur sa cécité, rien ne peut changer sa façon de voir, et il reste persuadé et convaincu que ce qu'il a lui-même vu et entendu dénote, dans tous les genres, le comble de nos possibilités. Or, si au lieu d'être tombé sur des aveugles dont la cécité est le moindre des maux, ces pseudo-observateurs n'étaient tombés que sur des aveugles gentils, honnêtes et intelligents, ils auraient de notre état une conception plus juste et plus normale, et nous verrions avec satisfaction s'améliorer leur jugement à notre égard. Le voyant a toujours pensé qu'il ne pourrait rien faire du tout sans ses yeux. Donc, je conclus que... seule notre façon d'agir et de faire face à la vie doit donner aux voyants l'idée de ce que nous sommes et de ce que nous pouvons faire » (1011).

Le raisonnement ci-dessus implique deux postulats : 1° L'opinion du voyant procède bel et bien d'une expérience externe des aveugles, mais d'une expérience incomplète à laquelle il supplée en généralisant ; 2° Le nombre des aveugles adaptés doit être beaucoup moins considérable que celui des aveugles « lamentables », autrement la généralisation jouerait en faveur des seconds, à partir d'observations faites sur les premiers ; tous les aveugles seraient alors traités comme des êtres normaux, à moins que ceux qui se croient normaux ne le soient pas véritablement, ou que le contenu subjectif du concept de cécité ne fausse totalement les données de l'expérience externe.

Quoi qu'il en soit, l'aveugle estime qu'il est victime de généralisations inconsidérées. La réunion sous un même vocable, « les aveugles », d'individus ou de types d'aveugles bien différents, autrement dit la création d'un concept, puis l'application du contenu de ce concept à n'importe quel sujet classé sous le même vocable, résume le mécanisme de cette opération de la pensée. Les nécessités de l'expression, les exigences du style, ne font qu'accroître le mal. Je viens moi-même de porter un jugement sur les aveugles : « L'aveugle s'estime victime de généralisations inconsidérées. » En énonçant une proposition universelle, je fausse la vérité, car il est bien certain que tous les aveugles ne prennent pas une conscience claire du phénomène. A ce compte, jamais on ne devrait écrire « l'aveugle », « les aveugles », mais « il est des aveugles », « bon nombre d'aveugles », « certains aveugles », « la plupart des aveugles », etc. Le style s'en trouverait considérablement alourdi. Toutes les propositions affirmatives devraient être particulières ; seules, les négatives peuvent se permettre

d'être universelles. Lorsqu'on affirme que le sourd-muet est « naturellement méchant », ou « naturellement méfiant » on commet la même extrapolation. En ce qui concerne les aveugles, le processus linguistique se complique de l'aberration que nous avons désignée sous le terme de « cécité-étiquette » (II, A). A moins qu'on ne soit spécialiste, on ne distingue guère un sourd-muet dans la rue parmi les autres hommes ; un aveugle, au contraire, est immédiatement reconnu, et parfois de loin, de dos, à son allure. Cette identification, au sens propre du mot, vient renforcer les causes d'ordre sémantique. Le type se crée. La cécité-étiquette joue le rôle que jouent l'uniforme ou l'accent pour les prêtres, les gendarmes, les méridionaux, les étrangers, etc.

***

Mais, parmi les aveugles, qui va-t-on accuser de contribuer à la création du type « pitoyable » ? Ici, il faut distinguer deux attitudes, celle des aveugles de jeune âge, celle des cécités tardives, qui se rendent mutuellement responsables de tout le mal.

Le premier point de vue est surtout remarquable chez les élèves de nos écoles spéciales. Ils sont persuadés que l'adresse acquise du fait de leur jeunesse les rend invulnérables, « normaux » ; ils estiment que leur présentation se rapproche de celle des voyants, que rien ou presque rien ne les singularise. Ils sont dotés d'une belle confiance en soi qui n'a d'autre origine que leur inexpérience de la vie : celle-ci est, pour eux, considérablement simplifiée par l'internat ; elle ne compte pas d'imprévus, se déroule toujours dans le même cadre, en présence des mêmes personnes, de personnes qui les connaissent ; le frottement social est réduit. Du fait de la prolongation de leur scolarité, ils reçoivent une instruction académique généralement supérieure à celle de leur milieu familial, et ne manquent pas de s'en prévaloir.

« Il y a beaucoup de gens qui connaissent les aveugles, mais il y en a beaucoup aussi qui ne les connaissent pas, surtout dans les campagnes. J'ai souvent entendu dire par de braves paysans qu'ils ne croyaient pas que l'on pût faire travailler les aveugles. « Comment « pourraient-ils faire sans les yeux qui leur manquent », disent ces gens, « ils ne savent que mendier au coin des rues ». Je ne crois pas que certains de mes comportements puissent expliquer cette attitude des voyants à notre égard, car, dans mon pays, je m'efforce de me montrer comme les autres, grâce à ce qu'on m'a enseigné » (1035).

Il faut entendre avec quel mépris, l'entraînement aidant, ces jeunes aveugles parlent de ceux qui perdent la vue à un âge

plus avancé. Lorsqu'un de leurs camarades se montre maladroit, traîne les pieds, tâtonne, cherche un objet avec des gestes de nageur ou de faucheur, ils le traitent de « vieil aveugle ». Faire « vieil aveugle » était une expression courante à l'Institution Nationale. En l'employant, les jeunes gens pensaient surtout à ceux que la cécité frappe tard, qui joignent l'inhabileté de la vieillesse à celle de la cécité. Mais leur inexpérience des autres aveugles leur faisait aussi englober dans la catégorie « vieil aveugle » tout individu qui n'était pas passé par une école de jeunes aveugles, même s'il avait perdu la vue à 20 ans, à un âge où la réadaptation est encore possible. Nous verrons ailleurs ce qu'il faut penser de cette opinion, qui néglige totalement ce qu'apporte à l'aveugle tardif son passé de voyant.

Ceux qui ont été voyants jusqu'à un certain âge et qui, la période de crise surmontée, veulent vivre en voyants malgré la cécité, se placent à un tout autre point de vue. D'abord, ils sont en général plus compréhensifs à l'égard des voyants. Ils se rappellent ce qu'ils éprouvaient eux-mêmes à la vue d'un aveugle, ce qu'ils pensaient de la cécité, le peu qu'ils en savaient. Si la pitié qu'on leur témoigne maintenant ne les trouve jamais indifférents, ils se ressaisissent vite, grâce à ces souvenirs.

« L'attitude du voyant est en partie justifiée. Elle dénote chez lui une bonne nature et l'intention de bien faire ; c'est la pensée qui doit nous incliner à l'indulgence, même si les manifestations de cette attitude sont outrées et maladroites. Quand j'étais enfant et encore voyant, j'éprouvais à l'endroit des aveugles une crainte quasi superstitieuse ; durant la guerre de 1914, j'ai souvent porté des cigarettes à des blessés, mais je n'aurais jamais osé m'approcher d'un aveugle ! Je crois que beaucoup d'adultes conservent cette appréhension à notre endroit » (1026).

« Dès que j'eus pris conscience (après quelques semaines dans une maison de rééducation) des possibilités que laisse à l'homme la perte de la vue, le contact avec les voyants fréquentés autrefois dans tous les milieux m'a constamment démontré leur presque totale ignorance au sujet de l'aveugle. Cette ignorance est la principale cause de tous les désagréments qu'il éprouve dans ses rapports avec les voyants. Parce que je partageais naguère moi-même cette incompréhension générale et aussi la pitié souvent maladroite du voyant vis-à-vis de l'aveugle, je me suis vite imposé de ne jamais m'en révolter, mais de combattre par tous les moyens pacifiques l'incompréhension des voyants vis-à-vis des aveugles et aussi celle des aveugles vis-à-vis des voyants » (1033).

Si beaucoup d'aveugles de la guerre se désintéressent du sort des aveugles civils, s'ils se tiennent à l'écart de leur monde, n'est-ce pas dans un sentiment du même genre qu'il faut en

chercher la raison ? Ils ont vu assez longtemps pour avoir considéré la cécité comme une laideur et avoir partagé les préjugés que les voyants ont sur les aveugles. Devenus eux-mêmes aveugles ils repoussent la réalité et s'efforcent de conserver « l'illusion de voir » (1), de visualiser le plus possible pour échapper à l'emprise des ténèbres qui continuent à leur paraître laides et horribles. L'enquête qu'a menée Pierre Villey sur « la persistance des images visuelles dans la cécité » est très suggestive à cet égard. Citons la conclusion du § IV intitulé : « Les images dans la veille chez les aveugles de la guerre » :

Il est naturel, après ce qui précède, que tant d'aveugles de la guerre déclarent ne pas se sentir aveugles. Ils ne vivent pas dans le noir. La cécité qui les afflige est si différente de l'idée qu'on s'en fait ordinairement, qu'ils protestent contre cette appellation d'aveugle. « Les images visuelles, dit M. (43-29), ne cessent pas de se « défilmer » devant mes yeux qu'il ne me semble pas avoir perdus » ; B. fait souvent des aquarelles en imagination, et il affirme qu'il est resté dans la cécité « le visuel qu'il était ». « Par l'imagination, dit encore L., je ne suis jamais dans la nuit. » Et E. : « Je ne me suis jamais complètement senti dans les ténèbres, car un film ininterrompu se déroule devant ma vue. » Et encore : « Je ne me suis jamais senti entièrement privé de la vue... Quand je travaille, je ne puis rester avec l'impression que je ferme mes paupières. J'ai l'air de regarder ce que je fais tout comme s'il me fallait le voir. »

Terminons sur une déclaration de D., instituteur... « Je crois pouvoir résumer tout ce qui précède en disant que je ne suis pas tout à fait un aveugle. Je suis un voyant qui a cessé de voir, mais qui a conservé les facultés et les habitudes mentales d'un voyant. »

Presque tous ceux qui ont perdu la vue adolescents ou dans la force de l'âge s'en prennent aux « aveugles de naissance », les rendent responsables des jugements défavorables que, la généralisation aidant, on porte sur tous les aveugles. Ces jugements, ils ne croient pas qu'ils leur soient applicables. Leur passé de voyants les oblige à reconnaître l'existence d'un abîme entre aveugles et voyants, mais, si on leur demande où ils placent exactement le fossé, ils répondent : « D'un côté, les aveugles d'enfance, de l'autre l'ensemble des voyants et de ceux qui ont vu assez longtemps pour avoir pris les habitudes et la mentalité des voyants et pour continuer à vivre en voyants. » Les plaint-on d'avoir connu la lumière, ils protestent immédiatement et se prévalent de cet avantage. Volontiers, ils s'excuseraient de la catégorie sociale dans laquelle les classe, qu'ils le veuillent ou non, leur cécité.

(1) P. Villey, *La persistance des images visuelles dans la cécité* (pp. 688-689).

« Je n'ai pas répondu à votre questionnaire... Je considère que votre enquête me concerne moins que des aveugles-nés ou ayant très peu vu, car mes réactions à l'égard de tout ce qui m'entoure diffèrent assez sensiblement des leurs. C'est si vrai que la plupart des personnes qui me connaissent bien ne me traitent pas autrement qu'une voyante. Je crois que si un aveugle inspire de la pitié, c'est qu'il est vraiment pitoyable, soit à cause de sa maladresse, de son incapacité à se rendre utile, soit, au contraire, à cause de sa suffisance, ce qui est malheureusement trop fréquent. Il est peut-être un peu dur de parler ainsi, mais vous conviendez avec moi qu'il faut apprendre aux aveugles à ne pas se considérer comme des êtres d'exception » (1065).

« Beaucoup d'aveugles-nés ou d'aveugles de la première enfance ont des tics effrayants, une tenue de tête, des gestes de canne excessifs, un faciès misérable de mendiants et, dans ce cas, mes souvenirs visuels (j'ai vu jusqu'à 18 ans) me font comprendre et excuser le comportement de beaucoup de voyants à leur égard. Il est vraiment nécessaire de faire une éducation rigoureuse de tels aveugles et de faire qu'ils passent le plus possible inaperçus en public » (1042).

« L'aveugle lui-même, et surtout l'aveugle d'enfance, s'exagère trop souvent à lui-même et, partant, exagère aux voyants, tantôt ses infériorités, tantôt ses supériorités, qu'il attribue trop volontiers à la cécité. Il faudrait, dès le plus jeune âge, multiplier les contacts de toutes sortes entre aveugles et voyants pour empêcher qu'ils deviennent comme des « étrangers » les uns aux autres » (1033).

« Si l'aveugle qui a perdu la vue à un âge avancé a une supériorité sur l'aveugle-né, c'est celle d'avoir connu la vie des voyants qu'il a lui-même plus ou moins vécue et dont il conserve le souvenir ; il faut donc apprendre aux seconds ce que c'est que cette vie... » (1024).

« ... Entre deux aveugles, l'un ancien voyant et l'autre de naissance, les jugements sont différents sur bien des points. C'est là que réside l'obstacle, source de préjugés » *(id.)*.

« J'ai toujours entendu dire que, de tous les aveugles, ceux de naissance étaient les plus heureux, n'ayant pas le regret d'une vie jamais connue. C'est justement ce qui fait leur infériorité : cette vie de voyant, ils doivent la connaître » *(id.)*.

« Ce que l'on cherche en société, c'est d'abord un aspect extérieur et un abord agréables et de bonnes manières. Si un aveugle, par inadvertance, marche sur le pied d'un passant, et ne fait que maugréer en invoquant simplement son infirmité, sans chercher à s'en excuser par quelques paroles aimables, il sera jugé comme un brutal et un mal élevé. C'est bien pis encore si l'aveugle, se faisant conduire dans une foule, laisse son guide s'excuser seul, vis-à-vis des personnes qu'il dérange, restant constamment muet comme un mannequin vivant qu'on promène, sans s'intéresser à rien, ni s'inquiéter de ce qui se passe autour de lui, il sera considéré comme une nullité, malgré tout son savoir. En société, ce sera pour lui une catastrophe. Bien des voyants sont dans ce cas également : les mêmes caractères se retrouvent chez les uns comme chez les autres. Mais il y a dans le clan des aveugles un entê-

tement extraordinaire. A propos justement de ces vœux que l'on s'exprime à chaque renouvellement d'année... une personne de l'Association Valentin-Haüy même m'a répondu : « Ne vous inquiétez pas de ces « petites formalités. » Malheureux que vous êtes ! Si ces petites choses qui sont le fond de toute éducation et la base des bons rapports sociaux ne vous occupent pas, le public le fait pour vous à votre détriment ! Malgré votre talent, qu'espérez-vous dans le monde où vous prétendez figurer si vous y avez la réputation d'une personne vulgaire, sans éducation, en un mot ne sachant pas vivre ?

« ... J'ai vécu pendant 14 ans à Paris une vie sociale et administrative aussi active que possible. Je connais les rapports respectueux avec les chefs, les relations amicales entre employés, hommes ou femmes, la bonne entente dans le travail ou pour les règlements de compte. Eh bien ! je me demande si à l'A. V.-H., qui est une administration d'aveugles, tout se passe comme chez les voyants...

« Il est certain que beaucoup d'aveugles se renferment trop en eux-mêmes, ne se livrant pas assez, timidité naturelle ou question de tempérament ? C'est un malheur pour eux, car alors, ils n'essayent nullement d'expliquer leur conduite ni de comprendre les bonnes intentions que les voyants veulent leur prodiguer. Ils vivent comme dans un monde étranger, dont ils ne cherchent pas à connaître la langue ni les usages, restant à l'écart de tout et de tous... » *(id.)*.

« Une seule chose est pour l'aveugle presque incompréhensible : la notion des nuances et des couleurs, absolument impalpables... Il en est de même de la physionomie et du regard des gens dont la signification des traits est pour lui un mystère. Il y a évidemment une zone interdite infranchissable pour l'aveugle-né. Mais cela ne doit pas être un obstacle à son adaptation à une vie plus réelle où tant de débouchés peuvent lui être ouverts...

« Voyant et jeune encore, je me suis trouvé témoin d'une leçon de piano donnée par un professeur aveugle. C'était dans une petite ville de province où j'étais en vacances chez des amis. A la suite des présentations d'usage, lui me parut muet. Il se contenta de faire à son élève une leçon bien monotone, à voix basse, comme gêné ou intimidé par la présence, pourtant silencieuse, des personnes étrangères qu'on lui avait révélée. Puis il est parti comme il était venu. Ne lui était-il pas facile de se mettre tout de suite à l'aise par quelques paroles aimables et de faire de sa leçon, pour la circonstance, une agréable audition musicale ? Tout jeune, j'avais commencé à apprendre le violon... Mon professeur voyant savait agrémenter ses leçons de petites conversations qui en faisaient le charme, et, avant de s'en aller, il nous donnait toujours un petit concert de son cru » *(id.)*.

***

Voilà, portés par d'anciens voyants, sur les aveugles d'enfance, des jugements sévères qui retiendront plus loin notre attention (XII, C). L'apparition tardive de la cécité y est présentée

comme une bénédiction, comme une supériorité qui diminue la distance entre aveugle et voyant ; l'instruction et le savoir professionnel, le talent lui-même, y sont considérés comme des compensations très imparfaites. Et pourtant, l'esprit de Valentin Haüy continue à animer nos écoles spéciales : tous leurs élèves, tous leurs anciens élèves — notre enquête nous le confirme — n'entrevoient que deux facteurs de reclassement : l'instruction, le travail. C'est pourquoi le groupe des aveugles d'enfance va rejoindre celui des aveugles tardifs lorsqu'il s'agira de condamner tous ceux d'entre eux qui, sous une forme quelconque, font « étalage de leur cécité », la brandissant comme une excuse, détruisant ainsi l'effort des autres vers une parité avec les voyants.

Déjà, il faut noter l'animosité, le mépris de l'aveugle travailleur pour le mendiant, le premier accusant le second de lui faire tort dans l'esprit du public, de perpétuer l'image, léguée par le Moyen Age (1), d'un aveugle lamentable, incapable de subvenir à ses besoins. Ne faut-il pas chercher là l'origine du dédain que les musiciens aveugles professent, en général, pour certains instruments : l'accordéon, par exemple, considérés par eux comme des outils de mendicité, alors que, en fait, d'autres professeurs de musique, notamment ceux dont la clientèle habite les campagnes se font des leçons d'accordéon ou des bals à l'accordéon une source appréciable de revenus. L'écœurement de l'aveugle qui aspire à vivre de son travail sera d'autant plus profond que la mendicité (2) sera endémique dans la région qu'il habite. Voici le raisonnement qu'un aveugle algérien prête à la plupart des aveugles du pays :

« Pourquoi apprendre le Braille ? Cela ne sert à rien pour gagner sa vie, pour avoir du travail. Vous, aveugles instruits qui avez été dans des écoles perdre votre temps et l'argent de vos parents, vous êtes dans

(1) Cf. Pierre Villey, *L'aveugle dans le monde des voyants*, chap. VII, pp. 86-98.

(2) Une monographie sérieuse de l'aveugle mendiant, ambulant, chanteur des rues, ne serait pas dépourvue d'intérêt. Th. Cutsforth insinue (*The Blind in School and Society*, VI, § 12), que l'adaptation de l'aveugle camelot est souvent supérieure à celle des autres aveugles. La notion d'ajustement est d'ailleurs toute relative : elle est fonction du milieu social où évolue l'individu. Cette réserve faite, il est bien possible que, du fait même de la vie qu'il a à mener, l'indépendance, l'allure, l'aspect physique de l'ambulant aveugle soient plus normaux que ceux du professeur de musique, de l'artisan ou même de l'ouvrier aveugles sortis de nos institutions. De cela, ces derniers ne semblent pas se douter. Ce qui est lamentable dans le mendiant aveugle, ce n'est pas l'aveugle, c'est le mendiant. Dans ses *Emmurés*, Lucien Descaves oppose épisodiquement à Dieuleveult, son héros, l'un de ces dévoyés, Merle, qui n'a pas voulu suivre la route classique offerte aux élèves sortant de notre Institution Nationale.

la misère comme nous. Personne ne vous aime ni ne vous aide : ni les écoles, ni le gouvernement, ni les œuvres. Celles-ci nous donnent autant qu'à vous : quelques secours qu'il nous faut pleurer longtemps et pour lesquels il nous faut courir beaucoup. Dans la rue, on a la bonté de nous donner, sans que nous ayons rien à exposer, sans traîner de marchandises, sans fatigue. Avec le peu que nous recevons, nous vivons tant bien que mal, sans avoir de chefs. Seule, la police nous bouscule, mais ne peut rien contre nous et nous relâche. Aussitôt, nous recommençons. Le meilleur métier pour les aveugles, c'est la mendicité » (1015).

Assez nombreux sont les aveugles qui, consciemment ou non, entretiennent le préjugé d'une « cécité-catastrophe » se laissent plaindre ou même provoquent la pitié, soit pour justifier leur incapacité, soit pour en tirer un certain profit, une compensation, une priorité. A l'égal des mendiants, ceux-là aussi sont jugés avec sévérité.

« Souvent, en riant, je dis à mes élèves : vous devez porter votre cécité fièrement campée sur votre oreille, pour faire en sorte qu'on vous recherche et non qu'on vous subisse. Beaucoup d'aveugles, et surtout parmi les anciens, ont — non pas dans le but d'apitoyer les gens, mais dans celui de leur faire toucher du doigt les incommodités de notre infirmité — sciemment étalé leurs petites misères, et cherché à obtenir de toutes petites compensations à leur déficience visuelle. Je le regrette profondément : car ces petits malheurs ne regardent que nous. Si nous ne pouvons faire autrement que de les laisser soupçonner, aidons le moins possible à les laisser deviner, et n'empoisonnons pas les gens avec des détails dont d'ailleurs ils se moquent éperdument. Cela finit par les lasser, par les excéder, et ces jérémiades réitérées et incessantes émoussent si bien notre faculté d'appel que, lorsque nos revendications en valent la peine, nous ne trouvons plus devant nous qu'un public, ou indifférent, ou mal disposé, ou hypocritement compatissant » (1047).

Sans aller jusqu'à ce manque de dignité, l'étalage de la cécité se rencontre fréquemment comme une simple manifestation du besoin d'être pris en considération. Les meilleurs y échappent difficilement, et il leur arrive, au contraire des précédents, de « camper trop fièrement leur cécité ». A propos d'un succès dans la vie ou, au contraire, dans un moment de désespoir, il est si tentant de mettre en avant les impossibilités que comporte l'absence de la vue, les difficultés à surmonter, les qualités extraordinaires, l'adresse, la volonté, la patience dont il faut faire preuve, jusqu'au jour où l'on s'aperçoit que les raisons invoquées n'intéressent le public que dans la mesure où elles ne heurtent pas ses propres intérêts, ses commodités, ses idées préconçues.

Honorable (accident du travail) ou glorieuse (mutilation de guerre), l'origine même de la cécité finit par ne plus peser dans la balance des compétitions familiales, professionnelles ou sociales. Georges Scapini en fit l'expérience, en pleine guerre. Une première fois, c'est un chauffeur à qui il doit rappeler un peu brutalement qu'il est encore un homme, malgré sa cécité ; une deuxième fois, ce sont des manifestants, des grévistes, qui refusent de se laisser intimider par son uniforme, ses décorations, son infirmité (1). Il sait, heureusement, tirer de ces faits la leçon qu'ils comportent : ne compter que sur soi-même.

Précisément, ce que certains aveugles reprochent à cet étalage d'une infériorité, à cet appel permanent ou accidentel à la condescendance, c'est de contredire leurs aspirations à l'égalité, l'affirmation de leur « normalité ». Ceux-là croient que le besoin d'être distingué de l'aveugle lamentable ou sans dignité varie en raison directe de l'effort qu'ils font pour mener une vie normale et des obstacles que dresse sur leur chemin la présence de nombreux aveugles « déplorables » dans la région où ils déploient leur activité. Un chantre aveugle (1022) qui, pour l'exercice de sa profession, court sans cesse d'une paroisse à l'autre, ici pour un enterrement, là pour un mariage, ailleurs pour un office ordinaire, dans la banlieue sud de Paris, professe une acrimonie explicable pour tous les aveugles hospitalisés à Bicêtre, à Villejuif ou à Ivry. Il les accuse d'être la cause de tous les préjugés, de toutes les préventions dont il a à souffrir et proteste violemment quand on le confond avec l'un d'eux.

§ D) **Le sentiment de l'anormalité**

Un quatrième groupe d'aveugles prend franchement conscience de ce que la cécité représente toujours de pitoyable, même chez les mieux adaptés, chez ceux qui font un constant effort pour rapprocher leur allure de celle des voyants. Ceux qu'une longue carrière d'aveugle a fait réfléchir, et dont l'opinion sur les rapports entre voyants et aveugles a parfois considérablement évolué au cours de leur vie, se rencontrent ici avec de plus jeunes, qu'une grande sensibilité doublée d'une claire intelligence a dotés d'un pénétrant esprit d'observation et de probité intellectuelle. Les aveugles de ce groupe, en effet, tout en admettant l'aspect subjectif du concept de cécité construit par le voyant, tout en signalant, eux aussi, les méfaits d'une généralisation

(1) *L'apprentissage de la nuit*, IIe Partie, chap. I.

insuffisamment fondée, n'hésitent pas à se regarder vivre, à se mettre à la place des voyants, à faire l'aveu, combien pénible, de leur déficience, de leurs singularités.

Leur contribution est d'autant plus précieuse qu'ils ne sont ni des vaincus, ni des résignés. Ils ont lutté, ils continuent à faire front, croient à des améliorations, à la possibilité de réduire certaines de ces singularités imputables à la cécité. Ceux que nous citerons se sont fait une situation enviable ; tous, sauf deux, ont une famille, des enfants : on ne saurait voir en eux des aigris, des amers. Rien ne nous autorise non plus à les accuser de pessimisme. Considérons leurs réponses avec objectivité.

« L'expérience m'incline beaucoup à penser que l'expression (ou l'inexpression) du visage de l'aveugle agit beaucoup sur l'attitude du voyant à son égard » (1048).

« Évidemment, presque toujours, nous sommes mal interprétés dans nos attitudes et nos besoins ; mais ces attitudes, bien souvent, ne correspondent pas à ce qu'elles devraient être, à cause d'une mauvaise interprétation des faits de notre part, ou de notre mauvaise éducation. Cela pourrait peut-être, dans certains cas, être amélioré, modifié, ou, peut-être même, tout à fait supprimé » *(id.)*.

« Je suis bien forcé de reconnaître que, pour pénible qu'elle me soit, je ne peux au fond de moi-même trouver injustifiée l'attitude du voyant. Sans parler des préjugés et ne m'en rapportant qu'à la pitié, l'inattirance, je ne saurais affirmer que mon attitude ne serait pas la sienne, non seulement si je n'avais jamais été aveugle, mais même si je recouvrais tout à fait la vue. Cette impression est déterminée chez moi, d'une part, par l'observation de la réalité, d'autre part, par l'idée que j'ai de l'esthétique moyenne courante, enfin par un sens et un amour assez aigu du normal.

« L'acquisition des attitudes et manières courantes étant surtout affaire d'imitation, je ne pense pas qu'aucun enseignement, si approprié soit-il, puisse jamais identifier complètement l'aveugle au voyant du point de vue extérieur. A cet égard, les aveugles tardifs sembleraient devoir moins attirer l'attention, ou, l'ayant malgré tout attirée du fait d'une certaine gaucherie ou seulement mal aisance, être moins susceptibles de la retenir et de la fixer (je parle, bien entendu, des aveugles tardifs réadaptés). J'en appelle ici à une expérience personnelle prolongée. J'ai eu l'occasion de fréquenter divers milieux en compagnie d'un ami qui avait perdu la vue à 16 ans et demi, par un accident de travail, alors qu'il était mécanicien ajusteur et déjà parfaitement lancé dans la vie. Il était tombé parmi nous encore tout imprégné et tout vibrant de vision, et toutes ses manifestations semblaient être comme un courant d'air de la vie dans le vase clos de l'école. Complètement adapté à sa vie nouvelle, il avait conservé plus que bien d'autres ses habitudes de voyant. Eh bien ! je remarquais partout où nous allions ensemble que le contact était plus facile et le commerce plus normal

avec lui qu'avec moi. Notre niveau intellectuel étant à peu près le même, j'attribue à la différence d'extérieur cette différence d'attitude. Je dois dire d'ailleurs que la fréquentation constante de cet ami pendant plusieurs années a eu une forte influence sur mon comportement extérieur, et que ses avis furent à la base de ma compréhension réelle des réactions des voyants au contact des aveugles, et surtout des sources de ces réactions.

« Il découle de ce qui précède que, s'il est à peu près impossible de « normaliser » complètement les aveugles du point de vue extérieur, au moyen de l'éducation, celle-ci peut les amener aussi près que possible du type d'homme admis ou requis par une société déterminée à une époque précise » (1007).

« Je crois que les voyants, même beaucoup de ceux qui nous connaissent bien, nous regardent comme placés sur un plan inférieur au leur et incapables d'accéder de l'un à l'autre : Péphau (1) avait durement, mais nettement approfondi ce sentiment quand il disait que, pour lui, « l'aveugle était un perpétuel mineur ». Il me semble que la tenue et l'abord de presque tous les aveugles d'enfance, moi-même y compris, manquent de l'aisance, du naturel de ceux des voyants et que conservent beaucoup d'aveugles tardifs, ceux qui tout de suite ont cherché à dominer leur infirmité. J'admire et j'envie le dégagé que garde un Romane (2), par exemple, et la puissance d'irradiation personnelle qui en résulte » (1031).

« L'attitude du voyant est parfaitement justifiée. Elle résulte de la constatation d'une infériorité incontestable. A mon sens, nos comportements sont secondaires : cependant, ils peuvent donner de nous, des aveugles en général, une mauvaise opinion qui ne peut que nous nuire » (1008).

« L'aveugle est privé d'un outil essentiel ; il est donc anormal ; et c'est ce que l'aveugle se refuse trop souvent à admettre alors que, sans hésiter, il considère comme anormal un sourd, un manchot, un cul-de-jatte, un paralytique. Pour le voyant, même si ce voyant est affligé de l'une de ces dernières infirmités, l'aveugle est naturellement un anormal, et il est amené à prendre vis-à-vis de cet anormal les mêmes précautions qu'il est convenable et charitable de prendre avec tout être humain diminué, ne fût-ce que par l'âge ou la maladie.

« Si le voyant s'illusionne sur la condition naturelle de l'aveugle, ce dernier, si sa cécité remonte à sa toute première enfance, se fait parfois de bien grandes illusions, terribles pour lui. En effet, entendant parler de la vue et de tout ce qu'elle procure par des voyants qui bien souvent ne savent guère s'en servir, l'aveugle-né est amené à considérer ce sens comme le croyant imagine le paradis. Cependant, d'autres aveugles exagèrent en sens inverse, et prétendent que la vue n'a qu'une valeur

(1) Directeur de l'Hospice National des Quinze-Vingts de 1878 à 1903 et fondateur de l'Ecole Braille.

(2) Poète aveugle, auteur de *Ténèbres ensoleillées*, Paris, 1932 ; perdit la vue à l'âge de 40 ans, alors qu'il était instituteur.

secondaire, et que, pour eux, la cécité est une bonne affaire. Cela ressemble fort au renard de la fable, dont la queue était coupée. Qu'au point de vue moral, religieux, la cécité soit utile, ou puisse l'être, ce n'est pas douteux, mais c'est précisément parce qu'elle constitue une épreuve, une peine, un sacrifice, donc quelque chose d'anormal.

« Mais au point de vue matériel et même dans la plupart des travaux de l'esprit, le secours de la vue est des plus précieux ; si des aveugles sont parvenus et parviennent à des résultats remarquables, étonnants, c'est au prix d'efforts considérables et exceptionnels compromettant généralement leur santé. Mais il importe de noter que, si ces sujets remarquables avaient disposé des ressources de la vue, ils se seraient surpassés le plus souvent, de manière impossible à prévoir. Car l'erreur commune est de comparer l'aveugle excellant dans une branche à son confrère voyant de valeur moyenne, et non pas supérieure » (1011).

Ces citations, suggestives en soi, n'appellent qu'un bref commentaire. Toutes constatent une anormalité, mais n'insistent pas également sur le même point. Les trois premiers auteurs, des aveugles-nés, ou pratiquement tels, semblent surtout avoir été frappés par l'anormalité externe, par « la façade », comme le dira ailleurs l'un d'eux (1007). C'est dans l'expression du visage, dans le manque d'aisance, dans la raideur ou l'inadaptation du geste, en un mot, disons-le, dans une mimique non conforme à la mimique socialisée, qu'il faut rechercher la cause du traitement particulier dont les aveugles sont l'objet. Leur explication, même si elle n'est pas la seule, a son prix. Et 1008 a certainement tort de tenir les comportements pour secondaires. Retenons-la. Notons également que, à la différence de la plupart des aveugles, élevés dans les écoles spéciales, ils ont dû reconnaître, après leur sortie de l'école, de quelle supériorité jouit celui qui a vu assez longtemps pour acquérir l'allure générale du voyant.

Les deux dernières réponses émanent de sujets ayant précisément perdu la vue plus tard, bien qu'encore jeunes. Aussi attachent-ils moins d'importance aux comportements anormaux, peut-être parce que, grâce à leur passé de voyants, ils en ont moins souffert. Par contre, ils semblent avoir mieux mesuré les infériorités qu'apporte avec elle la cécité, notamment dans le domaine pratique.

TROISIÈME PARTIE

AJUSTEMENT A LA CÉCITÉ ET AJUSTEMENT A LA SOCIÉTÉ

Chapitre XI

LES INFLEXIONS DE LA PERSONNALITÉ

§ A) La multiplicité des facteurs

Si la personnalité est conçue comme le résultat de la structuration de toutes les caractéristiques différentielles permanentes et des modalités de comportement d'un individu, il y a, par définition, autant de personnalités que d'individus. Pourtant, de même qu'on a classé les caractères et en raison même de l'existence de la caractérologie, on peut distinguer un certain nombre de types de personnalités. A cet égard, en ce qui concerne les aveugles, deux questions se posent :

1º La caractéristique différentielle « cécité » suffit-elle pour qu'on puisse considérer une structure commune de personnalité dont elle serait le facteur essentiel d'organisation ? Autrement dit, est-il permis d'appliquer à l'ensemble des aveugles, la notion de « personnalité basique » ou de « personnalité modale », envisagée, pour des groupes beaucoup plus vastes (peuples, races), par la psychologie sociale américaine ?

2º Dans quelle mesure peut-on dire que les particularités de personnalité relevées chez les aveugles sont « normales » ou « anormales » ?

En ce qui regarde le premier point, il convient d'abord de souligner que, si la cécité peut perturber l'action des autres facteurs, elle ne supprime pas ces agents, qui, de leur côté, conditionnent les effets de l'infirmité, et ceci très diversement, en raison même de leur diversité. C'est là une première cause du manque d'homogénéité du groupe. Psychologiquement, les aveugles, parce qu'ils ont subi des influences variées au cours de leur développement, restent des individus. Si l'infirmité les soustrait, d'ailleurs inégalement, à un certain nombre d'actions extérieures, elle en suscite d'autres (d'origine sociale notamment), qui sont aussi diverses que celles qu'elle laisse subsister. Le fac-

teur cécité lui-même n'est pas simple, unitaire, inanalysable : l'origine et le degré de l'affection, l'âge auquel cette dernière survient et les modalités de son apparition sont sensiblement tout autres d'un sujet à l'autre, et la combinaison de ces circonstances représente une nouvelle cause de différenciation entre les aveugles. Par surcroît, l'attitude affective et les interventions coercitives de l'entourage, qui ont tant d'influence sur l'édification de la personnalité, sont largement conditionnées par les comportements du sujet, lesquels sont fonction de la qualité de ses complexes perceptifs, qui dépend elle-même du passé et de la valeur de l'équipement sensoriel.

L'effet de masque (phénomène de la « cécité-étiquette ») qui n'est qu'une conséquence de l'attitude adoptée par le voyant en face de la cécité (voir chap. II, § A), ne doit pas faire oublier que derrière l'aveugle, il y a l'homme, avec toute son histoire, tout son acquis, y compris son patrimoine héréditaire. En toute rigueur, le symbole « un aveugle = un aveugle » n'a aucun sens. Certes, nier l'influence de la cécité, comme le font certains aveugles (voir ci-après, chap. XII, § E), est également un non-sens. Dès que l'infirmité se manifeste, à quelque âge que ce soit, elle déclenche des processus d'ajustement. Mais ceux-ci n'aboutissent jamais à la constitution d'un modèle uniforme d'équilibre. Lorsque, sur un édifice, une cause quelconque conduit ou menace de conduire à l'effondrement d'un pan de mur, les dispositions prises par l'architecte en vue d'éviter l'effondrement total sont fonction de la structure générale du bâtiment ; tous les bâtiments, pour lesquels on a dû parer à un même danger (glissement du sol, par exemple) ne sont pas nécessairement construits et reconstruits suivant un même plan. Que la cécité engendre une organisation appropriée de la personnalité, dont l'infirmité et ses effets primaires ou dérivés sont éléments intégrants, cela ne se discute pas. Mais, de là à envisager une personnalité typique d'aveugle, il y a une marge.

Ces vues théoriques se trouvent confirmées par l'étude systématique des processus d'ajustement aux frustrations qui résultent de la cécité. Vita Stein Sommers, qui a très sérieusement étudié ces problèmes (1), considère quatre mécanismes d'ajustement :

a) *Par compensation.* — Le sujet reconnaît et accepte ses

(1) Vita Stein Sommers, *The Influence of parental Attitudes and social Environment on the Personality Development of the adolescent Blind* (1944, chap. VII, pp. 64-87).

limitations. Il considère ce qu'il peut faire plutôt que ce qu'il ne peut pas faire. Pour les activités qui lui demeurent permises, il est combattif et parvient ainsi à combler le vide que crée toute limitation. Peu préoccupé de ses infériorités, il accepte pourtant d'en discuter.

b) *Par négation.* — Le sujet, doté d'une grande confiance en soi, élude, au contraire, toute discussion relative à la cécité. Pour lui, il n'y a pas de problèmes.

c) *Par réaction de défense.* — Le sujet, exagérant souvent son infortune, opérant par rationalisation et par projection, cherche sans cesse à justifier ses comportements et ses échecs. Estimant que les aveugles sont mal compris, qu'on ne leur laisse pas leurs chances de succès, il s'en prend aux préjugés sur la cécité. Préoccupé de son prestige, inclinant volontiers vers la rêverie et l'introspection, il trouve une certaine satisfaction dans la description et la discussion des problèmes qui le préoccupent, c'est-à-dire de ses propres problèmes.

d) *Par retrait.* — Celui-là évite les situations où il risque de rencontrer des difficultés. Souvent introverti, hypersensible et manifestant de la pitié pour lui-même, il se résigne devant ce qu'il considère comme inaccessible aux aveugles. Se sentant inférieur, il fuit les contacts sociaux, se réfugie dans la rêverie, ne se montre guère combattif que dans les compétitions avec ses semblables.

Soit par l'un, soit par l'autre de ces mécanismes, soit par leur combinaison, un certain nombre d'aveugles arrivent à faire disparaître ou à atténuer l'importance des conflits que soulève leur handicap. A côté de ces quatre groupes, il faut en prévoir un cinquième, celui des inadaptés à leur infirmité. Ce groupe est peu homogène, du fait même que les individus qui le composent tâtent successivement de l'un ou de l'autre des processus précédents, sans jamais parvenir à un équilibre durable. Centrés sur eux-mêmes, peu combattifs, ils sont instables, nerveux, voués à l'angoisse. On relève parmi eux des sujets souffrant de « blindisms », des raisonneurs, des lambins, des rêveurs, des inadaptés sexuels, des individus enclins au mysticisme, etc.

Cette classification, établie à la suite d'observations faites sur des adolescents aveugles américains, n'est spéciale ni aux adolescents aveugles, ni aux conditions de vie que réserve aux aveugles la société américaine contemporaine. Nos enquêtes le prouvent : les mêmes types d'organisation tendent à se rencontrer chez les aveugles français de tous âges (voir notamment nos chap. VIII, IX et X). Comme le remarque d'ailleurs Vita Sommers,

ces types ne sont jamais tranchés, ils débordent les uns sur les autres ; le même constituant (la tendance à la rêverie, par exemple) se rencontre dans plusieurs d'entre eux. S'il en est ainsi, c'est donc bien que le facteur cécité ne réussit pas à orienter la personnalité vers un modèle unique, tant restent considérables les facteurs individuels et sociaux de variabilité.

Au demeurant, le fait qu'un aveugle parvienne, suivant un « pattern » ou suivant un autre, à réduire progressivement (1) les tensions dont son handicap est directement ou indirectement responsable n'implique pas que la solution adoptée soit agréée par les autres membres de la communauté. Cette remarque nous conduit à notre second point d'interrogation : dans quel sens faut-il entendre le mot « normal » lorsqu'on juge que les particularités relevées chez un aveugle sont « normales » ou « anormales » ?

En psychologie scientifique, le mot « normal » a une valeur statistique. Est normal ce qui oscille autour de la moyenne, entre des limites fixées, sur une courbe de distribution. Mais cette acception est toute relative : elle ne vaut que pour le groupe testé, et sa signification varie avec l'extension et la nature de ce groupe. Par exemple, si l'on regarde l'ensemble des aveugles comme un groupe, l'aptitude à lire le Braille n'apparaîtra pas comme une caractéristique normale de la cécité ; car, par suite du nombre élevé des cécités tardives, la proportion des aveugles qui lisent le Braille est faible. Pour que cette aptitude devienne normale, il faut se référer au groupe restreint des aveugles de jeune âge, après avoir défini ce qu'on entend par là, ainsi que ce que signifie « lire le Braille » (fixation d'une rapidité minimum de lecture).

Dans la pratique, la notion de « normal » se confond souvent avec celle de « naturel », de « conséquence plus ou moins nécessaire d'un fait ». Dans ce sens, on pensera, par exemple, qu'il est normal qu'un aveugle lise des livres en relief ; normal qu'il mette le doigt au bord d'un verre qu'il emplit, s'il veut éviter de renverser du liquide ; normal, plus généralement, qu'il cherche à toucher pour se rendre compte ; puisque tous ces comportements sont conçus comme des conséquences nécessaires de la privation de la vue. Au fond, le mot a ici la même valeur qu'en psychométrie. Cette « normalité » est relative, conditionnelle. Elle ne vaut que si l'on s'enferme dans le groupe restreint des aveugles. Bien que

(1) D'après Laurence D. Schaffer (*Psychology of Adjustment*), cité par V. Sommers (*op. cit.*, p. 65), c'est par une suite d'essais, d'échecs ou de succès que l'individu trouve la réponse qui l'adapte à une situation conflictante.

n'intervenant pas à la suite de savants calculs, sa constatation n'est pourtant pas tout à fait spontanée, puisqu'elle suppose l'inférence : étant donné que le sujet est aveugle, il est normal que...

Du point de vue social, l'élément spontanéité est important. Lorsqu'un quidam porte un jugement, tacite ou exprimé, sur tel ou tel comportement d'un aveugle, il ne consulte pas une courbe de distribution de ce comportement. Dans son esprit, la conduite observée est conçue comme « normale » si elle est « conforme » à ce qu'il a l'habitude de constater autour de lui, autrement dit si elle est acceptée dans le milieu social auquel il appartient. L'axe de référence n'est plus le groupe des aveugles, mais le milieu social, avec ses coutumes, ses idées toutes faites, son idéal moral et esthétique, et, en particulier, son attitude à l'égard de la cécité, telle qu'elle nous est apparue dans la première partie de ce travail.

Si l'on recherche à déterminer les effets de la cécité, seront tenues pour normales les caractéristiques moyennes du groupe des aveugles 100 %, c'est-à-dire des cécités « absolues » et « de naissance ». L'influence de la perte de la vue étant ainsi repérée, une personnalité d'aveugle sera normale lorsqu'elle est conforme à ce que l'on peut attendre de cette influence. Mais, au sein même du groupe des aveugles, le sous-groupe des aveugles 100 % constitue une minorité. Il est dangereux de s'y référer, car on risque de glisser sans précautions du vocable « aveugle-né » au terme « aveugle » tout court. Le chaînon cécité n'a aucune valeur en soi : il n'est pas du tout démontré qu'il garde dans une restructuration l'importance qu'on lui aura trouvée dans une structuration originelle. Aussi, pour nous, tant pour cette raison que pour la précédente, sera normal chez un aveugle tout ce qui ne le singularise pas, tandis que nous considérerons comme anormal tout ce qui le signale à l'attention de la majorité.

Cette distinction entre le normal par rapport au groupe restreint et le normal par rapport au milieu social, n'est d'ailleurs pas que formelle. Elle correspond à deux aspects, et peut-être même à deux temps, de l'ajustement de la personnalité chez les aveugles. On observe tout d'abord, en effet, un certain nombre de processus par lesquels l'individu tend à s'adapter uniquement à son infirmité, sans tenir compte de l'attitude du milieu vis-à-vis de cette infirmité et des processus par lesquels le sujet s'y ajuste. Mais ces processus, normaux si l'on ne se réfère qu'aux exigences de la cécité, conduisent à une organisation mentale et à des comportements estimés plus ou moins anormaux par le milieu

social, parce que ne correspondant pas à l'organisation mentale et aux comportements de la moyenne de ses membres. Par exemple, l'aveugle bien adapté à sa seule cécité devrait être « touche-à-tout ». Mais cette manière d'agir n'est pas sociale. Par la force des choses, s'il veut être accepté, l'aveugle doit donc se conformer aux modèles de comportement considérés comme normaux par la société. Au surplus, il aura à s'adapter, à se plier aux opinions courantes sur la cécité, autrement dit tendre à réaliser, à incarner le concept social de cécité.

Par une adaptation au seul handicap, l'équilibre de la personnalité est souvent obtenu. C'est le heurt avec le milieu qui provoque les frustrations. Mais l'ajustement à la cécité, c'est l'ajustement à tous ses concomitants, au nombre desquels il faut toujours compter — nous en avons déjà discuté (chap. V, § C) — les réactions du voyant à l'infirmité. Aussi, une personnalité bien équilibrée d'aveugle sera-t-elle celle qui réalisera un compromis entre les exigences de la cécité et les exigences de la société. Les unes entrant souvent en conflit avec les autres, l'adaptation n'est jamais parfaite. Grâce aux matériaux que nous avons réunis et produits, nous sommes en mesure de dégager les principaux traits de personnalité qui exposent l'aveugle à la censure sociale. Du même coup, nous comprendrons mieux ce que nous avons avancé en conclusion de notre première partie, à savoir qu'il ne faut pas chercher uniquement dans l'attitude du voyant à l'égard du sens de la vue la seule explication de son attitude à l'égard de ceux qui en sont privés.

Auparavant et pour qu'il n'y ait pas de malentendu, nous avons tenu à marquer pour quelles raisons les particularités que nous allons maintenant mettre en relief — on ne peut étudier un fait sans mettre sur lui l'accent — ne se rencontrent pas chez tous les aveugles, tout au moins au point de constituer le trait essentiel de leur personnalité, pas plus qu'elles ne se sont toutes donné rendez-vous chez un même aveugle. Il nous est souvent arrivé déjà d'employer la formule « la cécité « tend » à... ». C'est toujours ainsi qu'on devrait s'exprimer.

Au reste, une étude objective ne vise pas à laisser une impression. Les conclusions auxquelles nous aboutissons ne valent qu'en fonction des observations qui les ont suggérées. Elles n'autorisent les extensions, les prévisions, qu'avec une extrême prudence, à partir de l'examen de données concrètes précises, et jamais à partir de cette abstraction qui, en aucun cas, ne saurait jouer le rôle d'une entité, d'une condition suffisante : l'aveugle.

§ B) La tendance à l'égocentrisme

Au risque de forcer un peu la notion traditionnelle d'égocentrisme, nous qualifierons ci-après d'égocentrique, non seulement toute représentation strictement personnelle du monde extérieur s'opposant à la représentation dite objective, mais aussi tout comportement répondant à une commodité personnelle et s'opposant, de ce fait, aux comportements socialisés. Cette extension nous paraît légitime, car toute représentation particulière oriente nécessairement vers un comportement particulier, et, si la représentation est considérée comme égocentrique, il n'y a aucune raison pour que la conduite qui en résulte ne le soit pas. Ceci étant posé, nous allons essayer de montrer comment la cécité, du seul fait qu'elle isole du monde extérieur, aussi bien du monde physique que du monde humain, tend à organiser la personnalité sur un plan égocentrique, c'est-à-dire comment elle impose à l'aveugle des représentations, des attitudes, des manières d'agir, différentes de celles de la majorité et l'exposant, par conséquent, à la censure sociale.

Tout « milieu de comportement » est toujours plus ou moins égocentrique. Chacun voit le réel, non seulement en fonction de sa sensibilité et de ses connaissances — il est classique de dire que l'artiste ne le voit pas comme le profane — mais encore en fonction de ses préoccupations du moment — l'homme pressé qui se rend à ses affaires ne regarde ni les toits, ni les étalages, ni les passants. Mais, nous l'avons montré (chap. VII, § B), l'aveugle, bien davantage que le voyant, ne s'intéresse au monde extérieur que par rapport à sa personne. Il construit « son » univers d'après « ses » propres besoins ; son attention n'incorpore à « ses » représentations que ce qui « lui » est utile ; le reste n'est pas organisé en complexes perceptifs ; s'il est retenu, ce n'est qu'à l'état de souvenirs abstraits. L'édification et l'utilisation des structures spatiales de l'aveugle est très pragmatique. Tout chaînon étranger à l' « action », à « son » action, est rejeté comme un luxe capable d'apporter une gêne, une distraction, une entrave au déroulement de cette action. L'aveugle est dans la situation du besogneux, dont toutes les préoccupations sont centrées sur la vie quotidienne, et pour qui « à chaque jour suffit sa peine ». Qu'on se réfère, par exemple, au test auquel nous avons soumis des élèves et professeurs de notre Institution nationale, évoluant dans un milieu qui leur était connu — leur école — mais qui ne leur était connu, l'expérience l'a prouvé, qu'en fonction de leurs besoins (cf. chap. VII, § B).

Or, quiconque n'a pas du monde une représentation moyenne conforme à celle de la majorité, aussi bien en exactitude qu'en extension, se singularise, surtout si ce sont les valeurs sociales, les valeurs esthétiques notamment, qui sont négligées. C'est précisément ce qui se passe pour l'aveugle, et ce qui l'expose à une première forme de censure sociale. Assurément, on « comprend » qu'il ne puisse jouir des beaux spectacles, des jolis visages, de tout ce qui est créé par l'homme pour l'agrément de la vue (toilettes, tableaux, etc.). On ne le lui reproche pas, mais on le remarque, on s'étonne qu'il puisse vivre sans tout cela (voir chap. II, § B et chap. V, §§ A et C), ce qui représente déjà une sanction. Pour une jolie femme, pour un décoré qui tient à ce qu'on n'ignore pas sa distinction, pour tous ceux qui vivent pour le paraître, qui se satisfont d'exhibitionnisme social, un aveugle ne présente pas le même intérêt qu'un voyant. Cela est si vrai que certains s'arrangent pour faire connaître à l'aveugle ce qui les distingue : « Vous ne le voyez pas, mais c'est un officier qui vous accompagne » ; « vous ne pouvez vous en rendre compte, mais c'est un agent qui vous parle ».

Dans le domaine de la plastique corporelle, l'aveugle est exposé à se comporter comme s'il était seul. C'est une forme d'égocentrisme. D'une part, les mimiques et les gestes socialisés (le balancement des bras dans la marche, par exemple), qui ne répondent à aucune utilité pratique, n'ont pas été acquis. D'autre part, ont été conservés des attitudes et des mouvements qui, à un certain moment de la vie du jeune aveugle, répondaient effectivement à une utilité, à un besoin ou à un agrément (1), mais qui ne se justifient plus que par l'élément affectif qu'ils comportent. Toute tentative de rééducation, à des fins positives (acquisition des gestes socialisés) ou négatives (suppression des manières non socialisées), se heurte à une résistance qui marque bien l'antagonisme entre l'adaptation aux conditions individuelles d'existence (dominées ici par le facteur cécité) et l'adaptation aux impératifs de la vie sociale. Tant qu'il agit selon les processus qu'il a montés, le sentiment de self-conscience n'apparaît pas ; c'est au moment où il veut essayer de se conformer aux gestes et postures qu'on lui dit être ceux de tout le monde, que ce sentiment naît et évolue jusqu'à l'impression d'être ridicule.

Nous n'insisterons pas sur les réactions sociales qu'appellent ces particularités. La sanction ne s'exprime ouvertement — pas

(1) Voir plus haut (chap. IV, § A), ce que nous avons dit des « blindisms ».

toujours toutefois — que dans l'entourage immédiat, toute singularité manifestée par l'un des membres de la communauté étant ressentie comme une blessure d'amour-propre. Mais elle est sous-jacente dans l'impression d'étrangeté, d'inadéquat au milieu, que fait naître la pensée de la cécité ou la rencontre d'un aveugle (cf. chap. II à V).

Le principal agent de l'imitation spontanée est, on le sait, la vue. Il s'ensuit que, une fois fixés, les éléments de la plastique corporelle (allure, postures, gestes) ne sont plus guère soumis, chez l'aveugle, qu'à des stimulations internes (habitudes, affects). Mais il est d'autres comportements qui répondent plus directement à des interventions extérieures, physiques ou sociales. Ceux-là aussi sont influencés par la cécité. Lorsqu'ils ne sont pas absolument conformes aux conduites ordinaires, ils choquent. N'en saisissant pas toujours l'origine, les membres de la majorité leur attribuent une motivation plus adéquate à l'idée qu'ils se sont formés de la cécité et de ses effets. Quelques exemples suffiront pour mettre le phénomène en lumière :

1° Je me propose de monter dans un véhicule public ; quelqu'un m'aide — plus ou moins adroitement, plus ou moins opportunément, peu importe ici —. L'esprit tout entier occupé par la prise de conscience des lieux (avec les moyens réduits dont je dispose) et par le souci de ne pas me heurter, de ne bousculer personne, je néglige de remercier le voyageur obligeant qui m'a prêté assistance, ou je le fais sans le regarder, sans lui adresser le sourire d'usage. Plus tard, assis, libéré de toute préoccupation, je n'ai plus la possibilité de réparer mon incorrection, car j'ai perdu le contact avec le voyageur. Mon infériorité en face du monde physique, en dérivant toute mon attention sur ma propre personne, me rend asocial. Dans l'esprit du voyant risque de s'installer le couple cécité-muflerie.

2° Sur la voie publique, arrivé à un espace libre, je donne à un passant l'impression que j'hésite, que je cherche mon chemin, alors que peut-être je ne prends que le temps de m'orienter ; le passant, croyant bien faire, veut m'imposer la route qui lui est commode, à lui, qui agit suivant un « pattern » comportant des éléments visuels ; à peu près assuré d'aller à la dérive au milieu du terre-plein, je ne suis pas son conseil ; au besoin, je résiste à la contrainte qu'il exerce sur moi en me prenant par les épaules pour m'orienter dans la direction que lui précisent ses yeux et qu'il imagine que je pourrai garder. En adoptant une technique qui m'est personnelle, c'est-à-dire en contournant la place de façon à me repérer sur ses limites, je me singularise ;

bien plus, je risque d'être taxé de manquer de confiance en mon prochain, de vouloir « mieux savoir que tout le monde », bref, d'être accusé d'orgueil. Chaque fois qu'un aveugle « s'entête » à préférer « sa » méthode à celle du voyant, il s'expose à ce reproche.

3º Lorsque des aveugles — des élèves sortant d'une salle de classe, par exemple — se déplacent en groupe, il est rare — l'observation en a été faite — que le dernier du groupe ferme la porte derrière lui. Le professeur laissé en courant d'air, la porte qui peut claquer, les vitres qui risquent de se briser, rien n'existe pour lui en dehors de ses préoccupations du moment : du chemin qu'il a à suivre. Le moraliste dira de lui qu'il est égoïste, peut-être qu'il est pervers, qu' « il le fait exprès » ; en réalité, c'est un égocentrique qui va son chemin, inconscient de la réalité qui l'unit au groupe de ses camarades (se trouver ce jour-là le dernier) et des obligations de la vie en société (respect des commodités d'autrui, respect de la propriété collective). S'il avait été voyant, il n'aurait peut-être pas été exposé à la même déviation, parce que son comportement aurait été davantage conditionné par un ensemble perceptif enchevêtrant la porte, les fenêtres ouvertes, le professeur, sa propre position dans le groupe des sortants, etc.

4º A la banque ou à la poste, l'employé compte ordinairement les billets d'une liasse avant de la tendre à l'usager. Si ce dernier est voyant, il a la possibilité de le regarder faire et d'acquérir ainsi l'assurance qu'il n'y a pas d'erreur. S'il est aveugle et désire avoir la même certitude, il lui faut nécessairement recompter après l'employé. Lui donne-t-on pêle-mêle sa monnaie dans la main : s'il veut éviter plus tard des confusions, il lui faut sur-le-champ procéder à un classement des diverses pièces et des divers billets dans son porte-monnaie. Ainsi faisant, il se singularise ; son geste risque d'être interprété comme un signe de méfiance ou de méticulosité excessive. Et il en va de même de toute velléité de contrôle qui fait appel à des techniques qui ne sont pas celles de tout le monde. Ce n'est pas seulement pour des raison hygiéniques, par exemple, que, chez le boucher, une ménagère aveugle serait mal venue à inspecter avec ses doigts le morceau qu'on se propose de lui servir, morceau qu'elle aurait pourtant eu le loisir de choisir à l'étalage si elle avait pu le faire, avec ses yeux.

A ces exemples, on pourrait ajouter les observations déjà anciennes de Diderot (1) sur l'absence de pudeur et sur la cruauté des aveugles, de Guillié sur leur manque de ferveur dans

(1) Diderot, *Lettre sur les aveugles*. Edition Garnier, pp. 53-54.

les cérémonies religieuses (1), de Dufau sur le peu d'impression que fait sur eux le contact avec les grands personnages (2). On a discuté ces allégations (3). Pour Dufau (4), la prétendue insensibilité des aveugles ne serait qu'une apparence imputable à la pauvreté de leurs moyens d'expression. On pensera également que, s'ils ne respectent pas toujours les règles de la bienséance, c'est tout simplement parce qu'ils ignorent qu'on les voit. En réalité, ce n'est pas là affaire de connaissance pure. Il est des précautions que prend le voyant, des attitudes qu'il adopte, non pas tant parce qu'il se sait observé, mais par une sorte de participation à l'univers ambiant, celui-ci et le sujet ne formant qu'un. Dès qu'il se sent isolé — l'ensemble structuré n'étant plus le même — le sujet cesse de jouer son personnage, se relâche, s'abandonne à ses manies, voire à ses tics.

L'aveugle, assurément, n'est pas non plus suspendu dans le vide. Jusqu'à un certain point, sa personne fait corps avec ce qui l'entoure. Elle plonge dans une ambiance. Mais, on le sait, la constellation des stimuli externes est pour lui bien différente de ce qu'elle est pour le voyant (cf. chap. VII). Il s'ensuit que, dans l'ensemble de l'organisation, le moi et son entourage immédiat prennent une importance relative plus grande, et c'est précisément ce qui affecte d'un notable coefficient d'égocentrisme les représentations, les attitudes et les comportements des aveugles. Il s'ensuit également que les chaînons gnostiques sont plus nombreux : les objets éloignés ou silencieux imposent leur présence au voyant ou se prêtent à son attention distributive ; l'aveugle doit « savoir » qu'ils existent ou peuvent exister. Et cela est à peu près aussi vrai des présences sociales que des présences purement matérielles. Par présences sociales, il faut entendre, non seulement les personnes, mais aussi les objets qui jouent un rôle dans la vie sociale. Une vitre, un rideau ouvert, une lampe allumée, un vis-à-vis de l'autre côté de la rue ne sont pas seulement des choses : ils représentent des possibilités d'être vu.

Si, en fait de tenue et de retenue, l'aveugle ne veut pas faillir à tout ce qu'il a acquis par éducation, s'il ne veut pas se comporter comme s'il était seul à prendre conscience de ses attitudes, il

(1) GUILLIÉ, *Essai sur l'instruction des aveugles*, Ire Partie, chap. IV, p. 73 (éd. 1820).
(2) DUFAU, *Des aveugles*, chap. II, p. 22 (éd. 1850).
(3) Alexandre RODENBACH, *Lettre sur les aveugles pour faire suite à celle de Diderot* (1828).
(4) ID., *ibid.*

lui faut constamment se répéter : « Tiens-toi comme si l'on te regardait ! » Mais il en est de cet impératif comme de tout autre ; son caractère artificiel laisse la porte ouverte à des fléchissements de la volonté et de l'attention. En particulier, il est généralement de peu d'efficacité dans la lutte contre les habitudes anciennes, contre les blindisms. Il a encore l'inconvénient de manquer de souplesse et d'être ainsi à l'origine d'une autre forme de blindisms : la raideur, le figé, le guindé de ces attitudes, sans aucun discernement des variations de l'ambiance sociale.

*
* *

Toutes les particularités précédentes singularisent l'aveugle plus qu'elles ne l'opposent vraiment à l'entourage. Dans la plupart des cas, le heurt est évité par un effort d'adaptation aux formes socialisées du comportement et par quelques concessions aux velléités coercitives dont fait preuve la majorité lorsqu'elle tend à substituer ses commodités à celles de l'aveugle. Pourtant, ces concessions, l'aveugle les fera beaucoup plus volontiers au public, aux inconnus, qu'à son entourage. Dans sa maison, en effet, il est susceptible d'une large indépendance, mais celle-ci n'est atteinte le plus souvent que par le recours à des techniques personnelles, auxquelles il est d'autant plus attaché qu'elles l'ajustent à son handicap. Dans la mesure où elles ne coïncident pas avec celles des autres membres de la communauté, ces techniques deviennent précisément sources de conflits (si l'aveugle s'acharne à les pratiquer) ou de frustrations (s'il se voit contraint à y renoncer).

Une première caractéristique des réalisations des aveugles, c'est leur lenteur. Celle-ci provient moins de la mollesse des gestes que de la nécessité de se repérer, de passer par des intermédiaires, de prendre des précautions, le tout commandé par un manque d'informations sur ce que pourrait être la voie directe du geste. Par exemple, l'expérience leur a appris que, s'ils veulent saisir, sans le culbuter, un objet dressé sur une table, une bouteille, il est prudent de l'aborder par le bas, quitte à remonter ensuite au collet. Mais déjà, s'ils ne connaissent pas avec certitude l'emplacement de la bouteille, pour entrer en contact avec le bas, il leur a fallu balayer la surface de la table. Ces façons d'agir, toutes spécifiques, finissent par « agacer » l'entourage, même lorsqu'il en « comprend » la nécessité. Elles aboutissent au « j'aime mieux que tu me demandes » ou au « j'aime mieux le faire à ta place, tu me fais languir », dont nous avons déjà

signalé les incidences néfastes sur la formation sensorimotrice du jeune aveugle (cf. chap. IV).

On a beaucoup parlé de l'ordre des aveugles. Aux yeux des voyants, c'est pour eux la seule chance de se retrouver dans la complexité du réel. On n'a pas souligné les occasions de conflits que représente cette orientation de la personnalité. D'une part, l'ordre des aveugles peut s'opposer à des nécessités sociales, à des besoins esthétiques notamment — par exemple, il serait commode pour l'aveugle de ne pas rencontrer de table légère ou de fauteuils au milieu d'un salon, et de voir ces meubles repoussés contre les murs. D'autre part, leur besoin d'ordre, condition de leur indépendance, s'oppose souvent au non-besoin d'ordre des voyants. Par exemple, à la table de famille, l'aveugle peut avoir le désir de se servir seul à boire ou de prendre un morceau de pain, lorsqu'il en a envie ; cela implique qu'il trouvera toujours la carafe ou la corbeille à pain à la même place. Si un autre commensal se sert et néglige ensuite de remettre l'objet exactement où il l'a pris, l'aveugle, ne le trouvant plus sur le plan mental qu'il s'est fait de la table — constatation qui résulte déjà d'un premier geste inadéquat — se voit contraint, ou à explorer toute la surface de la table, ce qui le singularise notoirement — ou à demander qu'on le serve — ce qui le singularise encore, parce que cela le rend différent des autres membres de la famille.

Nous pourrions citer bien d'autres exemples où l'ajustement au milieu social risque de contrarier le simple ajustement à l'infirmité, lequel resterait pleinement valable dans un système égocentrique d'activités. Donnons encore l'exemple suivant, caractéristique des exigences auxquelles peut amener la cécité. Il est parfaitement possible, sans voir, de surveiller l'ébullition d'un liquide, de régler la flamme du gaz, voire d'emplir une tasse à l'audition. Mais toutes ces opérations demandent un silence relatif. Réclamer ce silence, s'il n'existe pas, faire cesser toute conversation, voire tous travaux un peu bruyants, c'est imposer sa cécité, tout au moins souligner qu'on ne peut faire comme tout le monde.

Autre série de remarques.

Pour leur commodité personnelle, les aveugles réalisent parfois ou font réaliser de menues adaptations, de petits dispositifs qui leur donnent plus de sûreté ou de rapidité dans la maîtrise du monde physique, de l'univers organisé par l'homme notamment. Par exemple, ils souhaitent — et, s'ils le peuvent, s'arrangent pour qu'il en soit ainsi — que les leviers de tous les interrupteurs de leur appartement occupent la même position quand le circuit est ouvert. Cela leur permet de contrôler l'allumage ou

l'extinction. C'est peu de chose, et c'est beaucoup, parce que cela représente un ajustement au progrès technique. Seuls les montages du type va-et-vient laissent place à l'insécurité, à telle enseigne que nous pourrions citer un aveugle (1049) qui, vivant ordinairement seul, avait installé à la sortie de son compteur un petit buzzer dont le léger ronflement le renseignait sur la présence d'une lampe restée allumée dans son appartement, après le passage d'un visiteur voyant.

Bien que ne répondant pas pour lui à une nécessité, l'uniformité dans la disposition des boutons de commande de l'électricité ne gêne pas l'entourage. Elle est parfois même réalisée systématiquement par l'installateur. Ne le gênent pas non plus les modifications apportées aux appareils qui sont à l'usage exclusif du membre aveugle de la communauté familiale : repères en relief sur le cadran de sa montre, sur la règle graduée de sa machine à écrire, petit cran discret sur le manche de sa brosse à dents. Tout cela est accepté sans contrainte par la famille. Parfois, c'est l'aveugle lui-même qui, par souci de ne pas se distinguer, repousse les adaptations. Par exemple, prétendant qu'il est assez adroit pour s'en passer, il refuse de faire poser autour du cadran de son téléphone le dispositif très simple qui lui permettrait une manipulation plus sûre et plus rapide. Ou encore, s'il a conservé tant soit peu de vision, il persiste à utiliser une montre ordinaire préférant passer pour un mauvais voyant que pour un aveugle bien adapté à son état.

Il faut d'ailleurs avouer que la manie des adaptations ne se rencontre pas uniquement chez les intéressés. Ceux-ci doivent bien souvent résister à la rage des petits inventeurs qui viennent leur proposer des modifications parfaitement inutiles, sinon gênantes (apposition de caractères Braille sur les touches de la machine à écrire ; canne blanche à roulette, à klaxon, à boussole, etc.). Chaque fois que la forme naturelle individualise suffisamment un objet, autant que le font la couleur (verre à dents, rond de serviette) ou l'étiquette (boîtes ou flacons) pour les voyants, l'aveugle préfère se passer de signes spéciaux, quitte à rechercher confirmation dans l'aspect tactile ou l'odeur (produits chimiques, médicaments).

Sir Arthur Pearson, qui a tant fait pour la rééducation des aveugles de guerre anglais, semble avoir eu la hantise de tout ce qui pouvait singulariser ses élèves (1). Son souci de ne pas

(1) Cf. Sir Arthur PEARSON, *Victory over Blindness*, notamment le chapitre intitulé : « Learning to be Blind. »

laisser s'implanter la tendance à la recherche de commodités trop apparemment égocentriques est manifeste. Pour éviter que les nouveaux venus à la cécité ne prennent l'habitude de se guider en rasant les murs, il fit installer un linoléum dans tous les couloirs de Saint-Dunstan's, où ils étaient hébergés. Mais il n'accepte cet artifice que parce qu'il peut passer inaperçu ou n'être pas rapporté à la cécité des pensionnaires, la présence d'un tapis au milieu d'un couloir étant naturelle. Il recommande d'abandonner très tôt l'usage de la canne, de n'utiliser cette dernière que pour circuler dans des lieux inconnus, et de choisir toujours une canne légère, discrète. A cette date, la canne blanche n'avait pas encore été instituée. Peut-être n'aurait-il pas été un très chaud partisan de la généralisation de son emploi.

Incontestablement, la canne blanche singularise. Nous verrons plus loin (1) que les aveugles l'ont acceptée comme symbole de la cécité. Nous verrons également que ceux qui refusent de s'intégrer en rejettent l'emploi. Notons encore que si elle a triomphé des autres signes antérieurement proposés (brassards, petits drapeaux) (2), c'est qu'elle concilie l'adaptation à la cécité (extension du moi sensoriel) et l'adaptation à la vie sociale (besoin de se faire prendre en considération par le public, de s'imposer à lui). L'usage que certains aveugles font de leur canne — il suffit pour s'en rendre compte d'assister à la sortie d'un atelier spécial — témoigne du fait que, tenant en main un instrument qui augmente leur sécurité et, par là, leurs chances de dominer le monde physique, ils se préoccupent alors assez peu de la présence d'autrui. Sans qu'ils en prennent conscience, la canne blanche est un peu pour eux ce que le phare est pour les automobilistes : elle éclaire leur route, mais aussi elle exige le passage, la libre disposition du chemin ; elle appelle à la prévenance, tout au moins à la prévenance négative (ne pas gêner les déplacements de l'aveugle, lui laisser la priorité). Comme tout égocentrique, l'aveugle pratique un allocentrisme orienté, c'est-à-dire que, plus ou moins consciemment, il pense aux autres quand ses commodités personnelles y trouvent leur compte.

Dans la généralisation du port de la canne blanche, la contrainte sociale s'est largement exercée. Les aveugles qui circulent sans ce signe distinctif s'entendent souvent dire : « Vous devriez prendre votre canne blanche ; vous allez vous faire bousculer ; et puis, ce serait plus commode pour vous, vous

(1) Intégration au groupe (chap. XII, § A).
(2) Cf. notre étude : *La circulation d'un aveugle dans une grande ville* (1938).

pourriez toucher le mur ou suivre le bord du trottoir. » Un certain nombre d'aveugles, qui voyageaient autrefois sans canne du tout, en sont pourtant arrivés à adopter la canne blanche, et cela uniquement pour des raisons juridiques, pensant à bon droit qu'en cas d'accident, il leur serait certainement reproché de ne pas s'être entourés de cette garantie. Telle la fleur de lys arborée au Moyen Age par les pensionnaires des Quinze-Vingts, elle a d'emblée pris le caractère d'une institution : lors de son introduction à Paris, où elle a été lancée en 1931, elle a fait l'objet d'une circulaire du Préfet de Police ; les premières cannes distribuées portaient même l'écusson de la ville de Paris ; l'ordonnance du 3 juillet 1945 (art. VIII) en réglemente le port et édicte des sanctions pénales contre quiconque en fera indûment usage.

***

L'organisation matérielle idéale vers laquelle tendent timidement les aveugles est loin de représenter tout ce que réclamerait l'ajustement à leur infirmité. Ils pourraient, par exemple, souhaiter que les poubelles ne soient sorties qu'au moment du passage des boueurs, et qu'elles soient rentrées immédiatement après ; que les travaux sur la voie publique, les bouches d'égout ouvertes, les sorties de garages, etc., soient mieux surveillés ; que des signaux sonores, faisant pendant aux avertisseurs lumineux (pancartes, lanternes, feux rouges), balisent partout la route, etc. Mais ici, comme en d'autres situations, le besoin d'ajustement au monde physique est limité par le besoin d'ajustement au milieu social, aussi, la tendance à l'égocentrisme ne s'exprime-t-elle souvent que dans des désirs tout intimes. Les aveugles savent bien que tout ce qui leur serait utile serait inutile ou gênant pour les voyants. On imagine notamment combien irait à l'encontre de la croisade contre le bruit l'adjonction à chaque lanterne indicatrice de travaux d'une sonnerie ou d'un vibreur qui, par surcroît, aurait à fonctionner jour et nuit.

Un exemple va nous faire toucher du doigt l'opposition qui peut exister entre la commodité d'une minorité et celle de la majorité des mieux pourvus. A Paris, l'une des bouches (1) desservant la station Duroc du Métropolitain a été équipée extérieurement de portillons s'ouvrant d'intérieur en extérieur. On évite ainsi aux aveugles, nombreux dans ce quartier et pas toujours

(1) Le système a été généralisé et c'est aujourd'hui trois bouches sur quatre qui en sont pourvues.

très adaptés, le risque de chute que présente toujours pour eux un escalier descendant, lorsqu'ils l'abordent de front sans précautions. De plus, résultat secondaire qui n'a sans doute pas été prévu, le bruit que font les portillons au passage de chaque voyageur joue le rôle de « phare sonore » et indique avec précision la direction de la bouche aux aveugles qui s'y rendent. Eh bien ! cette initiative, aussi simple qu'inoffensive en apparence, n'est pas sans apporter une certaine perturbation dans les habitudes des voyageurs : les non-initiés ne remarquant pas l'écriteau « Entrée » ou ne s'y fiant pas, déduisent du sens d'ouverture des portillons qu'il s'agit d'une sortie et traversent la chaussée pour emprunter une autre bouche ; d'autres, pressés, maugréent d'avoir à tirer le portillon avant de descendre.

Quiconque se donne la peine d'observer les réactions des voyants y découvre souvent les signes de leur résistance foncière à des attitudes, représentations, manières d'être, comportements non conformes à un type moyen de personnalité ayant la vue comme élément d'organisation. Sans doute, les mouvements profonds sont-ils à chaque instant tempérés, refoulés, masqués par l'intervention du surmoi, mais ils demeurent sous-jacents. La dame, dont un coup de canne maladroit a éraflé le bas, excuse l'aveugle mais elle n'est tout de même pas contente d'avoir à supporter les frais d'un remmaillage ; la maman, dont la voiture d'enfant s'est trouvée frôlée d'un peu trop près, ou dont l'un des bambins est tombé parce que, en courant il est venu se jeter dans les jambes d'un aveugle, pardonne à celui-ci, mais elle a tout de même tremblé pour sa couvée ; le peintre, juché sur son échelle, s'explique qu'un aveugle ait pu en heurter le bas et l'ébranler, mais il lui reste tout de même l'angoisse du danger qu'il croit avoir couru ; le cycliste, dont un aveugle a fait tomber la machine, calée par la pédale au bord du trottoir, se précipite en assurant : « Ce n'est rien », mais il n'est pas tout de même satisfait d'avoir, le cas échéant, à faire redresser son guidon ; et ainsi de suite.

On dira : « C'est à celui qui voit à faire attention. » On ajoutera même que, à Paris tout au moins, le cycliste était en contravention avec les règlements de police, et que le peintre, lui aussi, devait assurer sa protection. Cela revient à reconnaître que l'aveugle, du fait de son inadaptation au monde humain, peut être à l'origine du développement d'une culpabilité, qui n'aurait pas surgi s'il n'en avait été le révélateur.

Assez souvent donc, les tentatives d'adaptation de l'aveugle à sa seule infirmité aboutissent à des situations conflictantes. Lorsqu'il s'en rend compte, il a le choix entre trois attitudes.

Suivant son tempérament, il adoptera l'une ou l'autre, ou ce qui est le plus fréquent, il oscillera de l'une à l'autre, selon les circonstances.

Ou bien, il renoncera à agir en aveugle, lorsque après essais et échecs, il réalisera que son comportement se heurte à la réprobation sociale. A la limite, il se laissera protéger, et finira même par appeler inconsciemment, voire par exiger, la protection.

Ou bien, ne voulant pas imposer ses commodités, ne voulant pas non plus être un embarras ou une occasion de perturbation pour autrui, il se retirera. Il renoncera à sortir, pour ne pas s'exposer aux petits désagréments que sous-entend la circulation sans guide, pour ne déranger personne de son entourage, si, ordinairement, il se fait accompagner. Il lui arrivera même, à la limite, de faire violence à ses besoins : qu'on se rappelle, par exemple, comment Taha Hussein avait résolu de ne pas boire à table, afin d'éviter les inconvénients que cela entraînait pour lui.

Ou bien enfin, désireux de préserver son indépendance partout où cela lui est possible, il défend farouchement les techniques et les dispositions qui lui sont favorables, et en exige le respect, au nom des droits du moins avantagé. A la limite, cette attitude aboutit à ne tenir aucun compte des manières d'être et d'agir socialisées. C'est alors surtout que l'égocentrisme vers lequel incline fatalement la cécité est qualifié d'égoïsme par l'entourage.

Pourtant, encore que cela se rencontre, il est rare que l'une ou l'autre de ces attitudes s'installe à l'état pur. Dans la plupart des cas, un *modus vivendi* s'établit. Là où l'entourage préfère agir à la place de l'aveugle plutôt que de le laisser faire à sa convenance, on observe des tolérances, des exceptions, soit qu'on se trouve en présence de techniques irréductibles, irremplaçables (toucher au lieu de regarder) ; soit que, l'habitude intervenant, les mécanismes et les comportements non socialisés ne choquent plus ; soit surtout que l'entourage, trop occupé, doive renoncer à une protection permanente. Du côté de l'aveugle, le plus acharné parmi les champions de l'indépendance, lorsqu'il n'est plus seul, substitue spontanément, sous l'effet de la contrainte sociale inconsciente, les techniques admises à celles qui lui seraient plus commodes mais qui le signaleraient trop à l'attention. En définitive d'ailleurs, l'inclination vers des habitudes égocentriques dépendra, non seulement du tempérament, du caractère de l'aveugle mais encore et dans une large mesure, du tempérament, du caractère de chacun des membres de l'entourage.

§ C) La répugnance à l'action

Ce qui caractérise encore la personnalité des aveugles, c'est une certaine tendance à l'inertie motrice, un certain manque d'initiative dans le domaine de l'action. On rencontre ce défaut aussi bien chez l'enfant que chez l'adulte.

Muhl (1) considère qu'il est beaucoup plus la conséquence d'un blocage affectif que d'une impossibilité physique. Ce point est à préciser. Si, par « impossibilité physique », on entend une incapacité à accomplir une action sans le secours de la vue, il est bien certain que le domaine de ces impossibilités est assez étroit, surtout si l'on accorde à l'aveugle du temps et la faculté d'agir à sa guise. Mais si l'aveugle ne fait pas toujours par lui-même tout ce qu'il pourrait faire, ce n'est pourtant pas nécessairement par suite d'une inhibition d'ordre émotionnel. Le rétrécissement du champ des excitations externes en est souvent la cause. Nous l'avons noté pour le bébé, qui n'est pas incité à se lever, à marcher, à grimper, parce que tous les objets silencieux qui ne sont pas à la portée de sa main sont inexistants pour lui, et aussi parce que les occasions d'imiter spontanément les faits et gestes de l'entourage sont pour lui peu nombreuses. Nous l'avons observé chez l'élève, qui, lorsqu'on distribue des copies en classe, réclame impérieusement la sienne, si on ne l'a pas posée juste devant lui, là où il a l'habitude de la trouver, mais quelques centimètres à droite ou à gauche. Nous l'avons signalé chez le commensal qui, s'il ne rencontre pas tel de ses couverts à la place ordinaire, préfère penser qu'on a oublié de le mettre sur la table, où il le trouverait pourtant s'il se donnait la peine d'explorer l'entour de son assiette.

A l'origine de cette répugnance à étendre son univers, ne serait-ce que dans les limites de l'espace brachial, figure également, nous le savons, la réduction, ou l'absence totale des stimuli internes. Ceux-ci devraient pourtant jouer chez l'aveugle — et il en est effectivement ainsi chez les grands visualisants — le rôle imparti aux stimulations externes absentes. Si je ne trouve pas un livre sur un rayon, je suis d'autant plus invité à le chercher sur un rayon voisin, que ce dernier fait partie de mon univers mental. Ainsi, l'organisation égocentrique du milieu de comportement des aveugles, dont nous avons montré précédemment qu'elle était la cause des réactions émotionnelles ou coercitives

(1) A. M. Muhl, *Results of Psychometric and Personality Studies of Blind Children at the California State School for the Blind* (cité par Vita Sommers, *op. cit.*, p. 3).

de l'entourage, intervient encore comme cause d'inertie motrice.

Ces réserves faites, il faut reconnaître que l'invitation à l'action n'est pas uniquement conditionnée par l'excitation objective, directe (perception) ou indirecte (représentation). Les instincts, les besoins, les désirs en sont aussi des moteurs. C'est à leur encontre surtout qu'il y a blocage. Celui-ci traduit l'existence d'une sorte de complexe d'insécurité, qui émerge souvent sous la forme d'un sentiment d'insécurité.

Le complexe d'insécurité à l'égard du monde physique peut avoir évidemment à sa source des expériences individuelles malheureuses (heurts, chutes, piqûres, brûlures) ; mais il a aussi son origine dans les contraintes exercées par l'entourage, plus angoissé que l'aveugle lui-même sur les conséquences que pourrait avoir toute velléité d'action « dans les ténèbres ». Le voyant impose à l'aveugle le danger qu'il imagine et contre lequel, les yeux fermés, il se sent désarmé. C'est, nous l'avons vu (chap. VIII, § B), à la persistance plus ou moins prolongée de cette attitude, tout autant qu'à l'absence provisoire de structure de suppléances, que l'aveugle de fraîche date doit la révélation de sa cécité et ses hésitations motrices, ambulatoires ou autres.

Quant au « sentiment » d'insécurité, il n'est peut-être pas toujours aussi présent chez l'aveugle qu'on est porté à le croire quand on oublie les moyens d'informations dont il dispose encore. Celui-ci, dans un milieu physique qu'il postule être demeuré approximativement semblable à ce qu'il en sait, ne vit pas du tout dans l'atmosphère d'anxiété qu'on imagine trop souvent. Pour les petits changements (déplacement d'un meuble, d'un objet, voire travaux sur la voie publique), il s'en remet à ses sens, à ses techniques d'approche, à son attention, à la lenteur relative de ses déplacements. Cette lenteur et, à la limite, la sédentarité apparaissent ainsi comme des mécanismes de réduction du potentiel de l'angoisse d'insécurité. Pour motiver leur persistance, il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de postuler l'existence permanente dans l'inconscient de cette angoisse d'insécurité. Il est tout aussi clair de supposer que lenteur et sédentarité s'installent sous forme d'habitudes, acquises à la suite d'expériences individuelles ou imposées par l'entourage, l'élément « sentiment d'insécurité » n'ayant été qu'un facteur, une phase intermédiaire du phénomène.

D'ailleurs, l'inhibition motrice n'apparaît pas toujours sous forme émotionnelle. L'ébranlement affectif se déclenche ordinairement en réponse à une contrainte : on l'observe, par exemple, lorsqu'on insiste pour qu'un jeune aveugle, une fille notamment,

touche une bête, vivante ou naturalisée, ou encore un mécanisme en mouvement. Le sentiment du « que va-t-il m'arriver ? » est alors intense. Mais, le plus souvent, le sujet esquive ce stade. L'inertie motrice est la conséquence, ou d'une habitude ancienne, ou du souvenir purement abstrait d'un interdit, d'un tabou, d'origine sociale. On s'abstient de toucher du charbon, non parce qu'on éprouve une répugnance, une émotion inhibante, mais parce qu'on vous l'a autrefois défendu, que l'on sait que c'est « sale » et qu' « on ne doit pas être sale ». On ne songe pas à entretenir un poêle, à allumer le gaz, à utiliser un outil, une machine, non parce qu'on a éprouvé un blocage lors d'un premier essai, mais parce qu'on vit dans la quiète conviction qu' « on n'y arrivera pas », que « c'est dangereux ».

Plus nettement encore d'origine sociale est le blocage qui prend racine dans la peur de mal faire, dans la peur de l'échec, de la réprimande, de l'apitoiement, voire de la moquerie. On sait à quelles rebuffades expose la cécité dès l'enfance (cf. chap. VIII, § B), surtout si le sujet est naturellement enclin à l'affirmation du moi et à la conquête de l'indépendance. On sait aussi combien est paralysant le sentiment de self-conscience, issu de l'impression d'être observé. L'aveugle est d'autant plus exposé à héberger cette impression qu'il n'a pas toujours le moyen de s'assurer si elle correspond à une réalité ou si elle est seulement imaginaire, et qu'il sait de quelle curiosité étonnée — parfois malveillante — la moindre de ses actions est l'objet. Dans les abstentions d'agir qui participent de ces phénomènes, le chaînon affectif n'est pas non plus toujours présent, tout au moins pas toujours conscient. Là encore, l'habitude, fruit des expériences passées, en évite la morsure. La prévision intellectuelle des réactions de l'entourage suffit à provoquer l'inhibition. La tendance à un certain degré d'inertie motrice est la rançon dont l'aveugle paye son équilibre affectif.

Il faut ajouter que cette abdication du besoin d'action est généralement bien acceptée de l'entourage. Sans doute, celui-ci déplore-t-il de temps en temps la sédentarité de l'aveugle, son manque d'initiative — et parfois de bonne volonté — dans la participation à la vie de la communauté, l'habitude qu'il a prise de se faire servir. Tout cela aboutit à de petits conflits. Mais la cécité est tellement conçue comme privant de tout moyen d'action sur le réel, on est tellement accoutumé à protéger l'aveugle comme un enfant, à faire tout à sa place, qu'on trouve toute naturelle sa répugnance à agir, là où elle est observée comme l'un des éléments de sa personnalité.

§ D) La propension vers la rêverie

Tous les auteurs qui ont observé les aveugles ont parlé de leur propension à la rêverie. La croyance à un plus grand pouvoir de concentration, à une plus grande aptitude à la vie intérieure, qu'évoquent si souvent les voyants en parlant des aveugles (cf. chap. II, § A) n'est pas purement *a priori*. Elle ne participe pas seulement du raisonnement suivant : l'aveugle est moins distrait par les apparences extérieures ; il peut penser en toute liberté d'esprit. Elle résulte aussi de la constatation d'une certaine absence du monde, d'une certaine indifférence à la vie extérieure.

Bien qu'ils sentent confusément le caractère régressif, par conséquent anormal, du phénomène, et qu'on soit en général peu enclin à avouer et à s'avouer tout ce qui s'écarte de l'idéal de personnalité qu'on s'est formé, la plupart des aveugles que nous avons interrogés reconnaissent la part que les fantasmes tiennent ou ont tenu dans leur vie. L'un (1048) parle des « élucubrations de l'imagination éveillée » ; une autre (1056) de « romans voulus consciemment ». Ceux-là mêmes, les intellectuels surtout, qui édifient des impératifs contre « les vaines constructions imaginatives » (1014), paraissent bien ne pas y échapper. L'un d'eux avoue sans ambiguïté :

> « Il m'arrive souvent de m'évader dans des constructions imaginatives, mais c'est moins pour échapper à ce monde qu'à moi-même et à ma condition. J'ai une nette conscience de ce rôle que joue en moi l'imagination et je m'efforce de mon mieux à corriger cette lâcheté » (1010).

Il semble donc bien que Cutsforth, qui consacre à l'étude de l'activité de l'imagination chez les aveugles un important chapitre de son livre (1), n'exagère guère lorsqu'il affirme que les aveugles sont en permanence des constructeurs de fictions (« chronic fantasy-builders ») (2). Pour lui, la cause principale du phénomène serait l'hostilité du milieu social. La présence du voyant constituerait pour l'aveugle une insulte potentielle, sinon actuelle, qui rejetterait l'aveugle dans un monde irréel, où il n'aurait plus rien à craindre et où il exprimerait librement ses réactions émotionnelles à l'attitude des voyants. La vie sociale l'obligeant à l'insécurité, au refoulement, c'est dans le domaine de l'imaginaire qu'il donnerait carrière au « cynisme » qui devrait représenter

(1) Cutsforth, *The Blind in School and Society*, chap. IV.
(2) Id., *ibid.*, § I.

la riposte normale, saine, aux contrariétés sociales (« social annoyances »). Ainsi, le rêve et la rêverie seraient pour lui des moyens de se libérer d'une constante tension émotionnelle d'origine sociale.

A l'appui de sa thèse, Cutsforth analyse et interprète un certain nombre de fantasmes édifiés par des aveugles. L'un engloutit les fidèles dans les décombres d'une église ; l'autre fait sauter les convives assemblés autour d'une table ; un troisième prend plaisir à châtier ceux qui ont l'air de le patronner ; une quatrième imagine que l'église où elle chante est un dock flottant et que les fidèles (conçus sous les traits d'amis, de voisins) sont projetés dans l'eau ; une autre encore a un chien qui met en pièces les personnes qu'elle hait ; un autre (qui est persuadé que ses parents considèrent sa cécité comme un châtiment) imagine que toute sa famille disparaît dans un incendie. Bien entendu, les convives, les fidèles, on l'a deviné, symbolisent les voyants.

Quelques-unes de nos propres observations pourraient fort bien être interprétées à la lumière des conceptions précédentes. Celle-ci, par exemple, relevée sur un adolescent, à qui il était demandé ce qu'il aimerait faire (cas 1108). Le plus grand désir de ce garçon était de piloter un avion armé d'une mitrailleuse, de se rendre dans une île lointaine et de massacrer des « sauvages ». Tout permet de supposer que cet aveu ne constituait qu'un épisode d'un fantasme vécu par le jeune homme, développé et remanié sans cesse, et empruntant sa forme aux circonstances — on était en pleine guerre, au lendemain des mitraillages de populations sur les routes de l'exode, en 1940. On peut évidemment trouver dans l'avion, la vitesse, les échappées en de lointains pays (Afrique, Océanie), la mitrailleuse, des éléments symbolisant le besoin de puissance. Quant aux sauvages, on peut voir en eux le substitut des tourmenteurs, des voyants, dont il est aisé d'assimiler les comportements vexatoires à de la barbarie.

A noter que le sujet en question ne se contentait pas d'exercer en imagination et sur des personnes son besoin de détruire. Il appliquait aussi aux choses cette forme régressive d'affirmation du moi, cassant son poinçon, tordant des objets métalliques, éventrant des cadenas, etc. Il en éprouvait toujours une froide satisfaction, tenant pour rien les blessures qu'il se faisait parfois au cours de ces brutales pratiques.

Cutsforth croit avoir observé une plus grande propension aux fantasmes chez les sujets intelligents, assez avisés pour ajuster leurs comportements aux exigences sociales, quitte à

chercher ensuite dans le rêve une compensation à leur besoin de révolte contre cette tyrannie de la majorité. Nous ne pensons pas que ce soit une règle. Si les plus frustes trouvent dans la rébellion directe (cf. chap. IX, § A) une soupape à leurs déboires, ils ne sont pas exempts des réactions à retardement dans le domaine du rêve, pas plus que les policés, les « bien élevés » ne résistent à la tentation des répliques violentes (voir, *ibidem*, la citation signée 1032).

Nos investigations nous révèlent deux faits :

1° Une poussée d' « antipathie » contre les personnes trop prévenantes ou peu compréhensives. Chez beaucoup même, l'accès est assez violent :

« Je suis parfois révolté contre l'attitude des voyants et leur souhaite beaucoup de malheurs » (1016).

La malédiction est spécifique : c'est à la cécité que les aveugles condamnent ceux à qui ils en veulent ; s'ils pratiquaient la magie noire, c'est l'œil qui porterait la marque de l'envoûtement. Bien entendu, ce sont les guides maladroits qui sont le plus exposés à leurs ressentiments :

« Souvent, ces personnes croient bien faire, je le reconnais, mais cette constatation ne diminue pas moins mon énervement ; par exemple, lorsqu'une personne de ce genre vous sert de guide, et que, à tous les passants elle dit : « Attention ! c'est un pauvre aveugle qui passe ! » j'aurais plutôt envie de la gifler que de penser qu'elle est bonne, et je fais des efforts surhumains pour la supporter jusqu'à destination ; alors, oui, j'éprouve quelque amertume et souffre vraiment de ne pouvoir la laisser là avec sa grossièreté » (1072) (1).

Il n'est pas sans intérêt de noter que certains, à ce propos, parlent spontanément d'obsession :

« Depuis tantôt douze ans, je côtoie une personne dont le dévouement plus qu'excessif ne cesse de m'obséder. Jamais créature humaine ne m'a inspiré plus profonde antipathie ! La violence de ce sentiment est telle que l'éloignement même ne réussit pas à l'atténuer. Ainsi, il m'est aussi désagréable et déplaisant de lire une lettre d'elle que d'entendre le son de sa voix. Je rêve assez souvent d'elle ; le thème est toujours le même ; invariablement, je lui reproche en termes véhéments ses assiduités à mon égard. Somme toute, en rêve, je lui dis sans aucune contrainte ce que je lui ai déjà fait entendre avec plus de réserve » (1056).

(1) Voir également au chap. IX, § B, la citation signée 1057.

2° Si caractérisé que soit le mouvement d'antipathie, en général pourtant celle-ci ne s'installe pas. « Elle est momentanée » (1028) ; « elle disparaît vite » (1037). Le surmoi exerce sa censure ; le raisonnement, la volonté, la morale, la mystique interviennent assez rapidement. Par tactique, par humilité ou par orgueil, on excuse celui qui vous a blessé.

« Mieux vaut vivre normalement parmi les voyants, les amener à se départir de leur égoïste inattention » (1044). « Le monde n'est pas plus hostile que les routes ne sont mal faites : c'est moi qui n'ai pas ce qu'il faut pour y évoluer aisément » (1934). « Seuls les sots sont hostiles aux aveugles, lorsque ceux-ci ont sur eux une supériorité que naturellement ils sentent, mais qu'ils refusent de leur reconnaître. Aussi les jalousent-ils. Négligeons ces trop nombreux indésirables et plaignons-les » (1045).

L'intervention de la volonté conduit parfois à des procédés si artificiels qu'on est en droit de se demander si elle ne constitue pas une technique de refoulement plutôt qu'un mécanisme d'extinction du conflit :

« Si je me sens entouré d'incompréhension, même si le hasard me met en contact avec quelqu'un que je déteste, parce qu'il m'aura servi des paroles maladroites, j'aurai quelquefois envie de répliquer, mais souvent je ne dirai rien. Pour m'évader, je m'efforce de penser à autre chose, et ce qui me réussit le mieux, c'est de m'amuser à calculer de tête. C'est le meilleur moyen que j'ai trouvé pour arriver à ne plus penser à des choses qui m'agacent » (1024).

Les constatations précédentes laissent évidemment la porte ouverte à l'hypothèse de Cutsforth. Il est possible que, refoulées chaque fois par l'action du surmoi et de la volonté, après une période initiale de conscience, les frustrations issues des heurts sociaux ne trouvent réellement leur soupape que dans des formes régressives d'activité, telles que l'édification de fantasmes. Nos enquêtes auprès des aveugles ne visaient pas à fouiller profondément dans leur inconscient. En particulier, nous n'avons sollicité expressément ni comptes rendus de rêves, ni relations de rêveries éveillées. Nous n'avons donc pas eu à nous aventurer sur le terrain, d'ailleurs bien mouvant, de l'interprétation des symboles. Ce qui nous a été livré spontanément nous permet néanmoins de mettre en évidence tout un côté du rôle joué par l'imagination dans l'atténuation des conflits émotionnels. Voyons, par exemple, la citation suivante, qui, au reste, confirme ce que nous avons dit plus haut de l'orientation nettement caractérisée des velléités maléfiques des aveugles. Dans ce recours imagi-

naire au talion, nous ne voulons voir d'ailleurs qu'une prise de conscience de la cause initiale de toutes les contrariétés dont la cécité est responsable.

« Bien que n'ayant pas une nature qui pendant le sommeil engendre des rêves fréquents et intéressants, il est arrivé quelquefois que des gens qui avaient désagréablement pesé dans mon existence aient surgi dans mes rêves, mais pas forcément sous des couleurs hostiles. Si l'obsession de la journée ou des jours précédents fournit son sujet au rêve, elle n'en détermine ni la forme, ni le développement, ni les conséquences. Quant à l'imagination, c'est une autre affaire. Comme à chaque coin de rue, à chaque pavé, n'importe où et n'importe quand, nous sommes en présence d'individus qui ne nous comprennent pas, parce qu'ils ne savent pas, ne peuvent pas, ne veulent pas se donner la peine de faire un effort de compréhension, j'imagine pour eux rien moins que la cécité, et je leur souhaite notre infirmité pour un an, tout en me réservant la faculté de leur faire croire que c'est pour toujours qu'ils sont plongés dans cet état. Et puis, le bon sens reprend le dessus, car, à ce compte, il faudrait aveugler tous les habitants de la planète, et malgré ce stage dans la nuit, ils oublieraient bien vite ce qu'ils auraient pu y sentir et y apprendre. Quant à me les représenter dans des conditions ridicules, ça oui : ça me console et ça me venge, et pour être franc, je fais plus : ce ridicule, je m'ingénie souvent à le créer, et je suis heureux quand, y ayant réussi, l'objet de mes efforts chancelle sous les sarcasmes de son entourage. Toutefois, jamais je n'ai poussé ce jeu jusqu'à la méchanceté » (1047).

Il est évident, que chez ce sujet, l'intervention de l'imagination n'est pas de nature régressive. Tout de suite, il ajoute, répondant à un autre point de notre questionnaire : « Je n'ai jamais eu le loisir ni le temps de penser, même en imagination, à l'état d'un monde dans lequel j'évoluerais plus à l'aise. » Il n'en est pas de même chez beaucoup d'autres.

*
* *

Inutile de déchiffrer des symboles pour reconnaître une nette spécificité dans le contenu du rêve éveillé des aveugles. Les thèmes que l'on y rencontre le plus souvent et qui fréquemment interviennent sont les suivants :

1. *Thème du monde meilleur.* — Le sujet bâtit un monde où la vie matérielle serait facile aux aveugles, une société où la cécité serait acceptée. Tout y serait organisé pour qu'ils puissent y gagner leur vie, se marier, circuler librement, etc. Cet univers, ils ne le regardent pas de l'extérieur ; ils s'y plongent, y vivent,

y jouent un rôle — humble ou important — et en éprouvent du plaisir.

2. *Thème de la liberté.* — Le sujet, oubliant totalement les entraves de la cécité, mène une existence où les contraintes sociales sont supprimées (bohémien), du moins le croit-il ; où il est maître de l'espace et du temps (cavalier, conducteur d'auto, aviateur).

3. *Thème de l'activité et du dévouement.* — Le sujet rêve à ce qu'il ferait s'il avait ou recouvrait l'usage de ses yeux, à l'activité « débordante » qu'il aurait alors, à tout le bien qu'il aurait la possibilité de faire. On sent que sa maxime d'action est : « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fît. »

4. *Thème des inventions.* — Le sujet combine des dispositifs, des appareils devant permettre aux aveugles de mener une vie plus normale, de pratiquer les activités des voyants, de manœuvrer les machines ou de contrôler les instruments requérant ordinairement l'usage de la vue. Cette tendance aboutit parfois à des réalisations valables. C'est ce que nous avons appelé ailleurs « la cécité créatrice » (1). Au XIXe siècle, ce mode d'évasion a produit Foucault, Ballu et Braille lui-même, qui paraît bien avoir été un type assez caractérisé d'introverti.

5. *Thème du héros.* — Le sujet vit des aventures (policières, militaires, sociales) où il a toujours le beau rôle (détective, chef, victime). Ces constructions n'auraient rien de spécifique si l'on n'y lisait un évident besoin de compenser une infériorité. Dans certains cas, le rapport avec la cécité est manifeste : par exemple, lorsque le sujet, bien que médiocre musicien, s'imagine grand compositeur, grand artiste, objet des ovations du public. L'élément contraste intervient souvent dans ce genre de fantasme : les tiers spectateurs — car, comme toujours dans les fantasmes, le sujet est aussi son propre spectateur — sont d'autant plus admiratifs qu'ils éprouvent de la surprise de voir un aveugle arriver à de tels résultats, d'autant plus sympathisants qu'ils ne comprennent pas qu'on puisse abuser d'un aveugle, etc.

6. *Thème du prince charmant.* — Le sujet construit de toutes pièces l'âme sœur qui consentira à l'aimer, malgré sa cécité, et se voit en sa compagnie dans des situations qui ne relèvent pas toujours de l'imagination érotique.

(1) Cf. notre *Vie et œuvre de Louis Braille*, chap. V, pp. 100-101 et chap. VI.

*
* *

A titre d'illustration, citons comme particulièrement typiques les passages suivants qui complètent ceux que nous avons déjà produits :

« Je ne me réfugie jamais volontairement dans une construction de l'imagination. Cependant, contraint de vivre une vie exactement contraire à ma nature, c'est l'imagination qui s'empare de moi, malgré moi, dès que je suis précisément en état de contrainte. Et ce sont alors des images presque toujours dynamiques avec lesquelles je communie ou fais corps : des rêves de liberté ou d'autorité ; je mène telle ou telle activité, généralement utile, productive, sociale, politique, industrielle, guerrière, sportive, etc., dirigée par moi. Le cheval et l'épée y reviennent souvent, de même que les voyages sur mer. Ces imaginations ne me prennent pas tout entier, sauf par intervalles de quelques secondes, sous la poussée d'une image plus violente, plus riche, plus conforme sans doute à ce qu'aurait dû être ma vie de voyant. Elles se déroulent parallèlement à la vision du réel, et ce synchronisme est assez accablant. Je trouve parfois puéril ce manque de défense et de protection contre ces imaginations. Cependant que je me demande par ailleurs si ce n'est pas par elles que je risque d'échapper à la médiocrité de la vie quotidienne » (1007).

(On ne manquera pas de remarquer la profondeur de cette déclaration. Celle-ci a d'autant plus de valeur qu'elle émane d'un sujet assurément très intelligent et habitué à se regarder vivre, mais qui n'a jamais fait aucune étude de psychologie.)

« Oui, il m'arrive souvent de me retrancher dans ce que je voudrais faire, ce que je sens possible, mais dont je me vois très éloigné, avec toute ma conscience et ma volonté tendues vers ce but ; parfois, mon esprit un peu las y pense inconsciemment.

« Mon tempérament actif et plein d'initiative voudrait créer, améliorer, et, parfois, mon imagination est allée jusqu'à construire une ville uniquement pour les aveugles, dirigée par eux, avec l'aide indispensable de voyants spécialistes.

« Ce ne sont pas des rêves ou de vagues échappées, mais des idées qui, je crois, pourraient se mettre à exécution, avec de l'argent (sans lequel on ne fait rien), et une société collaboratrice sincère. D'abord, créer des terrains de culture physique pour les aveugles, où tout ce qui serait possible de faire aisément serait fait : grands espaces herbus à la surface méthodiquement limitée par des repères en relief (cordages posés à terre et fixés) ; autour, terrain, piste circulaire, large de..., limitée latéralement (cordages à terre) ; cette piste serait pour course à pied, sens unique, ou peut-être vélo. Dans le terrain, peut être essayé basket-ball, etc. ; et même créer des jeux spéciaux. Coin pour agrès : corde lisse, trapèze, etc.

« Une chose très intéressante qu'un aveugle qui a vu et pratiqué

regrette, c'est la nage (très facile pour un aveugle). Donc, une ou des piscines disposées pour grande profondeur, avec séparations (cordages), grande et petite profondeur. Cordages autour du bassin, assez loin du bord (pour ne pas tomber dedans), assez élevés (un mètre). Les voyants pourraient assister, mais pas participer, ou du moins, reste à voir (?).

« J'ai parfois aussi pensé qu'un aveugle pourrait s'entraîner au tir au pistolet ou carabine, sur cible sonore (clochette derrière carton).

« Des cours de théâtre pour aveugles, des pièces de théâtre jouées par des aveugles pour des aveugles ou pour le public voyant. Je crois pouvoir affirmer qu'il existe des aveugles qui feraient de très bons artistes. Je n'en ai jamais vu dans aucun film ni sur aucune scène importante.

« Autre question : créer un journal hebdomadaire, ou bi-hebdomadaire, ou peut-être quotidien, dirigé par des aveugles, pour le public voyant, parlant de choses et autres : politique, etc., et beaucoup de ce que font les aveugles : littérature, musique, sculpture (dont on donnerait des cours dans les institutions) et des faits sportifs. Tout cela, pour faire connaître à tout le monde voyant le monde des aveugles.

« Je suis certain qu'après tout cela, les aveugles trouveraient plus facilement à travailler, à se marier et à vivre.

« J'ai pensé aussi que si un aveugle peut monter ou démonter une pendule, une montre, un poste [de radio], comme on l'a vu et le voit, il pourrait très bien apprendre des métiers de mécanicien et, par exemple, connaître à fond le moteur et le reste, automobile ou autre, et manier les outils, monter, réparer, comme n'importe quel ouvrier voyant, s'il existait des ateliers, des usines de mécaniciens aveugles, où les choses impossibles, trop longues ou trop difficiles pour lui, seraient faites par des porteurs d'yeux.

« A part cela, j'ai bien pensé à pratiquer la médecine ; j'ai pensé à ces avocats aveugles, etc. » (1028).

Nous ne nous sommes permis cette trop longue citation que parce qu'elle renferme les caractéristiques du genre, notamment le souci du détail, aussi bien dans le domaine du possible (aménagement des terrains de sports), que dans l'utopique (journal de propagande). Cela nous permettra d'écourter la citation suivante, qui nous aurait conduits aux extrêmes limites de l'extravagance : exploitation de milliers d'hectares en Afrique, inventions sensationnelles, etc., avec grande abondance de précisions, bien entendu. N'en retenons que ce qui suit :

« Oui, très souvent, quand j'ai le cafard, je me fais le tableau d'une femme sans aucune beauté de visage, mais d'un corps splendide, ayant une voix très douce, comme son caractère, de sentiments très tendres, et câline. Mais elle est souvent malade ; je suis son infirmier, je la soigne avec beaucoup de délicatesse ; parfois, je la gronde pour lui faire prendre les remèdes. Je suis amoureux d'elle pour sa simplicité de goûts, son talent musical, son chant » (1015).

Citons encore :

« Toute jeune, allant souvent à Lourdes, j'espérais être guérie ! Et moi, qui distingue à peine la lumière, je me demandais quelle impression j'éprouverais ; je me représentais le retour, toutes les personnes de connaissance et beaucoup de curieux ayant appris la nouvelle, venant au devant de moi ; je me voyais allant seule dans les rues (car on ne me le permet à aucun prix). Et puis, je serais infirmière, je soignerais les malades dans un hôpital laïque. En dehors de là, c'est toujours l'hôpital, l'orphelinat qui m'attirent, par raison peut-être, mais aussi par goût. J'aime la jeunesse et me vois souvent au milieu d'enfants que je fais chanter. Un autre rêve, fait bien souvent, me revient à l'instant : vivre comme les Tziganes, sous la tente, voyageant toujours » (1057).

« Comme il faut que tout esprit travaille, il m'arrive souvent de rêver. Mon imagination s'en va vers d'anciens souvenirs, notamment des Quinze-Vingts, où j'ai été en traitement pendant plusieurs mois, et où j'ai ressenti un grand réconfort moral. Tout d'abord, de la part du docteur qui me soignait et qui, voyant mon cas devenu incurable, me parlait de l'Association Valentin-Haüy, me disait qu'un aveugle pouvait travailler, être utile. Parmi les infirmières, je trouvais aussi un vrai encouragement, une entière compréhension. Une infirmière me fit copier l'alphabet Braille par une aveugle hospitalisée aux Quinze-Vingts ; elle m'explique que cette dame aveugle était mariée avec un aveugle également, et me faisait l'éloge de la façon dont elle tenait son ménage... » (1059).

« Lorsque je m'évade du monde, qui me paraît parfois hostile, consciemment il m'arrive de me réfugier dans les constructions de mon imagination, d'élaborer des projets, de rêver d'un genre de vie tout autre que celle que j'ai, de penser à quelque époque de ma vie, ensoleillée enfin » (1072).

« En imagination, je fais quelquefois des choses extraordinaires, je me donne des rôles importants, mais je reviens vite à la réalité » (1034).

« J'échafaude un grand nombre de projets, réels ou chimériques. Je me replie (repliais, avant mon mariage, car c'est en ce temps-là que j'ai rencontré beaucoup d'objections), je me replie sur moi en pensant que ces individus (ceux qui font des objections) comprendraient beaucoup mieux s'ils étaient frappés par le malheur » (1039).

* * *

En dehors des formes où la déconvenue se résout en des fantasmes à valeur symbolique, en dehors de celles où les thèmes développés sont plus visiblement apparentés au mobile même de l'évasion, à savoir à la cécité, il nous faut encore indiquer un procédé d'évitement qui choisit comme terrains de repli, des domaines étrangers à la cécité et aux difficultés qu'elle fait surgir. Les musiciens (1007, 1048, 1055, etc.), trouvent tout naturelle-

ment une diversion dans leur art, concurremment ou non avec la lecture (1048, 1055), l'étude de problèmes psychologiques, moraux ou sociaux (1048 encore). D'autres, plus scientifiques, se posent des problèmes de mathématiques, en cherchent la solution, se livrent « à des révisions de connaissances » (1013). Ceux qui en ont la possibilité s'étourdissent dans « un tourbillon de plaisir » (1). Il en est sans doute qui trouvent l'oubli au fond d'un verre ; d'autres qui le demandent au tabac. L'étude, le travail sont également souvent invoqués.

Tout cela n'a rien de particulier aux aveugles et prouve seulement que ces derniers, au moins autant que les autres hommes, sentent le besoin de s'évader d'une contrainte sociale, plus pesante pour eux. Le caractère commun de ces techniques d'évitement, c'est qu'elles sont extrinsèques. Elles sont plutôt des outils de refoulement que de véritables soupapes ; leurs vertus sont calmantes, plutôt que curatives. Ceux qui y recourent ne s'y trompent guère :

« La vie cherche refuge où elle trouve ; ce fut d'abord la lecture, quelquefois la musique, puis l'amitié ; aujourd'hui, c'est une manière de philosophie. Il y a la philosophie du maniaque, buveur ou fumeur... la bouteille ne m'a jamais tentée ; en revanche, sous prétexte de m'éclaircir les idées, j'ai souvent, journellement, demandé l'abrutissement béat à quelque cigarette ; mais tout cela n'est que palliatif » (1055).

Palliatif : n'en doutons pas, le mot est ici pris dans son vrai sens par le sujet cité. Le remède, celle-ci — car c'est une femme — l'a cherché d'un autre côté :

« Heureux ceux qui ont une foi, un idéal, un but concret, une raison de vivre. J'ai lu *L'imitation de Jésus-Christ.* Quand on désire vraiment s'instruire, il faut le faire avec un esprit libre de tout préjugé. J'ai trouvé, dans ce livre austère, des considérations très intéressantes sur la valeur des jugements humains : cela m'a conduite à me tenir au-dessus des mépris d'êtres faibles, vulnérables et mortels. Parfois, je suis obsédée et comme écrasée par l'absence de la lumière, de la lumière connue autrefois et qui rend la vie plus diverse ; j'en détourne alors ma pensée, soit que j'évoque l'état de plus misérables que moi, tels que les paralysés, réduits à une pire dépendance, soit que j'appelle à mon secours le souvenir de jours moins malheureux ou l'apaisement factice procuré par les objets provocateurs du rire. Mais ce dernier cas est assez rare. Il faut à l'aveugle deux qualités sans lesquelles il sera jugé insupportable par le commun des égoïstes et des incompréhensifs : la souplesse qui lui permet de s'adapter à la diversité des caractères, et le courage de supporter vail-

(1) G. Scapini, *L'apprentissage de la nuit*, IIe Partie, chap. I, p. 133.

lamment ce qu'il ne peut éviter. Il faut se faire « un cœur d'enfant qui « ne savoure pas la souffrance et, fermant les yeux sur ce que les réalités « de ce monde offrent de trop amer ou de trop choquant, les ouvrir « aux clartés de réalités qui ne frappent pas les sens. C'est un plus sûr « moyen d'oublier les brutalités de la vie, que de se réfugier, non dans « de vaines chimères, mais dans les régions de plus hautes réalités ». Programme sévère et qui m'a souvent tentée, sans que j'aie trouvé encore le courage de le vivre » (1055).

Manifestement, nous nous trouvons là en présence d'une personnalité qui n'a jamais réalisé son équilibre, en dépit de tentatives dans des directions diverses. Bien élevée, soumise dès l'enfance aux impératifs de la bonne éducation, Mlle 1055 a pratiqué elle-même cette « souplesse » — autrement dit cette « hypocrisie » et cette « insincérité », au sens que Cutsforth donne à ces mots — sans laquelle tout aveugle « sera jugé insupportable » par la société des voyants. Bien qu'y ayant aspiré assez violemment, semble-t-il, elle a été empêchée de mener une vie normale de femme par « quelque obscure sagesse » (1). Son tempérament ne la portant pas « aux vaines chimères » — autrement dit, aux fantasmes — c'est dans de multiples directions qu'elle a cherché, sans jamais y parvenir, à se libérer du fardeau que faisait peser sur elle son inadaptation à la vie sociale.

Parmi ces essais, figure, on l'a remarqué, le retour vers l'enfance ou vers les périodes heureuses de la vie. Là non plus, rien de particulier aux aveugles. « La mémoire contemplative, ou « mémoire-rêverie », observe Maurice Halbwachs, nous aide à sortir de la société... On n'échappe à une société qu'à condition de lui en imposer une autre... Tandis que dans la société actuelle, notre place est bien déterminée, et, avec elle, le genre de contrainte que nous subissons, la mémoire nous donne l'illusion de vivre au sein de groupes qui ne nous emprisonnent pas, et qui ne s'imposent à nous qu'autant et aussi longtemps que nous l'acceptons » (2). Bien que ces lignes n'aient nullement été écrites à propos des aveugles, on voit trop combien elles leur sont applicables. Ils ont tant de raisons d'échapper à la contrainte sociale que, lorsqu'ils le font en se réfugiant dans leur passé, ils en éprouvent une satisfaction telle, qu'ils confèrent à ce passé un prestige que peut-être il n'a pas toujours eu dans la réalité. L'aveugle-né, à qui la surprotection a réservé une enfance sans heurts, sans

(1) Voir au chap. V, § E, l'opinion de ce sujet sur le mariage des femmes aveugles.

(2) Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, chap. III : « La reconstruction du passé », pp. 148-149.

misères, la revit volontiers. D'abord génératrice de regret par effet de contraste, cette reviviscence devient bientôt lénitive ; son cadre s'impose et se substitue au carcan de la réalité. Chez les anciens voyants, il semble que le retour au passé de lumière, lorsqu'il intervient à propos d'une contrariété, soit davantage baigné d'amertume, moins à cause du contraste obscurité-lumière, que par suite de l'opposition dépendance-indépendance. Pourtant, l'acharnement avec lequel certains d'entre eux maintiennent « l'illusion de voir » (1), par le rôle prépondérant qu'y joue l'imagination et par la satisfaction qu'il procure, doit être considéré comme un mécanisme incontestable d'évasion.

En psychologie, le mécanisme qui s'installe est celui qui réussit, qui tend à rétablir l'équilibre. Cette installation n'est jamais définitive. Aucun procédé, non plus, n'est exclusif. Nous avons rencontré des sujets qui, après avoir nourri de fantasmes leur besoin d'échapper aux conséquences de leur inadaptation au monde physique et au milieu social, se sont peu à peu écartés de cette solution, quitte à y revenir de temps en temps, pour adopter, simultanément ou successivement d'autres modes d'évitement, plus socialisés, plus courants (musique, lectures, souvenirs, etc.). Sous l'angle de l'efficacité, il arrive que le point de vue individuel coïncide avec le point de vue social : c'est le cas, quand la forme d'évasion adoptée satisfait tout à la fois le sujet et l'entourage. Celui-ci, en effet, s'accommode souvent beaucoup mieux du repli en une citadelle de rêves que de contre-attaques incessantes, plus saines peut-être pour le patient ; mais jugées anti-sociales.

Pourtant, la solution du refuge dans l'introversion n'est jamais de tout repos pour l'aveugle. Elle le marque, le singularise ; elle devient un élément de sa personnalité qui, dans la mesure même où celle-ci s'écarte du type moyen, provoque des réactions. En s'enfermant trop manifestement dans ses chimères, dans ses réflexions, dans ses souvenirs, l'aveugle, que la cécité retranche déjà passablement du monde, s'isole un peu plus encore. Il est absent de l'ambiance au moment où on l'y voudrait présent ; il ne réagit pas, ou ne réplique qu'à retardement aux sollicitations extérieures, physiques ou humaines. De ce fait se trouve renforcée dans l'esprit du voyant l'image de la cécité-prison, de la cécité-tombeau. Une fois de plus, nous retrouvons la part de responsabilité de l'aveugle dans l'édification du concept de cécité.

(1) Voir plus haut, chap. VII, § B ; chap. X, § C et plus loin, chap. XII, § E.

***

Jusqu'à présent, nous avons surtout traité des formes de l'évasion et de leur contenu. Nous essayerons maintenant d'examiner quelques-unes de ses conditions déterminantes ou favorisantes.

Les causes du phénomène sont multiples. La première nous paraît être un certain relâchement, imputable à la cécité, des relations interindividuelles. A la base de ces dernières, il y a le langage. L'embarras dans lequel met une simple dureté d'oreille amène à penser que l'ouïe est le sens social par excellence. Or, l'aveugle jouit de ce sens. Encore qu'on puisse faire sur ce point quelques réserves, il s'est assimilé la langue des voyants. Il semble donc que rien ne doive venir limiter son commerce avec ses semblables : du moins en ce qui concerne ses proches, ou les personnes avec qui il est déjà entré en contact, car on sait quelle barrière représentent, pour le premier abord, les sentiments qu'inspire la cécité ; du moins aussi en ce qui regarde le commerce verbal, car il est évident que sur le terrain du langage mimique pur, l'aveugle est en infériorité.

Nous n'insisterons pas sur tout ce qu'il perd du fait de son incapacité à saisir les signes d'intelligence, les « muets truchements ». Nous y avons fait allusion lorsque nous avons traité des relations entre aveugle et voyant de sexe différent. Parce que cela constitue une circonstance favorable à l'évasion, nous tenterons seulement de montrer comment le langage oral s'organise fréquemment avec des éléments dont le mode d'appréhension est visuel.

Dans le bruit, le voyant supplée par la vue aux mauvaises conditions de l'audition. Plus qu'il ne s'en doute, il lit sur les lèvres. Les gestes et les jeux de physionomie de son interlocuteur forment structure avec les sons, et c'est l'ensemble qui est « entendu », compris. Dans un véhicule, par exemple, le voyant se place d'instinct en face de la personne à qui il veut parler. L'aveugle, au contraire, préfère s'asseoir à côté de cette personne, la distance de bouche à oreille étant alors sensiblement moindre. Autour d'une table, il garde plus facilement le contact avec ses voisins qu'avec son vis-à-vis.

La coopération du regard et du langage parlé est encore mise en évidence dans l'emploi de certains mots. Qu'on veuille bien y réfléchir : les démonstratifs *ceci*, *cela*, etc. (y compris *ça*, d'un usage si courant), les adverbes *ici*, *là*, et les oppositions qu'ils tendent à établir, tirent toute leur valeur du geste ou du regard qui les accompagnent et qui désignent l'objet, l'emplacement,

la direction, en même temps qu'on prononce le mot. Heureusement pour l'aveugle, un son émis en tournant le visage révèle ce mouvement. Il lui est associé, à tel point que *celui-ci*, prononcé en regardant à droite, n'a pas la même valeur que *celui-ci*, prononcé en regardant à gauche. Il est des cas pourtant où l'expression verbale, précise pour le voyant, cesse de l'être pour l'aveugle. « A côté », par exemple, « à côté de vous », « à côté de votre pied » sont assez clairs pour quiconque peut inspecter rapidement ce qui entoure l'objet auquel on se réfère. L'aveugle conserverait davantage le contact avec la réalité si, au lieu d'employer ces expressions, on lui disait : « En avant et à gauche », ou bien : « En arrière et un peu à droite. » N'oublions pas la tendance à l'inertie motrice chez l'aveugle.

De même, la cécité exige un plus large recours à l'interpellation directe. A table, par exemple, si Paul est voyant, et si la communication est assurée par un échange de regards, on peut se borner à dire : « Veux-tu me passer ton assiette. » Mais si Paul est aveugle, et si d'autres convives sont aussi justiciables du tutoiement, il devient nécessaire, pour attirer l'attention de Paul, de préciser : « Paul, veux-tu... » A ce propos, il est remarquable qu'à l'Institution Nationale, lorsqu'un élève rencontre un de ses professeurs, même si celui-ci est seul, il le salue d'un « Bonjour, Monsieur X », alors que les règles de la bienséance exigeraient un simple : « Bonjour, Monsieur. » Il y a là plus qu'une tradition. Il y a avis d'appel.

Dans la conversation, l'aveugle connaît des difficultés qu'ignorent les voyants. Parmi ces derniers, beaucoup ont pris l'habitude de manifester leur intérêt pour ce qu'on leur expose par des gestes de désapprobation, d'approbation, d'étonnement, etc. Il est aussi des enfants timides qui ne répondent aux questions qu'on leur pose que par des hochements de tête. Devant de tels partenaires, l'aveugle est souvent au supplice. Quand il le peut, pour dissiper son embarras, il use d'artifices : par exemple, en un geste d'apparence amicale ou protectrice, il met la main sur l'épaule de l'enfant et perçoit ainsi les hochements de tête ; ou bien, avec un adulte, il coupe son exposé de questions qui ne visent qu'à provoquer de temps en temps un « oui », un « non », un « bien entendu », un « bien sûr ».

Autre exemple. Deux ou trois voyants et un aveugle se trouvent-ils engagés dans un commun entretien, l'aveugle éprouve combien le regard permet d'établir et de maintenir la communication entre ses interlocuteurs, sans qu'il y ait de leur part la moindre intention de l'en exclure, et combien il lui est

difficile de « placer son mot », d'intervenir au bon moment, sans avoir l'impression de couper la parole aux autres. S'il est peu combattif, il se contente du rôle d'auditeur passif ou s'évade dans ses propres pensées. Cette conséquence est d'autant plus à redouter que l'attention des voyants, au beau milieu d'une conversation, est parfois attirée sur un objet extérieur, à propos duquel l'entretien dévie, si inopinément dans certains cas que, si la nouvelle source d'intérêt est uniquement visible, l'aveugle, un peu dérouté, ne se met pas immédiatement à la page. L'événement (ou l'objet) forme avec ses partenaires un tout dont il est brusquement exclu. Le risque est d'autant plus grand que, dans la rue notamment, le champ des intérêts visuels est vaste, varié, mouvant.

Trois solutions s'offrent alors à l'aveugle : ou prendre part à la conversation plus ou moins artificiellement (verbalisme) ; ou tenter de la ramener sur ses propres centres d'intérêt (égocentrisme) ; ou demeurer taciturne et laisser errer sa pensée, d'association en association (évasion). Sur le plan individuel, il échappe ainsi au sentiment de solitude, évite la contrariété, en un mot, s'ajuste à son handicap. Mais, sur le plan social, encore une fois, il se singularise.

Les réunions quelque peu nombreuses et animées (réception, lunch, cocktail), où l'appellent ses obligations professionnelles ou sociales, ne sont guère propres non plus à développer en lui le goût de l'extroversion. S'il est sensible aux petits déboires, les expériences qu'il y fait tendent bien plutôt à le rejeter en lui-même, à l'incliner vers un certain misonéisme. Un furtif « enchanté ! » prononcé au cours d'une présentation, individualise infiniment moins qu'un visage. Dans le brouhaha, les voix s'identifient mal, le déplacement des personnes passe inaperçu, de sorte que l'aveugle s'expose à confondre ses interlocuteurs de rencontre, à continuer à parler à l'un d'eux, alors que celui-ci l'a quitté pour aller saluer une personne de connaissance ; à demeurer isolé, n'osant pas s'adresser à son voisin, même s'il le sent inaccaparé, parce qu'il ne sait rien de lui, parfois pas même son sexe, et surtout parce qu'il est impuissant à saisir la rencontre des regards qui amorce les prises de contact. Ce sont là de toutes petites choses, des riens, qui sont pourtant quelquefois à l'origine de l'inflexion d'une personnalité.

Dans d'autres domaines d'activité, on retrouve des difficultés du même ordre. Par exemple, s'il y a presse devant un étalage, il arrive que le vendeur réponde à plusieurs personnes à la fois. Avec les voyants déjà, des quiproquos en résultent, se produisant

précisément quand le commis, affairé, lance sa réponse à la cantonade, sans l'aiguiller d'un regard ou d'un geste. En insistant, en répétant sa question ou sa commande, l'aveugle court le danger de paraître exigeant (vouloir être servi avant les autres) ou méfiant (garder jalousement son tour). Plus peut-être qu'il ne s'expose à ce risque, il craint de s'y exposer, et cela inhibe son désir d'agir. Au lieu de prendre l'initiative, il attend qu'on le sollicite. Il devient dépendant de la bienveillance — ou simplement de l'attention — d'autrui ; il est parfois victime sinon de sa malveillance, du moins de son indifférence, de ses préoccupations du moment. Quand la vie sociale est anormale, le phénomène devient plus accusé. Quiconque a observé la psychologie des files en attente à la porte des commerçants durant l'occupation, sait de quel poids était alors le facteur soucis personnels.

Des questions posées sans que le regard les oriente, les destine ; des interventions qui tombent à faux, du fait de la réduction des moyens de contrôle du monde ambiant ; une voix dont l'intensité, pour la même raison, n'est pas toujours réglée sur la plus ou moins grande proximité de la personne à laquelle elle s'adresse (« broadcasting voice » de Cutsforth) ; une timidité qui n'est souvent qu'une application du « dans le doute, abstiens-toi » ; tout cela donne à la personnalité sociale quelque chose de mécanique. L'aveugle susceptible de self-conscience a parfois le sentiment qu'il en est ainsi de lui, que son attitude peut, par certains côtés, rappeler le jeu des marionnettes. Pour esquiver cette impression, il s'abstient. L'abstention de participation à la vie extérieure, c'est le premier temps de l'introversion.

A beaucoup d'aveugles, l'analyse à laquelle nous venons de nous livrer apparaîtra un peu comme un découpage de cheveux en quatre. Rares, diront-ils en particulier, sont les cas où un aveugle se présente seul à une réception, et rares sont ceux où il fait seul son marché. Il se fait ordinairement accompagner. La justesse de ces remarques ne fait que confirmer nos observations : le recours au guide n'est lui-même qu'une conséquence ; parmi ses causes — celle-là demeure ordinairement inconsciente — figurent précisément les faits que nous venons de signaler.

D'ailleurs, loin de s'opposer toujours à l'évasion, la présence du guide peut y être favorable. Pourtant, la conversation avec le guide devrait ramener à chaque instant l'attention sur la réalité externe ou maintenir la pensée sur un plan objectif. Mais il est des déplacements qui s'effectuent à peu près entièrement dans le silence. C'est particulièrement le cas lorsque l'accompagnateur est vénal, et d'un niveau de culture différent de celui

de l'aveugle. Ce dernier est un peu dans la situation du personnage qui a son « chauffeur », et qui, débarrassé de tout souci de conduite, peut sans doute jouir du paysage ou penser plus librement à ses affaires, mais aussi s'abandonner aux divagations égocentriques, voire à une douce somnolence. S'il est des aveugles qui « dirigent » leur guide, il en est d'autres qui se laissent mener « aveuglément ». Du point de vue vie intérieure, ces derniers y trouvent leur compte, mais il leur arrive parfois de tourner le dos au but de leur course, alors qu'un peu de présence dans le monde aurait pu leur éviter cette déconvenue.

La propension quasi naturelle du guide à une protection tyrannique (cf. chap. IV, § C) et l'abdication par l'homme aveugle au profit de sa femme des prérogatives masculines (cf. chap. V, § C) ne peuvent que favoriser l'introversion. L'attitude moutonnière des enfants aveugles est particulièrement remarquable. Des sondages, effectués à l'Institution Nationale, à diverses reprises, nous ont permis de constater qu'un certain nombre de jeunes élèves sont incapables de dire quelles voies publiques, quelles lignes de métro ou d'autobus, quelles correspondances ils empruntent lors de leurs sorties, hebdomadaires ou bi-hebdomadaires pour les internes, quotidiennes pour les externes. Leur manque d'intérêt volontaire pour une réalité externe qui ne s'impose que faiblement d'elle-même les prépare à rechercher en eux-mêmes les excitants de leur vie mentale.

Chapitre XII

LA TENDANCE A L'INTÉGRATION AU GROUPE

§ A) Quelques signes d'intégration

Dans ce qui va suivre, pour plus de clarté et de simplicité, nous appellerons « groupe » le « groupe restreint des aveugles », et « milieu social » ou, plus brièvement, « milieu », la société des voyants au sein de laquelle, en général, un aveugle est appelé à vivre. Encore que nous puissions avoir à en signaler la présence chez les aveugles tardifs, on conçoit que c'est surtout chez ceux dont la cécité remonte à l'enfance que se manifestera davantage le phénomène de l'intégration au groupe.

Lorsqu'un groupe s'organise, il tend à créer sa langue, son argot, son écriture ; à avoir ses périodiques, à réunir ses participants ; à adopter un emblème, etc. C'est précisément ce que nous allons rencontrer chez les aveugles.

Dans une école de jeunes aveugles ou dans un atelier d'aveugles, l'un des signes les plus caractéristiques d'intégration, c'est l'existence d'un argot. Plus un individu pratique cet argot, ou plus il tend à le transporter, à l'imposer hors de la collectivité qui l'a créé, plus il est intégré à cette dernière. Lorsqu'un élève d'une institution d'aveugles parle des « prof », de la « boîte », des « pions » ou du « dirlo », il ne se comporte pas en aveugle, mais en collégien. On pourrait étendre d'ailleurs la liste de ces expressions communes aux écoles de voyants et aux écoles d'aveugles. Pour être intelligible, chacune d'elles n'exigerait nullement une définition ou sa traduction entre parenthèses. Tout le monde comprend ce langage, parce que tout le monde a été à l'école. Mais il existe dans les établissements d'aveugles un argot spécial qui n'est entendu que des aveugles, des anciens élèves et de quelques initiés. Une partie de cet argot est commune

à un certain nombre d'établissements, mais, en général, chaque maison présente des particularités de langage qui lui sont propres. A notre connaissance, il n'a jamais été publié d'étude sur cette question ; c'est la raison pour laquelle nous allons ci-après entrer un peu dans le détail.

Voici, par exemple, quelques-unes des expressions qui ont eu ou ont encore droit de cité à l'Institution Nationale.

Un coyot : un aveugle.

Malapique : maladroit.

Aveugle ! Maladroit ! *Être aveugle :* être maladroit. *Un coup d'aveugle :* une maladresse (dans les mouvements, les gestes).

Un blérot : un morceau de musiquette (par opposition à de la musique classique). — *Bléroter :* jouer de la musique de fantaisie.

Un son : une voix. — *Un vieux son :* une voix peu agréable.

Faire vieil aveugle : avoir l'allure d'un aveugle âgé, d'un aveugle tardif.

Un bahut : un piano.

Un galuf : un garçon de service.

Encaisser (quelqu'un, quelque chose) : se cogner (contre quelqu'un, contre quelque chose).

Une voix mousseuse : prétentieuse. — *Mousser :* avoir des prétentions, se montrer suffisant.

Être fessieux : être mou.

Avoir pieu : avoir congé (les jours de congé, le lever des internes était retardé). — *Pieuter :* avoir congé.

Se cogner : se tromper, faire une fausse note en jouant.

Un fourbi : une rognure, une bouchée de chocolat (que le portier était autorisé à vendre aux internes).

Faire de l'entresol : s'exercer (les cellules où les élèves étudiaient leur instrument étaient situées à l'entresol.

Ramer : tâter, palper.

Piaffer : faire des fausses notes sur un instrument ; taper à côté.

Agir en louec : agir en traître, être peu franc.

C'est piteux ! (expression remarquable par la fréquence de son emploi, à propos de toute action manquée, de toute action imparfaite).

Dans le quartier des jeunes filles de l'Institution, alors très hermétique, les expressions variaient quelque peu. Citons :

Un taupin : un aveugle.

Se bronquer : se cogner.

Déramer (quelqu'un) : le conduire, lui éviter de « ramer », de tâtonner.

A l'Institution des Jeunes Aveugles de Toulouse, il fut un temps où :

Être costaud, *bicostaud*, *tricostaud* signifiait : être content, très content, très très content.

Les immortels étaient de petits biscuits très durs, que l'on servait très souvent en guise de dessert.

A l'Institut Départemental des Aveugles de la Seine (École Braille et ateliers), à Saint-Mandé, les expressions consacrées par la tradition semblent avoir été aussi nombreuses que pittoresques.

Là, les aveugles s'appelaient *des tâtons*. Lorsqu'on ne voulait pas s'en laisser conter — ce que l'on traduit en un autre argot par « tu voudrais m'avoir » — on disait : *tu m'appellerais pigeon*, ou simplement : « Ah ! *pigeon.* » Faire « des lignes » (une punition), c'était « faire du papier de verre » (par allusion à l'aspect rugueux des feuilles écrites en Braille). Être prétentieux se traduisait par « avoir un air *tutu* » ; flirter, par *roméoter* ; manquer de courage (vulgairement : avoir la flemme), par *avoir le pigoin* ; être un as, réussir dans tel ou tel domaine, par *être musicien. Oh ! musicien* était une exclamation admirative courante.

A la même époque, c'est-à-dire il y a un demi-siècle, et dans le même établissement, *avoir la boule*, ou simplement *boule !* c'était avoir ou exprimer de l'antipathie contre quelqu'un. Au contraire, éprouver de la sympathie se traduisait par *mouton. Mouton*, prononcé à propos d'une femme, exprimait le désir. A l'atelier, lorsqu'on marquait l'ouvrage à la fin de chaque semaine, comme il fallait un rendement minimum pour mériter l'inscription au tableau d'honneur, qui octroyait le droit de sortir, il arrivait que certains déclaraient comme fini du travail en cours d'exécution ou même une pièce non encore commencée : cela s'appelait *se compter du retard*. A l'atelier de brosserie, on disait plutôt à ce propos *avoir du chien* ou *avoir de la tripe.*

Pendant longtemps, à l'École Braille, l'expression *c'est le sort*, était très populaire. Prononcée sur un ton traînard de résignation par l'enfant à qui l'on annonçait une punition ou une mauvaise note, elle avait le don d'exaspérer les institutrices et le personnel de surveillance.

A l'Asile des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, rue Lecourbe, à Paris, autre vocabulaire, tout aussi ésotérique :

Les *ateux :* les aveugles. Lorsque les aveugles adultes de l'établissement désiraient un « pousse-café », ils commandaient un *at* (?).

Le pit : professeur des classes d'enseignement intellectuel.

Le bilbêche : le professeur de musique.

Mon ressort : mon copain. *Mon ressort est blémi :* mon copain est malade.

Y avoir espadon : être de bonne humeur.

Y avoir ébola : être de mauvaise humeur.

Y avoir nord : bonne entente entre camarades.

Y avoir sud : de la mésentente.

Un astrinbec : une dispute (ou une réprimande).

Un astrinbec velu : une dispute (ou une réprimande) plus sérieuse.

L'origine de la plupart de ces expressions est facile à deviner : *un taupin* ou *un tâton*, pour désigner un aveugle, par exemple ; des *immortels* pour des biscuits très durs constamment servis ; un *bahut*, pour un piano ; *ramer* (explorer l'espace en étendant les deux bras et en dessinant des mouvements de rameur), *piaffer*, etc. D'autres termes *(malapique, galuf)* ne sont que des déformations opérées selon un procédé cher à l'argot. *Coyot* ne serait, dit-on, qu'une altération de *cognot* (qui se cogne) ; *bléroter* viendrait de *boléroter* (jouer des boléros, des danses), *louec*, de lâche (ou peut-être de louche). Certains vocables sont visiblement empruntés à d'autres argots. *Pigeon*, par exemple, déjà connu comme signifiant « dupe » (1). On ne manquera pas non plus de remarquer la différence de sens que peut prendre un même mot, suivant les milieux : dans un lycée, on le sait, un *taupin* est un élève de la classe de Mathématiques spéciales ; dans une prison, un *mouton* est un personnage suspect que l'on introduit auprès des détenus, dans le dessein de les espionner.

La source de quelques articles de ce vocabulaire pose des problèmes. Pourquoi *mouton*, précisément, devient-il synonyme de « sympathique » ? Il se peut que le terme soit issu de l'expression « doux comme un mouton ». Il révélerait alors une esthétique d'origine tactile toute différente de l'esthétique visuelle. Le sympathique serait l'agréable au toucher. Mais le sens de « désirable », que le mot prend, quand il est prononcé à propos d'une femme, peut tout aussi bien, par l'intermédiaire d'une image érotique, suggérer qu'il se rattache au sens *matelas*, qu'on lui connaît dans un autre argot (2).

Comme signe d'intégration au groupe, on notera la fréquence des allusions à l'adresse et aussi à la musique. L'aveugle adroit

(1) Timmermans (A.), *Dictionnaire étymologique de mille et une... expressions propres à l'idiome français*, au mot : pigeon.
(2) Id., *ibid.*, au mot mouton.

jouit toujours d'un certain prestige ; le maladroit est l'objet des sarcasmes de ses camarades. La musique, au XIX[e] siècle et récemment encore, tenait une grande place dans nos écoles spéciales françaises. Le reproche de n'être que des « boîtes à musique » était parfois adressé à certains de leurs élèves. Par rapport au manuel, le musicien se sentait d'essence supérieure. L'usage que les élèves de l'École Braille, dont la plupart étaient voués aux travaux d'atelier, faisaient du mot *musicien* témoigne de l'existence, au sein du groupe, non seulement d'un esprit de corps professionnel, mais encore et surtout d'une rivalité d'école à école. En ironisant sur le mot *musicien*, ce n'est pas seulement aux aveugles doués pour la musique que les brossiers et les vanniers de Saint-Mandé se référaient, mais à tous les élèves de l'Institution Nationale, à qui ils reprochaient de se classer d'eux-mêmes dans l'élite et de s'exprimer toujours avec affectation. C'est eux qu'ils imitaient par un *tu-tu tu-tu* prononcé en voix de tête, tandis qu'au contraire, à l'Institution Nationale, un accent faubourien et traînard servait à caractériser les pensionnaires de l'École Braille.

Bien entendu, comme tout argot, celui des établissements d'aveugles évolue. A l'Institution Nationale, on retrouve aujourd'hui un certain nombre d'expressions anciennes : un piano est toujours un *bahut* ; un maladroit est toujours traité d'*aveugle* ; étendre les bras pour explorer le monde ambiant, c'est encore *ramer* ; etc. Mais certaines expressions nouvelles sont apparues. Par exemple, l'orgue n'est plus le *biniou*, mais *le camion*. Depuis une trentaine d'années, la soufflerie des orgues de l'établissement est électrique ; la mise en route du moteur (rhéostat de démarrage) et sans doute aussi l'intensité des sons produits par l'instrument, comparées au bruit du camion, justifient le rapprochement. Celui-ci ne pouvait naître au temps où il n'y avait ni camion automobile ni moteur électrique.

Mais ce qui est remarquable dans l'évolution de l'argot de l'Institution Nationale, c'est l'introduction de l'argot extérieur. Nous voyons là un signe très net du relâchement des forces de cohésion du milieu fermé. Les conditions de l'internat ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois (1). Les sorties sont plus nombreuses, les vacances plus larges, la proportion des externes plus élevée. Un certain nombre d'élèves suivent des cours à l'extérieur (lycée, écoles de massage) ; beaucoup sont affiliés à des sections de scouts, d'éclaireurs, de guides, où ils

(1) Cf. P. Henri, *Les mouvements de jeunesse pour aveugles.*

côtoient des voyants de leur âge. Il s'ensuit un renouvellement du vocabulaire, un ajustement de l'argot des aveugles à celui des potaches. Pour ne donner qu'un seul exemple, disons que les aveugles ne sont plus *des coyots* ; ils deviennent des *bigleux*, parce que c'est ainsi qu'on les nomme et qu'ils se nomment volontiers dans les réunions mixtes de jeunes aveugles et d'étudiants voyants, organisées par le Groupement des Intellectuels Aveugles. Le jeune homme aveugle qui aspire à s'élever tend tout naturellement à imiter la langue et les manières de ceux qui représentent pour lui un idéal, et à rejeter tout ce qui lui paraît « boîtique ».

L'évolution que nous venons de signaler et qui nous paraît être un signe de plus large ouverture sur l'extérieur et sur la vie n'est pas propre à l'Institution Nationale. Un actuel élève de l'École Braille ne s'y retrouverait plus dans le jargon de ses devanciers, et il en serait sans doute de même rue Lecourbe, s'il y avait encore une section d'aveugles à l'Asile des Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Toutes les expressions signalées plus haut sont, il est vrai, bien plus un signe d'intégration à l'établissement où elles fleurissaient qu'une marque d'intégration au groupe tout entier des aveugles. Le manque d'uniformité dans le terme qui désigne l'aveugle *(coyot*, *taupin*, *tâton*, *ateux)* en est une preuve. Le fait que, boulevard des Invalides, les deux derniers vocables n'aient jamais réussi à supplanter le premier, en dépit de l'admission à l'Institution Nationale d'élèves en provenance de l'École Braille ou de Saint-Jean-de-Dieu, souligne une certaine résistance locale aux apports étrangers, facilitée par l'entrée en jeu de la loi du prestige. Il faut cependant remarquer que, malgré sa variation suivant l'origine, ce vocabulaire reste propre aux aveugles. Lorsqu'on le retrouve hors des établissements, dans la bouche d'un enfant ou dans celle d'un adulte, il témoigne assez nettement du degré d'intégration, surtout si le sujet, n'ayant pas réussi à s'en débarrasser, tend à l'imposer à d'autres unités sociales (famille, bureau, atelier).

Ce que nous avons dit de l'argot pourrait s'étendre aux manières. Il fut un temps où l'on pouvait distinguer une allure Saint-Jean-de-Dieu, une allure École Braille, une allure Institution Nationale. Il faut reconnaître d'ailleurs que, tout comme les particularités de langage, et pour les mêmes causes, ces distinctions sont aujourd'hui beaucoup plus subtiles, beaucoup moins nettes.

*
* *

On a reproché au Braille d'être « une écriture de prisonniers » (1). Quiconque sait avec quelle facilité les voyants peuvent se l'assimiler, le lire et l'écrire couramment, jugeront sans doute que cette accusation est injuste. Il n'en reste pas moins qu'il constitue un système spécial qui n'a de valeur que pour le groupe auquel il convient vraiment (2). Rien de surprenant donc à ce que le milieu social ait résisté à son introduction (3). Rien d'étonnant non plus à ce que, aujourd'hui encore, ceux qui refusent de s'assimiler répugnent à l'employer ou ne s'y résolvent que sous la poussée de ses avantages (voir ci-après, § D).

Le Braille est pour les aveugles un si précieux instrument d'indépendance qu'il est concevable qu'ils y tiennent et en souhaitent la diffusion. Par lui, cependant, ils risquent d'accentuer leur intégration au groupe. Pour qu'il y ait quelque chose de commun dans la culture, les connaissances, le stock d'informations des aveugles, il suffit que certains livres figurent depuis longtemps au catalogue de la Bibliothèque Braille, alors que d'autres n'ont jamais été transcrits ; que certain genre littéraire ou certaine tendance philosophique y soient davantage représentés, par suite de l'orientation d'esprit de ses dirigeants, des goûts personnels des copistes bénévoles, ou tout simplement du hasard ; qu'une revue imprimée en Braille publie une étude sur telle ou telle question, etc. De même, le bagage d'un professeur de musique aveugle est largement fonction du stock des œuvres reproduites en relief et de la richesse relative de la Bibliothèque Braille Musicale. Il fut un temps où les manuels scolaires mis à la disposition des jeunes aveugles étaient si rares, si peu variés et si peu souvent renouvelés, que le savoir de toute une génération d'élèves était coulé dans un même moule. On s'en apercevait dans la conversation des adultes aux citations qu'ils faisaient, aux exemples qu'ils donnaient, longtemps après leur sortie de l'école. Là encore, il faut dire que, du fait de la multiplication des livres en points, du fait surtout de la radiophonie, qui place les aveugles, devant leur récepteur, sur un pied de quasi-égalité avec les voyants, cette cause d'intégration est fortement atténuée.

Tout naturellement encore, le Braille est, pour les aveugles, facteur de rapprochement, de compréhension réciproque, et, par

(1) Voir notre *Vie et œuvre de Louis Braille*, chap. IV, p. 63.
(2) *Ibid.*, chap. V, pp. 94-95 et notamment note 1, p. 94.
(3) *Ibid.*, chap. IV, pp. 69 sqq.

conséquent, d'agrégation. Une intimité n'est plus une intimité si sa transmission suppose l'intervention d'un tiers. Il y a des pensées qu'on livre à un ami lorsqu'on est sûr qu'il en prendra directement connaissance, et que la pudeur empêche d'écrire si l'on sait que cet ami doit recourir aux yeux d'autrui. Il y a des confidences qu'un aveugle n'aime pas recevoir d'une bouche indifférente, sans compter que lire une lettre à loisir, en revenant sur les passages qui demandent réflexion ou que l'on savoure, ce n'est pas la même chose que se la faire lire une fois, plus ou moins rapidement, plus ou moins intelligemment. Faire relire une phrase, c'est trahir son intérêt pour l'idée ou le sentiment qu'elle exprime.

Si des hommes comme Maurice de La Sizeranne ou Albert Mahaut, et aussi Pierre Villey (1), ont si bien connu les aveugles, si profondément pénétré leurs besoins, leurs misères les plus secrètes, les moins facilement avouées, c'est que, entre patronnants et patronnés éloignés existait le lien direct de la lettre en Braille, dans les deux sens. Nous avons déjà fait remarquer (2) que, si l'application aux aveugles des méthodes modernes de services sociaux ne veut pas se figer dans la froideur du questionnaire et de la fiche, il est nécessaire que toute assistance sociale spécialisée pour les aveugles se donne la légère peine d'apprendre le Braille, et de le pratiquer dans leurs rapports avec leurs assistés. Nous pourrions citer des travaux sur les aveugles, reposant sur des enquêtes, qui seraient allés davantage au fond de la question, si leurs auteurs, pour des commodités personnelles, n'avaient pas réduit le volume et la qualité de leurs informations en priant leurs correspondants de répondre « en noir » (3).

Encore une fois, nous devons mettre l'accent sur une évolution Le progrès technique travaille à abattre les cloisons qui se dressent entre aveugles et voyants. Depuis assez longtemps déjà, grâce à la machine ordinaire à écrire, les plus favorisés d'entre les aveugles correspondent sans intermédiaire avec les voyants, dans le sens aveugles-voyants. Malheureusement, la réciproque n'est pas vraie et, en attendant que la machine à lire, si souvent promise, soit devenue une réalité, ou que l'échange de correspondance sur disques souples ou sur bandes de magnétophone

(1) Pour ce dernier, voir notre *Introduction* à la récente réédition du *Monde des aveugles*, Paris, 1955.

(2) Conférence Bruxelles (en commémoration du XXVe Anniversaire de l'Association « L'aveugle », p. 54).

(3) Nous pensons notamment à la thèse de médecine du Dr THEOBALT, *Quels métiers offrir aux jeunes aveugles ?*, Paris, 1953.

soit entré dans les mœurs, et surtout que tous les aveugles — ceux du moins qui écrivent volontiers — soient pourvus de ce matériel coûteux, subsistera là une cause de ségrégation.

Le Braille tient beaucoup de place. Pour remédier à cet inconvénient, on a imaginé un système d'abréviations, qui n'est pas à proprement parler une sténographie, puisqu'il tend à respecter l'orthographe, mais qui aboutit tout de même à rendre l'écriture des aveugles plus ésotérique encore. Bien que la plupart des copistes de la Bibliothèque Braille — des bénévoles pourtant — pratiquent ce Braille abrégé, dans l'entourage immédiat de l'aveugle, beaucoup de voyants (parents, amis) consentent bien à s'assimiler le Braille intégral, mais ne se sentent pas toujours le courage d'aller plus loin. Les réductions ou adaptations qu'on fait subir à certains livres, avant de les imprimer en Braille, toujours dans un but d'économie de place, ne sont pas faites non plus pour rapprocher l'aveugle du voyant. Nous reviendrons sur ce problème à propos de ses aspects pédagogiques (1).

Louis Braille avait coutume de dire : « Nos procédés d'écriture et d'impression occupent beaucoup de place sur le papier ; il faut donc resserrer la pensée dans le moins possible de mots (2). » Il est certain que, dans la correspondance en Braille, par exemple, on cherche à s'exprimer aussi brièvement que possible. Les billets des hommes d'action aveugles sont laconiques : Villey l'a observé à propos de de La Sizeranne (3) ; nous l'avons nous-même noté à propos de Pierre Villey (4) ; et l'on pourrait en dire autant d'Albert Mahaut. Cela nous amène à poser une double question : y a-t-il un style d'aveugle ? Le style d'un même aveugle est-il différent suivant qu'il rédige en Braille ou directement à la machine à écrire ordinaire ? Nous ne nous attarderons pas à rechercher les réponses. Si elles devaient être positives — de toutes façons, il ne peut être question que de vagues indices — ce serait un argument de plus en faveur de la thèse d'une tendance à l'intégration au groupe.

***

Tout groupe un peu ancien a sa tradition, ses grands hommes. Et c'est ainsi que Louis Braille est pour les aveugles bien plus que l'inventeur de leur système d'écriture. Le groupe s'en est

(1) *L'école et la cécité* (thèse complémentaire), chap. IV.
(2) Voir notre *Vie et œuvre de Louis Braille*, chap. VI, p. 114.
(3) P. Villey, *Maurice de La Sizeranne*, chap. X, p. 113.
(4) P. Henri, Aveugles et typhlophiles célèbres : Pierre Villey, *La canne blanche*, nov. 1949.

saisi et en a fait son génie, quelque chose comme le symbole de ses aspirations à l'indépendance. Nous avons développé ailleurs ce thème (1). La translation des cendres de Louis Braille au Panthéon, le 22 juin 1952, en est la dernière et la plus brillante illustration. Le fait que les aveugles aient désiré être les seuls — avec leurs guides et quelques-uns de leurs amis — à constituer le cortège, et que, contrairement au protocole ordinaire, n'y aient figuré ni hautes personnalités officielles ni corps constitués, est significatif d'une volonté d'appropriation. Ce fut un grand aveugle international, plutôt qu'un grand Français, que le président de la République accueillit au Panthéon.

Rappelons qu'il existe dans le monde un certain nombre d'écoles, d'œuvres, de revues, qui se sont placées sous le vocable de Braille, faisant ainsi de ce mot un synonyme de l'expression « pour les aveugles ». L'importance accordée au mot par les propagandistes du groupe n'est pas du tout proportionnée au nombre des sujets qui utilisent pratiquement le système. Bien plus qu'à des influences statistiques, le phénomène est soumis à des forces psychologiques. Si les aveugles ont fait de Louis Braille le grand homme du groupe, au détriment de Valentin Haüy ou de Charles Barbier, par exemple, c'est sans doute à cause du retentissement de son invention, mais c'est aussi parce qu'il est l'un des leurs. L'existence chez eux d'un esprit de corps a été signalée par les anciens auteurs (Guillié, Dufau). A partir du moment où ils ont dû lutter pour faire triompher le procédé d'écriture qui convenait à leurs possibilités sensorielles, le Braille et, par suite, Louis Braille devaient fatalement symboliser cet esprit de corps.

Aujourd'hui, c'est la canne blanche qui est devenue, non seulement le symbole, mais aussi l'emblème de la cécité. Deux journaux au moins, l'un publié à Bruxelles, l'autre à Paris — pour ne parler que des périodiques de langue française — ont pris pour nom : *La canne blanche.* Lorsque, à la suite du succès remporté par l'initiative des « Gueules cassées », un groupement d'aveugles a voulu lui aussi tirer parti des bénéfices que procure la vente par part des billets de la Loterie Nationale, il a lancé des *dixièmes Canne blanche.* Lorsque fut accordée l'autorisation d'une quête, en faveur des aveugles, c'est sous le même signe que fut placé la manifestation : *Journée Nationale des Cannes Blanches.* Et les insignes offerts aux donateurs furent ou représentèrent de petites cannes blanches. Les raisons qui motivèrent

(1) P. Henri, *Charles Barbier et la genèse du système Braille.*

en 1954 le choix d'un autre nom *(Journée Nationale des Aveugles)*, loin d'infirmer notre thèse, la confirment. L'abandon de la canne blanche fut en effet décidé, parce que certains groupements d'aveugles revendiquaient, par antériorité, la propriété du symbole (1). Il n'y a pas de meilleur témoignage de la valeur de cet emblème, que l'archarnement des uns à en conserver le bénéfice exclusif, et que les efforts des autres à demeurer partie prenante à sa rentabilité.

Il nous faut signaler ici la complicité involontaire du milieu social. La psychologie du phénomène est du reste facile à saisir. L'esprit humain a besoin de symboles. Il y recourt d'autant plus volontiers que la chose à symboliser ou le terme qui la désigne manquent de beauté et font de sa part l'objet d'un rejet plus ou moins conscient. La cécité et le mot « aveugle » lui-même n'ont rien d'esthétique, rien d'attirant, de poétique. « Les yeux clos », « les enténébrés », « les emmurés » ont eu leur heure de vogue. Avant que ne s'ouvrît l'ère de l'éducation et de la rééducation des aveugles, alors que l'hospitalisation apparaissait comme la seule forme d'intervention sociale, et l'établissement fondé par saint Louis comme l'idéal du genre, un aveugle était un *quinze-vingts* (2). Si les mots *braillard* et *brailliste*, épisodiquement employés, n'ont pas fait fortune à l'époque où le Braille n'était pas loin d'être considéré comme la panacée de l'indépendance, c'est, n'en doutons point, parce que *braillard* a un autre sens, que les deux mots manquent d'élégance, et surtout qu'ils ne s'appliquent vraiment qu'à une fraction du groupe.

La rapide extension du port de la canne blanche, son acceptation à la fois par les aveugles, pour les raisons que nous avons indiquées plus haut (chap. XI, § A), et par les voyants, toujours plus prompts à étiqueter la minorité, justifient le succès de l'actuel étendard de la cécité. La valeur de celui-ci est attestée par le fait que tous ceux qui ont intérêt à l'arborer et à s'en prévaloir, soit pour apitoyer le public, soit pour bénéficier d'une priorité, ne manquent pas de le faire.

§ B) La responsabilité du milieu social dans l'intégration de l'aveugle à son groupe

C'est le rejet de l'aveugle par la société des voyants qui le pousse vers ses pairs. Le montrer, c'est du même coup apporter de nouvelles preuves de cette intégration.

(1) Récemment encore s'est créé un « Mouvement Canne blanche », à caractère revendicatif.

(2) Cf. de La Sizeranne, *Les aveugles par un aveugle*, p. 88.

Tous ceux qui se sont occupés de jeunes aveugles ont observé combien, en général, ceux-ci aiment leur école. Si paradoxal que cela puisse paraître, il en est même qui soupirent de tristesse à la pensée de l'approche des vacances, ou qui ne dissimulent pas la joie que leur procure la perspective de passer une partie de leurs congés dans un camp, dans une colonie, avec d'autres aveugles. Ceux-là, à chaque retour à l'école, en automne, manifestent une satisfaction dans laquelle entre autre chose que les sentiments qu'éprouve tout écolier à la même époque de l'année. Ce ne sont pas tellement des camarades que l'aveugle retrouve alors ; ce sont d'autres aveugles. Ce sont aussi le même cadre et, en général, des professeurs connus d'eux. Le misonéisme, qui est parfois un des éléments de la personnalité des aveugles (chap. XI, § B), n'est pourtant pas ici spécialement en cause. Ce qui intervient plutôt, c'est le sentiment de sécurité. En dépit des impératifs moraux, créateurs d'habitudes qui le tiennent attaché à sa famille, en dépit aussi des attitudes parentales ambivalentes (cf. chap. IV, § A) qui lui donnent longtemps le change, l'enfant déficient visuel, l'enfant aveugle surtout, soupçonne très tôt que la communion entre ses parents et lui n'est pas parfaite (cf. chap. VIII, § B). Il en résulte un relâchement des liens de possession, d'appartenance, dont profitent les forces d'agrégation au groupe (communauté d'intérêts, conditions comparables sur le plan des compétitions individuelles, etc.).

Pour se convaincre de la responsabilité de l'entourage dans le refoulement de l'aveugle vers ses semblables, il n'est que de se reporter aux pages que nous avons consacrées au dévouement ostensible et à son opposé apparent, la honte de la cécité (chap. IV, § C), à la révélation affective de l'infirmité (chap. VIII, § B), au traitement réservé par les petits voyants aux petits aveugles (chap. VIII, § D). Le mariage entre aveugles, surtout lorsque ses effets ne sont pas tempérés par l'arrivée d'enfants normaux, représente, lui aussi, l'un des aspects de l'intégration au groupe. On se rappelle l'argument « communauté de pensées, de sentiments, d'intérêts » mis en avant pour le justifier. Mais on se souvient également que, pour beaucoup, il n'est qu'une solution de repli. Bon nombre d'hommes aveugles ne s'y adressent que lorsque l'autre formule, celle de l'intégration au monde des voyants par l'intermédiaire d'une épouse voyante, s'est dérobée à leurs désirs (cf. chap. V, § E).

Moins indépendantes que les garçons, la petite fille et la jeune fille aveugles sont plus exposées à souffrir des interdits parentaux dans le domaine même (ménage) où il leur plairait

de paraître comme les autres. Les occupations sédentaires (tricot, lecture, étude du piano) dans lesquelles on les confine, le délaissement dont elles sont l'objet de la part des enfants et adolescents de leur âge, finissent par leur devenir pesants. Aussi est-ce surtout chez les filles que nous avons constaté cet attachement à l'école que nous venons de signaler. Et c'est encore chez elles qu'apparaissent comme un suprême idéal, selon leurs capacités, un poste d'enseignement dans une école de jeunes aveugles, une place de secrétaire dans une œuvre s'occupant des aveugles, l'admission dans un ouvroir pour aveugles. Déjà, en 1900, parlant de la vocation religieuse chez la jeune fille aveugle, de La Sizeranne écrivait :

« ... Puis, pour une aveugle, c'est un grand attrait d'habiter avec des aveugles, de se consacrer à l'éducation, à l'enseignement d'enfants aveugles... Cette satisfaction est d'autant plus sensible que, chez elle, dans une famille dépourvue de délicatesse, elle a été écrasée, se croyant, se sentant un être à part et inférieur, tandis que la profession religieuse va la mettre exactement au niveau de son entourage (1). »

La vie de professeur de musique dans un pensionnat de jeunes filles voyantes n'est pas non plus exempte de heurts. Et cela aussi précipite les jeunes filles aveugles vers leurs semblables. Voici comment, par exemple, en 1945, l'une d'elles, qui avait fait plusieurs expériences malheureuses d'enseignement à des voyants, répond à une offre de placement dans une école de jeunes aveugles :

« Combien je vous suis reconnaissante de m'avoir proposé une situation à X. Comme bien vous pensez, j'accepte, et tout de suite me suis mise en rapports avec la directrice de cette école. C'est pour moi une situation inespérée : professeurs dans une école d'aveugles, c'est plus qu'appréciable pour nous qui n'y voyons pas. Je vous remercie encore de tout mon cœur et vous assure que je suis très, très contente » (1084).

Si l'aspiration à l'intégration n'est pas toujours satisfaite chez la femme aveugle, cela tient à des raisons qui ne dépendent pas d'elle. La limitation du nombre des mariages entre aveugles est, nous l'avons vu, moins son fait que celui de l'homme (cf. chap. V, § E) ; les emplois dans des établissements d'aveugles sont rares ; pour des raisons diverses (difficultés ambulatoires, difficultés d'hébergement, rendement, fatigue, obligations fami-

(1) M. de La Sizeranne, *Les sœurs aveugles de Saint-Paul*, IIe Partie liv. III, chap. II, p. 353.

liales ou maternelles), les femmes fréquentent moins les ateliers d'aveugles que les hommes, à moins que ces ateliers ne soient pour elles la prolongation de l'école. Il s'ensuit qu'une notable proportion de femmes aveugles vivent dans leurs familles, protégées et souvent à charge, mais échappant à l'emprise du groupe. Leur intégration au monde économique normal (travail en usine ou dans un bureau, parmi les voyants) se fera sans doute plus lentement encore que celle des hommes. Outre qu'elle se heurtera toujours aux difficultés que nous venons d'envisager en ce qui concerne la fréquentation des ateliers d'aveugles, il faudra encore tenir compte de la susceptibilité des femmes à l'apitoiement, à la curiosité, dont tout aveugle ne manque jamais d'être l'objet.

Sur le plan professionnel précisément, ce qui rejette l'aveugle vers les ateliers spéciaux ou vers la pratique des métiers traditionnels d'aveugles (brosserie, chaiserie, vannerie), c'est la résistance opposée par les voyants à l'incorporation des diminués physiques en général, des aveugles en particulier, dans le circuit économique normal. Le cas des sujets formés dans les écoles de jeunes aveugles est sans doute à considérer à part (1). Mais ce qui est plus caractéristique, c'est le refus de récupérer, en les affectant à des occupations qui leur conviennent, ceux que la cécité a frappés en pleine force, alors qu'ils étaient insérés dans ce circuit normal de production (cf. chap. II, § C). Ce parti pris a son fondement dans l'opinion qu'on se fait de la cécité et dans les sentiments qu'elle inspire (cf. chap. II, §§ A et B et chap. VI). En dépit des résultats obtenus à l'étranger (2), le placement individuel des aveugles au milieu des voyants, dans l'industrie ou dans le commerce, est encore, en France, à l'état sporadique.

On cite souvent, comme exemple de l'emploi des aveugles de l'industrie, la création d'ateliers du type Savonnerie Flavien, à Boulogne-sur-Seine, dans lesquels un certain nombre d'aveugles (10, 20, 30) travaillent en collaboration avec une minorité de voyants à une certaine fabrication ou fraction de fabrication. Nous ne discuterons pas ici de l'intérêt que représente cette formule. Nous y reviendrons ailleurs (3). Nous observerons seulement que, du point de vue qui nous occupe présentement,

(1) Cf. *Ecole et cécité* (thèse complémentaire), chap. III.
(2) Sur ce point, cf. A. Salmon, *Confér. Conserv. des Arts et Métiers*, 3-11-51. *Report of the working-party on the Employment of the Blind.* P. Henri, *24 aveugles dans une même usine.* J. Jarvis, *Les aveugles au travail en Angleterre.*
(3) *L'école et la cécité*, chap. III.

elle ne marque aucun progrès. Que 20 aveugles soient occupés en groupe à fabriquer des savons ou qu'ils fréquentent un atelier de brosserie, le danger d'intégration reste à peu près le même. Pour des raisons économiques, et uniquement pour cela, on a changé la matière à ouvrer : sur le plan de la psychologie sociale, on n'a pas résolu le problème. La preuve, c'est que, tout autant que les autres communautés d'aveugles, ce nouveau type d'agrégation paraît favoriser les mariages entre déficients visuels. Dans une certaine mesure, l'adulte, aveugle de fraîche date, qui, après un court apprentissage, retourne dans son village ou son bourg pour y exercer son métier de brossier, et s'y livrer à un petit négoce, est moins exposé à l'assimilation au groupe que s'il est agrégé à l'une quelconque de ces nouvelles formations.

Quand, ainsi que cela se produit quelquefois aux États-Unis, pour des raisons d'organisation du travail, on groupe en un même atelier ou en un même élément d'atelier, tous les aveugles employés dans une grande usine, le risque d'intégration au groupe n'est pas aussi grand, encore qu'il subsiste partiellement. En dehors des heures de travail, à l'entrée, à la sortie, à la cantine, dans les réunions corporatives ou les manifestations sociales, les aveugles auront la chance de coudoyer, de fréquenter leurs camarades voyants. Ils feront partie de la firme X et non d'une entreprise montée spécialement pour procurer du travail aux aveugles et ayant un intérêt publicitaire à le proclamer bien haut.

Pourtant, si les ouvriers voyants se montrent peu compréhensifs, il est à craindre que — le groupement en un même lieu et les forces qui président à la cohésion de toute minorité aidant — la coopération ne demeure limitée. Le risque s'accroît là où, pour épargner aux aveugles les inconvénients que représente pour eux — du moins se l'imagine-t-on — la cohue à la reprise du travail ou au débrayage, on les fait entrer ou sortir un quart d'heure avant ou après les ouvriers normaux. On leur évite peut-être ainsi d'être bousculés ; à coup sûr, on leur ôte une belle occasion de se mêler aux voyants, de les mieux comprendre et d'en être mieux compris.

La responsabilité des voyants dans l'accentuation de la tendance à l'intégration s'étend à tous les domaines de la vie sociale. Nous avons parlé déjà des raisons qui poussent les aveugles à se grouper en « îlots », lorsque plusieurs d'entre eux participent à une assemblée composée en majorité de voyants (chap. XI, § C). On n'a peut-être pas assez remarqué quelle part revenait aux voyants dans la constitution de ces « îlots ».

Dans une réunion mondaine, c'est bien souvent le maître ou la maîtresse de maison qui, lorsque arrive un invité aveugle, le conduit en ligne droite vers un autre aveugle : « Vous vous connaissez », ou bien : « Vous ne connaissez pas encore M. X ; malheureusement, lui non plus ne voit pas, vous aurez certainement des choses intéressantes à vous dire. » Peu importe si M. X est musicien, alors que le nouveau venu est mathématicien ou masseur. Peu importe s'il y a déjà un scientifique ou un médecin dans le salon. De gré ou de force, l'infirmité doit créer l'affinité. Le phénomène de la cécité-étiquette (chap. II, § A) est facteur d'intégration.

D'ailleurs, le signe suprême d'existence du groupe réside dans sa consécration légale, juridique ou administrative. Le xx[e] siècle ne devait pas épargner aux aveugles l'appellation contrôlée, le signe officiel de distinction sociale. Pour être membre du groupe, il faut désormais répondre à des conditions fixées par la loi et être titulaire d'une carte spéciale délivrée par le Ministère de la Santé Publique. Bien mieux, des sanctions édictées contre quiconque oserait se prévaloir indûment du titre d'aveugle ou utiliserait illégalement la canne blanche, symbole de cécité, protègent le groupe contre toute intrusion. Il est vrai que ce sont les aveugles eux-mêmes qui ont provoqué cette reconnaissance juridique de leur existence en tant que corps distinct de la société. Mais celle-ci, personnifiée par l'administration, s'est d'autant moins refusée à l'opération, que les esprits y étaient tout à fait préparés. La ségrégation *de facto* a précédé la ségrégation *de jure* (cf. chap. II, § A).

L'existence, chez les aveugles, d'associations professionnelles, culturelles ou religieuses distinctes de celles qui, chez les voyants, répondent aux mêmes préoccupations, est encore un signe d'intégration à un groupe restreint. C'est ainsi qu'on peut citer une *Association générale des Musiciens aveugles*, une *Union professionnelle des Masseurs-Kinésithérapeutes aveugles*, un *Centre des Accordeurs aveugles*, un *Groupement des Intellectuels aveugles*, une *Croisade des Aveugles*, etc. Il est pourtant des aveugles qui éprouvent le besoin de s'affilier à des groupements de voyants, mais cela ne les détourne jamais du groupement d'aveugles correspondant, s'il y en a un. S'ils ne dédaignent pas de se retrouver entre eux, et si parfois même ils marquent une préférence pour ce type d'agrégation, cela tient sans doute à ce qu'ils ont des intérêts communs à défendre, des points de vue particuliers à faire valoir ; cela tient aussi à ce qu'ils rencontrent là la graphie qui leur convient, chaque groupement publiant en

Braille son bulletin, l'annuaire de ses membres, etc. Mais, doit aussi entrer en ligne de compte le peu d'empressement foncier que mettent les voyants à accueillir les aveugles en leur sein, à les assimiler. Même à qualification et à préoccupations égales, les premiers considèrent toujours les seconds comme des êtres spéciaux. Dans le cas des musiciens, des accordeurs, des masseurs, ce sont des concurrents qu'il importe bien plutôt de discréditer que de hisser à un commun niveau. L'assimilation des minorités est toujours difficile. C'est ce qui les décide à s'organiser en unités distinctes.

§ C) Le « typhlocentrisme »

L'une des caractéristiques de la personnalité d'un certain nombre d'aveugles, c'est que leurs pensées sont centrées, non pas tellement sur « leur » cécité, mais sur « la » cécité, dont ils tendent à faire le nombril du monde. Ils s'imaginent volontiers que tout homme peut et doit s'intéresser aux problèmes qu'elle soulève, et éprouvent quelque étonnement, voire une certaine amertume, devant l'ignorance et l'indifférence relative du public à l'égard de ces problèmes. Nous donnerons le nom de « typhlocentrisme » (1) à cette forme projective d'égocentrisme.

Nous aurions tout aussi bien pu traiter de cette particularité dans le chapitre précédent, car elle peut se manifester chez l'individu en dehors de toute conscience d'appartenance au groupe. Il est en effet naturel que tout sujet qui souffre d'un handicap quelconque cherche à y intéresser son entourage, à faire partager et comprendre ses préoccupations personnelles. Si nous traitons ici du phénomène, c'est que le typhlocentrisme, spécialement sous sa forme revendicative (voir ci-après), nous paraît représenter la conséquence, l'aboutissement, et de ce fait, l'un des signes, et même le couronnement, de l'intégration au groupe. Dans une certaine mesure, il est un phénomène collectif, largement influencé, sinon suscité, par les contacts entre aveugles. Là où les aveugles sont groupés (écoles, ateliers, amicales, etc.), l'égocentrisme évolue en typhlocentrisme. Celui-ci ne consiste pas seulement à croire que les préoccupations, les besoins, les désirs communs aux membres du groupe peuvent aussi être ceux de la majorité à savoir du milieu social ; il ne fait pas que singu-

(1) Qu'on nous permette ce néologisme. Nous avons finalement préféré ce terme (formé sur le modèle d' « antropocentrisme ») à celui ce « cécocentrisme » que nous avions précédemment employé. Cf. *L'âme inquiète de Maurice de La Sizeranne* (étude insérée dans le Rapport annuel de l'association Valentin-Haüy, 1949).

lariser l'individu en l'exposant au reproche d'égoïsme. Il oppose également le groupe à la majorité, le fait, de plus, entrer en conflit avec les autres groupes qui, eux aussi, ont leurs soucis propres : nous en donnerons plus loin des exemples.

Foncièrement, le typhlocentrisme est une réaction de défense, une affirmation du groupe qui cherche une compensation à l'infériorité dont souffrent ses membres et au traitement particulier dont ceux-ci sont l'objet de la part de la société. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'il trouve un aliment, une justification et un facteur de succès dans l'un au moins des aspects de l'opinion des voyants sur la cécité. En faisant de celle-ci « la pire des infirmités », « le dernier des malheurs », « le plus grand de tous les maux » (cf. chap. II, § B), le voyant invite l'aveugle à se prévaloir de cette primauté. C'est en son nom que les aveugles réclament la priorité de prise en considération de leurs problèmes.

Parmi les faits que nous avons déjà relevés, il en est qui sont nettement révélateurs du typhlocentrisme. Rappelons que certains aveugles regrettent qu'on ne parle pas assez de la cécité, du Braille, de Louis Braille dans les dictionnaires, les revues, les quotidiens, où pourtant, disent-ils, tant d'articles sont consacrés à des personnages qualifiés « peu recommandables », ou à des questions estimées « sans intérêt » (cf. chap. X, § B, citations signées 1036 et 1018). D'autres, persuadés que c'est là le seul moyen de parvenir à bonne fin de ce côté, vont jusqu'à envisager le lancement d'un journal, dirigé par des aveugles, où l'on parlerait, bien entendu, de choses et d'autres intéressant les voyants, mais où, à cette occasion, on ferait une place à la propagande en faveur des aveugles (chap. XI, § D, citation 1028). D'autres, que nous n'avons pas encore cités, souhaiteraient que la Radio remplaçât, de temps en temps au moins, les rubriques consacrées « aux toutous », ou « aux stars » par des informations sur le monde des aveugles. Il en est aussi qui, périodiquement, demandent qu'on apprenne le Braille à tous les écoliers voyants, qui pourraient ainsi, le cas échéant, correspondre avec un aveugle et être amenés, par cette voie, à s'occuper de l'ensemble du groupe (1).

Tous ces sujets ne paraissent pas se rendre compte que, si la cécité est tout un monde pour quiconque en souffre, elle compte pour assez peu dans les préoccupations des normaux. Statistiquement, il y a beaucoup plus de chances pour qu'une personne (chasseur, fermier, simple amateur) s'intéresse aux chiens qu'aux aveugles. Si, malgré cela, la cécité retient l'atten-

(1) Cf. P. Henri, *Vie et œuvre de L. Braille*, chap. V, p. 95.

tion des voyants, c'est, nous le savons, pour des raisons subjectives sur lesquelles il ne convient pourtant pas de spéculer inconsidérément.

Preuve de typhlocentrisme encore que la place accordée dans la vie imaginative des aveugles aux projets d'appareils, de systèmes, etc., devant permettre aux aveugles de s'égaler aux voyants (cf. chap. XI, § D). Au paroxysme de cette tendance, il faut situer toutes les folles conceptions (cités d'aveugles, grandes exploitations fonctionnant avec un personnel composé uniquement ou presque uniquement d'aveugles) dans lesquelles la cécité tend à se suffire à elle-même et à s'enfermer en elle-même *(ibid.)*. Typhlocentrisme et intégration au groupe manifestent là leur alliance.

La création, entre les deux guerres mondiales, de groupements d'aveugles, destinés à défendre les intérêts des aveugles devant l'opinion et les pouvoirs publics, devait fatalement donner lieu à des exagérations dans le sens typhlocentrique. L'attitude revendicative de ces unions allait les amener à des affirmations impératives : « Les aveugles ont droit à... » ; « On leur doit... » Au besoin, on jetait dans la balance des arguments qui tendaient à comparer aux grands problèmes nationaux des questions au demeurant très spéciales. « La France payait bien 400 millions par jour aux Allemands pendant l'occupation ! Elle peut bien trouver 200 millions pour permettre aux aveugles de lire ! » « Il n'y a qu'à faire la paix en Indochine, et l'on trouvera de l'argent pour majorer les pensions des aveugles. » Assurément, ces raisonnements ne sont pas faux, en soi. Ce qui les rend spécieux, c'est que d'autres groupes les tiennent aussi. Ce qui les colore de typhlocentrisme, c'est que les aveugles oublient volontiers qu'ils ne sont pas les seules parties prenantes au budget de l'Assistance. Si même ils ne sont pas pris au pied de la lettre par ceux qui les formulent, ils aboutissent à renforcer l'égoïsme de groupe chez ceux qui ont un intérêt vital à croire à leur efficacité et à les propager.

De tous les grands infirmes, les aveugles furent les premiers à bénéficier d'avantages sociaux appréciables et à faire valoir le principe d'une compensation à l'infirmité (ordonnance du 3 juillet 1945). Ils le doivent sans nul doute à la sympathie — et à la terreur — qu'inspire la cécité. Peut-être aurait-il été élégant, de leur part, d'associer au mouvement les autres grands invalides civils. Mais l'égoïsme de groupe s'y opposait. La preuve qu'il s'agit bien de cela, c'est que, lorsqu'entre 1945 et 1949, les autres grands déficients physiques cherchèrent à bénéficier de mesures

analogues, les aveugles insistèrent pour ne pas être confondus avec les « grands invalides », comme s'ils ne constituaient pas une espèce du genre. Et c'est ainsi que la loi 49-1094, du 2 août 1949, dite loi Cordonnier, porte la mention « organisant l'assistance aux aveugles et aux grands infirmes » (1). C'est ainsi également qu'il y eut deux cartes d'invalidité distinctes : une carte d'*invalidité-cécité* et une carte d'*invalidité* tout court. Cette entorse à la logique dont la justification psychologique saute aux yeux, est répétée dans la loi du 19 avril 1952 (2). Le Code de l'Assistance (3) la laisse subsister ; il supprime simplement la dualité des cartes, la remplaçant par l'apposition de la surcharge « cécité ».

L'attitude typhlocentrique se révèle encore par bien d'autres revendications. Par exemple : que soit promulgué « le statut des aveugles » ; que soit créé « un office des aveugles », que les aveugles aient « le monopole » de certains métiers (brosserie, accordage des pianos, massage dans les hôpitaux). Périodiquement, des vœux réclamant ces privilèges et d'autres sont repris par les congrès. Ceux qui les votent, ne songeant qu'à l'acuité de leurs problèmes et les hiérarchisant à leur profit, oublient que les sourds, les paralytiques et les autres déficients physiques ont aussi leurs difficultés, et qu'ils sont, dans chaque catégorie, plus nombreux que les aveugles.

***

Les personnalités d'aveugles le plus exposées à l'orientation typhlocentrique sont, il fallait s'y attendre, celles des animateurs d'œuvres pour aveugles ou de groupements d'aveugles. Nous ne parlerons que d'un disparu : Maurice de La Sizeranne.

Jamais pensée ne fut davantage centrée sur la cécité, sur ses effets, sur les solutions à apporter aux problèmes théoriques et pratiques qu'elle pose. Ses écrits publics (4) en font foi. Ils nous révèlent un esprit perpétuellement à l'affût de tout ce qui pourrait servir la cause qu'il défend. Lit-il d'Annunzio, Mistral ou Coppée, Michelet, Lamartine ou Daudet, Taine ou Gogol, Édouard Rod ou René Bazin, Lavedan, Henri de Régnier, Dostoïewski, qu'immédiatement il repère les passages témoignant de la fréquente utilisation des sens mineurs par le voyant lui-même

(1) *Journal officiel*, 6 août 1949, p. 4714.
(2) *Journal officiel*, 20 avril 1952, p. 4146.
(3) Décret du 29 nov. 1953, *J. O.*, 3 décembre 1953, p. 10759.
(4) Voir l'article Sizeranne à la bibliographie.

et les cite en exemple lorsqu'il veut prouver que l'aveugle n'est pas tellement démuni en face des personnes et des choses (1). Lui lit-on dom Bosco, Saint-Marc-Girardin, Payot ou une étude sur les Bénédictins de Sorèze, qu'aussitôt il entrevoit le parti qu'on pourrait tirer de leurs systèmes pédagogiques dans l'éducation des jeunes aveugles. Le copieux volume (555 p.) de réflexions qu'il intitule *Notes sur les aveugles* est particulièrement représentatif de cette tendance.

Dans ce qui nous reste du « journal intime » de Maurice de La Sizeranne, le mot « aveugle » n'est guère prononcé qu'une fois, dans son sens concret, et c'est à propos de l'évangile de la Quinquagésime. Mais, derrière les préoccupations spirituelles de l'apôtre, on sent que les aveugles sont toujours présents. C'est pour eux, tout autant que pour son salut éternel, qu'il cherche à se perfectionner, à bannir l'égoïsme de son cœur, à ne pas perdre son temps en d'inutiles conversations, à organiser son travail, etc. Dans ces méditations, qui n'étaient pas destinées à être lues et où l'auteur n'avait aucune raison de ne pas se livrer tout entier, M. de La Sizeranne ne parle nulle part expressément de sa propre cécité. Est-ce seulement à elle qu'il fait allusion quand il écrit : « Partout où j'irai, je trouverai la croix. Oui, mon Dieu, j'en suis convaincu, et d'autant plus que je l'ai déjà expérimenté. Je ne m'en plains pas, je ne conçois pas la vie autrement » ? Cela est possible. Mais ce qui est certain, c'est qu'il refuse de se pencher sur lui-même. Dans cette attitude, nous trouvons une confirmation de ce que nous avancions en ouvrant le présent paragraphe : en déplaçant l'intérêt de l'individu vers le groupe, le typhlocentrisme tend à atténuer l'égocentrisme (2).

*
* *

Dans le constant souci de plaider la cause des aveugles auprès du public, dans ce que nous avons appelé « la propagande par la parole et par l'action », il n'y a, nous l'avons dit, qu'un aspect du mécanisme d'auto-défense. Et c'est pourquoi nous en avons placé l'étude dans le chapitre consacré aux réactions affectives des aveugles au comportement des voyants (chap. IX, § D). Pourtant, le phénomène n'a pas un caractère purement individuel.

(1) Cf. *Les sœurs aveugles de Saint-Paul*, I[re] Partie : « La psychologie de la femme aveugle ».

(2) Sur le journal intime de M. de La Sizeranne, cf. notre *op. cit.* : *L'âme inquiète de Maurice de La Sizeranne.*

La solidarité du groupe s'y manifeste. Même s'il s'estime différent de la masse des aveugles, s'il est persuadé que, personnellement, il ne prête pas le flanc au préjugé de la cécité, l'individu lutte tout de même contre ce préjugé, car il sait par expérience que tout ce qui atteint le groupe le frappe lui-même.

Il sait aussi que toute faute de sa part, qu'il s'agisse d'une maladresse ou d'une rébellion à l'attitude des voyants, ne sera pas imputée à M. X. en particulier, mais à l'aveugle qu'il représente, à tous les aveugles. La crainte de nuire aux autres est tout à fait caractéristique de l'intégration au groupe. Beaucoup la présentent comme la seule raison qu'ils ont de freiner leur tendance instinctive aux réactions anti-sociales. Intérieurement, on le sent, la révolte gronde, quelque chose pousse à manifester ouvertement son irritation, à hurler son mépris, et pourtant, on se contient ; on essaye de réagir « aussi joyeusement et aussi aimablement que *possible* » (1053) ; « on s'efforce *malgré tout* d'être aimable et poli, afin de démontrer que les aveugles ne sont pas tous des aigris » (1052). Les mots que nous venons de souligner montrent assez combien il en coûte d'adopter cette attitude, et témoignent, du même coup, de l'existence et de la valeur du facteur solidarité.

Nous avons dit « quel violent effort » devaient s'imposer les aveugles pour ne pas laisser apparaître « l'antipathie » qu'ils éprouvent pour les personnes dont les prévenances exagérées les « agacent » et les « obsèdent », et « pour ne pas les envoyer promener » (cf. chap. IX, § C). Le sujet qui emploie ces expressions ajoute immédiatement :

« A la réflexion, je pense que d'autres aveugles, moins adroits, moins bien placés que moi, en un mot moins heureux, seraient contents, le cas échéant, d'avoir subitement à leur disposition ces concours qui, s'ils se montrent quelquefois maladroits et intempestifs, n'en sont pas moins sincères et gratuits. Ne décourageons donc pas les bonnes volontés et à nous d'essayer de les orienter dans le bon sens » (1047).

Animé du même souci, un autre écrit :

« En principe, j'accepte le service qu'on m'offre, parce que je ne peux pas risquer de paralyser un bon mouvement qui, s'il ne m'est pas utile aujourd'hui, peut l'être demain, *pour moi* ou pour un autre » (1013).

Certains ne verront dans ces belles raisons qu'une double hypocrisie. D'abord — le *pour moi*, que nous venons de souligner le prouve — si l'aveugle imagine le tort qu'il peut faire à autrui, il n'oublie pas le préjudice qu'il peut se faire à lui-même. Ensuite,

dans leurs attentions pour les moins adroits, les mieux doués trouvent une sorte de compensation au sentiment d'amoindrissement qui est à l'origine de leur hantise de la pitié et des prévenances. Il n'en reste pas moins que, quand l'aveugle, en cette occurrence, pense à lui, c'est en tant que membre du groupe auquel la cécité le condamne à appartenir. Il a conscience que tarir la source des prévenances serait assumer une responsabilité. Or, il n'y a responsabilité, et surtout sentiment de responsabilité, que là où interviennent des liens sociaux. Qui sait si, privé de l'aide d'autrui, tel autre aveugle ne va pas se trouver en difficulté, se tromper, être retardé, être exposé à un accident peut-être ?

Ce besoin de solidarité, nous le retrouvons sur le plan professionnel. Ici, il ne s'agit plus seulement de priver son semblable d'un concours passager, mais de ne pas, par un éclat, par une réplique un peu vive, lui fermer les portes, lui ôter toute possibilité de gagner sa vie, toute occasion de se croire encore bon à quelque chose. Citons encore une page de l'une des plus importantes relations que nous ait values notre enquête auprès des aveugles :

« Cette pitié des égoïstes est toute proche de certaine pitié méprisante que j'ai rencontrée chez les femmes qui font profession de charité, j'entends, les sœurs de ..., chez qui je passai une des années les plus tristes de ma vie (1938-1939). Voici la substance d'un dialogue qui un jour s'engagea entre la supérieure de la maison et moi-même : « Pendant « la messe, me dit-elle, je préfère, à l'audition de cantiques ou de musique « la lecture du propre de l'office ; vous préférez sans doute le chant des « cantiques ou l'exécution de morceaux d'orgue ? C'est parce que vous « ne pouvez lire le propre de l'office. » J'avais envie de répondre que je préférais à toute musique comme à toute lecture, le silence et la réflexion, et cela pas seulement à la messe. Je me tus, par miracle. « Vous devez, « me dit-elle encore, être bien gênée de ne pas voir vos élèves ? » Sottise ou méchanceté ? Cette personne n'était pas des plus intelligentes, mais elle était distinguée et son éducation aurait dû, me semblait-il, suppléer à ce qui lui manquait ; peut-être avait-elle le dessein de m'humilier, ce qu'à tort d'ailleurs, elle croyait nécessaire. « Je vous plains », poursuivit-elle. Sur quoi, je répliquais : « Nous sommes moins à plaindre qu'à aider. » Mais elle, comme de parti pris : « Je vous plains tout de même. » J'eus envie de répondre : « Pas autant que moi-même je vous plains. » Mais je pensai à M. Mahaut (1), qui voulait qu'on ménageât la situation dans l'intérêt de quelque autre, plus misérable que moi-même » (1055).

(1) Albert Mahaut, professeur à l'Institution Nationale, consacra sa vie à la recherche de situations pour les aveugles.

Qui dit groupe dit existence d'un idéal du groupe et tendance à réagir contre quiconque ne réalise pas, n'incarne pas cet idéal. Ce reniement de la brebis galeuse, nous l'avons illustré au § C de notre chapitre X (A la recherche d'un responsable). Les oppositions, les besoins mutuels d'exclusion (aveugles de jeune âge contre aveugles de vieillesse ; anciens voyants contre aveugles-nés ; aveugles de guerre contre aveugles civils ; travailleurs contre assistés ou contre mendiants) dénotent évidemment le manque d'homogénéité du groupe. Mais n'en est-il pas ainsi des autres agrégats sociaux ? Si les membres de l'une quelconque des catégories précédentes ne se sentaient pas solidaires de la catégorie à laquelle ils s'opposent, ils n'auraient aucune raison de la dénigrer. Se plaindre des imperfections du groupe, c'est être intégré au groupe. C'est d'ailleurs le besoin de s'opposer aux voyants — ou, plus exactement, aux opinions des voyants sur la cécité et sur les aveugles — qui pousse ces derniers à renier certains des leurs, à désirer vivement qu'on les en distingue.

C'est encore sur le terrain professionnel que le phénomène sera le plus nettement perçu. Là, les mécanismes de défense tendent à prendre la forme de la réglementation, c'est-à-dire à évoluer vers le stade juridique. On ne se contente plus de regretter qu'il y ait des musiciens médiocres, des accordeurs maladroits ou peu consciencieux, de mauvais brossiers ; on réclame l'institution de certificats d'aptitudes, qui, croit-on, permettront de séparer le bon grain de l'ivraie. Ce qui cimente ici l'unité du groupe, c'est la crainte que toute défaillance rencontrée chez l'un des membres ne soit automatiquement attribuée à ce qui le caractérise le plus et constitue l'essence du groupe, à savoir la cécité. A l'origine des préoccupations typhlocentriques des aveugles, nous retrouvons l'attitude du milieu à l'égard du groupe.

***

En 1932, fut déposée à la Chambre, sous la signature du député Louis Louis-Dreyfus et d'une cinquantaine de ses collègues, une proposition de loi « tendant à organiser la protection sociale des aveugles ». L'article 2 de ce texte prévoyait la déclaration obligatoire de la cécité et stipulait en outre : « Cette déclaration est consignée sur un registre spécial ; elle est mentionnée sur les actes de l'état civil de l'intéressé (1). » Cette toute

(1) 14e législature. Proposition 6707. Procès-verbal de la séance du 19 mars 1932. Reprise au cours de la législature suivante, le 23 juin 1934, sous le n° 3668.

dernière prescription intéresse au plus haut point notre sujet.

Si nous n'avions pas su que le texte entier de la proposition de loi en question avait été préparé par les dirigeants de la Fédération nationale des Aveugles civils, nous aurions pu à coup sûr gager qu'il avait été inspiré par un groupement d'aveugles. Quelle que soit la tendance des voyants à considérer l'ensemble des aveugles comme une classe, il est douteux, en effet, que l'idée de donner une consécration juridique à cette propension ait pu germer spontanément dans un cerveau de voyant. La disposition sus-visée, si elle avait été discutée, n'aurait vraisemblablement jamais franchi le barrage de la Commission de Législation civile. Votée, elle aurait tout simplement abouti à la modification de l'article 34 du Code civil (1). En introduisant dans les actes de l'état civil la mention d'une infirmité, elle aurait représenté une innovation sans précédent, quelque peu contraire aux principes mêmes qui ont présidé à la rédaction du Code. Celui-ci, on l'a déjà remarqué (cf. chap. I, § C), ne prononce nulle part le mot « aveugle ». Ce silence fait donc de l'infirmité un accident individuel qui n'a rien à voir avec le jeu des institutions civiles.

Nous ne rechercherons pas ici les difficultés pratiques auxquelles se heurterait l'inscription de la cécité sur les actes de l'état civil (2). Nous soulignerons seulement quelle marque d'intégration au groupe « aveugles » elle aurait constituée, et quel signe d'intégration représente le seul fait d'en avoir eu l'idée. L'acte normal d'état civil consacre juridiquement et d'une façon quasi indélébile l'assimilation au groupe « famille » et au groupe « nation ». A partir du moment où y serait portée la mention « cécité », l'individu serait incorporé au groupe « aveugles », d'une façon tout aussi indélébile. Seul, un jugement pour-

(1) Cet article — ainsi que l'art. 57, relatif aux actes de naissance — énumère les énonciations que doit comporter un acte d'état civil. Il est vrai qu'un arrêt de la Chambre des Requêtes de la cour de Cassation, en date du 26 oct. 1897, précise que ces énonciations substantielles n'excluent pas les mentions complétives ; mais il n'y est question que de mentions propres à préciser l'identité des personnes dénommées dans les actes (les titres nobiliaires, par exemple) (cf. *Dalloz périodique*, 1897, 1, 584).

A noter que l'art. 501 du Code civil, complété par la loi du 16 mars 1893, prévoit bien l'inscription de l'interdiction (pour aliénation mentale, par exemple), au greffe du Tribunal civil du lieu de naissance de l'intéressé, mais c'est sur un registre spécial, et non sur les registres de l'état civil. On ne comprendrait pas que la cécité, qui n'entraîne pas l'incapacité (au sein juridique de ce terme), fasse l'objet d'une mesure qui n'est même pas prévue pour les interdits.

(2) Dans le cas de cécité temporaire (cataracte des vieillard, par exemple) ou, plus généralement de recouvrement de la vue (par greffe cornéenne, par exemple), un jugement de main-levée serait nécessaire. Mais la mention « atteint de cécité », que beaucoup regarderaient comme un stigmate, subsisterait.

rait l'en faire sortir. De l'intégration sociale (cécité-étiquette) et administrative (Fichier, carte d'invalidité-cécité), on passerait à un nouveau degré d'assimilation : l'intégration civile.

En réalité, par cette disposition assez inattendue, les promoteurs visaient à la défense du groupe. Il fallait, par un acte authentique, s'assurer de la qualification de l'individu. De même que le clan s'oppose à l'introduction, par exogamie, d'éléments étrangers, le groupe cherche à maintenir son homogénéité (1). Il est typique de constater qu'après avoir lutté pour que les aveugles ne soient pas traités en parias, les représentants des aveugles tendent maintenant à la reconstitution d'un groupe bien défini. Par l'exclusion des non-qualifiés, des parasites éventuels, ils visent à limiter le nombre des bénéficiaires des avantages sociaux acquis (pensions d'assistance, allocations compensatrices) et à élever le taux de ces privilèges. Le phénomène est en quelque sorte soumis à la loi du matérialisme historique : les raisons économiques (minimum vital) qui poussent à l'agrégation au groupe sont plus puissantes que les raisons psychologiques qui travaillent contre l'intégration.

§ D) Le refus de s'intégrer au groupe

La tendance qui pousse les aveugles vers leur groupe n'est ni générale ni constante. Il en est qui ne veulent à aucun prix être aveugles. Il en est d'autres que la vie plonge dans le milieu des voyants et qui ne se sentent solidaires des aveugles que sur certains points et à certains moments. Chez ceux-là mêmes qui paraissent le plus assimilés au groupe, on ne manque pas de remarquer des manifestations de reniement.

Là comme ailleurs, l'entourage joue un rôle. On sait par quelles réactions répulsives (voir chap. IV, § A) il accueille l'apparition de la cécité en son sein. Les efforts faits pour cacher la terrible vérité, tant au patient — à l'enfant surtout — qu'aux amis et au public, participent peut-être moins d'un souci de non-intégration, dont on n'a pas encore la conscience claire que d'un besoin de calmer une angoisse. Plus tard, l'évidence s'étant installée, on relève deux attitudes opposées. Ou bien, c'est la coupure nette, ou mitigée d'ambivalence ; c'est le rejet, le classement du patient

(1) Ce sont les mêmes groupements qui, récemment encore, au cours des discussions auxquelles donnèrent lieu les projets de définition de la cécité, à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale pour la Protection sociale des Aveugles (séance du 7 août 1954), se sont montrés les plus farouches adversaires de toute extension de cette définition.

dans un monde instinctivement senti et pensé comme différent de celui des normaux (IV, C) : pour l'individu qui est l'objet d'une telle prise de position, c'est, nous le savons, le point de départ d'un processus d'assimilation au groupe qu'il accueillera d'autant plus volontiers que l'attitude de l'entourage a créé et entretenu en lui le sentiment de son « anormalité » et celui de l'exclusion. Ou bien, c'est la résistance farouche des proches à l'acceptation d'une diminution qui les meurtrit.

« Mon enfant ne sera pas aveugle ! » A la source de cette protestation — qui se rencontre elle-même à l'origine des plus beaux exemples de refus d'intégration (cf. plus loin, § E) — on trouve parfois l'expérience, le choc affectif que produit la vue d'une communauté d'aveugles, la visite d'une école, par exemple. Mais on ne tente pas toujours cette expérience, on s'y refuse. Si pourtant on s'y soumet, c'est avec l'image préformée du nécessairement lamentable, avec l'idée bien arrêtée que livrer l'être cher à ce milieu serait le retrancher du monde, le perdre, abdiquer soi-même, signer sa propre déchéance. Pour les parents qui développent une culpabilité à propos de l'arrivée de la cécité chez l'un de leurs proches (IV, A), à la base de cette résistance, il y a le besoin de calmer l'angoisse de culpabilité par la conviction d'une non-dégradation. Il y a aussi, dans ce cas, la recherche d'une compensation, voire d'une réparation, par le dévouement, le maintien du sujet frappé dans un monde de valeurs jugé acceptable — à savoir, auprès de soi, dans la famille — paraissant appeler une plus grande part d'interventions personnelles.

Mais, de même que le comportement des voyants n'est pas la seule cause d'intégration (cf. plus haut, § B), l'attitude hostile de l'entourage à l'égard de tout ce qui peut provoquer une assimilation jugée dégradante n'est pas la seule condition du refus d'intégration. En premier lieu, ce refus se développe spontanément chez tous ceux qui conservent une attache quelconque avec le monde de la lumière. Pour le montrer, il nous suffira de rassembler ici quelques observations dont certaines ont déjà été produites à d'autres fins, au cours de notre travail.

A ce point de vue déjà, l'attitude des partiellement voyants est remarquable (1). Elle va parfois jusqu'à l'ambiguïté. Lorsqu'ils

(1) Le phénomène est général. Nous l'avons retrouvé dans un ouvrage autobiographique publié aux Etats-Unis. L'auteur y conte comment, malgré une acuité réduite à 7/200 (c'est-à-dire bien que légalement aveugle au sens de la définition américaine de la cécité, et même au regard de la définition française il s'est toujours efforcé de ne point le paraître. Cf. Russell Criddle, *Love is not Blind*, W. W. Norton, New York. Compte rendu dans *Outlook for the Blind*, XLVII, 2, feb. 1953.

y ont intérêt (obtention de l'aide légale, prise en considération de leur état pour une priorité, etc.), ils se classent volontiers parmi les aveugles ; ils tiennent surtout à ne pas encourir le reproche de leur faire tort en les concurrençant sur le marché du travail, grâce à la supériorité que leur confère leur vision résiduelle (facilité de déplacement, si précieuse dans bon nombre d'emplois). Au contraire, sans que cela fasse toujours de leur part l'objet d'un calcul, même inconscient, chaque fois qu'ils peuvent se faire considérer comme voyants ou éviter de paraître trop aveugles, ils n'y manquent pas. C'est chez eux réaction instinctive, biologique, normale. Vivent-ils au milieu d'aveugles et l'un de ceux-ci a-t-il laissé tomber quelque chose, ils sont les premiers à se précipiter pour ramasser l'objet, même s'il y a des totalement voyants dans l'assistance ; au Braille, à la montre à cadran gradué en relief, ils préfèrent le crayon, la montre ordinaire, même s'ils doivent écrire gros et mal, même s'ils se singularisent en collant l'œil contre le papier ou le verre. Là même où le toucher serait plus fructueux et où le voyant, qui n'a pas les mêmes raisons d'y renoncer, y recourt (qualité d'une étoffe ou recoin inaccessible au regard), ils aiment mieux faire appel à leurs yeux qu'à leurs doigts. Dans leurs manières, dans leur allure, tout révèle un effort d'imitation du voyant. Il suffit souvent d'avoir conservé bien peu de vision (celle de la lumière ou des couleurs vives, par exemple, à l'exclusion de celle des formes) pour être tenté de mettre en valeur cette richesse toute relative, en faisant spontanément des réflexions sur la teinte d'une robe, sur l'aspect du ciel, sur l'obscurité d'un lieu, etc. Lorsque ces comportements sont par trop ostensibles, ils aboutissent à agacer les aveugles complets, alors qu'ils font sourire les voyants.

Les attitudes que nous venons de signaler se rencontrent surtout chez des sujets possédant encore un degré appréciable d'acuité visuelle ou chez ceux qui, ne percevant plus grand-chose ont mieux vu qu'ils ne voient actuellement. Les sujets qui ont toujours vécu en aveugle, en dépit d'une certaine vision dont ils n'ont pas appris à se servir, sont moins portés à s'écarter du groupe des aveugles, même lorsqu'une opération ou un traitement a élevé leur acuité visuelle jusqu'à un ou deux dixièmes. Les aveugles opérés trop tard d'une cataracte congénitale, apprennent rarement à se bien servir de la vue, qui leur a été octroyée (1), et

(1) La précocité de l'intervention et la présence préalable de résidus appréciables de vision semblent être conditions essentielles du succès de l'opération sur le plan psychologique. « Presque toujours, il s'agit d'enfant en bas âge dont la plupart voient suffisamment pour se faire une idée des formes... Les aveugles

restent parfois dans leurs comportements et leurs sentiments, plus aveugles que ceux qui, par un processus inverse, ont accédé tardivement à la cécité complète.

Sans être une condition absolue de la tendance au refus de s'intégrer au monde des aveugles, il semble que le fait de pouvoir encore apprécier ou d'avoir pu apprécier ce qu'est le monde des voyants, tout spécialement l'univers des formes optiques, entre pour quelque chose dans le phénomène. L'intense besoin de visualiser des aveugles tardifs, surtout dans les premiers temps qui suivent la perte de la vue (cf. chap. I, § D, et VII, §§ A et B), peut être regardé comme répondant à une habitude, à une nécessité biologique et psychologique résultant de la résistance rencontrée dans la conversion des structurations visuelles en structurations haptiques. Dans l'acharnement que manifestent certains sujets à conserver l'illusion de voir, il y a quelque chose qui ne relève pas seulement de la psychologie de la perception et de l'imagination : il y a des raisons affectives et sociales ; il y a le refus de la cécité.

Sur le plan strictement pratique, dans la constitution du milieu de comportement (cf. chap. VII), l'entretien des souvenirs visuels peut présenter quelque avantage. Il a aussi des inconvénients : il retarde l'adaptation à une situation sensorielle nouvelle : du fait que le milieu physique ou humain imaginé ne répond pas toujours au milieu réel, sans cesse en évolution, il expose à des mécomptes, à des échecs, à des maladresses. Si l'individu s'y accroche néanmoins, c'est que son principal office est de le maintenir dans un monde instinctivement valorisé par rapport à un autre univers, qu'une motivation tout aussi instinctive invite à repousser. Jusqu'à un certain point et pendant un certain temps au moins, l'ancien voyant conserve quelque chose de l'attitude du voyant à l'égard de la cécité. C'est pourquoi les oppositions aveugles tardifs contre aveugles-nés, aveugles de guerre contre aveugles civils (ceux-ci étant surtout conçus, à tort d'ailleurs, comme composés en majorité d'aveugles non visualisants), oppositions que nous avons signalées comme témoignages du manque d'homogénéité du groupe, peuvent être aussi regardées comme révélatrices du refus de s'intégrer, de la part de ceux qui ont perdu la vue assez tard pour tenir à être traités comme des voyants et à se considérer eux-mêmes comme tels.

Chez des sujets qui, par certains côtés (adhésion active à des

par cataracte congénitale qui ont acquis une vision satisfaisante étant adultes, au moyen d'une opération, sont extrêmement rares » (Dr Horatio FERRER, *Mémoire*, La Havane, 1924).

groupements d'aveugles, par exemple), sont assez étroitement fondus dans le groupe, on observe, on le sait, le refus de s'identifier avec ceux qui, par leur allure générale, leurs comportements, leur psychologie vraiment trop spéciale, incarnent les mauvais effets de la cécité. Mais, dans ce reniement de l'aveugle maladroit, inadapté, pitoyable, il y a moins un refus d'entrer dans le groupe que de le fortifier en l'épurant.

Le souci d'imiter les manières d'être et d'agir des voyants, même lorsque celles-ci ne répondent pas aux commodités de l'état de cécité, répond à une nécessité sociale. S'il n'y a pas là marque de désintéressement à l'égard du groupe, il y a néanmoins refus de se laisser entraîner vers tout ce qui signale, souligne la cécité. Certains sujets (1048, par exemple) vont même jusqu'à s'astreindre à ne pas avoir d'ordre, dans le dessein de s'accoutumer à retrouver les objets aussi bien et aussi vite que les voyants, et à ne pas se laisser aller à des habitudes qui, chez certains aveugles (cf. chap. XI, § B), tournent à la manie et tyrannisent l'entourage.

* * *

Dans l'attitude de certains universitaires aveugles, on pourrait voir une intention délibérée d'ignorer le plus possible le monde des aveugles. S'il en est qui n'ont pas hésité à s'intéresser à toutes les catégories du groupe — Villey en fournit le plus bel exemple (1) — il en est d'autres qui s'écartent volontiers et systématiquement de tout ce qui peut porter l'étiquette « aveugles ». Ils n'adhèrent pas aux associations d'aveugles ou pour aveugles — pas même au Groupement des Intellectuels aveugles — ou se contentent de verser une cotisation, de préférence une cotisation de membre perpétuel, qui les libère une fois pour toutes de tout rapport avec le mouvement ; ils ne s'abonnent pas aux périodiques spéciaux qui servent de trait d'union entre les aveugles ; si la notoriété qu'ils se sont acquise les fait inscrire à telle commission ou à tel conseil s'occupant des affaires des aveugles, ils ne participent pas aux réunions de ces organismes. De plus, fait significatif, ils n'ont guère plus de contact entre eux qu'ils n'en ont avec les autres aveugles : visiblement, la cécité, qui devrait les rapprocher, les éloigne.

Ce sont là des faits. Envisagés sous un certain angle, le parti pris qu'ils révèlent trouve sa justification. Tout d'abord, il est

(1) Cf. notre introduction à la récente réédition du *Monde des aveugles* de Pierre Villey (1955).

normal qu'un universitaire aveugle, dont les préoccupations et les occupations sont d'ordre intellectuel, se sente plus intellectuel qu'aveugle, tout comme un intellectuel normand se sentira plus porté à adhérer à l'organisation corporative ou savante correspondant à sa spécialité, qu'à une société régionaliste. Ensuite, les fonctions enseignantes imposent à l'aveugle qui veut s'en montrer digne et ne pas trop prêter le flanc à la critique un surcroît de travail qui, même s'il le voulait, ne lui laisserait guère le loisir de se disperser. Il sera d'autant plus enclin à se concentrer sur sa tâche qu'il sentira planer autour de lui des doutes et des préventions sur les aptitudes d'un aveugle à remplir de telles fonctions. Sans trop courir le risque de mettre l'accent sur son infirmité, un Pierre Villey pouvait ouvertement s'intéresser activement aux problèmes que pose la cécité : ses remarquables travaux d'érudition littéraire avait été une révélation sur les possibilités que laisse subsister la perte de la vue ; il s'était imposé ; il était accepté. Il n'en fût pas de même pour d'autres. A la suite d'une ou deux expériences malheureuses — dont il conviendrait d'ailleurs d'analyser avec soin les conditions — l'administration a réagi contre l'emploi des aveugles dans l'enseignement. Un décret du gouvernement de Vichy, du 1er juillet 1942, interdit aux déficients visuels, ainsi qu'à bon nombre de diminués physiques — un *naevus* suffit — l'accès des fonctions enseignantes du second degré. Bien que, en ce qui concerne les aveugles, cette disposition ait été annulée par l'article 9 de la loi du 2 août 1949, et que le ministère de l'Éducation nationale ait été mis en demeure par une autre loi (5 janvier 1951) de régler la question sur le plan administratif, l'affaire en est toujours au point mort.

On conçoit que, dans un tel climat, un intellectuel aveugle tienne à ne pas être confondu avec la masse des aveugles, notamment avec les aveugles assistés, l'octroi d'une pension constituant la consécration juridique d'une diminution de capacités. Certains vont même jusqu'à se défier des aveugles qui, avant de conquérir leurs grades universitaires, ont reçu leur toute première formation dans un établissement de jeunes aveugles. Ils soutiennent que, pour enseigner à des voyants, il faut n'avoir vécu que parmi des voyants (1). C'est un point de vue théorique qui n'est assurément pas sans valeur. Nous discuterons ailleurs des graves inconvénients de l'éducation des jeunes aveugles en cir-

(1) Cf. la communication de J. Lusseyran aux Journées d'Etudes organisées par l'Union des Cadres et Techniciens sociaux, séance du 25 février 1949.

cuit fermé. (1). Contentons-nous de remarquer qu'il s'agit d'un de ces arguments trop visiblement *pro domo sua* à l'appui desquels on ne saurait invoquer l'expérience ; les aveugles français qui ont fait ou ont tenté de faire leur carrière dans l'enseignement des voyants étaient tous, à une ou deux exceptions près peut-être, d'anciens voyants (des aveugles de guerre notamment) ou des aveugles de jeune âge ayant reçu leur formation de leur famille ou des lycées de voyants.

Il est possible que l'intégration au groupe soit une condition défavorable à l'enseignement aux voyants. L'expérience s'oppose pourtant à ce qu'on en fasse la condition nécessaire et suffisante de l'insuccès. En réalité, de la part des intellectuels aveugles, le refus de s'assimiler au monde des aveugles n'est qu'une précaution de plus mise en œuvre pour tenter de ne pas tomber sous le coup de l'attitude des voyants à l'égard de la cécité. Ce qu'ils redoutent, c'est l'assimilation d'office par renversement du raisonnement : « Qui se ressemble s'assemble. » Les artistes aveugles eux-mêmes, pour qui la cécité constitue pourtant un préjugé favorable, n'échappent pas à ce besoin de faire oublier leurs attaches avec le monde des aveugles. S'ils sont à la fois professeurs dans une institution de jeunes aveugles et organistes dans une paroisse, c'est cette dernière fonction qu'ils mettent en avant, qu'ils inscrivent sur les programmes des concerts où l'on joue leurs œuvres, même si ces dernières ne sont pas des pièces d'orgue.

§ E) Le refus de la cécité

Dans l'attitude de certains intellectuels aveugles, il y a plus que le refus de s'intégrer au groupe ; il y a le refus de la cécité. Le récent livre de Jacques Lusseyran, *Et la lumière fut* (2) est venu à point nommé pour nous en fournir une confirmation éclatante. Cette remarquable autobiographie s'étend de la huitième à la vingtième année de l'auteur. Mais, lorsqu'un adulte se penche sur son enfance et même sur son adolescence, il s'écoule un peu de son âme d'adulte. Visiblement, l'état d'esprit du Lusseyran de la trentième année est « terriblement anti-aveugle » (3). On n'a pas remarqué que l'auteur a entrepris la rédaction de son livre à Paris, le 14 juin 1952. Cette date nous

(1) Cf. *L'école et la cécité* (thèse compl.), notamment chap. IV, § D.
(2) J. Lusseyran, *Et la lumière fut*, 1953.
(3) Nous empruntons cette expression à un court *curriculum vitae*, rédigé par un jeune intellectuel aveugle (1109) qui nous avoue avoir été « terriblement anti-aveugle » dans les premières années de son adolescence.

paraît significative. Le 14 juin 1952 était exactement la veille de l'ouverture des manifestations qui allaient prendre fin le 22 juin par la translation des cendres de Louis Braille au Panthéon, événement dont nous avons nous-même indiqué quel symbole d'intégration il constituait. Il ne se passait pas alors de jours sans qu'un quotidien, une revue, la radio ne publiassent un article sur Louis Braille, sur son système ou, plus généralement, sur les aveugles. Il n'est donc pas interdit de penser que, sinon dans sa substance — car les idées qui y sont émises sont vraiment trop profondes et trop cohérentes pour n'être que le fruit d'un mouvement d'humeur — du moins dans son origine, l'ouvrage représente une réaction, consciente ou inconsciente, à cette affirmation de l'existence et de la vitalité du groupe.

Il est clair que l'attitude de l'auteur vis-à-vis de la cécité et de sa cécité est une conséquence directe de l'attitude adoptée par sa mère au lendemain de l'accident qui allait le priver de la vue. « Elle comprit », écrit-il (p. 18), « ... que ma nouvelle condition n'était pas d'être aveugle, mais d'être aveugle parmi ceux qui voient ». De là à traiter délibérément la cécité en quantité négligeable, il n'y avait qu'un pas. L'enfant, si l'on en croit l'adulte, le franchit bien vite et de lui-même :

« J'étais aveugle : on me le dit aussitôt. Je fus à peine déçu. Je ne le crus pas vraiment. Je ne le crois pas encore. On me dit que j'étais aveugle : je n'en fis pas l'expérience. J'étais aveugle pour les autres. Moi je l'ignorais et je l'ai toujours ignoré, sinon par concession envers eux » (p. 14).

Chez Jacques Lusseyran, le refus de la cécité s'appuie sur l'organisation d'un univers intérieur, facile à maîtriser, parce que n'offrant plus aucun obstacle :

« Je me trouvais seul devant une course impossible, un espace interdit. Je m'obstinais parfois, goûtant le prix d'une aventure ; mais d'ordinaire je prenais cet espace dans mes mains, je le logeais en moi-même, je le dessinais avec soin, et je me mettais à courir au travers » (p. 14).

« Mes yeux ne s'étaient pas fermés, ils s'étaient renversés. J'observais désormais le monde du dedans, plus amical et plus stable, sans ombre ni nuit, tout imbibé de lumière » *(ibid.)*.

« J'étais maître de mon horizon. Je le traçais moi-même et le déplaçais. Tout ce qu'il contenait était à moi et il n'existait plus de lointains. Un petit lot du monde m'était échu : je le gouvernais. Les images de mes promenades et de mes songes n'étaient plus aussi imparfaites, aussi indociles que jadis : elles m'obéissaient. Quelque chose dans le monde m'obéissait » (p. 17).

Pourtant, peupler son esprit de fantômes, ce n'est pas nier la cécité ; c'est, au contraire, s'enfermer dans la cécité. Aussi tel n'est pas le dessein de Lusseyran ; négliger le réel n'est pas du tout son affaire. Ce qu'il appelle « son mystère », « son royaume » (voir pp. 20-21), n'est pas meublé de rêves, de chimères qui seraient à la fois extérieures à lui-même et étrangères au monde. Son univers, il le veut tissé de réalités, mais de réalités senties par lui, n'ayant d'existence qu'en lui et par lui. Il sait qu'il en est ainsi pour bon nombre d'authentiques voyants, pour tous les subjectifs, pour tous les poètes. Consciemment ou non, il a choisi. Sa seule chance de ne pas être aveugle est de vivre en poète. Au moins, ce monde-là est admis ; il est même placé assez haut dans l'échelle des valeurs. A quatorze ans, Jacques Lusseyran écrit dans son *Journal* : « Ma mission, c'est d'être poète », et dans son livre, il précise :

« Ma mission, c'est de créer un autre monde que le mien... je serai un poète-musicien, un poète aussi de la sensation » (p. 103).

On pourrait objecter que la vue aussi fournit des sensations, les plus riches et les plus variées de toutes. En son absence, la réalité subjective, cette sorte de vision en soi du monde, sera-t-elle vraiment valable ? Sera-t-elle aussi valable que celle du voyant, qui, pour sentir l'univers en poète, ne se fait pas pour autant crever les yeux ? Sans exprimer l'objection et sans en discuter ouvertement, Lusseyran y répond pourtant ; car, il le sait, il a besoin d'un passeport pour sortir du monde des aveugles et se faire admettre dans celui des voyants. Ses motifs à le solliciter ne sont pas neufs : le monde visible n'est qu'illusions ; la véritable lumière est la lumière intérieure.

Pour justifier son obsession de toucher — car il lui faut bien, de temps en temps, se comporter en aveugle — il transporte le problème sur le plan de l'inquiétude humaine — autrement dit, il le valorise — il s'efforce de montrer que la vue ne rassure pas et que le voyant lui-même éprouve ce besoin de contact. Le passage vaut d'être reproduit, car il n'est qu'un développement du thème éternel du mensonge de la vue. Il ne manque ni de séduction ni de profondeur, mais il serait dangereux d'en faire le point de départ d'une philosophie de la supériorité biologique du toucher (1).

(1) Cette supériorité, nous l'avons noté (chap. VII, § A), c'est en fait la vue qui la détient. Elle lui vient de la marge d'anticipation dont elle dispose, et de l'étendue de son champ d'action. Elle n'apporte pas seulement la sécurité

« Les yeux courent à la surface du monde ; leur univers est un univers sans poids. Ils nous informent, mais sans nous rassurer. Ils ne donnent pas de réponse à notre peur de vivre. Nous ne recevons d'eux aucune confiance. La vue est un sens objectif, et, si l'on veut, dédaigneux. Seul, le toucher nous console, le toucher, le goût, l'odorat. Nous avons besoin aussi de ces sens plus épais, plus proches de la terre. Nous avons besoin d'eux pour confirmer notre existence. Seuls en particulier, ils savent nous donner des êtres une image entièrement sensible, une image que nous puissions accueillir, partager. Seuls ils font que les êtres aient pour nous une profondeur dans l'air, un visage incarné. Nous ne saurions vivre d'images ; et la vue nous livre seulement des images. Aussi, lorsque deux êtres viennent à s'aimer, aussitôt, ils ne peuvent plus vivre que de leurs seuls regards. Car la peur d'exister les prend, et la peur, plus pressante encore, de ne pas exister. Il leur faut alors se jeter l'un contre l'autre, se regarder avec leurs sens, se toucher, se respirer. Il leur faut se heurter, se confondre pour se donner mutuellement la seule preuve irréfutable qu'ils vivent » (p. 73).

Tout aveugle qui repousse la cécité est condamné à s'appuyer sur le thème de la lumière intérieure et de la supériorité de celle-ci sur les données des sens. L'allié est d'autant plus précieux que les voyants, qui l'ont si souvent exploité, sont convaincus d'avance. Coïncidence frappante : Jacques Lusseyran se rencontre ici avec Mme Favareille (cf. chap. III, § D). Il écrit successivement :

« Les yeux fermés, j'avais redécouvert la lumière, et que la lumière est tout d'abord un spectacle de l'âme » (p. 17).

« Être libre, je le voyais, c'était acceptant les faits [trois chocs successifs à l'œil venaient de lui enlever tout espoir de recouvrer la vue], de renverser l'ordre de leurs conséquences. On niait les yeux de mon corps. D'autres yeux s'ouvraient, s'ouvriraient en moi. Je le savais, je le voulais. Jamais un doute ne me vint sur l'équité de Dieu » (p. 29).

Ce n'est pas seulement pour conquérir des grades universitaires et par besoin de s'égaler aux voyants, que Lusseyran, comme tous les aveugles qui en ont intellectuellement le moyen, est poussé vers la culture et les abstractions. Niant sa cécité, il aspire à la lumière. A sa façon, il est un héros solaire. Dans son envol, il emprunte la seule voie qui lui soit ouverte, celle où la lumière de l'esprit se substitue à la lumière du corps. Son accession dans la sphère des valeurs spirituelles, où la matière, sa première ennemie, n'est plus à redouter, lui apparaît comme

dans le domaine physique, mais également dans le commerce avec les hommes. Contentons-nous de rappeler le rôle qu'elle joue en amour (cf. notre chap. V, § C).

une libération, comme une nouvelle naissance. Pour lui, le maintien dans la nuit, la non-éclosion, c'eût été l'intégration au groupe de ceux qui vivent dans les ténèbres. En ne confiant pas son éducation à une école d'aveugles, ses parents écartèrent de lui ce danger :

« A huit ans, j'avais couru, certes, un risque terrible : grâce au courage de ma mère, à son dévouement, à sa lucidité, je l'avais évité. Elle m'avait fait naître une seconde fois. A treize ans, je voyais comme les autres, autrement qu'eux, mais plus qu'eux parfois » (p. 90).

Cette orientation, dominée par le constant souci de ne pas se laisser enfermer dans son infirmité, de la tenir pour un accident sans conséquences (1) devait presque fatalement aboutir à l'égotisme. Non seulement l'œuvre de Lusseyran est une étude détaillée de sa personnalité — ce qui est bien de l'égotisme, tel que l'entendait Stendhal, le créateur du mot (2) — mais, au surplus, il semble bien que « la culture du moi et la préoccupation exclusive de cette culture, érigée en principe de la conduite », aient tenu une large place dans la constitution de la personnalité de l'auteur. Dès l'avant-propos de *Et la lumière fut*, nous sommes avertis : « Car moi, je ne connais que moi... j'ai élu domicile chez moi... Je n'ai d'ennemis qu'au dehors » (p. 7). Dans son second livre, Lusseyran dira encore : « C'est en moi que tout arrive (3) ! » Nous savons des lecteurs qui n'ont pas du tout goûté cette perpétuelle émergence, cette dominance du moi. Ceux-là ont parlé d'orgueil, et dans leur bouche, le terme *égotisme* prenait un sens fortement péjoratif — ce qui répond assez bien à l'acception vers laquelle tend aujourd'hui le mot *égotisme* (4). Ils n'ont pas saisi à quelle impérieuse nécessité psychologique cette attitude répondait.

Diderot parle de l'idéalisme (de Berkeley) comme d'un « système extravagant, qui ne pouvait, ce me semble, devoir sa naissance qu'à des aveugles » (5). Toutes proportions gardées et tout jugement de valeur mis à part, on est tenté de se demander si cette saillie ne participe pas de l'intuition d'une vérité, et si, à la limite, la seule façon pour un aveugle de neutraliser sa cécité ne serait pas de se réfugier dans le monde des Idées. Évidemment,

(1) Un accident sans conséquences : ce sont, ou à peu près, les termes employés par J. Lusseyran, au cours de l'interview qu'il accorda à la radio, au moment de la publication de *Et la lumière fut*.
(2) Stendhal : *Souvenirs d'Egotisme*, p. 81.
(3) J. Lusseyran, *Silence des hommes*, 1954, IIIe Partie, p. 161.
(4) Cf. *Vocabulaire philosophique* d'André Lalande, au mot égotisme.
(5) Diderot, *Lettre sur les aveugles*, p. 72, *op. cit.*

il ne saurait echapper à la réalité phénoménale ; son équipement sensoriel lui permet encore de la saisir et d'agir sur elle. Mais il est bien certain que travailler plus ou moins sur des concepts ou des schémas mentaux (là où la réalité est inaccessible ou trop longue à explorer), raisonner, inférer (au lieu de percevoir et d'expérimenter), trouver en soi seul des matériaux (idées ou affects) et des outils (intelligence, imagination, sensibilité), se contenter des œuvres de l'esprit et de l'émotion véhiculées par les mots ou les sons, telle est la position idéale pour celui qui vise à réduire les effets de l'infirmité. Et, de fait, chez ceux qui ne peuvent pas atteindre à ces sommets — car tous les aveugles ne sont pas des Lusseyran — et qui sont mal armés pour s'appuyer sans cesse sur la réalité matérielle, verbalisme et fantasmes traduisent cette tendance à s'installer dans un univers plus maniable.

***

Jacques Lusseyran pense très certainement — les déclarations qu'il fit à la radio, à l'occasion de la publication de son livre, ne laissent subsister aucun doute à ce sujet — qu'il aurait été absolument le même homme s'il n'avait pas été frappé de cécité. Il le croit notamment, parce qu'il postule que la condition suffisante pour que la cécité soit sans influence sur le développement de la personnalité est de n'avoir jamais été intégré au groupe des aveugles (voir plus haut, § D). Sans doute, y a-t-il dans sa personnalité quelque chose qui vient du tempérament, de l'hérédité peut-être. Sans doute aussi, l'assimilation de plus en plus large des aveugles au milieu social et même la disparition du groupe des aveugles représentent-elles des idéaux vers lesquels il faut tendre (1). Mais, bien que, pour ces raisons, la thèse développée par Lusseyran soit fort séduisante et que, au demeurant, sa position nous soit très sympathique, nous ne sommes pas, pour autant persuadé que la cécité n'ait pas quelque peu marqué l'auteur, comme elle marque, plus ou moins, mais inévitablement, tous ceux qu'elle frappe. En dépit des efforts qu'il fait, inconsciemment sans doute, pour en nier ou en pallier les effets, ceux-ci, pour qui connaît les particularités de personnalité vers lesquelles elle infléchit, transpercent en maints passages de *Et la lumière fut*. Relevons :

(P. 30) : la souffrance, l'irritation devant la dépendance ; le

(1) *L'école et la cécité* (thèse complémentaire).

refus de la pitié ; le besoin de n'accepter le dévouement que de la seule affection ; le besoin de plaire, de convaincre :

> Je n'acceptais des autres que l'amitié ou l'amour. Aussi ne me restait-il qu'à mériter, qu'à provoquer ce choix. Pour être heureux, il me fallait plaire, plaire et convaincre. Ainsi, l'art de persuader fut aussitôt pour moi une obligation ; il devint plus tard une étude. Il est peut-être demeuré mon premier souci.

(P. 45) : Le besoin d'émerger, de s'imposer par la valeur :

> La médiocrité m'était interdite. J'en pris conscience, et cette conscience pesa sur toutes mes études comme une loi arbitraire et triste. Je devais être exceptionnel...

(Pp. 46-47) : La joie intense d'être accepté par la société des normaux. A propos de l'attitude compréhensive de ses professeurs et de ses camarades, il pense :

> Je rentrais donc dans le sort commun : cela m'emplit de joie.

Son admission définitive au lycée lui inspire :

> La sentence était considérable : j'avais le droit de ressembler aux autres.

Chacun de ses succès scolaires lui apparaît comme une victoire contre le préjugé, comme un défi lancé à la Société incrédule :

> Pour moi, ce n'était pas eux [les camarades] que je cherchais à battre, mais la société et ses jugements, que ces jugements fussent légers ou sottement cruels, plus encore s'ils devaient être charitables... Mon enjeu restait solitaire.

Mais dominer sans pénétrer aurait été une autre manière de s'exclure. Il le sent :

> Mon principal souci était d'être accepté par elle [par la foule de ses camarades] introduit dans tous ses secrets, et je ne souffris, du reste, aucune rebuffade.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que voilà des sentiments que l'on ne rencontrerait tout de même pas dans l'autobiographie d'un voyant. Par ailleurs, la critique a reproché à Jacques Lusseyran d'avoir fait un trop large étalage de scènes érotiques (1). Quant à nous, nous ne le regrettons pas. Nous y avons déjà

(1) *Et la lumière fut*, pp. 35, 48, 64, 74 sqq., 98, 138, etc.

trouvé une confirmation de l'attitude des femmes à l'égard des aveugles (cf. chap. V, § C). Nous pensons qu'il serait hasardeux d'y voir un penchant particulier des aveugles pour l'érotisme. Les exemples fournis par Lusseyran prouvent seulement deux choses : 1° Que les aveugles s'y prennent autrement que les voyants pour satisfaire une curiosité toute naturelle, puisque répondant à un instinct, et d'autant plus avivée que, là où le voyant peut se contenter d'observer sans avoir provoqué l'objet de son observation, l'aveugle est contraint à une sorte d'expérimentation discrète (qui n'est qu'une conséquence de la nature du toucher) ; 2° Que, conformément à l'attitude générale qu'il a adoptée, l'auteur tient avant tout à montrer que la cécité n'interdit aucune expérience, que la vie sous tous ses aspects lui est accessible. C'est là, nous le savons, une préoccupation souvent rencontrée chez les aveugles et, en s'y abandonnant, Jacques Lusseyran prouve une fois de plus, qu'il n'a pas entièrement échappé aux inflexions imprimées par la cécité à la personnalité.

Ce qui est plus significatif encore, c'est l'atmosphère qui domine dans *Et la lumière fut*, et que l'on retrouve dans *Silence des hommes*. Lorsqu'on a refermé ces deux livres, on a l'impression qu'il y plane une certaine anxiété. Sans doute, l'auteur essaye-t-il constamment de sublimer son angoisse, de la hisser à la hauteur de l'inquiétude philosophique — ce qui confère parfois à ses réflexions un arrière goût de forcé et d'artificiel. On est malgré tout amené à se demander si la motivation profonde de cette attitude ne gît pas dans un certain complexe d'insécurité, imputable à l'état de cécité, ou renforcé par cet état. Perpétuellement, Jacques Lusseyran cherche à se rassurer.

Pour se rassurer, il est « saisi d'une fureur de prendre » (*Et la lumière fut*, p. 30), il est obsédé du besoin de toucher (*ibid.*, p. 48). Tous les aveugles ont connu cela.

Pour se rassurer, il se fait phonognomoniste, ce qui le rapproche encore des aveugles, de certains, tout au moins (1) :

« La voix dit sans nous notre vérité » (p. 51). « Sans le savoir, elles (les voix) étaient franches et cette franchise me rassurait. Il y aurait donc toujours un visage de l'homme sans défense, un visage vrai » *(ibid.)*.

« Je me persuadais ainsi peu à peu qu'une certaine peur des autres n'est que le salaire de notre inattention... Les voix des hommes me libéraient des hommes » *(ibid.)*.

(1) Cf. notre *Vie des aveugles*, pp. 48 sqq.

Pour se rassurer, il a besoin de connaître les hommes ; leur silence est pour lui plein d'inconnu (1) :

« Dans les cars, dans les trains, je n'avais plus qu'un désir : que mes voisins, les uns après les autres, viennent à se nommer, à raconter leur vie, leurs goûts, leurs croyances. Le mutisme et la réserve soupçonneuse des gens m'exaspéraient. Je guettais leurs confidences » (p. 116).

Pour se rassurer, à treize ans, il éprouve le besoin de corriger les drames ; car la littérature vient de lui révéler une nature humaine pleine de pièges — pleine de pièges surtout pour quiconque est moins bien armé pour l'observer :

Ce que Shakespeare semblait dire là m'effrayait : la vie est dangereuse ; le seul fait d'exister contient une menace ; les monstres ne sont pas dans la nature, ils sont en nous » (p. 84).

Pour se rassurer, il recherche l'alliance des puissances spirituelles :

« Protection de l'invisible et menaces du monde... je devais osciller longtemps entre cette assurance et cette crainte. J'eus souvent peur des hommes, de Dieu, jamais » (p. 42).

« Je refusais que la vie fût seulement pour les hommes un piège » *(ibid.)*.

Quand il écrit : « Toutes mes peines me viennent des hommes, de leur violence, de leur injustice » (p. 41) ou encore : « Mais l'amour est un jeu terrible. Une fois de plus, je butais contre la peur. Se pouvait-il que la vie fût si totalement privée de secours » (p. 85), on ne peut s'empêcher de penser que l'attitude des voyants, celle des femmes en particulier, représente pour l'aveugle une cause supplémentaire d'insécurité.

A ce surcroît de potentiel conflictant, trois soupapes s'offrent ordinairement, nous le savons : ou la révolte ; ou l'évasion, le repliement (dont l'intégration au groupe n'est qu'une forme) ; ou l'adaptation au milieu social. Cette dernière voie comporte une large part d'opportunisme, de claire intelligence de ce qui convient ou ne convient pas à la cécité. Lusseyran, qui l'a choisie, n'échappe pas à ce qui la caractérise : nécessité de demeurer constamment sur un terrain sûr, choisir des activités gouvernables. Plus à l'aise dans le domaine des idées, de la fantaisie, du verbe, il s'y installe. Encore enfant, bien qu'adroit et actif, aux

(1) De ce point de vue, le titre de son second ouvrage est à souligner : *Silence des hommes*.

libres ébats sur la plage, il préfère la retraite sous la tente, où, entouré de toute une cour de jeunes auditeurs et de jeunes auditrices, il raconte les histoires qu'il invente. Là, au moins, il ne souffre d'aucune infériorité, il brille ; bien mieux, il rembourse ainsi les menus services qu'il a pu recevoir de ses petits camarades, et échappe à l'humiliation. Plus tard, moins par patriotisme ou par haine de l'Allemagne que pour sauvegarder des valeurs humaines, il prend la tête d'un mouvement de résistance. Mais il insiste pour que cette résistance ne soit que « passive ». Par là, il entendait qu'on ne s'attaquerait pas à l'armée occupante ou à ses installations. La dignité peut-être — c'est-à-dire « le contraire de l'humiliation » comme avait écrit Malraux — l'avait poussé à ne pas demeurer spectateur pur, à entrer dans l'action, dans une action qui allait le conduire à Buchenwald, mais il avait compris que le travail du partisan, du résistant « actif » ne lui convenait pas. En admettant même que la cécité n'ait pas été à l'origine de sa participation — ce qui, à nos propres yeux, n'en affaiblirait aucunement la valeur — il apparaît qu'elle en a conditionné la forme. Lorsque l'un de ses camarades vient lui conter comment, au prix de mille péripéties acrobatiques, il a pu échapper à la réquisition pour le Service du Travail Obligatoire, Lusseyran aura cette réflexion, qui est l'aveu d'une amertume bien compréhensible, et que bien des aveugles ont éprouvée dans d'autres circonstances :

« Il avait fait ce que jamais je n'aurais à faire moi-même ; il faisait toujours toutes choses à ma place » (p. 262).

Il ne suffit pas de nier la cécité pour éviter que, de temps en temps au moins, elle ne vous empoigne et ne vous impose ses lois. Lorsque Jacques Lusseyran cultive sa mémoire, son attention, lorsqu'il s'exerce à l'interprétation des moindres bruits (voir notamment, pp. 69 et 200), il se comporte en parfait aveugle. Lorsque, assez curieusement d'ailleurs, il s'octroie l'élégance de traduire en images visuelles ce qu'un voyant exprime au propre en termes sonores (1), il agit comme le font certains aveugles.

L'affirmation du moi est une caractéristique de la personnalité d'un certain nombre d'aveugles (cf. chap. XI, § A). L'insécurité, quoique moins apparemment, en est une autre. Chez Lusseyran,

(1) Aussitôt, sur notre gauche, d'autres cloches :
« — Ce doit être l'écho des rochers, dit Jean.
— On dirait que les cloches sonnent dans un miroir » (p. 179).
C'est Jacques, l'aveugle, qui a fait cette dernière répartie.

affirmation du moi et insécurité sont les deux pôles d'une ambivalence. Il a beau tenter d'organiser le monde à sa convenance : il ne réussit pas à éliminer les pièges et reste tributaire de la « bonne volonté » des hommes ; pour lui, plus que pour la moyenne des voyants, incontestablement, la présence de la droiture et de la raison, l'exclusion de la haine, de la ruse, de la traîtrise, sont conditions de vie.

« Et pourtant, en toutes choses, ce n'était pas la douceur que je préférais, la modération, la sagesse ; j'avais le goût des grandes folies. Mais j'exigeais la bonne volonté » (p. 87).

« Il [M. Émériau] détourna de moi plus d'une crainte. Lui connaissait la bonne volonté » (p. 90).

Au total donc, en désirant montrer qu'un aveugle peut très bien ne pas être aveugle au milieu des voyants, Jacques Lusseyran a doté la psychologie des aveugles du plus riche des documents.

CONCLUSION

La personnalité d'un sujet privé de la vue, comme celle de tout individu, peut être regardée comme une organisation dynamique, comme un système d'éléments intégrés, sans cesse influencé de l'intérieur tout autant que de l'extérieur, et lui-même influençant, en tant qu'ensemble. C'est dire que les problèmes qu'elle pose résistent à tout effort de réduction. L'étude à laquelle nous venons de nous livrer nous permet pourtant d'y discerner deux courants de structurations, deux forces généralement conflictantes. Presque nécessairement appelé à vivre dans un monde de voyants, c'est-à-dire dans un milieu structuré en fonction de la vue, l'aveugle est conduit à rechercher constamment une position d'équilibre. D'une part, son infirmité l'oriente vers un ajustement adéquat à ses limitations sensorielles, et fortement motivé du dedans par le besoin de réaliser ses possibilités. D'autre part, membre d'une société et affectivement poussé à le demeurer, il doit s'adapter aux exigences de cette société, dont la première est le refus d'une personnalité uniquement ajustée à la cécité, et la seconde, partiellement en contradiction avec la première, une certaine conformité avec l'image que le voyant se forge des effets de la perte de la vue.

Toutes les inflexions dont nous avons fait un faisceau dans la troisième partie de notre travail (prédisposition aux « blindisms », à l'égocentrisme, au verbalisme ; propension à l'inertie et à la rêverie ; tendance à s'intégrer au groupe restreint des aveugles ou refus de se laisser annexer par lui) participent à la fois de ces deux courants. Il ne s'ensuit pourtant pas qu'on les rencontre chez tous les aveugles, ni que, là où l'une d'elle se manifeste, elle le fasse d'une façon permanente ou au plus haut degré. Toute généralisation serait ici aussi injuste qu'injustifiée.

L'individu tient dans la société plus de place que ne lui en accordaient les premiers sociologues. En dépit de l'infirmité qui le classe, l'aveugle demeure un individu. Comme tel, il a son

fonds héréditaire, son passé, son histoire, différents du fonds héréditaire, du passé, de l'histoire d'un autre individu, celui-ci fût-il un autre aveugle. Ce qui pourrait rapprocher deux aveugles, leur cécité, ne leur est commun qu'en première approximation, c'est-à-dire si l'on néglige ce qui est en fait le plus important, à savoir la grande diversité d'intégration de cette composante commune.

OUVRAGES CITÉS (1)

Académie (*Dictionnaire de l'*). Éditions de 1694, 1762 (B. N.) ; 8e éd., Hachette, 1931.
Adler (Alfred), *Le tempérament nerveux*, Payot, 1948.
Alexander, *La justice intérieure*, d'après Baudouin, 2.
Aristote : *Politique*.
Assemblée nationale constituante, *Procès-verbaux*, t. XXIV et XXVIII, Arch. Nat., XVIII, AD, 8 F.
Bachelard (Gaston), *La terre et les rêveries du repos*, d'après Baudouin, 2.
Bailliart (Dr Paul), 1. *V.-H.*, 3, 1938 ; 2. *Traité d'ophtalmologie*, Masson, 1939 ; 3. *Causes et répartition de la cécité dans le monde*, *L.-B.*, nov. 1954.
Barclay (Florence), *Le rosaire*, trad. Saint-Second, Payot, 1926.
Baudouin (Charles) ; 1. *L'âme et l'action*, d'après Baudouin, 2 ; 2. *De l'instinct à l'esprit*, Desclée de Brouwer, 1950 ; 3. *Le triomphe du héros*, Plon, 1952.
Beitraege zum Blindenbildungswesen, Akademiker Blindenstudienanstalt, Marbourg-sur-Lahn.
Bender (Dr Lauretta), *The Influence of Institutionalization on the young child*, in Lowenfeld.
Berkeley (George), *An Essay towards a new Theory of Vision*, Dublin, 1709, B. M.
Bernard (Roger), *Lettre personnelle*, inédite.
Bible, version Osterwald, Paris, 1823.
Binet (Alfred), La peur chez les enfants, *Année psychologique*, 1895, pp. 223-254.
— et Simon, L'intelligence des imbéciles, *Année psychologique*, 1909.
Blindenfürsorge, 1938, B. V.-H.
Blindenwelt, B. V.-H.
Bloch (Marcel), *Évasion*, Paris, Morney, 1932.

(1) Abréviations :

A. F. B.	American Foundation for the Blind. New York.
B. B.	Bibliothèque Braille, Paris.
B. M.	British Museum.
B. N.	Bibliothèque Nationale.
B. V.-H.	Bibliothèque Valentin-Haüy, 9, rue Duroc, Paris.
L.-B.	*Le Louis-Braille* (Ass. Val.-Haüy, Paris).
s. d.	sans date.
V.-H.	*Le Valentin-Haüy* (Ass. Val.-Haüy, Paris).

Bloch (Oscar), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, P. U. F., 1932.

Boisacq, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 1938.

Bojer (Johan), Les yeux de l'amour, *Revue de Paris*, 17 et 18, 1922.

Bouglé (C.), *Cours de sociologie sur l'évolution des valeurs*, Colin, 1922.

Boutonier (Dr Juliette) : 1. *L'angoisse*, P. U. F., 1945, 2. *Les dessins des enfants*, Scarabée, 1953.

— et Henri (Pierre), La peur et l'angoisse chez les enfants et les adolescents aveugles, *Journal de psychologie*, 3, 1946, P. U. F., pp. 341-349.

Brache (Michel de), *Règlement des Quinze-Vingts*, *in* Le Grand, 2.

Braverman (Sydell), *The psychological Roots of Attitudes towards the Blind*, National Conference of social Work, Atlantic City, mai 1951 ; *In Outlook for the Blind*, XLV, juin 1951, A. F. B.

Breal et Bailly, *Dictionnaire étymologique latin*, Hachette, 1906.

Brockhaus Konversazion Lexicon, Leipzig, 1901.

Bruneau (Charles), *Lettre personnelle*, inédite.

Buffon, *Histoire naturelle générale et particulière*, Paris, 1769, Bibl. Institution Nat. des Jeunes Aveugles.

Bulletin des lois, lois du 10 therm., an III ; du 28 mars 1882.

Burton, *Anatomy of Melancholy*, Oxford, 1623, d'après Durkheim, 1.

Butler (Ruth), *Individual Case Work with Parents*, *in* Lowenfeld.

Campanella, *De Monarchia Hispanica*, 1840, d'après Durkheim, 1.

Candiotti, Moine (M. et C.), *La mortalité de l'enfant de première année*, Baillière, 1948.

— Derobert, Moine (M. et C.), *Considérations statistiques sur le suicide en France et à l'étranger*, Baillière, 1948.

Causette (La), organe de l'Aide mutuelle féminine, en Braille, Assoc. Val.-Haüy.

Cheselden (Will), An Account of some Observations made by a young gentleman, who was born blind... *Philosophical Transactions*, vol. XXXIV, nº 402, London, 1728, B. M.

Chevigny (Hector) et Braverman (Sydell), *The Adjustment of the Blind*, New Haven, Yale University Press, 1950.

Choisy (Maryse), *L'anneau de Polycrate*, Éditions Psyché, 1948.

Clarke (Eire J.), Education in the National Institute's Sunshine Home Nursery School at Northwood, *The Teacher of the Blind*, fév. 1947.

Code civil (allemand, français, impérial russe).

Comité consultatif pour la protection sociale des aveugles, *Procès-verbaux des séances* (24-10-46 et 3-3-47). Ministère de la Santé Publique.

Condillac, *Traité des sensations*, 1754, B. V.-H.

Coran, Sourates 17, 107, 110.

Criddle (Russell), Love is not blind. W. W. Norton. New York, compte rendu dans *Outlook for the Blind*, XLVII, 2, feb., 1953.

Cutsforth (Thomas D.), *The Blind in School and Society*, New York, Appleton, 1933.

DAL (Vladimir), *Tolkovyj slovar' živago velikorusskago jazyka (Dict. complet de la langue grand-russienne)*, 2e éd., 1880.

DAUZAT (Albert), *Dictionnaire étymologique*, Larousse, 1938.

DECAUX (Étienne), *Le Braille dans les langues slaves*, Thèse complémentaire de doctorat, Sorbonne, 1955.

DEHILOTTE (Maurice), La cécité, *V.-H.*, 3, 1937.

DEMBECK (R.), *Comment je vois avec mes oreilles*, traduit du *Blindenbote*, avril 1928 ; *V.-H.*, I, 1930.

DESCAVES (Lucien), *Les emmurés* (1894), nouv. éd., Flammarion, 1925.

DESPRAT (abbé J.-M.), *Les aveugles dans l'Évangile*, manuscrit, B. V.-H. ou B. B.

DEVEAUX (M.), *La gerbe et le sabot*, Prix Édouard Herriot, 1954.

DIDEROT, Lettre sur les aveugles, *Œuvres choisies*, t. I, Garnier, s. d.

DOLANSKI (Wladimir), Les aveugles possèdent-ils le sens des obstacles ?, *Année psychologique*, XXXI, 1930.

DUFAU (P.-A.), 1. *Des aveugles*, 1re éd., 1837 ; 2e éd., 1850, B. V.-H. ; 2. *Souvenirs et impressions d'une jeune aveugle-née*, 2e éd., Didier, 1876, B. V.-H.

DUMAS (Dr Georges), Communication à l'Académie de Médecine, 3 mai 1932, *Bulletin Acad. Médec.*, Masson, CVII, 17, B. V.-H.

DUMESNIL (René), *Conte bleu*, cité par VILLEY, 3.

DUMONT (Dr G.), *Recherches statistiques sur les causes et les effets de la cécité*, 1856, B. V.-H.

DURKHEIM (Émile), 1. La prohibition de l'inceste et ses origines, *Année sociologique 1896-97*, Paris, 1898 ; 2. *Les règles de la méthode sociologique.*

L'école maternelle, 1er décembre 1949, Bourrelier.

Enciclopedia italiana, 1931-1939.

Enciclopedia universal illustrada europeo-americana, Barcelone, s. d.

Encyclopædia britannica, Londres et New York, 14e éd., 1929, t. III.

ERNOUT et MEILLET, *Dictionnaire étymologique latin*, Paris, Klincksieck, 1932.

ESSERTIER (Daniel), *Les formes inférieures de l'explication*, Alcan, 1927, d'après BOUTONIER, 1.

ESTIENNE (Robert), *Dictionarium seu latinae Linguae Thesaurus*, 1536, B. N.

FAVAREILLE-YZELEN, *Aux quatre vents du ciel*, Paris, La Pensée Moderne, 1952.

FERRER (Dr Horatio), *Mémoire* lu à la Société des Études cliniques de La Havane, le 21 août 1924.

FESTUS S., POMPEIUS, cf. VERRIUS FLACUS.

FIEUZAL (Dr), *Mémoire sur la prévention de la cécité*, 1882 ; Genève, 1883, B. V.-H.

FRANCESCHETTI (Pr). Les affections génétiques en ophtalmologie. Traité d'ophtalmologie, t. II, *Encyclopédie Médico-chirurgicale*, Fasc. 21400, sept. 1955.

FREUD (Sigmund), Psychogenetic visual Disturbance account to psychanalytic Conceptions, *Collected Papers*, II.

Fuchs (Dr), *Causes et prévention de la cécité*, trad. Fieuzal, Steinheil, 1885, B. V.-H.

Fulcher (John), Voluntary facial Expression in blind and seeing Children, New York, in *Arch. of Psych.*, 272, nov. 1942.

Galeron de Calonne (Bertha), *Dans ma nuit*, Les Gémeaux, 3e éd., s. d.

Galton (Fr.), 1. *Hereditary Genius*, 1869 ; 2. *Natural Inheritance*, 1889.

Gide (André), *La symphonie pastorale*, Gallimard, 1945.

Godefroy (Denis), cf. Verrius Flacus.

Griffin et Galambos, The sensory Basis of obstacles Avoidance by flying Bates, *J. of exper. Zoology*, LXXXVI, 1941, pp. 481-506 ; LXXXIX, 1942, pp. 475-490.

Grimm (Jacob und Wilhelm), *Deutsches Wörterbuch*, Leipzig, Hirsch, 1854.

Grzegorzewska (Marja), 1. *La structure psychique du sens des obstacles chez les aveugles*, trad. franç. dans *L'École spéciale*, II, 4, Varsovie, 1925 ; 2. *Psychologie des aveugles*, résumé en français dans *Bull. intern. soc. scient. de Pédag.*, Varsovie, 1930.

Guilbeau (Edgard), Les saints aveugles, *V.-H.*, 1 et 3, 1930.

Guillaume (Paul), *La psychologie de la forme*, Flammarion, 1937.

Guillié (Dr), *Essai sur l'instruction des aveugles*, Paris, 1re éd., 1817, B. V.-H. ; 3e éd., 1820, B. V.-H.

Haby (Geneviève), *Étude sur l'interprétation visuelle des images tactiles*, D. E. S., 1929, B. V.-H. (dactylographié).

Halbwachs (Maurice), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Alcan, 1925.

Hammourabi, *Code d'*, version Scheil, 3e éd., 1906.

Hayes (Samuel P.), *Contributions to a Psychology of Blindness*, New York, A. F. B., 1941.

Henri (Marthe), 1. *La réadaptation de la femme aveugle à la vie domestique*, Ass. Val.-Haüy, 1953, B. V.-H. ; 2. *La réadaptation de la femme aveugle à la vie sociale*, Bruxelles, Assoc. « L'Aveugle », 1954, B. V.-H.

Henri (Pierre) : 1. La circulation d'un aveugle dans une grande ville, *Revue de France*, 15 août et 1er sept. 1938, ou *And there was light*, A. F. B., juin 1938.

— 2. Les ténèbres et le tabac, *Revue des tabacs*, fév. 1941, pp. 17-18.

— 3. Charles Barbier et la genèse du système Braille, Conférence, 8 mai 1941, *V.-H.*, 1, 2 et 3, 1947.

— 4. *Le XVIIIe siècle et les aveugles*, Conférence, Bruxelles, mars 1946, inédite.

— 5. Aveugles et typhlophiles célèbres, séries d'études publiées dans *La canne blanche*, Bruxelles, La Ligue Braille, 1947-1953.

— 6. *La vie des aveugles*, collection « Que sais-je ? », no 152, P. U. F., 2e éd., 1948.

— 7. Cécité et verbalisme, *J. de Psych.*, avril-juin 1948, P. U. F.

— 8. La pédiatrie chez les aveugles. Cours de pédiatrie sociale, *Fonds Intern. de Secours à l'Enfance*, t. II, 1948.

— 9. *L'âme inquiète de Maurice de La Sizeranne*, Rapport Assoc. Val.-Haüy, 1949.

— 10. Diderot et les aveugles, *L.-B.*, août 1949.
— 11. Le problème du chien-guide pour les aveugles, *Cahiers français d'Information*, janv. 1951, pp. 11-16.
— 12. *Les conceptions modernes de l'assistance aux aveugles*, Bruxelles, Assoc. « L'Aveugle », 1951. *La psychologie des aveugles*, *ibid.*
— 13. *La vie et l'œuvre de Louis Braille*, P. U. F., 1952.
— 14. 24 aveugles dans une même usine, *L.-B.*, nov. 1952.
— 15. Les mouvements de jeunesse pour les aveugles, *Cahiers français d'Information*, 247, 1er oct. 1953.
— 16. Les aveugles et le mariage, *L.-B.*, oct. 1953.
— 17. Introduction à la réédition du *Monde des aveugles* de Pierre Villey, Paris, Corti, 1955.
— 18. *L'école et la cécité*, Thèse complémentaire, Sorbonne, 1956 (dactylographié) (1).
Hesnard (Dr A.), Brève introduction à l'étude scientifique de la culpabilité, *Psyché*, 18-19, 1948, p. 423.
Heuyer (Dr), *Les troubles du sommeil chez l'enfant*, d'après Boutonier, 1.
Hill (Dr Frank J.), (Sur les effets de la rubéole), *The Home Teachers for the Blind*, juillet 1948.
Hippel (Pr von), cf. *Bulletin de Reichsdeutscher Blindenverband*, 1933, pp. 9-12.
Höffding, *La philosophie comme art*, d'après Larsson.
Hugo (Victor), *Contemplations*, I, XX.
Hussein (Taha), *Le livre des jours*, trad. Lecerf et Wiet, Gallimard, 1947.
Inman (Dr), *Observations cliniques sur la périodicité morbide*, trad. J. Reboul, *Psyché*, 51, janv. 1951, pp. 21-37.
Irénée (saint), *Adversus Hereses*, V, 15, 2, Harvey 2, Hv., p. 365.
Isidorus Hispanensis, Episcopi Originum sive Etymologarum, *In Autores latinae Linguae*, liber X, col. 1072, B. N.
Janet (Pierre), *Les névroses*, Flammarion, 1930.
Jarvis (John), *Les aveugles au travail en Angleterre*, Confér., Assoc. « L'Aveugle », Bruxelles, 1953.
Jastrow, *The Dream of the Blind*, New Princeton Review, 1888.
Journal officiel, 6 août 1949 ; 20 avril 1952 ; 3 déc. 1953.
Journal d'ophtalmologie sociale, série IV, juillet 1953.
Jung (C. G.), *L'homme à la découverte de son âme*, Genève, Mont-Blanc, 4e éd., 1950.
Juret, *Dictionnaire étymologique grec et latin.*
Keller (Hélène), *Histoire de ma vie*, trad. A. Huzard, Payot, 1927.
Kluge (F.), *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, Berlin-Leipzig, t. I., 1934.
Koffka, La théorie de la forme et la psychologie de l'enfant, *J. de Psych.*, janv.-mars 1924.
Kraemer (Dr), cité par Pfannenstiel.

(1) De cet ouvrage a été tiré : *L'adaptation des déficients visuels à la vie sociale et professionnelle.* Bureau Universitaire de Statistique, Paris, 1957.

Kuhlmann (Frida M.), *Responsability for blind preschool Children of social Workers in general Service Agencies*, in Lowenfeld.
Lacretelle (J. de), *Silbermann*, Gallimard, 1923.
Lacroze (R.), *L'angoisse et l'émotion*, Boivin, 1938.
Lacurne de Sainte-Palaye, *Glossaire de l'ancien langage françois, depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Paris, 1882, B. N.
Laforgue (R.), *La psychopathologie de l'échec*, Lausanne, 1944.
Lalande (André), *Vocabulaire technique et critique de la Philosophie*, Alcan, 1926.
Larousse du XXe siècle, t. I, 1928.
Larousse (Nouveau), Dictionnaire encyclopédique, 1925.
Larsson (Hans), *Logique de la poésie*, Lund, 1899, trad. Philipot, Paris, E. Leroux, 1939.
La Varende (J. de), *Nez de cuir*, Plon, 1937.
Le Grand (Léon) : 1. Recherches sur la condition des aveugles au Moyen Age, *V.-H.*, mai-août 1886 ; 2. *Les Quinze-Vingts depuis leur translation faubourg Saint-Antoine*, thèse École des Chartes, société d'Histoire de Paris, 1887, B. V.-H.
Leibnitz, Nouveaux essais sur l'entendement humain, *Œuvres philosophiques latines et françaises*, Amsterdam et Leipzig, 1765, B. N.
Lennon (Elizabeth), The partially seeing Child in a School for the Blind, *Outlook for the Blind*, XLII, 2, fév. 1948.
Lenz (Fritz), cf. *Klin. Wochenschr.*, 294, 1934.
Levy (David), Maternal Overprotection, *Psychiatry*, 1938, p. 561 ; 1939, p. 99, pp. 563-597.
Litton (Bulwer), *Les derniers jours de Pompei.*
Littre, *Dictionnaire de la langue française.* V° *aveugle*, V° *cécité*, t. I ; V° *pitié*, t. III, Hachette, 1873.
Locke (John), 1. *Some familiar Letters between Mr. Locke and several of his Friends*, London, 1708, B. M. ; 2. *An Essay concerning humane Understanding*, The second edition, London, 1694, B. M.
Louis-Dreyfus (Louis), *Proposition de loi 6707*, 14e législ., 14 mars 1932. Reprise le 23 juin 1934.
Lowenfeld (Berthold), *The blind Preschool Child*, Recueil des communications présentées à National Conference on the blind Preschool Child, mars 1947, A. F. B., 1947.
Lusseyran (Jacques), 1. *Et la lumière fut*, Table Ronde, 1953 ; 2. *Silence des hommes*, Table Ronde, 1954.
McAlester Greeg (D^r^) (Communication sur les travaux du Dr Miller), *Trans. Opht. Society of Australia*, 1942.
McConnel (miss A. F.), Physical Education of the Blind, *The Teacher of the Blind*, juin 1947.
Maeterlinck (Maurice), *Les aveugles*, 1891, Per Lamm, Paris, 1903.
Mahaut (Albert) et Geyer (Élisabeth de), *L'Association Valentin-Haüy. Son extension en province*, Imprimerie Caennaise, 1925.
Mangenot, art. Inceste, *Dict. de théologie catholique*, t. VII.
Marshall (Frances E.), *Group Work with Parents*, in Lowenfeld, pp. 24-30.

Maspero, 1. *Histoire ancienne de l'Orient*, t. I, 1894 ; 2. *Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 1882, cités par Durkheim, 1.
Mauriac (François), *La pharisienne*, B. Grasset, 1941.
Ménage, *Dictionnaire étymologique*, 1694, B. N.
Merlin (Dr Louis), Les guérisons de Lourdes, *Cahiers Laënnec*, juillet 1948.
Miklosich (Franz), *Dictionnaire étymologique des langues slaves*, 1886, d'après Roger Bernard.
Mladenov, *Dictionnaire étymologique de la langue bulgare*, 1941, d'après R. Bernard.
Moor (Pauline), An educational Service for the Blind child of Preschool age, *Outlook fot the blind*, XLII, oct. 1948.
Morgan, *Ancient Society*, d'après Durkheim, 1.
Moulin (François de), *Statuts des Quinze-Vingts*, 1521, d'après Le Grand, 2.
Muhl (A. M.), *Results of psychometric and Personality Studies of blind Children...*, cité par Sommers.
Murray (James), *A new English Dictionary on historical Principles*, London, 1888.
Niboyet (Eugénie), *Des aveugles et de leur éducation*, Paris, 1837, B. V.-H.
Nietzsche (Fr.), 1. *Par delà le bien et le mal*, Mercure de France, 1948 ; 2. *La volonté de puissance*, Mercure de France, 1923 ; 3. *Ainsi parlait Zarathoustra*, Gallimard, 1947.
Nouveau Testament.
Osterwald, voir Bible.
Outlook for the Blind, publié par A. F. B.
Papias, *Vocabularium latinum*, éd. 1576, B. N.
Pearson's Easy Dictionary, au mot *blind*, Arthur Pearson, London, 1912.
Pearson (Sir Arthur), *Victory over Blindness*, Londres 1919 ; trad. franç. partielle : Rajas, Lille, 1922 (Braille).
Pfannenstiel (Dr), Blindheit und Eugenik von Standpunkt der Volkshygiene, *Beitraege*, 4, 1933.
Piaget (J.), 1. Les traits principaux de la logique de l'enfant, *J. de Psychol.*, janv. 1924 ; 2. *La causalité physique chez l'enfant*, Alcan, 1927.
Piat, *Dictionnaire français-occitanien*, d'après R. Bernard.
Pie XI et Benoit XV, *Codex Juris Canonici.*
Pie XI, Encyclique *Mit Brennender Sorge* (14 mars 1937), *La documentation catholique*, 837-838, 10-17 avril 1937.
Piéron (H.), 1. Le toucher, *in* Binet et Roger, *Traité de physiologie* ; 2. *Vocabulaire de la psychologie*, P. U. F., 1951.
Platon, 1. *République*, 459, 460 ; 2. *Timée*, 19 *a*.
Pline, *Histoire naturelle*, XXVIII, 7, d'après Desprat.
Pradines (M.), La fonction biologique du toucher, *J. de Psychol.*, juillet-octobre 1931.
Pretruconi (Dorothy), The Blind Child and its Adjustment..., *Outlook for the Blind*, 47, 8, oct. 1953.

Prévention des maladies héréditaires (Lois allemandes sur la), 14 juillet 1933, 22 juin 1933, 4 fév. 1936.

PRÉYER, *L'âme de l'enfant*, Alcan, 1887.

Psyché, voir : CHOISY, HESNARD, INMAN, REBOUL.

Quinze-Vingts (Règlements des), 1351 (v. BRACHE), 1521 (v. MOULIN), 1847, 1925.

REBOUL (Dr J.), La médecine psychomatique oculaire, *Psyché*, 51, janv. 1951, pp. 37-56.

Recensement du 10 mars 1946, vol. V : *Infirmes*, P. U. F., 1950.

Règlements de l'Institution des Jeunes aveugles, 1853, 1889, B. V.-H.

RÉGNIER (Marie), *Le petit oiseau des bonnes sœurs* (en Braille), B. B.

Report of the working-party of the employment of the Blind, Ministry of Labour, London 1951.

REVÉSZ (G.), *Psychology and Art of the Blind*, traduit de l'allemand par H. A. WOLFF, Londres, 1950.

RODENBACH (Alexandre), *Lettre sur les aveugles, faisant suite à celle de Diderot*, Bruxelles, 1828, B. V.-H.

ROHLFS (Dr Geneviève), *Les amblyopes*, Thèse de médecine, B. V.-H.

ROMANE (André), *Ténèbres ensoleillées*, Gémeaux, 1932.

ROSTAND (Jean), *Biologie et médecine*, Gallimard, 12e éd. 1948.

ROY (René), *Vers la lumière*, Fasquelle, 1930.

SALMON (A.), Conférence donnée au Conservatoire des Arts et Métiers, 3 nov. 1951, inédit à notre connaissance.

SALWEY, Les images visuelles d'un aveugle, *V.-H.*, 1, 1931, pp. 5-10.

SARMENT (Jean), *Les plus beaux yeux du monde*, 1926, B. V.-H.

SARTRE (J.-P.), *L'imaginaire*, Gallimard, 1948.

SAUSSURE (R. DE), *Le miracle grec*, Paris, Denoël, 1939.

SCAPINI (Georges), *L'apprentissage de la nuit*, Flammarion, 2e éd., 1929.

SCHAFFER (Laurence D.), *Psychology of Adjustment*, New York, Haughton Co., d'après SOMMERS.

SCHAUER (Gerhard), *Motivation of Attitudes towards Blindness*. Communication présentée à l'occasion de National Conference of social Work, Cleveland, juin 1949. *Outlook for the Blind*, XLV, fév. 1951, A. F. B.

SCHEIL (R. P. Jean-Vincent), voir *Hammourabi*.

SCHIFF-WERTHEIMER (Mme le Dr) : *Rapport*, Comité consultatif pour la protection sociale des aveugles, séance du 22 oct. 1947.

SCHOPENHAUER, *Le monde comme volonté et comme représentation*, trad. Burdeau, Alcan.

SIGONIUS (Carolus), *De Nominibus romanorum*, Venise, 1555, B. N. col. 1140.

SIZERANNE (Maurice DE LA), 1. *Les aveugles par un aveugle*, Hachette, 1889, B. V.-H. ; 2. *Notes sur les aveugles*, Tournon, 1893, B. V.-H. ; 3. *Les sœurs aveugles de Saint-Paul*, Victor Lecoffre, s. d. (1899), B. V.-H. ; 4. *Journal intime*, fragments en Braille, B. B.

SMITH (Adam), *The Theory of the moral Sentiments*, d'après *Vocab. philos.* d'André LALANDE.

Sommers (Vita S.), *The Influence of parental Attitudes and social Environment on the Personality Development of the adolescent Blind*, New York, A. F. B., 1944.

Soucasse (Paul), *Des hommes comme les autres*, émissions à la Radio, 1952.

Spitz (R.), *Psychanalytic Study of the Child*, résumé dans *Enfance*, 3 et 4, P. U. F., 1948.

Stendhal, *Souvenirs d'égotisme*, d'après *Vocab. philos.*, d'André Lalande. V° Égotisme.

Strehl (Carl), *Lettre personnelle*, inédite, 14 avril 1949.

Suétone, *Vespasien*, VII, Budé.

Supa (M.), Kotzin (M.) et Dallenbach, Facial Vision. The perception of obstacles by the Blind, *Amer. J. of Psychol.*, New York, avril 1944.

Tacite, *Histoire*, IV, 8, d'après Desprat.

Teillard (Ania), *Le symbolisme des rêves*, Stock, 1948.

Thérèse (sainte), *Vie*, écrite par elle-même, trad. R. P. Bouix, Victor Lecoffre, Paris, 1904.

Thomas (Philippe), *Rapport*, Société de Placement et de Secours en faveur des anciens élèves de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, 1929, B. V.-H.

Timmermans (A.), *Dictionnaire de mille et une expressions propres à l'idiome français*, Didier, 1903.

Totman (Harriett), What shall we do with our blind babies, *Outlook for the Blind*, XXVII, 2, avril 1933.

Touraine (Dr), L'État dysraphique, *Progrès médical*, numéro du 6 mars 1937. Également *Semaine des Hôpitaux de Paris*, 2 fév. 1942.

Trousseau (Dr) et Truc (Dr), *Rapport sur la cécité et les aveugles en France*, Société franç. d'Ophtal., Congrès de 1902, Paris, Steinheil, 1902, B. V. H.

Tuffreau (J.), De l'enseignement des leçons de choses aux aveugles, *V.-H.*, fév. 1893, ou *Études pédagogiques* (Villey et Pérouze).

Vaillant-Couturier (Paul), *Le bal des aveugles*, Flammarion, 1927.

Van den Broek (Gertrude), Speaking as a parent of a blind baby, *Outlook for the Blind*, XLII, sept. 1948.

Van der Mersch (Maxence), *Invasion 14*, Albin Michel, 1935.

Van Duyse (Dr), Hérédité et affections familiales, in *Traité d'ophtalmologie* (Bailliart, Coutelas...), t. I, Masson, 1939.

Vanicek, *Etymologisches Wörterbuch*, d'après Roger Bernard.

Verrius (Flacus), *De Verborum Significatione*, extraits conservés par S. Pompeius Festus, publiés par Denis Godefroy, B. N.

Verschuer (Pr Freiherr von), cité par Pfannenstiel.

Villey (Pierre), 1. *Le monde des aveugles*, Flammarion, 4e mille, 1918 ; 2. *La pédagogie des aveugles*, Alcan, 1922 ; 3. L'aveugle dans le roman contemporain, *La vie des peuples*, sept. 1925 ; 4. *L'aveugle dans le monde des voyants*, Flammarion, 1927 ; 5. La persistance des images visuelles dans la cécité, *J. de Psychol.*, nov.-déc. 1930 ; 6. *Maurice de La Sizeranne*, Plon, 1932.

— et Pérouze (Georges), Les études pédagogiques, recueil d'articles publiés dans le *V.-H.*, Caen, 1923.

Vollguth (D^{r}), La politique raciale et les aveugles, in *Blindenfürsorge*, 1938, p. 52.
Voltaire, 1. *Dictionnaires philosophique*, Paris, Renouard, 1819, Bibl. de l'Inst. Nat. des Jeunes Aveugles ; 2. *Éléments de la philosophie de Newton*, Paris, Renouard, 1819, t. XXVIII.
Wells (H. G.), *Le Pays des Aveugles* (1911), trad. franç., Mercure de France, 1914.
Wilson (Eunice W.), *Parental Attitudes*, in Lowenfeld.
Working-Party (nommé par le ministère du Travail anglais), *Report on the Employment of the Blind*, Ministry of Labour, Londres, 1951.
Zahor (D^{r}), *Eugenik und Blindheit. Beitraege*, 4, 1933.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LES RÉACTIONS DU VOYANT A LA CÉCITÉ

DEUXIÈME PARTIE

LES RÉACTIONS DES AVEUGLES AU COMPORTEMENT DES VOYANTS

1958. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
ÉDIT. N° 24 812 IMPRIMÉ EN FRANCE IMP. N° 15 137

1958. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)
IMPRIMÉ EN FRANCE

24 812. B

1 600 F + T. L.